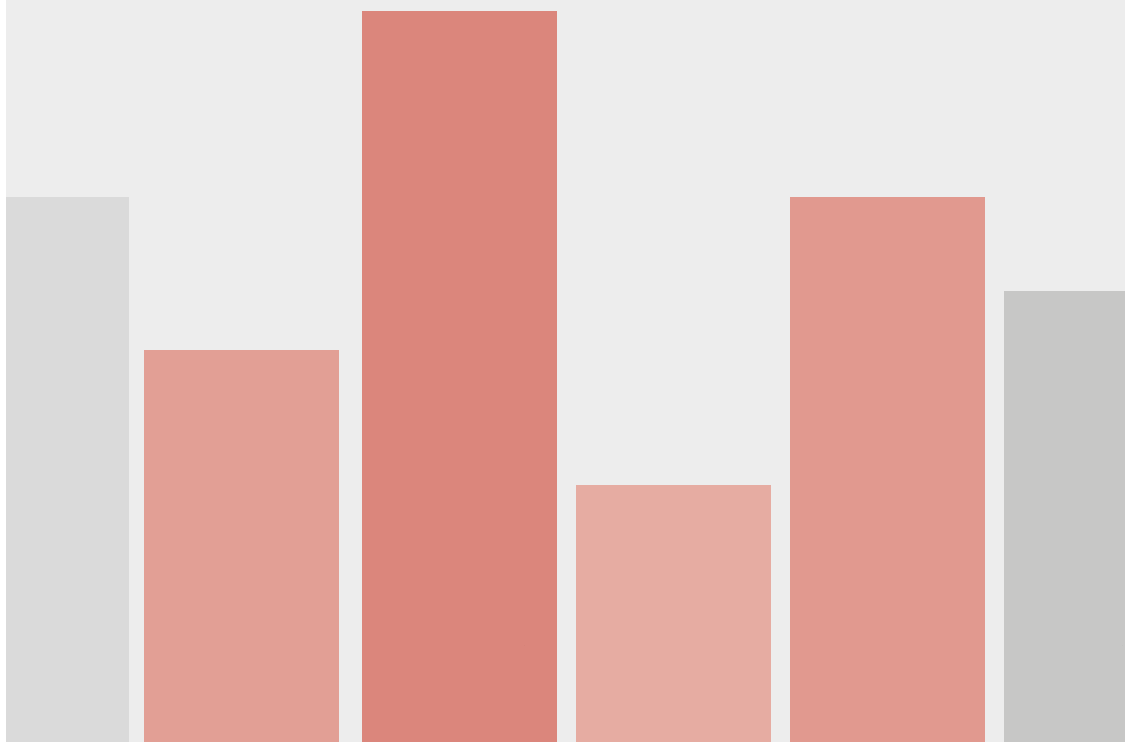


Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2025



Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2025

Cet ouvrage est édité par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
61-65 rue Dutot 75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication

Magda Tomasini

Secrétaire de rédaction

Johanna Sztanke

Composition

Opixido

Rédactrices en chef

Viviane Demay
Estelle George

Composition cartographique

Sylvain Blondeau

Auteurs

Dominique Abriac
Falilath Adedokun
Typhaine Aunay
Loris Bagot
Eva Baradji
Julien Bargeton
Livio Battista
Anne-Sophie Beaurenaut
Timothé Beuchon
Louis Bodelin
Stéphanie Bouce
Cédric Bourgeois
Anaïs Bret
Laurence Brun
Clarisse Buffet
Caren Chaaya
Isabelle Cioldi
Pierre Conceicao
Sophie Cristofoli
Yannick Croguennec
Laurence Dauphin
Charles De Fornel
Marion Defresne
Adeline Dembo
Aurélié Demongeot
Julien Desclaux
Pascal Dieusaert
Manon Doré
Mélanie Drégoir
Claire Dutey
Yann Eteve
Franck Evain
Laetitia Evrard
Hugues Faucon
Adrien Fernandez

Pascaline Feuillet
Marie Fourré
Morgane Fridlin
Marguerite Garnerot
Estelle George
Hugo Giraudeau-Barthet
Cyrille Godonou
Léonie Guichard
Naïma Habib
Claire Hagège
Kendrick Herzberg
Marina Hick
Salah Idmachiche
Léa Juzdzewski
Luc Cheung Kivan Yeun
Justine Klipfel
Aurélié Lacroix
Damien Laflaquière
Sébastien Lambert
Marie Lazaridis
Stéphanie Le Breton
Adrien Le Chanu
Marie Lebaudy
Élodie Lemaire
Basile Leroux
Claire Létroublon
Florent Lhuillier
Agnès Lièvre
Florence Lozachmeur
Lauriane Magnino
Marie Mahoux
Solène Malfatto
Diane Marlat
Violette Marmion
Maya Menuet

Nicolas Miconnet
Brice Moiteaux
Lyes Nait Ighil
Guirane Ndao
Xuan Nghiem
Gilles N'guia
Thu Dung Nguyen
Steve Nunes
Mathieu Orzoni
Sébastien Pac
Vincent Paillet
Tess Perrin
Élodie Persem
Louis Philbert
Louise Piquemal
David Potrel
Émilie Radé
Christelle Raffaëlli
Gaël Raffy
Muriella Rakotobe
Margot Rémeau
Hugo Rogie
Lourdes Rojas Rubio
Sylvie Rousseau
Franck Salles
Virginie Sathicq
Philippe Schmitt
Alexia Stéfanou
Willy Thao Khamsing
Fanny Thomas
Alina Toader
Boubou Traore
Catherine Valette
Hatice Yildiz

Repères et références statistiques est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur les enseignements primaire et secondaire mais également sur l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Les différentes thématiques sont abordées à travers **209 fiches** présentées sous la forme d'une double page. La page de droite est constituée de tableaux et graphiques et la page de gauche contient une présentation synthétique de ces données. Cette dernière est accompagnée d'une rubrique « Précisions » et d'une rubrique « Pour en savoir plus » permettant au lecteur de bien interpréter les données et de les compléter en recourant aux autres publications des ministères chargés de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur. Cette page est complétée d'une série temporelle longue illustrant la thématique. Ces données sont téléchargeables sur la nouvelle application interactive de RERS accessible depuis le site du ministère chargé de l'éducation nationale et sont mises à jour tout au long de l'année dès que les sources sont disponibles.

Ce **quarante-deuxième numéro** apporte aux décideurs, comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence visent à éclairer et étayer le débat sur le système éducatif mais aussi les choix collectifs de prospective.

Magda Tomasini

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance (DEPP)
Ministère de l'Éducation nationale,
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Pierrette Schuhl

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques (SIES)
Ministère de l'Éducation nationale,
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

En raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100 % dans certains tableaux et graphiques.

Lorsque les données portent sur une rentrée ou année scolaire, les intitulés de colonne font référence à l'année civile au cours de laquelle a lieu la rentrée. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « 2024 » se réfère aux effectifs d'élèves et étudiants de la rentrée scolaire 2024 (ou année scolaire 2024-2025).

Cette même règle s'applique aux évolutions. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « Évol. 2023/2024 (%) » se réfère à l'évolution des effectifs d'élèves et étudiants entre les rentrées scolaires 2023 et 2024.

Les *Notes d'Information* de la DEPP et les *Notes flash* du SIES sont référencées à la fin de l'ouvrage.

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

ε	Résultat très petit mais non nul
0	Résultat non significatif ou Valeur inférieure à 0,05
(blanc)	Absence d'effectif ou Pas d'effectif possible (aucun résultat ne peut être inscrit)
n.d.	Information non disponible
p	Données provisoires

CHAMPS

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), sauf mention contraire.
- La France hors DROM ou l'Hexagone désigne les 96 départements français appartenant au continent européen.
- Le terme « France » regroupe la France hexagonale et les DROM (*y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin qui sont rattachées à l'académie de Guadeloupe*).
- Le terme « France entière » regroupe la France, les COM et la Nouvelle-Calédonie.
- Départements et régions d'outre-mer (DROM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer à département et région d'outre-mer (DROM).
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité d'outre-mer à statut particulier ».

PUBLICATION DES DONNÉES

La publication ainsi que des données complémentaires sous forme de séries longues sont actualisées en continu sur <https://rers.depp.education.fr> et accessibles en format PDF sur <https://www.education.gouv.fr/RERS> dès la rentrée scolaire 2025.

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.01	Les principales filières de formation à la rentrée 2024	10
1.02	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : synthèse	12
1.03	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.04	Les territoires de résidence et de scolarisation des élèves	16
1.05	Le taux de scolarisation par âge	18
1.06	La répartition des jeunes de 14 à 17 ans dans le système éducatif	20
1.07	La scolarisation des élèves en situation de handicap	22
1.08	La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés	24
1.09	Les structures de formation initiale	26

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.01	Les écoles	28
2.02	Les classes du premier degré	30
2.03	Les écoles par académie	32
2.04	Les collèges et les lycées : type d'établissement et classes	34
2.05	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	36
2.06	La taille des classes dans le second degré	38
2.07	Les collèges et les lycées par académie	40
2.08	La taille des collèges et des lycées	42
2.09	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	44
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public et l'équipement numérique	46
2.11	Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1-CM2	48
2.12	Le climat scolaire du point de vue des élèves de collège	50
2.13	Le climat scolaire du point de vue des élèves de lycée	52
2.14	Le climat scolaire et les violences du point de vue des personnels du premier degré	54
2.15	Le climat scolaire et les violences du point de vue des personnels du second degré	56
2.16	Les incidents graves signalés pour les écoles, les collèges et lycées publics et privés	58
2.17	L'absentéisme des élèves du second degré public	60
2.18	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP+ et REP]	62
2.19	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	64
2.20	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	66

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.01	Le premier degré : évolution des effectifs	68
3.02	Le premier degré par département et académie	70
3.03	Le premier degré : sexe, âge et parcours	72
3.04	La scolarisation avant l'âge de 6 ans	74
3.05	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	76
3.06	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	78
3.07	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	80
3.08	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	82
3.09	Les élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré	84

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.01	Le second degré : évolution des effectifs	86
4.02	Le second degré par département et académie	88
4.03	L'origine sociale des élèves du second degré	90
4.04	Les formations en collège : sexe, âge, flux	92
4.05	Les formations professionnelles en lycée : évolution des effectifs	94
4.06	Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	96
4.07	Les formations professionnelles sous statut scolaire : flux	98
4.08	Les formations professionnelles en lycée par spécialité	100
4.09	Les formations générales et technologiques par série	102
4.10	Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	104
4.11	Les options facultatives de seconde générale et technologique	106
4.12	Les options facultatives de première et terminale technologiques	108
4.13	Les options facultatives de première et terminale générales	110
4.14	Les enseignements de spécialité en première générale : matières	112
4.15	Les enseignements de spécialité en première générale : combinaisons	114
4.16	Les enseignements de spécialité en terminale générale : matières	116
4.17	Les enseignements de spécialité en terminale générale : combinaisons	118
4.18	L'étude des langues vivantes dans le second degré	120
4.19	Les sections linguistiques dans le second degré	122
4.20	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	124
4.21	Les élèves de Segpa	126
4.22	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	128
4.23	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	130
4.24	Le devenir des élèves en situation de handicap à 17 ans	132
4.25	Les élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré	134
4.26	Les élèves de collège accueillis en dispositifs relais	136
4.27	L'enseignement agricole dans le second degré	138
4.28	Le devenir des élèves douze ans après l'entrée en CP	140
4.29	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	142

5. LES ACQUIS DES ÉLÈVES

5.01	Les acquis des élèves de petite section de maternelle	144
5.02	L'évaluation Repères en début de CP : résultats généraux	146
5.03	L'évaluation Repères en début de CP : résultats par secteur	148
5.04	L'évaluation Repères en début de CE1 : résultats généraux	150
5.05	L'évaluation Repères en début de CE1 : résultats par secteur	152
5.06	L'évaluation Repères en début de CE2 : résultats généraux	154
5.07	L'évaluation Repères en début de CE2 : résultats par secteur	156
5.08	L'évaluation Repères en début de CM1 : résultats généraux	158
5.09	L'évaluation Repères en début de CM1 : résultats par secteur	160
5.10	L'évaluation Repères en début de CM2 : résultats généraux	162
5.11	L'évaluation Repères en début de CM2 : résultats par secteur	164
5.12	Les évaluations Repères à l'école élémentaire en français : résultats par sexe	166
5.13	Les évaluations Repères à l'école élémentaire en mathématiques : résultats par sexe	168
5.14	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième : résultats généraux	170
5.15	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième : résultats par secteur	172
5.16	L'évaluation en début de sixième : résultats par domaine	174
5.17	L'évaluation en français et en mathématiques en début de quatrième : résultats généraux	176

5.18	L'évaluation en français et en mathématiques en début de quatrième : résultats par secteur	178
5.19	L'évaluation en début de quatrième : résultats par domaine	180
5.20	L'évaluation en début de sixième et de quatrième : résultats par sexe	182
5.21	Le test de positionnement en début de seconde générale et technologique	184
5.22	Le test de positionnement en début de seconde professionnelle	186
5.23	Le test de positionnement en début de première année de CAP sous statut scolaire	188
5.24	Sentiment de confiance des élèves au collège et au lycée selon le sexe	190
5.25	Les compétences en anglais en fin d'école et de collège	192
5.26	Les compétences en allemand et en espagnol en fin de collège	194
5.27	Les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école et en fin de collège	196
5.28	Les compétences des jeunes en lecture	198
5.29	Les performances des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences selon l'enquête Timss	200
5.30	Les performances des élèves de quatrième en mathématiques et en sciences selon l'enquête Timss	202
5.31	Les performances des élèves de quatrième dans les compétences numériques selon l'enquête Icils	204
5.32	Les performances en mathématiques des élèves de 15 ans selon l'enquête PISA	206

6. LES APPRENTIS

6.01	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	208
6.02	Les apprentis par région et académie	210
6.03	Les apprentis par spécialité de formation	212
6.04	Les formations en apprentissage : classe, sexe, âge	214
6.05	L'apprentissage dans le second degré professionnel	216
6.06	Les origines scolaires des apprentis du second degré	218
6.07	L'apprentissage dans le supérieur	220
6.08	Les apprentis en EPLE	222
6.09	Les apprentis et les CFA en 2024-2025	224

7. LES ÉTUDIANTS

7.01	Les effectifs du supérieur : évolution	226
7.02	Les effectifs du supérieur par académie	228
7.03	Les doctorants et les docteurs	230
7.04	Les étudiants dans les formations scientifiques	232
7.05	Les étudiants des universités	234
7.06	Les nouveaux entrants à l'université	236
7.07	La population universitaire par établissement et académie	238
7.08	Les étudiants préparant un BUT	240
7.09	Les étudiants des filières d'ingénieurs	242
7.10	Les écoles de commerce, gestion et vente	244
7.11	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	246
7.12	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	248
7.13	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	250
7.14	La formation continue dans l'enseignement supérieur	252
7.15	Les femmes dans l'enseignement supérieur	254
7.16	L'origine sociale des étudiants français	256
7.17	La mobilité des étudiants entre la France et l'étranger	258
7.18	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur	260
7.19	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité	262
7.20	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	264

7.21	Vœux d'orientation et propositions d'admission des nouveaux bacheliers	266
7.22	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	268
7.23	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur : provenance et devenir un an après	270
7.24	Les candidatures et propositions d'admission en master	272

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

8.01	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	274
8.02	La réussite au baccalauréat selon la série	276
8.03	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	278
8.04	La proportion de bacheliers dans une génération	280
8.05	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	282
8.06	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	284
8.07	La réussite au CAP et au baccalauréat professionnel : sexe, âge	286
8.08	La réussite au CAP et au baccalauréat professionnel par spécialité	288
8.09	Les diplômes du supérieur : évolution	290
8.10	Le BTS – présentation générale	292
8.11	Le BTS – succès par spécialité	294
8.12	Les diplômes universitaires de technologie [DUT]	296
8.13	La réussite au DUT	298
8.14	Les diplômes universitaires : évolution	300
8.15	Les diplômes universitaires par discipline	302
8.16	La réussite en licence	304
8.17	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	306
8.18	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	308
8.19	L'insertion à six mois des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS	310
8.20	L'insertion à six mois des apprentis de niveau CAP à BTS	312
8.21	L'insertion professionnelle des diplômés 2022 de l'université	314
8.22	L'insertion professionnelle des diplômés de formation d'ingénieur et de management de niveau bac + 5	316
8.23	L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2020	318
8.24	La situation professionnelle quelques années après la sortie de la formation initiale	320
8.25	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	322
8.26	La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur	324
8.27	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	326
8.28	La France et les objectifs européens de l'éducation	328

9. LES PERSONNELS

9.01	Les personnels de l'enseignement scolaire : évolution	330
9.02	Les personnels de l'enseignement scolaire par mission et corps	332
9.03	L'âge, le sexe et le rythme de travail des personnels de l'éducation nationale	334
9.04	Le personnel de l'éducation nationale : structure par âge	336
9.05	Les enseignants du premier degré public par académie et département	338
9.06	Les enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département	340
9.07	Les enseignants du second degré public par académie	342
9.08	Les enseignants du second degré privé sous contrat par académie	344
9.09	Les enseignants du second degré par niveau de formation	346
9.10	Les enseignants du second degré par discipline	348
9.11	Le service des enseignants dans les établissements du second degré	350
9.12	L'encadrement des élèves dans les établissements du second degré	352

9.13	Les enseignants remplaçants des premier et second degrés publics et privés sous contrat	354
9.14	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	356
9.15	La rémunération des enseignants de l'éducation nationale	358
9.16	La rémunération des personnels non enseignants	360
9.17	Les personnels non enseignants de l'enseignement scolaire	362
9.18	Le bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale dans les écoles et établissements scolaires	364
9.19	Les enseignants du supérieur par discipline	366
9.20	Les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR	368
9.21	La formation continue des personnels de l'éducation nationale	370
9.22	La formation des enseignants dans le premier degré	372
9.23	La formation des enseignants de collège	374
9.24	Les pratiques d'enseignement du français en CM2	376
9.25	Les pratiques d'enseignement du français en troisième	378
9.26	Les départs à la retraite des personnels	380
9.27	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	382
9.28	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré	384
9.29	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	386
9.30	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public selon les disciplines	388
9.31	Les concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire	390
9.32	Les concours de recrutement de personnels ASS, ITRF et des bibliothèques	392

10. BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

10.01	La dépense intérieure d'éducation	394
10.02	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	396
10.03	Le budget : analyse et évolution	398
10.04	Les moyens des producteurs d'éducation	400
10.05	Les dépenses par élève et par étudiant	402
10.06	Les aides sociales dans le second degré	404
10.07	L'aide aux étudiants	406
10.08	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	408
10.09	La recherche et le développement expérimental : vue d'ensemble	410

11. LA FRANCE D'OUTRE-MER

11.01	La population scolaire en outre-mer	412
11.02	Le premier degré dans les DROM	414
11.03	Le second degré dans les DROM	416
11.04	Les flux et l'origine sociale des élèves du second degré dans les DROM	418
11.05	Les étudiants du supérieur dans les DROM, COM et en Nouvelle-Calédonie	420
11.06	Les étudiants des universités dans les DROM, COM et en Nouvelle-Calédonie	422
11.07	Les diplômés dans les DROM et les COM	424
11.08	Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM	426
	Glossaire	428
	Table des sigles	451
	Notes d'Information de référence	459

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa). Depuis la rentrée 2020, les élèves de première et de terminale générales sont scolarisés en fonction des options de spécialité et non dans des séries.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degrés s'organise en partie en coopération avec le ministère chargé de la santé.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires; le cursus master regroupe les deux années suivantes; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Les diplômes universitaires de santé sont accessibles par deux voies d'entrée : le parcours spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS), une licence universitaire avec une mineure santé.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à 16 ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de 3 ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

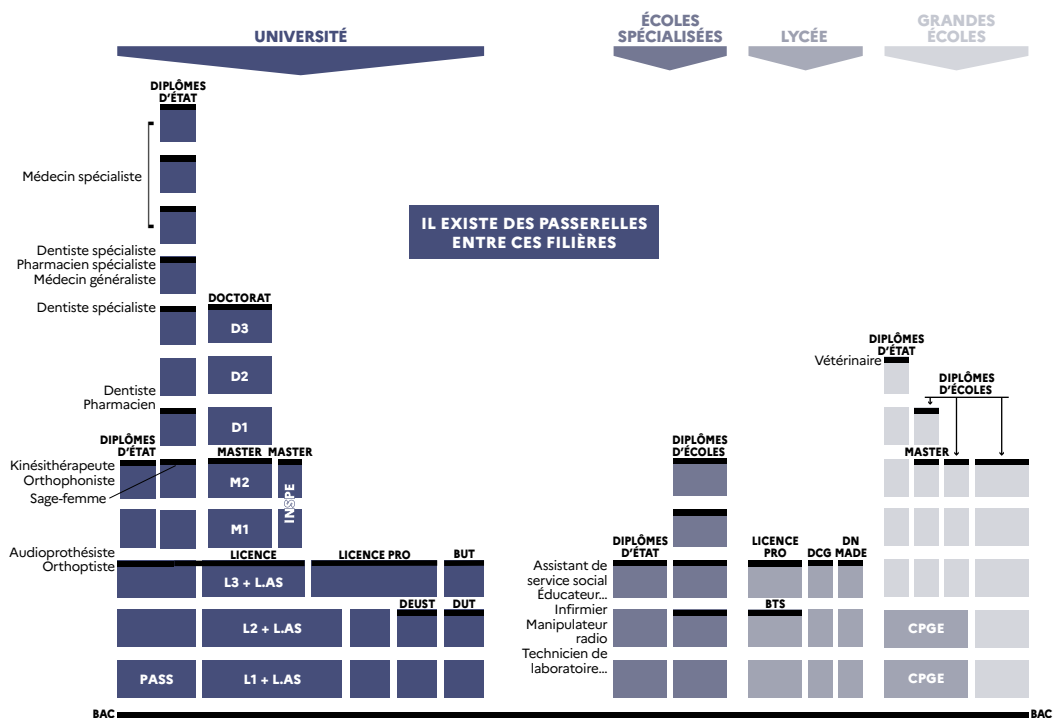
PREMIER DEGRÉ

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

Formations en collège

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale pro	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première BT	Première pro		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde pro	1 ^{re} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)			
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa
	Quatrième		
	Cinquième		
Cycle III (consolidation)	Sixième		
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A	
	Cours moyen première année		
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année		
	Cours élémentaire première année		
Cycle I (apprentissage premiers)	Cours préparatoire	Grande section	
		Moyenne section	
		Petite section (3 ans)	

BT Examen terminal

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

■ Enseignements adaptés

À la rentrée 2024, l'ensemble du système éducatif public et privé français scolarise 12,6 millions d'élèves et d'apprentis dans les premier et second degrés, soit une baisse de 0,7 % en un an, avec cependant des disparités selon le niveau et le statut (1)(2).

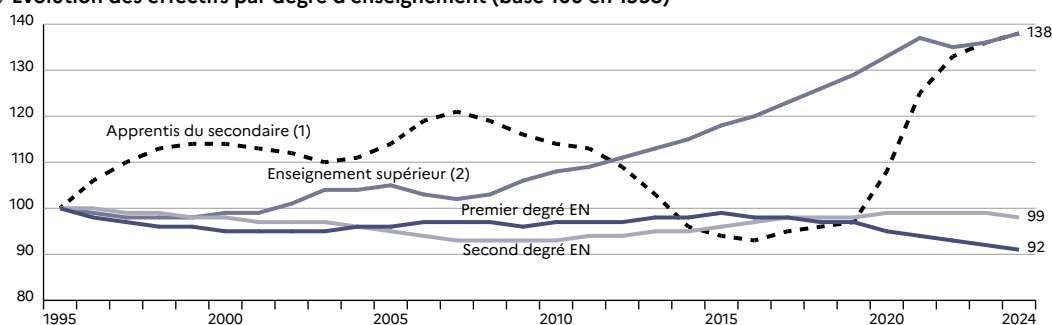
Les effectifs du premier degré public et privé sous contrat sont en baisse (-1,2%) pour la neuvième année consécutive compte tenu de la baisse des naissances depuis 2010. En revanche, les effectifs d'élèves du premier degré bénéficiant de l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) accentuent leur hausse (+3,4%). C'est également le cas des élèves scolarisés dans le secteur privé hors contrat (+1,7%), une hausse à relativiser par le poids faible de ce secteur (1% des élèves du premier degré).

Dans le second degré public et privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, les effectifs sont en légère baisse à la rentrée 2024 (-0,4%), avec une

diminution plus marquée au collège (-3,0%). Les effectifs sont cependant en hausse dans les formations professionnelles en lycée (+2,7%), poursuivant la hausse de 1,8% de l'an passé. Dans les établissements de l'enseignement agricole, les effectifs augmentent aussi (+1,7%), tandis qu'ils sont légèrement en recul dans les établissements spécialisés de la santé (-0,1%). Les effectifs d'apprentis du secondaire augmentent également (+1,7%) à un rythme cependant moins soutenu qu'entre 2020 et 2022.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur scolarisent 3,0 millions d'étudiants à la rentrée 2024, en hausse de 1,6% en un an (3). Cette hausse concerne les universités (+1,7%), les CPGE (+5,5%), les écoles d'ingénieurs (+1,5%), les écoles de commerce (+3,1%), les écoles paramédicales et sociales (+2,5%) et les autres établissements du supérieur (+1,7%). Seuls les effectifs d'étudiants inscrits en section de technicien supérieur et assimilées diminuent (-1,0%) ainsi que ceux inscrits en formation d'ingénieur à l'université (-2,9%).

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement (base 100 en 1995)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé (uniquement privé sous contrat pour le premier degré à partir de 2009 et pour le second degré sur toute la période).

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Jusqu'en 2018, cette catégorie inclut les préapprentis.

2. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010. Données provisoires pour l'enseignement supérieur pour l'année 2023-2024 (reconstruction des données 2022-2023 pour les écoles paramédicales et sociales).

Precisions

Cette fiche fait la synthèse de données présentées dans la publication, disponibles pour la dernière rentrée scolaire, et qui portent sur :

- les élèves des premier et second degrés dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (cf. chapitres 3 et 4);
- les élèves des premier et second degrés scolarisés dans un établissement privé hors contrat (cf. fiches 3.09 et 4.25);
- les élèves du second degré des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, sous statut scolaire (cf. fiche 4.27);
- les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de la santé (cf. fiche 1.07);

- les apprentis du second degré en centres de formation d'apprentis (cf. chapitre 6);
- les étudiants inscrits en établissement d'enseignement supérieur (tous types d'établissements et de tutelles), y compris formation continue, et qui incluent une partie des apprentis (cf. chapitre 7).

Population étudiante, population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré – Voir « Glossaire ».

Avertissement – Les inscriptions comptabilisées à l'université excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Source
DEPP et SIES-MENESR.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

	1980	1990	2000	2010	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 2023/ 2024 (%)
Premier degré public et privé sous contrat	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 648,6	6 565,8	6 481,5	6 422,8	6 339,9	6 261,8	-1,2
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 532,8	2 375,0	2 337,4	2 314,9	2 285,6	2 266,8	-0,8
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 071,4	4 138,0	4 090,0	4 052,5	3 998,4	3 937,2	-1,5
ULIS et UEEA (1)	129,8	91,2	58,7	44,3	52,9	54,1	55,4	55,9	57,8	3,4
Premier degré privé hors contrat (2)				15,6	51,0	57,1	58,5	59,5	60,5	1,7
Second degré public et privé sous contrat	5 309,2	5 725,8	5 588,4	5 322,1	5 657,0	5 654,8	5 653,8	5 656,6	5 635,7	-0,4
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 400,0	3 213,5	3 414,4	3 407,5	3 411,4	3 404,8	3 303,1	-3,0
dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (3)	114,9	114,6	110,2	95,6	87,1	87,0	85,8	84,7	83,7	-1,2
Formations professionnelles en lycée (4)	807,9	750,0	694,5	690,9	638,3	626,7	621,6	633,0	650,1	2,7
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 493,9	1 417,6	1 604,4	1 620,6	1 620,8	1 618,8	1 598,8	-1,2
Second degré privé hors contrat (2)			26,0	31,1	28,8	31,4	24,1	23,2	24,6	6,0
Second degré agriculture (5)	117,1	116,2	151,3	149,9	133,2	135,2	135,6	136,4	138,7	1,7
Établissements spécialisés de la santé (5)	96,2	88,2	81,4	71,5	67,0	68,4	65,6	66,6	66,5	-0,1
Apprentis de l'enseignement secondaire (6)	244,1	225,6	324,9	322,1	306,3	354,4	377,3	385,6	392,0	1,7
Total élèves et apprentis des premier et second degrés	13 162,8	13 109,2	12 723,9	12 560,9	12 809,2	12 782,9	12 737,8	12 667,8	12 579,8	-0,7

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé.

RSERS 2025, DEPP, SIES

1. Y compris élèves en unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à partir de 2024 (1,2 milliard d'élèves à la rentrée 2024).

2. Le privé sous contrat et hors contrat ne sont distingués qu'à partir de 2010 pour le premier degré et de 2000 pour le second degré. Par ailleurs, à partir de 2022, seuls les élèves de moins de 16 ans sont comptabilisés dans le second degré.

3. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.

4. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

5. Sans doubles-comptes avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère chargé de la santé, il s'agit des élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, sans doubles-comptes avec l'éducation nationale depuis 2008 (voir 1.07).

6. Tous ministères confondus. Jusqu'en 2018, cette ligne inclut les préapprentis.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté; CFA : centre de formation d'apprentis.

Lecture : en 2024, 2 266 800 élèves sont scolarisés en préélémentaire, soit -0,8% par rapport à 2023.

3 Évolution des effectifs d'étudiants et d'apprentis du supérieur (en milliers)

	1980	1990	2000	2010	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 2023/ 2024 (%)
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 650,0	1 656,9	1 597,7	1 604,2	1 631,5	1,7
dont : préparation DUT/BUT	53,7	72,3	116,1	115,7	120,9	115,1	107,3	143,1	146,4	2,3
ingénieurs (y compris en partenariat)	8,3	10,5	23,2	23,9	31,2	31,5	31,6	30,4	29,5	-2,9
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	84,9	83,4	81,2	82,4	86,9	5,5
STS et assimilées (1)	67,9	199,3	238,9	292,2	376,8	408,9	406,7	409,2	405,2	-1,0
Formations d'ingénieurs (hors universités y compris en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	140,8	144,2	146,0	143,6	145,8	1,5
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	219,3	239,1	244,9	250,2	258,0	3,1
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	137,4	142,0	152,3	154,1	154,1	158,0	2,5
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	75,8	125,7	224,3	196,2	281,6	294,4	306,5	321,8	327,4	1,7
Total enseignement supérieur (y compris apprentissage)	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 349,2	2 895,5	2 979,2	2 937,1	2 965,4	3 012,8	1,6
Total apprentis du supérieur (4)	0,0	1,3	51,2	111,4	323,3	479,6	576,3	635,8	657,9	3,5

► Champ : France.

RSERS 2025, DEPP, SIES

1. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.

2. Données provisoires pour l'année 2023-2024.

3. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

4. Les apprentis du supérieur ne sont pas tous retrouvés dans les effectifs de synthèse de l'ensemble de l'enseignement supérieur présentés au-dessus. En 2023, on estime que sept apprentis étudiants sur dix sont retrouvés dans le « total enseignement supérieur ».

DUT/BUT : bachelier universitaire de technologie; CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles; STS : section de technicien supérieur; DCG : diplôme de comptabilité et gestion; DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

Lecture : à la rentrée 2024, 1 631 500 étudiants sont inscrits à l'université, au périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE, soit +1,7% comparé à 2023.

En 2023-2024, les effectifs de la population scolarisée (15 604 000) ont diminué de 34 800 élèves, étudiants et apprentis, soit une baisse de 0,2% par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4%. En France, au total, 22,7% de la population est scolarisée en 2023-2024.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent différemment entre les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024. Ils diminuent pour la majorité des académies, avec cependant des disparités départementales. Les baisses les plus importantes concernent les académies de Martinique (-2,0%), de Besançon (-1,8%), de Guadeloupe (-1,6%), de Poitiers (-1,4%) et de Nancy-Metz (-1,3%). À l'inverse, les hausses les plus fortes

se situent dans les académies de Nice (+2,4%) et de Mayotte (+2,0%).

En France hors DROM, les **taux de scolarisation** varient de 15,3% dans l'académie de Corse à 35,2% dans celle de Paris. Les résultats sont parfois très contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,7% en Haute-Garonne alors qu'il est de 14,8% dans le Lot. Le département de la Creuse affiche le taux le plus faible avec 13,9% de la population scolarisée. Dans les DROM, la part de la population scolarisée (27,8% au total) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population

scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2022 et 2023). Elles portent sur la France.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MENESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2023-2024

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2022/2023 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2022/2023 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	56 263	-1,5	333 620	16,9	Seine-et-Marne	341 171	0,7	1 473 820	23,1
Cantal	21 856	-0,7	144 129	15,2	Seine-Saint-Denis	422 650	1,0	1 705 616	24,8
Haute-Loire	42 132	-0,7	228 057	18,5	Val-de-Marne	338 081	0,9	1 429 289	23,7
Puy-de-Dôme	153 821	-0,9	664 991	23,1	Créteil	1 101 902	0,9	4 608 725	23,9
Clermont-Ferrand	274 072	-1,0	1 370 797	20,0	Paris	736 665	0,5	2 090 174	35,2
Ardèche	58 477	-1,3	336 755	17,4	Yvelines	353 216	-0,2	1 484 671	23,8
Drôme	104 287	-0,5	524 179	19,9	Essonne	356 494	0,9	1 341 967	26,6
Isère	316 853	-0,5	1 303 108	24,3	Hauts-de-Seine	383 006	0,5	1 658 700	23,1
Savoie	94 999	-1,6	452 202	21,0	Val-d'Oise	335 480	0,7	1 290 377	26,0
Haute-Savoie	174 664	0,9	865 806	20,2	Versailles	1 428 196	0,5	5 775 715	24,7
Grenoble	749 280	-0,4	3 482 050	21,5	Île-de-France	3 266 763	0,6	12 474 614	26,2
Ain	136 490	0,3	684 212	19,9	Calvados	161 581	-0,4	710 284	22,7
Loire	175 377	-0,5	777 203	22,6	Manche	87 342	-1,4	497 861	17,5
Rhône	558 907	-0,8	1 931 750	28,9	Orne	49 720	-1,3	273 488	18,2
Lyon	870 774	-0,5	3 393 165	25,7	Eure	119 079	-0,7	602 747	19,8
Auvergne-Rhône-Alpes	1 894 126	-0,5	8 246 012	23,0	Seine-Maritime	311 408	-0,1	1 262 543	24,7
Doubs	130 509	-1,7	550 628	23,7	Normandie	729 130	-0,5	3 346 923	21,8
Jura	46 737	-4,2	258 592	18,1	Normandie	729 130	-0,5	3 346 923	21,8
Haute-Saône	40 222	-0,4	232 652	17,3	Dordogne	64 599	-0,8	417 364	15,5
Territoire de Belfort	30 122	-0,4	139 136	21,6	Gironde	403 566	-0,3	1 709 842	23,6
Besançon	247 590	-1,8	1 181 008	21,0	Landes	71 701	-0,6	437 581	16,4
Côte-d'Or	130 817	-0,3	538 584	24,3	Lot-et-Garonne	60 467	-0,3	333 826	18,1
Nièvre	32 476	-1,6	200 606	16,2	Pyrénées-Atlantiques	139 052	-0,7	708 475	19,6
Saône-et-Loire	95 948	-0,1	547 609	17,5	Bordeaux	739 385	-0,5	3 607 088	20,5
Yonne	57 897	-1,6	332 829	17,4	Corrèze	39 552	-2,1	240 014	16,5
Dijon	317 138	-0,6	1 619 628	19,6	Creuse	15 928	-3,7	114 578	13,9
Bourgogne-Franche-Comté	564 728	-1,2	2 800 636	20,2	Haute-Vienne	79 934	0,3	372 389	21,5
Côtes-d'Armor	109 867	-1,0	613 777	17,9	Limoges	135 414	-0,9	726 981	18,6
Finistère	191 748	-0,8	934 298	20,5	Charente	60 622	-1,1	350 943	17,3
Ille-et-Vilaine	297 513	0,8	1 127 910	26,4	Charente-Maritime	121 634	-1,1	678 715	17,9
Morbihan	151 894	-0,4	786 322	19,3	Deux-Sèvres	67 419	-2,1	375 651	17,9
Rennes	751 022	-0,1	3 462 307	21,7	Vienne	106 561	-1,7	438 357	24,3
Bretagne	751 022	-0,1	3 462 307	21,7	Poitiers	356 236	-1,4	1 843 666	19,3
Cher	51 224	-0,7	297 156	17,2	Nouvelle-Aquitaine	1 231 035	-0,8	6 177 735	19,9
Eure-et-Loir	86 016	-1,1	434 212	19,8	Aude	66 378	0,1	380 421	17,4
Indre	34 231	-0,9	215 314	15,9	Gard	152 848	0,1	773 632	19,8
Indre-et-Loire	144 546	-0,1	620 445	23,3	Hérault	300 543	-0,6	1 245 785	24,1
Loir-et-Cher	57 986	-1,4	327 676	17,7	Lozère	14 013	-2,2	76 822	18,2
Loiret	159 995	-0,8	691 300	23,1	Pyrénées-Orientales	97 732	-0,5	501 286	19,5
Orléans-tours	533 998	-0,7	2 586 103	20,6	Montpellier	631 514	-0,4	2 977 946	21,2
Centre-Val de Loire	533 998	-0,7	2 586 103	20,6	Ariège	25 185	-0,3	156 571	16,1
Corse-du-Sud	24 098	0,5	170 495	14,1	Aveyron	46 354	-0,9	279 197	16,6
Haute-Corse	30 595	-1,2	186 625	16,4	Haute-Garonne	383 196	0,5	1 492 583	25,7
Corse	54 693	-0,5	357 120	15,3	Gers	30 663	-0,4	193 515	15,8
Corse	54 693	-0,5	357 120	15,3	Lot	25 989	-0,3	175 823	14,8
Meurthe-et-Moselle	193 140	-1,7	731 447	26,4	Hautes-Pyrénées	40 926	1,9	232 003	17,6
Meuse	31 142	-1,5	178 529	17,4	Tarn	74 653	-1,0	399 832	18,7
Moselle	195 401	-0,5	1 051 178	18,6	Tarn-et-Garonne	50 202	-1,0	267 851	18,7
Vosges	61 365	-2,1	354 847	17,3	Toulouse	677 168	0,1	3 197 375	21,2
Nancy-Metz	481 048	-1,3	2 316 001	20,8	Occitanie	1 908 682	-0,1	6 175 321	21,2
Ardennes	47 722	-1,5	264 787	18,0	Loire-Atlantique	355 068	-0,6	1 502 436	23,6
Aube	61 779	-1,2	311 294	19,8	Maine-et-Loire	215 898	0,1	832 989	25,9
Marne	134 665	-0,4	561 450	24,0	Mayenne	61 227	-1,4	304 617	20,1
Haute-Marne	28 453	-1,3	168 146	16,9	Sarthe	121 642	-0,8	565 873	21,5
Reims	272 619	-0,9	1 305 677	20,9	Vendée	135 489	-1,0	718 013	18,9
Bas-Rhin	272 538	0,4	1 165 617	23,4	Nantes	889 324	-0,6	3 923 928	22,7
Haut-Rhin	152 543	-0,7	767 028	19,9	Pays de la Loire	889 324	-0,6	3 923 928	22,7
Strasbourg	425 081	0,0	1 932 645	22,0	Alpes-de-Haute-Provence	28 474	-0,6	169 109	16,8
Grand Est	1 178 748	-0,7	5 554 323	21,2	Hautes-Alpes	24 644	-0,6	141 985	17,4
Aisne	103 993	-1,4	522 179	19,9	Bouches-du-Rhône	500 171	-0,2	2 089 815	23,9
Oise	178 559	-0,1	830 288	21,5	Vaucluse	125 785	-0,6	573 367	21,9
Somme	135 205	-0,7	562 776	24,0	Aix-Marseille	679 074	-0,3	2 974 276	22,8
Amiens	417 757	-0,6	1 915 243	21,8	Alpes-Maritimes	256 918	3,7	1 127 345	22,8
Nord	694 213	-0,6	2 620 919	26,5	Var	206 346	0,9	1 128 878	18,3
Pas-de-Calais	308 640	-1,3	1 455 820	21,2	Nice	463 264	2,4	2 256 223	20,5
Lille	1 002 853	-0,8	4 076 739	24,6	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 142 338	0,8	5 230 499	21,8
Hauts-de-France	1 420 610	-0,8	5 991 982	23,7	France hors DROM	14 965 197	-0,2	66 327 503	22,6
					Guadeloupe	102 998	-1,6	425 399	24,2
					Guyane	94 990	0,9	296 831	32,0
					Martinique	69 603	-2,0	359 210	19,4
					Mayotte	119 904	2,0	320 282	37,4
					La Réunion	251 729	-0,4	895 783	28,1
					DROM	639 224	-0,1	2 297 505	27,8
					France	15 604 421	-0,2	68 625 008	22,7

► Champ : France.

(p) : provisoire

Lecture : en 2023-2024, le taux de scolarisation en Ile-et-Vilaine est de 26,4%. La population scolarisée dans ce département est en hausse de 0,8% par rapport à l'année scolaire précédente.

RERS 2025, DEPP

1.04 Les territoires de résidence et de scolarisation des élèves

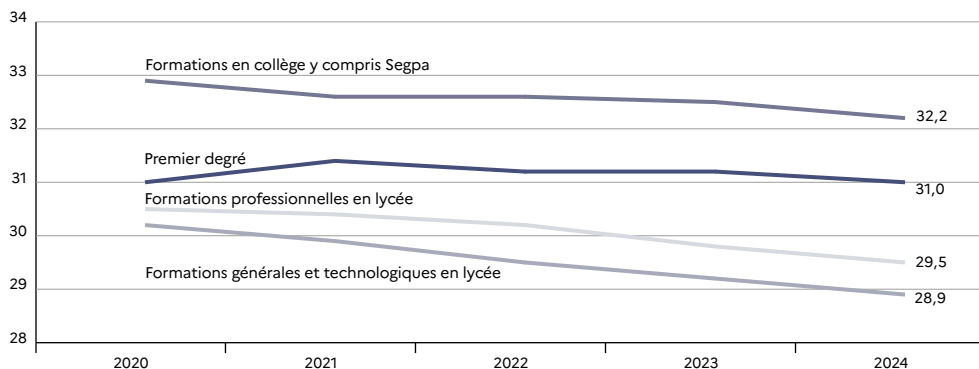
À la rentrée 2024, dans le premier comme dans le second degré, la part d'élèves qui résident dans une commune rurale est de 31%. Au sein du second degré, elle varie de 29% pour les formations générales et technologiques en lycée à 32% pour les formations en collège (2). Ces proportions sont en baisse depuis 2020 (1).

Les territoires ruraux accueillent 47% des écoles et 30% des collèges (3). Les lycées se concentrent davantage dans des territoires urbains : 89% des lycées polyvalents et professionnels et 93% des lycées généraux et technologiques sont situés dans une commune urbaine.

Au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité, les élèves sont ainsi plus fréquemment scolarisés dans des territoires urbains, ce qui allonge les temps de trajet des élèves résidant en zone rurale ou les amène à être hébergés hors du domicile familial, notamment en internat.

Dans le premier degré, les écoles rurales ont des classes légèrement moins remplies en moyenne (21,3 élèves par classe) que les écoles situées dans des communes urbaines (21,6), les plus petites classes étant situées en zone rurale éloignée (19,9) (4). Ce constat se vérifie également pour les formations du second degré.

1 Évolution de la part d'élèves résidant dans une commune rurale (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 31,0% des élèves du premier degré résident dans une commune rurale.

Précisions

La typologie des communes a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif. Cette caractérisation du territoire, basée sur un croisement d'approches morphologique et fonctionnelle, permet de distinguer plusieurs types de communes rurales et urbaines.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire; système d'information Scolarité.

2 Répartition des élèves selon le lieu de résidence et le niveau de scolarisation à la rentrée 2024 (en %)

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	7,5	7,7	7,6	8,0	6,5	7,7	7,5
Rural périphérique	11,2	11,4	11,3	11,6	10,8	9,9	11,2
Rural bourg	3,7	3,8	3,8	4,0	3,4	4,2	3,9
Rural périurbain	8,1	8,3	8,3	8,6	8,2	7,7	8,4
Total rural	30,5	31,2	31,0	32,2	28,9	29,5	31,0
Urbain petite ville	4,7	4,7	4,7	5,0	4,4	6,0	4,9
Urbain dense	24,9	25,4	25,2	25,9	26,1	26,6	26,0
Urbain très dense	39,9	38,6	39,1	37,0	40,7	37,8	38,1
Total urbain	69,5	68,7	69,0	67,9	71,2	70,4	69,0

► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 30,5% des élèves de niveau préélémentaire résident dans une commune rurale.

3 Répartition des écoles et établissements scolaires selon leur localisation à la rentrée 2024

	Écoles		Collèges		Lycées généraux et technologiques		Lycées polyvalents		Lycées professionnels et EREA	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Rural éloigné	7 347	15,5	500	7,2	4	0,3	6	0,6	24	2,0
Rural périphérique	8 473	17,9	298	4,3	7	0,5	5	0,5	4	0,3
Rural bourg	2 422	5,1	654	9,4	68	4,4	72	7,4	64	5,5
Rural périurbain	3 879	8,2	635	9,1	25	1,6	24	2,5	36	3,1
Total rural	22 121	46,7	2 087	29,9	104	6,7	107	10,9	128	10,9
Urbain petite ville	2 287	4,8	595	8,5	160	10,4	153	15,6	155	13,2
Urbain dense	10 133	21,4	1 833	26,2	419	27,1	289	29,5	365	31,1
Urbain très dense	12 872	27,1	2 471	35,4	861	55,8	430	43,9	524	44,7
Total urbain	25 292	53,3	4 899	70,1	1 440	93,3	872	89,1	1 044	89,1
Total public + privé sous contrat	47 413	100,0	6 986	100,0	1 544	100,0	979	100,0	1 172	100,0

► Champ : France, public + privé sous contrat, établissements des 1^{er} et 2^d degrés sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 46,7% des écoles sont implantées dans une commune rurale.

4 Taille moyenne des classes (E/D) selon la localisation de l'établissement à la rentrée 2024

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations de niveau collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	20,2	19,7	19,9	22,4	28,5	13,7	22,0
Rural périphérique	21,9	21,4	21,6	24,8	28,5	16,3	24,6
Rural bourg	21,4	20,9	21,0	23,9	27,3	15,4	23,2
Rural périurbain	22,9	22,3	22,5	25,6	29,9	16,8	25,4
Total rural	21,7	21,1	21,3	24,5	28,2	15,6	24,0
Urbain petite ville	21,0	20,5	20,7	24,4	28,8	17,0	24,0
Urbain dense	22,4	21,7	22,0	25,5	30,2	18,3	25,4
Urbain très dense	21,9	21,2	21,5	25,5	30,5	19,3	25,9
Total urbain	22,0	21,4	21,6	25,4	30,2	18,6	25,5
Total public + privé sous contrat	21,9	21,3	21,5	25,2	30,1	18,4	25,3

► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves du 1^{er} degré (hors ULIS) et du 2^d degré accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, les classes du premier degré situées dans des communes rurales éloignées accueillent en moyenne 19,9 élèves.

Pendant l'année scolaire 2023-2024, plus de 15 604 000 jeunes sont scolarisés en France. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7% de la population totale (2).

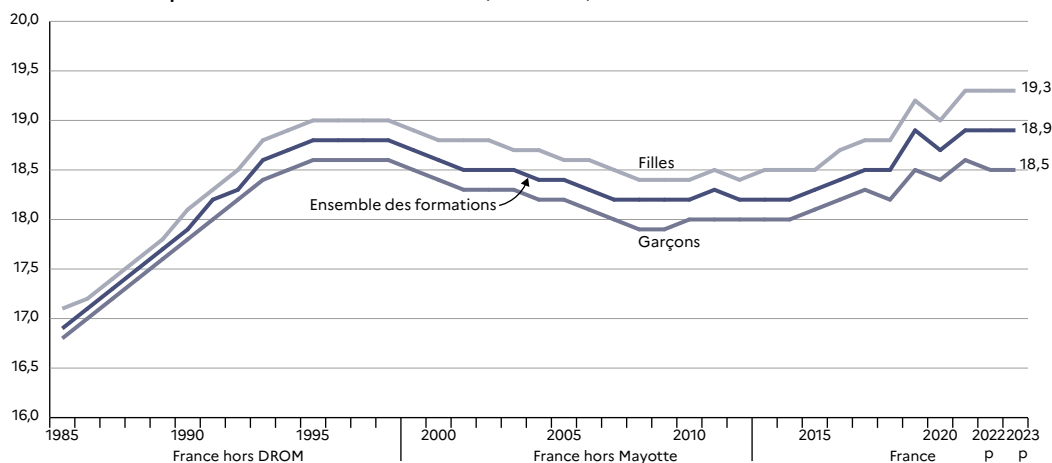
Le taux de scolarisation dans le second degré reste globalement stable malgré une hausse pour les jeunes âgés de 12 ans (+0,8 point par rapport à 2022) et une baisse pour ceux âgés de 17 et 18 ans (-0,6 et -0,9 point).

La scolarisation dans l'enseignement supérieur hors apprentissage reste globalement stable en 2023, avec des disparités selon les âges. Le taux de scolarisation diminue à tous les âges, excepté pour les jeunes âgés de 18 et de 20 ans. La baisse la plus forte concerne les jeunes âgés de 19 ans (-1,1 point par rapport à 2022). Le taux de scolarisation en apprentissage augmente

à tous les âges et surtout pour les jeunes de 20 à 22 ans. C'est celui des jeunes âgés de 21 ans qui augmente le plus (+1,3 point).

En 2023-2024, l'espérance de scolarisation à 2 ans s'établit à 18,9 ans. Elle reste stable par rapport aux deux années précédentes (1). L'espérance de scolarisation à 15 ans reste également stable à la rentrée 2023 par rapport à 2022 et 2021. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2023-2024 fixent une espérance de scolarisation, pour un jeune âgé de 15 ans, de 6,8 années supplémentaires de formation initiale, dont 3,5 années dans l'enseignement supérieur (3). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,9 années contre 3,1 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

1 Évolution de l'espérance de scolarisation à 2 ans (en années)



► Champ : France (hors DROM avant 1999 ; hors Mayotte avant 2013), public + privé.

(p) : provisoire.

Lecture : en 2023, l'espérance de scolarisation d'une fille âgée de 2 ans, c'est-à-dire la durée moyenne espérée de ses études à partir de l'âge de 2 ans, est de 19,3 ans.

Note : l'espérance de scolarisation à 2 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

RERS 2025, DEPP

Précisions

L'âge correspond à l'âge au 31 décembre de l'année scolaire ou universitaire. Il est calculé par différence entre l'année de rentrée et l'année de naissance.

Enseignement spécialisé hors éducation nationale – Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du ministère chargé de l'éducation nationale, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Autres formations du second degré – Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux 3 et 4.

Apprentis, enseignement supérieur, population scolarisée, population totale, premier degré, second degré – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MENESR.

Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.

Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

2 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2023-2024

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré éducation nationale y c. spécialisé	Ens. spécialisée hors éducation nationale	2 ^e degré éducation nationale y c. adapté	Autres formations du 2 ^e degré	Apprentis	Ens. supérieur	
2022-2023	0-1 an	1 397 778									
2021	2 ans	731 714	68 917	9,4 (-0,6)	9,4 (-0,6)						
2020	3 ans	723 487	722 088	99,8 (0,9)	99,8 (0,9)	0,1 (0)					
2019	4 ans	738 416	750 935	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)					
2018	5 ans	743 544	761 392	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)					
2017	6 ans	757 846	778 338	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)					
2016	7 ans	776 272	796 480	100 (0)	100 (0)	0,2 (0)					
2015	8 ans	800 440	815 294	100 (0)	100 (0)	0,3 (0)					
2014	9 ans	823 458	837 330	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)					
2013	10 ans	830 029	840 232	100 (0)	98,5 (0,2)	0,5 (0)	2,3 (0)				
2012	11 ans	845 772	852 253	100 (0)	7,2 (-0,1)	0,6 (0)	93 (-0,2)				
2011	12 ans	851 432	856 331	100 (0,3)	0,1 (0)	0,7 (0)	99,7 (0,8)				
2010	13 ans	874 703	872 454	99,7 (-0,3)		0,7 (0)	98,5 (-0,3)	0,5 (0)			
2009	14 ans	864 803	863 255	99,8 (0,2)		0,8 (0)	97 (0,2)	2,1 (0)			
2008	15 ans	874 676	860 099	98,3 (0,3)		0,8 (0)	88,8 (-0,1)	4,4 (0,1)	4,3 (0,3)		
2007	16 ans	863 423	823 955	95,4 (0,2)		0,8 (0)	83,7 (-0,1)	3,8 (0)	7,1 (0,4)		
2006	17 ans	868 808	806 854	92,9 (-0,2)		0,7 (0)	77,7 (-0,6)	3,4 (0)	8,3 (0,8)	2,9 (-0,3)	
2005	18 ans	835 750	656 669	78,6 (-0,3)		0,5 (0)	14,5 (-0,9)	1,3 (-0,1)	13,3 (0,7)	49 (0,1)	
2004	19 ans	814 363	564 753	69,3 (-1,2)		0,4 (0)	3 (-0,3)	0,7 (-0,1)	14,5 (0,2)	50,8 (-1,1)	
2003	20 ans	787 336	484 452	61,5 (1,2)		0,2 (0)	0,8 (-0,1)	0,6 (0)	16,1 (0,9)	43,9 (0,4)	
2002	21 ans	789 499	401 840	50,9 (0,7)		0,1 (0)	0,3 (0)	0,4 (0)	15,3 (1,3)	34,9 (-0,5)	
2001	22 ans	798 207	350 189	43,9 (0,7)			0,1 (-0,1)	0,3 (0)	14,7 (1,2)	28,8 (-0,4)	
2000	23 ans	809 933	252 210	31,1 (0)			0,1 (-0,1)	0,2 (0)	10,7 (0,7)	20,2 (-0,6)	
1999	24 ans	771 713	155 202	20,1 (-0,2)				0,1 (0)	6,9 (0,4)	13,1 (-0,5)	
1998	25 ans	771 975	103 713	13,4 (-0,1)				0,1 (0)	4,5 (0,4)	8,8 (-0,5)	
1997	26 ans	763 833	71 972	9,4 (0)				0,1 (0)	3 (0,2)	6,3 (-0,2)	
1996	27 ans	771 725	54 566	7,1 (0)				0,1 (0)	2,2 (0,2)	4,7 (-0,2)	
1995	28 ans	773 451	40 951	5,3 (0)				0,1 (0)	1,7 (0,1)	3,5 (-0,1)	
1994	29 ans	764 573	31 074	4,1 (0)				0,1 (0)	1,3 (0,1)	2,7 (-0,1)	
1993 et avant	30 ans +	44 806 049	130 623	0,3 (0)						0,2 (0)	
Total		68 625 008	15 604 421	22,7 (-0,1)	9,3 (-0,1)	0,1 (0)	8,3 (0)	0,2 (0)	1,5 (0,1)	3,3 (0)	

► Champ : France, public + privé.

(p) : provisoire.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2022.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

Lecture : à la rentrée 2023, 61,5% des jeunes de 20 ans sont scolarisés, soit 1,2 point de plus qu'à la rentrée 2022.

RERS 2025, DEPP

3 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans (en années)

	France hors DROM				France hors Mayotte			France			
	1985	1990	1995	2000	2010	2015	2018	2021	2022p	2023p	2021p
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,2	6,3	6,5	6,8	6,8	6,8	6,8
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,4	6,6	6,7	7,2	7,2	7,2	7,2
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,0	6,1	6,3	6,5	6,4	6,4	6,5
Second degré	3,4	3,9	4,0	3,9	3,6	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,5	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,4
Enseignement supérieur	1,3	1,7	2,4	2,4	2,6	2,9	3,1	3,5	3,5	3,5	3,4
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,8	3,2	3,4	3,9	3,9	3,9	3,8
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,3	2,7	2,8	3,1	3,1	3,1	3,1

► Champ : France (hors DROM avant 2000 ; hors Mayotte avant 2018), public + privé.

(p) : provisoire.

Lecture : en 2023, l'espérance de scolarisation d'une fille âgée de 15 ans, c'est-à-dire la durée moyenne espérée de ses études à partir de l'âge de 15 ans, est de 7,2 ans.

Note : l'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

RERS 2025, DEPP

En 2023-2024, la répartition des jeunes âgés de 14 à 17 ans dans le système éducatif français montre une nette différence entre les filles et les garçons ; les premières se montrent moins en retard et s'orientent plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 97,2% des jeunes sont scolarisés au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (88,9% contre 84,9%). Au même âge, 7,7% des garçons sont encore en quatrième, contre 5,7% des filles (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse, puisque 67,2% des filles sont en formations générale ou technologique en lycée contre 54,1% des garçons. Ceux-ci

sont en effet plus souvent au collège ou en formation professionnelle.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de leur orientation. En effet, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (66,9% pour les filles et 53,5% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons que les filles (39,4% contre 28,0%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont deux fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 7,1% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 8,4% contre 5,8%.

Précisions

Population concernée – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population totale à 14, 15, 16 et 17 ans – Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2023).

Pro court apprentissage, pro long apprentissage, pro court scolaire, pro long scolaire, post-bac – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MENESR. Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé. Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2023-2024

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 580	18 019	29 599	7 354	11 318	18 672	2 554	4 430	6 984	2 123	3 679	5 802
Sixième et cinquième	749	1 046	1 795	136	141	277	17	18	35	0	0	0
Quatrième	24 186	34 094	58 280	1 132	1 549	2 681	73	120	193	33	51	84
Troisième	374 718	376 158	750 876	33 198	45 785	78 983	2 378	3 584	5 962	344	681	1 025
Formations en collège	411 233	429 317	840 550	41 820	58 793	100 613	5 022	8 152	13 174	2 500	4 411	6 911
Seconde GT	9 639	11 333	20 972	275 092	231 989	507 081	18 863	18 261	37 124	1 839	1 623	3 462
Première GT	286	377	663	9 651	11 271	20 922	252 006	208 936	460 942	22 224	22 311	44 535
Terminale GT	0	0	0	259	371	630	9 567	10 410	19 977	249 184	203 602	452 786
Formations GT en lycée	9 925	11 710	21 635	285 002	243 631	528 633	280 436	237 607	518 043	273 247	227 536	500 783
Pro court scolaire (1)	40	90	130	14 723	20 608	35 331	20 120	28 950	49 070	10 855	16 623	27 478
Pro court apprentissage (1)	8	4	12	9 234	22 892	32 126	14 173	34 775	48 948	11 515	30 539	42 054
Pro long scolaire (1)	297	620	917	68 159	89 753	157 912	80 457	101 585	182 042	77 546	97 609	175 155
Pro long apprentissage (1)	2	1	3	955	4 519	5 474	2 652	9 719	12 371	7 878	20 996	28 874
Formations pro en lycée ou apprentissage	347	715	1 062	93 071	137 772	230 843	117 402	175 029	292 431	107 794	165 767	273 561
Post-bac (1)	4	4	8	4	6	10	111	196	307	12 324	13 275	25 599
Total scolarisés	421 509	441 746	863 255	419 897	440 202	860 099	402 971	420 984	823 955	395 865	410 989	806 854
Non scolarisés (2)	167	1 381	1 548	4 187	10 390	14 577	16 065	23 403	39 468	24 262	37 692	61 954
Population totale (p)	421 676	443 127	864 803	424 084	450 592	874 676	419 036	444 387	863 423	420 127	448 681	868 808

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	2,7	4,1	3,4	1,7	2,5	2,1	0,6	1,0	0,8	0,5	0,8	0,7
Sixième et cinquième	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Quatrième	5,7	7,7	6,7	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Troisième	88,9	84,9	86,8	7,8	10,2	9,0	0,6	0,8	0,7	0,1	0,2	0,1
Formations en collège	97,5	96,9	97,2	9,9	13,0	11,5	1,2	1,8	1,5	0,6	1,0	0,8
Seconde GT	2,3	2,6	2,4	64,9	51,5	58,0	4,5	4,1	4,3	0,4	0,4	0,4
Première GT	0,1	0,1	0,1	2,3	2,5	2,4	60,1	47,0	53,4	5,3	5,0	5,1
Terminale GT	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,3	2,3	2,3	59,3	45,4	52,1
Formations GT en lycée	2,4	2,6	2,5	67,2	54,1	60,4	66,9	53,5	60,0	65,0	50,7	57,6
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	3,5	4,6	4,0	4,8	6,5	5,7	2,6	3,7	3,2
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	2,2	5,1	3,7	3,4	7,8	5,7	2,7	6,8	4,8
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	16,1	19,9	18,1	19,2	22,9	21,1	18,5	21,8	20,2
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,2	1,0	0,6	0,6	2,2	1,4	1,9	4,7	3,3
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,2	0,1	21,9	30,6	26,4	28,0	39,4	33,9	25,7	36,9	31,5
Post-bac (1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	3,0	2,9
Total scolarisés	100,0	99,7	99,8	99,0	97,7	98,3	96,2	94,7	95,4	94,2	91,6	92,9
Non scolarisés (2)	0,0	0,3	0,2	1,0	2,3	1,7	3,8	5,3	4,6	5,8	8,4	7,1
Population totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, public + privé.

(p) : provisoire.

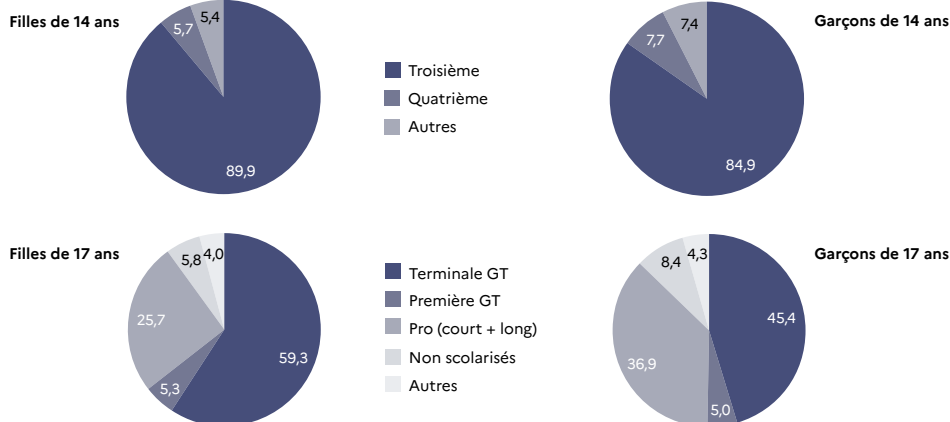
1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

Lecture : en 2023-2024, 528 633 jeunes de 15 ans sont scolarisés dans une formation générale ou technologique en lycée, soit 60,4% des jeunes de 15 ans.

RERS 2025, DEPP

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2023-2024 (1) (en %)



► Champ : France, public + privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Lecture : en 2023-2024, 59,3% des filles de 17 ans sont scolarisées en terminale générale et technologique contre 45,4% des garçons du même âge.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, 563 300 élèves en situation de handicap, c'est-à-dire bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, sont scolarisés : 86% le sont exclusivement en **milieu ordinaire**, 12% exclusivement en **établissement hospitalier ou médico-social**, et 2% en scolarité partagée (1)(2).

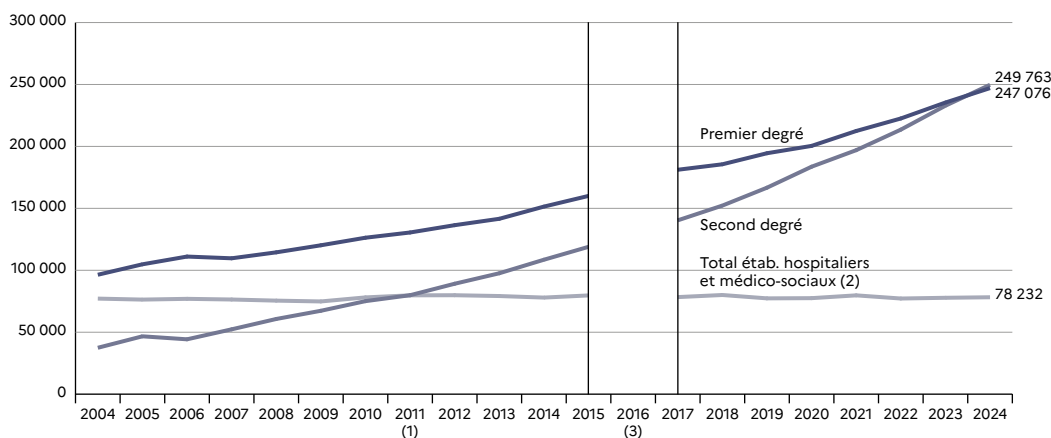
Par rapport à 2023, les effectifs augmentent de 6,1% en milieu ordinaire (28 600 élèves supplémentaires). La scolarisation en **classe ordinaire** – c'est-à-dire en **scolarisation individuelle** – progresse de 5,8% dans le premier degré et de 8,1% dans le second degré. La scolarisation avec l'appui d'une **ULIS** – c'est-à-dire en **scolarisation collective** – croît légèrement dans le premier degré (+1,8%) et plus nettement dans le second degré (+4,8%).

Sept élèves en situation de handicap sur dix sont des garçons (3). Cette surreprésentation des garçons est

observée en milieu ordinaire comme en établissement hospitalier ou médico-social. Elle est forte en **UEEA**, où 82% des élèves sont des garçons. Elle est moins marquée en ULIS où les filles représentent 35% des élèves.

Tous milieux de scolarisation confondus, 35% des élèves en situation de handicap et bénéficiant d'un PPS présentent des troubles intellectuels ou cognitifs (4). Ces élèves représentent 60% des élèves scolarisés en ULIS. Parmi les élèves ayant un trouble intellectuel ou cognitif, 35% sont scolarisés en ULIS et 17% en établissement hospitalier ou médico-social. La scolarisation en établissement hospitalier ou médico-social est peu fréquente pour les élèves présentant des troubles du langage ou de la parole (2%) et plus répandue chez les élèves présentant plusieurs troubles associés, des troubles du psychisme, des troubles auditifs ou des troubles du spectre de l'autisme (de 16% à 25%).

1 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap par type de scolarisation



► **Champ** : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

2. Hors scolarisation partagée à partir de 2008 afin d'éviter les doubles comptes. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte.

3. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Lecture : à la rentrée 2024, 247 076 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré, 249 763 dans le second degré et 78 232 dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Note : les effectifs tiennent compte des élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1% du total des élèves scolarisés.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

DEPP, enquête n° 32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

2 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap par type de scolarisation détaillé

	2004	2006	2009	2014	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 2023/2024 (%)
Premier degré	96 396	111 083	120 180	151 412	200 421	212 441	222 547	235 416	247 076	5,0
dont PPS (1)		89 045	115 951	151 412	200 421	212 441	222 547	235 416	247 076	5,0
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	103 908	147 365	158 505	168 096	180 668	191 095	5,8
ULIS	37 584	39 684	41 051	47 504	53 056	53 425	53 816	54 089	55 078	1,8
UEEA						511	635	659	903	37,0
Part du public	91,5	91,5	90,3	90,0	90,4	90,4	90,6	90,6	90,6	0,0
Second degré	37 442	44 278	67 310	108 529	183 619	196 968	213 538	232 858	249 763	7,3
dont PPS (1)		28 789	60 380	108 529	183 619	196 968	213 538	232 858	249 763	7,3
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	75 941	130 689	141 683	156 511	173 777	187 839	8,1
dont Segpa collège	n.d.	7 571	13 392	15 491	17 293	18 616	18 370	18 463	19 182	3,9
ULIS	5 988	9 350	17 185	32 588	52 930	55 285	57 027	59 081	61 924	4,8
Part du public	88,5	87,0	86,0	83,5	83,6	83,5	83,3	83,3	83,2	-0,2
Total en milieu ordinaire (2)	133 838	155 361	187 490	259 941	384 040	409 409	436 085	468 274	496 839	6,1
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 769	7 826	8 530	7 278	6 780	6 951	2,5
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 193	69 677	71 242	69 931	71 022	71 281	0,4
Total étab. hospitaliers et médico-sociaux (3)	77 141	76 951	74 845	77 962	77 503	79 772	77 209	77 802	78 232	0,6
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 763	7 656	10 533	11 341	11 570	11 186	11 726	4,8
Ensemble (4)	210 979	232 312	255 572	330 247	451 010	477 840	501 724	534 890	563 345	5,3

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012). Public + privé (sous et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

2. Y compris les élèves scolarisés en UEEA à partir de 2021.

3. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte en 2024. Cette ligne ensemble n'est pas égale à la somme des lignes du dessus afin d'éviter un double compte des élèves en scolarisation partagée à partir de 2008.

Lecture : à la rentrée 2024, 247 076 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré et 249 763 dans le second degré, soit un total de 496 839 élèves en milieu ordinaire (+6,1% par rapport à 2023). Par ailleurs, 78 232 élèves sont accueillis dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dont 11 726 en scolarisation partagée. Au total, 563 345 élèves en situation de handicap sont scolarisés en France (+5,3% par rapport à 2023).

3 Répartition des élèves en situation de handicap selon le sexe en 2024-2025

Sexe	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Filles	52 480	18 651	159	51 733	21 794	144 817	2 423	23 155	25 578	170 395
Garçons	138 615	36 427	744	136 106	40 130	352 022	4 528	48 126	52 654	404 676
Total	191 095	55 078	903	187 839	61 924	496 839	6 951	71 281	78 232	575 071

RERS 2025, DEPP

► Champ : France. Public + privé (sous et hors contrat).

1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte. Les effectifs présentés dans cette colonne affichent un double compte des élèves en scolarité partagée (2,1% du total des élèves scolarisés), contrairement au total du tableau 2 qui ne présente pas de double compte.

Lecture : à la rentrée 2024, 575 071 élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 170 395 filles et 404 676 garçons.

4 Répartition des élèves en situation de handicap selon le trouble en 2024-2025

Troubles	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels ou cognitifs	54 365	32 246	246	41 942	38 200	166 999	508	34 451	34 959	201 958
Troubles du psychisme	29 577	5 070	400	27 930	5 185	68 162	3 285	11 981	15 266	83 428
Troubles du langage ou de la parole	32 894	5 306	25	51 715	7 256	97 196	245	1 734	1 979	99 175
Troubles auditifs	2 906	504	2	3 189	546	7 147	2	2 303	2 305	9 452
Troubles visuels	1 828	202	0	2 534	300	4 864	1	454	455	5 319
Troubles viscéraux	1 646	204	0	1 314	168	3 332	385	64	449	3 781
Troubles moteurs	6 406	746	0	10 400	1 117	18 669	390	1 851	2 241	20 910
Plusieurs troubles associés	35 635	7 203	85	28 091	6 342	77 356	1 437	13 285	14 722	92 078
Autres troubles	25 838	3 597	145	20 724	2 810	53 114	596	2 303	2 899	56 013
Polyhandicap (3)							102	2 855	2 957	2 957
Total	191 095	55 078	903	187 839	61 924	496 839	6 951	71 281	78 232	575 071
dont troubles du spectre de l'autisme	27 079	7 812	903	15 334	6 087	57 215	2 271	16 973	19 244	76 459

RERS 2025, DEPP

► Champ : France. Public + privé (sous et hors contrat).

1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte. Les effectifs présentés dans cette colonne affichent un double compte des élèves en scolarité partagée (2,1% du total des élèves scolarisés), contrairement au total du tableau 2 qui ne présente pas de double compte.

3. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Lecture : à la rentrée 2024, 575 071 élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 201 958 ayant des troubles intellectuels ou cognitifs.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 88 500 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire), soit 1,1% de moins qu'en 2022-2023 (1).

Les effectifs sont surtout en baisse dans l'élémentaire (-6,1%). Ils sont stables au collège (-0,3%) et en hausse au lycée (+13,5%).

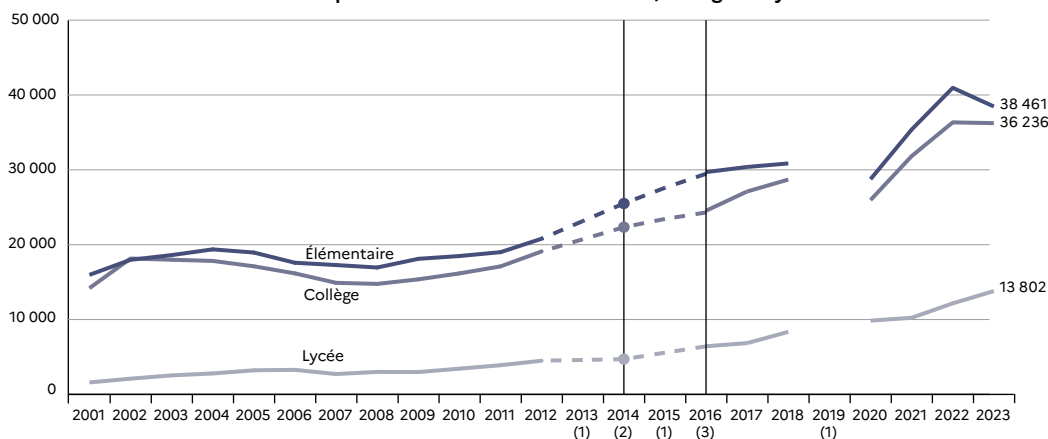
La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. Par exemple, les académies de Créteil et Versailles ont accueilli à elles seules 20% des élèves allophones scolarisés (respectivement 9 100 et 8 300) (2). Cette proportion est cependant à mettre en rapport avec le fait que 17% de l'ensemble des élèves scolarisés en France en 2023-2024 (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire) l'ont été dans ces deux académies.

En 2023-2024, 43% des élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en France l'ont été au sein d'une école élémentaire, 41% dans un collège et 16% dans un lycée. Cependant, cette répartition par degré diffère sur le territoire : 66% des élèves allophones scolarisés à Mayotte ou en Guyane l'ont été en école élémentaire et 57% dans l'académie de La Réunion. Par ailleurs, 36% des élèves allophones scolarisés dans l'académie de Lille l'ont été en lycée, de même que 33% dans l'académie de Besançon et 29% dans l'académie de Paris.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, si 84% des élèves en élémentaire ont été scolarisés quinze jours après leur test de positionnement (dont 63% le jour même), ils étaient 49% dans le même cas au collège et 47% au lycée (3).

Pour l'année 2023-2024, neuf élèves allophones sur dix ont bénéficié d'un dispositif de soutien linguistique : 88% dans les écoles, 92% dans les collèges et 90% dans les lycées.

1 Évolution du nombre d'élèves allophones scolarisés en élémentaire, collège ou lycée



► Champ : France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

Hors élèves pris en charge en MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire).

1. Pas de données pour les années 2013, 2015 et 2019.

2. À partir de 2014, une refonte de l'enquête permet la collecte de données individuelles.

3. À partir de 2016, l'académie de Mayotte est intégrée à l'enquête.

Lecture : en 2023-2024, 38 461 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés en élémentaire.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La population concernée par l'enquête est l'ensemble des élèves allophones nouvellement arrivés en France en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.42 ; 24.40, 23.23 ; 22.27.

2 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Collèges		Lycées		Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
Clermont-Ferrand	588	92	879	99	382	92	1 849	96
Grenoble	2 031	93	1 867	97	589	98	4 487	95
Lyon	2 578	96	2 053	96	538	n.d. (2)	5 169	n.d. (2)
Auvergne-Rhône-Alpes	5 197	95	4 799	98	1 509	n.d. (2)	11 505	n.d. (2)
Besançon	677	71	905	99	765	98	2 347	90
Dijon	1 044	88	1 074	94	503	93	2 621	91
Bourgogne-Franche-Comté	1 721	81	1 979	96	1 268	96	4 968	91
Bretagne (Rennes)	1 153	77	1 313	85	330	81	2 796	81
Centre-Val-de-Loire (Orléans-Tours)	1 163	83	1 357	82	212	77	2 732	82
Corse	156	96	118	100	51	98	325	98
Nancy-Metz	1 100	85	1 204	98	416	100	2 720	93
Reims	461	100	621	100	337	100	1 419	100
Strasbourg	1 226	91	1 375	98	300	94	2 901	95
Grand-Est	2 787	90	3 200	98	1 053	98	7 040	95
Amiens	1 053	87	1 424	91	531	86	3 008	89
Lille	933	91	1 054	95	1 094	90	3 081	92
Hauts-de-France	1 986	89	2 478	93	1 625	89	6 089	91
Créteil	4 648	94	3 285	83	1 147	77	9 080	88
Paris	1 113	99	909	100	814	100	2 836	99
Versailles	4 082	99	2 942	91	1 289	89	8 313	94
Île-de-France	9 843	97	7 136	89	3 250	88	20 229	93
Normandie	1 056	62	1 557	84	1 023	86	3 636	78
Bordeaux	975	87	1 277	95	462	90	2 714	91
Limoges	399	64	468	76	253	83	1 120	73
Poitiers	1 241	74	1 333	82	603	81	3 177	78
Nouvelle-Aquitaine	2 615	77	3 078	86	1 318	84	7 011	83
Montpellier	1 566	84	1 328	97	387	93	3 281	90
Toulouse	1 201	78	1 653	90	394	81	3 248	84
Occitanie	2 767	81	2 981	93	781	87	6 529	87
Pays-de-la-Loire (Nantes)	1 656	75	1 464	94	690	90	3 810	85
Aix-Marseille	1 965	97	1 864	99	279	n.d. (2)	4 108	n.d. (2)
Nice	1 640	98	1 349	99	238	78	3 227	97
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3 605	97	3 213	99	517	n.d. (2)	7 335	n.d. (2)
France hors DROM (1)	35 605	89	34 568	92	13 612	90	83 785	90
Guadeloupe	167	97	227	98	114	100	508	98
Guyane	980	86	507	98	8	100	1 495	90
Martinique	49	93	38	89	9	67	96	89
Mayotte	1 306	62	670	97	9	100	1 985	74
La-Réunion	368	100	230	100	50	100	648	100
DROM (1)	2 856	78	1 668	97	190	98	4 714	85
France (1)	38 461	88	36 236	92	13 802	90	88 499	90

► **Champ :** France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

RERS 2025, DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux sous-totaux « France hors DROM » et « DROM »).

2. Information non fournie pour les 372 lycéens du département du Rhône et les 43 lycéens des Alpes-de-Haute-Provence.

Lecture : en 2023-2024, 92% des 588 élèves allophones scolarisés en élémentaire dans l'académie de Clermont-Ferrand ont bénéficié d'un soutien en français langue seconde.

3 Répartition des élèves allophones scolarisés en 2023-2024 selon le délai avant prise en charge et le degré de scolarisation (en %)

Durée avant prise en charge (1)	Élémentaire	Collège	Lycée
Positionnement et scolarisation à la même date	63,3	28,4	27,3
Entre 1 et 14 jours	21,1	20,4	19,8
Entre 15 et 30 jours	6,0	14,1	12,6
Entre 1 et 3 mois	4,5	22,1	21,5
Entre 3 et 6 mois	2,0	8,3	8,6
Entre 6 mois et 1 an	1,7	4,1	5,6
1 an et plus	1,5	2,8	4,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

► **Champ :** France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

RERS 2025, DEPP

1. Délai entre le positionnement et la scolarisation.

Lecture : pour 63,3% des élèves allophones scolarisés en élémentaire, il n'y a pas eu d'attente entre leur test de positionnement initial et leur scolarisation.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis (CFA)** peuvent relever de différentes tutelles, qu'elles soient ministérielles ou non.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires (y compris les écoles primaires)** sont sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. À la rentrée 2024, la France compte 42 800 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). Le nombre d'écoles du secteur public baisse légèrement (-0,8%), diminution qui s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas,

ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement, les niveaux d'enseignement pouvant être répartis sur les différents sites préexistants. Le nombre d'écoles du secteur privé sous contrat baisse également légèrement (-0,6%), tandis que le nombre d'écoles du secteur privé hors contrat augmente de 1,3%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture. En 2024, les secteurs public et privé sous contrat comptent respectivement 8 000 et 2 900 établissements en France, nombres relativement stables depuis 2020. Le nombre de **lycées professionnels (LP)** continue de diminuer, en raison de regroupements avec des **lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)** qui conduisent à la hausse du nombre de **lycées polyvalents (LPO)**. Par ailleurs, la hausse du nombre de CFA observée depuis 2019 se poursuit en 2024 mais à un rythme moindre que l'année précédente (+7,8% contre +11,1%).

Précisions

Structures concernées – Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur – Voir fiche 2.20.

MFREO – Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, RERS 2.01, 2.04 et 4.25.
DEPP et SIES-MENESR, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
SIES-MENESR, RERS 2.20.
DGER-MASA, RERS 4.27.

1 Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs)

	2010	2015	2020	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024 (%)
Premier degré (1)	53 798	51 745	49 965	49 322	48 912	48 547	-0,7
Public	48 522	46 435	44 262	43 568	43 163	42 811	-0,8
Écoles maternelles	16 056	14 784	13 399	12 881	12 603	12 343	-2,1
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 651	30 863	30 687	30 560	30 468	-0,3
Privé	5 276	5 310	5 703	5 754	5 749	5 736	-0,2
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 143	5 172	5 514	5 563	5 551	5 511	-0,7
Privé sous contrat		4 808	4 687	4 652	4 629	4 602	-0,6
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		4 745	4 642	4 609	4 589	4 566	-0,5
Privé hors contrat		502	1 016	1 102	1 120	1 134	1,3
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		427	872	954	962	945	-1,8
dont écoles de niveau indéterminé						20	
Second degré	12 203	12 148	12 178	12 243	11 875 (4)	11 886 (4)	0,1
Public	8 108	8 069	8 022	8 041	8 032	8 036	0,0
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	1 464	1 544	1 667	1 693	1 703	1 717	0,8
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale	7 882	7 843	7 795	7 813	7 805	7 809	0,1
Collèges	5 253	5 290	5 294	5 316	5 320	5 325	0,1
Lycées professionnels	973	874	800	790	768	763	-0,7
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 600	1 624	1 631	1 641	1 645	0,2
dont lycées polyvalents (3)	582	659	730	742	760	765	0,7
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	77	76	76	76	0,0
Établissements sous tutelle de l'agriculture	226	226	227	228	227	227	0,0
Privé	4 095	4 079	4 156	4 202	3 843	3 850	0,2
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	698	723	697	679	678	657	-3,1
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale (9)	3 493	3 488	3 576	3 619	3 268	3 274	0,2
Collèges	1 765	1 807	1 951	2 049	2 053	2 063	0,5
Lycées professionnels	664	640	562	512	335	332	-0,9
Lycées d'enseignement général et technologique	2 064	1 040	1 062	1 057	879	878	-0,1
dont lycées polyvalents (3)	1 044	202	218	225	215	214	-0,5
Établissements sous tutelle de l'agriculture (y compris MFREO)	602	591	580	583	575	576	0,2
Privé sous contrat (établissements relevant de l'éducation nationale) (9)	2 953	2 916	2 883	2 874	2 877	2 872	-0,2
dont établissements avec STS ou CPGE	432	443	461	461	468	469	0,2
Collèges	1 672	1 660	1 660	1 660	1 662	1 661	-0,1
Lycées professionnels	403	389	347	338	335	332	-0,9
Lycées d'enseignement général et technologique	878	866	875	875	879	878	-0,1
dont lycées polyvalents (3)	190	190	210	212	215	214	-0,5
Privé hors contrat (établissements relevant de l'éducation nationale)	540	572	693	745	391	402	2,8
dont établissements avec STS ou CPGE	157	166	117	90	81	63	-22,2
Collèges	93	147	291	389	391	402	2,8
Lycées professionnels (4)	261	251	215	174			
Lycées d'enseignement général et technologique (4)	186	174	187	182			
dont lycées polyvalents (4)	14	12	8	13			
Enseignement supérieur (5)							
Universités (6)	79	72	71	71	71	71	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	108	107	107	105	-1,9
Inspé (ex Espé)		30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 378	2 489	2 470	2 458	2 459	0,0
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	2 001	2 106	2 203	2 207	2 351	2 331	-0,9
Public	1 358	1 432	1 586	1 607	1 614	1 622	0,5
Privé	900	946	903	863	844	837	-0,8
Établissements avec CPGE	442	445	457	462	462	468	1,3
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	434	435	441	453	453	456	0,7
Public	345	351	363	367	367	369	0,5
Privé	97	94	94	95	95	99	4,2
Écoles d'ingénieurs	250	261	279	289	287	295	2,8
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	191	352	374	393	423	7,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	241	307	316	327	332	1,5
Écoles paramédicales (hors université) et sociales	623	639	632	626	626	626	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (7)	245	271	349	364	387	393	1,6
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (8)	973	958	1 467	1 994	2 216	2 388	7,8
Public	257	255	173	165	164	159	-3,0
Privé	716	703	1 294	1 829	2 052	2 229	8,6

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

- Dans le premier degré, des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, peuvent se former pour créer une école primaire.
- Ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture.
- Des lycées professionnels (LP) peuvent se regrouper avec des lycées généraux pour former des lycées polyvalents (LPO).
- Compte tenu du changement de sources en 2021, le champ du secteur privé hors contrat est désormais restreint aux seuls élèves de moins de 16 ans soumis à l'obligation scolaire.
- Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).
- Y compris CUPFR de Mayotte, Institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020).
- Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.
- Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.
- Dont un EREA à partir de 2015.

RERS 2025, DEFP

À la rentrée 2024, l'enseignement du premier degré public et privé sous contrat regroupe 47 400 écoles en France, soit 380 écoles de moins qu'à la rentrée 2023 (1)(2). Cette baisse s'explique en partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas, ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement.

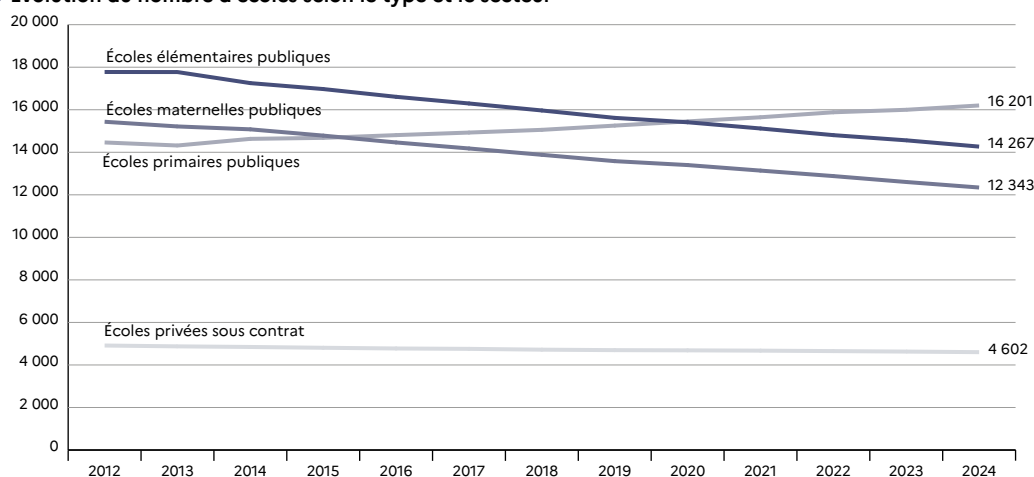
Comme depuis 2014, cette évolution est davantage marquée dans le secteur public : -0,8% contre -0,6% pour les écoles privées sous contrat. Dans le secteur public, si le nombre d'écoles maternelles et élémentaires diminue (respectivement -260 et -295 par rapport à la rentrée 2023), le nombre d'écoles

primaires, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente (+203).

Dans le secteur privé sous contrat, la quasi-totalité des écoles sont des écoles primaires. Ces écoles primaires privées sous contrat accueillent en moyenne 186 élèves, contre 127 dans les écoles primaires publiques (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (150) et les écoles maternelles qui en accueillent le moins (99).

Dans le secteur public, 3 400 écoles sont à classe unique, soit 8% d'entre elles, et 44% des écoles publiques ont moins de cinq classes (4)(5). Dans le secteur privé sous contrat, 1% des écoles sont à classe unique et 33% comptent moins de cinq classes.

1 Évolution du nombre d'écoles selon le type et le secteur



► Champ : France.

Lecture : à la rentrée 2024, le nombre d'écoles primaires publiques s'élève à 16 201.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Élèves de niveau préélémentaire ou élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, les « écoles élémentaires » décrivent les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.01 ; 24.41.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

2 Évolution du nombre d'écoles selon le type et le secteur

	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2023	2024
Écoles maternelles	15 435	15 079	14 462	13 881	13 399	12 881	12 603	12 343
Écoles élémentaires	17 775	17 252	16 608	15 966	15 411	14 806	14 562	14 267
Écoles primaires	14 462	14 631	14 807	15 055	15 452	15 881	15 998	16 201
Total public	47 672	46 962	45 877	44 902	44 262	43 568	43 163	42 811
Écoles maternelles	70	69	59	54	45	43	40	36
Écoles élémentaires	170	158	153	155	142	132	131	120
Écoles primaires	4 674	4 619	4 563	4 510	4 500	4 477	4 458	4 446
Total privé sous contrat	4 914	4 846	4 775	4 719	4 687	4 652	4 629	4 602
Ensemble	52 586	51 808	50 652	49 621	48 949	48 220	47 792	47 413

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, l'enseignement du premier degré public et privé sous contrat regroupe 47 413 écoles.

3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école et le secteur à la rentrée 2024

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	98,7	150,3	126,5	126,4
Privé sous contrat	101,7	155,6	186,2	184,7
Public + privé sous contrat	98,7	150,4	139,3	132,1

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, les écoles maternelles publiques accueillent en moyenne 98,7 élèves.

4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes, le type d'école et le secteur à la rentrée 2024

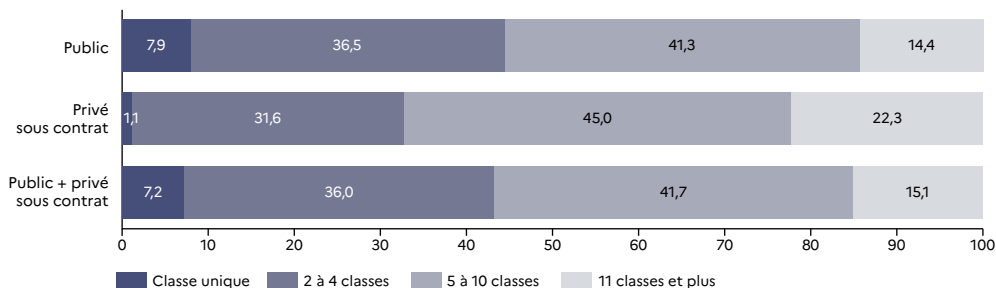
Nombre de classes	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
1	873	1 846	646	3 365
2	1 295	1 466	2 188	4 949
3	2 270	596	2 424	5 290
4	2 447	668	2 267	5 382
5 à 10	5 158	6 126	6 394	17 678
11 et plus	300	3 565	2 282	6 147
Total	12 343	14 267	16 201	42 811
1	6	11	35	52
2	8	29	332	369
3	5	8	479	492
4	5	8	579	592
5 à 10	11	39	2 023	2 073
11 et plus	1	25	998	1 024
Total	36	120	4 446	4 602
Total public + privé sous contrat	12 379	14 387	20 647	47 413

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 873 écoles maternelles publiques sont composées d'une classe unique.

5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le secteur à la rentrée 2024 (en %)



► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 7,9% des écoles publiques sont à classe unique.

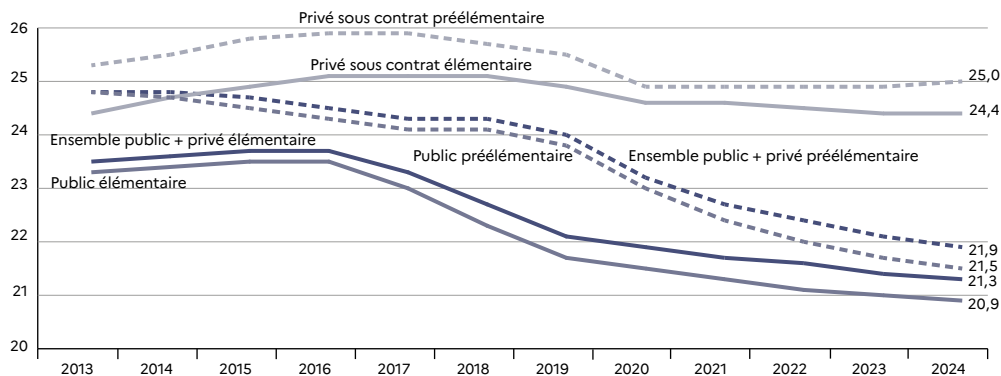
À la rentrée 2024, le nombre de classes est en légère baisse dans le premier degré : 254 100 dans le secteur public (soit -0,6% en un an) et 34 400 dans le secteur privé sous contrat (soit -0,1%) (2). Dans les écoles primaires, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire ou être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : 8 100 dans les écoles publiques (soit 3%) et 1 800 dans les écoles privées sous contrat (5%).

Dans le secteur privé sous contrat, le **nombre d'élèves par classe** est stable depuis 2020. Plus élevé que dans le public, il est de 25,0 en préélémentaire et de 24,4 en élémentaire (1)(4). Dans le public, la taille des classes

est à la baisse, celle-ci s'expliquant principalement par les mesures de dédoublement des classes en éducation prioritaire : celles de CP et CE1 entre les rentrées 2017 et 2019 puis celles de grande section depuis 2020. La taille des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) est ainsi passée de 21,7 élèves en 2015 à 12,7 élèves en 2024 (5). Quant aux classes de grande section, si elles comptent toujours plus d'élèves que celles de CP et de CE1, elles accueillent 14,5 élèves en moyenne en REP+ en 2024, contre 23,6 en 2015.

Les classes sont plus chargées dans le secteur privé, qui ne comprend aucune école en éducation prioritaire. En particulier, 15% des classes préélémentaires et 10% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (6).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le niveau de formation et le secteur



► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

► Lecture : à la rentrée 2024, les classes de niveau préélémentaire des écoles publiques accueillent en moyenne 21,5 élèves.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Diapre est un dispositif de remontée de données individuelles du premier degré qui couvre, à la rentrée 2024, la totalité des élèves des écoles publiques et 99,4% des élèves des écoles privées sous contrat.

Nombre d'élèves par classe (E/C) – Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du E/C consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera 5 élèves au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera 15 élèves au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.01 ; 23.39.

2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

	2013	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Public	246 274	249 172	251 395	251 052	254 358	256 491	257 039	256 999	255 662	254 103
Privé sous contrat	34 148	34 733	35 221	34 975	35 022	35 186	34 865	34 721	34 484	34 435
Ensemble public + privé	280 422	283 905	286 616	286 027	289 380	291 677	291 904	291 720	290 146	288 538

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

3 Nombre de classes selon le type d'école, le niveau de formation et le secteur à la rentrée 2024

Type d'école	Niveau de formation	Public	Privé sous contrat	Public + privé sous contrat
Écoles maternelles	Classes préélémentaires	56 863	148	57 011
	Classes élémentaires	101 367	762	102 129
Écoles primaires	Classes préélémentaires	30 915	10 537	41 452
	Classes élémentaires	56 723	21 196	77 919
	Classes mixtes	8 106	1 785	9 891
Ensemble des écoles		253 974	34 428	288 402

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le secteur et le niveau de formation

Niveau	Public			Privé sous contrat			Public + privé sous contrat		
	2015	2019	2024	2015	2019	2024	2015	2019	2024
Petite section	24,5	24,0	22,7	26,0	25,5	25,3	24,7	24,1	23,0
Moyenne section	24,8	24,2	22,6	26,0	25,6	25,2	24,9	24,3	22,9
Grande section	24,7	23,8	20,0	25,6	25,5	24,8	24,8	24,0	20,5
Préélémentaire	24,5	23,8	21,5	25,8	25,5	25,0	24,7	24,0	21,9
CP	22,4	19,1	18,5	23,8	23,4	23,0	22,5	19,6	19,0
CE1	23,2	19,9	19,0	24,5	24,5	23,9	23,4	20,4	19,5
CE2	23,8	23,3	22,1	25,1	25,2	24,7	23,9	23,5	22,5
CM1	24,0	23,6	22,6	25,5	25,6	25,1	24,2	23,9	23,0
CM2	24,2	23,8	22,8	25,8	25,9	25,4	24,4	24,1	23,2
Élémentaire	23,5	21,7	20,9	24,9	24,9	24,4	23,7	22,1	21,3
Total	23,9	22,5	21,1	25,2	25,1	24,6	24,0	22,8	21,5

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, hors ULIS.

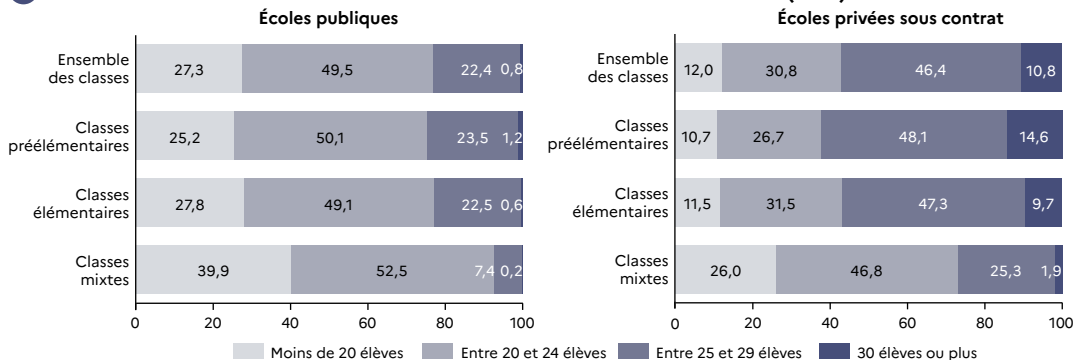
5 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles publiques selon le type d'école et le niveau de formation

Niveau	REP+			REP			Public hors EP		
	2015	2023	2024	2015	2023	2024	2015	2023	2024
Petite section	23,3	21,8	21,6	23,4	21,7	21,6	24,8	23,0	23,0
Moyenne section	23,6	21,7	21,4	23,7	21,5	21,3	25,1	23,1	22,9
Grande section	23,6	14,5	14,5	23,7	15,5	14,5	25,0	22,4	22,3
Préélémentaire	23,2	18,5	18,2	23,4	18,9	18,2	24,9	22,8	22,6
CP	21,7	12,6	12,7	21,8	12,8	12,8	22,5	21,0	20,9
CE1	22,6	12,8	12,8	22,7	13,0	13,0	23,3	21,8	21,6
CE2	22,9	21,0	20,8	23,1	20,7	20,5	24,0	22,8	22,6
CM1	23,0	21,7	21,3	23,3	21,3	21,2	24,3	23,2	23,0
CM2	23,1	21,6	21,4	23,4	21,5	21,3	24,4	23,4	23,2
Élémentaire	22,6	16,8	16,7	22,8	16,8	16,8	23,7	22,4	22,3
Total	22,9	17,4	17,3	23,0	17,5	17,3	24,1	22,5	22,4

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, écoles publiques, hors ULIS.

6 Taille des classes selon le secteur et le niveau de formation à la rentrée 2024 (en %)



► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

Note : les élèves d'ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, l'enseignement du premier degré en France regroupe 42 800 écoles publiques et 4 600 écoles privées sous contrat (1). Leur nombre est très variable selon l'académie. Les académies qui disposent du plus grand nombre d'écoles sont Versailles (3 200), Lille (3 100) et Nantes (2 700). La part d'écoles primaires est très variable en fonction de l'académie : 78% des écoles à Rennes et 67% à Nantes, tandis que cette part est de 17% à Créteil ou à Mayotte, et de 21% à Versailles. La part très importante du secteur privé dans les académies de Rennes (37% mais variant de 29% dans les Côtes-d'Armor à 46% dans le Morbihan) et de

Nantes (31% mais variant de 14% dans la Sarthe à 42% en Vendée) n'explique qu'en partie ces différences (2). La quasi-totalité (97%) des écoles privées sous contrat sont en effet des écoles primaires. Cependant, sur le seul champ des écoles publiques, la part d'écoles primaires reste nettement plus élevée à Rennes (68%) et Nantes (53%) qu'à Paris (13%), Créteil (14%) ou Versailles (17%).

Dans les DROM, la part d'écoles privées sous contrat est deux fois moins importante qu'en Métropole (4% contre 10%). Il n'y en a notamment aucune à Mayotte.

Précisions

Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons « écoles élémentaires » les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

1 Nombre d'écoles par académie à la rentrée 2024

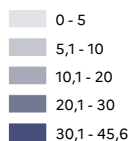
Académies et régions académiques	Public				Privé sous contrat				Public + privé	Part du privé sous contrat (%)	
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Total		
Clermont-Ferrand	232	330	555	1 117				112	112	1 229	9,1
Grenoble	569	669	1 152	2 390	2	4	240	246	2 636	9,3	
Lyon	436	468	856	1 760	2	2	278	282	2 042	13,8	
Auvergne-Rhône-Alpes	1 237	1 467	2 563	5 267	4	6	630	640	5 907	10,8	
Besançon	237	287	444	968		3	49	52	1 020	5,1	
Dijon	404	569	554	1 527			55	55	1 582	3,5	
Bourgogne-Franche-Comté	641	856	998	2 495		3	104	107	2 602	4,1	
Bretagne (Rennes)	223	239	969	1 431	13	25	795	833	2 264	36,8	
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	546	708	663	1 917	1	3	121	125	2 042	6,1	
Corse	57	61	121	239		1	4	5	244	2,0	
Nancy-Metz	519	588	740	1 847	2	2	51	55	1 902	2,9	
Reims	235	263	456	954		1	52	53	1 007	5,3	
Strasbourg	392	363	463	1 218	2	13	22	37	1 255	2,9	
Grand Est	1 146	1 214	1 659	4 019	4	16	125	145	4 164	3,5	
Amiens	409	565	768	1 742		1	67	68	1 810	3,8	
Lille	815	877	1 035	2 727	1	2	336	339	3 066	11,1	
Hauts-de-France	1 224	1 442	1 803	4 469	1	3	403	407	4 876	8,3	
Créteil	1 073	1 121	346	2 540	1	6	91	98	2 638	3,7	
Paris	273	273	80	626	1	8	98	107	733	14,6	
Versailles	1 318	1 234	540	3 092	2	10	138	150	3 242	4,6	
Île-de-France	2 664	2 628	966	6 258	4	24	327	355	6 613	5,4	
Normandie	491	656	1 098	2 245		1	188	189	2 434	7,8	
Bordeaux	602	854	940	2 396	1	2	215	218	2 614	8,3	
Limoges	128	200	268	596			17	17	613	2,8	
Poitiers	328	470	537	1 335		1	121	122	1 457	8,4	
Nouvelle-Aquitaine	1 058	1 524	1 745	4 327	1	3	353	357	4 684	7,6	
Montpellier	579	672	599	1 850	1	2	146	149	1 999	7,5	
Toulouse	547	725	976	2 248	1	3	202	206	2 454	8,4	
Occitanie	1 126	1 397	1 575	4 098	2	5	348	355	4 453	8,0	
Pays de la Loire (Nantes)	416	462	980	1 858	5	19	814	838	2 696	31,1	
Aix-Marseille	680	704	372	1 756		4	129	133	1 889	7,0	
Nice	400	416	246	1 062		3	49	52	1 114	4,7	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 080	1 120	618	2 818		7	178	185	3 003	6,2	
France hors DROM	11 909	13 774	15 758	41 441	35	116	4 390	4 541	45 982	9,9	
Guadeloupe	101	105	59	265	1	1	13	15	280	5,4	
Guyane	47	62	66	175			9	9	184	4,9	
Martinique	62	76	77	215		1	10	11	226	4,9	
Mayotte	72	111	38	221					221	0,0	
La Réunion	152	139	203	494		2	24	26	520	5,0	
DROM	434	493	443	1 370	1	4	56	61	1 431	4,3	
France	12 343	14 267	16 201	42 811	36	120	4 446	4 602	47 413	9,7	

► Champ : France, public + privé sous contrat.

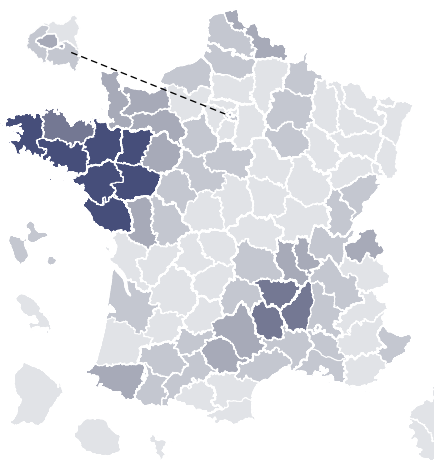
Lecture : à la rentrée 2024, l'académie de Clermont-Ferrand compte 1 229 écoles, dont 9,1% sont privées sous contrat.

RERS 2025, DEPP

2 Part des écoles privées sous contrat par département à la rentrée 2024 (en %)



France : 9,7 %



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, le département du Finistère compte 34,4% d'écoles privées sous contrat.

RERS 2025, DEPP

2.04 Les collèges et les lycées : type d'établissement et classes

Depuis les années 2000, le nombre de **lycées professionnels** (LP) diminue, tandis que celui des **lycées polyvalents** (LPO) augmente (1). À la rentrée 2024, le nombre d'établissements publics et privés sous contrat du second degré est de 10 700 (2).

Le nombre de **classes** (236 100) diminue à la rentrée 2024 (-331), notamment porté par la baisse du nombre de classes en collège public (-545) (3). La hausse du nombre de classes en LPO public (+261) et en LP public (+155) ne compense pas cette baisse.

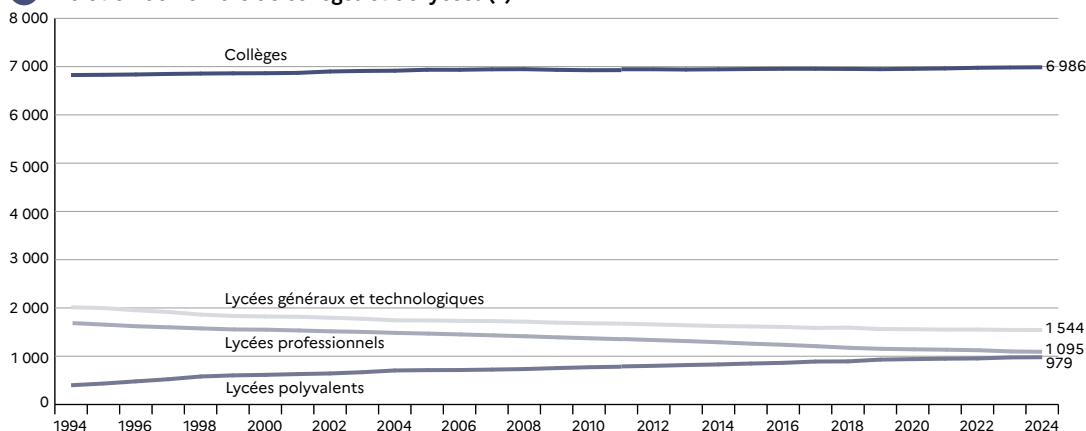
Au collège, le nombre moyen d'élèves par classe augmente régulièrement depuis 2010 avec 1,3 élève supplémentaire par classe entre 2010 et 2024 (4). L'entrée au collège de générations très nombreuses et la forte baisse des redoublements dans le premier degré

sont les principales explications. Entre les rentrées 2023 et 2024, le nombre de classes au collège diminue légèrement dans le secteur public mais se stabilise dans le secteur privé sous contrat. Dans les LP, après une période de stabilité entre 2018 et 2020, le nombre moyen d'élèves par classe diminue régulièrement, atteignant les 17,9 en 2024.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés sous contrat que dans les lycées publics, avec un à deux élèves de moins par classe. Toutefois, dans les lycées professionnels, la différence est plus faible, avec seulement 0,3 élève de moins en moyenne.

Au contraire, dans les collèges privés sous contrat, les classes comptent en moyenne 2,6 élèves de plus que celles des collèges publics.

1 Évolution du nombre de collèges et de lycées (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO) : voir « Glossaire ».

Lecture : en 2024, on dénombre 6 986 collèges.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Établissements du second degré – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Nombre moyen d'élèves par classe (selon le type d'établissement) – C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.05 calculé selon le niveau de

formation et classes, et ne peut être comparé à celui de la fiche 2.06 calculé selon la taille des classes.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne :
- Le nombre d'établissements du second degré par secteur d'enseignement et type d'établissement.
- Le nombre de divisions (classes) des collèges et lycées par secteur d'enseignement et type d'établissement.
- Le nombre moyen d'élèves par division (classe) par secteur d'enseignement et type d'établissement.

2 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Collèges	5 082	5 128	5 220	5 253	5 290	5 294	5 303	5 316	5 320	5 325
LP	1 177	1 108	1 050	973	874	800	794	790	768	763
LEGT - LPO	1 474	1 513	1 551	1 576	1 600	1 624	1 626	1 631	1 641	1 645
dont LPO	389	477	525	582	659	730	738	742	760	765
EREA	82	80	80	80	79	77	76	76	76	76
Total public	7 815	7 829	7 901	7 882	7 843	7 795	7 799	7 813	7 805	7 809
Collèges	1 748	1 735	1 715	1 672	1 660	1 660	1 659	1 660	1 662	1 661
LP	482	446	423	403	389	347	345	338	335	332
LEGT - LPO	958	925	902	878	866	875	874	875	879	878
dont LPO	45	137	187	190	190	210	217	212	215	214
EREA					1	1	1	1	1	1
Total privé sous contrat	3 188	3 106	3 040	2 953	2 916	2 883	2 879	2 874	2 877	2 872
Ensemble	11 003	10 935	10 941	10 835	10 759	10 678	10 678	10 687	10 682	10 681

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ; voir « Glossaire ».

Lecture : en 2024, on dénombre 5 325 collèges publics et 1 661 collèges privés sous contrat.

3 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 697	107 539	107 313	106 944	106 857	106 312
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	18 929	17 942	17 931	18 084	17 821	17 976
LEGT - LPO	53 248	55 989	56 999	55 924	58 862	61 435	62 112	62 397	62 892	62 951
dont LPO	n.d.	n.d.	20 402	22 378	26 264	30 457	31 028	31 431	32 144	32 405
EREA	1 324	1 149	980	944	904	872	866	861	868	883
Total public	195 044	195 763	190 029	185 259	185 392	187 788	188 222	188 286	188 438	188 122
Collèges	25 987	25 747	25 721	25 642	25 877	26 168	26 148	26 246	26 241	26 246
LP	5 239	5 445	5 244	5 033	4 870	4 467	4 449	4 392	4 334	4 354
LEGT - LPO	15 705	16 087	16 351	16 646	16 715	17 068	17 222	17 352	17 415	17 367
dont LPO	n.d.	n.d.	5 671	5 886	5 855	6 405	6 488	6 540	6 621	6 615
EREA					12	14	14	14	6	14
Total privé sous contrat	46 931	47 278	47 316	47 321	47 474	47 717	47 833	48 004	47 996	47 981
Ensemble	241 975	243 041	237 345	232 580	232 866	235 505	236 055	236 290	236 434	236 103

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Voir [2] supra.

Lecture : en 2024, on dénombre 236 103 classes accueillant des élèves du second degré ou du supérieur en lycée (STS, CPGE, etc.).

Note : les dispositifs ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés parmi les classes.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Public										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	24,3	24,8	24,8	24,9	24,8	24,8
LP	22,0	20,2	20,1	19,0	19,1	18,4	18,0	17,6	17,7	17,9
LEGT - LPO	28,6	27,4	27,3	26,8	27,9	27,9	27,6	27,4	27,2	27,2
dont LPO			24,6	23,8	25,2	25,2	24,8	24,6	24,5	24,4
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	10,7	10,5	10,2	10,3	10,3
Privé sous contrat										
Collèges	24,9	25,0	24,9	25,6	26,4	27,3	27,4	27,3	27,4	27,4
LP	22,5	19,9	19,7	19,4	18,7	17,6	17,3	17,1	17,3	17,6
LEGT - LPO	26,1	24,6	24,6	24,7	25,8	26,8	26,7	26,1	26,0	26,0
dont LPO			22,3	22,0	22,5	23,0	22,8	22,2	22,1	22,1
EREA					14,3	15,0	15,3	15,9	14,7	15,3
Public + privé sous contrat										
Collèges	23,9	23,7	23,6	24,0	24,7	25,3	25,3	25,4	25,3	25,3
LP	22,1	20,1	20,1	19,1	19,0	18,3	17,9	17,5	17,7	17,9
LEGT - LPO	28,0	26,8	26,7	26,3	27,5	27,7	27,4	27,1	27,0	26,9
dont LPO			24,1	23,4	24,7	24,8	24,5	24,2	24,1	24,0
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,2	10,8	10,5	10,2	10,4	10,4

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Voir [2] supra.

Lecture : en 2024, les classes de LEGT - LPO scolarisent en moyenne 26,9 élèves ou étudiants.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

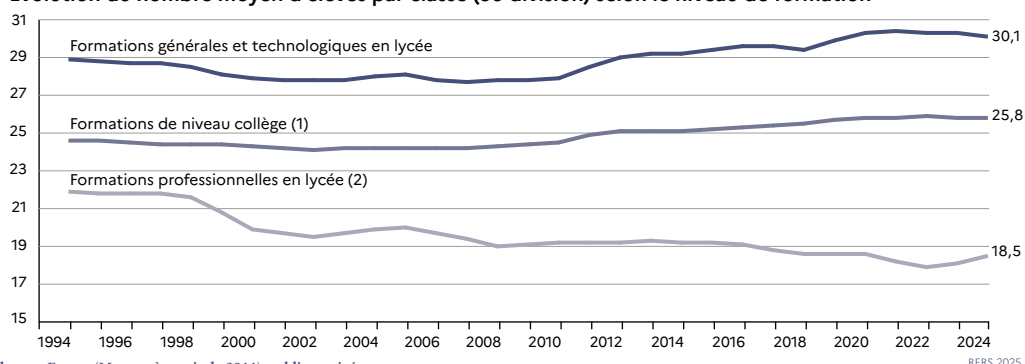
Les établissements du second degré des secteurs public et privé sous contrat scolarisent généralement les élèves dans les **classes** de la sixième à la troisième au collège, celles des **formations générales et technologiques** dans les LEGT et celles des **formations professionnelles** dans les LP (2). Des élèves peuvent aussi y suivre d'autres types de formation. Dans les lycées professionnels publics, 4 % des élèves sont dans des **formations de niveau collège**, principalement en classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (« prépa-métiers »). Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent un élève sur huit dans les LEGT. L'enseignement adapté est essentiellement assuré dans les collèges et dans les EREA.

À la rentrée 2024, le nombre de classes (ou divisions) diminue fortement dans les formations en collège

public (-500) et augmente dans les formations en collège privé sous contrat (+11) (3). Le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée est plus élevé dans le secteur public (30,4) que dans le secteur privé sous contrat (29,1) (4). Au contraire, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (27,2) que dans le secteur public (24,7).

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 18,5 élèves (1). C'est dans ces formations que l'évolution est la plus forte avec une diminution de 3,4 élèves par classe entre 1994 et 2024. Dans les autres formations, en collège et en lycée général et technologique, le nombre moyen d'élèves par classe augmente depuis 2008.

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Hors Segpa.

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

Lecture : en 2024, les classes de niveau collège accueillent en moyenne, 25,8 élèves.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Le nombre moyen d'élèves par classe (selon le niveau de formation) est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes (ou divisions). Les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivie. Ainsi, dans le calcul de la classe de troisième sont retenus tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04 calculé selon le type d'établissement fréquenté mais il est équivalent à l'indicateur présent dans la fiche 2.06. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte des conditions d'enseignement

de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la 9.12.

EREA, LP, LEGT, LPO, Segpa – Voir « Glossaire ».

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Série chronologique disponible en ligne : le nombre moyen d'élèves par division (classe) selon le niveau de formation.

2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2024, y compris post-bac (en %)

	Formations de niveau collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble
Public						
Collèges	97,0	2,9	ε	ε		100,0
LP	4,2		92,7	0,6	2,4	100,0
LEGT - LPO	0,5		13,0	73,3	13,1	100,0
dont LPO	1,0		28,2	60,5	10,3	100,0
EREA	7,3	28,5	62,1	1,5	0,6	100,0
Privé sous contrat						
Collèges	99,4	0,6				100,0
LP	7,4	0,1	89,7	0,3	2,4	100,0
LEGT - LPO	0,8	ε	11,4	76,1	11,6	100,0
dont LPO	2,5	ε	34,5	48,3	14,7	100,0
EREA		55,1	44,9			100,0

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 3 et 4.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 5.

LECTURE : en 2024, 97% des élèves accueillis dans les collèges du secteur public suivent des formations de niveau collège.

3 Évolution du nombre de classes (ou divisions) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Formations de niveau collège (1)	103 308	101 399	101 762	102 860	102 634	102 302	102 265	101 763	-502
Segpa	7 822	6 872	6 334	6 088	6 054	6 036	5 993	5 961	-32
Formations professionnelles en lycée	28 392	28 878	27 322	27 565	27 749	28 046	28 287	28 222	-65
Formations générales et technologiques en lycée	41 850	39 127	40 740	41 245	41 548	41 626	41 571	41 206	-365
Total public	181 372	176 276	176 158	177 758	177 985	178 010	178 116	177 152	-964
Formations de niveau collège (1)	26 093	25 931	26 020	26 275	26 251	26 338	26 337	26 348	11
Segpa	292	329	375	362	361	362	359	360	1
Formations professionnelles en lycée	7 050	7 056	6 862	6 710	6 697	6 672	6 641	6 598	-43
Formations générales et technologiques en lycée	11 712	11 638	11 665	11 626	11 719	11 826	11 854	11 790	-64
Total privé sous contrat	45 147	44 954	44 922	44 973	45 028	45 198	45 191	45 096	-95
Total public + privé	226 519	221 230	221 080	222 731	223 013	223 208	223 307	222 248	-1 059

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris troisième « prépa-métiers », hors Segpa.

LECTURE : en 2024, il y a 101 763 classes de niveau collège, soit 502 de moins que l'année précédente.

NOTE : les dispositifs ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés parmi les classes.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Public									
Formations de niveau collège	23,3	23,5	24,2	24,6	24,7	24,7	24,8	24,7	24,7
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,0	24,2	24,9	25,3	25,4	25,3	25,4	25,4	25,4
Segpa	13,5	13,3	13,3	13,4	13,6	13,6	13,5	13,4	13,3
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,1	19,3	18,7	18,8	18,3	18,0	18,1	18,6
Formations générales et technologiques en lycée	28,8	28,5	30,0	30,3	30,7	30,7	30,6	30,6	30,4
Privé sous contrat (2)									
Formations de niveau collège	24,9	25,4	26,3	27,1	27,1	27,3	27,2	27,2	27,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	25,0	25,6	26,5	27,4	27,3	27,5	27,4	27,4	27,5
Segpa	13,9	12,6	11,6	11,7	12,0	12,2	11,9	11,7	11,7
Formations professionnelles en lycée	19,8	19,6	18,8	18,1	18,0	17,7	17,4	17,8	18,2
Formations générales et technologiques en lycée	25,7	25,9	27,4	28,4	29,2	29,6	29,2	29,2	29,1
Public + privé sous contrat (2)									
Formations de niveau collège	23,6	23,9	24,6	25,1	25,2	25,2	25,3	25,2	25,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,2	24,5	25,2	25,7	25,8	25,8	25,9	25,8	25,8
Segpa	13,5	13,3	13,2	13,3	13,5	13,6	13,4	13,3	13,2
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,2	19,2	18,6	18,6	18,2	17,9	18,1	18,5
Formations générales et technologiques en lycée	28,1	27,9	29,4	29,9	30,3	30,4	30,3	30,3	30,1

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris troisième « prépa-métiers ».

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

LECTURE : en 2024, dans le secteur public, les classes de niveau collège accueillent, en moyenne, 24,7 élèves.

NOTE : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

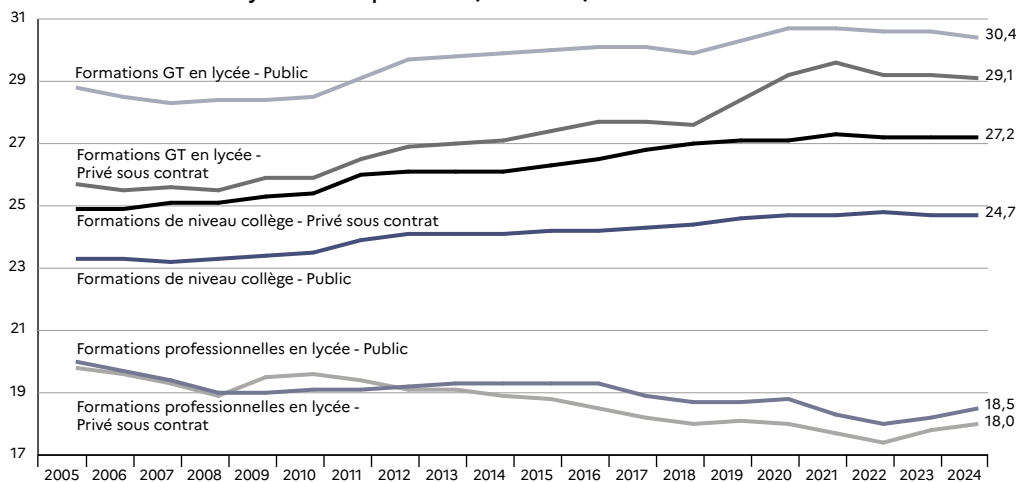
Avec une densité de plus de 30 élèves par classe, les **classes** (ou divisions) des formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées du second degré (2). La taille moyenne des classes préparant au baccalauréat professionnel est plus faible avec, en moyenne, 20,2 élèves par classe et 13,1 élèves par classe en CAP. Dans les formations en collège, y compris Segpa, les classes des établissements publics et privés sous contrat comptent 25,2 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé sous contrat est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 27,2 et 24,7 élèves) (1). C'est l'inverse dans les formations générales et technologiques en lycée où les classes des établissements publics comptent en moyenne 1,3 élève de plus que celles des

établissements privés sous contrat. Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont légèrement plus chargées que celles du secteur privé sous contrat (18,5 et 18,0 élèves). La taille moyenne des classes du domaine des « services » est plus importante dans le secteur public (21,3 contre 19,7), ce qui explique en partie cet écart (4). De manière générale, les classes du domaine de la « production » ont de plus faibles effectifs que celles du domaine des « services ».

En dix ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège (+0,6 élève dans le secteur public et +1,1 dans le secteur privé sous contrat) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (+0,5 dans le secteur public et +2,0 dans le secteur privé sous contrat). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (-0,8 élève dans le secteur public et -0,9 dans le secteur privé sous contrat).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation et le secteur



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.
Lecture : en 2024, on dénombre en moyenne 30,4 élèves dans les classes de formations GT en lycée public.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Le nombre moyen d'élèves par classe (selon le niveau de formation) est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes (ou divisions). Les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivie. Dans le calcul de la classe de troisième par exemple, tous les élèves sont retenus, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04, qui est calculé selon le type d'établissement fréquenté. En revanche, la comparaison avec l'indicateur présent dans la fiche 2.05 est possible. Par ailleurs,

le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 9.12.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques disponibles en ligne : voir rubrique « Les établissements et les structures ».

2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2024 (en %)

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves / classe
Sixième	0,8	4,0	30,5	52,4	12,1	0,2	ε	100,0	31 950	25,6
Cinquième	0,6	2,6	26,8	55,2	14,6	0,2	ε	100,0	31 668	26,1
Quatrième	0,7	2,7	26,4	56,7	13,2	0,2	ε	100,0	31 568	26,0
Troisième	1,9	4,1	29,0	52,8	12,1	0,2	ε	100,0	32 925	25,5
Total de la sixième à la troisième (avec ULIS et hors Segpa)	1,0	3,3	28,2	54,2	13,0	0,2	ε	100,0	128 111	25,8
Segpa	53,7	45,2	0,8	0,3	ε	0,0	ε	100,0	6 320	13,2
Public	3,8	5,5	29,9	54,1	6,8	ε	ε	100,0	107 724	24,7
Privé sous contrat	2,3	4,5	14,7	42,3	35,0	1,0	0,2	100,0	26 707	27,2
Total formations de niveau collège (1)	3,5	5,3	26,9	51,7	12,4	0,2	ε	100,0	134 431	25,2
CAP production seul	73,3	14,6	9,3	2,3	0,5	0,0	0,0	100,0	5 359	12,2
CAP services seul	57,6	21,5	14,1	5,1	1,5	0,2	ε	100,0	3 646	14,4
Total CAP	66,9	17,4	11,3	3,4	0,9	0,1	ε	100,0	9 005	13,1
Bac pro, BMA production seul	35,3	20,5	29,0	11,2	3,8	0,2	0,1	100,0	12 095	17,8
Bac pro, BMA services seul	14,1	21,3	25,9	20,1	16,6	1,7	0,3	100,0	14 140	22,3
Total bac pro/BMA	24,1	20,9	27,2	15,9	16,6	1,0	0,2	100,0	26 365	20,2
Public	34,7	19,4	24,3	12,6	8,4	0,6	ε	100,0	28 683	18,5
Privé sous contrat	36,3	22,7	18,3	13,3	7,2	1,5	0,7	100,0	6 687	18,0
Total formations professionnelles en lycée (2)	35,0	20,0	23,2	12,8	8,2	0,8	0,2	100,0	35 370	18,4
Seconde GT	1,5	1,5	6,2	14,9	52,0	23,6	0,4	100,0	17 725	31,3
Première GT	2,2	3,7	11,3	20,4	46,1	16,1	0,2	100,0	17 757	29,6
Terminale GT	2,7	3,7	11,2	21,3	45,0	16,0	0,2	100,0	17 613	29,4
Public	1,6	2,4	9,3	17,6	49,8	19,3	ε	100,0	41 304	30,4
Privé sous contrat	3,9	4,9	10,6	23,0	40,5	16,0	1,1	100,0	11 791	29,1
Total formations GT en lycée	1,9	2,7	9,1	18,7	47,9	19,5	0,3	100,0	53 095	30,3

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

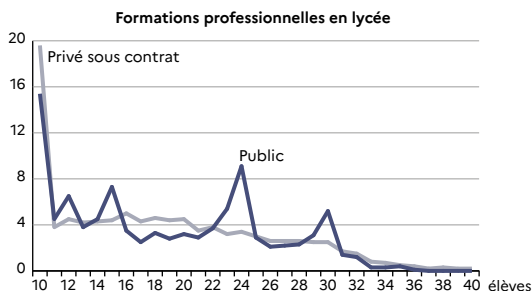
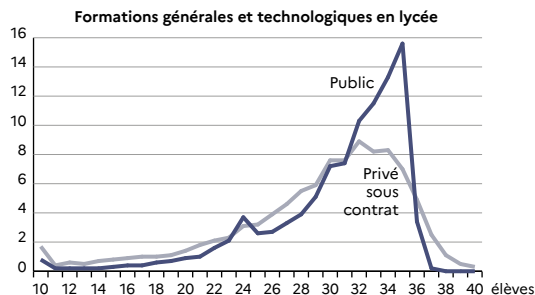
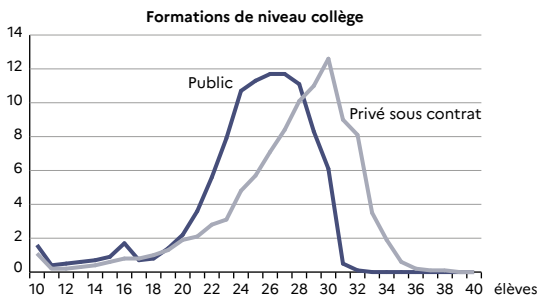
1. Y compris dispositifs relais.

2. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux 3 et 4 et les préparations diverses pré-bac.

Lecture : en 2024, on dénombre en moyenne 30,3 élèves dans les classes de formations GT en lycée.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2024 selon la taille (en %)



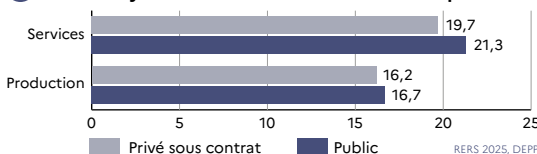
RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : en 2024, dans les formations de niveau collège du secteur public, 11,7% des classes accueillent 26 élèves.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

4 Taille moyenne des classes de formations professionnelles en lycée par domaine à la rentrée 2024



RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : en 2024, les classes de formations professionnelles du domaine des services dans les lycées publics accueillent en moyenne 21,3 élèves.

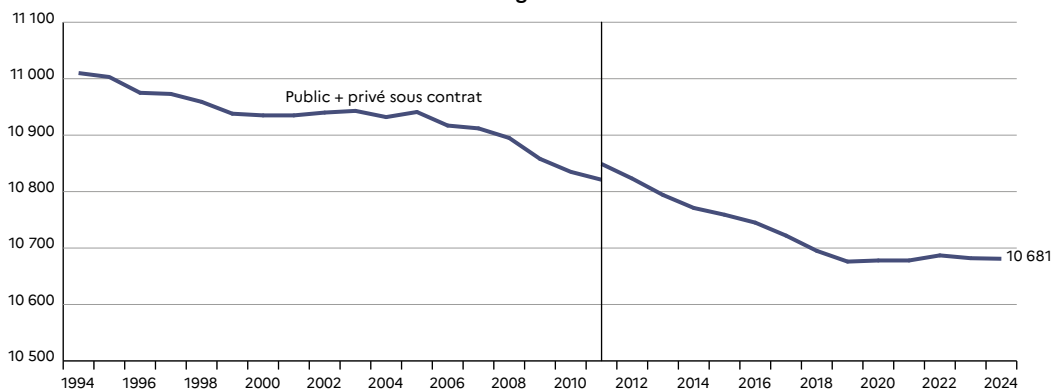
Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a diminué entre les rentrées 1994 et 1999. Après une période de relative stabilité, il a diminué de nouveau entre les rentrées 2006 et 2019. Depuis 1994, on compte 300 établissements en moins, essentiellement des établissements privés sous contrat (1). Une partie des disparitions correspond à des regroupements administratifs de lycées professionnels (LP) et de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) pour former des lycées polyvalents (LPO). À la rentrée 2024, le nombre d'établissements est de 10 700, dont 400 dans les DROM (2). Les différences entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France hors DROM totalisent à elles seules un quart des établissements : Versailles, Créteil, Lille et Nantes.

Au niveau national, 2 900 établissements du second degré relèvent du secteur privé sous contrat. La part des établissements en secteur privé sous contrat est la plus élevée dans les académies de Rennes, Nantes et Paris. Les 76 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics se répartissent sur l'ensemble du territoire, hormis l'académie de Nice et celles des DROM. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA et Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

En France, un collège sur quatre appartient au secteur privé sous contrat (3). Le sud et l'ouest de la France, en particulier la Bretagne, comptent une proportion d'établissements du secteur privé sous contrat bien au-dessus de la moyenne nationale ; c'est notamment le cas du Morbihan (52%), de la Vendée (48%) et de l'Aveyron (48%).

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, on dénombre 10 681 établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Précisions

Établissements du second degré – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2024

Académies et régions académiques	Public						Privé sous contrat					Public + privé sous contrat	Part du privé sous contrat (%)
	Collèges	LP	LEGT - LPO	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT - LPO	dont LPO	Total		
Clermont-Ferrand	137	16	31	14	3	187	48	9	23	5	80	267	30,0
Grenoble	249	27	80	51	4	360	80	24	40	13	144	504	28,6
Lyon	218	43	69	23	3	333	97	35	54	4	186	519	35,8
Auvergne-Rhône-Alpes	604	86	180	88	10	880	225	68	117	22	410	1 290	31,8
Besançon	107	18	28	16	2	155	36	11	8	1	55	210	26,2
Dijon	158	11	45	27	3	217	24	2	16	13	42	259	16,2
Bourgogne-Franche-Comté	265	29	73	43	5	372	60	13	24	14	97	469	20,7
Bretagne (Rennes)	212	36	63	18	4	315	172	16	62	21	250	565	44,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	230	37	51	19	3	321	56	10	23	9	89	410	21,7
Corse	29	4	9	4	1	43	2		2		4	47	8,5
Nancy-Metz	216	33	59	30	3	311	39	24	29		92	403	22,8
Reims	129	13	38	20	2	182	29	7	14	4	50	232	21,6
Strasbourg	148	16	52	28	1	217	24	7	21		52	269	19,3
Grand Est	493	62	149	78	6	710	92	38	64	4	194	904	21,5
Amiens	173	36	43	13	2	254	43	18	25		86	340	25,3
Lille	325	70	88	31	6	489	112	12	56	25	180	669	26,9
Hauts-de-France	498	106	131	44	8	743	155	30	81	25	266	1 009	26,4
Créteil	370	30	137	90	3	540	71	12	50	8	133	673	19,8
Paris	114	25	69	20	3	211	64		65	10	129	340	37,9
Versailles	429	33	161	81	7	630	104	10	71	16	185	815	22,7
Île-de-France	913	88	367	191	13	1 381	239	22	186	34	447	1 828	24,5
Normandie	304	35	88	39	5	432	83	21	43	9	147	579	25,4
Bordeaux	266	56	75	25	5	402	91	24	38	2	153	555	27,6
Limoges	77	17	23	8	1	118	10	4	6	2	20	138	14,5
Poitiers	158	29	44	12	4	235	42	2	14	6	58	293	19,8
Nouvelle-Aquitaine	501	102	142	45	10	755	143	30	58	10	231	986	23,4
Montpellier	202	19	57	35	2	280	60	6	26	16	92	372	24,7
Toulouse	247	39	77	35	3	366	79	28	36	5	143	509	28,1
Occitanie	449	58	134	70	5	646	139	34	62	21	235	881	26,7
Pays de la Loire (Nantes)	249	31	73	30	3	356	164	17	66	23	247	603	41,0
Aix-Marseille	212	36	63	30	3	314	70	17	53	15	140	454	30,8
Nice	144	20	39	14		203	33	8	21	2	62	265	23,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	356	56	102	44	3	517	103	25	74	17	202	719	28,1
France hors DROM	5 103	730	1 562	713	76	7 471	1 633	324	862	209	2 819	10 290	27,4
Guadeloupe	46	7	17	8		70	6	4	5	1	15	85	17,6
Guyane	33	3	12	10		48	6		3	1	9	57	15,8
Martinique	43	9	14	7		66	7	2	5	2	14	80	17,5
Mayotte	22	1	10	9		33					1(1)	34	2,9
La Réunion	78	13	30	18		121	9	2	3	1	14	135	10,4
DROM	222	33	83	52		338	28	8	16	5	53	391	13,6
France	5 325	763	1 645	765	76	7 809	1 661	332	878	214	2 872	10 681	26,9

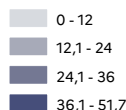
► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

1. Il s'agit d'un EREA.

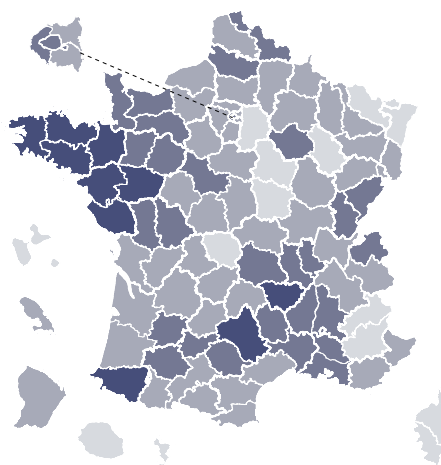
Lecture : en 2024, on dénombre 10 681 établissements publics et privés sous contrat du second degré.

RERS 2025, DEPP

3 Part des collèges privés sous contrat par département à la rentrée 2024 (en %)



France : 23,8 %



► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : en 2024, en Ile-et-Vilaine, on dénombre 110 collèges publics et privés sous contrat du second degré, 43,6% d'entre eux sont des collèges privés sous contrat.

RERS 2025, DEPP

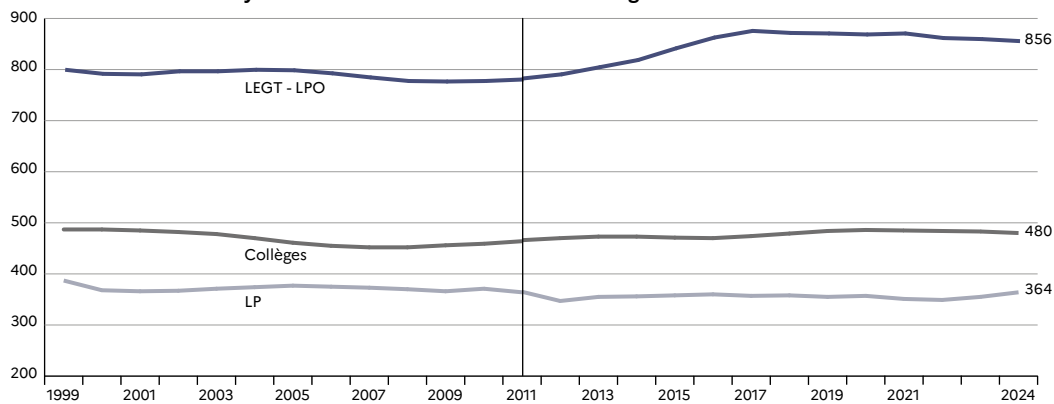
Les établissements scolaires de France sont de tailles extrêmement variées : 480 élèves en moyenne pour les collèges, 856 pour l'ensemble des lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (LEGT-LPO) et 364 pour les lycées professionnels (LP) (1). Le nombre moyen d'élèves atteint 495 dans les collèges publics et 432 dans le secteur privé sous contrat (2). La taille moyenne des LP varie encore plus que celle des collèges : 423 élèves pour les LP publics et 230 pour ceux du privé sous contrat. Trois LP privés sous contrat sur quatre comptent moins de 300 élèves. En LEGT, l'effectif moyen est de 1 039 élèves pour le secteur public et de 514 pour le secteur privé sous contrat.

Parmi les LEGT-LPO publics, 47% sont des LPO, tandis que cette proportion descend à 24% pour les LEGT-LPO privés sous contrat. La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT-LPO pour le secteur public (1 033 contre 1 039) mais est beaucoup plus élevée pour le secteur privé sous contrat (684 contre 514).

Le nombre moyen d'élèves par collège varie fortement d'un département à l'autre : les collèges de Lozère, du Cantal, de la Creuse ou de la Nièvre sont en moyenne de petite taille (moins de 250 élèves), alors que ceux de l'Essonne et de La Réunion se démarquent avec une taille moyenne avoisinant 640 élèves pour l'Essonne et dépassant 650 élèves pour La Réunion (3). En règle générale, les départements accueillant les plus grandes métropoles enregistrent des tailles moyennes de collèges plus élevées. Mayotte fait exception à la règle avec une taille moyenne des collèges de 1 379 élèves.

La taille des établissements évolue au cours du temps. L'effectif moyen des collèges a baissé régulièrement de 1999 à 2007 (487 à 452) avant de remonter progressivement pour atteindre 480 à la rentrée 2024. En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (387 à 347) et restent stables depuis. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (800 à 778), le nombre moyen d'élèves accueillis en LEGT-LPO a augmenté très fortement entre 2012 et 2017 (+85) avant de se stabiliser.

1 Évolution de la taille moyenne des établissements du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat (hors EREA).
Lecture : en 2024, il y a, en moyenne, 480 élèves par collège.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La taille des établissements scolaires prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne :
 - La taille des collèges selon le secteur d'enseignement.
 - La taille des lycées généraux et technologiques selon le secteur d'enseignement.
 - La taille des lycées professionnels selon le secteur d'enseignement.

2 Répartition des établissements selon leur type et leur taille à la rentrée 2024

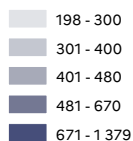
	Public		Privé sous contrat		Public + privé sous contrat	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Collège						
Moins de 100 élèves	48	0,9	125	7,5	173	2,5
De 100 à 299 élèves	819	15,4	479	28,8	1 298	18,6
De 300 à 499 élèves	1 893	35,5	474	28,5	2 367	33,9
De 500 à 699 élèves	1 840	34,6	320	19,3	2 160	30,9
De 700 à 899 élèves	626	11,8	167	10,1	793	11,4
900 élèves et plus	99	1,9	96	5,8	195	2,8
Total collège	5 325	100,0	1 661	100,0	6 986	100,0
Taille moyenne	495 élèves		432 élèves		480 élèves	
LP						
Moins de 100 élèves	7	0,9	55	16,6	62	5,7
De 100 à 299 élèves	211	27,7	190	57,2	401	36,6
De 300 à 499 élèves	324	42,5	69	20,8	393	35,9
De 500 à 699 élèves	162	21,2	15	4,5	177	16,2
De 700 à 899 élèves	42	5,5	2	0,6	44	4,0
900 élèves et plus	17	2,2	1	0,3	18	1,6
Total LP	763	100,0	332	100,0	1 095	100,0
Taille moyenne	423 élèves		230 élèves		364 élèves	
LEGT - LPO						
Moins de 100 élèves	5	0,3	74	8,4	79	3,1
De 100 à 299 élèves	46	2,8	220	25,1	266	10,5
De 300 à 499 élèves	168	10,2	201	22,9	369	14,6
De 500 à 699 élèves	212	12,9	177	20,2	389	15,4
De 700 à 899 élèves	255	15,5	82	9,3	337	13,4
De 900 à 1 199 élèves	406	24,7	65	7,4	471	18,7
De 1 200 à 1 499 élèves	301	18,3	40	4,6	341	13,5
1 500 élèves et plus	252	15,3	19	2,2	271	10,7
Total LEGT - LPO	1 645	100,0	878	100,0	2 523	100,0
Taille moyenne	1 039 élèves		514 élèves		856 élèves	
dont LPO						
Moins de 100 élèves			8	3,7	8	0,8
De 100 à 299 élèves	21	2,7	30	14	51	5,2
De 300 à 499 élèves	91	11,9	47	19,2	132	13,5
De 500 à 699 élèves	113	14,8	57	26,6	170	17,4
De 700 à 899 élèves	119	15,6	19	8,9	138	14,1
De 900 à 1 199 élèves	171	22,4	27	12,6	198	20,2
De 1 200 à 1 499 élèves	131	17,1	22	10,3	153	15,6
1 500 élèves et plus	119	15,6	10	4,7	129	13,2
Total LPO	765	100,0	214	100,0	979	100,0
Taille moyenne	1 033 élèves		684 élèves		957 élèves	

► Champ : France, public + privé sous contrat (hors EREA).

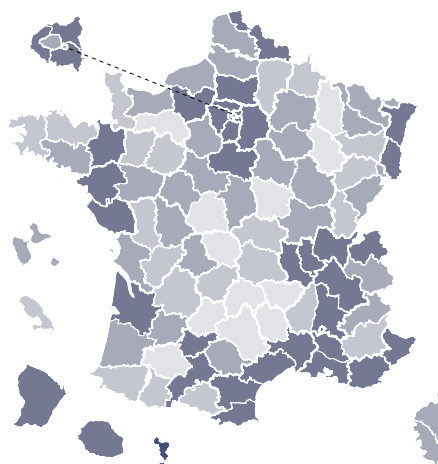
Lecture : en 2024, 15,4% des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves.

RERS 2025, DEPP

3 Taille moyenne des collèges (public + privé) par département à la rentrée 2024



France : 480 élèves



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, il y a, en moyenne, 453 élèves par collège à Paris.

RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, les deux tiers des élèves du second degré dans les établissements publics ou privés sous contrat sont **demi-pensionnaires** (3 795 000 élèves) et 3,3% sont **internes** (183 900) (2). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 13,2 points aux dépens des **externes** (-11,7 points) et des internes (-1,5 point) (1).

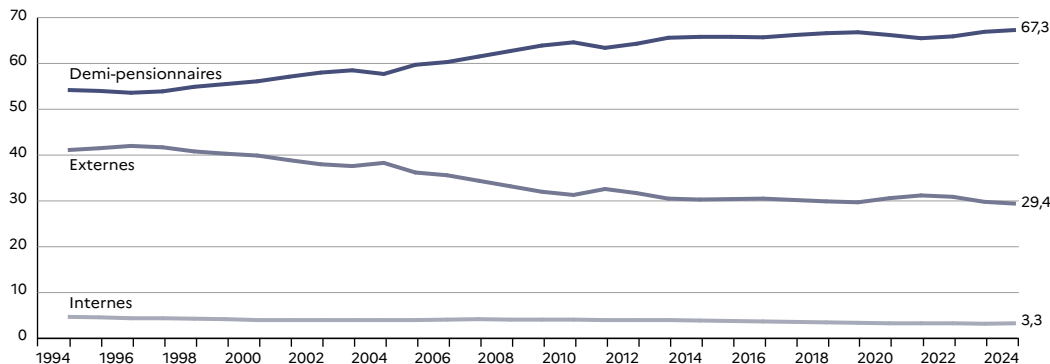
En 2021, pour la première fois depuis 2000, les élèves du second degré public sont un peu moins souvent demi-pensionnaires que dans le privé sous contrat (65,3%, contre 66,3%), et c'est toujours le cas en 2024 (67,0%, contre 68,7%).

Dans les établissements du secteur public en 2024, la part des demi-pensionnaires, en hausse, retrouve son niveau de 2019 (67,0%). Dans le secteur privé, après une stabilité autour de 66% entre les rentrées 2019 et 2021, la part des demi-pensionnaires augmente légèrement en 2024 comme en 2023 et en 2022. Le poids du régime de l'internat est le même dans le secteur privé que dans le secteur public (3,3% des élèves) alors qu'il était plus fréquent dans le secteur privé jusqu'à présent. En 2000, 3,5% des élèves du secteur public et 5,9% des élèves du secteur privé étaient internes.

Les élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée sont plus fréquemment demi-pensionnaires (respectivement 72,9% et 76,7%) que les élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée (respectivement 67,9% et 58,3%) (3). Réciproquement, les élèves d'origine sociale défavorisée sont plus fréquemment externes (38,7%, contre 29,4% en moyenne). Les élèves d'origine sociale favorisée ou moyenne sont un peu plus fréquemment internes (3,6% et 3,8%, contre 3,3% toute origine sociale confondue), bien que ce régime reste rare. Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles.

Les élèves en collège sont très rarement internes (0,5%). Ils sont plus nombreux au lycée et en particulier dans les lycées professionnels (12,6%) et les EREA (4). La forte proportion d'internes observée dans les EREA (35,4%) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial. Enfin, les élèves qui suivent une formation post-bac dans un établissement du second degré sont 12,0% à être internes.

1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement dans le second degré (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, hors post-bac.

Lecture : à la rentrée 2024, 67,3% des élèves du second degré sont demi-pensionnaires.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

Origine sociale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les établissements et les structures ».
- Voir la fiche 2.10 pour les données statistiques sur les services d'internat.

2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	
		%	%	%	%	%	%	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	57,3	65,8	66,5	66,2	65,3	65,5	66,6	2 976 132	67,0
	Externes	39,2	30,3	29,8	30,6	31,5	31,3	30,2	1 322 933	29,8
	Internes	3,5	3,8	3,7	3,2	3,2	3,2	3,2	145 179	3,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	4 444 244	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	51,1	60,1	63,0	66,0	66,3	67,2	68,1	818 916	68,7
	Externes	43,0	34,9	32,7	30,6	30,3	29,4	28,6	333 839	28,0
	Internes	5,9	5,0	4,4	3,4	3,5	3,4	3,3	38 692	3,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1 191 447	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	56,1	64,6	65,8	66,2	65,5	65,9	66,9	3 795 048	67,3
	Externes	39,9	31,3	30,4	30,6	31,2	30,9	29,8	1 656 772	29,4
	Internes	4,0	4,1	3,8	3,3	3,3	3,3	3,2	183 871	3,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	5 635 691	100,0

► **Champ :** France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, hors post-bac.
Lecture : à la rentrée 2024, 67,3% des élèves du second degré sont demi-pensionnaires.

RERS 2025, DEPP

3 Modes d'hébergement des élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2024 (en %)

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Ensemble	Demi-pensionnaires	76,7	72,9	67,9	58,3	67,3
	Externes	20,4	23,5	28,3	38,7	29,4
	Internes	2,9	3,6	3,8	3,0	3,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	1 439 274	704 530	1 468 818	1 855 795	5 635 691
<i>dont filles</i>	Demi-pensionnaires	76,5	72,9	68,0	58,6	67,4
	Externes	20,8	23,7	28,3	38,5	29,5
	Internes	2,7	3,4	3,7	2,9	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	706 766	349 446	735 009	924 748	2 794 947
<i>dont garçons</i>	Demi-pensionnaires	76,9	72,9	67,9	57,9	67,3
	Externes	20,1	23,4	28,3	39,0	29,3
	Internes	3,0	3,7	3,8	3,1	3,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	732 508	355 084	733 809	931 047	2 840 744

► **Champ :** France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, hors post-bac.
Lecture : à la rentrée 2024, 67,4% des filles du second degré sont demi-pensionnaires.

RERS 2025, DEPP

Note : l'information sur l'origine sociale est manquante pour 3,0% des élèves (2,8% des filles et 3,1% des garçons).

4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2024 (en %)

		Collège	EREA	LP	LEGT	Total	<i>dont post-bac</i>
Ensemble	Demi-pensionnaires	73,3	53,2	47,9	57,7	65,9	36,9
	Externes	26,2	11,3	39,5	35,4	30,4	51,7
	Internes	0,5	35,4	12,6	6,9	3,7	12,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	3 351 927	9 350	399 081	2 160 382	5 920 740	285 049
<i>dont public</i>	Demi-pensionnaires	71,5	54,5	49,4	60,1	65,8	42,5
	Externes	28,3	9,3	37,2	32,8	30,5	44,4
	Internes	0,3	36,2	13,3	7,1	3,7	13,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	2 634 043	9 136	322 633	1 709 233	4 675 045	230 801

► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 73,3% des élèves qui suivent une formation en collège sont demi-pensionnaires.

RERS 2025, DEPP

Les **ensembles immobiliers du second degré** occupent une surface cadastrale de 169 millions de m², dont 46 millions de m² bâtis (2). La **surface plancher** totale s'élève à 82 millions de m². La surface plancher est de 19 m² en moyenne par élève (3). Cette moyenne varie selon le type d'établissement : de 15 m² dans les collèges à 67 m² dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Les bâtiments des EREA et des lycées polyvalents (LPO) sont les plus récents, avec respectivement 51 ans et 44 ans d'ancienneté moyenne de construction. Un quart des LPO ont été construits après 2000 (1). Les bâtiments des lycées professionnels (LP), des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et des collèges sont les constructions les plus anciennes puisqu'ils sont en moyenne âgés respectivement de 71 ans, 65 ans et 61 ans.

La construction ou la rénovation depuis moins de 10 ans concerne 15% des bâtiments des établissements publics du second degré. Cette proportion est plus forte pour les collèges, puisqu'ils sont 16% dans ce cas, que dans les EREA ou les LP (10%). Durant l'année scolaire 2024-2025,

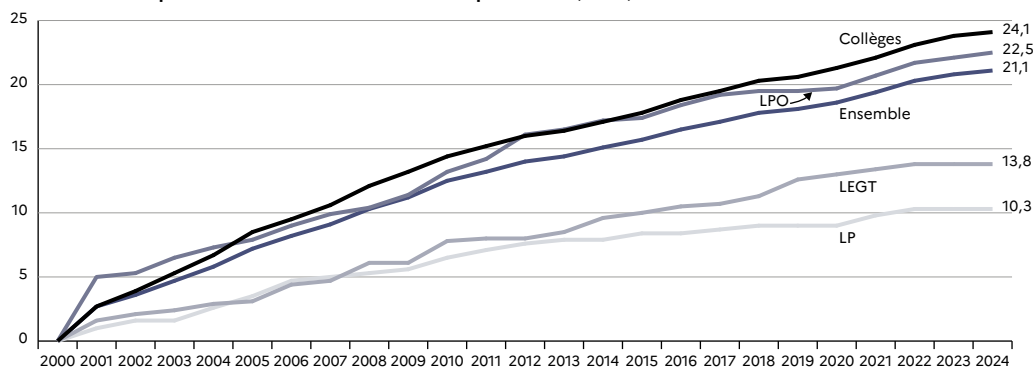
1% des bâtiments des établissements publics du second degré ont été construits ou rénovés.

Les **capacités d'accueil** sont globalement occupées à 80%. Le taux d'occupation dépasse 90% dans 32% des établissements. En moyenne, le centre de documentation et d'information dispose d'une place pour 14 élèves. La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle spécialisée (99%).

La part des ensembles immobiliers proposant un service d'**internat** à leurs élèves, de 27% en moyenne, diffère suivant le type d'établissement : 7% pour les collèges, 64% pour les LEGT, 71% pour les LPO, 78% pour les LP et 92% pour les EREA. Le taux d'occupation des internats est aussi plus faible dans les collèges et les EREA (trois lits sur cinq sont occupés en moyenne) que dans les autres types d'ensembles immobiliers (quatre lits sur cinq).

L'équipement en **terminaux (fixes + mobiles)** est quatre fois plus élevé dans le second degré (54 terminaux pour 100 élèves) que dans le premier degré (14 terminaux pour 100 élèves) (4).

1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000 (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public.

LECTURE : en 2024, 24,1% des bâtiments des collèges ont une date de construction postérieure à 2000.

RERS 2025, DEPP

Précisions

L'enquête ICV remplace l'enquête Parc Immobilier depuis la rentrée 2023. Auparavant, seuls les établissements hors cité scolaire et tête de cité scolaire étaient interrogés. Désormais, le champ de l'enquête ICV couvre tous les établissements publics du second degré. Les résultats sont représentatifs. Le dénombrement des internats a été modifié : à présent, sont dénombrés les établissements proposant le service

d'internat à leurs élèves. Par exemple, un LEGT et un LP dont les élèves fréquentent un même internat sont considérés comme ayant tous les deux un internat.

Cités scolaires, capacités d'accueil pour l'enseignement, ensemble immobilier du second degré, internat, surface bâtie, surface développée, surface non bâtie, surface plancher, terminal fixe, terminal mobile – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, enquête Immobilier – Cadre de vie (ICV), enquête MicroTic sur l'équipement informatique dans le secteur public.

2 Surfaces en 2024-2025 (en millions de m²)

	Collèges	LEGT	LP	LPO	Ensemble
Surface cadastrale	84	31	20	32	169
dont surfaces non bâties :	61	24	14	23	123
- cours de récréation	15	5	2	4	26
- aires sportives découvertes	7	2	1	3	13
- espaces verts	33	13	9	14	70
- autres structures (parking, voiries, bassins)	6	4	2	2	14
dont surfaces bâties	23	8	6	9	46
Taux d'encombrement (%) (1)	27	26	30	28	27
Surface plancher (2)	36	17	10	18	82

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France, public.

1. Surface bâtie / surface cadastrale.

2. Somme des surfaces sur tous les niveaux.

Lecture : en 2024, la surface cadastrale des établissements publics du second degré s'élève à 169 millions de m².

Note : en raison des arrondis, la somme des sous-totaux par type d'établissement peut ne pas être égale au total « Ensemble ».

3 Le parc immobilier du second degré public en 2024-2025

	Collèges	EREA	LEGT	LP	LPO	Ensemble
Surface plancher moyenne par élève (en m²)	15	67	21	40	25	19
Ancienneté des bâtiments (1)						
Ancienneté moyenne des bâtiments (en années)	61	51	65	71	44	60
Part de bâtiments construits/rénovés depuis 2015 (en %)	16	10	14	10	13	15
Part de bâtiments construits/rénovés depuis 2020 (en %)	9	3	7	6	9	9
Part de bâtiments construits/rénovés en 2024 (en %)	1	0	1	0	2	1
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement						
Taux moyen d'occupation (2) (en %)	81	75	81	71	82	80
Part des établissements occupés à plus de 90% (en %)	32	20	39	16	34	32
Équipements						
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins une salle spécialisée (3) (en %)	99	94	100	98	98	99
Nombre d'élèves par place en CDI (4)	14	7	15	12	17	14
Internats et service de restauration						
Part des ensembles dotés d'internat (en %)	7	92	64	78	71	27
Taux d'occupation des lits (en %)	61	62	80	79	78	73

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France, public.

1. Indicateur calculé à partir de la date de construction des bâtiments.

2. Nombre d'élèves de l'établissement à la rentrée 2024 / capacité totale d'accueil.

3. Les salles de cours spécialisées sont les salles scientifiques, technologiques, informatiques, artistiques, les laboratoires, les locaux dédiés aux langues et les ateliers.

4. CDI : centre de documentation et d'information.

Lecture : en 2024, la surface plancher s'élève en moyenne à 15m² par élève dans les collèges. Les bâtiments des collèges ont en moyenne 61 ans d'ancienneté. Le taux d'occupation des collèges est de 81% et il y a en moyenne 14 élèves par place dans le CDI.

4 L'équipement numérique du secteur public en 2024-2025

	Nombre de terminaux fixes pour 100 élèves	Nombre de terminaux mobiles pour 100 élèves	Nombre d'outils de vidéoprojection pour 100 élèves
Écoles maternelles	3	4	2
Écoles élémentaires	5	13	5
Écoles primaires	4	12	4
Ensemble 1^{er} degré	4	10	4
Collèges	24	19	7
EREA	89	20	17
LEGT	41	25	7
LP	70	25	11
LPO	46	25	8
Ensemble 2^d degré	33	21	7

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France, public.

Lecture : en 2024, il y a en moyenne 4 terminaux fixes pour 100 élèves dans le 1^{er} degré et 33 dans le 2^d degré.

2.11 Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1-CM2

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CM1-CM2 ont, pour une large majorité d'entre eux, une opinion positive sur le climat scolaire : 92% déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école et 93% dans leur classe (1). Neuf écoliers sur dix jugent entretenir de bonnes relations avec leurs camarades, leur enseignant et les autres adultes de l'école.

La majorité des élèves (96%) considèrent « bien » ou « tout à fait bien » apprendre dans leur classe. Deux tiers des écoliers disent être encouragés par leur enseignant face à une difficulté et 72% déclarent recevoir des félicitations de leur enseignant. Cependant, 58% des élèves disent rencontrer des difficultés dans le travail après la classe (2).

L'insécurité à l'école semble préoccuper une partie des élèves. Un tiers dit avoir déjà eu peur dans leur école depuis le début de l'année scolaire. Un quart des élèves déclare avoir déjà eu peur d'y venir à cause de la violence et la même proportion déclare avoir déjà eu peur dans les toilettes de l'école.

L'enquête interroge les élèves sur les éventuelles violences subies au cours de l'année scolaire à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre (3). Les atteintes les plus fréquentes sont les insultes ou moqueries (42% des élèves), les mises à l'écart (41%) et les vols (40%).

Les filles et les garçons ont une perception proche du climat scolaire. Toutefois, en proportion, les filles sont bien moins souvent punies que les garçons. Elles sont par ailleurs plus nombreuses à déclarer avoir peur à l'école et indiquent plus souvent être mises à l'écart par les autres élèves.

Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation existe depuis 2011 dans le second degré. Pour la première fois, l'enquête a été menée dans le premier degré au printemps 2021. Les 11 600 élèves interrogés sont de niveau CM1 et CM2. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 300 écoles publiques et privées sous contrat, représentatives au niveau national. Le champ géographique est donc la France, mais sans Mayotte (pour des raisons logistiques).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.08.

Source

DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 en 2020-2021.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur école en 2020-2021 (en %)

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
Se sentir bien à l'école et dans la classe						
Se sentir bien ou très bien dans son école	92	92	93	91	93	93
Se sentir bien ou très bien dans sa classe	93	93	93	91	94	93
Les relations avec les élèves et les adultes de l'école						
S'entendre bien ou très bien avec les autres élèves	92	91	93	91	91	92
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines	87	88	87	88	86	88
Bien ou très bien s'entendre avec son maître ou sa maîtresse	94	97	92	94	95	94
Bien ou très bien s'entendre avec les autres adultes de l'école	93	95	91	92	94	93
L'apprentissage						
On apprend bien ou tout à fait bien dans sa classe	96	96	95	95	96	96
Les évaluations données sont justes ou très justes	96	96	95	92	97	96
Les punitions						
N'a pas été puni dans l'année	46	63	30	42	47	47
Les punitions sont justes ou très justes	76	80	73	70	81	76
Les bâtiments et services de l'école						
Les bâtiments de l'école sont jolis ou très jolis	75	77	72	72	80	74
Bien aimer ou adorer aller en récréation	96	94	97	94	96	96
Bien aimer ou adorer manger à la cantine (1)	75	74	76	76	78	74
Bien aimer ou adorer se rendre aux activités périscolaires (1)	85	85	84	88	86	84
Les toilettes de l'école sont propres ou très propres	34	36	31	32	44	31
L'insécurité à l'école						
Sentiment de peur à l'école	36	43	29	39	37	36
Peur de venir à l'école à cause de la violence	23	27	19	26	25	22
Sentiment de peur dans les toilettes de l'école	24	32	16	27	23	24

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

1. Pour les élèves concernés.

Lecture : au printemps 2021, 92% des élèves de CM1-CM2 déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école.

RERS 2025, DEPP

2 Opinion des élèves sur le travail scolaire en 2020-2021 (en %)

	Ensemble	Filles	Garçons
Non, pas du tout	10	10	11
Oui, un peu	47	46	48
Oui, beaucoup ou énormément	42	44	41
Rencontrer des difficultés dans le travail à faire à la maison			
Non, pas du tout	42	41	42
Oui, un peu	51	51	51
Oui, beaucoup ou énormément	7	7	8
Encouragements de l'enseignant face à une difficulté			
Oui	63	65	61
Non	11	9	13
Ne sait pas	14	15	13
N'a pas de difficulté	12	11	13
Félicitations de l'enseignant			
Oui	72	74	70
Non	13	10	15
Ne sait pas	15	15	16

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

Lecture : au printemps 2021, 10% des élèves de CM1-CM2 déclarent ne pas passer de temps à faire du travail scolaire après la classe.

RERS 2025, DEPP

3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2020-2021 de violences à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence (en %)

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
Atteintes psychologiques						
Insulte ou moquerie	42	39	45	46	43	41
Mise à l'écart	41	44	38	34	44	41
Surnom méchant	36	34	38	37	36	35
Menace	18	16	20	23	18	18
Voyeurisme dans les toilettes	15	14	16	18	15	14
Atteintes physiques						
Bagarre	37	22	50	44	38	36
Bousculade	32	28	36	35	33	32
Coup	28	21	36	34	29	28
Cible de lancers d'objets	12	11	14	16	12	12
Embrassade forcée	8	9	8	11	7	8
Atteintes aux biens						
Vol	40	42	38	51	36	40
Racket	8	7	9	11	6	8
Jeux dangereux						
A été obligé(e) de participer à un jeu dangereux	5	4	6	6	5	5

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

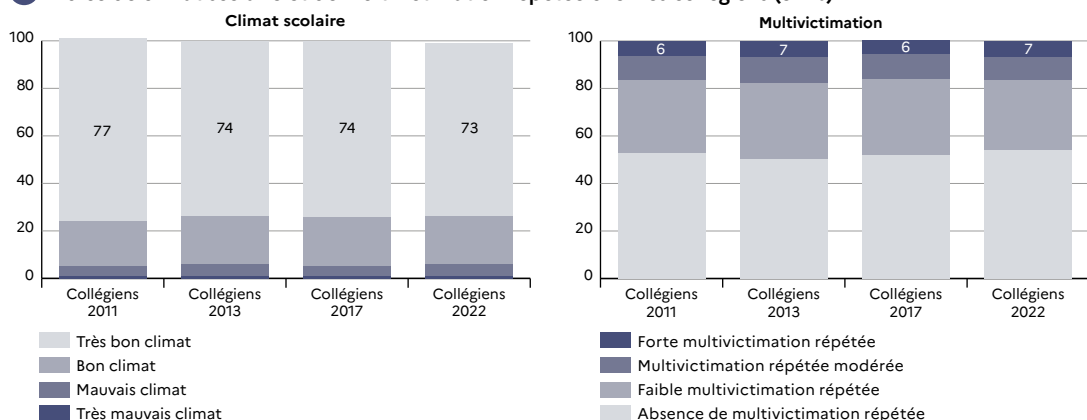
Lecture : au printemps 2021, 42% des élèves déclarent s'être fait insulter ou moquer au moins une fois au cours de l'année scolaire.

RERS 2025, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, tout comme les précédentes années, les collégiens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Ils sont 73 % à avoir répondu dans un sens positif à au moins dix questions sur douze et 94 % ont donné au moins sept réponses positives (1). Parmi les collégiens, 93 % déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretiennent de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du collège. De manière générale, les collégiens ont une bonne opinion sur l'apprentissage : 90 % déclarent apprendre « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège. Le sentiment de sécurité au collège est élevé dans son enceinte (91 %), mais moindre à ses alentours (75 %), notamment pour les filles (71 %).

En dépit de ce climat scolaire qu'ils décrivent globalement de manière positive, les collégiens déclarent être victimes de certaines violences. Les atteintes les plus fréquentes sont les vols de fournitures scolaires (54 %), les surnoms désagréables (44 %), les insultes (43 %) et l'ostracisme (43 %) (3). Les violences physiques concernent davantage les garçons que les filles, mais ces dernières sont plus victimes de mises à l'écart (une fille sur deux). Globalement, 46 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire et 7 % signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimisation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2017 où elle concernait 6 % des collégiens.

1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les collégiens (en %)



► **Champ** : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

Lecture : au printemps 2022, 73 % des collégiens ont un indice de bien-être compris entre 10 et 12, ce qui signifie qu'ils ont coché au moins 10 réponses positives parmi les 12 questions proposées.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2022, 15 850 collégiens du secteur public et privé sous contrat de France ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Indice de climat scolaire, indice de multivictimation répétée
– Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'information : 23.08 ; 23.07.

2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège en 2021-2022 (en %)

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
Climat scolaire dans le collège et dans la classe						
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	93	91	94	92	94	93
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	91	90 (1)	92	89	93	91
Les bâtiments du collège						
Les bâtiments du collège sont plutôt ou tout à fait agréables	84	84	83	78	88	83
L'apprentissage						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	90	90	90	89	92	90
Les notes (ou évaluations) de la classe sont plutôt ou très justes	84	85	83	81	87	84
Les relations avec les élèves et les adultes du collège						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	83	81	85	77	85	83
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines (1)	84	81	87	80	86	83
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	82	84	81	78	87	81
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	88	89	88	86	90	88
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les autres adultes (personnels de direction, d'accueil ou de cantine) (1)	92	93	92	90	94	92
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	72	72	73	63	79	71
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs (1)	90	91	90	83	93	90
Les punitions						
Les sanctions interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	86	86	86	82	87	86
Les sanctions et les punitions dans le collège sont plutôt ou très justes (1)	67	71	65	65	70	67
A été puni au moins une fois dans l'année	50	37	63	52	49	50
L'insécurité dans le collège						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le collège	80	82	78	65	86	79
A été absent au moins une fois par peur (1)	16	21	10	16	16	16
A été absent au moins une fois sans autorisation	20	18	22	34	16	20
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son collège (1)	91	91	92	89	92	91
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son collège (1)	75	71	79	66	79	74
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au collège	85	78	91	79	90	83

► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

Lecture : au printemps 2022, 93% des collégiens déclarent se sentir « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège.

RERS 2025, DEPP

3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2021-2022 de violences au collège ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence (en %)

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
Atteintes psychologiques						
Surnom désagréable (1)	44	44	45	42	45	44
Insulte (1)	43	43	43	45	42	43
Ostracisme (1)	43	50	35	36	43	43
Moquerie par rapport au comportement ou le travail en classe (1) (2)	34	35	33	33	33	35
Sentiment d'humiliation (1)	14	16	13	17	13	15
Menace	13	13	14	18	11	13
Atteintes physiques						
Bousculade (1)	28	26	29	29	28	27
Coup (1)	15	12	19	19	15	15
Bagarre collective (1)	15	10	20	17	14	15
Cible de lancers d'objets (1)	12	12	13	16	11	13
Jeux dangereux	9	5	13	10	9	9
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	4	3	5	6	4	4
Atteintes aux biens						
Vol de fournitures scolaires	54	56	53	60	47	56
Dégradation d'objets personnels	21	19	22	18	21	21
Vol d'objets personnels	15	17	14	15	14	16
Vol d'argent	6	6	7	8	4	7
Racket	4	4	5	7	3	4
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter (3)	3	1	4	4	1	3
Vol du vélo, trottinette ou scooter (3)	1	1	2	2	1	2
Atteintes sexuelles						
Voyeurisme	8	10	7	7	9	8
Caresse forcée	6	7	6	8	6	6
Baiser forcé	3	3	3	4	3	3
Cyberviolences						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone, internet	21	24	18	22	21	21
Diffusion de rumeurs, photos ou films humiliant sur internet	9	10	7	10	8	9
Usurpation d'identité	5	6	5	8	4	5
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos à caractère sexuel	4	4	5	5	4	5
Menace par téléphone ou internet	4	4	3	3	3	4
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2	2	3	6	2	2
Racket par téléphone ou internet	0	0	0	1	0	0

► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de multivictimation répétée.

2. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur les moqueries uniquement liées à la bonne conduite en classe.

3. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur le vol ou la dégradation de leur éventuel vélo ou scooter.

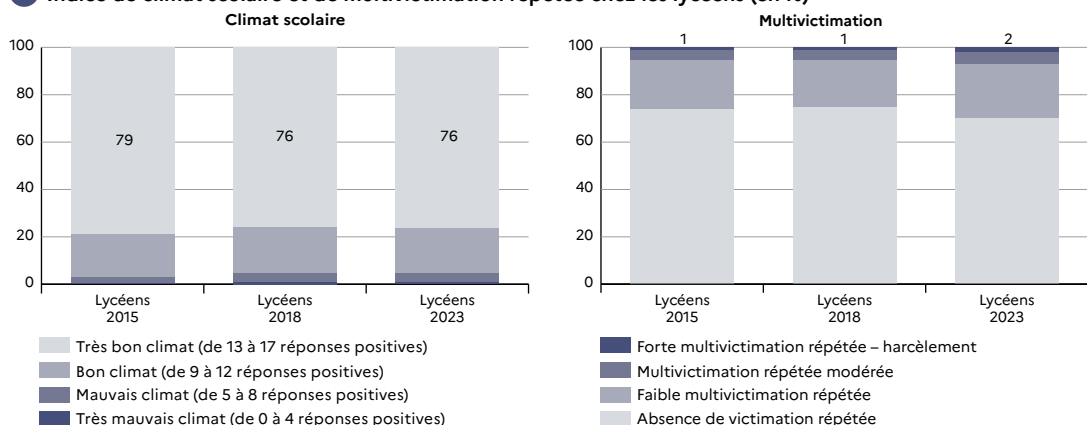
RERS 2025, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, tout comme les précédentes années, les lycéens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Ils sont 76 % à déclarer un « très bon » climat (au moins 13 réponses positives sur 17 questions) et 95 % à déclarer un « bon » ou un « très bon » climat scolaire (au moins neuf réponses positives) (1). Parmi les lycéens, 91 % déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretiennent de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du lycée. En dépit de ce climat scolaire globalement positif, 59 % des lycéens se disent « plutôt » ou « très » stressés par rapport aux examens ou aux évaluations (contre 41 % de lycéens « plutôt pas » ou « pas du tout » stressés), en particulier les filles (78 % contre 41 % des garçons).

Les lycéens déclarent être victimes de certaines violences, le plus souvent de vols de fournitures scolaires (38 %), d'ostracisme (35 %), de moqueries liées au comportement ou au travail en classe (33 %) et de surnoms désagréables (27 %) (3). Les violences à caractère sexuel touchent beaucoup plus les filles que les garçons : 14 % des lycéennes déclarent avoir été victimes d'un comportement déplacé à caractère sexuel contre 3 % des garçons. De même, les filles sont deux fois plus concernées par les mises à l'écart et les humiliations.

Globalement, 30 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire et 2 % signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2018 où elle concernait 1 % des lycéens.

1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les lycéens (en %)



► Champ : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

Lecture : au printemps 2023, 76 % des lycéens ont un indice de bien-être compris entre 13 et 17 ce qui signifie qu'ils ont coché au moins 13 réponses positives parmi les 17 questions proposées.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2023, 15 000 lycéens du secteur public et privé sous contrat de France ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Indice de climat scolaire, indice de multivictimation répétée
– Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 24.25 ; 24.26.

2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur lycée en 2022-2023 (en %)

	Lycéens			Type d'établissement		
	Sexe		LPO	LP	LEGT	
	Filles	Garçons				
Le climat scolaire dans le lycée et dans la classe						
Se sent plutôt bien ou tout à fait bien dans son lycée (1)	91	89	93	86	92	91
Se sent plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	87	84	90	84	88	87
Les bâtiments du lycée						
Les bâtiments du lycée sont plutôt ou tout à fait agréables (1)	75	74	76	68	78	74
L'apprentissage						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son lycée (1)	84	85	83	78	86	82
Les notes données dans son lycée sont plutôt ou très justes (1)	81	81	81	83	80	81
Plutôt pas ou pas du tout stressé par rapport aux examens ou aux évaluations	41	22	59	54	35	43
Les relations avec les élèves et les adultes du lycée						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	88	85	91	81	91	88
Plutôt beaucoup ou beaucoup d'amis dans l'établissement	66	58	75	57	70	65
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	88	88	87	84	89	87
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	90	89	90	91	89	90
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les personnels de direction et de l'administration (1)	86	86	87	89	85	87
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les personnels de services ou de cantine (1)	95	96	95	95	95	95
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	84	82	87	73	89	83
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	90	89	90	84	92	89
Les punitions						
Les professeurs interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	82	81	83	76	84	81
Les sanctions et les punitions dans le lycée sont plutôt ou très justes (1)	73	75	70	65	75	73
A été puni au moins une fois dans l'année (1)	28	20	36	41	23	29
L'insécurité dans le lycée et aux alentours						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le lycée (1)	93	93	92	84	96	92
Absence sans autorisation (1) (2)	48	47	50	51	46	51
Absence par peur de la violence (1)	7	9	5	12	5	8
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son lycée (1)	93	92	95	87	96	92
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au lycée (1)	79	69	88	77	78	81
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son lycée (1)	78	73	84	72	81	76

► **Champ** : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

2. Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

Lecture : au printemps 2023, 91% des lycéens se sentent « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur lycée.

RERS 2025, DEPP

3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2022-2023 de violences au lycée ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence (en %)

	Lycéens			Type d'établissement		
	Sexe		LPO	LP	LEGT	
	Filles	Garçons				
Atteintes psychologiques						
Ostracisme	35	44	25	33	36	34
Moquerie par rapport au comportement ou au travail	33	35	30	31	33	33
Surnom désagréable	27	28	27	33	25	29
Insulte	23	25	20	30	20	23
Sentiment d'humiliation	15	20	10	16	15	15
Sentiment de harcèlement	13	13	13	19	11	13
Menace	7	7	6	11	5	7
Atteintes physiques						
Bousculade	8	9	8	13	7	8
Cible de lancers d'objets	6	5	6	9	5	6
Coup	4	4	4	8	3	4
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	1	1	2	3	1	1
Atteintes aux biens						
Vol de fournitures scolaires	38	37	38	41	36	39
Vol d'objets personnels	14	13	15	20	12	14
Dégradation d'objets personnels	13	11	14	18	11	13
Vol d'argent	5	5	6	9	4	6
Racket	2	2	2	4	2	2
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter	2	1	3	2	1	2
Vol du vélo, trottinette ou scooter	1	1	2	2	1	1
Atteintes sexuelles						
Comportement déplacé à caractère sexuel	9	14	3	7	10	8
Intimidation ou offense à caractère sexuel	5	8	2	6	5	5
Violence à caractère sexuel	3	4	2	4	2	3
Cyberviolences						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone et/ou internet	15	16	14	18	14	15
Diffusion de rumeurs, commentaires, photos ou films humiliant sur internet	9	12	7	11	9	10
Usurpation d'identité	4	4	4	6	3	4
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos violentes ou à caractère sexuel	3	3	3	4	3	3
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2	2	2	4	1	3
Menace par téléphone ou internet	2	2	1	3	1	2

► **Champ** : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

Lecture : au printemps 2023, 35% des lycéens se sont sentis mis à l'écart par d'autres élèves depuis le début de l'année scolaire.

RERS 2025, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les directeurs d'école et les enseignants du premier degré ont globalement une perception positive du climat scolaire dans leur école (1). Ainsi, 86% d'entre eux s'y sentent « bien » ou « très bien » et 82% sont « satisfaits » du climat scolaire dans l'école. Dans la classe, les enseignants et les directeurs partiellement déchargés d'enseignement expriment un niveau de satisfaction encore plus élevé : 92% s'y sentent « bien » ou « très bien » et 89% sont « satisfaits » du climat scolaire dans la classe.

La plupart des personnels entretiennent de « bonnes » ou « très bonnes » relations avec les élèves (99%), les parents (94%) et la directrice ou le directeur (90%). Cependant, ils signalent un fort déficit de considération de la part de l'institution : seulement 27% d'entre eux se sentent « tout à fait ou plutôt » considérés par l'institution. Le sentiment de considération de la part de la hiérarchie directe est plus favorable (65%).

Dans le cadre de leur travail, la très grande majorité des personnels ont « le sentiment de faire quelque chose

d'utile aux autres » (85%), de « faire des choses qui leur plaisent » (93%) et qui « ont du sens » (84%). Ils expriment cependant une très forte insatisfaction à propos de la rémunération : 9% estiment être rémunérés à leur juste valeur (2). Le manque de temps est particulièrement souligné par les directeurs partiellement déchargés d'enseignement puisque 18% d'entre eux jugent disposer de temps suffisant pour effectuer leur travail. La moitié des enseignants estiment recevoir le respect mérité de la part de leur hiérarchie contre 70% des directeurs déchargés d'enseignement.

Par ailleurs, 55% des personnels déclarent qu'il y a « beaucoup » ou « un peu » de violence dans leur école. En dépit de cela, 96% d'entre eux déclarent « se sentir en sécurité dans l'école », un peu moins aux abords de l'école (91%). Parmi les violences auxquelles les personnels du premier degré déclarent avoir été confrontés au cours de l'année scolaire 2021-2022 figurent l'arrogance ou le mépris (37%) et le refus ou la contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, du statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions (27%) (3).

Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré s'inscrit dans la continuité des enquêtes statistiques réalisées par la DEPP auprès des élèves et celle menée auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale en 2019. Ainsi, les enseignants du premier degré ayant au moins une affectation sur une mission d'enseignement et/ou de direction dans une école publique ou privée sous contrat en France ont été interrogés. 21 000 personnels ont répondu au printemps 2022 à l'enquête. L'enquête a été conduite dans une période d'application du protocole sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 2315.

1 Opinion des personnels sur le climat scolaire au cours de l'année 2021-2022 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés d'enseignement	Directeurs totalement déchargés d'enseignement
Enseignement et apprentissage				
Se sentir bien (1)				
dans son école	86	85	90	88
dans sa classe	92	92	94	
dans sa fonction	80	80	78	79
Les élèves apprennent bien dans l'école (1)	87	86	94	90
Les règles de vie collectives sont bien appliquées (1)	81	80	90	89
Être satisfait (1)				
du climat scolaire dans l'école	82	81	90	88
du climat scolaire dans la classe	89	88	92	
Relationnel				
Les relations sont bonnes ou très bonnes avec				
les élèves	99	98	99	100
les parents	94	94	95	98
la directrice/le directeur	90	90		
Être respecté par les élèves (1)	97	96	99	99
Être considéré (1)				
par les parents d'élèves	80	79	86	94
par la hiérarchie directe	65	63	81	86
par l'institution	27	25	33	44
Les parents sont bien accueillis dans l'école (1)	98	98	100	99
Sécuritaire				
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup de violence dans l'école	45	43	57	47
Se sentir en sécurité (1)				
à l'intérieur de l'école	96	95	98	97
aux abords de l'école	91	91	95	90
Ne ressent pas du tout ou pas beaucoup d'appréhension avant d'aller au travail	77	76	80	81

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. «Tout à fait» ou «plutôt».

Lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 85% des enseignants du premier degré déclarent se sentir «tout à fait ou plutôt bien» dans leur école.

2 Opinion des personnels sur leurs conditions de travail au cours de l'année 2021-2022 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
Rapports sociaux au travail				
Recevoir le respect mérité de la part de ses collègues (1)	89	89	88	84
Avoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles (1)	55	54	58	62
Recevoir le respect mérité de la part de sa hiérarchie (1)	52	50	66	70
Valeurs				
Faire des choses qui plaisent au sein du travail (1)	93	93	93	87
Avoir l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres (2)	85	85	87	85
Le sentiment de faire quelque chose qui a du sens (2)	84	84	83	77
Conditions de travail				
Être rémunéré à sa juste valeur (1)	9	9	9	16
Être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite (1)	29	28	32	53
Avoir une formation suffisante et adaptée (1)	28	27	30	40
Avoir le temps suffisant pour effectuer son travail (1)	31	32	18	33
Avoir le sentiment de ne pas être épuisé (2)	39	38	42	52
Avoir des possibilités suffisantes de coopération (1)	48	48	47	45

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. «D'accord» ou «tout à fait d'accord».

2. «Toujours» ou «souvent».

Lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 89% des enseignants du premier degré déclarent qu'ils reçoivent «toujours» ou «souvent» le respect mérité de la part de leurs collègues.

3 Proportion de personnels confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2021-2022 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
Expression avec arrogance, avec mépris	37	36	44	47
Refus ou contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, de votre statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions	27	27	30	32
Moquerie ou insulte (y compris par des gestes, exemple : doigt d'honneur, etc.)	10	10	11	15
Menace (y compris par des gestes ou des regards, une intimidation, par internet, etc.) avec ou sans objet dangereux ou arme	10	9	16	22
Vol(s) ou dégradation(s) du matériel pédagogique	9	10	5	7
Harcèlement	6	6	8	9

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 36% des enseignants du premier degré déclarent que quelqu'un leur a parlé avec arrogance ou avec mépris dans le cadre de leurs fonctions, au cours de l'année scolaire.

En 2024, 60% des personnels du second degré estiment que l'établissement dans lequel ils ont exercé durant l'année scolaire offre un climat d'apprentissage favorable aux élèves, contre 62% en 2019 (1). La part de personnels qui pensent que les règles de vie collective y sont respectées est en baisse (63% en 2024 contre 70% en 2019). Ils sont 51% à estimer qu'il y a peu ou pas de violence dans leur établissement, pour autant 92% s'y sentent en sécurité, une proportion comparable à celle de 2019. Ils se sentent majoritairement respectés par les élèves (93%), considérés par leur hiérarchie directe (75%) et par les parents d'élèves (73%) et déclarent percevoir de la solidarité entre les personnels de l'établissement (69%) (2).

Les personnels du second degré sont 72% à considérer que leur métier est utile aux autres (3). Ils sont plus réservés au sujet des moyens mis à leur disposition pour réaliser leurs missions, notamment matériels : 45% les jugent suffisants et adaptés. Ils sont 60% à déclarer que leur quantité de travail n'est pas excessive. Cette proportion est plus faible parmi les personnels de direction (40%) et les CPE (54%).

Les personnels du second degré sont 42% à déclarer avoir subi de l'arrogance ou du mépris au moins une fois au cours de l'année scolaire (4) : c'est la forme d'atteinte la plus citée, devant les contestations ou refus d'enseignement ou d'exercice des missions, les moqueries ou insultes et les vols ou dégradations de matériel pédagogique ou professionnel.

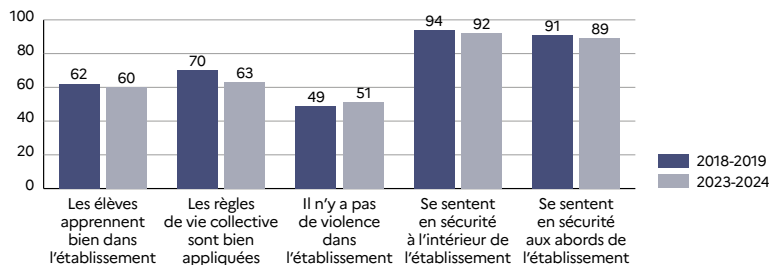
Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2024 auprès des personnels du second degré s'inscrit dans la continuité des enquêtes statistiques réalisées par la DEPP auprès des élèves et celle menée auprès des personnels du premier degré de l'éducation nationale en 2022. Il s'agit de la seconde édition de ce dispositif auprès des personnels du second degré, conduit pour la première fois en 2019. L'enquête a été adressée aux personnels ayant au moins une affectation dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat. Au total, 35 000 personnels ont répondu.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.47 ; 19.53.

1 Déclarations des personnels du second degré sur le climat scolaire et la sécurité (en %)



RERS 2025, DEPP

► Champ : France, personnels du second degré des secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, 60% des personnels du second degré déclarent que les élèves apprennent bien dans l'établissement où ils exercent, contre 62% en 2018-2019.

2 Déclarations des personnels du second degré sur les rapports sociaux au travail au cours de l'année 2023-2024 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Personnels de direction	Conseillers principaux d'éducation	Assistants d'éducation	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Se sentir respecté par les élèves	93	93	99	100	92	95
Se sentir considéré par les parents d'élèves ou représentants légaux	73	72	91	86	76	81
Se sentir considéré par la hiérarchie directe	75	76	74	82	67	81
Recevoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles	69	68	67	73	74	71
L'ensemble des personnels de l'établissement est solidaire	69	71	72	65	56	64
Avoir le sentiment de faire partie d'une équipe	61	59	77	75	76	63

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, personnels du second degré des secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, 93% des personnels du second degré déclarent se sentir « tout à fait » ou « plutôt » respectés par les élèves.

3 Déclarations des personnels du second degré sur leurs conditions de travail au cours de l'année 2023-2024 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Personnels de direction	Conseillers principaux d'éducation	Assistants d'éducation	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	
Moyens à disposition							
Avoir des moyens matériels suffisants et adaptés	45	42	60	52	53	63	
Avoir un nombre de collègues ou de collaborateurs suffisant	60	62	46	42	55	51	
Avoir une formation suffisante et adaptée	51	49	66	65	54	55	
Intensité et temps de travail							
Avoir le temps suffisant	52	49	28	35	82	53	
Ne pas avoir une quantité de travail excessive	60	58	40	54	84	61	
Être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite	40	39	46	41	36	49	
Valeurs et autonomie							
Avoir le sentiment de	faire quelque chose d'utile aux autres	72	69	82	84	87	77
	faire des choses qui plaisent	85	84	82	89	89	86
	pouvoir développer ses compétences professionnelles	68	66	77	78	73	77
	ne pas être exploité	66	65	64	74	67	73
	ne pas être dépassé par des changements trop rapides	67	64	59	73	84	79
pouvoir organiser son travail de la façon souhaitée	78	78	68	79	74	81	

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, personnels du second degré des secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, 60% des personnels du second degré déclarent avoir un nombre de collègues ou de collaborateurs suffisant pour exercer leurs missions.

4 Proportion de personnels du second degré confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2023-2024 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Personnels de direction	Conseillers principaux d'éducation	Assistants d'éducation	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Atteintes aux personnes						
Arrogance ou mépris	42	42	49	53	50	35
Contestation ou refus d'enseignement ou d'exercice des missions	27	29	26	29	23	9
Moquerie(s) ou insulte(s)	15	16	11	13	18	7
Mise à l'écart, marginalisation	7	7	5	12	6	10
Menace(s)	5	5	12	11	9	3
Propos à caractère sexuel ou sexiste	4	4	4	4	6	2
Harcèlement	5	5	7	6	6	4
Bousculade(s) intentionnelle(s), coup(s), blessure(s)	2	2	1	3	6	1
Agression ou tentative d'agression sexuelle	0	0	0	0	0	0
Atteintes aux biens						
Vol ou dégradation de matériel pédagogique ou professionnel	14	16	3	3	7	4
Vol ou dégradation d'objet(s) personnel(s)	4	5	3	2	6	3

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, personnels du second degré des secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, 42% des personnels du second degré déclarent avoir subi au moins une fois au cours de l'année de l'arrogance ou du mépris dans le cadre de leurs fonctions.

Les écoles déclarent en moyenne 5 incidents graves pour 1 000 écoliers au cours de l'année scolaire 2023-2024 (1). La violence scolaire signalée est plus élevée dans le second degré : les chefs d'établissement du second degré ont déclaré en moyenne 16 incidents graves pour 1 000 élèves. Le degré d'exposition à la violence demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) avec 23 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves que dans les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées polyvalents (LEGT et LPO) avec 6 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, ce taux est de 19 pour 1 000 élèves.

Aucun incident grave n'est déclaré pour 74% des écoles publiques et privées sous contrat (2). De même, 27% des chefs d'établissement des collèges et des lycées ne déclarent aucun incident grave. Cette situation est plus fréquente pour les proviseurs de LEGT et de LPO (32%)

que pour les principaux de collège (25%) et les proviseurs de LP (26%).

Le type d'incidents graves déclarés correspond, en premier lieu, à des atteintes aux personnes, impliquant un auteur et une victime. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les atteintes aux personnes représentent 87% des incidents graves dans le premier degré et 80% dans le second degré (3). Parmi elles, les violences verbales comptent pour plus de la moitié : 45% du total des incidents graves dans les écoles et 46% dans les collèges et les lycées. Les violences physiques représentent 36% des incidents graves dans les écoles et 24% dans les collèges et les lycées. Les autres incidents graves, moins fréquents, relèvent d'atteintes aux biens (3% dans le premier degré et 5% dans le second degré) ou d'atteintes à la sécurité (respectivement 11% et 15%).

Précisions

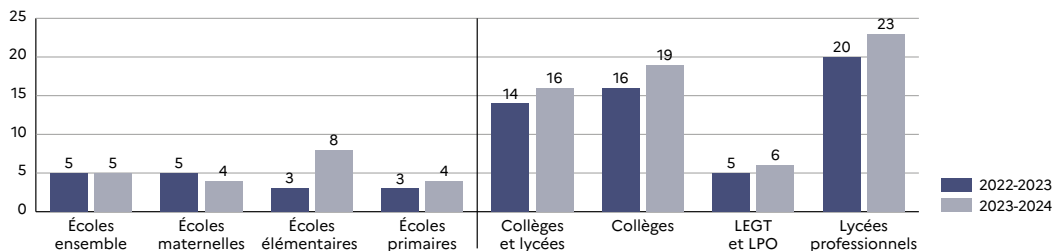
Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis), reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, permet le recueil tout au long de l'année, auprès d'inspecteurs de l'éducation nationale et de chefs d'établissements, des faits graves survenus dans les établissements et écoles dont ils ont la responsabilité. Les données diffusées portent sur les écoles publiques et le second degré public et privé sous contrat. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 1 300 établissements et 200 circonscriptions. À partir de cette année scolaire 2023-2024, le champ de diffusion de l'enquête auprès des écoles inclut le secteur privé sous contrat.

Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Une restriction est apportée sur les violences verbales et physiques entre élèves ; seules les plus graves sont retenues comme celles motivées par une discrimination ou ayant entraîné des soins.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.28 ; 25.08 ; 24.08.

1 Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves (1)



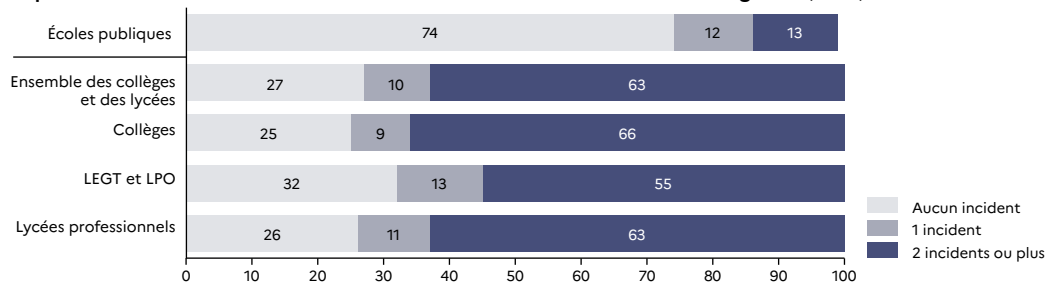
► Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Voir « Précisions ».

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, 5 incidents graves pour 1 000 élèves sont signalés dans les écoles.

RERS 2025, DEPP

2 Répartition des écoles et des établissements suivant le nombre d'incidents graves (en %)



► Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, 27% des chefs d'établissement des collèges et des lycées n'ont déclaré aucun incident grave.

RERS 2025, DEPP

3 Les incidents graves selon leur nature (en %)

Types d'incidents graves en 2023-2024	Écoles	Ensemble des collèges et lycées	Collèges	LEGT et LPO	Lycées professionnels
Atteintes aux personnes	87	80	82	72	75
Violence verbale (orale ou écrite)	45	46	48	40	45
Violence physique	36	24	25	23	21
Autres atteintes aux personnes	7	9	10	9	9
Atteintes aux biens	3	5	4	6	6
Vol	ε	3	2	4	4
Dompage aux locaux ou au matériel	2	2	2	3	2
Dompage aux biens personnels	1	ε	ε	ε	ε
Atteintes à la sécurité	11	15	14	22	19
Consommation d'alcool/stupéfiants ou trafic de stupéfiants	ε	2	1	4	7
Autres atteintes	10	13	12	18	12
Total	100	100	100	100	100

► Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, 87% des incidents graves signalés dans les écoles sont des atteintes aux personnes.

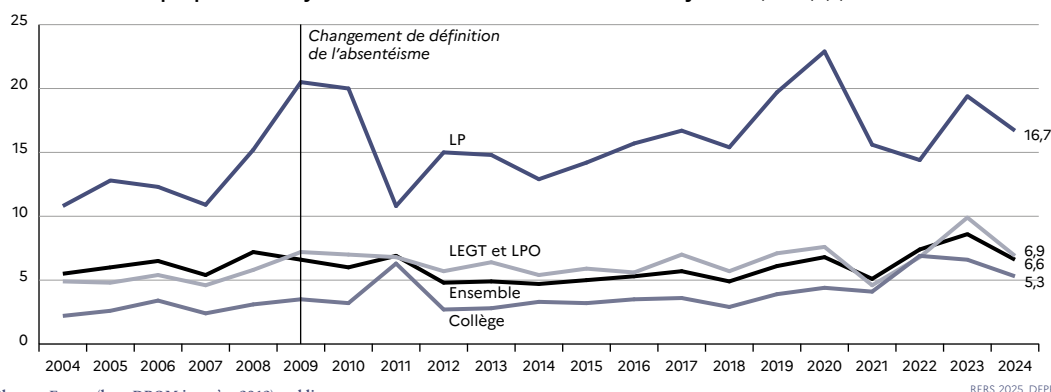
RERS 2025, DEPP

Sur l'ensemble des établissements du second degré public, en moyenne, 7 % des élèves ont été absents chaque mois, de septembre 2023 à mai 2024 (2). La proportion d'élèves absents varie sensiblement d'un mois à l'autre, avec une tendance à l'augmentation au cours de l'année, le maximum étant atteint en mai 2024. Par ailleurs, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, la proportion moyenne d'élèves absents s'élève à 5 % pour les collèges, à 7 % pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées polyvalents (LPO) et à 17 % pour les lycées professionnels (LP). Ce taux moyen masque des disparités entre établissements. Au cours de l'année, un quart des établissements présente au plus 1,7 % d'élèves absents, la moitié d'entre eux moins de 4,0 % alors que dans le quart d'établissements les plus concernés, le taux est de 7,7 % ou plus (3).

Une comparaison du taux d'absentéisme à chaque mois de janvier depuis le début de l'enquête montre une relative stabilité de ce taux moyen pour l'ensemble des établissements publics, avec cependant une légère augmentation en janvier 2023 imputable aux mouvements de grève (1).

En raison de leurs absences non justifiées, les élèves du second degré perdent en moyenne 2 % du temps d'enseignement de septembre 2023 à mai 2024 (4). Les collégiens perdent en moyenne 1 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, les élèves des LEGT et LPO en perdent 2 % et ceux des LP 4 %. Lorsque toutes les absences sont prises en compte, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 8 % en moyenne (5).

1 Évolution de la proportion moyenne d'élèves absents au mois de janvier (en %) (1)



► Champ : France (hors DROM jusqu'en 2012), public.

1. Le mois de janvier est retenu comme référence car situé au milieu de l'année scolaire et comptant régulièrement quatre semaines de cours quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

Lecture : dans l'ensemble des établissements du second degré public, la proportion moyenne d'élèves absents est de 6,6 % en janvier 2024.

Note : la rupture de série est due au changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) pour la rentrée 2008 (janvier 2009).

Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme **absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est **non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé par le nombre total des heures d'absence rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.33, 24.12 ; 23.14.

2 Proportion moyenne d'élèves absents au cours de l'année scolaire 2023-2024 (en %)

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Moyenne 2023-2024
Collège	2,3	2,9	4,2	4,8	5,3	5,4	6,9	6,5	8,3	5,0
LEGT et LPO	3,0	4,0	5,8	6,3	6,9	6,8	9,2	9,2	16,9	7,4
LP	10,7	12,8	15,4	14,9	16,7	16,7	19,0	18,4	29,5	16,8
Ensemble	3,1	3,9	5,5	6,0	6,6	6,6	8,5	8,2	12,6	6,6

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : dans les collèges publics, la proportion moyenne d'élèves absents est de 5,0% au cours de l'année 2023-2024.

3 Distribution de la proportion d'élèves absents au cours de l'année scolaire 2023-2024 (en %)

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Moyenne 2023-2024
Premier quartile	0,4	0,7	1,1	1,3	1,4	1,7	1,8	1,9	3,2	1,7
Médiane	1,2	1,8	2,9	3,4	3,5	4,0	4,6	4,5	7,5	4,0
Dernier quartile	3,1	4,4	5,9	7,0	7,7	7,9	10,7	9,7	14,9	7,7
Dernier décile	7,7	9,6	12,9	13,9	15,2	14,4	17,7	18,6	27,3	14,2

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : au cours de l'année 2023-2024, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 4,0% d'élèves absents et les 10% des établissements les plus concernés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 14,2% d'élèves absents.

4 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées au cours de l'année scolaire 2023-2024 (en %)

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Moyenne 2023-2024
Collège	0,6	1,0	1,1	1,6	1,5	1,7	1,9	2,4	2,2	1,4
LEGT et LPO	0,8	1,4	1,4	2,0	2,0	2,3	2,5	3,5	3,9	2,1
LP	2,6	3,7	3,3	4,1	4,2	4,5	4,9	6,0	6,9	4,2
Ensemble	0,9	1,4	1,4	1,9	1,9	2,1	2,3	3,0	3,0	1,8

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements du second degré public, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées est de 1,8% au cours de l'année 2023-2024.

5 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus au cours de l'année scolaire 2023-2024 (en %)

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Moyenne 2023-2024
Collège	4,4	6,0	6,8	8,9	9,1	8,8	8,6	9,5	8,6	7,4
LEGT et LPO	4,7	6,9	7,2	9,3	10,4	9,6	9,4	11,6	10,9	8,6
LP	7,6	9,8	8,9	10,6	11,4	10,8	11,0	12,3	13,3	10,1
Ensemble	4,8	6,6	7,1	9,1	9,6	9,1	9,0	10,2	9,5	7,9

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

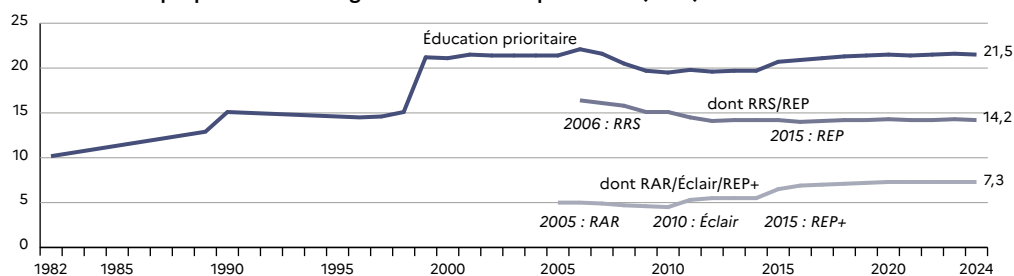
Lecture : dans l'ensemble des établissements du second degré public, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus est de 7,9% au cours de l'année 2023-2024.

En France, 362 collèges publics sont en REP+ et 732 sont en REP à la rentrée 2024 (2). Parmi les collégiens du secteur public, 7% (192 800) sont scolarisés en REP+ et 14% (376 600) en REP (1). La répartition géographique est hétérogène, la part des collégiens en REP+ oscillant entre 1% pour l'académie de Dijon et 96% pour celle de Guyane.

Les 2 458 écoles publiques en REP+ accueillent 8% des écoliers du secteur public (442 800 élèves) et les 4 131 écoles publiques en REP en accueillent 12% (672 900 élèves). Les disparités académiques sont semblables à celles des collèges. Un quart des élèves scolarisés en REP+ habitent dans les DROM.

Les établissements en EP accueillent des élèves présentant plus de difficultés sociales et scolaires. Sept collégiens des REP+ sur dix sont de milieu social défavorisé, contre 35% dans les collèges publics hors EP. Aux évaluations nationales de français, 53% des élèves entrant en sixième en REP+ sont dans les groupes les moins performants, contre 26% dans les collèges publics hors EP (3). Au total, 83% des collèges en REP+ accueillent plus de 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée et 21% accueillent plus de 60% d'élèves se situant dans les groupes les moins performants aux évaluations de français de début de sixième (4). Dans le public hors EP et le privé sous contrat, ces situations de concentration de difficultés sociales et scolaires concernent 2% des collèges ou moins.

1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public.

Lecture : à la rentrée 2024, 21,5% des collégiens du secteur public sont scolarisés en éducation prioritaire, dont 7,3% en REP+ et 14,2% en REP.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014, le label RRS de 2006 à 2014 et les labels REP et REP+ depuis 2015.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Éducation prioritaire – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., 2017, « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n°95, DEPP.
- Stéfanou A., 2022, « L'éducation prioritaire », *Synthèse de la DEPP*, n°6 (mise à jour avril 2024).

Source

DEPP, système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, Base centrale des établissements (BCE) et évaluations exhaustives de début de sixième.

2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en éducation prioritaire à la rentrée 2024

Académies et régions académiques	Collèges en REP+			Collèges en REP			Écoles en REP+			Écoles en REP		
	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Clermont-Ferrand	5	1 987	4,2	6	2 764	5,9	33	4 113	4,4	33	3 517	3,8
Grenoble	4	1 897	1,4	25	15 112	11,2	27	3 892	1,3	130	22 771	8,0
Lyon	22	12 207	9,8	27	13 887	11,2	149	29 283	10,6	154	29 855	10,8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	16 091	5,2	58	31 763	10,4	209	37 288	5,7	317	56 143	8,6
Besançon	4	1 962	4,2	12	6 200	13,5	29	4 190	4,5	40	4 667	5,0
Dijon	1	342	0,5	21	8 981	14,6	8	1 002	0,8	94	10 363	8,7
Bourgogne-Franche-Comté	5	2 304	2,1	33	15 181	14,1	37	5 192	2,4	134	15 030	7,1
Bretagne (Rennes)	1	661	0,7	15	5 938	6,4	5	743	0,4	74	12 314	6,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4 536	4,2	20	8 646	8,1	64	9 604	4,6	89	14 727	7,1
Corse	1	249	1,9	10	5 773	45,8	4	563	2,4	66	8 221	35,5
Nancy-Metz	9	3 244	3,5	25	11 106	12,3	46	6 686	3,7	126	16 547	9,1
Reims	10	4 397	8,7	20	8 566	17,0	56	7 994	7,8	78	11 309	11,1
Strasbourg	12	7 070	9,1	9	5 762	7,4	81	16 438	10,4	38	9 152	5,8
Grand Est	31	14 711	6,7	54	25 434	11,6	183	31 118	7,0	242	37 008	8,4
Amiens	13	6 916	8,5	30	14 612	18,0	106	14 527	8,9	188	21 239	13,0
Lille	41	17 480	11,4	77	35 008	22,8	276	43 074	13,3	446	60 140	18,6
Hauts-de-France	54	24 396	10,4	107	49 620	21,2	382	57 601	11,8	634	81 379	16,7
Créteil	36	20 293	9,6	99	55 010	26,2	256	47 449	10,1	548	110 294	23,5
Paris	4	1 392	2,7	26	9 731	19,3	26	3 513	3,3	186	28 920	27,9
Versailles	23	12 536	4,9	74	44 300	17,3	176	30 092	5,2	482	98 993	17,3
Île-de-France	63	34 221	6,6	199	109 041	21,1	458	81 054	7,1	1 216	238 207	20,8
Normandie	15	5 735	4,3	41	16 560	12,6	81	12 931	5,0	175	26 445	10,2
Bordeaux	3	1 448	1,1	31	15 163	11,6	21	3 595	1,4	256	27 666	10,8
Limoges	2	710	2,6	5	2 285	8,4	12	1 638	3,3	28	2 467	4,9
Poitiers	4	1 668	2,4	10	4 241	6,2	29	3 936	3,1	34	5 749	4,6
Nouvelle-Aquitaine	9	3 826	1,7	46	21 689	9,6	62	9 169	2,1	318	35 882	8,3
Montpellier	16	9 527	8,3	16	9 194	8,0	116	18 835	8,3	84	13 457	5,9
Toulouse	3	1 607	1,3	15	7 225	6,1	40	5 896	2,5	84	9 622	4,1
Occitanie	19	11 134	4,8	31	16 419	7,0	156	24 731	5,4	168	23 079	5,0
Pays de la Loire (Nantes)	10	3 962	3,5	19	7 591	6,7	69	11 579	5,0	89	12 516	5,4
Aix-Marseille	33	16 743	13,9	29	16 353	13,6	221	39 359	15,6	167	24 428	9,6
Nice	6	3 640	4,1	8	5 676	6,4	51	10 314	5,7	45	7 655	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	20 383	9,7	37	22 029	10,5	272	49 673	11,5	212	32 083	7,4
France hors DROM	288	142 209	5,6	670	335 684	13,4	1 982	331 246	6,4	3 734	593 034	11,5
Guadeloupe	3	899	4,5	12	4 595	23,4	17	2 074	5,8	69	8 129	22,9
Guyane	32	20 982	95,7	0	0	0,0	169	44 755	96,2	0	0	0,0
Martinique	9	2 248	16,4	13	3 963	29,0	48	4 906	17,8	64	9 033	32,9
Mayotte	9	12 377	40,7	13	17 966	59,2	93	28 444	44,6	128	35 322	55,3
La Réunion	21	14 047	26,7	24	14 434	27,5	149	31 414	30,4	136	27 429	26,5
DROM	74	50 553	36,6	62	40 958	29,6	476	111 593	40,3	397	79 913	28,9
France	362	192 762	7,3	732	376 642	14,2	2 458	442 839	8,1	4 131	672 947	12,4

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, accueillant 16 743 collégiens, soit 13,9% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public.

3 Origine sociale, retard et niveau scolaire à la rentrée 2024 selon le secteur (en %)

	REP +	REP	Public hors EP	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat
Élèves de milieu social défavorisé (1)	69,8	55,9	34,6	16,5	35,1
Élèves de milieu social favorisé ou très favorisé (1)	10,4	18,8	36,9	57,9	37,9
Élèves en retard d'un an ou plus	9,4	7,0	5,2	3,2	5,2
Élèves de sixième dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en français	52,9	42,0	26,0	15,3	26,9
Élèves de sixième dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en mathématiques	60,3	49,3	31,0	20,2	32,2

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

Lecture : à la rentrée 2024, 69,8% des élèves scolarisés dans un collège public en REP+ sont de milieu social défavorisé et 52,9% sont parmi les moins performants en français en sixième.

4 Répartition des collèges par secteur selon la part d'élèves de milieu social défavorisé et la part d'élèves les moins performants en sixième à la rentrée 2024 (en %)

Proportion de collèges scolarisant :	REP +	REP	Public hors EP	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat
Plus de 75% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	30	2	0	0	2
Plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	83	32	2	0	9
Plus de 60% d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en français	21	5	0	1	2
Plus de 60% d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en mathématiques	40	13	1	2	4

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

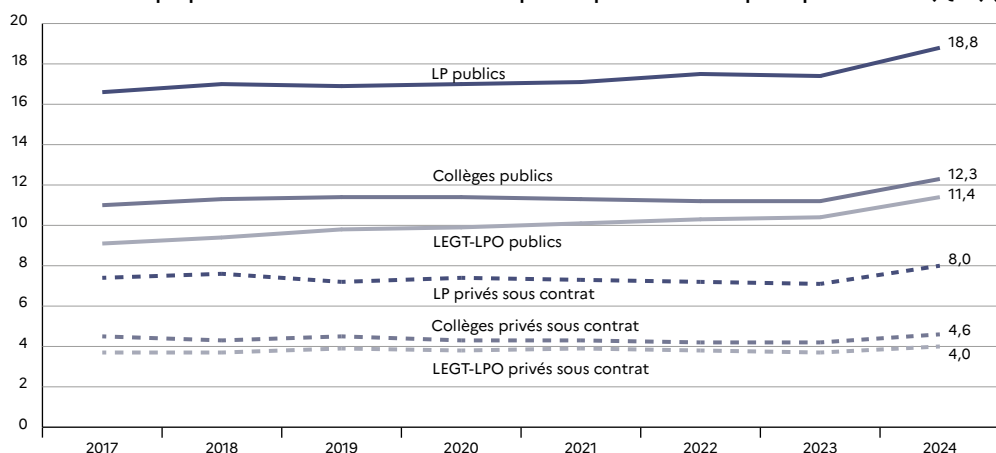
Lecture : à la rentrée 2024, en REP+, 83% des collèges scolarisent plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé et 21% accueillent des élèves parmi les moins performants en français en sixième.

À la rentrée 2024, avec l'actualisation au 1^{er} janvier du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans l'Hexagone, 11% des élèves du second degré résident dans un QPV, soit 1 point de plus qu'avec l'ancien zonage (1). En France hors DROM, les parts d'élèves résidant dans un QPV sont les plus hautes dans les académies de Créteil et d'Aix-Marseille (respectivement 24% et 17%) (2). Huit académies, situées majoritairement au Centre et dans l'Ouest, scolarisent entre 3% et 6% d'élèves habitant dans un QPV. Dans les DROM, le zonage a été actualisé au 1^{er} janvier 2025 et sera pris en compte à partir de la rentrée scolaire 2025. Sur la base du zonage précédent, un élève sur cinq de La Réunion habite dans un QPV et un sur deux en Guyane.

Dans le secteur public, 12% des collégiens résident dans un QPV, contre 5% dans le secteur privé sous contrat. Ces collégiens sont d'origine sociale défavorisée, notamment dans le secteur public (67%, contre 37% dans le privé sous contrat) (3). Cette part est de 36% pour les collégiens du secteur public résidant hors QPV (16% dans le privé sous contrat). Le retard scolaire est également plus important pour ces élèves : dans les collèges publics, 10% des élèves habitant dans un QPV sont en retard à l'entrée en sixième, contre 5% hors QPV.

Six collégiens sur dix résidant en QPV sont scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire, contre un sur dix pour ceux n'habitant pas dans un QPV (4). L'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent dans une large mesure.

1 Évolution de la proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) (en %)



► Champ : France hors Mayotte.

Lecture : à la rentrée 2024, 18,8% des élèves scolarisés en lycée professionnel public habitent dans un QPV.

Note : un nouveau zonage des QPV est en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024 pour la métropole et du 1^{er} janvier 2025 pour les DROM.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) –

Ce sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette géographie

a été actualisée et est effective dans l'Hexagone à partir du 1^{er} janvier 2024. Elle comprend 1 362 quartiers prioritaires. Les 140 QPV des DROM, dont 36 à Mayotte, ont été actualisés au 1^{er} janvier 2025. Ils seront pris en compte à partir de la rentrée scolaire 2025. Les données sur le lieu d'habitation des élèves ne sont pas géolocalisées à Mayotte.

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) – Voir « Glossaire ».

2 Répartition des élèves du second degré et post-bac habitant dans un quartier prioritaire (QPV) par académie à la rentrée 2024

Académies et régions académiques	Nombre de QPV	Collégiens habitant en QPV (%)		Élèves de LEGT-LPO habitant en QPV (%)		Élèves de LP habitant en QPV (%)		Ensemble des élèves habitant en QPV (%)
		Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Clermont-Ferrand	16	4,7	2,4	4,3	1,8	7,9	4,3	4,3
Grenoble	50	5,8	2,1	5,8	1,7	9,4	3,3	5,1
Lyon	79	13,4	4,1	11,5	3,1	22,8	7,8	10,8
Auvergne-Rhône-Alpes	145	8,7	3,1	7,8	2,4	16,1	5,8	7,4
Besançon	33	10,2	3,2	8,6	2,8	16,1	7,5	9,1
Dijon	29	7,2	2,7	6,5	3,9	11,8	3,9	6,5
Bourgogne-Franche-Comté	62	8,5	2,9	7,4	3,6	14,5	7,3	7,6
Bretagne (Rennes)	31	4,6	1,5	3,5	1,1	8,4	1,7	3,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	57	9,5	4,6	7,6	3,8	15,4	8,1	8,7
Corse	5	4,4	3,1	4,0	3,2	8,5	0,0	4,5
Nancy-Metz	53	9,0	3,6	7,5	2,8	14,8	5,2	8,1
Reims	35	12,1	5,4	10,9	3,4	20,0	8,1	10,9
Strasbourg	35	13,4	4,5	11,8	4,0	22,5	11,0	12,0
Grand Est	123	11,3	4,4	9,9	3,4	18,1	7,1	10,2
Amiens	46	11,0	4,9	9,7	3,3	16,9	6,9	10,1
Lille	158	18,7	11,2	15,8	9,6	25,1	19,7	16,5
Hauts-de-France	204	16,0	9,8	13,8	8,4	22,5	14,1	14,5
Créteil	147	25,0	12,4	25,3	8,6	37,3	14,7	23,7
Paris	21	9,1	3,6	9,6	4,8	15,7	0,0	7,9
Versailles	130	15,6	3,7	15,4	2,8	23,0	11,6	13,6
Île-de-France	298	18,8	6,0	18,2	4,9	27,3	13,4	16,5
Normandie	63	9,6	3,8	8,3	3,8	15,7	5,8	8,4
Bordeaux	46	4,8	2,2	4,1	1,3	8,5	4,3	4,3
Limoges	13	6,5	2,3	5,3	3,0	10,3	1,9	6,0
Poitiers	24	6,3	1,9	4,8	2,7	11,0	6,5	5,5
Nouvelle-Aquitaine	83	5,4	2,1	4,4	1,8	9,4	4,3	4,9
Montpellier	59	12,3	5,4	10,4	4,2	22,7	12,0	10,9
Toulouse	49	6,4	2,9	5,4	2,1	10,6	5,0	5,7
Occitanie	108	9,3	4,1	7,9	3,3	15,7	6,7	8,3
Pays de la Loire (Nantes)	48	7,4	2,1	6,0	1,9	14,5	3,2	5,2
Aix-Marseille	98	18,7	10,4	17,1	7,9	32,5	22,1	17,3
Nice	37	8,8	2,1	6,6	1,9	15,2	6,4	7,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	135	14,5	7,5	12,6	6,2	24,8	16,8	13,4
France hors DROM	1 362	11,8	4,5	10,9	3,9	18,3	7,8	10,3
Guadeloupe	16	14,7	11,3	14,0	10,7	16,4	10,6	14,2
Guyane	32	52,9	43,3	53,4	47,5	60,6	0,0	52,9
Martinique	7	7,4	4,4	6,1	4,7	10,5	10,8	7,0
La Réunion	49	20,1	8,3	17,1	7,7	27,9	33,9	19,2
DROM hors Mayotte	104	24,4	13,0	22	14,5	26,3	21,9	22,7
France hors Mayotte	1 466	12,3	4,6	11,4	4,0	18,8	8,0	10,7

► Champ : France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 4,7% des collégiens scolarisés dans un établissement public et 2,4% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QPV. 4,3% des élèves des lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (LEGT-LPO) scolarisés dans un établissement public et 1,8% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QPV. Pour les lycées professionnels (LP), c'est le cas de 7,9% des lycéens du public et de 4,3% des lycéens du privé sous contrat. Au total, 4,3% des élèves du second degré habitent dans un QPV.

3 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2024 (en %)

	Collégiens habitant en QPV		Collégiens habitant hors QPV		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat
Proportion d'élèves de milieu social défavorisé (1)	67	37	36	16	40	17
Proportion d'élèves de milieux sociaux favorisé et très favorisé (1)	10	31	36	59	33	58
Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième	10	5	5	3	6	3

► Champ : France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

Lecture : à la rentrée 2024, 67% des collégiens qui habitent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) scolarisés dans le public sont de milieu social défavorisé.

4 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'ils habitent en QPV ou non à la rentrée 2024 (en %)

	Collégiens en éducation prioritaire (EP)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP)			Ensemble
	en REP+	en REP	total EP	dans le public	dans le privé	total hors EP	
Collégiens habitant en QPV	32	30	62	29	9	38	100
Collégiens n'habitant pas en QPV	2	8	11	66	23	89	100
Ensemble	5	11	16	62	22	84	100

► Champ : France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 32% des élèves habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont scolarisés dans un collège réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 30% sont dans un collège réseau d'éducation prioritaire (REP), soit 62% en éducation prioritaire (EP). Ils sont 29% dans un collège public hors EP et 9% dans un collège privé, soit 38% hors EP.

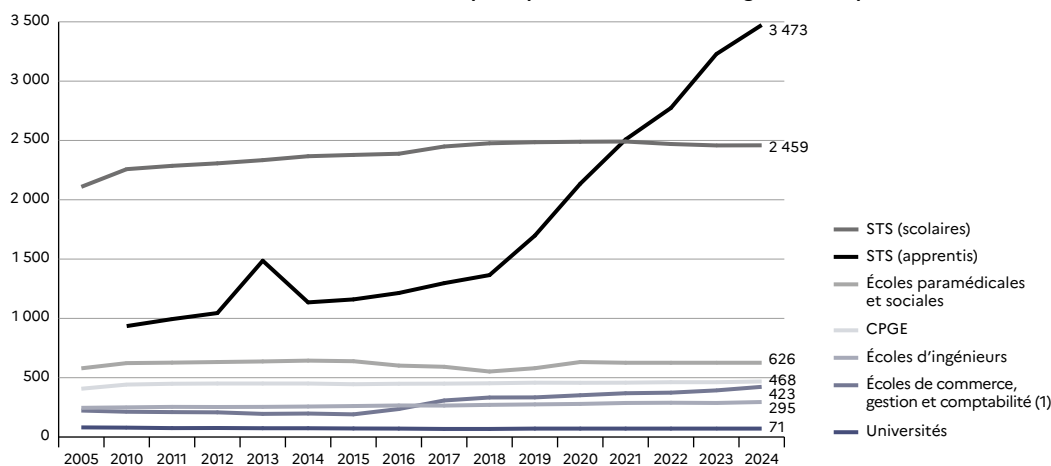
En 2024-2025, la France compte 71 **universités (1)**. Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou ont été modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant principalement, en tant que membres ou composantes, d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs. Sur ce nouveau périmètre, 124 établissements universitaires sont recensés en 2024-2025 (2).

Initiés par la loi de 2013 (« loi LRU » complétée par l'ordonnance de 2018), les **regroupements d'établissements** ont transformé l'organisation de l'enseignement

supérieur. Ainsi, 185 établissements sont actuellement membres d'un regroupement d'établissements, souvent au sein d'une même région académique (3).

Ces regroupements, composés de 1 à 17 établissements, peuvent rassembler uniquement des universités ou être composés de structures plus diversifiées : une ou plusieurs universités avec des écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art et d'architecture ou une école normale supérieure. Au 1^{er} janvier 2025, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne 1,6 million d'étudiants, dont 89 % sont inscrits dans une université.

1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France.

1. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte.

Lecture : à la rentrée 2024, 2 459 établissements accueillent des étudiants en STS sous statut scolaire.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Avertissement – Les inscriptions simultanées en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

Périmètre universitaire strict – Inscriptions hors CPGE dans les universités au sens strict et historique.

Périmètre regroupements – Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur

et de recherche. Au sein de ces nouveaux regroupements sont désormais intégrés 53 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires), dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

CPGE, Comue, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, EPE, Inspé, IUT, regroupement d'établissements, STS – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 16.08.

- Code de l'éducation, livre 7, titre I^{er}, chapitre I^{er} et chapitre VIII bis.

2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023	2024p	2024 Périmètre reg. (6)
Universités (1)	81	79	72	68	71	71	71	71	71	124
IUT	114	114	111	112	108	107	107	107	105	105
ESPE			30	30	30	30	30	30	30	30
STS (scolaires) (2)	2 109	2 258	2 378	2 476	2 489	2 491	2 470	2 458	2 459	2 459
STS (apprentissage) (2)		935	1 160	1 365	2 135	2 508	2 774	3 228	3 473	3 473
CPGE (2)	407	442	445	453	457	458	462	462	468	468
Écoles d'ingénieurs (3)	246	250	261	271	279	287	289	287	295	275
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (4)	223	213	191	333	352	369	374	393	423	423
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	27	46	45	46	45	39	38	29
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	4	2
Écoles d'architecture	23	22	22	24	24	24	24	24	24	15
Écoles supérieures artistiques et culturelles (5)	236	235	241	296	307	305	316	327	332	322
Écoles paramédicales hors université (6)	418	406	421	370	417	408	407	407	414	414
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	161	217	218	182	215	218	219	219	212	212
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	218	347	276	264	289	320	327	321

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Y compris CUF de Mayotte, Institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). 2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE. 3. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (83 implantations en 2024). 4. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. 5. Implantations à partir de 2017. 6. Voir « Précisions » (Périmètre regroupement).

3 Les regroupements d'établissements au 1^{er} janvier 2025, hors inscriptions simultanées en CPGE et à l'université

Regroupements	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)						
			Universités (2)	Écoles d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce	Écoles d'art (4)	Écoles normales supérieures	Autres (5)	
Association	Aix-Marseille Université	5	86 031	98,5	1,5				
	Université de Strasbourg	6	65 496	94,6	3,6		1,8		
	Site champenois (6)	13	34 623	70,7	7,7	18,9	1,4		1,3
	Université de Lorraine	2	59 015	94,5		5,5			
	Picardie Université	6	35 306	78,4	21,0		0,6		
	Sorbonne Université	6	53 013	89,2	8,1	2,3	0,4		
Comue et Comue expérimentale	Angers-Le Mans	2	38 219	100,0					
	Hesam Université	10	18 503		70,3	5,2	22,9		1,6
	Normandie Université	6	72 973	95,1	4,0		0,9		
	Paris-Est Sup	4	51 806	96,2	1,9				1,9
	Université de Lyon	10	126 332	89,5	7,9			1,9	0,8
Coordination territoriale	Université de Toulouse	17	105 657	79,2	11,6	5,9	0,9		2,5
	Université Paris Lumières	2	52 892	100,0					
	Alliance Languedoc-Roussillon Universités	5	75 828	99,4	0,6				
	Alliance Sorbonne Paris Cité	5	102 439	80,7			1,7		17,6
Établissement expérimental (hors Comue expérimentale)	Alliance universitaire de Bretagne	3	34 964	97,9	2,1				
	AZU (pour Artois, ULCO, UPJV)	3	48 063	100,0					
	Coordination Nouvelle-Aquitaine	6	85 072	96,1	3,9				
	Sorbonne Alliances	3	68 550	84,3		15,7			
	CY Cergy Paris Université	3	25 479	91,7					8,3
	Institut polytechnique de Paris	5	7 714		100,0				
	Nantes Université	4	41 140	90,7	5,7		3,5		
	Nîmes Université	3	5 542	97,6			2,4		
	Université Bourgogne Europe	3	28 970	99,0			1,0		
	Université Clermont Auvergne	3	34 714	88,6	9,6		1,7		
	Université Côte d'Azur	3	29 981	99,1	0,0		0,9		
	Université Grenoble Alpes	3	53 289	84,1	14,2		1,7		
	Université Gustave Eiffel	5	14 928	73,2	22,3		4,5		
	Université Jean Monnet	2	17 954	96,8			3,2		
	Université de Lille	5	74 490	98,4	0,5		1,0		0,1
	Université Marie et Louis Pasteur	4	24 824	87,0	13,0				
	Université de Montpellier	2	46 997	99,0	1,0				
	Université de Montpellier Paul Valéry	3	21 428	96,8			3,2		
	Université Paris Cité	1	59 766	100,0					
	Université Paris Panthéon-Assas	4	23 466	73,3	23,7				3,0
Université Paris-Saclay	5	44 037	75,8	18,5				0,0	
Université Paris Sciences et Lettres	9	19 516	67,7	13,7		4,9		13,7	
Université Polytechnique Hauts-de-France	4	12 017	78,2	20,9		0,9		0,0	
Université de Rennes	6	34 920	89,9	7,0				1,8	
Université de Toulouse Capitole	3	22 247	90,9					9,1	
Université de Toulouse	2	30 710	94,7	5,3					
Total hors doubles-comptes (7)		185	1 649 859	88,5	6,6	1,8	1,0	0,5	1,6

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts de la comue Toulouse Midi-Pyrénées. Pour les conventions de coordination territoriale, sont pris en compte tous les établissements signataires. Pour les établissements expérimentaux, sont comptabilisés les établissements intégrés, les établissements-composantes et les écoles membres. 2. Y compris les IEP. 3. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités qui sont comptabilisées dans les universités. 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture. 5. Comprend l'Observatoire de Paris, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, des écoles de formation agricole, le Cnam Paris, l'EPHE et l'École nationale des chartes, Toulouse School of Economics. 6. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand Est. 7. Onze établissements sont comptés deux fois.

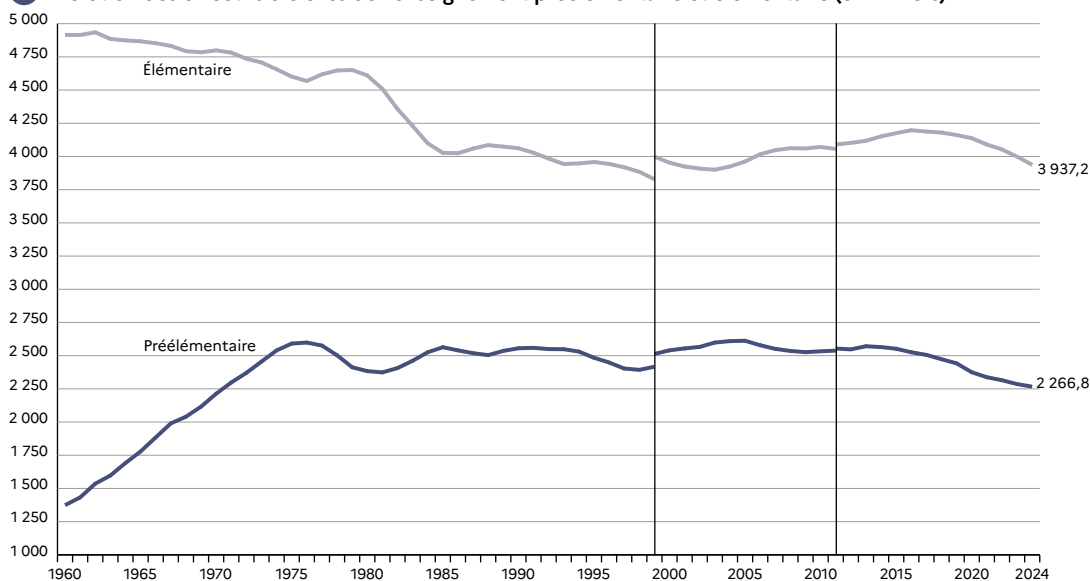
Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables selon les niveaux. Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire (1). Depuis, les variations s'expliquent par des générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1980 et 1985.

À la rentrée 2024, les écoles des secteurs public et privé sous contrat du premier degré scolarisent 6 261 800 élèves (2). La baisse amorcée en 2017 se poursuit (-1,2%), touchant plus fortement l'élémentaire (-1,5%) que le préélémentaire (-0,8%). La baisse des effectifs en préélémentaire porte sur tous les niveaux, à l'exception de la petite section qui connaît une hausse de 0,6% (+4 300 élèves à la rentrée 2024). Cette diminution globale s'explique par le fait que

la génération 2021, entrée à l'école à trois ans en 2024, est moins nombreuse que la génération 2018 entrant au CP à la même rentrée (écart de -16 500 naissances entre les générations 2018 et 2021) (3). En élémentaire, les effectifs diminuent aux niveaux CP, CE1, CE2 et CM1 (respectivement -7 600 élèves, -15 900 élèves, -16 800 élèves et -20 900 élèves) alors que les effectifs de CM2 stagnent.

À la rentrée 2024, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public baisse de 1,4% tandis que celui du secteur privé sous contrat baisse de façon moins prononcée (-0,4%). La répartition entre ces deux secteurs est toutefois stable à la rentrée 2024 : la part du privé sous contrat représente 13,6%, soit 0,1 point de plus qu'à la rentrée 2023. Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire** (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 700 élèves de plus qu'à la rentrée 2023 (+1,2%).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)



► Champ : France, public + privé sous contrat à partir de 2011; France (hors Mayotte), public et privé sous contrat de 2009 à 2011; France (hors Mayotte), public et privé sous contrat de 1999 à 2008; France (hors DROM), public + privé sous contrat avant 1999. RERS 2025, DEPP
Lecture : à la rentrée 2024, 3 937 200 élèves sont scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.41; 23.50.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

	2011	2015	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Public	5 810,7	5 885,3	5 807,8	5 764,9	5 691,7	5 613,8	5 564,1	5 486,5	5 411,6
Privé sous contrat	879,8	891,1	896,6	888,6	874,1	867,7	858,7	853,5	850,1
Total	6 690,4	6 776,4	6 704,3	6 653,5	6 565,8	6 481,5	6 422,8	6 339,9	6 261,8
Part du public (%)	86,9	86,8	86,6	86,6	86,7	86,6	86,6	86,5	86,4
Part du privé sous contrat (%)	13,1	13,2	13,4	13,4	13,3	13,4	13,4	13,5	13,6
Total préélémentaire	2 553,6	2 552,0	2 473,1	2 441,8	2 375,0	2 337,4	2 314,9	2 285,6	2 266,8
Part du public (%)	88,0	88,0	87,7	87,7	87,7	87,6	87,6	87,4	87,2
Très petite section (1)	93,7	92,2	86,7	80,4	68,8	71,2	70,0	66,3	63,6
Petite section (1)	809,8	796,5	764,2	754,6	736,1	727,2	726,3	714,2	718,5
Moyenne section (1)	816,3	819,8	804,5	787,1	769,2	754,7	746,0	742,4	726,7
Grande section (1)	833,8	843,6	817,6	819,6	800,9	784,4	772,6	762,7	757,9
Total élémentaire	4 090,2	4 175,7	4 180,2	4 160,8	4 138,0	4 090,0	4 052,5	3 998,4	3 937,2
Part du public (%)	86,1	86,1	85,9	85,9	86,0	85,9	86,0	85,9	85,9
CP	833,0	844,9	836,0	827,0	823,9	804,5	790,6	777,2	769,6
CE1	830,2	849,0	830,2	833,2	820,7	819,1	801,5	787,4	771,6
CE2	804,6	832,9	840,7	831,2	831,2	817,5	820,2	802,0	785,3
CM1	805,5	833,2	830,8	835,4	824,2	822,8	813,1	815,0	794,1
CM2	817,0	815,8	842,5	834,0	838,0	826,0	827,0	816,8	816,7
ULIS (2)	46,6	48,7	51,0	50,8	52,9	54,1	55,4	55,9	56,6
Part du public (%)	93,1	93,4	93,4	93,6	93,7	93,4	93,4	93,4	93,6
UEEA (3)									1,2
Part du public (%)									100,0

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France, public + privé sous contrat.**

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3. Unités d'enseignement en élémentaire autisme.

Lecture : à la rentrée 2024, 6 261 800 élèves sont scolarisés dans le premier degré, dont 2 266 800 dans le préélémentaire, 3 937 200 dans l'élémentaire, 56 600 en ULIS et 1 200 en UEEA.

3 Nombre de naissances (en milliers)

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 ^{er} degré
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	818,6	2017	2020	2025
2015	798,9	2018	2021	2026
2016	783,6	2019	2022	2027
2017	769,6	2020	2023	2028
2018	758,6	2021	2024	2029
2019	753,4	2022	2025	2030
2020	735,2	2023	2026	2031
2021	742,1	2024	2027	2032
2022	726,0	2025	2028	2033

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France (hors Mayotte avant 2014).****Lecture :** 726 000 enfants sont nés en 2022 en France (y compris Mayotte). Ils ont eu 2 ans en 2024, rentreront théoriquement au CP en 2028 et sortiront théoriquement du premier degré en 2033.

En France, l'enseignement public et privé sous contrat du premier degré scolarise 6 261 800 élèves à la rentrée 2024. Parmi eux, 297 500 sont scolarisés dans les départements d'outre-mer (notamment 113 200 à La Réunion) (1).

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille sont celles qui comptent le plus grand nombre d'élèves (respectivement 10%, 8% et 6% des élèves scolarisés dans le premier degré public et privé sous contrat) tandis que la Corse, Limoges, la Guadeloupe et la Guyane représentent moins de 1% des effectifs chacune.

Les écoles privées sous contrat accueillent 14% des effectifs du premier degré en France hexagonale et 7% dans les DROM. La part du privé sous contrat est variable

selon les départements de France hors DROM : moins de 4% des effectifs du premier degré dans la Creuse ou en Haute-Corse contre 49% dans le Morbihan et 50% en Vendée. Dans les DROM, il n'y a pas d'enseignement privé sous contrat à Mayotte et cette part atteint au maximum 12% en Guadeloupe.

À l'échelle nationale, les effectifs du premier degré dans les secteurs public et privé sous contrat sont en baisse par rapport à la rentrée précédente (-1,2%). Vingt-huit académies voient ainsi leurs effectifs diminuer. Ce repli est particulièrement marqué dans les académies de Lille, Nancy-Metz, Reims et Besançon qui enregistrent les plus fortes baisses (-2%). Dans deux académies, les effectifs sont en hausse : la Guyane (+1,3%) et Mayotte (+1,7%).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.41; 23.50.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat).

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2024

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat	Évolution 2023-2024 (%)	Part du public (%)	Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat	Évolution 2023-2024 (%)	Part du public (%)
Allier	22 812	2 224	25 036	-1,4	91,1	Calvados	49 828	8 490	58 318	-1,5	85,4
Cantal	8 349	1 157	9 506	-3,0	87,8	Eure	52 391	4 530	56 921	-2,1	92,0
Haute-Loire	12 608	6 413	19 021	-2,3	66,3	Manche	32 370	7 980	40 350	-1,5	80,2
Puy-de-Dôme	47 853	6 977	54 830	-0,8	87,3	Orne	16 955	4 478	21 433	-2,1	79,1
Clermont-Ferrand	91 622	16 771	108 393	-1,4	84,5	Seine-Maritime	105 212	11 616	116 828	-1,2	90,1
Ardèche	20 757	6 657	27 414	-1,2	75,7	Normandie	256 756	37 094	293 850	-1,5	87,4
Drôme	41 008	6 632	47 640	-2,0	86,1	Dordogne	26 887	1 987	28 874	-1,5	93,1
Isère	110 408	11 568	121 976	-1,8	90,5	Gironde	132 141	13 580	145 721	-1,0	90,7
Savoie	34 475	3 556	38 031	-0,8	90,6	Landes	30 751	2 611	33 362	-1,4	92,2
Haute-Savoie	75 170	10 963	86 133	0,2	87,3	Lot-et-Garonne	24 078	2 771	26 849	-2,3	89,7
Grenoble	281 818	39 376	321 194	-1,1	87,7	Pyrénées-Atlantiques	41 117	13 917	55 034	-0,9	74,7
Ain	61 456	6 782	68 238	-0,9	90,1	Bordeaux	254 974	34 866	289 840	-1,2	88,0
Loire	56 869	15 284	72 153	-1,6	78,8	Corrèze	15 790	1 388	17 178	-1,3	91,9
Rhône	156 137	33 394	189 531	-1,6	82,4	Creuse	7 123	256	7 379	-1,5	96,5
Lyon	274 462	55 460	329 922	-1,5	83,2	Haute-Vienne	26 533	1 863	28 396	-2,1	93,4
Auvergne-Rhône-Alpes	647 902	111 607	759 509	-1,3	85,3	Limoges	49 446	3 507	52 953	-1,7	93,4
Doubs	44 558	4 761	49 319	-1,6	90,3	Charente	24 298	2 753	27 051	-2,1	89,8
Jura	18 703	2 225	20 928	-2,8	89,4	Charente-Maritime	45 379	3 432	48 811	-1,6	93,0
Haute-Saône	17 603	1 298	18 901	-2,3	93,1	Deux-Sèvres	24 219	5 905	30 124	-2,4	80,4
Territoire de Belfort	10 785	1 266	12 051	-1,8	89,5	Vienne	30 828	4 393	35 221	-1,7	87,5
Besançon	91 649	9 550	101 199	-2,0	90,6	Poitiers	124 724	16 483	141 207	-1,9	88,3
Côte-d'Or	39 078	4 750	43 828	-1,3	89,2	Nouvelle-Aquitaine	429 144	54 856	484 000	-1,5	88,7
Nièvre	13 089	1 012	14 101	-2,1	92,8	Aude	27 915	2 333	30 248	-0,9	92,3
Saône-et-Loire	40 690	3 586	44 276	-1,6	91,9	Gard	59 977	8 159	68 136	-1,9	88,0
Yonne	25 152	2 414	27 566	-2,4	91,2	Hérault	95 395	12 014	107 409	-0,8	88,8
Dijon	118 009	11 762	129 771	-1,7	90,9	Lozère	3 955	1 811	5 766	-1,2	68,6
Bourgogne-Franche-Comté	209 658	21 312	230 970	-1,8	90,8	Pyrénées-Orientales	37 627	4 132	41 759	-1,1	90,1
Côtes-d'Armor	34 214	15 290	49 504	-1,1	69,1	Montpellier	224 869	28 449	253 318	-1,2	88,8
Finistère	46 839	28 165	75 004	-1,6	62,4	Arège	10 512	964	11 476	-0,8	91,6
Ille-et-Vilaine	66 493	39 017	105 510	-1,1	63,0	Aveyron	15 542	5 363	20 905	-0,8	74,3
Morbihan	33 951	32 145	66 096	-1,1	51,4	Haute-Garonne	119 089	11 928	131 017	-0,6	90,9
Rennes	181 497	114 617	296 114	-1,2	61,3	Gers	12 065	1 811	13 876	-1,9	86,9
Bretagne	181 497	114 617	296 114	-1,2	61,3	Lot	10 630	1 049	11 679	-1,3	91,0
Cher	21 757	1 873	23 630	-1,7	92,1	Hautes-Pyrénées	14 613	2 304	16 917	-1,7	86,4
Eure-et-Loir	37 141	4 194	41 335	-1,4	89,9	Tarn	26 292	5 011	31 303	-1,6	84,0
Indre	14 988	1 108	15 606	-2,0	92,9	Tarn-et-Garonne	21 126	2 585	23 711	-1,6	89,1
Indre-et-Loire	47 834	5 777	53 611	-0,8	89,2	Toulouse	229 869	31 015	260 884	-1,0	88,1
Loir-et-Cher	23 924	2 854	26 778	-2,0	89,3	Occitanie	454 738	59 464	514 202	-1,1	88,4
Loiret	60 528	5 825	66 353	-1,5	91,2	Loire-Atlantique	93 474	47 487	140 961	-1,1	66,3
Orléans-Tours	205 682	21 631	227 313	-1,4	90,5	Maine-et-Loire	47 511	30 014	77 525	-1,4	61,3
Centre-Val de Loire	205 682	21 631	227 313	-1,4	90,5	Mayenne	17 709	9 284	26 993	-3,0	65,6
Corse-du-Sud	10 876	732	11 608	0,7	93,7	Sarthe	42 650	8 151	50 801	-1,7	84,0
Haute-Corse	12 233	424	12 657	-0,8	96,7	Vendée	29 126	29 530	58 656	-2,3	49,7
Corse	23 109	1 156	24 265	-0,1	95,2	Nantes	230 470	124 466	354 936	-1,6	64,9
Meurthe-et-Moselle	55 986	4 326	60 312	-2,1	92,8	Pays de la Loire	230 470	124 466	354 936	-1,6	64,9
Meuse	13 291	1 034	14 325	-3,0	92,8	Alpes-de-Haute-Provence	12 914	735	13 649	-0,9	94,6
Moselle	85 546	4 516	90 062	-1,7	95,0	Hautes-Alpes	10 154	1 051	11 205	-1,1	90,6
Vosges	25 767	2 095	27 862	-2,5	92,5	Bouches-du-Rhône	180 250	22 308	202 558	-0,9	89,0
Nancy-Metz	180 590	11 971	192 561	-2,1	93,8	Vaucluse	48 915	6 241	55 156	-1,3	88,7
Ardennes	20 369	1 892	22 261	-2,7	91,5	Aix-Marseille	252 233	30 335	282 568	-1,0	89,3
Aube	24 318	2 665	26 983	-1,5	90,1	Alpes-Maritimes	90 836	9 609	100 445	-0,8	90,4
Marne	44 259	5 740	49 999	-1,7	88,5	Var	87 297	6 410	93 707	-0,6	93,2
Haute-Marne	12 298	776	13 074	-3,0	94,1	Nice	178 133	16 019	194 152	-0,7	91,7
Reims	101 244	11 713	112 317	-2,0	90,1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	430 366	46 354	476 720	-0,9	90,3
Bas-Rhin	94 588	5 516	100 104	-1,3	94,5	France hors DROM	5 135 178	829 066	5 964 244	-1,3	86,1
Haut-Rhin	63 163	4 618	67 781	-1,3	93,2	Guadeloupe (1)	35 456	4 687	40 143	-1,7	88,3
Strasbourg	157 751	10 134	167 885	-1,3	94,0	Guyane	46 504	3 201	49 705	1,3	93,6
Grand Est	439 585	33 178	472 763	-1,8	93,0	Martinique	27 444	3 272	30 716	-0,6	89,3
Aisne	43 637	3 983	47 620	-2,2	91,6	Mayotte	63 766	0	63 766	1,7	100,0
Oise	77 692	5 312	83 004	-1,4	93,6	La Réunion	103 301	9 905	113 206	-0,1	91,3
Somme	40 980	7 228	48 208	-1,9	85,0	DROM	276 471	21 065	297 536	0,2	92,9
Amiens	162 309	16 523	178 832	-1,8	90,8	France	5 141 649	850 131	6 261 780	-1,2	86,4
Nord	202 398	55 982	258 380	-2,3	78,3						
Pas-de-Calais	120 195	17 975	138 170	-2,3	87,0						
Lille	322 593	73 957	396 550	-2,3	81,3						
Hauts-de-France	484 902	90 480	575 382	-2,1	84,3						
Seine-et-Marne	154 827	7 250	162 077	-0,1	95,5						
Seine-Saint-Denis	183 522	9 857	193 379	-1,1	94,9						
Val-de-Marne	130 201	11 157	141 358	-0,8	92,1						
Créteil	468 550	28 264	496 814	-0,7	94,3						
Paris	103 593	35 515	139 108	-1,4	74,5						
Yvelines	143 036	14 569	157 605	-1,1	90,8						
Essonne	145 682	7 981	153 663	0,2	94,8						
Hauts-de-Seine	132 261	18 965	151 226	-0,9	87,5						
Val-d'Oise	148 247	7 557	155 804	-0,4	95,1						
Versailles	569 226	49 072	618 298	-0,6	92,1						
Île-de-France	1 141 369	112 851	1 254 220	-0,7	91,0						

► Champ : France, public + privé sous contrat, y compris ULIS et UPEA.

RERS 2025, DEFP

1. Y compris 4 058 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

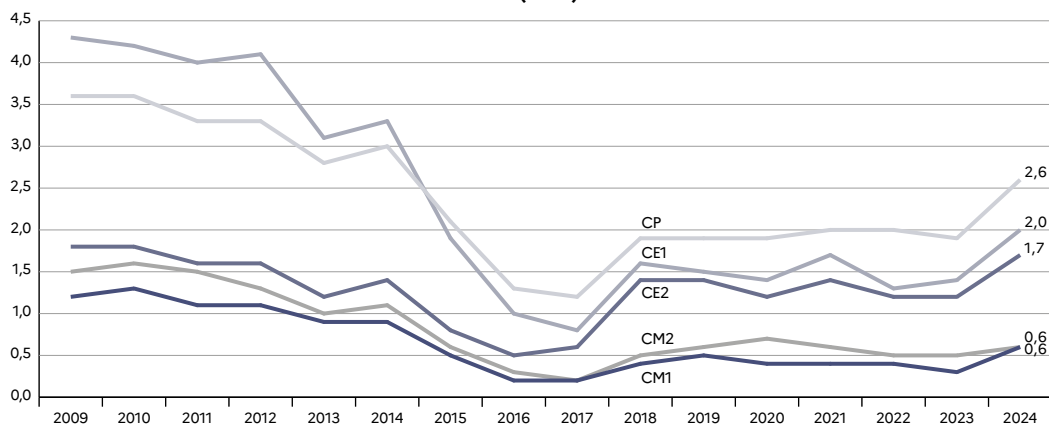
Lecture : à la rentrée 2024, dans l'académie de Clermont-Ferrand, 91 622 élèves sont scolarisés dans les établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

À la rentrée 2024, 6 261 800 élèves sont scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat (2). Les filles représentent 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé sous contrat. En effet, en France, 105 garçons naissent pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, elles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce : 51% des élèves de 2 ans scolarisés dans le secteur public sont des filles. Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** et dans les **unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)**, les filles sont très largement minoritaires (respectivement 35% et 18% dans le secteur public).

Quel que soit le niveau, les **taux de retard** des élèves du secteur privé sous contrat sont inférieurs à ceux des élèves du secteur public : 1,2% des élèves de CP et 5,8% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur public sont en retard contre 0,7% des élèves de CP et 4,5% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur privé sous contrat (3). Les filles sont moins en retard que les garçons : tous niveaux et secteurs confondus, 3,4% des filles scolarisées en élémentaire sont en retard, contre 4,4% des garçons.

Après des **taux de redoublement** dans les secteurs public et privé sous contrat historiquement bas à la rentrée 2017, ces taux ont ensuite augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2). Entre les rentrées 2019 et 2023, ils sont globalement stables (1). À la rentrée 2024, les taux de redoublement augmentent dans tous les niveaux. Cette hausse est particulièrement prononcée en CP, CE1 et CE2 (respectivement +0,7 point, +0,6 point et +0,5 point par rapport à la rentrée 2023). En CP, CE1, CE2 et CM2, les taux de redoublement sont plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat. L'écart varie de 0,2 point en CM2 à 0,7 point en CP (4). En CM1, le taux de redoublement est légèrement plus élevé dans le secteur privé. Dans le secteur public, les filles redoublent moins souvent que les garçons en CP (-0,4 point) et en CM2 (-0,1 point) mais plus souvent en CE1 et CM1, les taux de redoublement des filles sont égaux à ceux des garçons. Dans le secteur privé sous contrat, les filles redoublent moins souvent que les garçons en CP (-0,4 point) et en CM1 (-0,1 point) alors que le taux de redoublement est le même en CE1, CE2 et CM2.

1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.
Lecture : à la rentrée 2024, le taux de redoublement en CP est de 2,6%.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La source Diapre est un dispositif de remontée de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2024, 100,0% des écoles publiques et 99,8% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 98,6% des classes des secteurs public et privé sous contrat.

Âge révolu, taux de redoublement, taux de retard – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.41 ; 23.50.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2024

Âge (1)	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (2)		UEEA (3)		Total	Part des filles (%)
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)		
Public	1 977 175	48,9	3 380 317	49,1	52 935	34,9	1 222	18,2	5 411 649	48,9
dont France hors DROM	1 875 133	48,8	3 208 673	49,7	50 221	35,7	1 151	18,4	5 135 178	48,9
2 ans	48 386	50,8			12	58,3			48 398	50,8
3 ans	626 639	48,9			116	52,6			626 755	48,9
4 ans	636 650	49,0	14	50,0	35	45,7			636 699	49,0
5 ans	652 476	48,9	2 575	55,3	90	41,1	€		655 142	48,9
6 ans	12 661	31,2	639 999	49,2	1 292	28,2	163	14,1	654 115	48,8
7 ans	336	38,4	660 128	49,0	5 567	31,4	301	17,9	666 332	48,9
8 ans	27	37,0	669 847	49,1	8 822	33,6	260	24,2	678 956	48,9
9 ans			680 597	49,2	11 646	34,8	257	15,6	692 500	48,9
10 ans			681 315	49,4	14 212	35,8	153	13,7	695 680	49,1
11 ans ou plus			45 842	45,1	11 143	37,2	87	23,0	57 072	43,5
Privé sous contrat	289 589	49,9	556 918	49,3	3 624	38,0			850 131	49,5
dont France hors DROM	282 144	49,8	543 360	49,3	3 562	38,0			829 066	49,4
2 ans	15 234	52,0							15 234	52,0
3 ans	91 859	50,1			€				91 863	50,1
4 ans	90 063	49,7	€		11	9,1			90 080	49,7
5 ans	91 300	49,6	1 113	56,7	10	30,0			92 423	49,7
6 ans	1 073	34,5	102 007	49,7	70	24,3			103 150	49,5
7 ans	39	46,2	105 472	49,3	322	36,6			105 833	49,3
8 ans	21	61,9	110 126	49,2	522	39,3			110 669	49,1
9 ans			115 640	49,3	798	37,6			116 438	49,2
10 ans			116 442	49,4	960	37,9			117 402	49,3
11 ans ou plus			6 112	43,3	927	39,6			7 039	42,8
Public et privé sous contrat	2 266 764	49,0	3 937 235	49,2	56 559	35,1	1 222	18,2	6 261 780	49,0
dont France hors DROM	2 157 277	49,0	3 752 033	49,1	53 783	35,3	1 151	18,4	5 964 244	48,9

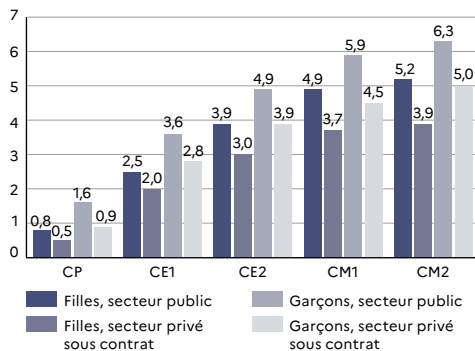
► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Âge révolu.
2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.
3. Unités d'enseignement en élémentaire autisme.

Lecture : à la rentrée 2024, on recense 626 639 enfants âgés de 3 ans scolarisés en préélémentaire dans une école du secteur public, dont 48,9% de filles.

RERS 2025, DEPP

3 Taux de retard à l'entrée dans un niveau à la rentrée 2024 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, le taux de retard à l'entrée en CP des filles scolarisées dans le secteur public est de 0,8%.

RERS 2025, DEPP

4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2024 (en %)

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public	2,7	2,1	1,8	0,6	0,7
Filles	2,5	2,1	1,8	0,6	0,6
Garçons	2,9	2,1	1,7	0,6	0,7
Privé sous contrat	2,0	1,4	1,4	0,7	0,5
Filles	1,9	1,4	1,4	0,6	0,5
Garçons	2,2	1,4	1,4	0,7	0,5
Ensemble public + privé sous contrat	2,6	2,0	1,7	0,6	0,6
Filles	2,4	2,0	1,8	0,6	0,6
Garçons	2,8	2,0	1,7	0,6	0,7

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, le taux de redoublement en CP des filles scolarisées dans le secteur public est de 2,5%.

RERS 2025, DEPP

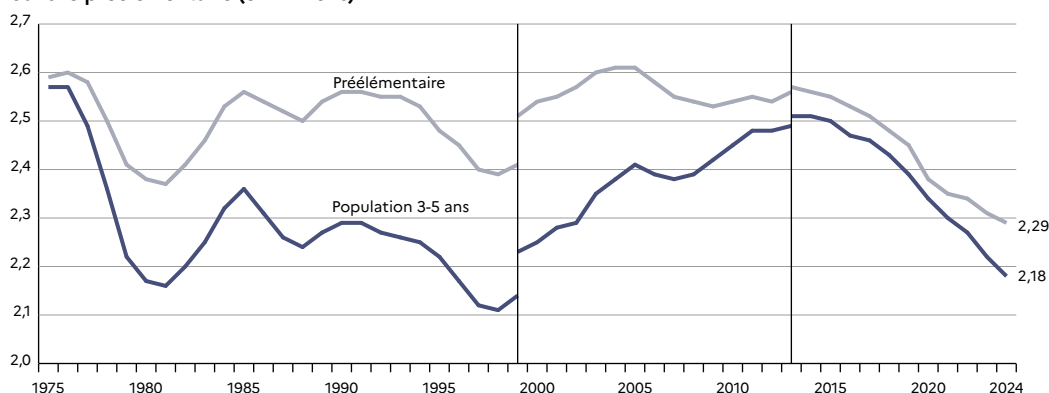
À la rentrée 2024, 2 282 100 enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés dans les écoles de France (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (-0,8%) en lien avec la baisse des naissances. La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge sont scolarisés dans le niveau **préélémentaire** : seulement 0,5% des élèves de 5 ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de 2 ans recule à la rentrée 2024 (-4,2%) en lien avec la baisse du taux de scolarisation à cet âge : 9,2% des enfants de 2 ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2024, soit une diminution de 0,2 point par rapport à la rentrée 2023 (3). Entre 1999 et 2012, ce taux – qui s'élevait à 34,6% (hors Mayotte) – a été divisé par trois. Il s'est stabilisé autour de 11,5% entre 2012 et 2019, avant de diminuer nettement à la rentrée 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

À la rentrée 2024, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en **éducation prioritaire** s'établit à 17,0% (15,5% dans les REP et 19,4% dans les REP+).

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de 3 à 5 ans sont scolarisés. L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique, contrairement à celle des enfants de moins de 3 ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul entre 1985 et 1999 en raison de la baisse du nombre de naissances au cours de cette période (1). L'augmentation du nombre de naissances entre 1999 et 2012 a, par la suite, entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire. Depuis 2012, la baisse démographique se traduit par une diminution continue des effectifs.

1 Évolution de la population des enfants âgés de 3 à 5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire (en millions)



► Champ : France hors DROM avant 1999 ; France (hors Mayotte) de 1999 à 2013 ; France (y compris Mayotte) à partir de 2013, public + privé

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 2,29 millions d'élèves sont scolarisés en préélémentaire et 2,18 millions d'enfants âgés de 3 à 5 ans sont recensés dans la population française.

Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

Précisions

Population scolarisable – La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici les enfants de 2 à 5 ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2022, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 25.12 ; 24.41 ; 24.08.

2 Répartition des effectifs par âge

Âge (1)	Rentrée 2024				Rappel 2023			
	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Total	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Total
2 ans	48 398	15 234	2 389	66 021	50 284	16 024	2 586	68 894
3 ans	626 755	91 863	7 663	726 281	626 080	88 165	7 431	721 676
4 ans	636 699	90 080	7 829	734 608	652 755	89 789	7 559	750 103
dont élémentaire	14	6	5	25	24	4	0	28
5 ans	655 142	92 423	7 673	755 238	660 411	92 698	7 334	760 443
dont élémentaire	2 575	1 113	416	4 104	2 729	1 101	53	3 883
Total	1 966 994	289 600	25 554	2 282 148	1 989 530	286 676	24 910	2 301 116

► Champ : France, public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Âge révolu.

Lecture : à la rentrée 2024, 755 238 enfants âgés de 5 ans sont scolarisés dont 4 104 dans le niveau élémentaire.

3 Effectifs et taux de scolarisation des élèves âgés de 2 à 5 ans dans le préélémentaire

	1999	2012	2017	2019	2020	2021	2022p	2023p	2024p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	90 971	92 929	82 929	71 403	73 975	72 768	68 894	66 021
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	10,9	11,6	10,8	9,5	9,9	10,0	9,4	9,2
dont : éducation prioritaire (1)	32,8	17,4	20,2	19,1	17,0	17,5	17,3	16,6	17,0
REP (1) (2)			18,8	18,1	15,7	16,4	16,2	15,4	15,5
REP+ (1) (2)			22,2	20,5	18,8	19,1	19,2	18,3	19,4
Effectifs d'élèves de 3 ans	753 773	803 538	788 127	761 126	742 476	734 734	733 710	721 676	726 339
Taux de scolarisation à 3 ans (%)	100,0	97,3	96,6	97,5	97,2	98,0	98,8	99,7	99,8
Effectifs d'élèves de 4 ans	759 396	823 213	809 365	793 725	775 919	761 934	753 738	750 103	734 731
Taux de scolarisation à 4 ans (%)	100,0	99,4	99,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 5 ans	743 562	816 787	826 374	818 453	798 551	782 404	770 297	760 443	755 465
Taux de scolarisation à 5 ans (%)	100,0	99,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 443 538	2 423 866	2 373 304	2 316 946	2 279 072	2 257 745	2 232 222	2 216 535
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	98,6	98,6	99,4	99,4	99,6	100,0	100,0	100,0

► Champ : France (hors Mayotte) de 1999 à 2013; France (y compris Mayotte) à partir de 2013, public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

2. Depuis la rentrée scolaire 2015, les écoles visées par la politique d'éducation prioritaire se répartissent en deux types de réseaux : les REP+, qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les REP, plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que les écoles situées hors de l'éducation prioritaire.

Lecture : à la rentrée 2024, on recense 66 021 élèves âgés de 2 ans dans le préélémentaire, soit 9,2% des enfants de cet âge dans la population française.

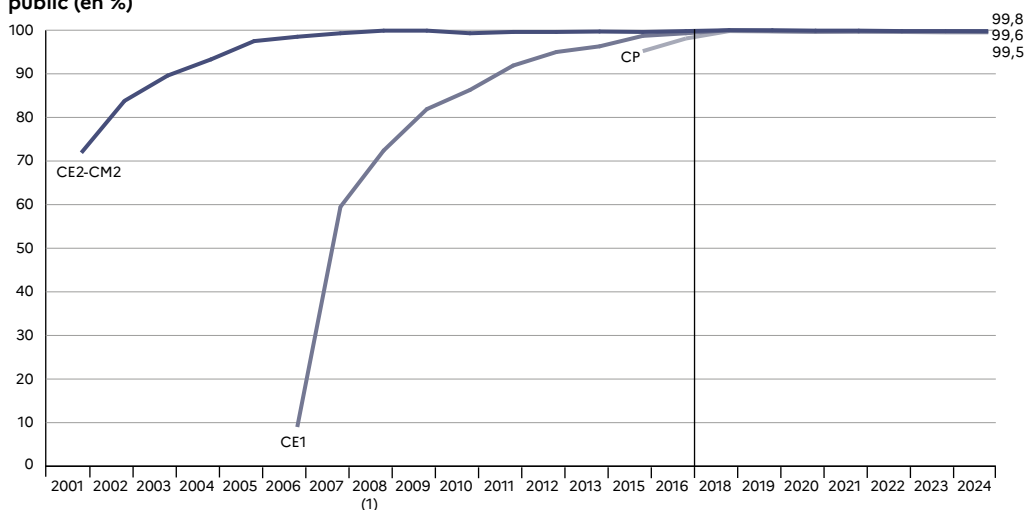
L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2024, la quasi-totalité des élèves de l'école élémentaire bénéficie d'un enseignement de langues vivantes (1)(2). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école

élémentaire est désormais atteint, même au CP où cet enseignement concernait déjà 98 % des élèves dans le public et 95 % dans le privé sous contrat pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé sous contrat, l'anglais reste, très majoritairement, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire : 96 % des élèves dans le secteur public et 98 % dans le secteur privé sous contrat (3). L'allemand conserve sa place de deuxième langue la plus étudiée : 4 % des élèves dans le secteur public et 2 % dans le secteur privé sous contrat.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes dans le secteur public (en %)



► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018).

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

Lecture : en 2001, 71,9% des élèves de CE2-CM2 du secteur public étudiaient une langue vivante.

Note : rentrée 2017, voir « Précisions ».

RERS 2025, DEPP

Précisions

Avertissement – Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a renouvelé le mode de recensement des élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, les données étaient collectées sous forme agrégée via les inspections académiques. Depuis 2017, ces données sont directement saisies pour chaque élève par les directeurs d'école dans l'application ONDE (outil numérique pour la direction d'école) puis traitées pour figurer dans le fichier Diapre. Ces données ont pu être exploitées à partir de l'année scolaire 2018-2019.

Source

DGESCO-MENESR, enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.
DEPP, extraction des données de l'application ONDE (Diapre).

2 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (en %)

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0	0,0	
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	99,9
2019-2020 (2)	100,0	99,8	99,7	100,0	100,0	99,9
2020-2021 (2)	99,9	99,7	99,6	100,0	99,9	99,8
2021-2022 (2)	99,9	99,7	99,7	100,0	100,0	99,8
2022-2023 (2)	99,8	99,7	99,6	99,9	99,8	99,7
2023-2024 (2)	99,8	99,7	99,5	99,9	99,8	99,7
2024-2025 (2)	99,8	99,6	99,5	99,9	99,7	99,6

► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018).

RERS 2025, DEPP, DGESCO

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

2. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE.

Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

Lecture : en 2001, 71,9% des élèves de CE2-CM2 du secteur public étudiaient une langue vivante.

3 Évolution de la proportion d'élèves selon la langue enseignée (en %)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2009-2010	9,1	89,3	e	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1		1,5	0,7	0,1
2015-2016	6,2	92,0		1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	e	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	3,2	97,7	0,0	0,5	0,4	0,0
2019-2020 (1)	3,3	96,4	0,0	0,5	0,4	0,1
2020-2021 (1)	3,7	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2021-2022 (1)	3,8	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2022-2023 (1)	3,6	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2023-2024 (1)	3,5	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2024-2025 (1)	3,6	95,9	0,0	0,5	0,4	0,0
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	e
2010-2011	5,9	95,3	e	1,3	0,1	
2011-2012	4,4	96,1		1,7	0,2	
2012-2013	6,7	92,2		1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0		1,7	0,2	
2014-2015	3,4	96,8	e	1,2	0,2	
2015-2016	4,2	98,1		1,9	0,3	
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,1	98,2	0,1	0,5	0,1	0,0
2019-2020 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2020-2021 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2021-2022 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2022-2023 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2023-2024 (1)	2,0	97,8	0,0	0,6	0,1	0,0
2024-2025 (1)	2,0	97,7	0,0	0,6	0,0	0,0

► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018), y compris les CP à partir de 2016.

RERS 2025, DEPP, DGESCO

1. Jusqu'en 2016-2017, les calculs sont faits à partir de données agrégées via les inspections académiques et les taux indiqués portent sur les groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. À partir de l'année 2018-2019, les calculs sont faits à partir des données individuelles extraites de l'application ONDE. Les taux indiqués concernent la proportion d'élèves qui bénéficient d'un enseignement dans une langue donnée. Les chiffres sont à prendre avec précaution car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

Lecture : en 2024, 3,6% des élèves du secteur public étudiaient l'allemand.

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un élève peut bénéficier d'enseignements dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

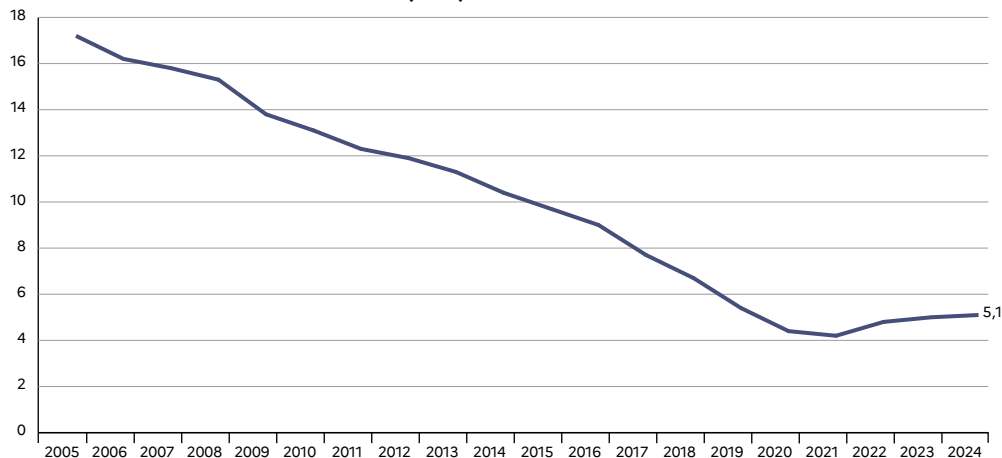
À la rentrée 2024, 787 600 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), 40 300 d'entre eux avaient au moins un an de retard (5,1%) soit sensiblement le même nombre qu'en 2023 (1). Pour autant, sur le long terme, le nombre d'élèves ayant accumulé un retard scolaire a fortement reculé : à la rentrée 2005, il concernait 17,2% des effectifs, contre 9,7% en 2015 et 5,0% en 2023.

Les filles sont moins souvent en retard que les garçons (4,6%, contre 5,6%), tout comme les enfants d'enseignant par rapport aux enfants d'inactif (1,2%, contre 11,9%) (2).

À la rentrée 2024, 7,3% des élèves en réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+ arrivent en sixième avec du retard tandis que cette proportion est de 4,8% en dehors de ces réseaux (3). Ces écarts s'expliquent en très grande partie par l'origine sociale, les élèves issus d'un milieu social défavorisé étant surreprésentés dans les écoles relevant d'un réseau d'éducation prioritaire.

Enfin, le retard à l'entrée en sixième est moindre dans les académies de Paris, Mayotte, Grenoble, Bordeaux et Versailles (moins de 4,1% chacune). Au contraire, il est plus élevé dans les académies de Reims (6,3%), Montpellier (6,4%), Guadeloupe (6,4%), Orléans-Tours (6,9%), Corse (6,7%) et dans celle de Guyane (7,9%) (4).

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

Lecture : à la rentrée 2024, 5,1% des élèves ont au moins un an de retard à l'entrée en sixième.

RERS 2025, DEPP

Précisions

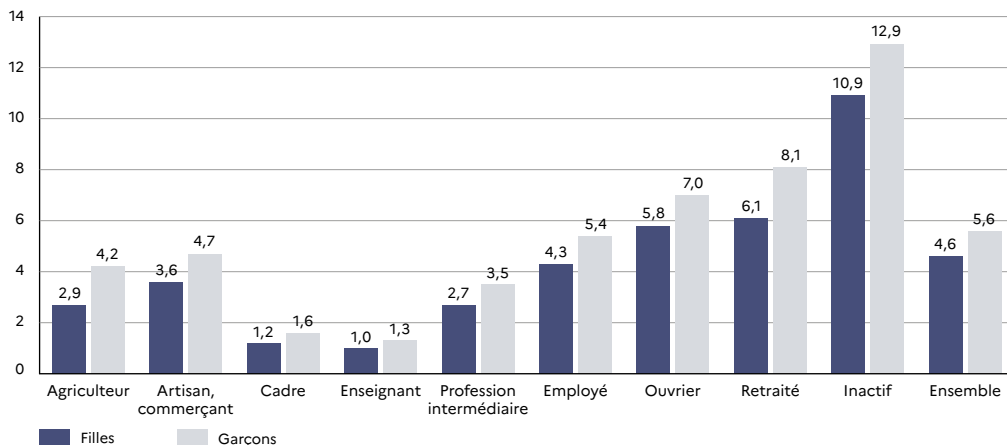
Population concernée – Élèves de sixième non redoublants, hors Segpa et hors ULIS (hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et établissements du secteur privé hors contrat).

Les entrants en sixième – Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

Pour en savoir plus

- *Géographie de l'École*, 2021, « Les inégalités sociales de compétences », indicateur 28.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon l'origine sociale de l'élève (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

Lecture : à la rentrée 2024, 2,9% des filles d'agriculteur ont au moins un an de retard à l'entrée en sixième.

RERS 2025, DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2023		Public hors REP ou REP+ en 2023		Rappel 2014 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En Éclair (1)	Hors Éclair
« À l'heure » ou en avance	117 647	92,7	516 364	95,2	81,0	89,6
Un an de retard	9 124	7,2	25 638	4,7	18,3	10,2
Au moins deux ans de retard	166	0,1	308	0,1	0,7	0,2
Total en retard	9 290	7,3	25 946	4,8	19,0	10,4
Total entrants en sixième	126 937	100,0	542 310	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, élèves entrant en sixième scolarisés dans une école publique en 2023 quel que soit leur lieu de scolarisation, hors Segpa et hors ULIS.

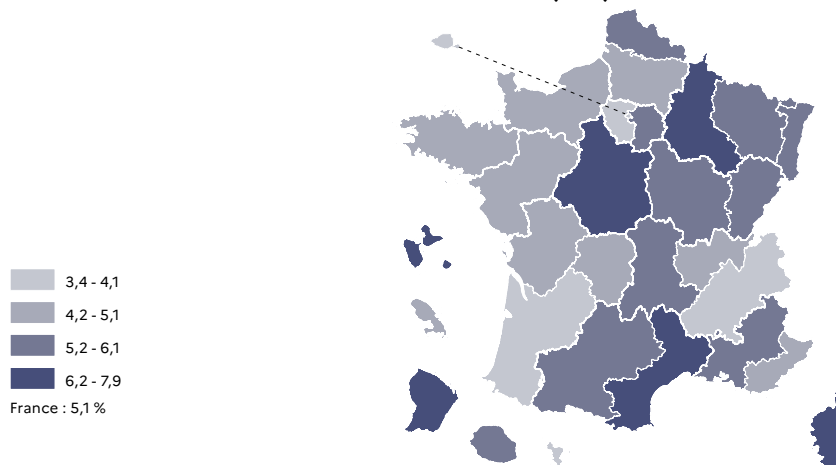
1. Éclair : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Lecture : en 2024, 7,3% des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique l'année précédente (2023) appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ ont au moins un an de retard.

7,2% en ont un seul, et 0,1% en ont au moins deux.

RERS 2025, DEPP

4 Retard à l'entrée en sixième selon l'académie de scolarisation (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

Lecture : en 2024, 3,4% des élèves scolarisés dans l'académie de Paris entrant en sixième sont en retard.

RERS 2025, DEPP

3.07 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

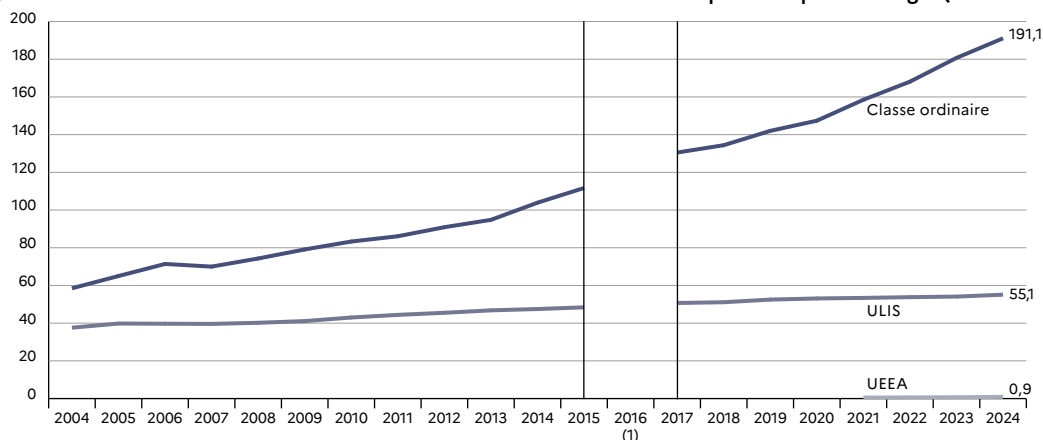
Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 247 100 élèves bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** sont scolarisés en **milieu ordinaire** dans une école. Parmi eux, 77% sont scolarisés en **classe ordinaire**, c'est-à-dire en **scolarisation individuelle** et 23% sont scolarisés avec l'appui d'une **ULIS**, c'est-à-dire en **scolarisation collective**, ou dans une **UEEA** (1).

Les filles représentent 28% des élèves scolarisés en classe ordinaire et 34% des élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS ou en UEEA (2). La part de la scolarisation avec l'appui d'une ULIS ou en UEEA augmente avec l'âge. Elle concerne 5% des enfants bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire à 6 ans, un quart à 8 ans et la moitié à 11 ans.

La scolarisation avec l'appui d'une ULIS concerne 55 100 élèves, dont 94% dans le secteur public (3). En dix ans, ce nombre a progressé de 15,8% dans le secteur public contre 18,4% dans le privé.

Les élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS représentent 1% de l'ensemble des élèves de niveau élémentaire (4). Cette part varie de à peine plus de 0% à 2% selon les académies. Les taux les plus élevés s'observent dans les académies de Clermont-Ferrand, Strasbourg, La Réunion, Dijon, Nancy-Metz et la Guadeloupe. Les taux les plus faibles concernent les académies de Mayotte, Paris, Versailles, Nantes, Bordeaux et Rennes. On recense 5 410 structures ULIS implantées en école élémentaire sur l'ensemble du territoire.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré (en milliers)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Lecture : en 2024-2025, 191,1 milliers d'élèves sont scolarisés en classe ordinaire, 55,1 milliers en ULIS, et 0,9 millier en UEEA.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir fiche 1.07.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

2 Modalités de scolarisation selon l'âge en 2024-2025

	Scolarisation individuelle en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS ou en UEEA			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 746	99,6	32,5	15	0,4	26,7	3 761	1,5	32,5
4 ans	10 968	99,7	28,5	37	0,3	40,5	11 005	4,5	28,6
5 ans	18 835	99,4	26,8	105	0,6	41,0	18 940	7,7	26,9
6 ans	25 897	95,0	26,4	1 351	5,0	26,2	27 248	11,0	26,4
7 ans	25 433	81,6	25,6	5 736	18,4	29,5	31 169	12,6	26,3
8 ans	27 396	74,8	26,8	9 222	25,2	32,5	36 618	14,8	28,3
9 ans	31 389	71,6	27,4	12 441	28,4	33,4	43 830	17,7	29,1
10 ans	34 705	69,8	28,0	14 995	30,2	34,7	49 700	20,1	30,0
11 ans	12 306	51,3	31,9	11 671	48,7	35,9	23 977	9,7	33,8
12 ans et plus	420	50,7	33,8	408	49,3	39,5	828	0,3	36,6
Total	191 095	77,3	27,5	55 981	22,7	33,6	247 076	100,0	28,9

► Champ : France, public + privé (sous et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 81,6% des élèves en situation de handicap âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 25,6% d'entre eux sont des filles.

3 Évolution des effectifs d'élèves en ULIS selon le secteur

	1980	1990	1999	2005	2010	2014	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	40 426	44 573	49 197	51 608	50 015	50 464	50 659	51 608
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 559	2 931	3 271	3 470	3 410	3 352	3 430	3 470
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	42 985	47 504	52 468	55 078	53 425	53 816	54 089	55 078
Part du public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,0	93,8	93,8	93,7	93,6	93,8	93,7	93,7

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous contrat et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 55 078 élèves en situation de handicap sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS, dont 93,7% dans le public.

4 Répartition des ULIS et des élèves en ULIS école par académie en 2024-2025

Académies	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Aix-Marseille	248	2 588	1,4
Amiens	207	2 122	1,8
Besançon	100	1 041	1,6
Bordeaux	238	2 078	1,1
Clermont-Ferrand	131	1 389	2,0
Corse	29	284	1,8
Créteil	316	3 117	1,0
Dijon	157	1 605	1,9
Grenoble	270	2 867	1,4
Lille	395	4 167	1,7
Limoges	54	551	1,6
Lyon	278	2 526	1,2
Montpellier	238	2 653	1,6
Nancy-Metz	235	2 399	1,9
Nantes	239	2 516	1,1
Nice	168	1 637	1,3
Normandie	274	2 853	1,5
Orléans-Tours	218	2 215	1,5
Paris	88	795	0,9
Poitiers	135	1 404	1,5
Reims	126	1 298	1,8
Rennes	197	2 116	1,1
Strasbourg	192	2 143	2,0
Toulouse	233	2 442	1,4
Versailles	338	3 400	0,9
France hors DROM	5 104	52 206	1,4
Guadeloupe	48	482	1,9
Guyane	58	565	1,8
Martinique	35	229	1,2
Mayotte	25	140	0,3
La Réunion	140	1 456	2,0
DROM	306	2 872	1,5
France	5 410	55 078	1,4

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 2,0% des élèves de niveau élémentaire de l'académie de Clermont-Ferrand sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS. Cela représente 1 389 élèves répartis dans 131 structures ULIS.

3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les élèves bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** scolarisés en **milieu ordinaire** dans le premier degré (hors **UEEA**) fréquentent une école à temps plein pour 92 % d'entre eux (1). En **classe ordinaire**, la scolarisation à temps partiel concerne davantage les élèves du niveau préélémentaire (19 %) que ceux de l'élémentaire (5%). Le temps de scolarisation hebdomadaire est supérieur à un mi-temps pour 6 600 élèves sur les 18 600 scolarisés à temps partiel (36%).

En **classe ordinaire**, le temps de scolarisation diffère selon la nature du trouble (2). Entre 10 % et 15 %

des élèves sont scolarisés à temps partiel lorsqu'ils présentent des troubles du psychisme, des troubles viscéraux ou plusieurs troubles associés. À l'inverse, la scolarisation à temps partiel est nettement moins fréquente chez les élèves ayant des troubles du langage ou de la parole (2%), des troubles auditifs (5%) ou des troubles visuels (7%).

La part d'élèves scolarisés à temps partiel augmente avec le retard scolaire (3). La part d'élèves scolarisés à temps partiel est de 8 % parmi ceux à l'heure dans leur parcours ou ayant un an de retard mais atteint 16 % pour ceux ayant un retard de deux ans.

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir 1.07.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

1 Temps de scolarisation selon le niveau et le mode de scolarisation en 2024-2025

Mode de scolarisation	Niveau	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total		%
Classes ordinaires	Préélémentaire	37 773	1 078	5 175	2 346	8 599	18,5	46 372
	Élémentaire	138 118	995	2 762	2 848	6 605	4,6	144 723
	Total	175 891	2 073	7 937	5 194	15 204	8,0	191 095
ULIS	Total	51 650	325	1 665	1 438	3 428	6,2	55 078
Total		227 541	2 398	9 602	6 632	18 632	7,6	246 173

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA.

LECTURE : en 2024-2025, dans le premier degré, 7,6% des élèves en situation de handicap sont scolarisés à temps partiel (soit 18 632 élèves).

RERS 2025, DEPP

2 Temps de scolarisation en classe ordinaire selon le trouble en 2024-2025

Trouble	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
		De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total		%
Troubles intellectuels ou cognitifs	50 239	561	2 250	1 315	4 126	7,6	54 365
Troubles du psychisme	25 363	554	2 191	1 469	4 214	14,2	29 577
Troubles du langage ou de la parole	32 252	55	253	334	642	2,0	32 894
Troubles auditifs	2 755	24	40	87	151	5,2	2 906
Troubles visuels	1 707	11	64	46	121	6,6	1 828
Troubles viscéraux	1 444	29	113	60	202	12,3	1 646
Troubles moteurs	5 822	73	301	210	584	9,1	6 406
Plusieurs troubles associés	31 901	600	1 971	1 163	3 734	10,5	35 635
Autres troubles	24 408	166	754	510	1 430	5,5	25 838
Total	175 891	2 073	7 937	5 194	15 204	8,0	191 095

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA et hors ULIS.

LECTURE : en 2024-2025, dans le premier degré, 7,6% des élèves en situation de handicap ayant un trouble intellectuel ou cognitif sont scolarisés à temps partiel (soit 4 126 élèves).

RERS 2025, DEPP

3 Temps de scolarisation en classe ordinaire selon le retard scolaire de l'élève en 2024-2025

Retard scolaire	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
		De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total		%
À l'heure	112 807	1 125	4 915	3 213	9 253	7,6	122 060
En retard d'un an	60 449	816	2 740	1 880	5 436	8,3	65 885
En retard de deux ans	2 635	132	282	101	515	16,3	3 150
Total	175 891	2 073	7 937	5 194	15 204	8,0	191 095

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA et hors ULIS.

LECTURE : en 2024-2025, dans le premier degré, 8,3% des élèves en situation de handicap en retard d'un an sont scolarisés à temps partiel (soit 5 436 élèves).

RERS 2025, DEPP

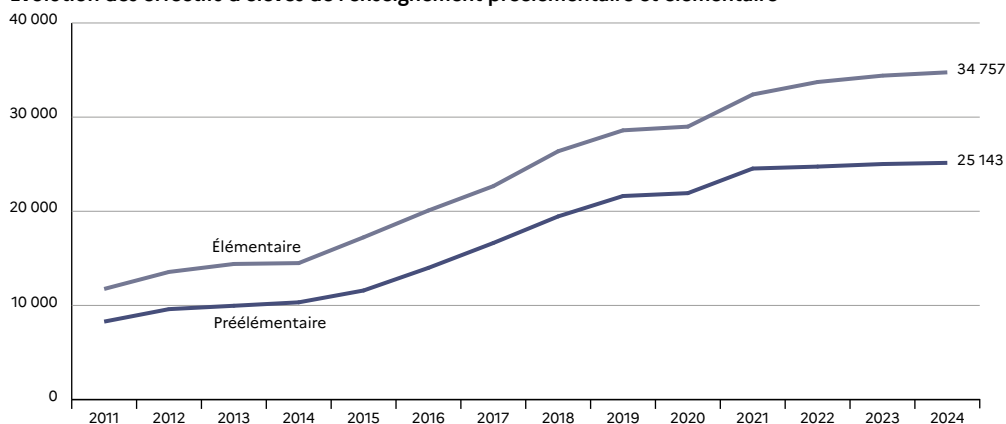
À la rentrée 2024, 60 500 élèves du premier degré sont scolarisés dans un **établissement du secteur privé hors contrat (1)(3)**. Le nombre d'établissements du secteur privé hors contrat dans lesquels sont scolarisés des élèves du premier degré est de 1 116 (2). Au sein de ces établissements, 25 100 élèves sont scolarisés au niveau préélémentaire, 34 800 au niveau élémentaire et une cinquantaine en ULIS.

En 2024, les effectifs du secteur privé hors contrat représentent 1,0% des élèves scolarisés dans le premier degré en France. Entre 2014 et 2024, le nombre total d'élèves du premier degré de l'enseignement privé hors contrat a augmenté de 35 600 élèves, une partie de la hausse s'expliquant par une meilleure identification des écoles du secteur privé hors contrat. En 2014, 24 800 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement

privé hors contrat dans le premier degré, hors ULIS. Depuis, les effectifs sont en constante augmentation, avec un rythme de croissance moindre pour les rentrées scolaires de 2014, 2020, 2022 et 2023. À la rentrée 2024, le rythme de croissance des effectifs reste stable : +1,7%, soit 1 000 élèves de plus, contre +1,6% en 2023. La hausse est plus prononcée en élémentaire (+1,0%) qu'en préélémentaire (+0,5%).

À l'échelle académique, les progressions les plus importantes s'observent dans les académies de Guyane, de Normandie et d'Orléans-Tours (augmentation entre 12% et 50%) (4). À l'inverse, le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré hors contrat décroît nettement entre 2023 et 2024 dans les académies de Dijon, de Reims et de Mayotte (diminution entre 11% et 16%).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire



► Champ : France, privé hors contrat.

Lecture : en 2024, 25 143 élèves du premier degré sont scolarisés en préélémentaire dans un établissement du secteur privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.41.

2 Nombre d'établissements du secteur privé hors contrat scolarisant des élèves du premier degré

	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'écoles									
Écoles privées hors contrat	502	719	871	976	1 016	1 071	1 102	1 120	1 116
Écoles publiques + privées	51 745	50 877	50 492	50 128	49 965	49 648	49 322	48 912	46 095
Part des écoles privées hors contrat (%)	1,0	1,4	1,7	1,9	2,0	2,2	2,2	2,3	2,4
Nombre de classes									
Classes des écoles privées hors contrat	1 959	2 630	3 106	3 375	3 404	3 662	3 826	3 923	4 112
Classes des écoles publiques + privées	285 405	289 246	289 133	292 755	295 081	295 566	295 546	294 069	292 650
Part des classes privées hors contrat (%)	0,7	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4
Nombre moyen d'élèves par classe (E/C)									
E/C dans les écoles privées hors contrat	14,7	15,0	14,8	14,9	15,0	15,6	15,3	15,2	14,7

► **Champ** : France, privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 1 116 établissements du secteur privé hors contrat scolarisent des élèves du premier degré.

3 Évolution des effectifs du premier degré (1)

	2011	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Part du hors contrat en 2024 (%)
Ensemble premier degré														
Préélémentaire	8 281	9 606	10 328	11 586	13 989	16 629	19 455	21 620	21 926	24 539	24 746	25 017	25 143	1,1
Élémentaire	11 749	13 557	14 496	17 236	20 082	22 668	26 376	28 596	28 990	32 404	33 729	34 405	34 757	0,9
Indéterminé (2)													526	100,0
ULIS (3)	114	60	39	23	24	27	98	87	99	116	39	55	57	0,1
Total	20 144	23 223	24 863	28 845	34 095	39 324	45 929	50 303	51 015	57 059	58 514	59 477	60 483	1,0
Préélémentaire														
Très petite section (4)	1 092	1 234	1 471	1 432	1 822	2 116	2 392	2 488	2 568	2 820	2 769	2 586	2 368	3,6
Petite section (4)	2 332	2 788	2 803	3 279	4 051	4 965	5 524	6 411	6 342	7 417	7 357	7 431	7 549	1,0
Moyenne section (4)	2 384	2 848	3 067	3 425	4 193	4 882	6 033	6 434	6 619	7 173	7 602	7 559	7 760	1,1
Grande section (4)	2 473	2 736	2 987	3 450	3 923	4 666	5 506	6 287	6 397	7 129	7 018	7 441	7 466	1,0
Élémentaire														
CP	2 570	3 034	3 213	3 864	4 479	4 946	5 927	6 386	6 633	7 189	7 555	7 330	7 401	1,0
CE1	2 428	2 793	3 047	3 663	4 312	4 763	5 612	6 056	6 027	6 979	7 088	7 437	7 220	0,9
CE2	2 380	2 706	3 020	3 510	4 034	4 711	5 288	5 766	5 778	6 438	6 821	6 915	7 157	0,9
CM1	2 201	2 604	2 731	3 205	3 855	4 299	4 999	5 372	5 465	6 127	6 360	6 631	6 688	0,8
CM2	2 170	2 420	2 485	2 994	3 402	3 949	4 550	5 016	5 087	5 671	5 905	6 092	6 291	0,8

► **Champ** : France, privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. En outre en 2024, 6 206 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissements privés sous contrat : 3 402 en préélémentaire et 2 390 en élémentaire.
2. Jusqu'à la rentrée 2023, les élèves scolarisés dans les classes hors contrat de niveau indéterminé étaient comptabilisés comme étant scolarisés dans une classe de niveau correspondant à leur âge. Depuis la rentrée 2024, il est désormais possible d'isoler et de recenser les élèves scolarisés dans les classes hors contrat de niveau indéterminé.
3. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.
4. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

Lecture : en 2024, 25 143 élèves du premier degré sont scolarisés en préélémentaire dans un établissement du secteur privé hors contrat.

4 Effectifs de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré par académie à la rentrée 2024 et évolution par rapport à la rentrée 2023 (en %)

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2023-2024 (%)
Aix-Marseille	3 363	0,3
Amiens	831	-2,8
Besançon	274	3,8
Bordeaux	2 473	-0,1
Clermont-Ferrand	467	3,3
Corse	163	3,8
Créteil	5 428	2,2
Dijon	524	-12,1
Grenoble	2 760	6,4
Lille	1 023	3,1
Limoges	253	-3,4
Lyon	3 492	0,8
Montpellier	2 730	4,9
Nancy-Metz	779	7,3
Nantes	2 150	4,0
Nice	3 057	1,8
Normandie	476	49,7
Orléans-Tours	1 299	12,2

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2023-2024 (%)
Paris	5 300	-1,2
Poitiers	734	7,0
Reims	483	-15,4
Rennes	1 372	3,7
Strasbourg	1 809	7,9
Toulouse	2 677	0,7
Versailles	10 271	5,3
France hors DROM	54 188	2,9
Guadeloupe	2 087	-5,6
Martinique	1 012	-2,4
Guyane	37	19,4
La Réunion	549	-5,7
Mayotte	2 610	-11,1
DROM	6 295	-7,4
France	60 483	1,7

► **Champ** : France, privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 3 363 élèves du premier degré sont scolarisés dans un établissement du secteur privé hors contrat de l'académie d'Aix-Marseille.

À la rentrée 2024, les établissements publics et privés sous contrat du second degré accueillent 5 635 700 élèves (1). Plus précisément, 3 386 800 élèves étudient au **collège** et 2 248 900 au lycée, dont 1 598 800 dans une **formation générale ou technologique** et 650 100 dans une **formation professionnelle** (2)(3).

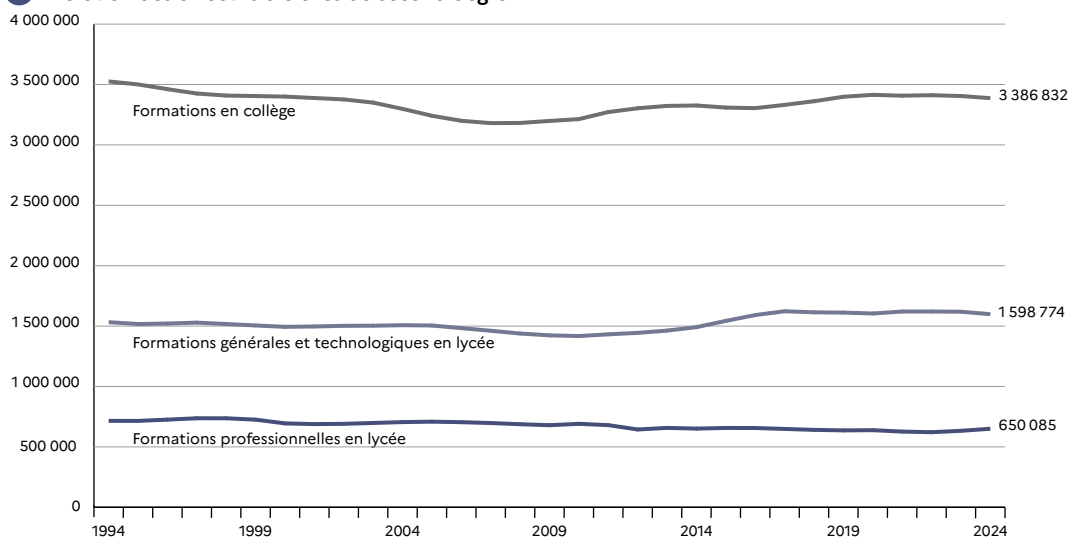
Dans l'ensemble du **second degré**, la part de l'enseignement public atteint 79 % en 2024. Ce taux se maintient depuis 2010, après avoir dépassé 80 % de 1995 jusqu'au début des années 2000.

Par rapport à la rentrée 2023, les effectifs diminuent (-21 000 élèves au total, soit une baisse de 0,4 %). Les évolutions diffèrent toutefois selon le cycle. Les effectifs des **formations en collège** baissent ainsi de 18 000 élèves, soit -0,5 %. Cette baisse concerne exclusivement le secteur public (-18 600 élèves), les effectifs du secteur privé sous contrat progressant (+600 élèves). Au lycée, les effectifs en formations

générale et technologique ont augmenté au cours de la décennie 2010, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000. Depuis 2022, la tendance s'est inversée et les effectifs diminuent chaque année. En 2024, par rapport à la rentrée précédente, le nombre d'élèves en formation générale et technologique au lycée ou en **classe préparatoire à la classe de seconde** diminue de 20 000 élèves, soit une baisse de 1,2 %. Contrairement au collège, cette diminution touche aussi bien le secteur public (-16 800 élèves) que le secteur privé sous contrat (-3 200 élèves).

Depuis la rentrée 2022, les effectifs en formation professionnelle ne cessent d'augmenter. En 2024, le nombre total d'élèves de la voie professionnelle progresse de 17 100 élèves par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 2,7 %. Cette augmentation concerne le secteur public et le secteur privé sous contrat (respectivement +14 500 et +2 600 élèves).

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 3 386 832 élèves suivent une formation en collège.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 24.42 ; 23.51.

2 Évolution des effectifs du second degré (en milliers)

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Formations en collège	3 500,6	3 400,0	3 241,2	3 213,5	3 308,9	3 414,4	3 407,5	3 411,4	3 404,8	3 386,8
Public	2 826,6	2 734,7	2 585,3	2 545,5	2 615,2	2 691,5	2 681,4	2 685,0	2 677,8	2 659,3
Privé sous contrat	674,0	665,3	655,9	668,0	693,8	722,9	726,2	726,5	727,0	727,6
Part du public (%)	80,7	80,4	79,8	79,2	79,0	78,8	78,7	78,7	78,6	78,5
Formations professionnelles en lycée (1)	715,2	694,5	708,8	690,9	656,9	638,3	626,7	621,6	633,0	650,1
Public	572,8	556,7	569,1	552,4	527,8	517,3	508,2	505,4	515,1	529,6
Privé sous contrat	142,4	137,8	139,7	138,5	129,1	121,1	118,6	116,2	117,9	120,5
Part du public (%)	80,1	80,2	80,3	80,0	80,4	81,0	81,1	81,3	81,4	81,5
Formations générales et techno en lycée	1 517,1	1 493,9	1 504,9	1 417,6	1 543,1	1 604,4	1 620,6	1 620,8	1 618,8	1 598,8
Public	1 206,8	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 223,6	1 264,9	1 273,9	1 275,3	1 272,2	1 255,4
Privé sous contrat	310,4	294,3	300,9	301,6	319,6	339,4	346,7	345,5	346,6	343,4
Part du public (%)	79,5	80,3	80,0	78,7	79,3	78,8	78,6	78,7	78,6	78,5
Ensemble	5 732,9	5 588,4	5 454,9	5 322,1	5 508,9	5 657,0	5 654,8	5 653,8	5 656,7	5 635,7
Public	4 606,2	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 366,5	4 473,6	4 463,4	4 465,7	4 465,2	4 444,2
Privé sous contrat	1 126,7	1 097,3	1 096,5	1 108,2	1 142,4	1 183,4	1 191,4	1 188,2	1 191,5	1 191,4
Part du public (%)	80,3	80,4	79,9	79,2	79,3	79,1	78,9	79,0	78,9	78,9

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

Lecture : à la rentrée 2024, 5 635,7 milliers d'élèves sont scolarisés dans le second degré, dont 4 444,2 milliers dans le public soit 78,9%.

3 Effectifs d'élèves dans les établissements du second degré à la rentrée 2024

	Public	Privé sous contrat	Ensemble
Sixième	624 750	181 194	805 944
Cinquième	631 526	180 132	811 658
Quatrième	629 037	177 747	806 784
Troisième	646 850	179 428	826 278
Ensemble sixième-troisième (1)	2 532 163	718 501	3 250 664
ULIS en collège (2)	47 607	4 855	52 462
Formations en collège	2 579 770	723 356	3 303 126
Segpa (3)	79 484	4 222	83 706
Total formations en collège y compris Segpa	2 659 254	727 578	3 386 832
Première année de CAP	49 478	8 670	58 148
Deuxième année de CAP	40 214	7 257	47 471
Total CAP 2 ans	89 692	15 927	105 619
BMA	2 025	327	2 352
Seconde professionnelle	145 509	34 754	180 263
Première professionnelle	149 322	35 395	184 717
Terminale professionnelle	130 486	31 036	161 522
Total bac professionnel	425 317	101 185	526 502
Autres pro (4)	6 635	1 402	8 037
ULIS pro (2)	5 945	1 630	7 575
Total formations professionnelles en lycée	529 614	120 471	650 085
Classe préparatoire à la classe de seconde	1 304	16	1 320
Seconde GT	433 188	119 828	553 016
Première GT	411 810	114 278	526 088
Terminale GT	408 927	109 210	518 137
ULIS GT (3)	147	66	213
Total formations générales et technologiques en lycée	1 255 376	343 398	1 598 774
Total formations en lycée y compris ULIS	1 784 990	463 869	2 248 859
Total second degré	4 444 244	1 191 447	5 635 691

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris troisième prépa-métiers en lycée.

2. Voir « glossaire ».

3. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.

4. Dont formations diverses de niveaux 3 et 4, CAP en un an et brevet professionnel.

Lecture : à la rentrée 2024, 624 750 élèves sont scolarisés en classe de sixième dans un établissement public du ministère chargé de l'éducation nationale.

À la rentrée 2024, 5 635 700 élèves suivent un enseignement dans le **second degré** dans un établissement public ou privé sous contrat (1). La part de chaque académie est extrêmement variable : de moins de 1% des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Corse à 10% dans celle de Versailles.

Au niveau national, le nombre d'élèves scolarisés dans le second degré diminue par rapport à la rentrée 2023. Ainsi, en France hors DROM, seules cinq académies enregistrent des effectifs d'élèves en hausse par rapport à la rentrée précédente : Nice (+0,5%), Créteil (+0,4%), Aix-Marseille et Versailles (+0,3% chacune) ainsi que Lyon (+0,1%). Dix-neuf académies accueillent moins d'élèves, en particulier : Paris (-1,4%), Limoges (-1,2%),

Rennes et Poitiers (-1,1% chacune). Dans les DROM, où 257 900 élèves sont scolarisés, les effectifs augmentent à Mayotte (+0,4%) et diminuent dans les autres académies. La diminution est particulièrement nette en Guadeloupe et en Martinique (respectivement -3,5% et -2,3%).

Dans l'Hexagone, 78% des élèves du second degré sont scolarisés dans le secteur public. Cette part varie fortement d'une académie à l'autre. Dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, elle est respectivement de 58%, 59% et 64%, contre 94% en Corse ou 89% à Limoges. Dans les DROM, la part du secteur public atteint en moyenne 92%.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 24.42; 23.51.

1 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2024

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Part du public (en %)
Allier	20 580	2 750	88,2
Cantal	7 666	1 225	86,2
Haute-Loire	9 597	7 426	56,4
Puy-de-Dôme	39 765	10 046	79,8
Clermont-Ferrand	77 608	21 447	78,3
Ardèche	16 788	9 254	64,5
Drôme	32 782	10 349	76,0
Isère	90 660	20 296	81,7
Savoie	29 800	5 147	85,3
Haute-Savoie	52 534	18 475	74,0
Grenoble	222 564	63 521	77,8
Ain	47 285	9 513	83,3
Loire	46 406	17 977	72,1
Rhône	113 495	54 048	67,7
Lyon	207 186	81 538	71,8
Auvergne-Rhône-Alpes	507 358	166 506	75,3
Doubs	36 444	7 304	83,3
Jura	16 025	3 416	82,4
Haute-Saône	14 802	1 996	88,1
Territoire de Belfort	10 020	2 254	81,6
Besançon	77 291	14 970	83,8
Côte-d'Or	31 878	7 948	80,0
Nièvre	11 722	1 996	85,4
Saône-et-Loire	35 007	5 454	86,5
Yonne	21 345	3 133	87,2
Dijon	99 952	18 531	84,4
Bourgogne-Franche-Comté	177 243	33 501	84,1
Côtes-d'Armor	29 938	15 601	65,7
Finistère	39 015	31 016	55,7
Ille-et-Vilaine	57 489	38 705	59,8
Morbihan	29 657	30 228	49,5
Rennes	156 099	115 550	57,5
Bretagne	156 099	115 550	57,5
Cher	18 205	2 425	88,2
Eure-et-Loir	30 732	5 873	84,0
Indre	13 180	1 064	92,5
Indre-et-Loire	39 660	8 771	81,9
Loir-et-Cher	20 288	4 126	83,1
Loiret	52 491	8 521	86,0
Orléans-Tours	174 556	30 780	85,0
Centre-Val de Loire	174 556	30 780	85,0
Corse-du-Sud	9 883	575	94,5
Haute-Corse	11 111	707	94,0
Corse	20 994	1 282	94,2
Meurthe-et-Moselle	48 642	8 828	84,6
Meuse	11 241	1 783	86,3
Moselle	69 481	13 640	83,6
Vosges	22 831	3 547	86,6
Nancy-Metz	152 195	27 798	84,6
Ardennes	17 064	2 759	86,1
Aube	20 160	4 761	80,9
Marne	36 680	10 075	78,5
Haute-Marne	10 447	1 713	85,9
Reims	84 351	19 308	81,4
Bas-Rhin	78 717	11 466	87,3
Haut-Rhin	50 292	11 195	81,8
Strasbourg	129 009	22 661	85,1
Grand Est	365 555	69 767	84,0
Aisne	38 564	6 055	86,4
Oise	61 828	11 482	84,3
Somme	35 307	10 146	77,7
Amiens	135 699	27 683	83,1
Nord	157 763	75 365	67,7
Pas-de-Calais	104 184	21 007	83,2
Lille	261 947	96 372	73,1
Hauts-de-France	397 646	124 055	76,2
Seine-et-Marne	126 050	17 106	88,1
Seine-Saint-Denis	134 797	19 443	87,4
Val-de-Marne	98 841	17 453	85,0
Créteil	359 688	54 002	86,9
Paris	97 212	55 957	63,5
Yvelines	115 039	26 282	81,4
Essonne	113 722	16 928	87,0
Hauts-de-Seine	96 861	32 581	74,8
Val-d'Oise	113 810	17 967	86,4
Versailles	439 432	93 758	82,4
Île-de-France	896 332	203 717	81,5

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Part du public (en %)
Calvados	42 705	12 757	77,0
Eure	44 150	6 209	87,7
Manche	26 913	8 560	75,9
Orne	15 076	4 417	77,3
Seine-Maritime	87 641	20 228	81,2
Normandie	216 485	52 171	80,6
Dordogne	22 975	3 652	86,3
Gironde	109 729	24 268	81,9
Landes	27 448	3 310	89,2
Lot-et-Garonne	20 381	3 861	84,1
Pyrénées-Atlantiques	36 703	17 433	67,8
Bordeaux	217 236	52 524	80,5
Corrèze	14 148	2 552	84,7
Creuse	6 745		100,0
Haute-Vienne	23 787	2 952	89,0
Limoges	44 680	5 504	89,0
Charente	20 822	3 939	84,1
Charente-Maritime	41 935	4 587	90,1
Deux-Sèvres	21 536	6 380	77,1
Vienne	26 565	6 809	79,6
Poitiers	110 858	21 715	83,6
Nouvelle-Aquitaine	372 774	79 743	82,4
Aude	24 224	3 058	88,8
Gard	47 850	13 851	77,6
Hérault	81 967	14 456	85,0
Lozère	3 637	2 411	60,1
Pyrénées-Orientales	33 116	6 595	83,4
Montpellier	190 794	40 371	82,5
Ariège	9 875	1 328	88,1
Aveyron	12 127	6 917	63,7
Haute-Garonne	98 760	17 182	85,2
Gers	11 158	1 955	85,1
Lot	9 578	1 672	85,1
Hautes-Pyrénées	13 336	3 404	79,7
Tarn	23 761	6 321	79,0
Tarn-et-Garonne	17 932	3 850	82,3
Toulouse	196 527	42 629	82,2
Occitanie	387 321	83 000	82,4
Loire-Atlantique	74 680	49 915	59,9
Maine-et-Loire	35 951	32 463	52,5
Mayenne	14 509	10 241	58,6
Sarthe	35 343	11 036	76,2
Vendée	26 355	28 938	47,7
Nantes	186 838	132 593	58,5
Pays de la Loire	186 838	132 593	58,5
Alpes-de-Haute-Provence	11 948	770	93,9
Hautes-Alpes	9 715	1 016	90,5
Bouches-du-Rhône	138 223	40 895	77,2
Vaucluse	40 357	10 509	79,3
Aix-Marseille	200 243	53 190	79,0
Alpes-Maritimes	75 209	15 004	83,4
Var	71 577	10 712	87,0
Nice	146 786	25 716	85,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	347 029	78 906	81,5
France métropolitaine	4 206 230	1 171 571	78,2
Guadeloupe (1)	35 398	3 951	90,0
Guyane	36 066	3 006	92,3
Martinique	25 521	4 389	85,3
Mayotte	50 077	214	99,6
La Réunion	90 952	8 316	91,6
DROM	238 014	19 876	92,3
France	4 444 244	1 191 447	78,9

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Y compris 3 762 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

Lecture : à la rentrée 2024, dans l'Allier, 20 580 élèves sont scolarisés dans le second degré dans un établissement public du ministère chargé de l'éducation nationale, représentant 88,2% des élèves du second degré de ce département.

À la rentrée 2024, dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré, un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou d'inactif (35%) (1). Cette proportion est d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (51%) et de deux sur trois en **Segpa** (68%).

La part des lycéens issus du milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Ce constat est identique pour les enfants dont le parent de référence est cadre ou exerce une profession libérale. Au contraire, les enfants d'ouvrier ou d'inactif et, dans une moindre mesure, les enfants d'employé, sont surreprésentés dans le cycle professionnel.

Les enfants de cadre, enseignant ou exerçant une profession libérale sont plus nombreux en première et terminale générales (38%) relativement aux première et terminale technologiques (19%) et surtout à la voie professionnelle (9%).

D'une façon générale, les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales très favorisées (44% d'enfants de chef d'entreprise, de cadre et professions intellectuelles supérieures et de professeur des écoles, contre 22% dans le public) et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (16% contre 39% dans le secteur public) (2). Ce constat est le même pour toutes les formations, y compris les dispositifs Segpa ou ULIS.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Origine sociale – Voir « Glossaire ».

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2024 (en %)

	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Prof. libérale, cadre (1)	Enseignant (2)	Profession intermédiaire (3)
Sixième à troisième	1,4	11,2	20,8	2,8	12,7
ULIS en collège	1,0	7,8	6,6	0,8	8,1
Segpa	0,9	7,0	2,3	0,2	6,0
Total formations en collège	1,4	11,1	20,1	2,7	12,5
Classe préparatoire à la classe de seconde	0,2	9,3	6,0	0,6	10,8
Seconde générale et technologique	1,2	11,2	27,7	4,2	13,6
Première et terminale générales	1,3	10,8	32,4	5,4	13,6
Première et terminale technologiques	1,1	11,5	16,7	1,9	13,9
ULIS en lycée général et technologique	1,5	13,6	25,3	2,0	13,1
Total formations GT en lycée	1,2	11,1	27,9	4,3	13,6
CAP	0,6	7,4	4,3	0,5	8,3
Bac pro, BMA	0,9	10,0	8,4	0,9	11,6
ULIS en lycée professionnel	0,9	7,3	7,8	1,1	8,7
Autres niveaux 3 et 4	1,0	7,0	7,3	1,3	9,7
Total formations professionnelles en lycée	0,9	9,5	7,7	0,9	11,0
Ensemble	1,3	10,9	21,0	3,0	12,6

(suite)	Employé	Ouvrier	Retraité	Inactif	Total
Sixième à troisième	16,5	22,8	0,9	10,8	100,0
ULIS en collège	16,6	31,0	1,4	26,7	100,0
Segpa	15,7	34,9	1,2	31,9	100,0
Total formations en collège	16,5	23,2	0,9	11,6	100,0
Classe préparatoire à la classe de seconde	18,8	29,9	1,7	22,7	100,0
Seconde générale et technologique	16,0	17,6	1,3	7,3	100,0
Première et terminale générales	15,1	14,4	1,6	5,6	100,0
Première et terminale technologiques	18,6	24,5	1,7	10,0	100,0
ULIS en lycée général et technologique	15,7	12,6	1,5	14,6	100,0
Total formations GT en lycée	16,0	17,3	1,5	7,0	100,0
CAP	17,2	30,7	1,8	29,1	100,0
Bac pro, BMA	19,4	30,8	1,7	16,4	100,0
ULIS en lycée professionnel	17,6	30,3	2,1	24,2	100,0
Autres niveaux 3 et 4	18,1	21,9	2,1	31,6	100,0
Total formations professionnelles en lycée	19,0	30,7	1,7	18,6	100,0
Ensemble	16,6	22,4	1,2	11,1	100,0

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Professeur non compris.

2. Enseignant : professeur, instituteur, professeur des écoles et profession assimilée.

3. Instituteur et professeur des écoles non compris.

Lecture : en 2024, 1,3% des élèves du second degré sont enfants d'agriculteur.

RERS 2025, DEPP

2 L'origine sociale des élèves du second degré par secteur à la rentrée 2024 (en %) (1)

	Public					Privé sous contrat				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Effectif	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Effectif
Sixième à troisième	21,0	12,3	27,6	39,1	2 532 163	42,9	15,0	25,6	16,5	718 501
ULIS en collège, dispositifs relais	6,7	7,5	24,6	61,2	47 607	24,3	15,3	28,9	31,4	4 855
Segpa	2,7	5,7	23,0	68,6	79 484	9,3	13,1	32,1	45,5	4 222
Total formations en collège	20,3	12,0	27,4	40,4	2 659 254	42,6	15,0	25,7	16,7	727 578
Classe préparatoire à la classe de seconde	7,3	10,8	27,8	54,0	1 304	25,0	18,8	50,0	6,3	16
Seconde générale et technologique	29,6	14,0	26,9	29,6	433 188	53,7	13,8	22,1	10,4	119 828
Première et terminale générales	35,8	14,2	25,8	24,2	579 600	57,3	13,5	20,3	8,9	178 093
Première et terminale technologiques	17,8	13,6	29,7	38,9	241 137	38,5	17,6	27,5	16,4	45 395
ULIS en lycée général et technologique	31,9	11,9	24,4	31,9	147	28,6	17,5	34,9	19,0	66
Total formations GT en lycée	30,2	14,0	26,9	28,9	1 255 376	53,6	14,1	21,9	10,4	343 398
CAP	4,4	7,1	24,0	64,4	91 232	12,0	15,3	31,5	41,2	16 544
Bac pro, BMA	8,3	10,4	28,8	52,5	427 342	21,0	17,6	32,1	29,3	101 512
ULIS en lycée professionnel	6,6	7,3	24,7	61,3	5 945	21,7	15,2	29,6	33,6	1 630
Autres niveaux 3 et 4	4,0	5,4	21,6	69,1	5 095	12,6	11,5	16,9	59,0	785
Total formations professionnelles en lycée	7,7	9,8	27,9	54,6	529 614	19,8	17,3	32,0	31,0	120 471
Ensemble	21,6	12,3	27,3	38,7	4 444 244	43,5	15,0	25,2	16,3	1 191 447

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire » à « Origine sociale regroupée ».

Lecture : en 2024, 38,7% des élèves scolarisés dans un collège du secteur public sont d'origine sociale défavorisée.

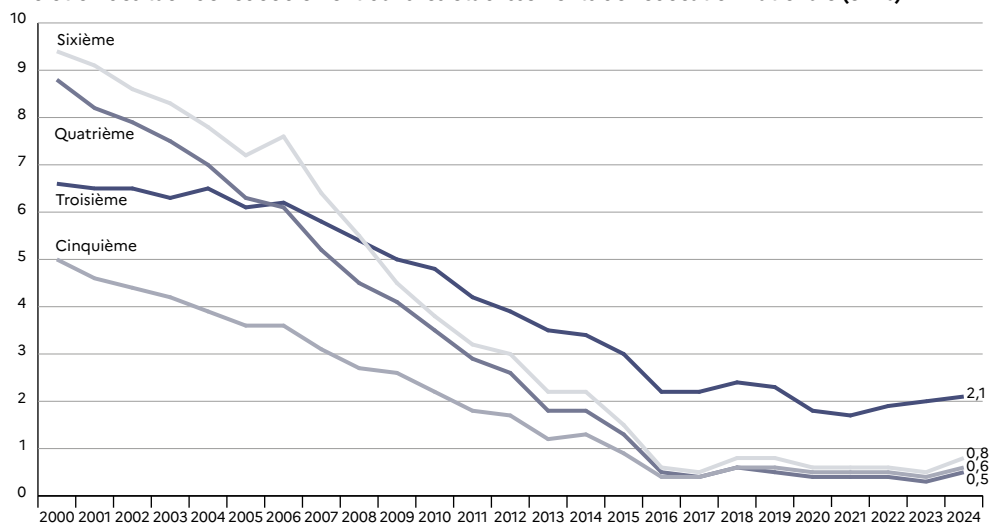
RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, la très grande majorité des élèves de sixième générale (92%) sont âgés de 11 ans (**âge théorique** d'entrée des élèves au collège), 2% sont en avance et 6% sont en retard (2). La part des élèves dits « à l'heure » diminue tout au long de la scolarité au collège : elle n'est plus que de 89% en troisième générale. Les élèves sont plus en avance dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus souvent « à l'heure » et moins souvent en retard ou en avance que les garçons dans les deux secteurs. Dans l'enseignement adapté, les élèves « à l'heure » sont nettement moins nombreux en début de collège : 51% en sixième Segpa (41 points de moins qu'en sixième générale).

En 2024, dans les voies générales, le **taux de redoublement** s'établit à 0,8% en sixième, 0,6% en cinquième, 0,5% en quatrième et 2,1% en troisième. Le redoublement augmente à la rentrée 2024 : +0,3 point en sixième, +0,2 point en cinquième et quatrième et +0,1 point en troisième. Il reste cependant très inférieur aux valeurs constatées au début des années 2000 (1).

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2023 (y compris Segpa et ULIS), 61% poursuivent vers la voie générale et technologique et 25% vers la voie professionnelle sous statut scolaire dans un établissement de l'éducation nationale à la rentrée 2024 (3).

1 Évolution des taux de redoublement dans les établissements de l'éducation nationale (en %)



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Note : la méthode de calcul du taux de redoublement a été modifiée à partir de 2020 mais l'impact sur les valeurs de cet indicateur au collège est très faible.

Précisions

La méthode de calcul du taux de redoublement et des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. L'effet sur les valeurs de cet indicateur au collège est très faible. Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (EREA compris, hors Segpa, y compris ULIS à partir de 2016).

Âge théorique, taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale

– Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note d'Information : 24.42.

– Voir fiche 4.29 : « Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage ».

2 Répartition des élèves en formation en collège selon l'âge et le sexe à la rentrée 2024

		Public		Privé sous contrat		Public + privé	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%
Sixième générale	10 ans ou moins	11 818	5 118	6 799	2 903	18 617	2,3
	<i>11 ans</i>	572 465	284 195	165 832	82 145	738 297	91,6
	12 ans	39 550	17 212	8 163	3 428	47 713	5,9
	13 ans ou plus	917	401	400	163	1 317	0,2
	Total	624 750	306 926	181 194	88 639	805 944	100,0
Cinquième générale	11 ans ou moins	11 736	5 092	6 828	3 018	18 564	2,3
	<i>12 ans</i>	579 133	288 153	163 664	81 892	742 797	97,5
	13 ans	39 540	17 116	9 297	3 836	48 837	6,0
	14 ans ou plus	1 117	493	343	135	1 460	0,2
	Total	631 526	310 854	180 132	88 881	811 658	100,0
Quatrième générale	12 ans ou moins	12 462	5 529	7 124	3 093	19 586	2,4
	<i>13 ans</i>	576 059	288 111	161 279	81 737	737 338	91,4
	14 ans	38 898	17 145	9 037	3 848	47 935	5,9
	15 ans ou plus	1 618	680	307	135	1 925	0,2
	Total	629 037	311 465	177 747	88 813	806 784	100,0
Troisième générale	13 ans ou moins	13 102	5 837	7 495	3 385	20 597	2,5
	<i>14 ans</i>	577 256	289 185	160 825	81 732	738 081	89,3
	15 ans	51 062	22 249	10 452	4 589	61 514	7,4
	16 ans ou plus	5 430	2 079	656	269	6 086	0,7
	Total	646 850	319 350	179 428	89 975	826 278	100,0
ULIS en sixième générale	Total	10 946	3 931	1 219	454	12 165	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	3 227	1 076	356	117	3 583	29,5
ULIS en cinquième générale	Total	12 411	4 329	1 242	483	13 653	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	3 769	1 204	375	153	4 144	30,4
ULIS en quatrième générale	Total	12 405	4 390	1 182	451	13 587	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	3 914	1 283	370	129	4 284	31,5
ULIS en troisième générale	Total	11 845	4 182	1 212	456	13 057	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	3 863	1 305	337	117	4 200	32,2
Sixième Segpa	Total	15 946	6 897	912	362	16 858	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	8 175	3 600	357	123	8 532	50,6
Cinquième Segpa	Total	20 755	8 793	1 087	423	21 842	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	11 120	4 862	425	155	11 545	52,9
Quatrième Segpa	Total	21 617	9 035	1 130	506	22 747	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	11 754	5 041	480	205	12 234	53,8
Troisième Segpa	Total	21 166	8 613	1 093	450	22 259	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	12 121	5 005	480	207	12 601	56,6
Total formations en collège		2 659 254	1 298 765	727 578	359 893	3 386 832	

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : 805 944 élèves sont scolarisés en sixième générale à la rentrée 2024. Parmi ces élèves, 91,6% ont 11 ans.

Note : les lignes en italique sont celles de l'âge théorique des élèves.

RERS 2025, DEPP

3 Taux de passage des collégiens (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2021	2022	2023	2024
Sixième - cinquième	99,0	99,0	98,8	98,8	99,0	97,9	97,5	97,8	97,9	97,6
Cinquième - quatrième	98,4	98,5	98,2	98,2	98,4	97,6	97,3	97,5	97,6	97,3
Quatrième - troisième	97,9	98,2	98,0	98,0	98,1	97,4	97,0	97,0	97,1	96,8
Troisième générale - seconde GT	65,2	65,9	65,5	65,4	66,6	65,8	65,4	63,8	63,3	62,6
Troisième Segpa - seconde GT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Total troisième - seconde GT	63,3	64,0	63,8	63,6	64,8	64,1	63,7	62,1	61,6	60,9
Total troisième - classe préparatoire à la classe de seconde										0,1
Troisième générale - formations professionnelles en lycée	23,3	22,9	23,2	23,4	22,7	22,1	22,0	22,6	23,1	23,8
Troisième Segpa - formations professionnelles en lycée	66,0	66,8	66,7	66,0	69,1	68,3	67,4	65,2	66,1	68,1
Total troisième - formations professionnelles en lycée	24,5	24,2	24,4	24,5	23,9	23,3	23,2	23,8	24,2	24,9

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. et 2. La méthode de calcul des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. La colonne 2020 (1) fait référence à l'ancienne méthode, la colonne 2020 (2) à la nouvelle.

Lecture : 24,9% des élèves scolarisés en troisième (y compris ULIS et Segpa) à la rentrée 2023 ont poursuivi leurs études sous statut scolaire en formations professionnelles à la rentrée 2024 dans un établissement de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

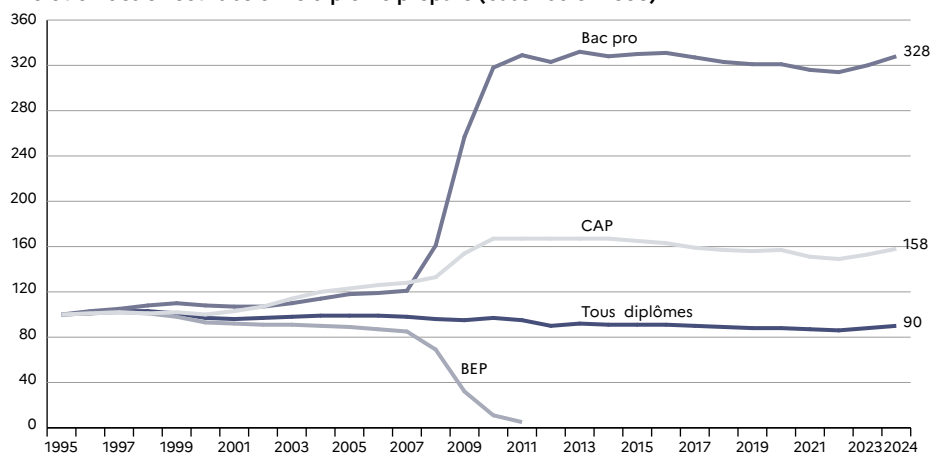
Entre les rentrées 1995 et 2024, les effectifs des formations scolaires professionnelles des lycées publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (hors apprentissage) ont diminué de 80 000 élèves à champ constant (-11%), c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS (1). Pour autant, à la rentrée 2024 et dans la continuité de l'année précédente, ces effectifs augmentent significativement, de 17 000 élèves, soit +2,7% par rapport à l'année précédente (2).

En 2024, le nombre de préparations au CAP en deux ans progresse ainsi de 4 100 élèves par rapport à 2023 (+3,8%). Cette hausse concerne aussi bien les effectifs des élèves de première année de CAP (+1 800 élèves, +3,2%) que ceux de deuxième année (+1 900 élèves, +4,1%). Les effectifs en ULIS augmentent également (+400 élèves, +6,3%).

Au début des années 2010, le **baccalauréat professionnel** a très fortement progressé. Le report des effectifs du brevet d'études professionnel (BEP), achevé à la rentrée 2012, a eu pour effet d'augmenter ceux du baccalauréat professionnel, passant de 190 500 élèves en 2005 à 533 300 en 2015 (hors ULIS). Par la suite, ces effectifs ont majoritairement baissé jusqu'à la rentrée 2022. À la rentrée 2023, ils étaient en hausse de 1,7% et à la rentrée 2024, ils augmentent de 12 600 élèves, soit +2,4%. Tous les niveaux sont concernés par cette hausse : les effectifs de seconde (+3 900 élèves, +2,1%), de première (+5 000, +2,9%) et de terminale professionnelles (+3 700, +2,3%).

En 2024, le secteur de la production représente 43% des élèves en formation professionnelle en lycée (contre 57% pour le secteur des services), soit un taux comparable à 2023. Sur le plus long terme, la part de la production est plus faible qu'en 2015 où elle représentait 45% des élèves (3).

1 Évolution des effectifs selon le diplôme préparé (base 100 en 1995)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat (hors ULIS).

Lecture : par rapport à 1995, le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle au lycée a diminué de 10%.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Formations professionnelles en lycée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.42 ; 23.51.

2 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
CAP 1 an	1 810	2 269	2 599	2 834	2 611	2 497	2 362	2 130	2 147	2 129
dont ULIS (1)					34	13	19	9	15	10
CAP 2 ans	38 622	57 857	80 957	110 743	112 794	109 342	105 633	104 887	107 822	111 885
CAP 1 ^{re} année	20 901	31 923	44 618	60 403	58 961	54 482	53 822	54 879	56 334	58 148
CAP 2 ^e année	17 721	25 934	36 339	50 340	50 858	49 715	46 205	44 361	45 591	47 471
ULIS (1)					2 975	5 145	5 606	5 647	5 897	6 266
CAP 3 ans	27 582	8 164	358	97						
BEP	478 616	443 722	426 438	54 904						
Seconde BEP	244 536	224 142	217 957	27 079						
Terminale BEP (2)	234 080	219 580	208 481	27 825						
Bac professionnel/BMA	161 374	174 727	190 462	512 640	533 254	519 069	511 841	508 683	517 573	530 137
Seconde professionnelle	475	10	2 631	165 262	183 968	173 220	173 125	176 114	180 855	184 717
Première professionnelle	84 706	91 862	99 283	206 230	180 567	179 416	174 010	172 758	176 467	181 500
Terminale professionnelle (3)	76 193	82 855	88 548	141 148	168 066	165 330	163 476	158 495	158 967	162 637
ULIS (1)					653	1 103	1 230	1 316	1 284	1 283
Certificat de spécialisation niveaux 3 et 4 (4)	4 656	6 640	6 352	6 601	5 123	5 048	4 580	3 841	3 807	4 105
dont ULIS (1)					4	7	4	11	6	7
Autres formations de niveaux 3 et 4	2 502	1 110	1 647	3 101	3 082	2 370	2 307	2 073	1 697	1 829
dont ULIS (1)							8	7	9	9
Total formations professionnelles en lycée	715 162	694 489	708 813	690 920	656 864	638 326	626 723	621 614	633 046	650 085
dont ULIS en cycle professionnel					3 666	6 268	6 867	6 990	7 211	7 575
Total formations professionnelles à champ constant (5)	715 162	694 489	708 813	690 920	648 650	626 183	613 549	608 161	619 244	635 636

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

2. Y compris BEP 1 an.

3. Y compris les bac pro en 1 an.

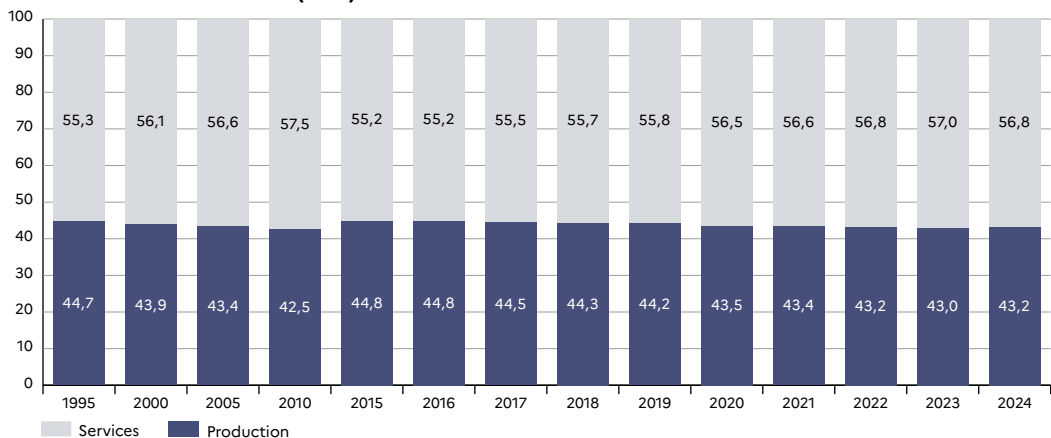
4. Mentions complémentaires (MC) avant la rentrée 2024.

5. Hors Mayotte et hors ULIS.

Lecture : à la rentrée 2024, 650 085 élèves sont inscrits dans une formation professionnelle en lycée, dont 2 129 en CAP en 1 an, 111 885 en CAP en 2 ans, 530 137 en bac professionnel/BMA, 4 105 en certificat de spécialisation de niveaux 3 et 4 et 1 829 dans d'autres formations de mêmes niveaux.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en seconde BEP à partir de la rentrée 2011.

3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de CAP et baccalauréat professionnel en lycée selon le secteur de formation (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 56,8% des élèves préparant un bac professionnel ou un CAP le font dans le domaine des services.

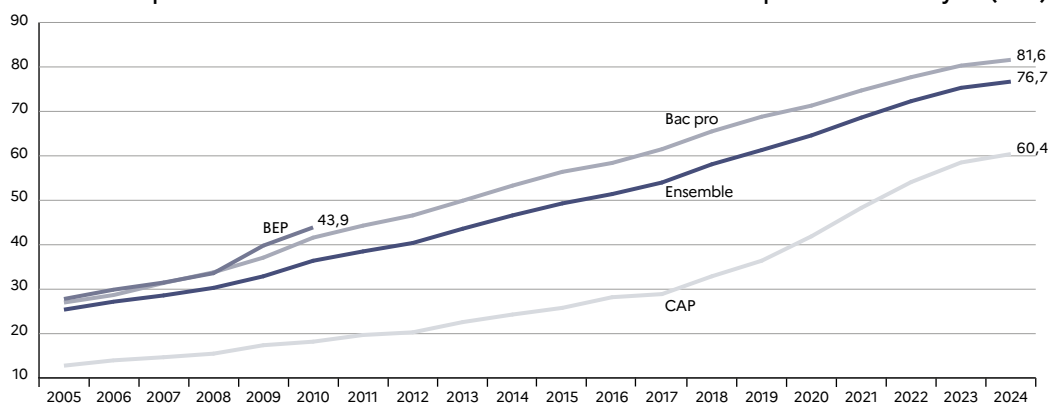
À la rentrée 2024, 650 100 élèves sont inscrits dans une formation professionnelle au sein d'un lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (hors **apprentissage**) (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons sont plus nombreux à suivre une formation professionnelle que les filles (respectivement 376 200 et 273 800). Même si certaines spécialités spécifiques sont avant tout suivies par les filles, les garçons sont globalement majoritaires (58%) dans l'ensemble des formations de la voie professionnelle : dans les préparations au **CAP** comme dans celles au **baccalauréat professionnel** (respectivement 62% et 57%). Les diplômes professionnels peuvent aussi se préparer en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.27 et chapitre 6).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge

théorique, les élèves inscrits en formation professionnelle sont plus fréquemment « en retard ». En seconde professionnelle, 22% des élèves sont en retard d'un an ou plus. En première année de CAP en deux ans, ils sont 46%. Les élèves en CAP sont, en moyenne, plus âgés lorsqu'ils entrent dans un établissement public, tandis que les lycéens préparant un baccalauréat professionnel sont globalement plus jeunes. Le retard scolaire diminue de façon régulière dans l'enseignement scolaire professionnel depuis 2005 : la proportion d'élèves à l'heure entrant en cycle professionnel, c'est-à-dire âgés de 15 ans ou moins, passe ainsi de 25% en 2005 à 77% en 2024 (1).

Enfin, les lycéens inscrits dans une formation professionnelle sont le plus souvent scolarisés dans un établissement public : 96 300, soit 85%, en CAP et 428 100, soit 81%, en baccalauréat professionnel et **brevet des métiers d'art** (BMA) (3).

1 Évolution de la part des élèves de 15 ans ou moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

Lecture : 76,7% des élèves entrants en formation de CAP ou de baccalauréat professionnel ont 15 ans ou moins à la rentrée 2024.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Formations professionnelles en lycée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.42 ; 23.51.

2 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2024

		Public			Privé sous contrat			Ensemble		
		Total	dont filles	Part des élèves (%)	Total	dont filles	Part des élèves (%)	Total	dont filles	Part des élèves (%)
CAP en 1 an	<i>17 ans ou moins</i>	310	106	20,2	118	61	20,1	428	167	20,2
	18 ans	545	205	35,6	192	136	32,7	737	341	34,8
	19 ans ou plus	676	292	44,2	278	167	47,3	954	459	45,0
	Total	1 531	603	100,0	588	364	100,0	2 119	967	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans ou moins</i>	26 345	9 635	53,2	5 037	2 477	58,0	31 382	12 112	54,0
	16 ans	17 111	5 956	34,6	2 429	1 202	28,0	19 540	7 158	33,6
	17 ans ou plus	6 025	1 777	12,2	1 219	562	14,0	7 244	2 339	12,5
	Total	49 481	17 368	100,0	8 685	4 241	100,0	58 166	21 609	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans ou moins</i>	19 927	7 492	49,5	3 913	1 941	53,8	23 840	9 433	50,2
	17 ans	14 193	5 167	35,3	2 124	979	29,2	16 317	6 146	34,4
	18 ans ou plus	6 100	2 035	15,2	1 234	568	17,0	7 334	2 603	15,4
	Total	40 220	14 694	100,0	7 271	3 488	100,0	47 491	18 182	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans ou moins</i>	118 185	47 778	79,1	25 065	12 463	70,8	143 250	60 241	77,6
	16 ans	26 284	10 438	17,6	7 909	3 867	22,3	34 193	14 305	18,5
	17 ans ou plus	4 853	1 994	3,3	2 421	1 262	6,8	7 274	3 256	3,9
	Total	149 322	60 210	100,0	35 395	17 592	100,0	184 717	77 802	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans ou moins</i>	106 319	44 293	72,5	22 686	11 554	64,9	129 005	55 847	71,1
	17 ans	31 363	12 895	21,4	9 147	4 484	26,2	40 510	17 379	22,3
	18 ans ou plus	8 878	3 613	6,1	3 107	1 608	8,9	11 985	5 221	6,6
	Total	146 560	60 801	100,0	34 940	17 646	100,0	181 500	78 447	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans ou moins</i>	89 562	38 224	68,1	19 715	9 824	63,2	109 277	48 048	67,2
	18 ans	32 386	13 021	24,6	8 601	4 293	27,6	40 987	17 314	25,2
	19 ans ou plus	9 512	3 771	7,2	2 861	1 456	9,2	12 373	5 227	7,6
	Total	131 460	55 016	100,0	31 177	15 573	100,0	162 637	70 589	100,0
Certificat de spécialisation de niveaux 3 ou 4	Total	3 553	1 408		545	274		4 098	1 682	
Autres formations de niveaux 3 ou 4	Total	1 542	1 411		240	201		1 782	1 612	
ULIS en formations professionnelles	Total	5 945	2 198		1 630	749		7 575	2 947	
Total		529 614	213 709		120 471	60 128		650 085	273 837	

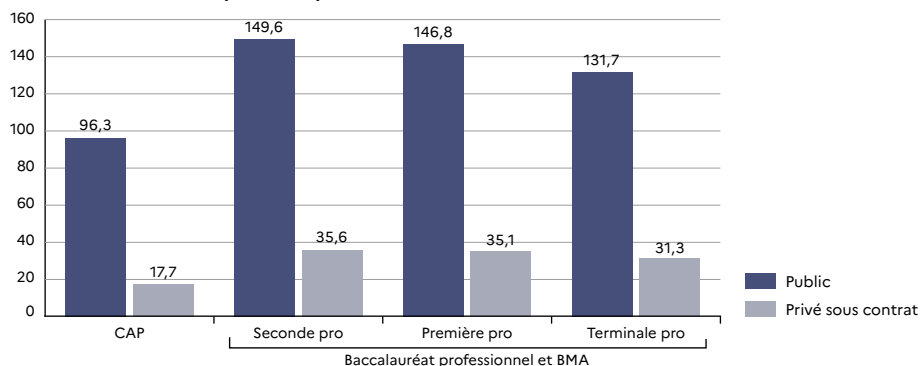
RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : sur les 1 531 élèves scolarisés dans un établissement public en CAP en 1 an, 310 élèves ont 17 ans ou moins à la rentrée 2024, soit 20,2%. Parmi eux, 106 sont des filles.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2024 (en milliers)



RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : 96 300 élèves sont inscrits en CAP sous statut scolaire dans un établissement public à la rentrée 2024.

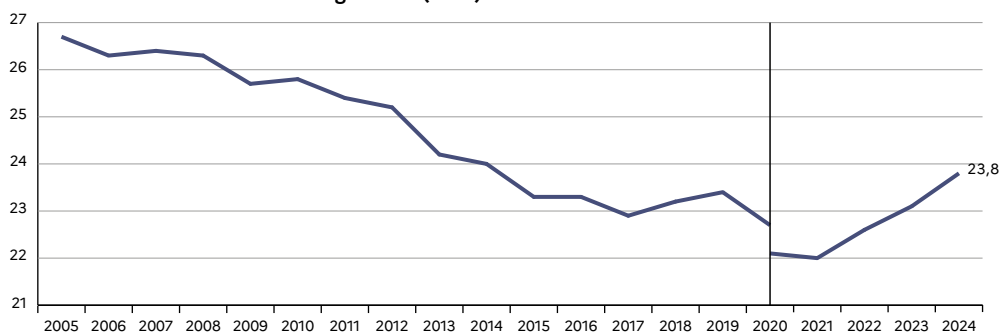
À la rentrée 2024, l'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire continue d'augmenter modérément pour la troisième année consécutive. À cette date, 24% des élèves inscrits en troisième générale intègrent la voie professionnelle sous statut scolaire dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, soit +0,7 point par rapport à 2023 (1). Ils sont majoritairement scolarisés en seconde professionnelle (20%), mais également en première année de CAP (4%) (2). En revanche, les élèves venant de troisième Segpa se retrouvent très majoritairement en CAP : 59% contre 9% en seconde professionnelle.

L'origine scolaire des élèves de CAP sous statut scolaire dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle sous le même statut. Les élèves issus de troisième générale constituent la moitié

(52%) de ceux qui intègrent un CAP en deux ans, alors qu'ils sont très largement majoritaires (91%) en seconde professionnelle (3). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième Segpa (23%) et 11% proviennent d'une troisième ULIS.

Les sorties de formations professionnelles dispensées au sein d'établissements de l'éducation nationale diminuent à la rentrée 2024 pour la seconde année consécutive et concernent désormais 23% des élèves en fin de première année de CAP (-1,0 point par rapport à 2023), 12% des élèves en seconde professionnelle (-0,3 point) et en première professionnelle (-0,5 point) (4). Ces sorties des formations professionnelles dispensées par le ministère chargé de l'éducation nationale incluent des arrêts d'études, mais aussi des passages en apprentissage et dans des formations relevant d'autres ministères.

1 Évolution de l'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'éducation nationale à l'issue de la troisième générale (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

Lecture : 23,8% des élèves scolarisés en troisième générale à la rentrée 2023 poursuivent leur scolarité à la rentrée 2024 dans une formation professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'éducation nationale.

Note : la méthode de calcul a été modifiée à partir de 2020.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La méthode de calcul des flux a été modifiée à partir de 2020 – Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris ULIS et EREA).

Taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Voir fiche 4.29 : « Les poursuites d'études après la troisième GT et la seconde dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage ».

2 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel scolaire (en %)

Passages	2016	2017	2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2021	2022	2023	2024
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans										
3 ^e générale - 1 ^{re} année CAP	4,0	3,9	4,0	4,1	4,0	3,7	3,7	3,8	4,0	4,1
3 ^e Segpa - 1 ^{re} année CAP	63,1	62,8	61,8	60,5	62,4	61,4	60,4	58,2	58,1	59,3
Total 3^e - 1^{re} année CAP	5,7	5,6	5,5	5,6	5,5	5,2	5,2	5,3	5,4	5,6
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)										
3 ^e générale - 2 ^{de} pro	19,3	19,0	19,2	19,3	18,7	18,3	18,3	18,8	19,0	19,6
3 ^e Segpa - 2 ^{de} pro	2,9	4,0	4,9	5,5	6,7	6,7	6,8	6,9	7,9	8,7
Total 3^e - 2^{de} pro	18,8	18,6	18,8	18,9	18,4	18,0	17,9	18,4	18,7	19,3
2^{de} GT - 2^{de} Pro	1,4	1,3	1,3	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France, public + privé sous contrat.**

1. et 2. La méthode de calcul des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. La colonne 2020 (1) fait référence à l'ancienne méthode, la colonne 2020 (2) à la nouvelle.

Lecture : 4,1% des élèves inscrits en troisième générale à la rentrée 2023 sont passés en première année de CAP en deux ans sous statut scolaire à la rentrée 2024 dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

3 Origine scolaire des élèves en début de cycle professionnel en 2024 (en %)

Origine	1 ^{re} année de CAP 2 ans	Seconde pro
Troisième (hors Segpa, hors ULIS)	52,2	90,5
Troisième Segpa	22,6	1,1
ULIS en classe de troisième	10,7	0,7
Seconde GT	1,1	2,6
Redoublants	4,2	2,5
Autres	9,2	2,6
Total	100,0	100,0
Effectifs	61 390	185 203

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France, public + privé sous contrat.**

Lecture : 52,2% des élèves inscrits dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale en première année de CAP en deux ans sous statut scolaire à la rentrée 2024 viennent de troisième (hors Segpa, hors ULIS).

4 Devenir des élèves de la voie professionnelle dans les établissements de l'éducation nationale (1) (en %)

		2017	2018	2019	2020 (2)	2020 (3)	2021	2022	2023	2024
CAP 2 ans	Redoublement	4,3	4,4	4,3	3,9	3,1	3,4	3,5	3,1	3,2
1^{re} année	Passage en 2 ^e année	75,9	76,1	75,4	81,3	75,7	71,5	69,2	70,4	71,6
	Autres orientations	2,3	2,6	1,8	2,0	2,3	2,5	2,3	2,5	2,2
	Sorties de l'éducation nationale	17,5	16,9	18,5	12,8	18,9	22,6	25,0	24,0	23,0
CAP 2 ans	Redoublement	5,1	5,6	5,6	5,0	5,0	5,2	5,5	5,5	5,6
2^e année	Passage en bac pro	21,7	21,2	21,0	22,3	21,7	20,2	19,2	19,3	18,9
	Autres orientations	7,3	6,9	7,5	6,6	6,6	5,9	5,2	5,5	6,1
	Sorties de l'éducation nationale	65,9	66,3	65,9	66,1	66,7	68,7	70,1	69,7	69,4
BMA 2 ans	Redoublement	0,7	0,7	1,2	3,0	2,7	2,3	4,3	3,7	3,2
1^{re} année	Passage en 2 ^e année	84,7	85,7	86,0	87,2	85,7	83,2	81,0	81,5	82,2
	Autres orientations	1,0	1,3	1,0	0,6	0,6	1,5	1,0	1,5	1,5
	Sorties de l'éducation nationale	13,6	12,3	11,8	9,2	11,0	13,0	13,7	13,3	13,1
BMA 2 ans	Redoublement	4,2	4,9	3,2	3,0	2,9	3,0	3,7	4,0	4,5
2^e année	Autres orientations et sorties de l'éducation nationale	95,8	95,1	96,8	97,0	97,1	97,0	96,3	96,0	95,5
Bac pro 3 ans	Redoublement	3,3	3,2	3,0	2,5	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Seconde pro	Passage en bac pro 3 ans : première pro	84,4	84,3	84,5	87,7	84,9	82,7	80,9	82,2	82,7
	Autres orientations	2,7	2,8	2,7	2,4	3,3	3,7	3,5	3,5	3,3
	Sorties de l'éducation nationale	9,6	9,7	9,8	7,4	9,6	11,4	13,4	12,1	11,8
Bac pro 3 ans	Redoublement	1,5	1,9	1,6	1,0	1,1	1,4	1,4	1,4	1,6
Première pro	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	87,9	86,9	86,8	90,4	88,9	86,4	85,1	85,9	86,2
	Autres orientations	0,6	0,8	0,7	0,5	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7
	Sorties de l'éducation nationale	10,0	10,4	10,9	8,1	9,3	11,5	12,7	12,0	11,5
Bac pro 3 ans	Redoublement	6,2	5,5	5,4	2,8	2,8	3,2	4,5	4,6	4,6
Terminale pro	Autres orientations et sorties de l'éducation nationale	93,8	94,5	94,6	97,2	97,2	96,8	95,5	95,4	95,4

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France, public + privé sous contrat.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

2. et 3. La méthode de calcul des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. La colonne 2020 (2) fait référence à l'ancienne méthode et la colonne 2020 (3) à la nouvelle.

Lecture : 3,2% des élèves inscrits en première année de CAP à la rentrée 2023 sous statut scolaire redoublent en 2024 dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

À la rentrée 2024, les lycées professionnels relevant du ministère chargé de l'éducation nationale scolarisent 114 000 élèves en CAP, dont 56% dans les spécialités de la production et 44% dans celles des services (2). En CAP, les trois groupes de spécialités de formation les plus suivis sont « commerce, vente » (18%), « agro-alimentaire, alimentation, cuisine » (13%) et « électricité, électronique » (7%).

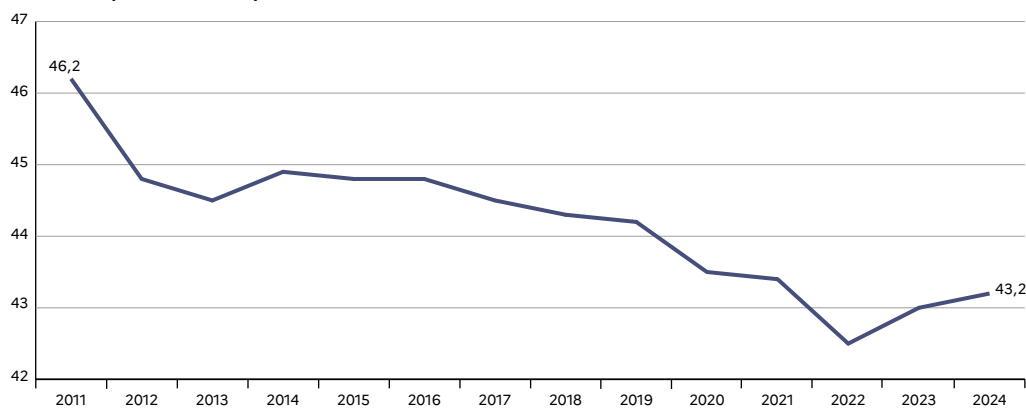
Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA sont 530 600, dont 142 000 dans une seconde professionnelle relevant d'une famille de métiers, c'est-à-dire d'un regroupement de certaines spécialités de formation (3). La répartition entre les deux secteurs de formation est, à l'inverse de celle des CAP, en faveur des services (59%), domaine regroupant les trois groupes de spécialités les plus suivis : « commerce,

vente » (24%), « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (13%) et « spécialités plurivalentes des services » (11%).

Au total, 43% des élèves inscrits en lycée, que ce soit en CAP, en baccalauréat professionnel ou en BMA, préparent un diplôme relevant des spécialités de la production (1). Les filles sont peu présentes dans ces spécialités (21% en CAP, 15% en baccalauréat professionnel ou BMA), alors qu'elles représentent six élèves sur dix dans les spécialités des services.

Un élève sur quatre suivant une spécialité des services est scolarisé dans un établissement privé sous contrat, contre un élève sur neuf pour les spécialités de la production.

1 Proportion d'élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA inscrits en lycée dans une spécialité de la production (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : 43,2% des élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2024 en lycée sont inscrits dans une spécialité de la production.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

2 Répartition des élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA en lycée selon la spécialité de formation à la rentrée 2024

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	385	0,3	13,0	26,5	34 959	6,6	13,8	5,1
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	911	0,8	10,8	11,3	14 491	2,7	9,0	5,2
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	17	0,0	0,0	5,9				
211 Productions végétales, cultures spécialisées	466	0,4	5,2	31,1	119	0,0	0,0	43,7
212 Productions animales, élevages spécialisés					158	0,0	0,0	10,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	88	0,1	10,2	30,7	79	0,0	0,0	11,4
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	646	0,6	0,0	7,9	299	0,1	2,3	18,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	239	0,2	10,5	44,4	1 844	0,3	7,1	40,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 952	13,1	14,1	42,7	14 295	2,7	17,1	38,8
222 Transformations chimiques et apparentées	18	0,0	0,0	44,4				
223 Métallurgie	645	0,6	6,8	71,9	499	0,1	5,2	50,1
224 Matériaux de construction, verre, céramique	422	0,4	3,8	68,7	767	0,1	20,5	56,5
225 Plasturgie, matériaux composites	176	0,2	0,0	11,4	1 075	0,2	3,4	13,5
227 Énergie, génie climatique	2 076	1,8	10,0	1,2	5 649	1,1	9,9	1,4
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 892	1,7	24,9	8,1	9 972	1,9	14,9	44,7
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	922	0,8	4,1	2,3	1 488	0,3	3,2	13,1
232 Bâtiment : construction et couverture	2 738	2,4	2,5	3,5	2 779	0,5	1,8	5,9
233 Bâtiment : finitions	6 412	5,6	4,4	10,0	3 205	0,6	7,7	31,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 383	5,6	8,1	12,8	12 745	2,4	11,9	19,4
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	530	0,5	0,0	74,0	54	0,0	0,0	74,1
241 Textile	77	0,1	0,0	90,9				
242 Habillement	2 423	2,1	10,9	86,8	10 155	1,9	10,6	89,0
243 Cuir et peaux	388	0,3	0,0	68,0	936	0,2	0,0	81,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité					16 967	3,2	10,4	3,9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	442	0,4	7,0	16,1	401	0,1	0,0	22,2
252 Moteurs et mécanique auto	5 514	4,8	11,2	3,8	24 532	4,6	10,5	5,8
253 Mécanique aéronautique et spatiale	114	0,1	20,2	7,0	2 444	0,5	13,2	9,9
254 Structures métalliques	6 945	6,1	6,2	4,4	9 888	1,9	5,7	6,3
255 Électricité, électronique	7 793	6,8	10,8	2,5	45 146	8,5	15,4	2,6
Total spécialités de la production	63 614	55,8	9,7	20,6	214 946	40,5	12,1	15,0
300 Spécialités plurivalentes des services	154	0,1	5,8	22,7	57 031	10,8	18,9	62,4
311 Transport, manutention, magasinage	4 354	3,8	17,5	13,9	13 165	2,5	11,8	19,6
312 Commerce, vente	20 010	17,5	20,2	52,9	124 653	23,5	23,6	53,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 252	1,1	25,0	50,6	3 150	0,6	15,0	41,3
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	61	0,1	0,0	57,4	6 356	1,2	49,4	56,8
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	6 601	5,8	18,7	87,2	66 891	12,6	29,7	88,1
331 Santé	100	0,1	0,0	54,0	2 993	0,6	25,6	63,5
332 Travail social	5 473	4,8	37,5	95,1				
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	4 126	3,6	9,5	51,2	16 904	3,2	13,9	45,1
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	4 001	3,5	38,0	85,5	11 810	2,2	35,8	95,9
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	144	0,1	16,0	42,4				
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 208	1,1	3,1	58,9	2 302	0,4	0,9	67,9
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 962	2,6	39,6	32,4	9 936	1,9	33,5	36,2
Total spécialités des services	50 446	44,2	22,9	59,8	315 191	59,5	24,1	61,9
Ensemble des spécialités	114 060	100,0	15,5	37,9	530 137	100,0	19,2	42,9

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 44,2% des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 22,9% des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 59,8% des élèves en CAP des services sont des filles.

3 Répartition des élèves préparant une seconde professionnelle en lycée selon la famille de métiers suivie à la rentrée 2024

Famille de métiers	Effectifs
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	4 137
Gestion administrative, du transport et de la logistique	21 672
Relation client	41 360
Mer	15
Industries graphiques et communication	1 029
Alimentation	1 714
Beauté et bien-être	4 109
Études et modélisation numérique du bâtiment	3 233
Aéronautique	929
Hôtellerie-restauration	9 472
Maintenance des matériels et des véhicules	8 920
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	6 404
Agencement, menuiserie et ameublement	3 401
Transitions numérique et énergétique	28 118
Pilotage et maintenance d'installations automatisées	7 503
Total des élèves en seconde professionnelle classée en famille de métiers	142 016
Total hors famille de métiers	43 187
Total des élèves en seconde professionnelle	185 203

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

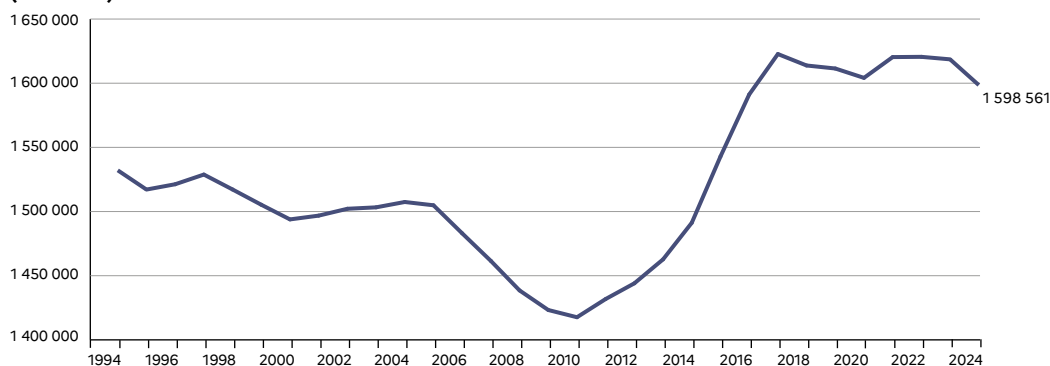
Lecture : en 2024, parmi les 185 203 élèves de seconde professionnelle (sous statut scolaire), 142 016 sont inscrits dans une spécialité regroupée dans une famille de métiers et 43 187 le sont dans une spécialité hors famille de métiers.

À la rentrée 2024, les **formations générales et technologiques** en lycées publics ou privés sous contrat comptent 1 598 600 élèves (1). Après une baisse continue entre 2005 et 2010, les effectifs augmentent entre 2010 et 2017 du fait d'une démographie plus favorable et de l'arrivée au lycée de la génération 2000. À partir de 2022, deux effets se conjuguent et s'opposent : d'une part, l'attractivité de la filière générale et technologique au lycée par rapport à la voie professionnelle et, d'autre part, la baisse de la démographie. Les effectifs diminuent légèrement entre 2017 et 2020 (-18 600 élèves en trois ans), puis augmentent de nouveau entre 2020 et 2022 (+16 400 élèves). Depuis 2022, un regain d'attractivité de la voie professionnelle et une démographie toujours déclinante aboutissent de nouveau à un recul des effectifs (-22 000 élèves en deux ans).

Dans ces formations, la série générale accueille sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois élèves sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+4 points de pourcentage), avec notamment le développement des séries tertiaires STT-STMG et SMS-ST2S. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale (2). À la rentrée 2024, la série générale regroupe 72% des élèves de terminale, tandis que 7% des élèves sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 21% dans celles des services.

Les filles sont majoritaires dans les formations générales et technologiques en lycée (54%), avec des disparités selon les séries (3). Elles sont majoritaires dans la voie générale (55% en terminale) et les séries technologiques tertiaires (53% en terminale STMG, 84% en ST2S). À l'inverse, elles sont sous-représentées dans la série technologique STI2D (10% en terminale).

1 Évolution des effectifs des séries générales et technologiques dans les établissements de l'éducation nationale (hors ULIS)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.
 Lecture : à la rentrée 2024, 1 598 561 élèves suivent une formation générale ou technologique au lycée.

RERS 2025, DEPP

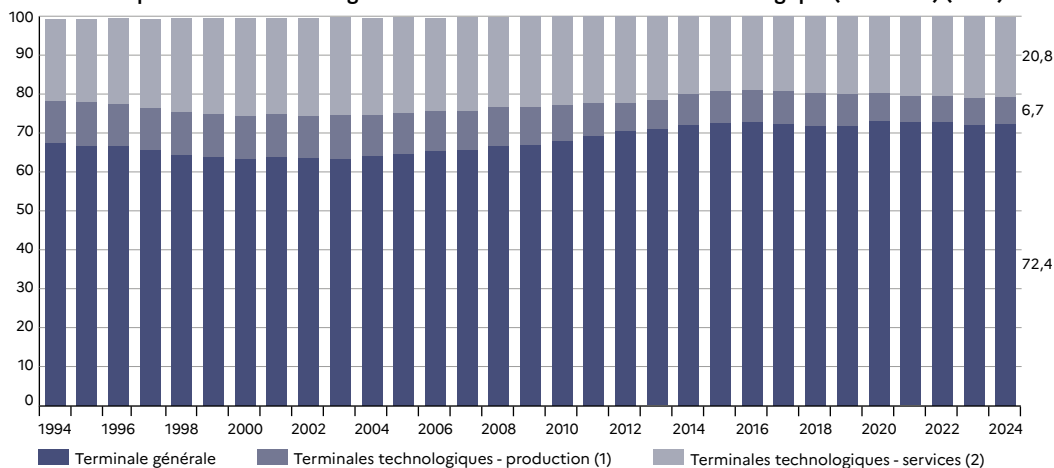
Précisions

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une première réforme à la rentrée 2010. En 2019, elle connaît une deuxième réforme qui s'achèvera avec le baccalauréat de la session 2021.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.42 ; 23.51.

2 Évolution du poids de la terminale générale et des séries de terminale technologique (hors ULIS) (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Séries STI, STI2D, STL, STAV.

2. Séries STI/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD/S2TMD, STHR.

Lecture : à la rentrée 2024, parmi les élèves de terminale générale et technologique, 72,4% sont dans la voie générale.

Note : la somme des pourcentages ne fait pas 100% pour chaque année en raison des effectifs d'élèves inscrits en brevet de technicien qui n'apparaissent pas dans le graphique.

RERS 2025, DEPP

3 Répartition des élèves des formations générales et technologiques selon le sexe et la série (hors ULIS)

Séries	Public		Privé sous contrat		Public + privé	
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)
Classe préparatoire à la classe de seconde	1 304	46,9	16	56,3	1 320	47,0
Secondes	433 188	54,2	119 828	52,8	553 016	53,9
Seconde générale et technologique	431 383	54,2	119 539	52,9	550 922	53,9
Techno. STHR et BT	1 805	51,0	289	49,8	2 094	50,8
Premières	411 810	54,2	114 278	53,5	526 088	54,1
Première générale	291 153	56,1	91 162	53,7	382 315	55,6
STI2D	24 767	10,8	3 287	8,7	28 054	10,5
STL	5 746	59,0	872	54,6	6 618	58,4
STMG (ex. STG/STT)	66 692	52,5	12 029	48,6	78 721	51,9
ST2S (ex. SMS)	17 656	83,6	5 331	81,6	22 987	83,2
STD2A	2 934	79,7	1 227	77,5	4 161	79,0
TMD/S2TMD	552	63,9	34	61,8	586	63,8
STHR	2 099	55,6	290	54,1	2 389	55,4
Brevet de technicien	211	79,6	46	60,9	257	76,3
Terminales	408 927	54,0	109 210	53,6	518 137	53,9
Terminale générale	288 447	55,8	86 931	53,9	375 378	55,3
STI2D	24 974	10,2	3 348	7,9	28 322	10,0
STL	5 622	58,6	808	53,6	6 430	57,9
STMG (ex. STG/STT)	68 393	53,8	11 554	49,4	79 947	53,2
ST2S (ex. SMS)	16 119	84,2	5 072	82,8	21 191	83,9
STD2A	2 829	80,8	1 131	79,1	3 960	80,3
TMD/S2TMD	417	64,0	24	70,8	441	64,4
STHR	1 931	55,1	294	55,1	2 225	55,1
Brevet de technicien	195	81,5	48	72,9	243	79,8
Total	1 255 229	54,1	343 332	53,3	1 598 561	53,9

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 1 320 élèves sont inscrits en classe préparatoire à la classe de seconde.

RERS 2025, DEPP

Les élèves scolarisés dans les formations générales et technologiques en lycée relevant du ministère chargé de l'éducation nationale arrivent très souvent « à l'heure » à un niveau donné : à 15 ans en seconde (89%), à 16 ans en première (87%) et à 17 ans en terminale (85%), âges théoriques d'entrée dans ces classes (2). Ces proportions ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où à peine la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde (3).

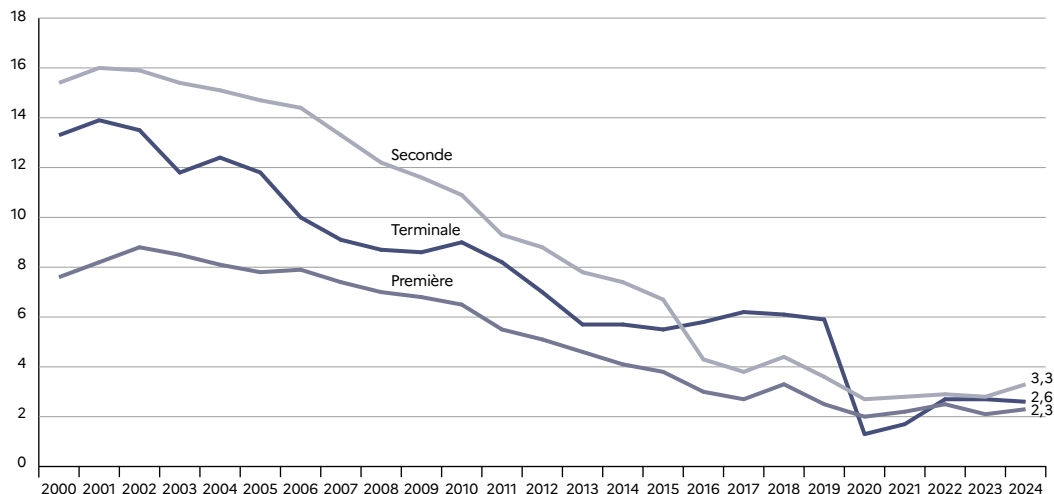
Ces évolutions s'expliquent par la baisse du redoublement en primaire et au collège. Les **taux de redoublement** ont également diminué au lycée général et technologique depuis le début des années 2000 (1). Cependant, en seconde, le redoublement a augmenté (+0,5 point) à la rentrée 2024. Il concerne 3,3% des

élèves de seconde, 2,3% des élèves de première et 2,6% des élèves de terminale.

Cette hausse du redoublement en seconde se fait au détriment du passage en première générale (-0,6 point). En revanche, les passages de la seconde vers la première technologique restent stables (4). Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,2% à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée.

En formations générales et technologiques, les élèves sont plus souvent en avance dans le secteur privé que dans le secteur public. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent plus fréquemment « à l'heure » que les garçons à un niveau donné.

1 Évolution du taux de redoublement dans les établissements de l'éducation nationale (en %)



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 3,3% des élèves inscrits en seconde générale à la rentrée 2023 redoublent cette classe à la rentrée 2024 dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Note : la méthode de calcul du taux de redoublement a été modifiée à partir de 2020 mais l'impact sur les valeurs de cet indicateur au lycée GT est très faible.

Précisions

La méthode de calcul des flux a été modifiée à partir de 2020. Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA et y compris ULIS à partir de 2016).

Taux de passage, taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

2 Répartition des élèves en formations générales et technologiques en lycée selon le sexe et l'âge à la rentrée 2024

	Public				Privé sous contrat				Public + privé	
	Effectifs	Part d'élèves (en %)	dont filles	Part de filles (en %)	Effectifs	Part d'élèves (en %)	dont filles	Part de filles (en %)	Effectifs	%
Classe préparatoire à la classe de seconde	1 304	100,0	611	100,0	16	100,0	9	100,0	1 320	100,0
15 ans ou moins	1 109	85,0	509	83,3	15	93,8	8	88,9	1 124	85,2
16 ans ou plus	195	15,0	102	16,7	1	6,3	1	11,1	196	14,8
Seconde	433 188	100,0	234 641	100,0	119 828	100,0	63 321	100,0	553 016	100,0
14 ans ou moins	13 604	3,1	6 224	2,7	6 335	5,3	2 833	4,5	19 939	3,6
15 ans	385 317	88,9	210 848	89,9	106 732	89,7	57 306	90,5	492 049	89,0
16 ans	30 698	7,1	15 628	6,7	6 239	5,2	2 903	4,6	36 937	6,7
17 ans ou plus	3 569	0,8	1 941	0,8	522	0,4	279	0,4	4 091	0,7
Première	411 810	100,0	223 338	100,0	114 278	100,0	61 112	100,0	526 088	100,0
15 ans ou moins	14 045	3,4	6 584	2,9	6 318	5,5	2 864	4,7	20 363	3,9
16 ans	360 497	87,5	197 637	88,5	98 649	86,3	53 800	88,0	459 146	87,3
17 ans	33 010	8,0	16 745	7,5	8 629	7,6	4 093	6,7	41 639	7,9
18 ans ou plus	4 258	1,0	2 372	1,1	682	0,6	355	0,6	4 940	0,9
Terminale	408 927	100,0	220 815	100,0	109 210	100,0	58 530	100,0	518 137	100,0
16 ans ou moins	14 035	3,4	6 522	3,0	6 186	5,7	2 799	4,8	20 221	3,9
17 ans	346 213	84,7	190 291	86,2	93 317	85,4	51 132	87,4	439 524	84,8
18 ans	42 357	10,4	20 741	9,4	8 900	8,1	4 207	7,2	51 257	9,9
19 ans ou plus	6 322	1,5	3 261	1,5	813	0,7	392	0,7	7 135	1,4
ULIS en formations GT en lycée (1)	147	100,0			66		20		213	100,0
Ensemble	1 255 376		679 460		343 398		182 992		1 598 774	

► Champ : France, public + privé sous contrat.

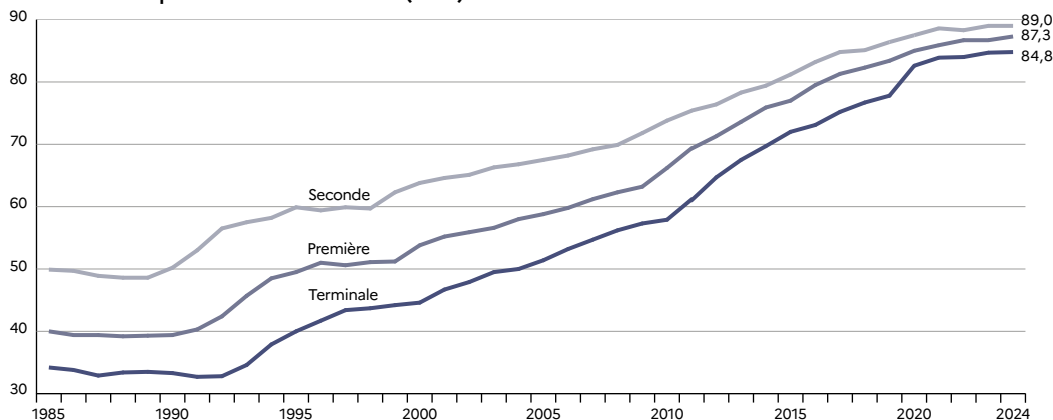
RERS 2025, DEPP

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux; compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par niveau, par âge et par sexe.

Lecture : 1 320 élèves sont scolarisés à la rentrée 2024 en classe préparatoire à la classe de seconde. Parmi ces élèves, 85,2% ont 15 ans ou moins.

Note : les lignes en italique sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Évolution de la part d'élèves « à l'heure » (en %)



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 89,0% des élèves de seconde sont « à l'heure ».

4 Évolution des taux de passage et des taux de sortie des établissements de l'éducation nationale (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2021	2022	2023	2024
Passage de seconde vers lycée professionnel	3,1	3,2	3,2	3,0	2,7	2,9	3,1	3,4	3,2	3,2
Passage de seconde vers première générale et technologique	89,7	90,0	89,5	90,4	91,6	90,9	90,5	89,6	90,1	89,5
Seconde vers première générale	65,5	65,6	65,5	67,3	67,7	67,2	67,1	65,6	66,4	65,8
Seconde vers première technologique	24,2	24,4	24,0	23,1	24,1	23,7	23,4	24,0	23,7	23,7
Sortie de l'éducation nationale en fin de seconde	2,9	2,9	2,9	3,0	2,6	3,4	3,6	4,1	3,9	4,0
Passage de première vers terminale	95,0	95,3	94,5	95,4	96,1	95,6	95,2	94,4	94,9	94,8
Sortie de l'éducation nationale en fin de première	1,8	1,8	1,9	1,8	1,5	2,1	2,2	2,7	2,6	2,5

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. et 2. La méthode de calcul du taux de redoublement a été modifiée à partir de 2020. La colonne 2020 (1) fait référence à l'ancienne méthode et la colonne 2020 (2) à la nouvelle.

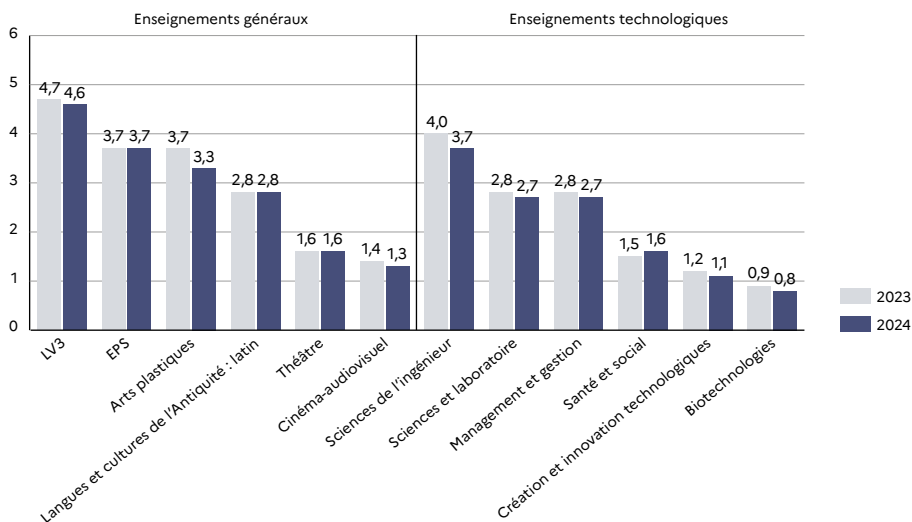
Lecture : 3,2% des élèves inscrits en seconde générale à la rentrée 2023 suivent une formation professionnelle (sous statut scolaire) à la rentrée 2024 dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

À la rentrée 2024, les classes de seconde **générale et technologique** (GT) des établissements publics et privés sous contrat accueillent 553 000 élèves, dont une majorité de filles (54%) (2). L'enseignement privé sous contrat scolarise 22% des élèves de seconde GT. Parmi l'ensemble de ces élèves, seuls quelques-uns sont inscrits en **seconde spécifique** : 2 000 élèves en seconde sciences & technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) et 80 en seconde brevet de techniciens métiers de la musique. Depuis 2019, la réforme de la classe de seconde GT permet aux élèves de choisir un ou deux enseignements optionnels facultatifs, généraux ou technologiques. Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité – latin ou grec – peuvent être choisis en plus de ces deux enseignements.

En 2024, un élève sur cinq de seconde GT a choisi au moins un enseignement optionnel général (3). L'enseignement le plus suivi est la LV3 (5% des secondes GT), puis l'EPS (4%) et les arts plastiques (3%). Plus globalement, les matières artistiques (« arts plastiques », « théâtre », « cinéma-audiovisuel », « musique », « histoire des arts », « danse ») regroupent 8% des élèves (1).

Un élève sur sept (14%) a choisi de suivre un enseignement optionnel de type technologique (4). Les enseignements les plus suivis sont « sciences de l'ingénieur » (4%), « management et gestion » (3%) et « sciences et laboratoire » (3%). Les options « culture et pratique du théâtre, de la danse ou de la musique » – plus spécifiques à une première « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse » – sont rarement choisies.

1 Évolution de la proportion d'élèves de seconde générale et technologique dans les enseignements optionnels les plus choisis entre 2023 et 2024 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 4,6% des élèves de seconde générale et technologique suivent une LV3, contre 4,7% en 2023.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Options ou enseignements au choix du second degré – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.42; 23.51.

2 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2024

	Seconde GT	Seconde STHR	Seconde BT Métiers de la musique	Total
Public	431 383	1 759	46	433 188
Privé	119 539	259	30	119 828
Ensemble	550 922	2 018	76	553 016
Répartition (%)	99,6	0,4	ε	100,0
Part des filles (%)	53,9	51,1	43,4	53,9

► **Champ** : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : parmi les 550 922 élèves en seconde GT, 431 383 sont scolarisés dans un établissement public et 119 539 dans un établissement privé à la rentrée 2024. Les filles représentent 53,9% de ces élèves.

3 Répartition des élèves de seconde générale et technologique selon l'enseignement optionnel facultatif général suivi à la rentrée 2024

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT (%)	Filles	Garçons	Part des filles (%)
LV3	18 147	7 135	25 282	4,6	16 681	8 601	66,0
EPS	14 570	5 619	20 189	3,7	6 456	13 733	32,0
Arts plastiques	12 200	5 918	18 118	3,3	13 803	4 315	76,2
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	9 448	6 080	15 528	2,8	9 075	6 453	58,4
Théâtre	6 771	2 051	8 822	1,6	6 357	2 465	72,1
Cinéma-audiovisuel	5 969	1 184	7 153	1,3	4 248	2 905	59,4
Musique	3 700	1 034	4 734	0,9	3 011	1 723	63,6
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 944	1 635	4 579	0,8	2 712	1 867	59,2
Histoire des arts	2 396	411	2 807	0,5	2 138	669	76,2
Danse	1 159	64	1 223	0,2	1 111	112	90,8
Langue des signes française	544	469	1 013	0,2	827	186	81,6
Arts du cirque	124	0	124	ε	88	36	71,0
Écologie-agronomie-territoires-développement durable	25	6	31	ε	15	16	48,4
Ensemble - Au moins une option	76 153	30 353	106 506	19,3	64 571	41 935	60,6
Aucune option	355 230	89 186	444 416	80,7	232 327	212 089	52,3

► **Champ** : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 19,3% des élèves de seconde générale et technologique suivent au moins un enseignement optionnel général à la rentrée 2024, notamment 4,6% suivent une LV3. 66% de ces élèves sont des filles.

4 Répartition des élèves de seconde générale et technologique selon l'enseignement optionnel facultatif technologique suivi à la rentrée 2024

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT (%)	Filles	Garçons	Part des filles (%)
Sciences de l'ingénieur	16 451	3 983	20 434	3,7	3 047	17 387	14,9
Management et gestion	8 243	6 778	15 021	2,7	7 579	7 442	50,5
Sciences et laboratoire	11 080	3 802	14 882	2,7	8 677	6 205	58,3
Santé et social	5 751	2 964	8 715	1,6	7 508	1 207	86,2
Création et innovation technologiques	4 843	1 293	6 136	1,1	953	5 183	15,5
Biotechnologies	2 577	1 639	4 216	0,8	2 609	1 607	61,9
Création et culture - design	2 633	930	3 563	0,6	2 765	798	77,6
Atelier artistique	500	56	556	0,1	412	144	74,1
Culture et pratique de la musique	270		270	ε	143	127	53,0
Culture et pratique de la danse	179		179	ε	165	14	92,2
Culture et pratique du théâtre	96	1	97	ε	78	19	80,4
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	72	3	75	ε	52	23	69,3
Pratiques sociales et culturelles	5		5	ε	4	1	80,0
Ensemble - Au moins une option	52 670	21 445	74 115	13,5	33 969	40 146	45,8
Aucune option	378 713	98 094	476 807	86,5	262 929	213 878	55,1

► **Champ** : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 13,5% des élèves de seconde générale et technologique suivent un enseignement optionnel technologique, notamment « sciences de l'ingénieur » pour 3,7% d'entre eux. 14,9% de ces élèves sont des filles.

À la rentrée 2024, en première technologique, 5% des élèves ont choisi un enseignement optionnel facultatif (1). L'option facultative la plus suivie est l'EPS et concerne 2% des élèves. Les deux autres options les plus choisies sont les arts plastiques (1% des élèves de première technologique) et la LV3 (1%). Un élève sur deux ayant choisi une option facultative en première technologique est une fille (52%). Les filles sont sous-représentées parmi les élèves ayant choisi l'enseignement optionnel EPS (29%). Les disciplines artistiques regroupent 2% des élèves de première technologique.

En 2024, en terminale technologique également, 5% des élèves ont opté pour un enseignement optionnel facultatif (2). L'option facultative la plus suivie est, comme en classe de première, l'EPS, choisie par 2% des élèves. Les deux autres enseignements facultatifs les plus suivis sont les arts plastiques (1% des élèves) et « droit et grands enjeux du monde contemporain » (1%). Comme en classe de première également, un élève sur deux ayant choisi une option facultative en terminale technologique est une fille (53%). Les disciplines artistiques regroupent aussi 2% des élèves de terminale technologique.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Effectifs d'élèves de première technologique par enseignement optionnel facultatif à la rentrée 2024

	Public	Privé	Total (1)	Part sur l'ensemble des élèves de première technologique (%)	Filles	Garçons	Part des filles (%)
EPS	2 414	844	3 258	2,3	944	2 314	29,0
Arts plastiques	710	550	1 260	0,9	938	322	74,4
LV3	766	160	926	0,6	618	308	66,7
Théâtre	499	163	662	0,5	433	229	65,4
Langue des signes française	142	318	460	0,3	396	64	86,1
Cinéma-audiovisuel	324	135	459	0,3	212	247	46,2
Musique	225	58	283	0,2	174	109	61,5
Histoire des arts	88	92	180	0,1	139	41	77,2
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	93	22	115	0,1	84	31	73,0
Danse	78	3	81	0,1	73	8	90,1
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	42	5	47	0,0	32	15	68,1
Parcours <i>Mare nostrum</i>	4	0	4	0,0	3	1	75,0
Ensemble des élèves ayant choisi au moins une option	5 325	2 300	7 625	5,3	3 977	3 648	52,2
Élèves n'ayant choisi aucune option	115 121	20 770	135 891	94,7	67 805	68 086	49,9

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : en 2024, 5,3% des élèves de première technologique suivent un enseignement optionnel facultatif. 2,3% suivent l'option EPS, 29,0% de ces élèves sont des filles.

2 Effectifs d'élèves de terminale technologique par enseignement optionnel facultatif à la rentrée 2024

	Public	Privé	Total (1)	Part sur l'ensemble des élèves de terminale technologique (%)	Filles	Garçons	Part des filles (%)
EPS	1 801	762	2 563	1,8	675	1 888	26,3
Arts plastiques	560	472	1 032	0,7	761	271	73,7
Droit et grands enjeux du monde contemporain	676	210	886	0,6	640	246	72,2
LV3	478	127	605	0,4	388	217	64,1
Théâtre	319	148	467	0,3	292	175	62,5
Cinéma-audiovisuel	269	155	424	0,3	197	227	46,5
Langue des signes française	95	256	351	0,2	316	35	90,0
Musique	152	50	202	0,1	123	79	60,9
Histoire des arts	54	111	165	0,1	126	39	76,4
Danse	88	4	92	0,1	76	16	82,6
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	57	15	72	0,1	55	17	76,4
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	27	6	33	0,0	21	12	63,6
Ensemble des élèves ayant choisi au moins une option	4 532	2 260	6 792	4,8	3 592	3 200	52,9
Élèves n'ayant choisi aucune option	115 753	19 971	135 724	95,2	67 932	67 792	50,1

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : en 2024, 4,8% des élèves de terminale technologique suivent un enseignement optionnel facultatif. 1,8% suivent l'option EPS, 26,3% de ces élèves sont des filles.

À la rentrée 2024, en première générale, 15% des élèves ont choisi au moins un enseignement optionnel facultatif (1). L'option facultative la plus suivie est la LV3 : 4% des élèves ont opté pour cet enseignement. Les deux autres options les plus choisies sont l'EPS (3% des élèves de première générale) et le latin (3%). Six élèves sur dix ayant choisi une option facultative en première générale sont des filles (61%), mais elles sont 35% en EPS. Les disciplines artistiques regroupent 5% des élèves de première générale.

En 2024, 46% des élèves de terminale générale ont opté pour au moins un enseignement optionnel

facultatif (2). Des élèves de terminale générale ont choisi un premier enseignement facultatif parmi « mathématiques complémentaires », « mathématiques expertes » (possible uniquement pour les élèves ayant choisi « mathématiques » en enseignement de spécialité) et « droit et grands enjeux du monde contemporain ». Ces trois options sont suivies respectivement par 14%, 16% et 8% des élèves de terminale pour un total de 38%. Parmi les autres enseignements optionnels facultatifs possibles, les trois les plus choisis sont la LV3 (3% des élèves), le latin (3%) et l'EPS (3%). Les disciplines artistiques regroupent 5% des élèves de terminale générale.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».
- Note d'Information : 25.10.

1 Effectifs d'élèves de première générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2024

	Public	Privé	Total (1)	Part sur l'ensemble des élèves de première générale (%)	Filles	Garçons	Part des filles (%)
LV3	10 066	4 715	14 781	3,9	9 972	4 809	67,5
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	6 706	4 490	11 196	2,9	6 800	4 396	60,7
EPS	7 969	3 368	11 337	3,0	3 946	7 391	34,8
Arts plastiques	3 114	2 935	6 049	1,6	4 709	1 340	77,8
Théâtre	3 313	1 385	4 698	1,2	3 289	1 409	70,0
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 255	1 314	3 569	0,9	2 198	1 371	61,6
Cinéma-audiovisuel	2 013	520	2 533	0,7	1 581	952	62,4
Musique	1 864	776	2 640	0,7	1 696	944	64,2
Histoire des arts	891	199	1 090	0,3	829	261	76,1
Danse	515	23	538	0,1	483	55	89,8
Langue des signes française	292	279	571	0,1	487	84	85,3
Hippologie et équitation	28	2	30	0,0	25	5	83,3
Agronomie-économie-territoires	4	2	6	0,0	3	3	50,0
Mare nostrum	37	0	37	0,0	26	11	70,3
Ensemble des élèves ayant choisi au moins une option	38 040	19 278	57 318	15,0	34 905	22 413	60,9
Élèves n'ayant choisi aucune option	253 113	71 884	324 997	85,0	177 567	147 430	54,6

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : en 2024, 15,0% des élèves de première générale suivent un enseignement optionnel facultatif, 3,9% suivent une LV3 ; 67,5% de ces élèves sont des filles.

RERS 2025, DEFP

2 Effectifs d'élèves de terminale générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2024

	Public	Privé	Total (1)	Part sur l'ensemble des élèves de terminale générale (%)	Filles	Garçons	Part des filles (%)
Premier enseignement optionnel facultatif							
Mathématiques complémentaires	37 296	15 310	52 606	14,0	32 999	19 607	62,7
Mathématiques expertes	41 779	19 054	60 833	16,2	20 385	40 448	33,5
Droit et grands enjeux du monde contemporain	18 705	9 418	28 123	7,5	20 753	7 370	73,8
Ensemble des élèves ayant choisi un de ces premiers enseignements facultatifs	97 780	43 782	141 562	37,7	74 137	67 425	52,4
Élèves n'ayant choisi aucun de ces premiers enseignements facultatifs	190 667	43 149	233 816	62,3	133 490	100 326	57,1
Deuxième enseignement optionnel facultatif							
LV3	8 520	4 074	12 594	3,4	8 458	4 136	67,2
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	6 817	4 215	11 032	2,9	6 761	4 271	61,3
EPS	7 439	3 047	10 486	2,8	3 542	6 944	33,8
Arts plastiques	3 314	2 974	6 288	1,7	4 890	1 398	77,8
Théâtre	3 179	1 251	4 430	1,2	3 153	1 277	71,2
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	1 927	1 130	3 057	0,8	1 892	1 165	61,9
Musique	1 985	826	2 811	0,7	1 776	1 035	63,2
Cinéma-audiovisuel	1 920	481	2 401	0,6	1 530	871	63,7
Histoire des arts	917	176	1 093	0,3	842	251	77,0
Danse	507	14	521	0,1	488	33	93,7
Langue des signes française	242	168	410	0,1	341	69	83,2
Hippologie et équitation	19	1	20	0,0	17	3	85,0
Agronomie-économie-territoires	0	4	4	0,0	3	1	75,0
Pratiques sociales et culturelles	15	0	15	0,0	14	1	93,3
Mare nostrum	26	0	26	0,0	20	6	76,9
Ensemble des élèves ayant choisi au moins un de ces deuxièmes enseignements facultatifs	35 994	17 746	53 740	14,3	32 803	20 937	61,0
Élèves n'ayant choisi aucun de ces deuxièmes enseignements facultatifs	252 453	69 185	321 638	85,7	174 824	146 814	54,4
Ensemble des élèves ayant choisi au moins un enseignement optionnel facultatif	121 849	52 386	174 235	46,4	95 146	79 089	54,6
Élèves n'ayant choisi aucun de ces enseignements facultatifs	166 598	34 545	201 143	53,6	112 481	88 662	54,9

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : en 2024, 46,4% des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel facultatif, 14,0% suivent « mathématiques complémentaires » comme premier enseignement facultatif et 62,7% de ces élèves sont des filles.

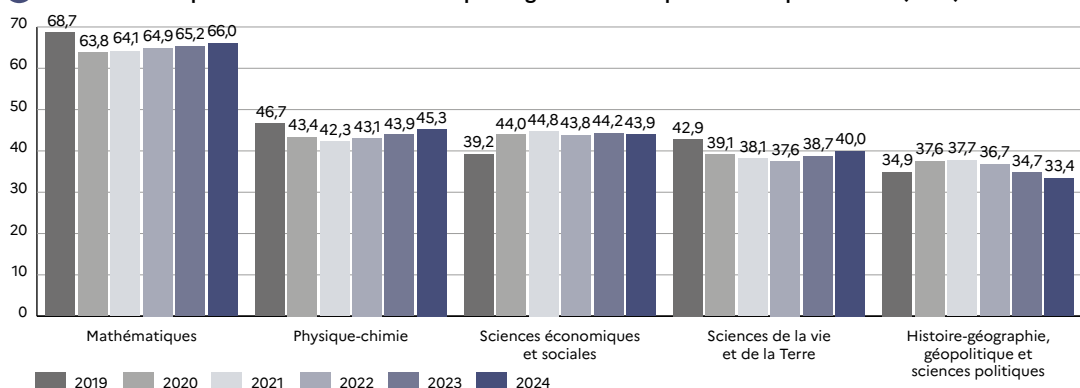
RERS 2025, DEFP

À la rentrée 2024, l'enseignement de spécialité le plus largement choisi en première générale est toujours la spécialité « mathématiques » qui regroupe 66 % des élèves (1) (2). La proportion d'élèves ayant choisi cet enseignement augmente pour la quatrième année consécutive (+0,8 point par rapport à 2023). Le deuxième enseignement le plus choisi en 2024 est la spécialité « physique-chimie » suivie par 45 % des élèves (+1,4 point par rapport à 2023 et passe ainsi du troisième au deuxième rang). Choisis par 44 % des élèves, les « sciences économiques et sociales » reculent à la troisième place, devant les « sciences de la vie et de la Terre » (40%), l'« histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » (33%) et les « langues, littératures et civilisations étrangères et régionales » (LLCER) (30%).

L'enseignement « humanités, littérature et philosophie » concerne un élève sur cinq (18%) et l'enseignement « numérique et sciences informatiques » un élève sur dix. Les douze autres spécialités sont nettement moins suivies.

Si les « mathématiques » restent la spécialité la plus choisie, elles sont plus fréquemment suivies par les garçons : 77% contre 57% des filles. Elles sont également plus fréquemment suivies par les élèves d'origine sociale très favorisée : 73% contre 59% parmi les élèves d'origine sociale défavorisée (3). Les garçons choisissent également majoritairement la « physique-chimie » (55%), alors que ce n'est que le quatrième enseignement de spécialité le plus choisi par les filles (38%).

1 Évolution de la part d'élèves suivant les cinq enseignements de spécialité les plus choisis (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 66% des élèves de première générale suivent la spécialité « mathématiques ».

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 25.10 ; 24.06 ; 23.06.

2 Effectifs d'élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2024

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant fait ce choix	Proportion de filles (%)	Part d'élèves ayant fait ce choix (%)	Part de filles ayant fait ce choix (%)	Part de garçons ayant fait ce choix (%)
Mathématiques	252 513	48,4	66,0	57,5	76,7
Physique-chimie	173 243	46,3	45,3	37,8	54,8
Sciences économiques et sociales (SES)	167 749	58,8	43,9	46,4	40,7
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	152 826	60,8	40,0	43,7	35,3
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)	127 727	62,7	33,4	37,7	28,0
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)	114 812	65,7	30,0	35,5	23,2
Humanités, littérature et philosophie (HLP)	68 885	80,4	18,0	26,1	8,0
Numérique et sciences informatiques (NSI)	36 905	19,1	9,7	3,3	17,6
Sciences de l'ingénieur (SI)	16 908	16,1	4,4	1,3	8,4
Arts plastiques	12 815	79,5	3,4	4,8	1,5
Éducation physique, pratiques et culture sportives	7 998	32,3	2,1	1,2	3,2
Cinéma-audiovisuel	4 874	61,8	1,3	1,4	1,1
Histoire des arts	3 048	80,2	0,8	1,2	0,4
Théâtre	2 959	75,1	0,8	1,0	0,4
Musique	1 838	60,1	0,5	0,5	0,4
Danse	531	87,8	0,1	0,2	0,0
Littérature et langue et culture de l'Antiquité (LLCA) latin	527	75,5	0,1	0,2	0,1
LLCA grec	217	70,5	0,1	0,1	0,0
Arts du cirque	123	68,3	0,0	0,0	0,0
Biologie-écologie (1)	4	75,0	0,0	0,0	0,0

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Cet enseignement est généralement proposé dans les lycées agricoles.

Lecture : en 2024, 57,5% des filles suivent l'enseignement de spécialité « mathématiques », mais les filles sont minoritaires dans cet enseignement de spécialité puisqu'elles représentent 48,4% des élèves.

RERS 2025, DEPP

3 Origine sociale des élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2024 (en %)

Enseignement de spécialité	Part d'élèves d'origine sociale très favorisée ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale favorisée ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale moyenne ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale défavorisée ayant fait ce choix
Mathématiques	73,4	64,4	61,1	58,9
Physique-chimie	50,8	45,0	40,9	40,3
Sciences économiques et sociales (SES)	42,5	42,0	46,0	45,4
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	37,6	42,2	40,8	42,2
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)	32,7	32,5	34,6	33,9
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)	26,2	30,2	32,9	33,5
Humanités, littérature et philosophie (HLP)	14,3	19,0	20,2	21,7
Numérique et sciences informatiques (NSI)	9,7	9,6	9,2	10,0
Sciences de l'ingénieur (SI)	4,6	4,9	4,1	4,2
Arts plastiques	2,9	3,5	3,8	3,7
Éducation physique, pratiques et culture sportives	1,7	2,5	2,4	2,3
Cinéma-audiovisuel	1,2	1,4	1,4	1,2
Histoire des arts	0,7	0,8	0,9	0,9
Théâtre	0,7	0,9	0,8	0,9
Musique	0,5	0,5	0,5	0,4
Danse	0,1	0,2	0,2	0,1
Littérature et langue et culture de l'Antiquité (LLCA) latin	0,1	0,2	0,1	0,2
LLCA grec	0,1	0,1	0,1	0,1
Arts du cirque	0,0	0,0	0,0	0,0
Biologie-écologie (1)	0,0	0,0	0,0	0,0

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Cet enseignement est généralement proposé dans les lycées agricoles.

Lecture : en 2024, 73,4% des élèves de première générale d'origine sociale très favorisée suivent la spécialité « mathématiques ».

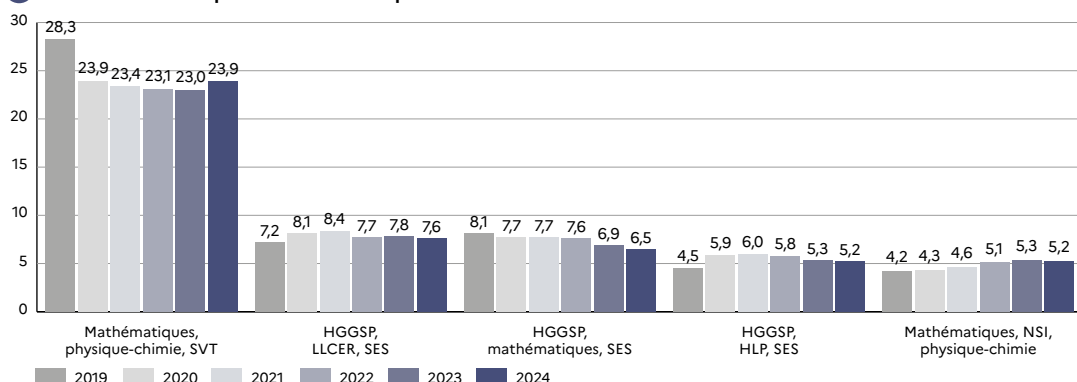
RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, les élèves de première générale suivent 448 combinaisons de trois enseignements de spécialité. La combinaison « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (SVT) », la plus largement choisie, concerne 24% des élèves (+0,9 point par rapport à 2023) (1)(2). La deuxième combinaison la plus choisie – « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER), sciences économiques et sociales (SES) » – concerne seulement 8% des élèves.

Filles et garçons suivent des enseignements relativement différents : les filles sont un peu plus nombreuses en proportion à suivre la combinaison « mathématiques,

physique-chimie, SVT » (respectivement 25% et 22%, en hausse de 1,5 point pour les filles contre seulement +0,1 point pour les garçons) (3)(4). Parmi les cinq combinaisons les plus choisies par les garçons figure l'association des deux matières « mathématiques, physique-chimie » soit à « numérique, sciences informatiques (NSI) » (10%), soit à « sciences de l'ingénieur (SI) » (6%), alors que ces enseignements ne sont pratiquement pas suivis par les filles. Chez les filles, l'association des deux matières HGGSP et SES apparaît trois fois dans les cinq combinaisons les plus choisies (contre seulement une fois chez les garçons) et est associée soit à LLCER (9%), soit à « humanités, littérature et philosophie (HLP) » (7%), soit à « mathématiques » (6% chez les filles, 7% chez les garçons).

1 Évolution des cinq combinaisons les plus choisies



► Champ : France, public + privé sous contrat.

► Lecture : en 2024, 23,9% des élèves de première générale suivent la combinaison d'enseignements de spécialité « mathématiques, physique-chimie, SVT ».

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 25.10; 24.06; 23.06.

2 Répartition des élèves de première générale par combinaison d'enseignements de spécialité

Combinaison d'enseignements de spécialité	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Proportion de filles (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	28,3	23,9	23,4	23,1	23,0	91 412	23,9	59,0
HGGSP, LLCER, SES	7,2	8,1	8,4	7,7	7,8	29 249	7,6	64,7
HGGSP, mathématiques, SES	8,1	7,7	7,7	7,6	6,9	24 998	6,5	51,1
HGGSP, HLP, SES	3,2	3,8	3,9	4,4	4,9	19 980	5,2	37,0
Mathématiques, NSI, physique-chimie	4,5	5,9	6,0	5,8	5,3	19 693	5,2	74,5
Mathématiques, physique-chimie, SES	4,2	4,3	4,6	5,1	5,3	19 664	5,1	14,4
HGGSP, HLP, LLCER	3,4	3,3	3,6	3,6	3,6	14 279	3,7	56,8
Mathématiques, physique-chimie, SI	4,3	3,8	3,7	3,6	3,4	12 974	3,4	15,3
LLCER, mathématiques, SES	4,4	4,1	4,0	4,0	3,4	11 779	3,1	81,3
Mathématiques, SVT, SES	3,3	3,0	2,8	2,7	2,9	11 025	2,9	58,3
LLCER, mathématiques, physique-chimie	2,1	2,3	2,2	2,4	2,6	10 857	2,8	44,1
HGGSP, SVT, SES	2,1	2,5	2,5	2,3	2,4	8 834	2,3	57,6
HLP, LLCER, SES	1,8	2,3	2,3	2,2	2,2	8 120	2,1	85,2
HGGSP, mathématiques, physique-chimie	1,5	1,7	1,6	1,7	1,7	6 502	1,7	40,2
LLCER, SES, SVT	0,8	1,1	1,1	1,1	1,3	5 224	1,4	68,8
Autres	19,7	21,3	22,2	22,9	23,3	87 759	23,0	60,2

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 23,9% des élèves suivent la combinaison d'enseignements de spécialité « mathématiques, physique-chimie, SVT ». Parmi ces élèves, 59,0% sont des filles.

3 Évolution des cinq combinaisons d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles

Combinaison d'enseignements de spécialité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Effectifs de filles	Part de filles (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	28,8	24,3	24,0	23,5	23,9	53 923	25,4
HGGSP, LLCER, SES	8,4	9,6	10,1	9,1	9,1	18 919	8,9
HGGSP, HLP, SES	5,8	7,8	7,9	7,6	7,0	14 679	6,9
HGGSP, mathématiques, SES	7,8	7,1	7,2	7,0	6,3	12 784	6,0
HGGSP, HLP, LLCER	6,2	5,8	5,7	5,8	5,1	9 582	4,5
Autres	43,0	45,4	45,1	47,0	48,5	102 601	48,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	212 488	100,0

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 25,4% des filles suivent la combinaison d'enseignements de spécialité « mathématiques, physique-chimie, SVT ».

4 Évolution des cinq combinaisons d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons

Combinaison d'enseignements de spécialité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Effectifs de garçons	Part de garçons (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	27,7	23,3	22,7	22,5	22,0	37 489	22,1
Mathématiques, NSI, physique-chimie	8,2	8,4	9,0	9,7	10,1	16 836	9,9
HGGSP, mathématiques, SES	8,4	8,3	8,5	8,4	7,6	12 214	7,2
Mathématiques, physique-chimie, SI	8,3	7,4	7,0	6,8	6,3	10 987	6,5
Mathématiques, physique-chimie, SES	5,5	5,4	5,5	6,3	6,9	12 590	7,4
Autres	41,9	47,2	47,3	46,3	47,1	79 745	46,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	169 861	100,0

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

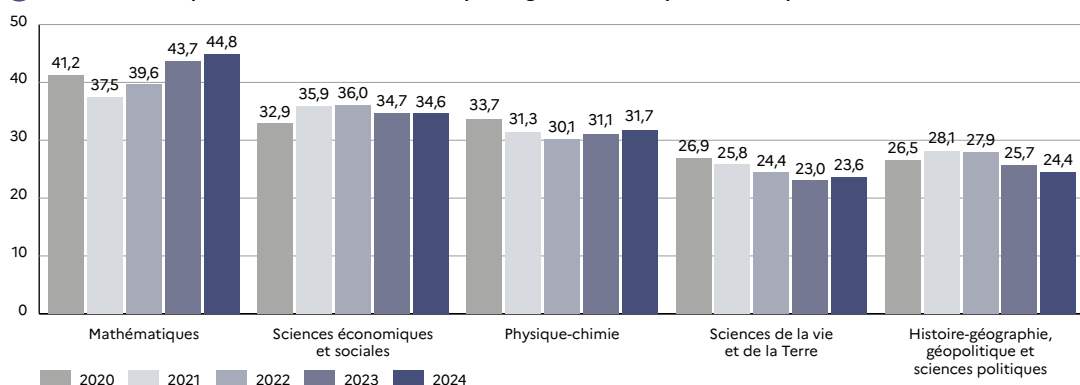
Lecture : en 2024, 22,1% des garçons suivent la combinaison d'enseignements de spécialité « mathématiques, physique-chimie, SVT ».

À la rentrée 2024, l'enseignement de spécialité le plus choisi en terminale générale est, comme l'année précédente, celui des « mathématiques » : 45 % des élèves ont effectué ce choix (1)(2). La proportion d'élèves concernés augmente sensiblement par rapport à 2023 (+1,1 point). De même, le deuxième enseignement le plus choisi est toujours celui des « sciences économiques et sociales », suivi par 35 % des élèves (-0,1 point en un an). La « physique-chimie », choisie par 32 % des élèves, reste le troisième enseignement le plus suivi (+0,6 point).

Filles et garçons optent pour des enseignements de spécialité bien différents. Si les « mathématiques » sont

l'enseignement le plus choisi, c'est avant tout le fait des garçons (58 % contre 34 % pour les filles, en hausse toutefois tant pour les filles que pour les garçons). Chez les filles, c'est l'enseignement des « sciences économiques et sociales » qui est le plus fréquemment choisi (37 %, contre 32 % pour les garçons). La « physique-chimie », suivie par 38 % des garçons, ne concerne que 27 % des filles. L'influence de l'origine sociale est également marquée (3). Les « mathématiques » restent, quelle que soit l'origine sociale, l'enseignement le plus suivi mais dans des proportions bien différentes. Les élèves d'origine sociale très favorisée suivent majoritairement les mathématiques (53 %) alors que cette part est de 37 % parmi les élèves d'origine sociale défavorisée.

1 Évolution de la part d'élèves suivant les cinq enseignements de spécialité les plus choisis (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 44,8 % des élèves de terminale générale suivent la spécialité « mathématiques ».

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 25.10 ; 24.06 ; 23.06.

2 Effectifs d'élèves de terminale générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2024

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant fait ce choix	Proportion de filles (%)	Part d'élèves ayant fait ce choix (%)	Part de filles ayant fait ce choix (%)	Part de garçons ayant fait ce choix (%)
Mathématiques	168 112	41,8	44,8	33,8	58,3
Sciences économiques et sociales (SES)	130 069	58,9	34,6	36,9	31,9
Physique-chimie	118 985	46,6	31,7	26,7	37,9
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)	91 725	62,6	24,4	27,7	20,4
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	88 424	63,3	23,6	27,0	19,3
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)	66 485	71,1	17,7	22,8	11,4
Humanités, littérature et philosophie (HLP)	37 356	82,2	10,0	14,8	4,0
Numérique et sciences informatiques (NSI)	17 061	15,2	4,5	1,2	8,6
Arts plastiques	10 471	80,4	2,8	4,1	1,2
Sciences de l'ingénieur (SI)	5 447	14,7	1,5	0,4	2,8
Éducation physique et sportive	5 725	32,2	1,5	0,9	2,3
Cinéma-audiovisuel	3 826	63,1	1,0	1,2	0,8
Histoire des arts	2 381	82,2	0,6	0,9	0,3
Théâtre	2 168	78,0	0,6	0,8	0,3
Musique	1 351	58,3	0,4	0,4	0,3
Danse	379	92,1	0,1	0,2	0,0
Littératures, langues et culture de l'Antiquité : latin	293	79,2	0,1	0,1	0,0
Littératures, langues et culture de l'Antiquité : grec	99	84,8	0,0	0,0	0,0
Arts du cirque	100	75,0	0,0	0,0	0,0
Biologie-écologie (1)	1	0,0	0,0	0,0	0,0

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Cet enseignement est généralement proposé dans les lycées agricoles.

Lecture : en 2024, 33,8% des filles suivent l'enseignement de spécialité « mathématiques », les filles sont minoritaires dans cet enseignement de spécialité puisqu'elles représentent 41,8% des élèves.

3 Origine sociale des élèves de terminale générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2024 (en %)

Enseignement de spécialité	Part d'élèves d'origine sociale très favorisée ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale favorisée ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale moyenne ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale défavorisée ayant fait ce choix
Mathématiques	52,7	41,9	39,9	37,4
Sciences économiques et sociales (SES)	32,2	33,6	36,9	37,3
Physique-chimie	37,6	30,6	27,6	26,3
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)	23,3	24,5	25,6	24,9
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	20,2	26,3	25,1	26,5
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)	14,6	18,1	19,8	20,6
Humanités, littérature et philosophie (HLP)	7,9	10,5	11,0	12,2
Numérique et sciences informatiques (NSI)	3,9	4,9	4,7	5,4
Arts plastiques	2,4	3,0	3,1	3,0
Sciences de l'ingénieur (SI)	1,3	1,7	1,4	1,6
Éducation physique et sportive	1,1	1,8	1,8	1,8
Cinéma-audiovisuel	0,9	1,1	1,0	1,1
Histoire des arts	0,5	0,6	0,8	0,7
Théâtre	0,5	0,6	0,6	0,7
Musique	0,4	0,4	0,4	0,3
Danse	0,1	0,1	0,1	0,1
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : latin	0,1	0,1	0,1	0,1
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : grec	0,0	0,0	0,0	0,0
Arts du cirque	0,0	0,0	0,0	0,0
Biologie-écologie (1)	0,0	0,0	0,0	0,0

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

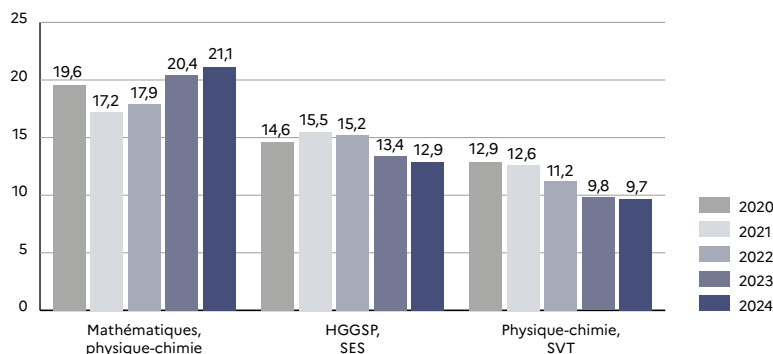
1. Cet enseignement est généralement proposé dans les lycées agricoles.

Lecture : en 2024, 52,7% des élèves de terminale générale d'origine sociale très favorisée suivent la spécialité « mathématiques ».

À la rentrée 2024, les élèves de terminale générale suivent 141 combinaisons de deux enseignements de spécialité. Les 17 combinaisons les plus courantes concernent neuf élèves sur dix (2). Les quatre premières combinaisons regroupent un élève sur deux. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle terminale générale, la combinaison « mathématiques, physique-chimie » est la plus choisie (21%), en hausse de 0,7 point par rapport à 2023 (1). La deuxième combinaison « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), sciences économiques et sociales (SES) », la troisième « physique-chimie, sciences de la vie et de la terre (SVT) » et la quatrième « mathématiques, SES » rassemblent respectivement 13%, 10% et 9% des élèves. Chacune des autres combinaisons n'en concerne pas plus de 6%.

Garçons et filles suivent des enseignements bien différents (3)(4). Parmi les cinq combinaisons les plus choisies par les garçons, trois intègrent les mathématiques contre deux pour les filles. La combinaison « mathématiques, physique-chimie » est de loin la plus choisie par les garçons (29%). La deuxième combinaison, « HGGSP, SES », ne concerne déjà plus que 12% d'entre eux. Chez les filles, aucune combinaison ne se détache. Cependant, pour la première fois, la combinaison « mathématiques, physique-chimie » devient la plus choisie par les filles (14%), même si elle rassemble à peine plus d'élèves que la deuxième combinaison, « HGGSP, SES » (en baisse de 0,5 point).

1 Évolution des trois combinaisons les plus fréquentes



► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 21,1% des élèves de terminale générale suivent la combinaison d'enseignements de spécialité « mathématiques, physique-chimie ».

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 25.10; 24.06; 23.06.

2 Répartition des élèves de terminale générale par combinaison d'enseignements de spécialité

Combinaison d'enseignements de spécialité	2020	2021	2022	2023	2024		
	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Proportion de filles (%)
Mathématiques, physique-chimie	19,6	17,2	17,9	20,4	79 378	21,1	37,7
HGGSP, SES	14,6	15,5	15,2	13,4	48 257	12,9	58,2
Physique-chimie, SVT	12,9	12,6	11,2	9,8	36 417	9,7	66,4
Mathématiques, SES	6,6	6,7	7,4	8,6	33 225	8,9	46,5
Mathématiques, SVT	7,2	5,7	5,9	6,0	23 046	6,1	59,2
LLCER, SES	5,9	6,5	6,3	5,9	22 241	5,9	69,3
HGGSP, LLCER	4,7	4,9	4,9	4,5	16 004	4,3	71,5
SVT, SES	3,0	3,4	3,2	3,0	12 099	3,2	62,9
HGGSP, HLP	3,1	3,4	3,6	3,5	12 085	3,2	76,8
Mathématiques, NSI	2,5	2,8	3,2	3,2	11 905	3,2	12,1
HLP, LLCER	2,6	2,6	2,6	2,6	8 688	2,3	85,6
HLP, SES	1,7	2,2	2,4	2,3	8 498	2,3	84,5
HGGSP, mathématiques	1,6	1,6	1,7	1,8	6 780	1,8	54,9
Mathématiques, LLCER	1,3	1,3	1,4	1,4	5 267	1,4	57,4
SVT, LLCER	1,3	1,4	1,3	1,2	4 869	1,3	73,1
Mathématiques, SI	1,6	1,5	1,5	1,3	4 615	1,2	14,5
HGGSP, SVT	1,4	1,4	1,3	1,2	4 327	1,2	56,1
Autres	9,8	10,4	10,5	11,1	37 704	10,0	61,5

► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 21,1% des élèves suivent la combinaison d'enseignements de spécialité « mathématiques, physique-chimie ». Parmi ces élèves, 37,7% sont des filles.

RERS 2025, DEPP

3 Évolution des cinq combinaisons d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles

Combinaison d'enseignements de spécialité	2020	2021	2022	2023	2024	
	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Effectifs de filles	Part de filles (%)
Mathématiques, physique-chimie	12,6	10,6	11,5	13,7	29 912	14,4
HGGSP, SES	15,3	16,3	15,8	14,0	28 071	13,5
Physique-chimie, SVT	15,1	14,8	13,1	11,5	24 169	11,6
LLCER, SES	7,6	8,3	8,0	7,6	15 423	7,4
Mathématiques, SES	6,0	5,7	6,3	7,3	15 345	7,4
Autres	43,5	44,3	45,3	45,9	94 717	45,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	207 637	100,0

► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 14,4% des filles suivent la combinaison d'enseignements de spécialité « mathématiques, physique-chimie ».

RERS 2025, DEPP

4 Évolution des cinq combinaisons d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons

Combinaison d'enseignements de spécialité	2020	2021	2022	2023	2024	
	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Effectifs de garçons	Part de garçons (%)
Mathématiques, physique-chimie	28,6	25,7	25,9	28,8	49 466	29,5
HGGSP, SES	13,7	14,5	14,4	12,6	20 186	12,0
Mathématiques, SES	7,3	8,1	8,8	10,3	17 880	10,7
Physique-chimie, SVT	10,1	9,8	8,8	7,7	12 248	7,3
Mathématiques, NSI	5,1	5,6	6,3	6,4	10 465	6,2
Autres	35,2	36,3	35,8	34,2	57 523	34,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	167 768	100,0

► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 29,5% des garçons suivent la combinaison d'enseignements de spécialité « mathématiques, physique-chimie ».

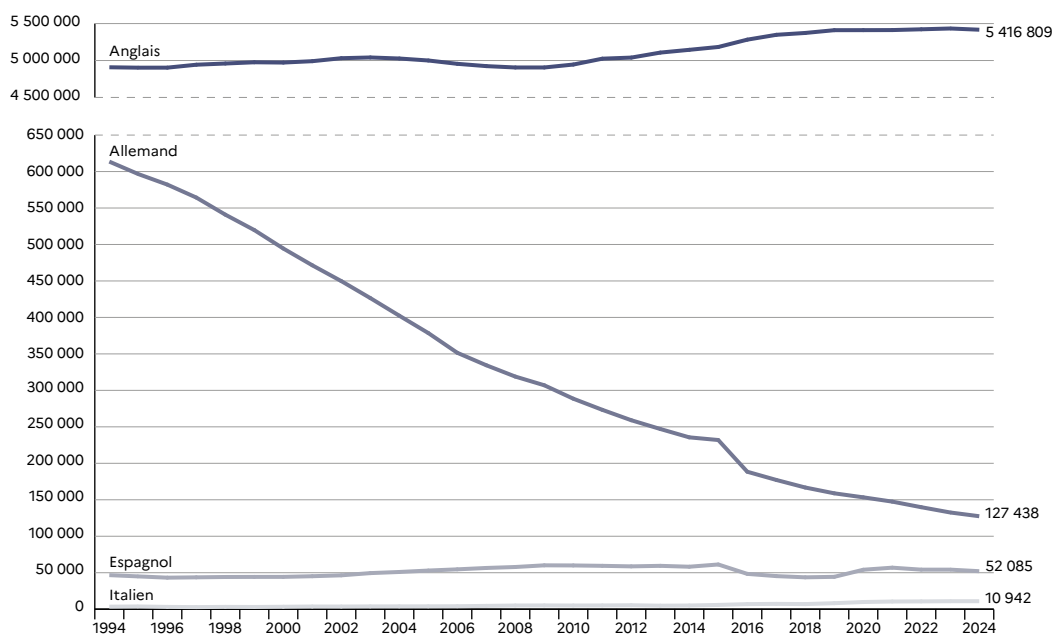
RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, la quasi-totalité des élèves du second degré scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat suivent un enseignement de langue vivante (LV1) (2). L'anglais est la première langue étudiée (96% des LV1), loin devant l'allemand (2%) et l'espagnol (1%). L'étude de deux langues (« bilangisme ») en classe de sixième concerne 14% des élèves. Depuis 1994, le nombre d'élèves qui suivent l'allemand en première langue vivante baisse de manière quasiment ininterrompue (1). Au cours de la même période, celui des élèves étudiant l'espagnol ou l'italien en première langue est relativement stable. Le nombre d'élèves ayant choisi l'anglais en première langue suit les évolutions des effectifs du second degré, puisque les élèves choisissent massivement l'anglais en LV1.

Huit élèves sur dix suivent un enseignement de deuxième langue vivante (3). Dans le détail, c'est le cas de 78% des élèves dans les formations de collège, de la quasi-totalité au lycée général et technologique (GT) et de 37% des élèves dans les formations professionnelles. L'espagnol comme deuxième langue est étudié par 75% des élèves du second degré et l'allemand par 14%.

L'étude d'une troisième langue vivante à la rentrée 2024 concerne 3% des élèves en formations GT (4). Cette part est en constante diminution depuis 2018. Parmi les 54 300 élèves étudiant une troisième langue, 36% apprennent l'italien, 15% le chinois et 14% l'espagnol. Les autres langues étudiées englobent chacune moins de 4 000 élèves : 7% des élèves ayant une troisième langue étudient une langue régionale, 6% le russe, 6% l'arabe, 5% le japonais, 3% le portugais et 2% l'allemand.

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré selon les principales premières langues vivantes dans les établissements de l'éducation nationale



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.
Lecture : en 2024, 5 416 809 élèves en formation du second degré font de l'anglais en première langue.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Langues vivantes – Voir « Glossaire ».

Source
DEPP, système d'information Scolarité.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2024

	Effectif total	Effectif en LV1	Part en LV1 (%)	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Autres (1)
Sixième (2)	805 944	805 400	99,9	770 189	26 517	5 116	1 769	1 809
Cinquième	811 658	811 147	99,9	779 524	23 634	4 987	1 475	1 527
Quatrième	806 784	806 254	99,9	775 550	22 934	4 844	1 418	1 508
Troisième	826 278	825 378	99,9	795 497	22 531	4 553	1 366	1 431
ULIS en collège	52 462	47 786	91,1	46 661	942	131	46	6
Segpa	83 706	83 684	100,0	81 247	2 272	165		
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 386 832	3 379 649	99,8	3 248 668	98 830	19 796	6 074	6 281
Classe préparatoire à la classe de seconde	1 320	1 320	100,0	1 311	8			1
Seconde	553 016	552 846	100,0	536 269	9 060	4 918	1 409	1 190
Première	526 088	526 025	100,0	507 847	7 035	8 451	1 539	1 153
Terminale	518 137	518 076	100,0	496 760	6 904	11 427	1 670	1 315
ULIS en lycée GT	213	196	92,0	190	4	1		1
Total formations GT	1 598 774	1 598 463	100,0	1 542 377	23 011	24 797	4 618	3 660
Total formations professionnelles	650 085	639 168	98,3	625 764	5 597	7 492	250	65
Ensemble	5 635 691	5 617 280	99,7	5 416 809	127 438	52 085	10 942	10 006
%				96,4	2,3	0,9	0,2	0,2
Public	4 444 244	4 428 095	99,6	4 258 964	108 101	41 370	10 705	8 955
Privé	1 191 447	1 189 185	99,8	1 157 845	19 337	10 715	237	1 051

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris les langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le « bilanguisme » concerne 114 233 élèves (14,2% des effectifs) dont 112 197 élèves sont en classe de sixième bilingue.

Lecture : en 2024, 99,7% des élèves du second degré apprennent une langue vivante. Parmi eux, 2,3% apprennent l'allemand.

Note : les variations observées en première et terminale par rapport à la classe de seconde s'expliquent par le fait que la liste des langues vivantes (LV) suivies au cycle terminal des lycées doit être la même que celle évaluée au baccalauréat. En conséquence, depuis la rentrée 2019, certains élèves inversent LV1 et LV2 à l'entrée en classe de première.

3 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2024

	Effectif total	Effectif en LV2	Part en LV2 (%)	Espagnol	Allemand	Italien	Anglais	Autres (1)	dont langues régionales
Sixième (2)	805 944	114 172	14,2	28 850	42 596	6 233	31 948	4 545	356
Cinquième (2)	811 658	809 855	99,8	623 947	88 705	53 505	31 312	12 386	158
Quatrième	806 784	804 950	99,8	619 817	92 024	50 567	30 365	12 177	102
Troisième	826 278	822 166	99,5	630 964	99 204	49 540	29 603	12 855	82
ULIS en collège	52 462	25 860	49,3	21 415	1 394	2 141	522	388	40
Total formations en collège (3)	3 303 126	2 577 003	78,0	1 924 993	323 923	161 986	123 750	42 351	738
Classe préparatoire à la classe de seconde	1 320	1 319	99,9	1 134	105	55	9	16	
Seconde	553 016	552 254	99,9	410 529	83 639	30 150	16 406	11 530	780
Première	526 088	525 500	99,9	384 851	84 124	26 242	17 955	12 328	1 098
Terminale	518 137	517 661	99,9	367 518	89 826	26 294	21 045	12 978	1 352
ULIS en lycée GT	213	174	81,7	131	28	6	6	3	
Total formations GT	1 598 774	1 596 908	99,9	1 164 163	257 722	82 747	55 421	36 855	3 230
Total formations professionnelles	650 085	239 300	36,8	202 095	18 983	11 011	4 533	2 678	856
Ensemble (3)	5 551 985	4 413 211	79,5	3 291 251	600 628	255 744	183 704	81 884	4 824
%				74,6	13,6	5,8	4,2	1,9	0,1
Public	4 364 760	3 448 352	79,0	2 554 739	461 247	216 244	155 007	61 115	3 607
Privé	1 187 225	964 859	81,3	736 512	139 381	39 500	28 697	20 769	1 217

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance ou dans un autre établissement.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilingues.

3. Hors Segpa.

Lecture : en 2024, 79,5% des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 13,6% apprennent l'allemand.

4 Effectifs d'élèves du second cycle GT selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2024

	Effectif total	Effectif en LV3	Part en LV3 (%)	Italien	Chinois	Espagnol	Langues régio.	Russe	Arabe	Japonais	Portugais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
Classe préparatoire à la classe de seconde	1 320	0	0,0												
Seconde	553 016	25 402	4,6	9 636	3 348	3 509	1 814	1 429	1 498	1 313	935	377	183	76	1 284
Première	526 088	15 707	3,0	5 528	2 357	2 050	1 119	899	885	851	509	358	112	83	956
Terminale	518 137	13 199	2,5	4 109	2 243	1 758	945	838	770	767	403	322	65	145	834
ULIS en lycée GT	213	1	0,5				1								
Total formations GT	1 598 774	54 309	3,4	19 273	7 948	7 318	3 878	3 166	3 153	2 931	1 847	1 057	360	304	3 074
%				35,5	14,6	13,5	7,1	5,8	5,8	5,4	3,4	1,9	0,7	0,6	5,7
Public	1 255 376	38 059	3,0	13 757	4 226	4 651	3 354	2 586	2 966	1 845	1 811	740	211	128	1 784
Privé	343 398	16 250	4,7	5 516	3 722	2 667	524	580	187	1 086	36	317	149	176	1 290

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris les langues apprises par correspondance ou dans un autre établissement.

Lecture : en 2024, 3,4% des élèves du second cycle général et technologique apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 35,5% apprennent l'italien.

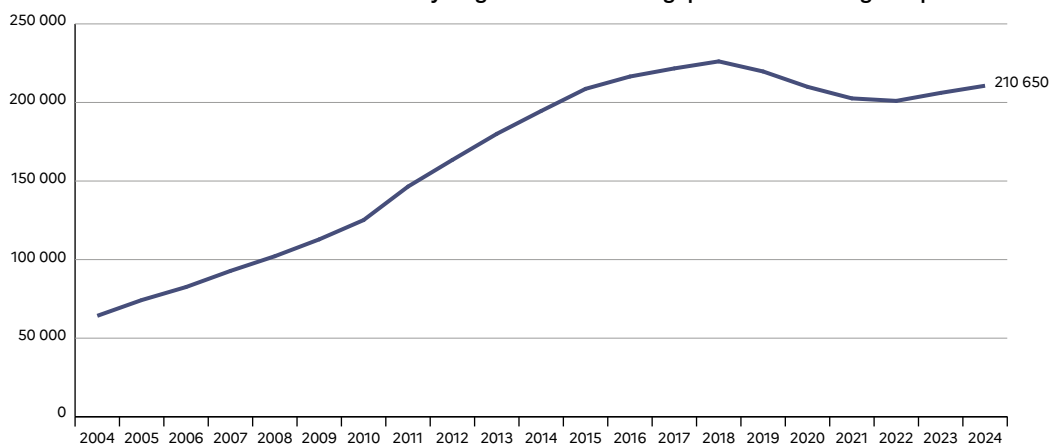
Les sections européennes ou internationales (**sections linguistiques**) scolarisent 375 600 élèves à la rentrée 2024, soit 7 % des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS et prépa-seconde) de France (2) (3). La très grande majorité des élèves de sections linguistiques (85 %) sont en section européenne ou de langues orientales.

Entre 2018 et 2022, en lycée général et technologique, les effectifs des sections linguistiques ont diminué de manière continue (-11,1 % en quatre ans) (1). Depuis 2022, leur nombre augmente à nouveau. En 2024, 4 600 élèves supplémentaires suivent une section linguistique par rapport à l'année précédente, pour atteindre 210 700 élèves, soit une augmentation de 2,2 %. Parmi l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60 %), en particulier en langue espagnole (66 %).

En Corse, en Guyane ou à Mayotte, les élèves en classe linguistique constituent une faible part des effectifs totaux (respectivement 1 %, 2 % et 3 %). À l'inverse, ils représentent 13 % des effectifs dans l'académie de Strasbourg et 9 % dans celles de Rennes, Lille et de Normandie. Dans l'académie de Strasbourg, 60 % des élèves des sections linguistiques sont dans des sections d'allemand. Les sections d'espagnol sont surreprésentées à Toulouse, à Montpellier ainsi que dans les DROM, tandis que celles d'italien le sont en Corse, à Grenoble, à Aix-Marseille et à Nice.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'**origine sociale** (4). Ainsi, en lycée GT, 8 % des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 19 % pour ceux d'origine très favorisée.

1 Évolution des effectifs d'élèves de second cycle général et technologique en sections linguistiques



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 210 650 élèves du second cycle GT sont scolarisés en sections linguistiques.

Note : contrairement aux éditions précédentes de cette fiche, les effectifs présentés à partir de l'édition 2025 inclut ici les sections franco-allemandes, ainsi que les sections de baccalauréat français international (BFI) mises en place à partir de 2022.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Sections linguistiques – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.42 ; 23.51.

2 Répartition des élèves en sections linguistiques selon la langue de la section à la rentrée 2024

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble en section
Élèves en formations de niveau collège (1) (hors Segpa et ULIS)	95 326	15 839	24 111	4 182	777	2 307	406	142 948
Élèves en formations GT de niveau lycée (hors ULIS)	160 640	14 092	26 479	6 125	545	2 173	596	210 650
Élèves en formations professionnelles de niveau lycée (hors ULIS)	19 182	601	2 086	139	18		10	22 036
Ensemble des élèves en sections linguistiques (hors Segpa et ULIS)	275 148	30 532	52 676	10 446	1 340	4 480	1 012	375 634
%	73,2	8,1	14,0	2,8	0,4	1,2	0,3	100,0
Public	197 356	26 315	45 957	10 115	1 340	4 317	1 002	286 402
Privé	77 792	4 217	6 719	331	0	163	10	89 232
Sections européennes ou de langues orientales (1)	251 479	15 317	43 281	6 066	324	913	221	317 601
Sections internationales	16 887	1 538	2 357	1 182	800	2 772	542	26 078
Sections binationales (Abibac, Esabac, Bachibac)		4 741	6 418	2 828			16	14 003
Sections franco-allemandes		8 594						8 594
Sections baccalauréat français international (BFI)	6 782	342	620	370	216	795	233	9 358
Part des filles (%)	59,7	54,8	65,6	61,5	58,4	55,2	54,8	60,1

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes.

3 Scolarisation en sections linguistiques par académie à la rentrée 2024

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectifs (2)	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (3)	Ensemble
Clermont-Ferrand	95 839	7 396	7,7	81,9	2,5	12,3	2,5	0,8	0,0	100,0
Grenoble	279 023	16 956	6,1	72,3	3,7	8,0	14,6	0,7	0,7	100,0
Lyon	282 079	19 318	6,8	78,3	6,2	8,9	4,1	1,4	1,1	100,0
Auvergne-Rhône-Alpes	656 941	43 670	6,6	76,6	4,6	9,1	7,9	1,1	0,8	100,0
Besançon	89 416	5 184	5,8	78,5	8,2	11,6	1,7	0,0	0,0	100,0
Dijon	114 686	6 986	6,1	85,8	2,7	9,8	1,5	0,0	0,1	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	204 102	12 170	6,0	82,7	5,0	10,6	1,6	0,0	0,1	100,0
Bretagne (Rennes)	265 222	24 115	9,1	85,1	2,1	11,5	0,3	1,0	0,0	100,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	199 059	13 356	6,7	84,1	2,2	13,2	0,5	0,0	0,0	100,0
Corse	21 684	302	1,4	68,9	1,7	0,0	29,5	0,0	0,0	100,0
Nancy-Metz	174 857	11 846	6,8	62,6	23,1	9,7	4,6	0,0	0,0	100,0
Reims	100 633	6 183	6,1	75,0	14,7	9,5	0,8	0,0	0,0	100,0
Strasbourg	146 447	19 225	13,1	35,8	59,6	2,4	1,0	0,7	0,6	100,0
Grand-Est	421 937	37 254	8,8	50,9	40,5	5,9	2,1	0,3	0,3	100,0
Amiens	157 843	8 931	5,7	79,4	6,3	13,3	1,1	0,0	0,0	100,0
Lille	349 394	30 668	8,8	81,4	4,1	13,1	1,0	0,3	0,1	100,0
Hauts-de-France	507 237	39 599	7,8	80,9	4,6	13,1	1,0	0,3	0,1	100,0
Créteil	405 692	14 507	3,6	75,3	5,8	11,9	1,8	2,9	2,4	100,0
Paris	151 061	11 215	7,4	67,6	7,1	8,1	3,7	10,5	3,0	100,0
Versailles	524 093	37 401	7,1	70,2	9,6	15,3	1,5	1,5	2,0	100,0
Île-de-France	1 080 846	63 123	5,8	70,9	8,3	13,2	1,9	3,4	2,2	100,0
Normandie	260 697	24 057	9,2	85,5	3,4	10,3	0,7	0,0	0,0	100,0
Bordeaux	263 168	18 360	7,0	72,8	1,7	23,5	0,6	0,9	0,4	100,0
Limoges	48 698	2 432	5,0	79,4	1,0	19,5	0,0	0,0	0,1	100,0
Poitiers	128 780	7 086	5,5	71,5	7,6	19,8	0,9	0,0	0,3	100,0
Nouvelle-Aquitaine	440 646	27 878	6,3	73,1	3,2	22,2	0,6	0,6	0,3	100,0
Montpellier	224 682	12 705	5,7	65,4	3,1	27,8	0,7	2,7	0,3	100,0
Toulouse	232 181	14 198	6,1	63,1	3,2	32,9	0,6	0,0	0,1	100,0
Occitanie	456 863	26 903	5,9	64,2	3,1	30,5	0,7	1,3	0,2	100,0
Pays de la Loire (Nantes)	311 373	21 004	6,7	86,0	3,0	10,2	0,4	0,4	0,0	100,0
Aix-Marseille	247 799	15 740	6,4	67,1	4,8	15,5	10,7	2,0	0,0	100,0
Nice	168 598	12 122	7,2	65,7	2,8	12,6	15,5	2,5	0,9	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	416 397	27 862	6,7	66,5	3,9	14,2	12,8	2,2	0,4	100,0
France hors DROM	5 243 004	361 293	6,9	73,6	8,3	13,4	2,9	1,2	0,6	100,0
Guadeloupe	37 801	2 565	6,8	67,9	0,0	31,9	0,0	0,0	0,2	100,0
Guyane	36 660	563	1,5	60,7	0,0	21,8	0,0	8,7	8,7	100,0
La Réunion	95 548	7 889	8,3	58,9	8,7	30,4	0,0	1,6	0,4	100,0
Martinique	28 273	2 024	7,2	74,4	0,0	25,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	49 129	1 300	2,6	67,4	0,0	24,1	0,0	8,5	0,0	100,0
DROM	247 411	14 341	5,8	63,5	4,8	29,1	0,0	2,0	0,6	100,0
France	5 490 415	375 634	6,8	73,2	8,1	14,0	2,8	1,2	0,6	100,0

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de sixième à troisième (hors Segpa, ULIS, dispositifs relais) et dans celles de lycée général, technologique et professionnel (hors prépa-seconde et ULIS). Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes.

3. Y compris portugais.

4 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2024 (en %)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée
Part des élèves en sections linguistiques				
Total formations en collège (hors Segpa, ULIS) (1)	7,1	4,6	3,7	3,0
Total formations GT en lycée (hors prépa-seconde, ULIS)	18,9	12,5	10,6	8,4
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	5,4	4,1	3,8	2,8
Ensemble (hors Segpa, prépa-seconde, ULIS)	11,6	7,1	5,7	4,2

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

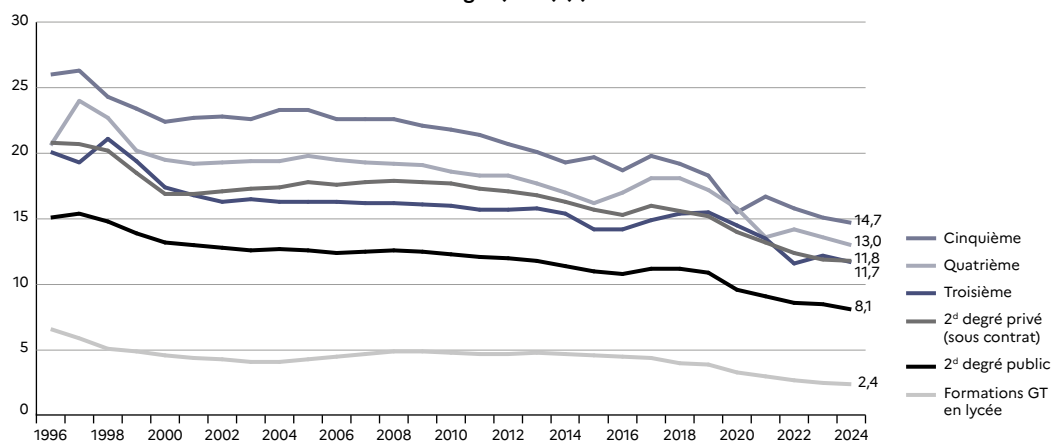
À la rentrée 2024, 15% des élèves de cinquième ont choisi le **latin** en option (1). En classe de troisième, cela concerne 12% des élèves. L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée à 23% au début des années 2000, a diminué quasiment chaque année à partir de 2009. Depuis 2013, elle fluctue entre 15% et 20%. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés sous contrat (17%) que dans ceux du secteur public (12%) (2). L'option « **grec ancien** » reste toujours très faiblement suivie : 0,6% en collège. L'option « initiation latin et grec ancien » est suivie par 0,8% des collégiens.

Au lycée, 2% des élèves sont latinistes. Parmi les seuls élèves de première et terminale générales, 0,1% suivent

l'enseignement de spécialité « littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin » (3). Les filles sont surreprésentées parmi les élèves ayant choisi cet enseignement de spécialité (77%). Les élèves apprenant le grec ancien sont peu nombreux : 0,7% des élèves des formations générales et technologiques de lycée.

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Au collège, 8% des élèves d'**origine sociale** défavorisée apprennent le latin, contre 21% des élèves d'origine très favorisée (4). Le constat est le même en lycée : 1% des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 4% des élèves de milieux très favorisés.

1 Évolution de l'étude du latin dans le second degré (en %) (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé (uniquement sous contrat à partir de 2011) (2).

1. Y compris littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec, hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

2. Les évolutions avec ou sans Mayotte et avec ou sans le privé hors contrat sont quasiment identiques.

Lecture : en 2024, 2,4% des élèves des formations générales et technologiques (GT) en lycée étudient le latin.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Grec ancien, latin – Voir « Glossaire » à « Latin et grec ancien ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.10 ; 24.42.

2 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec y compris littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec dans le second degré à la rentrée 2024 (hors ULIS)

	Effectif total par niveau	Latin		Grec ancien (1)		Initiation latin et grec	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	% (2)
Cinquième	631 526	83 953	13,3	145	0,0	5 045	0,8
Quatrième	629 037	77 259	12,3	721	0,1	4 880	0,8
Troisième	646 850	70 605	10,9	11 417	1,8	6 605	1,0
Total cinquième à troisième	1 907 413	231 817	12,2	12 283	0,6	16 530	0,9
Seconde générale et technologique	433 188	9 448	2,2	2 944	0,7		
Première générale et technologique	411 810	7 281	1,8	2 501	0,6		
Terminale générale et technologique	408 927	7 149	1,7	2 053	0,5		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 253 925	23878 (3)	1,9	7498 (3)	0,6		
Total public	3 161 338	255 695	8,1	19 781	0,6	16 530	0,9
Cinquième	180 132	35 284	19,6	226	0,1	1 433	0,8
Quatrième	177 747	27 759	15,6	541	0,3	919	0,5
Troisième	179 428	25 729	14,3	2 553	1,4	1 008	0,6
Total cinquième à troisième	537 307	88 772	16,5	3 320	0,6	3 360	0,6
Seconde générale et technologique	119 828	6 080	5,1	1 635	1,4		
Première générale et technologique	114 278	4 559	4,0	1 333	1,2		
Terminale générale et technologique	109 210	4 255	3,9	1 138	1,0		
Total formations générales et technologiques en lycée	343 316	14894 (3)	4,3	4106 (3)	1,2		
Total privé sous contrat	880 623	103 666	11,8	7 426	0,8	3 360	0,6
Cinquième	811 658	119 237	14,7	371	0,0	6 478	0,8
Quatrième	806 784	105 018	13,0	1 262	0,2	5 799	0,7
Troisième	826 278	96 334	11,7	13 970	1,7	7 613	0,9
Total cinquième à troisième	2 444 720	320 589	13,1	15 603	0,6	19 890	0,8
Seconde générale et technologique	553 016	15 528	2,8	4 579	0,8		
Première générale et technologique	526 088	11 840	2,3	3 834	0,7		
Terminale générale et technologique	518 137	11 404	2,2	3 191	0,6		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 597 241	38772 (3)	2,4	11604 (3)	0,7		
Total public + privé sous contrat	4 041 961	359 361	8,9	27 207	0,7	19 890	0,8

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de cinquième, quatrième et troisième.

3. Dans ce tableau, les élèves de première et de terminale générales cumulant l'enseignement de spécialité LLCA latin et l'option latin sont comptés deux fois (idem pour le grec). Au total, en première générale, 154 élèves suivent simultanément l'enseignement de spécialité LLCA latin et l'option latin et 51 élèves suivent l'enseignement de spécialité LLCA grec et l'option grec. En terminale générale, ce cumul concerne 103 élèves pour le latin et 32 élèves pour le grec.

Lecture : à la rentrée 2024, sur les 631 526 élèves de cinquième dans le secteur public, 83 953 étudient le latin (soit 13,3%), 145 étudient le grec ancien (0,0%) et 5 045 bénéficient d'une initiation au latin et au grec ancien (0,8%).

3 Répartition des élèves qui suivent en première et terminale générales les enseignements de spécialité littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec à la rentrée 2024 (hors ULIS)

	Effectif total de la classe	LLCA		Littérature grec		Total littérature latin et grec	
		Effectifs	Part des filles (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Effectifs	Part des filles (%)
Première générale	291 153	482	75,7	204	69,6	686	73,9
Public	91 162	45	73,3	13	84,6	58	75,9
Privé sous contrat	382 315	527	75,5	217	70,5	744	74,1
Total première générale	382 315	527	75,5	217	70,5	744	74,1
Terminale générale	288 447	271	78,6	97	84,5	368	80,2
Public	86 931	22	86,4	2	100,0	24	87,5
Privé sous contrat	375 378	293	79,2	99	84,8	392	80,6
Total terminale générale	375 378	293	79,2	99	84,8	392	80,6
Total public + privé	757 693	820	76,8	316	75,0	1 136	76,3

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, sur les 291 153 élèves inscrits en première générale dans un établissement public, 482 suivent l'enseignement de spécialité LLCA latin; 75,7% d'entre eux sont des filles. 204 élèves ont opté pour l'enseignement de spécialité LLCA grec; 69,6% d'entre eux sont des filles. 686 élèves suivent l'un ou l'autre de ces enseignements de spécialité, 73,9% d'entre eux sont des filles.

4 Choix du latin au collège et au lycée selon l'origine sociale à la rentrée 2024 (en %) (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	24,0	15,7	12,7	9,3	14,8
Quatrième	21,1	13,9	11,2	8,3	13,1
Troisième	18,8	12,9	10,1	7,3	11,8
Total cinquième à troisième	21,3	14,1	11,3	8,3	13,2
Seconde générale et technologique	4,2	2,6	2,3	1,7	2,8
Première générale et technologique	3,2	2,0	1,7	1,2	2,2
Terminale générale et technologique	3,2	2,0	1,7	1,3	2,2
Total formations générales et technologiques en lycée	3,5	2,2	1,9	1,4	2,4

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Hors initiation latin et grec ancien, hors littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec, hors ULIS et hors origine sociale non renseignée.

Lecture : à la rentrée 2024, 24,0% des élèves de cinquième d'origine sociale très favorisée apprennent le latin. Ils sont 9,3% parmi les élèves de cinquième d'origine sociale défavorisée.

En 2024, les établissements du second degré du secteur public ou privé sous contrat accueillent 83 700 élèves dans des **sections d'enseignement général et professionnel adapté** (Segpa), soit 1 000 de moins qu'en 2023 (1). Jusqu'à la rentrée 2010, les élèves inscrits en Segpa suivaient une scolarité de quatre ans en collège (de la sixième à la troisième) suivie de deux années de formation qualifiante en CAP. Depuis, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième. Sur ce champ, les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de 24 400 élèves depuis la création des Segpa à la rentrée 1997 et leur part est passée de 3,3% en 2005 à 2,5% depuis 2017 parmi l'ensemble des élèves en formation en collège.

À l'issue de leur formation en Segpa, les élèves sont majoritairement scolarisés en voie professionnelle, principalement en CAP et le plus souvent sous statut scolaire. Ainsi, 59% des élèves inscrits en troisième Segpa en 2023 se sont orientés vers une première année de CAP l'année suivante (2). Les orientations

en seconde professionnelle sont plus rares mais en progression (9% des élèves en 2024).

En 2024, 24% des élèves préparant une première année de CAP sous statut scolaire dans un lycée du ministère chargé de l'éducation nationale sont issus de Segpa, qu'ils suivent une spécialité relevant de la production ou des services (3). La spécialité « équipier polyvalent du commerce » réunit le plus d'élèves en première année de CAP (3 100 élèves issus de Segpa, soit 32% des effectifs en première année de cette spécialité) suivie par les spécialités « production/service en restauration rapide, collective, cafétéria » (1 100 élèves, soit 31%) et « agent accompagnant au grand âge », formation ouverte en 2023 (900 élèves, soit 28%).

La part des élèves de collège inscrits en Segpa varie selon les académies. Les Segpa sont moins implantées en Île-de-France (0,9% à Paris) que dans le nord-est de l'Hexagone (3,4% à Dijon et Strasbourg) et dans les DROM (6,4% en Martinique et 6,2% en Guyane) (4).

1 Évolution des effectifs de Segpa et de leur part parmi l'ensemble des élèves en formation en collège (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 83 706 élèves sont inscrits en sixième, cinquième, quatrième ou troisième Segpa. Ils représentent 2,5% de l'ensemble des élèves en formation en collège.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La méthode de calcul des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.42 ; 23.51.
- DEPP, 2021, Géographie de l'École 2021, fiche 7, « La scolarisation au collège ».

2 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements de l'éducation nationale (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024
Sixième - cinquième	94,7	93,8	94,5	94,7	94,9
Cinquième - quatrième	95,5	94,5	94,5	95,0	94,7
Quatrième - troisième	95,0	93,9	94,2	94,5	94,4
Troisième - seconde professionnelle	6,7	6,8	6,9	7,9	8,7
Troisième - CAP (sous statut scolaire) (1)	61,4	60,4	58,2	58,1	59,3

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. CAP sous statut scolaire au sein des établissements de l'éducation nationale.

Lecture : 94,9% des élèves scolarisés en sixième Segpa en 2023 ont poursuivi leurs études en cinquième Segpa à la rentrée 2024.

3 Effectifs d'élèves inscrits en première CAP sous statut scolaire selon la spécialité de formation, effectifs et part de ceux provenant de Segpa (en %)

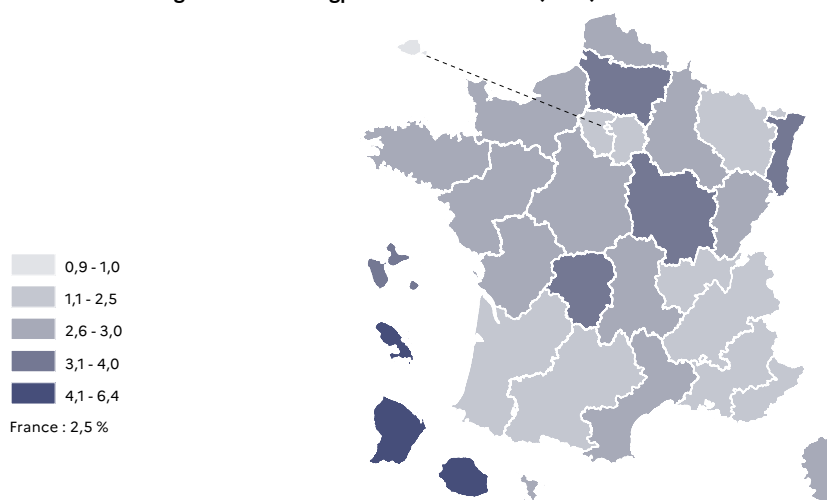
	Effectifs de première année de CAP	dont issus de Segpa	Part (%)
Total spécialités de la production	32 786	7 337	22,4
Électricien	4 110	935	22,7
Production/service en restauration rapide, collective, cafétéria	3 688	1 128	30,6
Cuisine	2 673	728	27,2
Maintenance des véhicules option A voitures particulières	1 650	576	34,9
Menuisier fabricant	1 595	315	19,7
Peintre applicateur de revêtements	1 498	418	27,9
Métallier	1 320	286	21,7
Maçon	1 217	305	25,1
Monteur en installations sanitaires	1 075	208	19,3
Intervention en maintenance technique des bâtiments	1 068	192	18,0
Carrossier automobile	1 022	304	29,7
Métiers de la mode - vêtement fluo	979	170	17,4
Autres	10 891	1 772	16,3
Total spécialités des services	25 362	6 374	25,1
Équipier polyvalent du commerce	9 594	3 097	32,3
Agent accompagnant au grand âge	3 318	936	28,2
Accompagnant éducatif petite enfance	2 714	532	19,6
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2 190	497	22,7
Agent de sécurité	1 501	142	9,5
Opérateur/opératrice logistique	1 466	446	30,4
Métiers de la coiffure	1 319	184	13,9
Autres	3 260	540	16,6
Ensemble des spécialités	58 148	13 711	23,6

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 7 337 élèves de première année de CAP relevant du domaine de la production étaient en Segpa en 2024, soit 22,4% des effectifs.

4 Part des élèves de collège inscrits en Segpa à la rentrée 2024 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : dans l'académie de Lille, 2,7% des élèves sont inscrits en Segpa.

RERS 2025, DEPP

4.22 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1

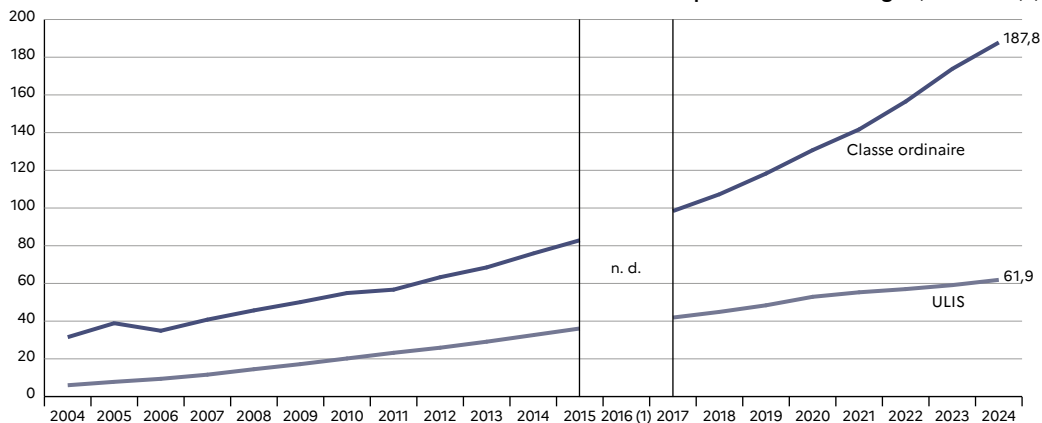
Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 249 800 élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont scolarisés en milieu ordinaire dans un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. Les trois quarts de ces élèves sont scolarisés en **classe ordinaire**, c'est-à-dire en **scolarisation individuelle**, et un quart est scolarisé avec l'appui d'un dispositif **ULIS**, c'est-à-dire en **scolarisation collective** (1). Les effectifs d'élèves en scolarisation individuelle ont progressé de 58,7% depuis 2019, contre 27,9% de ceux en scolarisation collective.

Les filles représentent 28% des élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire et 35% parmi ceux scolarisés avec l'appui d'une **ULIS** (2). La part des

élèves en scolarisation collective augmente avec l'âge jusqu'à 15 ans, puis décroît au-delà. Elle concerne 24% des élèves à 12 ans, atteint 31% à 15 ans puis 20% à 16 ans.

La **scolarisation collective** concerne 61 900 élèves, majoritairement en collège, dont 90,2% dans le secteur public (3). Les élèves en **ULIS** collège sont répartis dans 4 400 structures et représentent 1,5% des élèves de collège (4). La part de la **scolarisation collective** sur l'ensemble des collégiens varie de 1,1% à 3,3% selon les académies. Ce sont les académies de Guyane, Guadeloupe et Martinique qui présentent les taux les plus élevés (respectivement 3,3%, 2,7% et 2,3%), alors que les taux les plus bas s'observent dans les académies de Rennes, Créteil, Versailles, Nantes et Mayotte (1,2% ou moins).

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré (en milliers) (1)



► Champ : France, public + privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Lecture : en 2024-2025, 187,8 milliers d'élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire, 61,9 milliers en ULIS.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir fiche 1.07.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 03.11 ; 07.23 ; 12.10 ; 16.36.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 12 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

2 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré en 2024-2025

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	24 268	87,7	25,7	3 389	12,3	32,0	27 657	11,1	26,5
12 ans	37 747	76,0	27,7	11 901	24,0	34,6	49 648	19,9	29,4
13 ans	34 433	71,8	26,8	13 549	28,2	34,9	47 982	19,2	29,1
14 ans	30 783	69,5	27,1	13 499	30,5	35,1	44 282	17,7	29,6
15 ans	22 745	69,5	27,5	9 998	30,5	35,4	32 743	13,1	29,9
16 ans	17 629	79,6	28,6	4 513	20,4	37,0	22 142	8,9	30,3
17 ans	13 092	79,6	29,7	3 359	20,4	37,1	16 451	6,6	31,2
18 ans	5 195	81,1	31,0	1 214	18,9	41,2	6 409	2,6	32,9
19 ans	1 400	79,4	33,4	363	20,6	33,3	1 763	0,7	33,4
20 ans et plus	547	79,7	36,0	139	20,3	36,7	686	0,3	36,2
Total	187 839	75,2	27,5	61 924	24,8	35,2	249 763	100,0	29,4

► Champ : France, public + privé (sous et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 76,0% des élèves en situation de handicap âgés de 12 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 27,7% d'entre eux sont des filles.

3 Évolution des effectifs des ULIS selon le site de formation

	2001	2005	2010	2014	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collège	2 111	7 062	17 703	27 548	34 762	37 291	40 299	43 626	45 807	51 236	49 215	51 236
Lycée (LP et LEGT)		703	2 419	4 832	6 786	7 214	7 676	8 796	9 040	10 172	9 400	10 172
EREA			107	208	325	386	395	508	438	516	466	516
Total	2 111	7 765	20 229	32 588	41 873	44 891	48 370	52 930	55 285	61 924	59 081	61 924
Part du public (%)	91,8	89,8	89,7	89,7	90,0	90,0	90,0	89,9	90,0	90,2	90,1	90,2

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 61 924 élèves en situation de handicap sont scolarisés en ULIS dont 90,2% dans le public.

4 Part des effectifs en ULIS collège par rapport à l'ensemble des effectifs scolarisés en collège

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Aix-Marseille	157	1 931	1,3
Amiens	179	2 175	2,2
Besançon	82	876	1,6
Bordeaux	214	2 182	1,3
Clermont-Ferrand	112	1 325	2,2
Corse	18	191	1,4
Créteil	242	2 914	1,2
Dijon	99	1 104	1,5
Grenoble	197	2 426	1,4
Lille	228	2 752	1,3
Limoges	34	396	1,3
Lyon	231	2 575	1,5
Montpellier	187	2 403	1,7
Nancy-Metz	200	2 267	2,1
Nantes	214	2 364	1,2
Nice	125	1 402	1,3
Normandie	244	3 023	1,9
Orléans-Tours	208	2 256	1,8
Paris	116	1 137	1,4
Poitiers	106	1 205	1,5
Reims	94	982	1,6
Rennes	173	1 854	1,1
Strasbourg	144	1 679	1,8
Toulouse	223	2 889	2,0
Versailles	319	3 634	1,2
France hors DROM	4 146	47 942	1,5
Guadeloupe	53	605	2,7
Guyane	66	792	3,3
Martinique	30	385	2,3
Mayotte	26	356	1,2
La Réunion	98	1 156	2,0
DROM	273	3 294	2,2
France	4 419	51 236	1,5

► Champ : France, public + privé (sous et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 2,2% des élèves scolarisés en collège dans l'académie de Clermont-Ferrand bénéficient de l'appui d'une ULIS.

Cela représente 1 325 élèves répartis dans 112 structures ULIS.

4.23 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les élèves du second degré bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** scolarisés en **milieu ordinaire**, en **classe ordinaire**, c'est-à-dire hors **ULIS**, sont 63 % à suivre une formation en collège, 10 % sont en **Segpa**, 17 % suivent une formation professionnelle et 10 % une formation générale et technologique au lycée (1).

Les élèves ayant des troubles intellectuels ou cognitifs représentent 22 % des élèves en situation de handicap en classe ordinaire dans le second degré. Ils sont surreprésentés en **Segpa** et en lycée professionnel, où ils représentent respectivement 39 % et 28 % des élèves en situation de handicap, alors que cette part est de 10 % en lycée général et technologique. À l'inverse, les élèves présentant des troubles visuels – qui représentent 1 % des élèves en situation de handicap en classe ordinaire dans le second degré – sont surreprésentés en lycée général et technologique, où ils représentent 3 % des élèves en situation de handicap.

En 2024-2025, 31 800 élèves en situation de handicap sont scolarisés en CAP ou en baccalauréat professionnel (2). La moitié est scolarisée à l'heure, 38 % présentent un retard d'un an et 12 % ont un retard de deux ans ou plus. Le retard scolaire est plus marqué dans les formations de CAP, où 60 % des élèves ont un retard d'un an ou plus.

En 2024-2025, 18 600 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans une formation générale ou technologique (3). Parmi eux, 73 % sont scolarisés à l'heure, 22 % présentent un retard d'un an et 4 % ont un retard de deux ans ou plus. Le retard scolaire est plus marqué dans les séries technologiques, en particulier en première technologique, où 33 % des élèves présentent un retard d'un an ou plus contre 24 % des élèves de première générale. En comparaison, les filières générales présentent des parcours plus linéaires : trois quarts des élèves scolarisés en situation de handicap en première ou en terminale générale sont à l'heure.

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir fiche 1.07.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 12 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

1 Répartition des effectifs en classe ordinaire selon le lieu de formation et le trouble en 2024-2025

	Formations en collège (hors Segpa) (1)	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	23 459	7 643	8 932	1 908	41 942
Troubles du psychisme	17 954	2 787	4 384	2 805	27 930
Troubles du langage ou de la parole	33 712	4 430	8 450	5 123	51 715
Troubles auditifs	1 769	121	573	726	3 189
Troubles visuels	1 461	48	379	646	2 534
Troubles viscéraux	799	61	205	249	1 314
Troubles moteurs	6 188	233	1 701	2 278	10 400
Plusieurs troubles associés	18 532	2 514	4 308	2 737	28 091
Autres troubles	13 788	1 786	3 050	2 100	20 724
Total	117 662	19 623	31 982	18 572	187 839
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>9 804</i>	<i>393</i>	<i>2 362</i>	<i>2 775</i>	<i>15 334</i>

► Champ : France, public + privé (sous et hors contrat).

1. Y compris les élèves en situation de handicap scolarisés dans d'autres formations de niveau collège.

Lecture : en 2024-2025, les élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire sont 117 662 à suivre une formation de collège (hors Segpa).

RERS 2025, DEPP

2 Répartition des effectifs en classe ordinaire selon le type de formation professionnelle en lycée et le retard scolaire de l'élève en 2024-2025

	CAP 1 ^{re} année	CAP 2 ^e ou 3 ^e année	Bac pro : seconde pro	Bac pro : première professionnelle	Bac pro : terminale professionnelle	Total (1)
À l'heure	2 916	2 105	4 661	3 598	2 675	15 955
En retard d'un an	3 348	2 497	2 303	2 094	1 814	12 056
En retard de deux ans ou plus	703	918	565	871	778	3 835
Total	6 967	5 520	7 529	6 563	5 267	31 846

► Champ : France, public + privé (sous et hors contrat).

1. Les élèves inscrits dans d'autres formations professionnelles du second degré (telles que les mentions complémentaires, les BMA, etc.) ne sont pas pris en compte ici.

Lecture : en 2024-2025, 31 846 élèves en situation de handicap suivent une formation professionnelle (CAP ou bac pro). Parmi eux, 15 955 sont scolarisés à l'heure, 12 056 ont un retard d'un an et 3 835 un retard de deux ans ou plus.

RERS 2025, DEPP

3 Répartition des effectifs en classe ordinaire selon le type de formation générale ou technologique en lycée et le retard scolaire de l'élève en 2024-2025

	Seconde générale et technologique	Première générale	Première technologique	Terminale générale	Terminale technologique	Total
À l'heure	5 491	3 017	1 367	2 388	1 347	13 610
En retard d'un an	1 598	774	528	662	586	4 148
En retard de deux ans ou plus	224	167	131	179	113	814
Total	7 313	3 958	2 026	3 229	2 046	18 572

► Champ : France, public + privé (sous et hors contrat).

Lecture : en 2024-2025, 18 572 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans des formations générales et technologiques au lycée. Parmi eux, 13 610 sont scolarisés à l'heure, 4 148 ont un an de retard et 814 ont un retard de deux ans ou plus.

RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2022, la moitié du Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 est scolarisée dans la voie professionnelle hors ULIS : 20% d'entre eux préparent un CAP, 16% un baccalauréat professionnel et 12% sont en apprentissage (10% au niveau 3 et 2% aux niveaux 4 ou 5) (1)(2). Ils sont 13% à être scolarisés en voie générale ou technologique (GT – hors ULIS), dont 7% en terminale générale ou technologique. Les parcours de scolarisation à ce stade de la scolarité diffèrent selon la nature du trouble : 51% des élèves ayant un trouble visuel, 34% de ceux ayant un trouble auditif et 5% de ceux ayant des troubles intellectuels et cognitifs sont en voie générale.

À 17 ans, 9% des élèves en situation de handicap sont scolarisés avec appui d'une ULIS. Les élèves qui restent scolarisés en ULIS sont davantage ceux atteints d'un ou plusieurs troubles intellectuels ou cognitifs (13%) et ceux présentant un trouble du spectre de l'autisme ou plusieurs troubles associés (respectivement 8% et 7%). Pour la plupart, ils continuent un parcours commencé en ULIS dès l'école élémentaire.

Un élève du Panel sur cinq est scolarisé dans un établissement médico-social (ESMS), dont la moitié depuis cinq ans ou plus. Les jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme ou plusieurs troubles associés sont les plus nombreux à être scolarisés en ESMS (respectivement 39% et 30%) et, dans une moindre mesure, ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (26%).

La part des élèves scolarisés en classe ordinaire reste d'autant plus importante que le milieu social est favorisé : 60% des élèves de 17 ans issus d'un milieu très favorisé sont scolarisés dans une classe ordinaire, contre 50% des élèves issus d'un milieu social moyen et 49% des élèves issus d'un milieu défavorisé (3). Les jeunes des milieux favorisés sont aussi les plus « à l'heure » dans le niveau suivi, avec un écart de 18 points entre les catégories très favorisées et défavorisées. Ainsi, 27% des jeunes de 17 ans issus d'un milieu très favorisé sont « à l'heure » en classe ordinaire, contre 9% des jeunes issus d'un milieu défavorisé.

Précisions

Le Panel d'élèves en situation de handicap – À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles. Les effectifs sont pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

Classification des principaux troubles – Voir « Glossaire ».

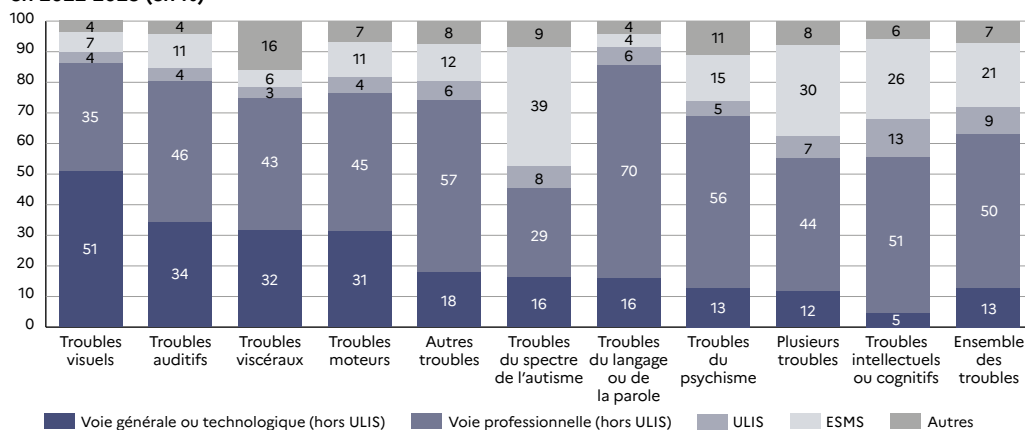
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.01 ; 18.26.
- « Élèves en situation de handicap », *synthèse de la DEPP*, n°1, août 2021 (mise à jour en avril 2024).
- DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

Source

DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

1 Situation scolaire à 17 ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble en 2022-2023 (en %)



► Champ : France (hors Mayotte), public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022-2023, 45% des élèves présentant un trouble moteur sont scolarisés en voie professionnelle (hors ULIS) à 17 ans et 11% dans un ESMS.

2 Parcours et situation scolaire à 17 ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble en 2022-2023 (en %)

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles auditifs	Troubles viscéraux	Troubles moteurs	Autres troubles	Troubles du spectre de l'autisme	Troubles du langage ou de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles	Troubles intellectuels ou cognitifs	Ensemble des troubles
En terminale générale ou technologique sans redoublement	40	24	17	22	11	9	10	5	7	1	7
En 1 ^{re} générale ou technologique avec redoublement	9	9	12	7	6	5	6	7	4	3	5
Dans un autre niveau de la voie générale	3	1	3	2	1	2	1	1	1	1	1
Voie générale ou technologique (GT) en 2022	51	34	32	31	18	16	16	13	12	5	13
En terminale professionnelle sans redoublement	11	9	9	15	10	5	9	7	6	3	6
En 1 ^{re} professionnelle avec redoublement	10	12	12	13	13	6	18	12	9	6	10
Sous-total bac professionnel en 2022	20	21	21	27	22	12	27	20	15	9	16
En CAP 1 ^{re} année	2	3	1	2	3	3	3	4	3	5	4
En CAP 2 ^e ou 3 ^e année	7	9	9	6	15	10	18	15	15	22	17
Sous-total CAP en 2022	9	12	10	8	17	13	21	18	18	27	20
En apprentissage au niveau 3	3	6	5	4	11	3	15	12	7	11	10
En apprentissage au niveau 4 ou 5	2	3	5	2	2	1	4	3	2	2	2
Sous-total en apprentissage 2022	4	9	10	6	13	3	19	15	8	12	12
Dans un autre niveau de la voie professionnelle	2	5	3	4	4	1	3	3	3	2	3
Voie professionnelle en 2022	35	46	43	45	57	29	70	56	44	51	50
Parcours en ULIS à l'école, au collège, puis au lycée	3	3	3	4	4	7	4	4	6	9	6
Autre parcours, puis ULIS collège ou lycée	1	1	1	2	2	1	2	1	1	4	2
ULIS en 2022	4	4	3	5	6	8	6	5	7	13	9
En ESMS depuis plus de cinq ans	3	5	0	6	7	16	1	8	16	11	9
ULIS ou autres parcours puis ESMS	4	6	5	5	5	23	3	8	14	15	12
ESMS en 2022	7	11	6	11	12	39	4	15	30	26	21
Autres situations (1)	4	4	16	7	8	9	4	11	8	6	7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France (hors Mayotte), public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Sont rassemblés dans « autres situations » les élèves scolarisés à domicile, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves décédés.

Lecture : en 2022-2023, 51% des élèves ayant un trouble visuel nés en 2005 sont scolarisés dans la voie générale ou technologique (hors ULIS) à 17 ans, et 40% ont fait un parcours de la sixième à la terminale générale ou technologique sans redoublement.

3 Type de scolarisation et niveau atteint à 17 ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon l'origine sociale en 2022-2023 (en %)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 17 ans	60	58	50	49	51
dont terminale GT ou pro à 17 ans	27	19	14	9	13
ULIS à 17 ans	8	7	9	9	9
ESMS à 17 ans	19	18	22	22	21
Autre situation à 17 ans	14	17	20	20	19
dont apprentissage à 17 ans	7	10	12	13	12

► Champ : France (hors Mayotte), public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022-2023, 60% des élèves d'origine sociale « très favorisée » sont scolarisés dans une classe ordinaire à 17 ans, et 19% dans un ESMS.

À la rentrée 2024, 24 600 élèves du second degré âgés de moins de 16 ans sont scolarisés dans un **établissement du secteur privé hors contrat (1)(2)**. Plus précisément, 18 700 élèves préparent une formation en collège, 3 100 une formation en lycée général et technologique, 2 300 en lycée professionnel et 500 élèves une formation de niveau indéterminé. L'académie de Versailles, avec 4 200 élèves, en compte le plus grand nombre, soit 17% des effectifs totaux (3).

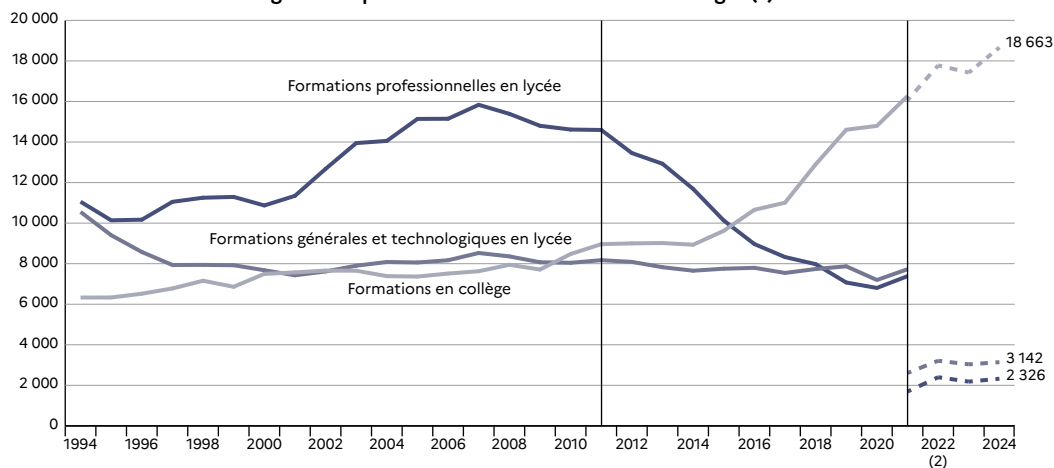
Entre 1995 et 2022, le nombre total d'élèves recensés dans le second degré de l'enseignement privé hors contrat en **formations en collège** a augmenté de 11 000 élèves. Une partie de cette hausse s'explique par un meilleur recensement des établissements, notamment à travers l'immatriculation obligatoire de tous les élèves âgés de moins de 16 ans à partir de la rentrée 2022. Si cette comparaison temporelle est possible en formations en collège, ce n'est pas le cas dans les lycées, compte

tenu du changement de sources en 2021 qui restreint désormais l'estimation aux seuls élèves de moins de 16 ans soumis à l'obligation scolaire.

En 2024, les élèves âgés de moins de 16 ans scolarisés dans les établissements privés hors contrat sont plus nombreux qu'en 2023 (+6,1% en un an). Cette augmentation concerne tous les niveaux de formation, aussi bien au niveau du collège que du lycée. Les augmentations sont particulièrement importantes dans les académies de Dijon (+37%), Montpellier (+31%) et Amiens (+27%).

En 2024, les élèves préparant une formation au collège sont scolarisés dans 402 établissements du secteur privé hors contrat, soit 5% du nombre total de collèges (4). Le nombre de collèges privés hors contrat et la part qu'ils représentent dans l'ensemble des établissements augmentent légèrement par rapport à 2023.

1 Effectifs d'élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), privé hors contrat.

1. À partir de la rentrée 2021 : effectifs limités aux moins de 16 ans à la rentrée.

2. Estimation réalisée en avril 2023 à partir de données brutes issues de Sysca (système d'information statistique consolidé académique).

Lecture : à la rentrée 2024, 18 663 élèves de moins de 16 ans suivant une formation au collège sont scolarisés dans un établissement privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire âgés de moins de 16 ans inscrits dans les établissements du secteur privé hors contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA) depuis la rentrée 2021, sans limite d'âge au cours de la période 1994-2021.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.42 ; 23.51.

Source

- jusqu'en 2021 : DEPP, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ;
- à partir de 2022 : DEPP, système d'information Scolarité.

2 Effectifs d'élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2019	2020	2021	Moins de 16 ans 2021	Moins de 16 ans 2022 (3)	Moins de 16 ans 2023	Moins de 16 ans 2024
Sixième	1 300	1 767	1 601	2 042	3 855	3 979	4 598	4 587	4 846	4 514	5 043
Cinquième	1 388	1 769	1 759	2 092	3 734	3 640	3 997	3 979	4 747	4 568	4 920
Quatrième	1 639	1 845	1 884	2 139	3 517	3 521	3 825	3 815	4 266	4 395	4 478
Troisième	1 940	2 057	2 030	2 139	3 432	3 507	3 716	3 573	3 889	3 929	4 199
Dispositifs relais et autres dispositifs (2)	65	49	87	54	35	25	29	12			
Segpa					33	124	102	95	4	2	1
ULIS		10	4	10					29	21	22
TOTAL formations en collège	6 332	7 497	7 365	8 476	14 606	14 796	16 267	16 061	17 781	17 425	18 663
Formations générales et technologiques en lycée	9 405	7 677	8 059	8 043	7 870	7 195	7 727	2 607	3 212	3 036	3 142
Formations professionnelles en lycée	10 139	10 872	15 140	14 616	7 071	6 803	7 384	1 693	2 400	2 183	2 326
Formations indéterminées									683	530	466
Ensemble	25 876	26 046	30 564	31 135	29 547	28 794	31 378	20 361	24 076	23 174	24 597

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), privé hors contrat.

1. En outre en 2024, 1 030 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'un établissement privé sous contrat : 503 dans les formations en collège, 263 dans les formations générales et technologiques en lycée et 264 dans les formations professionnelles en lycée.

2. Notamment avant 2016 : les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) ou encore les classes préparatoires en alternance (CPA).

3. Estimation réalisée en avril 2023 à partir de données brutes issues de Sysca.

Lecture : à la rentrée 2024, 5 043 élèves de moins de 16 ans de sixième sont scolarisés dans un établissement privé hors contrat.

3 Effectifs des élèves âgés de moins de 16 ans dans l'enseignement privé hors contrat du second degré par académie à la rentrée 2024

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2023-2024 (%)
Paris	1 810	5,2
Aix-Marseille	1 166	-2,9
Besançon	267	20,3
Bordeaux	717	4,8
Clermont-Ferrand	245	10,4
Dijon	287	37,3
Grenoble	896	6,0
Lille	1 147	22,5
Lyon	1 583	0,3
Montpellier	1 231	31,2
Nancy-Metz	197	-27,8
Poitiers	406	15,3
Rennes	698	3,4
Strasbourg	1 142	5,0
Toulouse	920	15,6
Nantes	1 710	4,0
Orléans-Tours	310	0,0
Reims	128	12,3
Amiens	564	26,5
Limoges	287	0,3
Nice	1 743	-1,5
Créteil	1 787	8,2
Versailles	4 213	0,2
Corse	0	0,0
Normandie	371	11,7
France hors DROM	23 825	5,9
La Réunion	145	9,0
Martinique	89	12,7
Guadeloupe	417	-9,7
Guyane	0	0,0
Mayotte	121	0 en 2023
DROM	772	14,5
France	24 597	6,1

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, privé hors contrat, élèves âgés de moins de 16 ans au moment de la rentrée.

Lecture : à la rentrée 2024, 1 810 élèves de moins de 16 ans de sixième sont scolarisés dans un établissement privé hors contrat dans l'académie de Paris, soit 5,2% de plus qu'en 2023.

4 Évolution du nombre de collèges privés hors contrat parmi l'ensemble des collèges

	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collèges privés hors contrat	53	73	75	93	147	287	291	326	389	391	402
Collèges publics + privés	6 883	6 936	7 010	7 018	7 097	7 234	7 245	7 288	7 365	7 373	7 388
Part du privé hors contrat dans les collèges (%)	0,8	1,1	1,1	1,3	2,1	4,0	4,0	4,5	5,3	5,3	5,4

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat et hors contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, on compte 402 collèges hors contrat, soit 5,4% de l'ensemble des 7 388 collèges.

En 2023-2024, l'ensemble des **dispositifs relais** ont assuré en moyenne 23 séjours. Ce nombre est stable par rapport à l'année précédente (1).

La part des élèves de sixième accueillis en dispositifs relais reste la plus faible (3%) parmi les collégiens, un chiffre qui reste stable (2). Les élèves de quatrième demeurent les plus nombreux et représentent 42% des effectifs dans les dispositifs relais. Cette part est stable par rapport à 2022-2023.

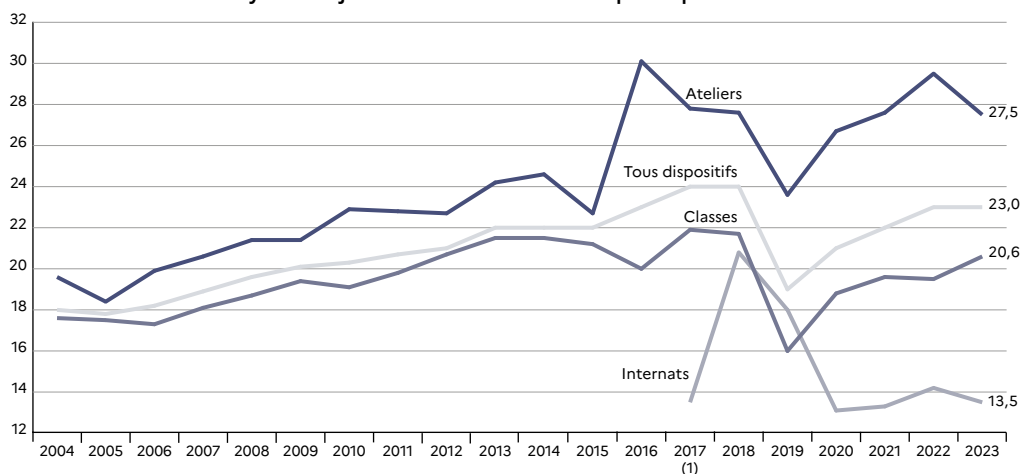
En 2023-2024, les élèves accueillis en dispositifs relais continuent à présenter de nombreuses difficultés : 22% d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an (un chiffre qui semble se stabiliser); 41% ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois (chiffre en légère baisse); 25% au moins sont sous mesure éducative, sachant que le taux de

non-réponse pour cette information est de 22% (3). Ces difficultés sont accentuées en internat tremplin et moins prononcées en atelier.

La moyenne d'âge des élèves orientés en classe relais, en atelier relais ou en internat tremplin est en baisse. Les élèves de moins de 14 ans sont les plus nombreux (62%), un chiffre en hausse continue. Ceux âgés de 13 ans constituent à eux seuls 40% des effectifs. En atelier, 71% des élèves ont moins de 14 ans, 56% en classe relais et 74% en internat tremplin.

La part des filles est en constante augmentation. En 2023-2024, elles constituent un quart des effectifs (29% des dispositifs relais et y sont orientées toujours plus tard que les garçons, même si cet écart a tendance à diminuer d'année en année). En dispositifs relais, 61% des filles ont moins de 14 ans, contre 63% des garçons (4).

1 Évolution du nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. À compter de 2017, la colonne « Tous dispositifs » inclut les internats.

Lecture : en moyenne, en 2023, 27,5 séjours ont été assurés en ateliers.

Note : nombre moyen de séjours par dispositif : nombre de séjours répondants / nombre de dispositifs répondants.

RERS 2025, DEPP, DGESCO

Précisions

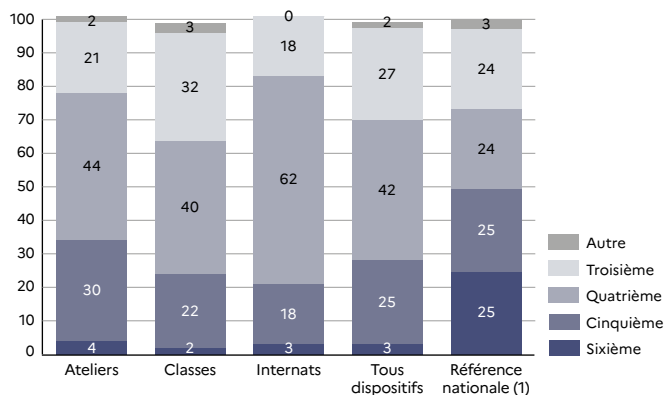
L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 388 dispositifs existant en 2023-2024 en France, sachant que 369 d'entre eux y ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen de séjours et d'élèves accueillis dans l'année par type de dispositif et par académie, le nombre total de séjours d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves. En 2023-2024, des élèves ont été accueillis dans 388 dispositifs relais. Le nombre de séjours peut être estimé à 8 942, dont 5 108 en classes relais, 3 753 en ateliers relais et 81 en internats tremplin (ex-internats relais). 8 292 élèves ont effectué au moins un séjour : 4 699 dans l'une des 249 classes relais, 3 525 dans l'un des 133 ateliers relais et 68 dans l'un des 6 internats tremplin.

Source

DGESCO, enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

2 Répartition des élèves accueillis en dispositifs relais en 2023-2024 selon leur niveau (en %)



► Champ : France.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France.
Lecture : en 2023-2024, 3% des élèves accueillis en dispositifs relais sont scolarisés en sixième, sachant que les élèves de sixième représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

Note : les taux de non-réponse figurant dans les tableaux ne sont pas pris en compte dans les graphiques.

RERS 2025, DEPP, DGESCO

3 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositifs en 2023-2024 (en %)

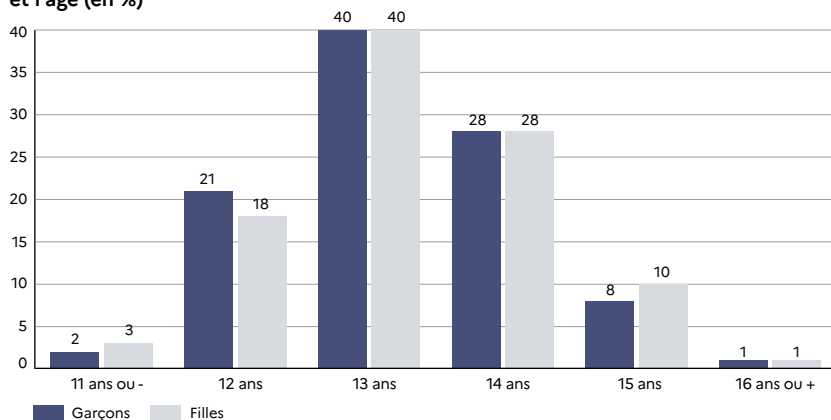
	Ateliers	Classes	Internats	Tous dispositifs
Garçon	68,6	69,4	94,1	69,3
Fille	30,7	27,6	4,4	28,7
Ne sait pas ou non-réponse	0,7	3,0	1,5	2,0
11 ans ou moins	3,6	1,6	0,0	2,4
12 ans	24,3	16,8	10,3	19,9
13 ans	43,0	37,4	63,2	40,0
14 ans	22,6	31,9	19,1	27,8
15 ans	6,0	9,7	7,4	8,1
16 ans ou plus	0,3	0,8	0,0	0,6
Ne sait pas ou non-réponse	0,2	1,8	0,0	1,1
«À l'heure» (ou en avance)	79,3	71,9	73,5	75,1
Retard d'un an	17,7	21,3	22,1	19,8
Retard de deux ans ou plus	0,9	2,4	4,4	1,7
Ne sait pas ou non-réponse	2,1	4,5	0,0	3,4
Scolarité régulière	66,2	49,6	47,1	56,6
Scolarité intermittente	27,4	33,5	35,3	31,0
Élève absent depuis plus de deux mois	5,1	12,7	7,4	9,5
Ne sait pas ou non-réponse	1,4	4,1	10,3	3,0
Pas de mesure	63,2	53,4	57,4	57,6
Sous mesure(s) éducative(s)	13,3	26,1	17,6	25,0
Ne sait pas ou non-réponse	23,5	20,5	17,6	21,7

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, DGESCO

Lecture : 3,6% des élèves accueillis en ateliers relais ont 11 ans ou moins.

4 Répartition des élèves accueillis en dispositifs relais en 2023-2024 selon le sexe et l'âge (en %)



► Champ : France.

Lecture : 18% des filles accueillies en dispositifs relais ont 12 ans.

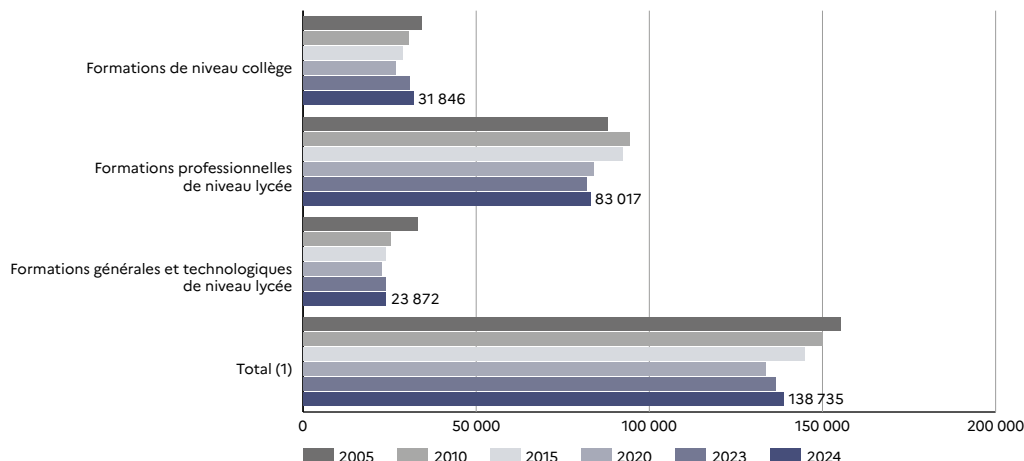
RERS 2025, DEPP, DGESCO

Les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture scolarisent 138 700 élèves du second degré en 2024, dont 64 % dans un établissement privé de l'enseignement agricole (1) (2). Par rapport à la rentrée 2023, les effectifs augmentent de 1,7%. Ce sont les effectifs des formations en collège qui progressent le plus (31 800 élèves, +3,8%). Ceux des formations professionnelles, avec 83 000 élèves, augmentent de 1,5%. À l'inverse, les élèves suivant une formation générale ou technologique au lycée sont légèrement moins nombreux qu'en 2023 (23 900 élèves, -0,3%). La majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole (60%) suivent une formation professionnelle de niveau lycée, contre 17% en formation générale et technologique (GT) et 23% en formation de niveau collège.

Les établissements privés accueillent une part plus importante d'élèves en formation de niveau collège et plus faible en formation générale et technologique de niveau lycée. L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements, qui relèvent majoritairement du secteur privé (72%) (3).

Les taux de réussite au CAPA baissent à la session 2024 par rapport à la précédente (94,4 %, soit -0,7 point comparé à 2023) (4). En revanche, la réussite progresse pour les baccalauréats agricoles. Ainsi, 97,4% des élèves préparant un baccalauréat technologique ont été admis (+0,3 point par rapport à 2023). Les élèves se présentant au baccalauréat général avec un enseignement de spécialité « biologie-écologie » l'ont été dans 98,5 % des cas (+0,8 point). Enfin, le taux de réussite des élèves préparant un baccalauréat professionnel atteint 89,1% (+1,3 point).

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère chargé de l'éducation nationale et ministère chargé de l'agriculture).

Lecture : à la rentrée 2024, 138 735 élèves sont scolarisés dans une formation de l'enseignement agricole du second degré, 31 846 dans une formation au collège, 83 017 dans une formation professionnelle au lycée, 23 872 dans une formation générale ou technologique.

RERS 2025, DEPP

Précisions

L'enseignement agricole – Il est sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information Fregata).

Le baccalauréat technologique – Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV).

Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Site Internet : www.educagri.fr

2 Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement

	Public			Privé (sous et hors contrat)			Public + privé		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	786	28,2	1,6	9 959	36,4	11,1	10 745	35,8	7,7
Troisième	2 263	31,3	4,6	18 838	38,5	21,1	21 101	37,8	15,2
Formations de niveau collège	3 049	30,5	6,2	28 797	37,8	32,2	31 846	37,1	23,0
Première année de CAPA	1 558	53,3	3,2	6 702	60,2	7,5	8 260	58,9	6,0
Deuxième année de CAPA	1 194	57,0	2,4	4 815	61,3	5,4	6 009	60,5	4,3
Total CAPA	2 752	54,9	5,6	11 517	60,7	12,9	14 269	59,6	10,3
Seconde professionnelle	9 858	43,4	20,0	16 256	59,2	18,2	26 114	53,2	18,8
Première professionnelle	8 627	45,1	17,5	14 341	63,5	16,1	22 968	56,6	16,6
Terminale professionnelle	7 922	45,6	16,0	11 744	62,5	13,1	19 666	55,7	14,2
Total bac professionnel	26 407	44,6	53,5	42 341	61,6	47,4	68 748	55,1	49,6
Formations professionnelles de niveau lycée	29 159	45,6	59,0	53 858	61,4	60,3	83 017	55,8	59,8
Seconde GT	6 202	54,9	12,6	2 580	54,4	2,9	8 782	54,7	6,3
Première générale	1 787	61,4	3,6	716	56,0	0,8	2 503	59,8	1,8
Première STL	159	54,1	0,3			0,0	159	54,1	0,1
Première STAV	3 776	52,0	7,6	1 463	51,0	1,6	5 239	51,7	3,8
Total première GT	5 722	55,0	11,6	2 179	52,6	2,4	7 901	54,4	5,7
Terminale générale	1 480	62,0	3,0	550	57,5	0,6	2 030	60,8	1,5
Terminale STL	124	62,1	0,3			0,0	124	62,1	0,1
Terminale STAV	3 666	49,1	7,4	1 369	49,7	1,5	5 035	49,3	3,6
Total terminale GT	5 270	53,0	10,7	1 919	52,0	2,1	7 189	52,7	5,2
Formations GT de niveau lycée	17 194	54,4	34,8	6 678	53,1	7,5	23 872	54,0	17,2
Total second degré (1)	49 402	47,7	100,0	89 333	53,2	100,0	138 735	51,2	100,0

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Dont 318 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère chargé de l'éducation nationale et ministère chargé de l'agriculture).

Lecture : à la rentrée 2024, 31 846 élèves suivent une formation de niveau collège de l'enseignement agricole, dont 37,1% de filles. Ils représentent 23,0% des effectifs totaux du second degré de l'enseignement agricole.

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2010	2015	2021	2022	2023	2024
Public	266	258	212	214	226	226	228	228	227	227
Privé	769	738	628	614	602	591	576	583	575	576
Total	1 035	996	840	828	828	817	804	811	802	803

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : à la rentrée 2024, l'enseignement agricole compte 803 établissements du second degré : 227 établissements publics et 576 établissements privés.

4 Résultats aux examens à la session 2024

	CAPA	Bac techno/STAV	Bac pro	Bac général (1)
Présents	5 480	5 165	19 143	1 562
Admis	5 175	5 029	17 056	1 539
Taux de réussite (%)	94,4	97,4	89,1	98,5
Rappel 2023 (%)	95,1	97,1	87,8	97,7

RERS 2025, DEPP

► Champ : France. Éléves sous statut scolaire.

1. Baccalauréat général avec un enseignement de spécialité « biologie-écologie ».

Lecture : à la session 2024, parmi les 5 480 élèves se présentant aux épreuves du Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), 5 175 ont été admis soit un taux de réussite de 94,4% (95,1% en 2023).

Douze ans après leur entrée au cours préparatoire en 2011, 79% des élèves sont sortis du système scolaire : 12% sans être diplômés, 66% en étant diplômés du baccalauréat général, technologique ou professionnel et 2% du CAP (1). Ils sont 7% à être toujours scolarisés dans le second cycle général et technologique, quasi exclusivement en classe de terminale générale ou technologique (6%) et 14% préparent un diplôme professionnel : baccalauréat professionnel (11%) ou CAP (3%).

Quinze ans auparavant, d'après le Panel 1997, les sorties sans diplôme étaient plus nombreuses et les bacheliers moins nombreux. En 2008, 38% des élèves avaient obtenu un baccalauréat général, technologique ou professionnel douze ans après leur entrée en CP. Le nombre de sortants du système scolaire sans diplôme diminue entre ces deux cohortes : 16% avaient quitté le secondaire sans diplôme, soit 4 points de plus que les élèves du Panel 2011. Les jeunes sont également de moins en moins en retard scolaire : 19% des élèves du Panel 1997 étaient encore en terminale générale et technologique douze ans après leur entrée en CP, contre 6% des élèves du Panel 2011.

En 2023, les filles du Panel 2011 sont 71% à obtenir leur baccalauréat général, technologique ou professionnel

« à l'heure », contre 60% des garçons. L'écart entre les filles et les garçons est resté stable entre les deux cohortes. Par ailleurs, les garçons sont plus souvent scolarisés en second cycle professionnel que les filles (17% contre 10%). Cet écart a augmenté de 4 points par rapport au Panel 1997.

Les inégalités sociales de réussite et d'orientation perdurent mais diminuent (2). Dans le Panel 2011, 81% des enfants de professions libérales, cadres ou chefs d'entreprise ont obtenu un baccalauréat, contre 50% des enfants d'ouvriers non qualifiés, soit un écart de 31 points pour le Panel 2011, contre un écart de 44 points pour le Panel 1997. Les élèves issus de milieux défavorisés sortent plus fréquemment du second degré sans diplôme. Un enfant d'inactif sur quatre est sorti sans diplôme, contre un sur dix ou moins pour les enfants de professions libérales, enseignants, cadres ou chefs d'entreprise. Plus le niveau de diplôme de leur mère est élevé, plus les élèves parviennent à obtenir leur baccalauréat sans avoir redoublé. De même, les enfants qui vivent avec leurs deux parents obtiennent plus souvent leur baccalauréat sans redoublement que ceux dont la composition familiale est différente, avec des écarts qui se maintiennent. Par ailleurs, au-delà du deuxième enfant, les risques de redoublement augmentent lorsque la taille de la famille augmente.

Précisions

Les panels utilisés

– Le Panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France hors DROM scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés en cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il est issu d'un sondage à deux degrés (école et classe). Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées. Les statistiques publiées portent sur les élèves encore suivis onze ans après leur entrée en CP et sont pondérées pour prendre en compte l'attrition.

– Le Panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France hors DROM scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés en cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est également issu d'un sondage à deux degrés (école et classe).

Origine sociale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 24.05 ; 15.26 ; 15.23 ; 13.24 ; 13.19.

– Barhoumi M., Caille J.-P., (2020), « Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés », *Éducation & formations*, n°101, MENJ-DEPP.

1 Situation scolaire des élèves douze ans après leur entrée en CP selon le sexe (en %)

	Panel 1997 - Situation en 2008			Panel 2011 - Situation en 2023		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Second cycle général et technologique	22,9	23,5	22,3	6,5	6,5	6,4
Terminale générale et technologique	19,3	20,0	18,6	6,1	6,1	6,1
Première générale et technologique	3,4	3,4	3,5	0,4	0,4	0,3
Seconde générale et technologique	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Second cycle professionnel	12,3	14,1	10,5	13,8	17,3	10,1
Terminale professionnelle	4,9	5,4	4,3	7,6	9,3	5,9
Première professionnelle	1,5	1,7	1,3	2,8	3,7	1,9
Seconde professionnelle	0,7	1,0	0,3	0,2	0,3	0,2
CAP	2,1	2,6	1,7	3,1	4,0	2,1
BEP	3,2	3,4	3,0	0,0	0,0	0,0
Autres situations (1)	0,8	0,7	1,0	0,9	1,0	0,7
Sorties du système scolaire	63,9	61,7	66,2	78,9	75,1	82,8
<i>dont bacheliers</i>	38,3	32,7	43,8	65,6	60,0	71,4
<i>dont CAP</i>	2,2	2,9	1,6	1,8	2,0	1,6
<i>dont BEP</i>	7,8	9,2	6,4	0,0	0,0	0,0
<i>dont sans diplôme</i>	15,7	16,9	14,5	11,5	13,1	9,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France hors DROM, public et privé sous et hors contrat.

1. Élèves accueillis en institut médico-éducatif, pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ou préparant un titre homologué ou certifié.

Lecture : en 2008, 38,3% des élèves entrés en CP en 1997 sont sortis du système scolaire en ayant obtenu un baccalauréat général, technologique ou professionnel. 65,6% des élèves entrés en CP en 2011 sont dans ce cas en 2023.

RERS 2025, DEPP

2 Situation scolaire des élèves douze ans après leur entrée en CP selon l'origine sociale, le diplôme de la mère, la structure familiale et la taille de la famille (en %)

	Panel 1997 - Situation en 2008			Panel 2011 - Situation en 2023		
	Scolarisés en second cycle	Sortis		Scolarisés en second cycle	Sortis	
		Bacheliers	Sans diplôme		Bacheliers	Sans diplôme
Origine sociale de l'élève (1)						
Agriculteurs	43,3	39,7	9,4	19,2	56,1	22,8
Artisans, commerçants (2)	39,5	36,6	16,7	20,3	67,6	10,7
Prof. libérales, cadres, chefs d'entreprise (3)	25,6	61,7	9,7	11,6	80,9	7,1
Enseignants (4)	27,4	60,0	8,4	13,5	79,6	6,7
Professions intermédiaires (5)	35,2	47,3	9,7	16,3	73,7	9,1
Employés	39,0	32,3	18,1	23,7	62,6	11,8
Ouvriers qualifiés	41,2	26,4	18,2	26,5	57,3	13,3
Ouvriers non qualifiés	39,8	17,5	24,3	29,8	50,1	15,8
Inactifs	22,9	15,1	45,2	38,4	34,1	25,7
Diplôme de la mère						
Aucun diplôme	33,8	18,5	28,3	30,4	47,8	17,9
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	39,2	33,3	16,6	28,1	53,3	15,0
Baccalauréat	35,0	49,0	9,7	22,4	67,1	9,3
CAP ou BEP	40,2	31,2	15,8	28,4	54,3	14,3
Diplôme du supérieur	27,1	63,4	6,5	12,4	79,1	8,2
Inconnu	32,7	30,7	24,4	28,3	50,5	17,3
Structure familiale						
Père et mère	35,4	40,7	14,1	18,4	70,1	10,0
Garde alternée	0,0	0,0	0,0	21,3	68,5	8,4
Famille monoparentale	41,7	23,9	23,4	27,8	53,6	16,0
Famille recomposée	35,7	28,0	23,4	26,8	57,4	13,6
Autre situation	35,2	19,7	36,6	28,7	44,6	25,4
Taille de la famille						
Enfant unique	37,0	35,9	15,5	20,3	64,1	13,9
2 enfants	36,9	41,6	13,1	18,9	70,2	9,8
3 enfants	34,1	40,4	15,3	20,6	67,5	10,4
4 enfants	36,7	30,0	21,1	22,5	60,9	14,1
5 enfants	35,3	25,2	27,7	26,2	55,8	13,9
6 enfants ou plus	37,8	21,2	25,5	30,2	49,2	16,8
Ensemble	36,0	38,3	15,7	21,1	65,6	11,5

► **Champ** : France hors DROM, public et privé sous et hors contrat.

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

2. Non compris chefs d'entreprises.

3. Non compris professeurs.

4. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

5. Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

Lecture : 39,7% des élèves enfants d'agriculteurs entrés en CP en 1997 ont obtenu leur baccalauréat en 2008 ; 56,1% des élèves enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 sont dans ce cas en 2023.

RERS 2025, DEPP

4.29 Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT

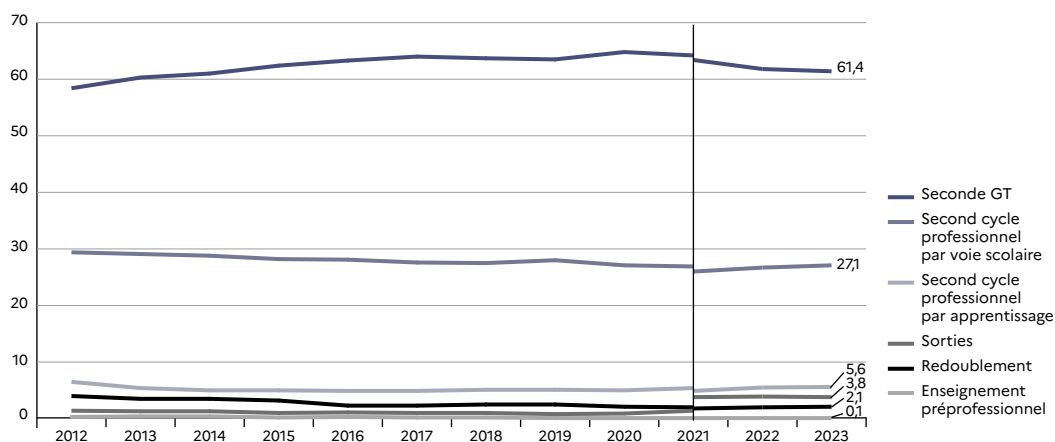
La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments charnières de l'orientation, même si des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus.

À la rentrée 2023, sur les 885 500 élèves inscrits en troisième l'année précédente, 61% ont continué en seconde GT et 33% se sont engagés dans la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage (1) (2). Les filles s'orientent plus souvent en seconde GT que les garçons (68% contre 55%) et nettement moins souvent en apprentissage (3% contre 8%) (3). Par ailleurs, les élèves « à l'heure » ou en avance sont 67% à poursuivre en seconde GT contre 20% des élèves en retard.

À la rentrée 2023, sur les 568 000 élèves scolarisés en seconde GT l'année précédente, 90% ont intégré une première générale (66%) ou technologique (24%) et 5% se sont réorientés vers la voie professionnelle (4).

Les garçons poursuivent leur scolarité dans une des séries scientifiques technologiques (STI2D, STL et STAV) quatre fois plus souvent que les filles. Les élèves en retard s'orientent davantage que les élèves plus jeunes en première technologique (38% contre 23%) ou en voie professionnelle (13% contre 4%) (5).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (en %)



► Champ : France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis publics + privés sous et hors contrat.
Lecture : 61,4% des élèves scolarisés en troisième en 2022 poursuivent en seconde générale et technologique (GT) en 2023.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Nouvelle méthode – Depuis la rentrée scolaire 2020, l'immatriculation des élèves via leur identifiant national (INE) dans les différentes sources permet de retracer leur parcours scolaire d'une année à l'autre. La méthodologie du calcul des taux de redoublement, de passage et de sorties a été révisée, et les chiffres des années 2021 à 2023 sont présentés selon la nouvelle méthode qui met dorénavant en regard les situations individuelles des élèves sur deux rentrées successives. Auparavant, la formation d'une rentrée scolaire était comparée à celle en fin d'année scolaire précédente à un niveau agrégé, en comparant des stocks d'élèves, sans identifier le parcours de chaque élève pris individuellement.

Population concernée – Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture et des armées, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Depuis 2015, les EREA et les ULIS sont également comptés.

Âge théorique, premières et terminales générales et technologiques, sorties – Voir « Glossaire ».

Avertissement – La population concernée dans cette fiche est plus étendue que dans les autres fiches, qui se limitent aux élèves des établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Source
DEPP, système d'information Scolarité du ministère chargé de l'éducation nationale.
DEPP, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
DGER-MASA, système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (en %)

	2006	2011	2012	2018	2019	2020	2021	2021(3)	2022	2023
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	841,3	811,1	817,7	843,4	849,7	860,3	878,0	873,7	868,7	885,5
Seconde générale et technologique	54,0	57,4	58,4	63,7	63,5	64,8	64,2	63,4	61,8	61,4
Cycle professionnel	37,8	36,6	35,9	32,6	33,1	32,1	32,3	30,9	32,2	32,7
dont apprentissage	7,7	7,0	6,5	5,1	5,1	5,0	5,4	4,9	5,5	5,6
CAP et assimilés	11,8	13,2	12,7	10,8	11,1	10,7	11,0	10,1	10,8	11,0
BEP (1)	25,5							0,0	0,0	0,0
Bac professionnel (1)	0,5	23,4	23,2	21,8	22,0	21,4	21,3	20,8	21,4	21,7
Enseignement préprofessionnel	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Troisième (redoublement)	6,0	4,3	4,0	2,5	2,5	2,1	2,0	1,8	2,0	2,1
Sorties (2)	1,8	1,4	1,4	1,0	0,8	0,9	1,4	3,8	3,9	3,8
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis publics + privés sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

3. Rupture de série depuis 2021 : voir « Précisions ».

Lecture : en 2022, on recensait 885 500 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France. En 2023, 32,7 % d'entre eux ont intégré le cycle professionnel.

3 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe (en %)

	2022		2023		2022		2023	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	422,5	446,1	431,3	454,2	758,6	110,1	784,1	101,4
Seconde générale et technologique	68,3	55,7	67,8	55,3	67,9	19,7	66,8	19,7
Cycle professionnel	26,2	37,8	26,8	38,2	27,6	63,6	28,8	62,9
dont apprentissage	2,9	8,1	2,9	8,1	4,4	13,2	4,7	12,6
CAP et assimilés	7,7	13,8	7,9	13,9	7,8	31,9	8,3	31,9
Bac professionnel (1)	18,5	24,1	18,9	24,3	19,9	31,7	20,5	31,0
Enseignement préprofessionnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1	0,4
Troisième (redoublement)	1,9	2,1	2,0	2,1	2,0	1,7	2,1	2,0
Sorties (2)	3,5	4,3	3,3	4,2	2,4	14,6	2,3	15,0
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis publics + privés sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. et 2. Voir [2] supra.

Lecture : en 2022, on recensait 431 300 filles scolarisées en troisième, parmi elles 67,8 % ont poursuivi vers une seconde générale et technologique (GT).

4 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT (en %)

	2006	2010	2011	2018	2019	2020	2021	2021(3)	2022	2023
Effectifs en seconde GT à la rentrée n -1 (en milliers)	538,3	506,7	511,2	568,8	566,6	562,7	575,3	574,2	580,5	568,0
Première générale	55,0	59,7	61,5	65,2	67,1	67,7	67,4	66,7	65,2	66,0
Première technologique	23,6	23,2	23,1	24,6	23,7	24,5	24,1	24,0	24,6	24,2
dont : 1 ^{re} STI (1)/STI2D/STL/STAV	7,4	6,8	7,0	7,8	6,9	6,7	6,4	6,6	6,6	6,6
1 ^{re} STT/STG/STMG	12,2	12,1	11,8	11,9	12,1	12,9	13,0	12,8	13,3	13,0
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,5	4,6	4,3	3,9	4,2	4,4	4,9	4,6
Seconde GT (redoublement)	14,4	10,8	9,4	4,5	3,7	2,9	3,0	2,8	3,0	2,8
Sorties (2)	1,1	0,7	0,5	1,1	1,2	1,0	1,3	2,1	2,4	2,5
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis publics + privés sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. La réforme du lycée de 2010 a subdivisé la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

3. Rupture de série depuis 2021 : voir « Précisions ».

Lecture : en 2022, on recensait 568 000 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France. En 2023, 66,0 % d'entre eux ont poursuivi en première générale.

5 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe (en %)

	2022		2023		2022		2023	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en seconde GT à la rentrée n -1 (en milliers)	312,7	267,9	304,7	263,3	536,2	44,3	523,9	44,1
Première générale	67,3	62,9	67,9	63,7	67,7	35,8	68,4	36,9
Première technologique	23,1	26,3	22,8	25,8	23,4	38,5	23,1	37,5
dont : première STI (1)/STI2D/STL/STAV	2,8	11,1	2,8	10,9	6,4	9,4	6,4	9,0
première STT/STG/STMG	13,4	13,2	13,0	13,0	12,6	22,1	12,3	21,6
Réorientation vers la voie professionnelle	4,3	5,5	4,0	5,2	4,2	13,5	3,9	12,6
Seconde GT (redoublement)	2,8	3,2	2,6	2,9	3,0	3,0	2,8	2,9
Sorties (2)	2,6	2,2	2,6	2,3	1,8	9,1	1,8	10,2
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis publics + privés sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. et 2. Voir [4] supra.

Lecture : en 2022, 304 700 filles étaient scolarisées en seconde GT, parmi elles 67,9 % ont poursuivi vers une première générale.

Le premier temps de mesure du Panel 2021 a permis d'établir le niveau de compétences en langage oral et écrit, le niveau d'acquisition des premiers outils mathématiques et celui de compétences transversales des élèves scolarisés en première année d'instruction obligatoire.

En début de maternelle, la compréhension du langage oral est fortement liée à la catégorie socioprofessionnelle des parents : le taux de réussite en « syntaxe et vocabulaire » est de 37% pour les élèves d'origine sociale très favorisée contre 26% pour ceux socialement défavorisés (1). Le trimestre de naissance est aussi un facteur d'influence sur les compétences langagières : dans le domaine du langage écrit, les élèves nés au premier trimestre sont deux fois plus représentés dans le groupe des élèves les plus performants (groupe 4) que ceux nés au dernier trimestre (34% contre 16%) (2).

L'acquisition des premiers outils mathématiques augmente avec le trimestre de naissance des élèves : 41% des plus jeunes, c'est-à-dire nés au dernier trimestre de l'année civile, sont capables de réciter la comptine numérique jusqu'à 3 au maximum, contre 20% nés au premier trimestre ; 9% des élèves les plus âgés sont même capables de réciter la comptine au-delà de 20 contre 2% des élèves les plus jeunes (3).

Les filles ont de meilleurs résultats que les garçons dans les compétences transversales telles que les capacités d'adaptation, la concentration, la mémorisation ou encore l'organisation : elles représentent 31% des élèves du groupe les moins performants (groupe 1) et 62% des élèves du groupe les plus performants (groupe 4) (4).

Précisions

Les premières données sur les compétences des élèves sont issues d'une mesure indirecte (via des grilles d'observations complétées par les enseignants de 35 000 élèves) et d'une mesure directe (via des tâches réalisées sur tablette par un dixième des élèves du Panel).

À partir des scores bruts obtenus par les élèves à la mesure indirecte, quatre groupes de performance se distinguent : le groupe 1 (G1) comprend les élèves ayant obtenu un score inférieur à 50% du score maximal, le groupe 2 (G2) entre 50% et 75%, le groupe 3 (G3) entre 75% et 90% et le groupe 4 (G4) un pourcentage supérieur à 90%.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.03.

1 Taux de réussite à l'évaluation numérique de compréhension du langage oral (en %)

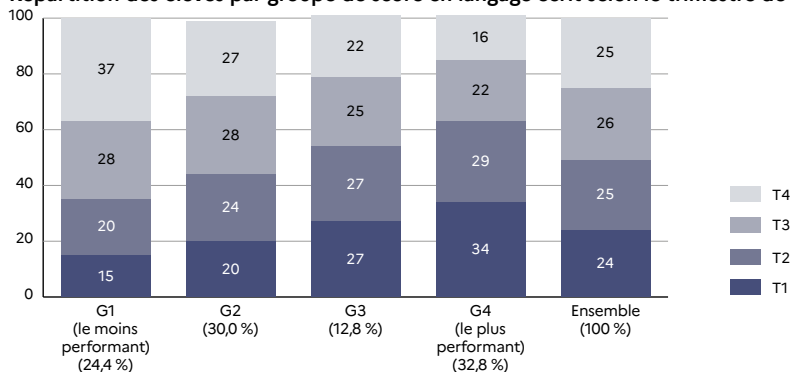
Domaine	PCS					Sexe		Ensemble
	Non répondants au questionnaire famille	Défavorisée	Moyenne	Favorisée	Très favorisée	Fille	Garçon	
Syntaxe et vocabulaire	27	26	30	33	37	34	31	32
Processus d'apprentissage	35	34	39	41	46	43	39	41

► **Champ** : France hors Mayotte, public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : le taux de réussite en syntaxe et vocabulaire est de 27% pour les élèves dont les parents n'ont pas répondu au questionnaire famille.

2 Répartition des élèves par groupe de score en langage écrit selon le trimestre de naissance (en %)



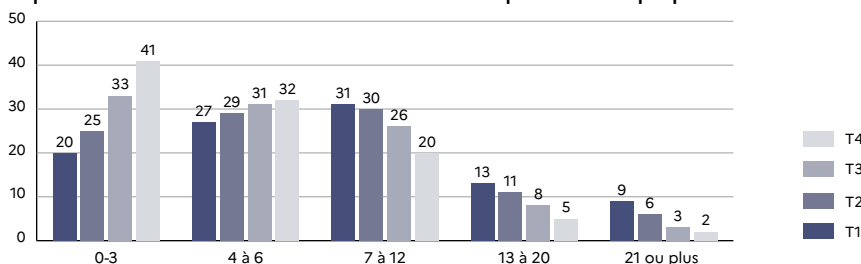
RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

Lecture : parmi les élèves du groupe 1 (représentant 24,4% des élèves), 37% sont nés au quatrième trimestre.

Note : le groupe 1 correspond aux élèves qui ont moins de 50% de bonnes réponses à l'ensemble des questions de langage écrit.

3 Répartition des élèves selon leur maîtrise de la comptine numérique par trimestre de naissance (en %)

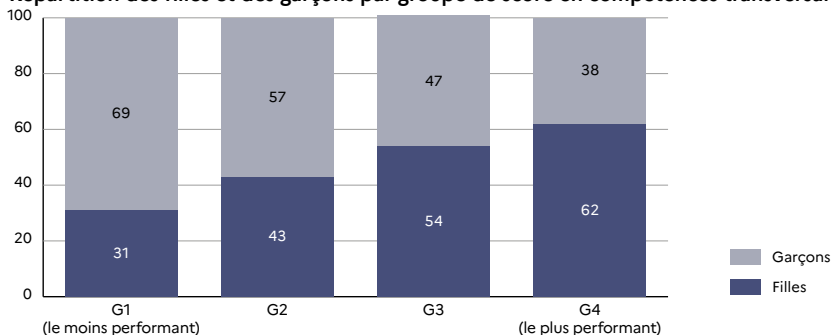


RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

Lecture : 20% des élèves nés au premier trimestre (T1) sont capables de réciter la comptine numérique jusqu'à 3 maximum.

4 Répartition des filles et des garçons par groupe de score en compétences transversales (en %)



RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

Lecture : parmi les élèves du groupe 1, 31% sont des filles, 69% sont des garçons.

Note : le groupe 1 correspond aux élèves qui ont moins de 50% de bonnes réponses à l'ensemble des questions de compétences transversales.

En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée.

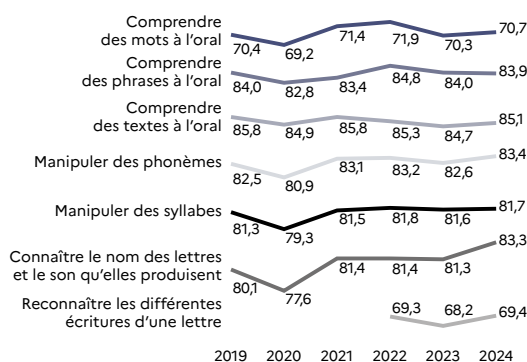
En français, les résultats sont stables pour cinq des sept compétences évaluées par rapport à 2023 et en hausse pour « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » et « reconnaître les différentes écritures d'une lettre » (respectivement +2,0 points et +1,2 point) (1). Par rapport à 2019, les résultats s'améliorent pour « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (+3,2 points). Les résultats sont stables pour les autres compétences comparables.

En mathématiques, les résultats sont stables pour six des sept compétences évaluées par rapport à 2023 et en hausse pour « placer un nombre sur une ligne graduée » (+2,3 points) (2). Entre 2019 et 2024, les résultats sont

stables pour trois des six compétences comparables. Le niveau de maîtrise satisfaisant augmente pour « comparer des nombres », « résoudre des problèmes » et « écrire des nombres entiers » (respectivement +4,4 points, +2,0 points et +1,8 point).

En 2024, en français, les compétences de compréhension orale de phrases et de textes sont les mieux réussies (respectivement 83,9% et 85,1% des élèves présentant une maîtrise satisfaisante) (3). Les deux compétences de français les moins bien réussies sont « reconnaître les différentes écritures d'une lettre » et « comprendre des mots à l'oral » (69,4% et 70,7%). En mathématiques, les compétences d'écriture et de lecture de nombres entiers sont les mieux réussies (respectivement 89,5% et 92,2%) (4). La compétence « résoudre des problèmes » est la moins bien maîtrisée (68,1%).

1 Évolution de la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans les compétences comparables en français en début de CP (en %)

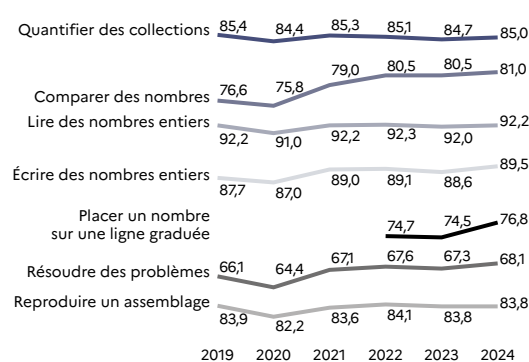


► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CP, en 2024, 70,7% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des mots à l'oral ».

RERS 2025, DEPP

2 Évolution de la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans les compétences comparables en mathématiques en début de CP (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CP, en 2024, 85,0% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « quantifier des collections ».

RERS 2025, DEPP

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 760 000 élèves de CP ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

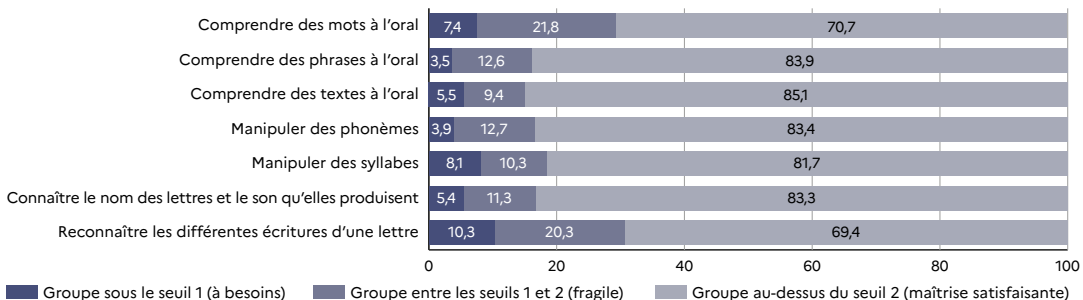
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.15 ; 24.13.

3 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en français en début de CP en septembre 2024 (en %)

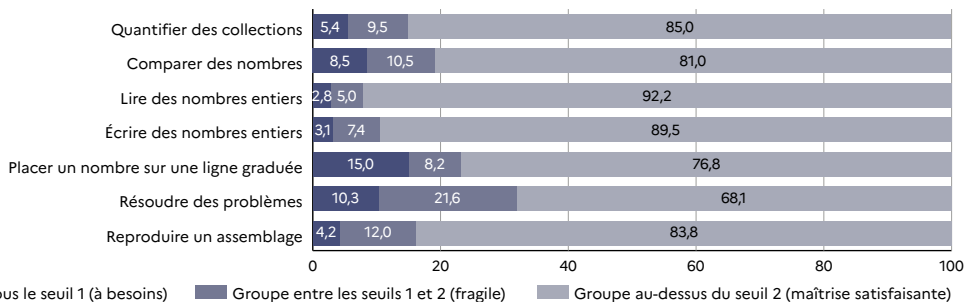


► **Champ** : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CP, en 2024, 70,7% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) pour la compétence « comprendre des mots à l'oral », contre 21,8% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 7,4% en dessous du seuil 1 (à besoins).

RERS 2025, DEPP

4 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en mathématiques en début de CP en septembre 2024 (en %)



► **Champ** : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CP, en 2024, 85,0% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) pour la compétence « quantifier des collections », contre 9,5% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 5,4% en dessous du seuil 1 (à besoins).

RERS 2025, DEPP

En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée. Les élèves entrant en CP dans les écoles de l'éducation prioritaire (EP) ont une maîtrise moins affirmée des différentes compétences évaluées. Ces résultats doivent être mis en regard du profil social en moyenne moins favorisé des élèves accueillis.

Les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en EP retrouvent globalement leur niveau de 2019 sauf pour « comprendre des phrases à l'oral » (+1,3 point), pour « comparer des nombres » et pour « résoudre des problèmes » (respectivement -3,8 points et -1,0 point) (1)(2).

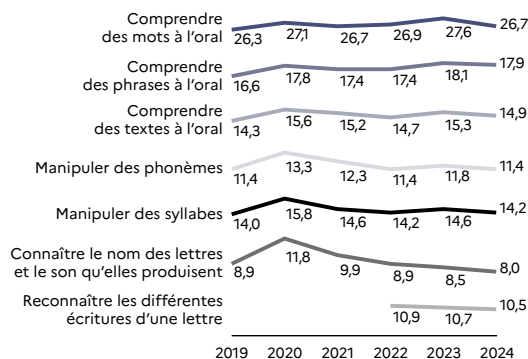
Entre 2019 et 2024, les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ sont stables sauf pour « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent »

(-1,5 point) et pour les compétences « comparer des nombres », « résoudre des problèmes », « écrire des nombres entiers » et « reproduire un assemblage » (respectivement -5,3, -2,1, -1,0 et -1,0 point) (3)(4).

En français, en 2024, les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux en REP+ demeurent les plus élevés pour les trois compétences de compréhension orale (de 18,9 à 32,6 points) (5). L'écart le moins important concerne la compétence « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (10,0 points).

En mathématiques, les écarts de performances les plus marqués entre les élèves du secteur public hors EP et ceux de REP+ portent sur la résolution de problèmes (22,7 points) (6). Les écarts les moins importants concernent la lecture et l'écriture de nombres entiers (respectivement 6,7 et 7,8 points).

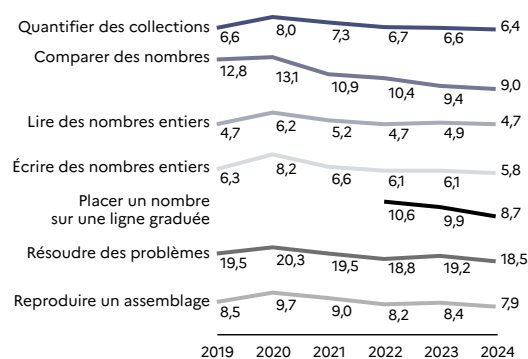
1 Évolution des écarts de performances en français en CP entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP (en points de pourcentage)



► Champ : France, public.

LECTURE : en 2024, en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 26,7 points de pourcentage pour la compétence « comprendre des mots à l'oral ».

2 Évolution des écarts de performances en mathématiques en CP entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP (en points de pourcentage)



► Champ : France, public.

LECTURE : en 2024, en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 6,4 points de pourcentage pour la compétence « quantifier des collections ».

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 760 000 élèves de CP ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

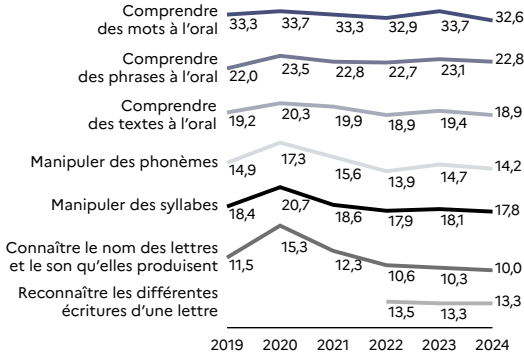
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

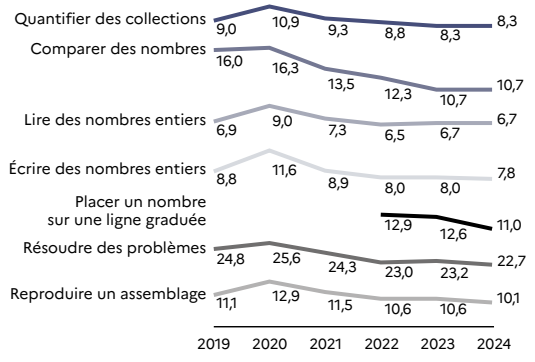
– Notes d'Information : 25.15 ; 24.13.

3 Évolution des écarts de performances en français en CP entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ (en points de pourcentage)



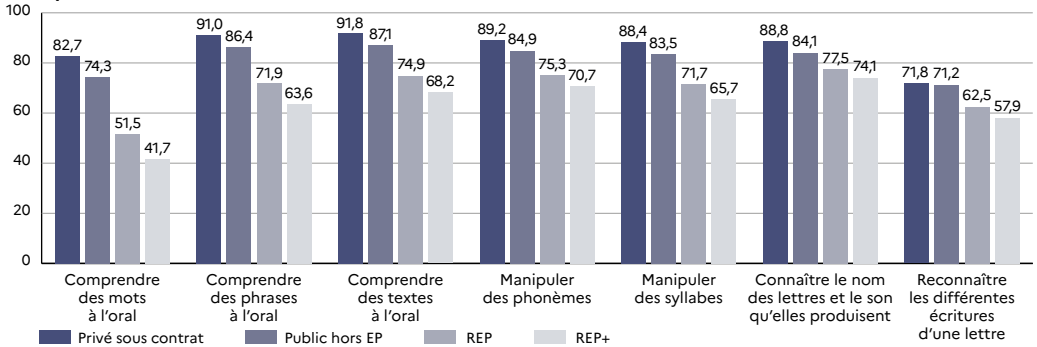
► **Champ :** France, public. **Lecture :** en 2024, dans la compétence « comprendre des mots à l'oral », en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ est de 32,6 points de pourcentage.

4 Évolution des écarts de performances en mathématiques en CP entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ (en points de pourcentage)



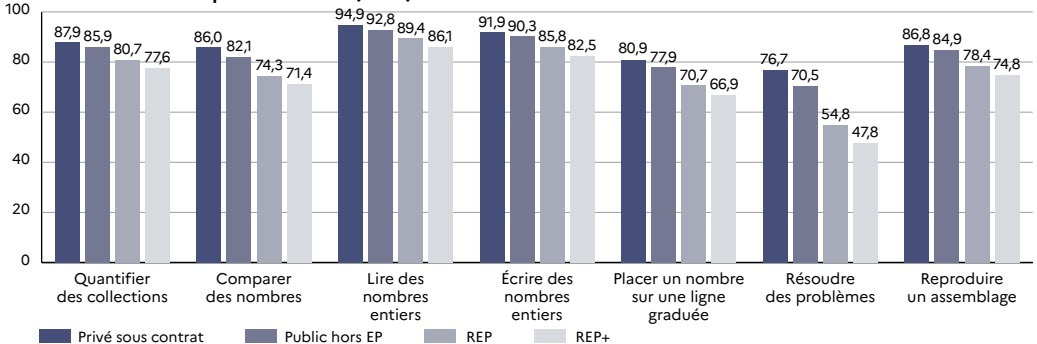
► **Champ :** France, public. **Lecture :** en 2024, en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ est de 8,3 points de pourcentage pour la compétence « quantifier des collections ».

5 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP selon le secteur en septembre 2024 (en %)



► **Champ :** France, public + privé sous contrat. **Lecture :** en 2024, en début de CP, 82,7% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des mots à l'oral », contre 74,3% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 51,5% des élèves en REP et 41,7% des élèves en REP+.

6 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP selon le secteur en septembre 2024 (en %)



► **Champ :** France, public + privé sous contrat. **Lecture :** en 2024, en début de CP, 87,9% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « quantifier des collections », contre 85,9% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 80,7% des élèves en REP et 77,6% des élèves en REP+.

5.04 L'évaluation Repères en début de CE1 : résultats généraux

En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée.

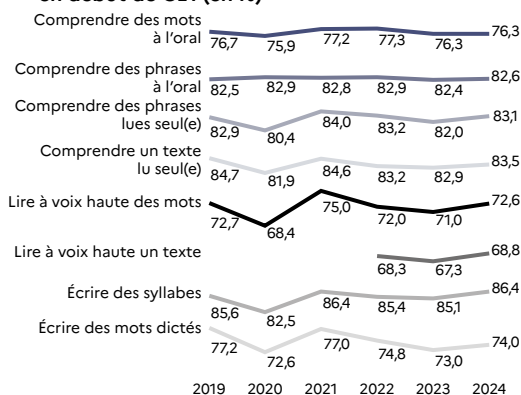
En 2024, en français, les résultats sont en hausse pour cinq des huit compétences évaluées par rapport à 2023 (jusqu'à +1,6 point) et stables pour trois compétences (1). Par rapport à 2019, le niveau de maîtrise satisfaisant diminue de 3,2 points pour « écrire des mots dictés » et de 1,2 point pour « comprendre un texte lu seul(e) ». Pour les cinq autres compétences comparables, la proportion d'élèves ayant un niveau de maîtrise satisfaisant est stable.

En mathématiques, les résultats sont en hausse par rapport à 2023 pour cinq des huit compétences

évaluées. La proportion d'élèves dans le groupe satisfaisant augmente jusqu'à 2,6 points pour la compétence « soustraire » (2). Entre 2019 et 2024, les performances des élèves augmentent pour les quatre compétences comparables de mathématiques, notamment pour l'écriture de nombres entiers (3,8 points).

En 2024, en français, la compétence la mieux réussie est « écrire des syllabes » pour laquelle 86,4% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante (3). Les compétences de lecture à voix haute, de mots et de texte, sont les moins bien réussies (respectivement 72,6% et 68,8%). En mathématiques, « reproduire un assemblage » est la compétence la mieux réussie (83,7%) tandis que la résolution de problèmes demeure la compétence la moins bien maîtrisée (48,6%) (4).

1 Évolution de la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans les compétences comparables en français en début de CE1 (en %)

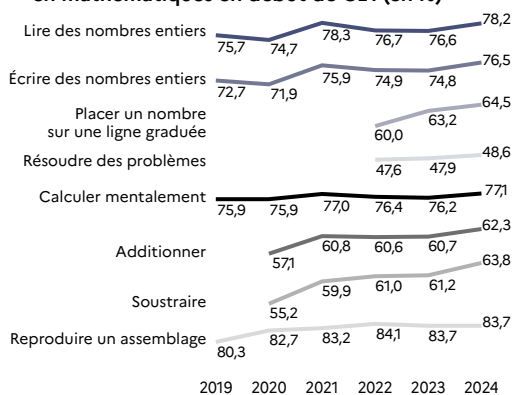


► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CE1, en 2024, 76,3% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des mots à l'oral ».

RERS 2025, DEPP

2 Évolution de la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans les compétences comparables en mathématiques en début de CE1 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CE1, en 2024, 78,2% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « lire des nombres entiers ».

RERS 2025, DEPP

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 770 000 élèves de CE1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

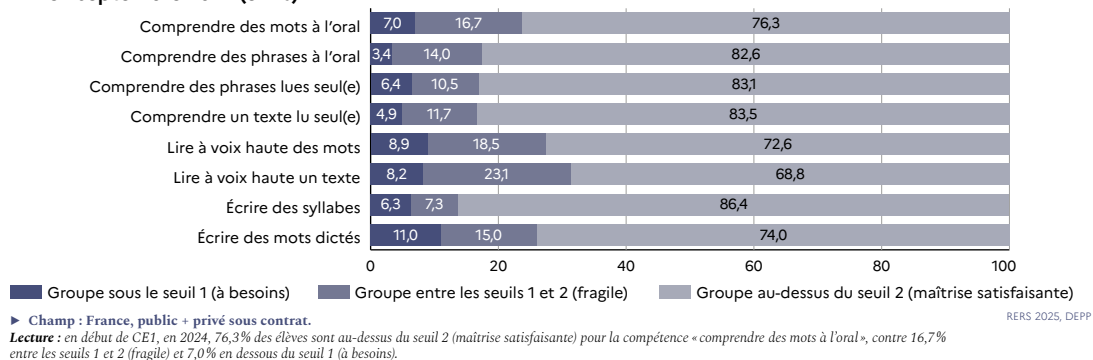
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

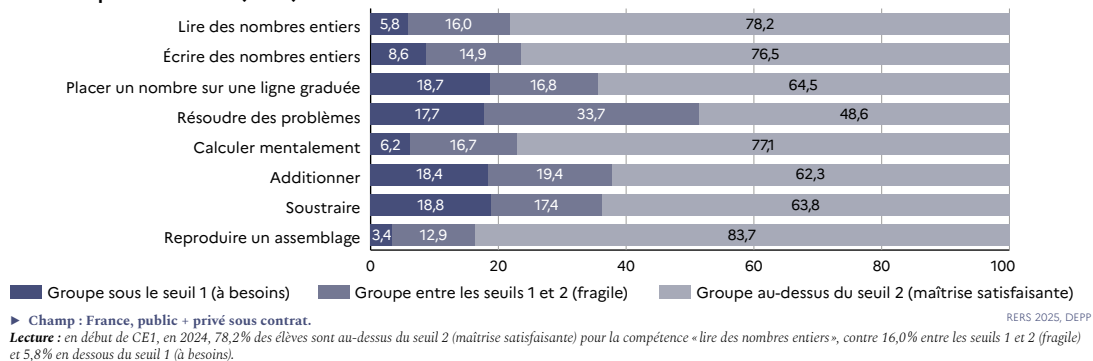
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.16 ; 24.13.

3 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en français en début de CE1 en septembre 2024 (en %)



4 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en mathématiques en début de CE1 en septembre 2024 (en %)

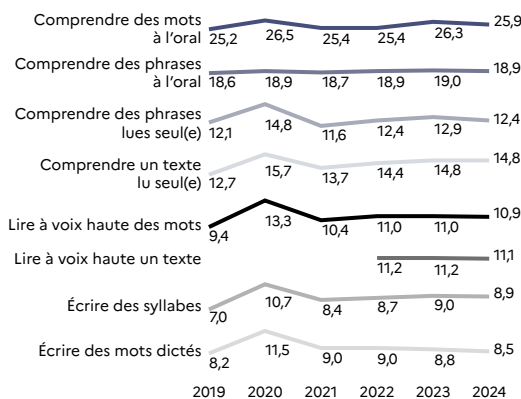


En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée. Les élèves entrant en CE1 dans une école de l'éducation prioritaire (EP) ont une maîtrise moins affirmée des différentes compétences évaluées. Ces résultats doivent être mis en regard du profil social en moyenne moins favorisé des élèves accueillis.

Entre 2019 et 2024, les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en EP augmentent pour trois compétences de français (« comprendre un texte lu seul(e) », « écrire des syllabes » et « lire à voix haute des mots ») et sont stables pour les quatre autres compétences (1). Ils sont stables en mathématiques (2).

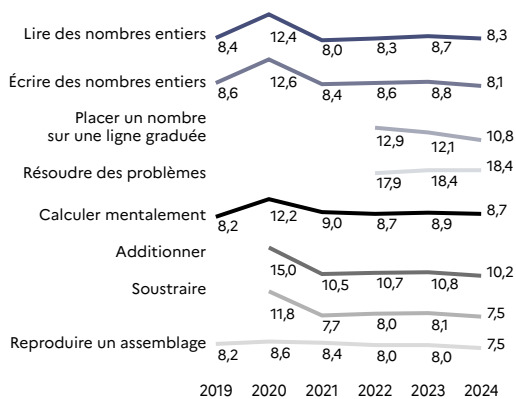
Entre 2019 et 2024, les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ sont stables dans toutes les compétences de français à l'exception de « comprendre un texte lu seul(e) », « lire à voix haute des mots » et « écrire des syllabes » (respectivement +2,0, +2,3 et +2,4 points) (3). En mathématiques, les écarts sont stables par rapport à 2019 (4). En français, en 2024, les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux en REP+ demeurent les plus élevés pour les deux compétences de compréhension orale (de 24,6 à 32,3 points). L'écart le moins important concerne la compétence « écrire des mots dictés » (12,1 points) (5). En mathématiques, l'écart le plus marqué entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux en REP+ porte sur la résolution de problèmes (22,3 points). L'écart le moins important concerne la compétence de géométrie « reproduire un assemblage » (9,7 points) (6).

1 Évolution des écarts de performances en français en CE1 entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP (en points de pourcentage)



► **Champ :** France, public. RERS 2025, DEPP
Lecture : en 2024, en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 25,9 points de pourcentage pour la compétence « comprendre des mots à l'oral ».

2 Évolution des écarts de performances en mathématiques en CE1 entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP (en points de pourcentage)



► **Champ :** France, public. RERS 2025, DEPP
Lecture : en 2024, en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 8,3 points de pourcentage pour la compétence « lire des nombres entiers ».

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 770 000 élèves de CE1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

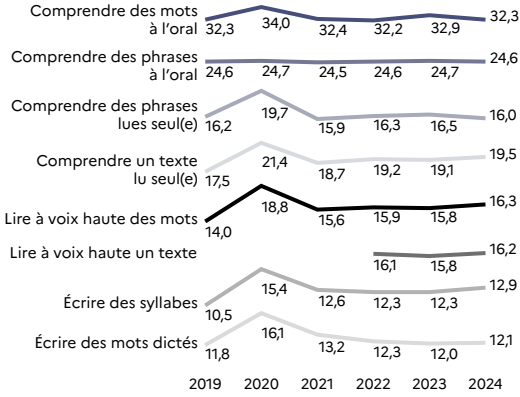
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

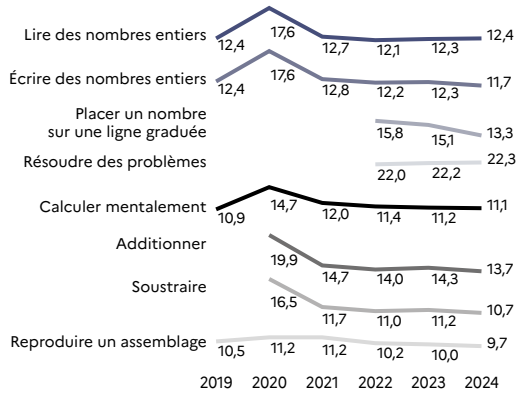
- Notes d'Information : 25.16 ; 24.13.

3 Évolution des écarts de performances en français en CE1 entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ (en points de pourcentage)



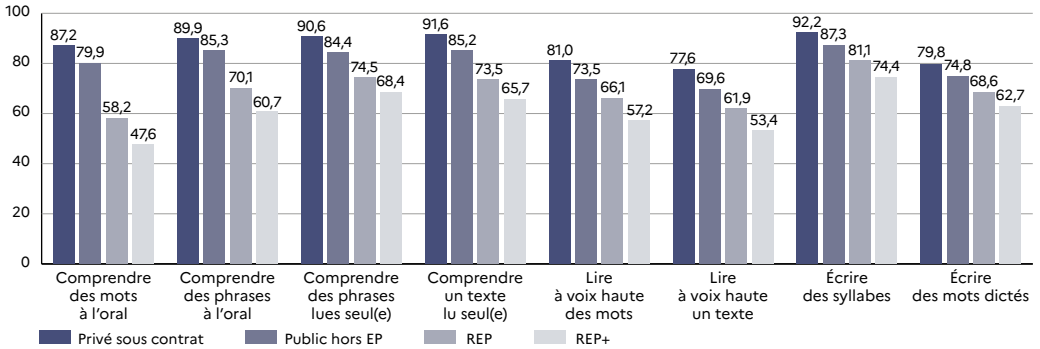
► **Champ : France, public.**
 RERS 2025, DEPP
 Lecture : en 2024, en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ est de 32,3 points de pourcentage pour la compétence « comprendre des mots à l'oral ».

4 Évolution des écarts de performances en mathématiques en CE1 entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ (en points de pourcentage)



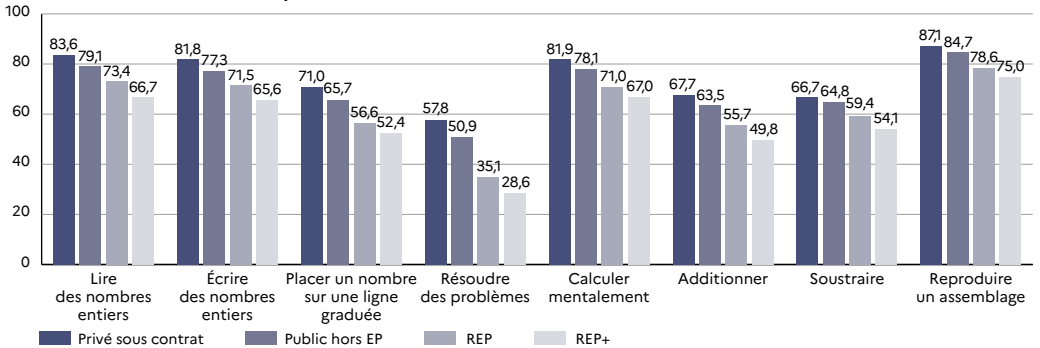
► **Champ : France, public.**
 RERS 2025, DEPP
 Lecture : en 2024, en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ est de 12,4 points de pourcentage pour la compétence « lire des nombres entiers ».

5 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) en français en début de CE1 selon le secteur en septembre 2024 (en %)



► **Champ : France, public + privé sous contrat.**
 RERS 2025, DEPP
 Lecture : en 2024, en début de CE1, 87,2% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des mots à l'oral », contre 79,9% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 58,2% des élèves en REP et 47,6% des élèves en REP+.

6 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) en mathématiques en début de CE1 selon le secteur en septembre 2024 (en %)



► **Champ : France, public + privé sous contrat.**
 RERS 2025, DEPP
 Lecture : en 2024, en début de CE1, 83,6% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « lire des nombres entiers », contre 79,1% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 73,4% des élèves en REP et 66,7% des élèves en REP+.

5.06 L'évaluation Repères en début de CE2 : résultats généraux

En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours élémentaire deuxième année (CE2) ont passé une évaluation standardisée.

En français, les compétences les mieux réussies sont « comprendre un texte et des phrases à l'oral » et « comprendre des phrases lues seul(e) », avec 81,1 % d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (1). Les compétences les moins bien réussies en début de CE2 sont « reconnaître les principaux constituants de

la phrase » (« identifier le sujet et le verbe ») et « utiliser des marques d'accord pour les noms et les adjectifs » (respectivement 54,4 % et 60,4 %).

En mathématiques, les compétences « lire des nombres entiers » et « écrire des nombres entiers » sont les mieux réussies (respectivement 87,8 % et 83,1 %) (2). À l'inverse, la résolution de problèmes et le calcul posé sont les compétences les moins maîtrisées (respectivement 48,1 % et 48,3 %).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 780 000 élèves de CE2 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

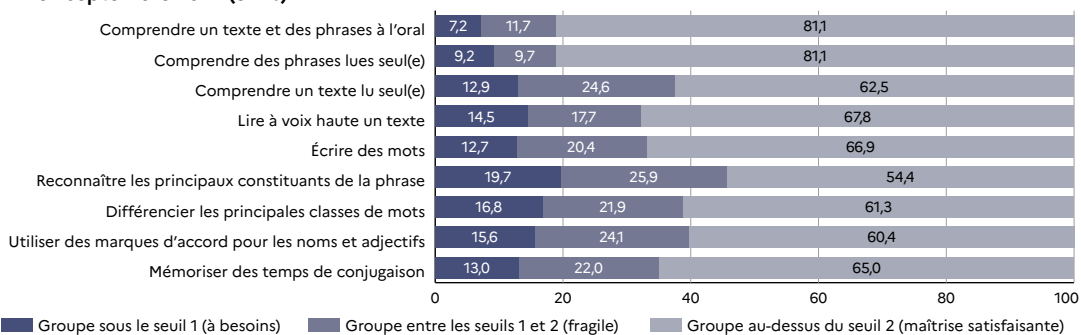
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.17.

1 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en français en début de CE2 en septembre 2024 (en %)

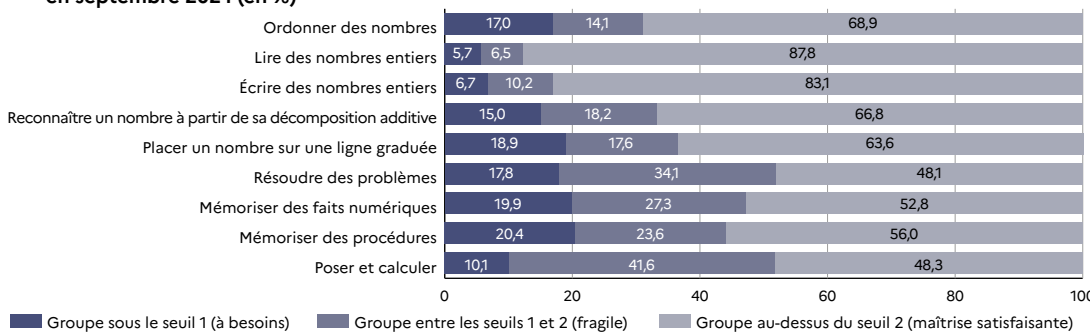


► Champ : France, public + privé sous contrat.

► Lecture : en début de CE2, en 2024, 81,1% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) pour la compétence « comprendre un texte et des phrases à l'oral », contre 11,7% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 7,2% en dessous du seuil 1 (à besoins).

RERS 2025, DEPP

2 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en mathématiques en début de CE2 en septembre 2024 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

► Lecture : en début de CE2, en 2024, 68,9% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) pour la compétence « ordonner des nombres », contre 14,1% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 17,0% en dessous du seuil 1 (à besoins).

RERS 2025, DEPP

En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours élémentaire deuxième année (CE2) ont passé une évaluation standardisée.

Les élèves entrant en CE2 dans une école de l'éducation prioritaire (EP) ont une maîtrise moins affirmée des différentes compétences évaluées. Ces résultats doivent être mis en regard du profil social en moyenne moins favorisé des élèves accueillis.

En français, en 2024, les écarts les plus marqués entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux en REP+ concernent les compétences « comprendre un texte et des phrases à l'oral », « mémoriser des temps de conjugaison » et « comprendre un texte lu seul(e) » avec

des écarts respectifs de 24,2, 22,4 et 20,6 points (1). À l'inverse, les écarts les moins importants concernent les compétences « différencier les principales classes de mots » et « écrire des mots » (respectivement 13,8 et 14,0 points).

En mathématiques, au sein du secteur public, les écarts entre les performances des élèves de REP+ et ceux scolarisés hors éducation prioritaire sont les plus marqués en résolution de problèmes et pour la compétence « placer un nombre sur une ligne graduée » (20,5 et 19,0 points) (2). Les écarts les moins importants concernent la compétence « mémoriser des faits numériques » (4,4 points).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 780 000 élèves de CE2 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

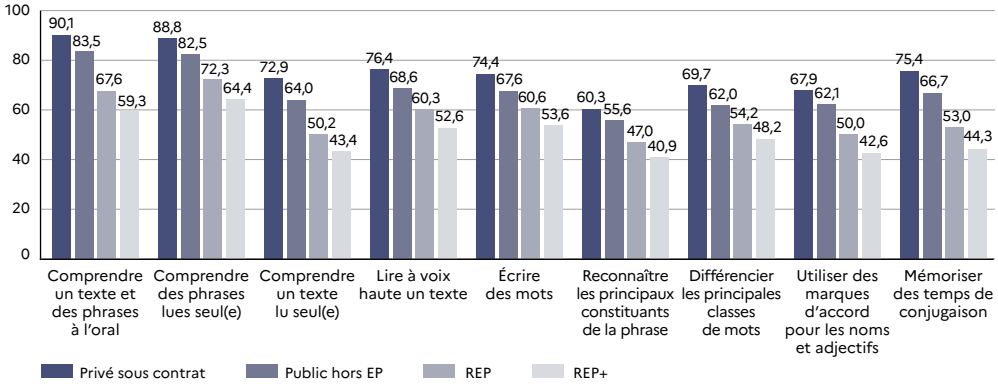
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.17.

1 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) en français en début de CE2 selon le secteur en septembre 2024 (en %)

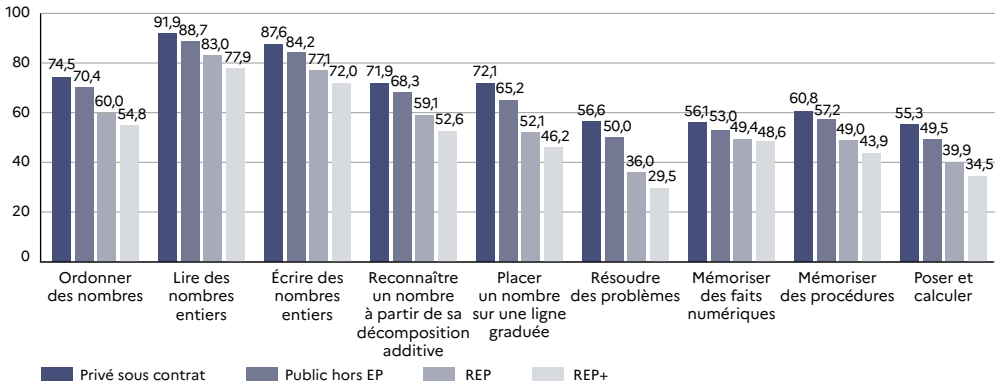


RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, en début de CE2, 90,1% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre un texte et des phrases à l'oral », contre 83,5% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 67,6% des élèves en REP et 59,3% des élèves en REP+.

2 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) en mathématiques en début de CE2 selon le secteur en septembre 2024 (en %)



RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, en début de CE2, 74,5% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « ordonner des nombres », contre 70,4% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 60,0% des élèves en REP et 54,8% des élèves en REP+.

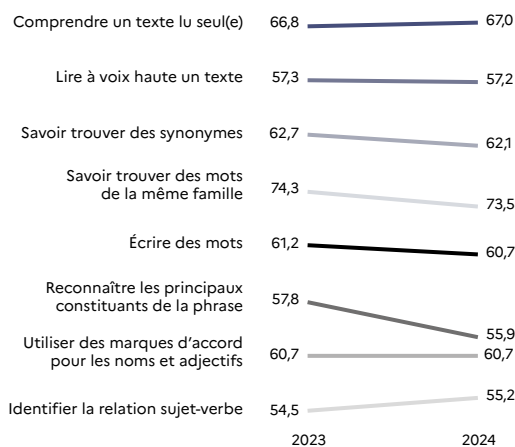
En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours moyen première année (CM1) ont passé une évaluation standardisée.

En français, les résultats sont stables par rapport à 2023 pour sept des huit compétences comparables et en baisse pour la compétence « reconnaître les principaux constituants de la phrase » (-1,9 point) (1).

En mathématiques, les résultats sont en hausse pour l'ensemble des compétences évaluées par rapport à 2023 (de +1,2 point à +2,2 points) à l'exception de la compétence « écrire des nombres entiers » qui est stable (2).

En 2024, en français, les compétences les mieux réussies sont « comprendre des textes à l'oral » et « savoir trouver des mots de la même famille » (respectivement 78,1% et 73,5% d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante). Les deux compétences les moins bien maîtrisées sont « mémoriser des temps de conjugaison » et « identifier la relation sujet-verbe » (respectivement 49,4% et 55,2%) (3). En mathématiques, « écrire des nombres entiers » et « placer un nombre sur une ligne graduée » sont les compétences les plus réussies (respectivement 84,3% et 73,2%). Les compétences d'automatismes de calcul « mémoriser des faits numériques » et « mémoriser des procédures » sont les moins bien réussies (respectivement 34,1% et 44,8%) (4).

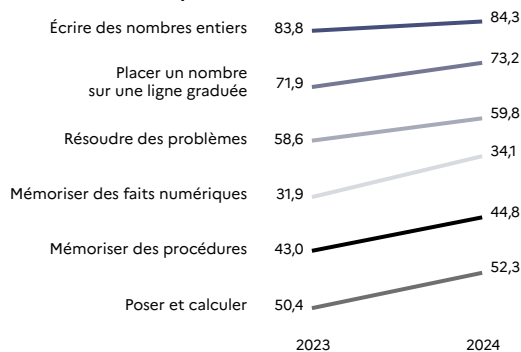
1 Évolution de la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans les compétences comparables en français en début de CM1 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CM1, en 2024, 67,0% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre un texte lu seul(e) ».

2 Évolution de la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans les compétences comparables en mathématiques en début de CM1 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CM1, en 2024, 84,3% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « écrire des nombres entiers ».

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 790 000 élèves de CM1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

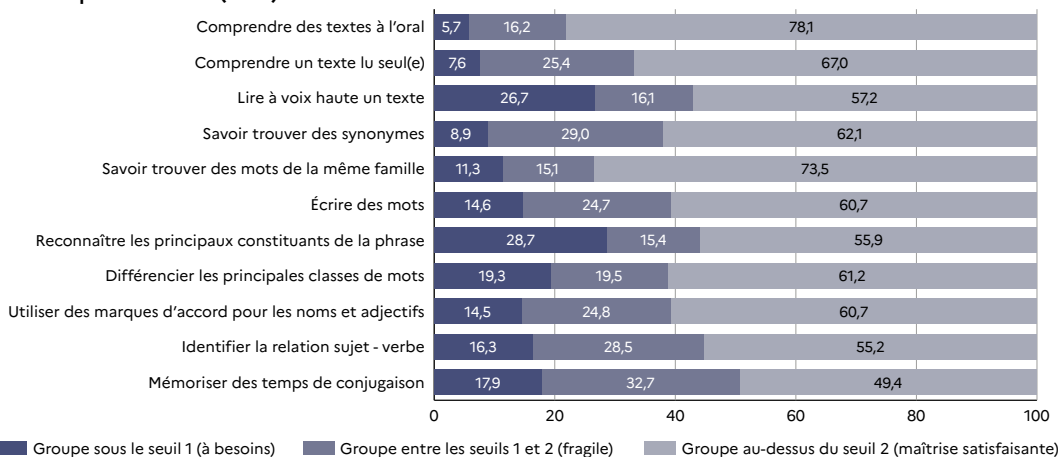
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 25.18 ; 24.14.

3 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en français en début de CM1 en septembre 2024 (en %)

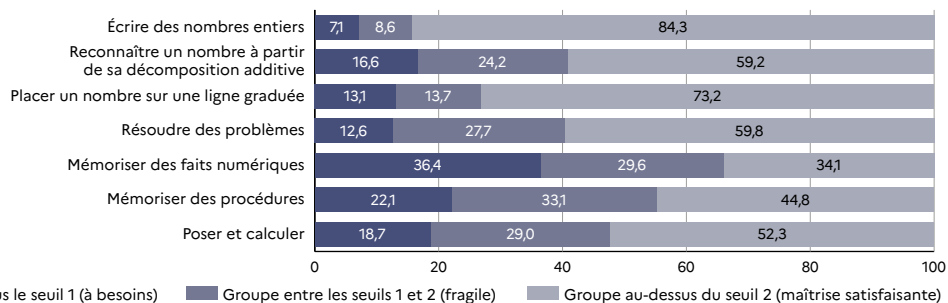


► Champ : France, public + privé sous contrat.

► Lecture : en début de CM1, en 2024, 78,1% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) pour la compétence « comprendre des textes à l'oral », contre 16,2% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 5,7% en dessous du seuil 1 (à besoins).

RERS 2025, DEPP

4 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en mathématiques en début de CM1 en septembre 2024 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

► Lecture : en début de CM1, en 2024, 84,3% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) pour la compétence « écrire des nombres entiers », contre 8,6% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 7,1% en dessous du seuil 1 (à besoins).

RERS 2025, DEPP

En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours moyen première année (CM1) ont passé une évaluation standardisée. Les élèves scolarisés en CM1 dans une école de l'éducation prioritaire (EP) ont une maîtrise moins affirmée des différentes compétences de français et de mathématiques. Ces résultats doivent être mis en regard du profil social en moyenne moins favorisé des élèves accueillis.

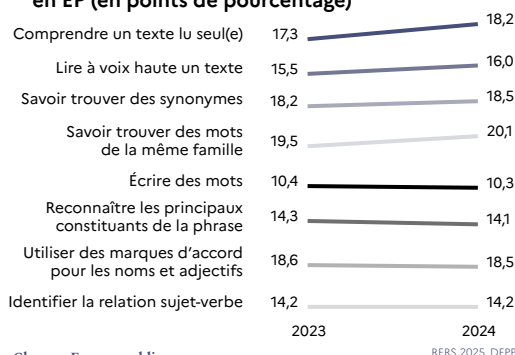
Entre 2023 et 2024, les écarts de performances entre les élèves du secteur public hors EP et ceux scolarisés en EP sont stables en français et en mathématiques à l'exception des compétences « comprendre un texte lu seul(e) », « savoir trouver des mots de la même famille », « lire à voix haute un texte » et « mémoriser des faits numériques », pour lesquelles les écarts augmentent (de +0,5 à +0,9 point) (1) (2).

Entre 2023 et 2024, les écarts de performances entre les élèves du secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ sont stables en français, à l'exception de la lecture à voix haute d'un texte (+0,7 point), en raison

d'une baisse du taux de maîtrise des élèves de REP+ (3). En mathématiques, ces écarts diminuent pour la compétence « mémoriser des procédures » (-1,0 point) du fait d'une progression plus forte des taux de maîtrise des élèves scolarisés en REP+. Ils augmentent pour l'écriture de nombres entiers (+0,8 point) en raison d'une hausse des taux de maîtrise des élèves du secteur public hors EP et demeurent stables pour les autres compétences (4).

En français, en 2024, les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux en REP+ demeurent les plus élevés pour la compétence de lexique « savoir trouver des mots de la même famille » (25,6 points) (5). À l'inverse, l'écart le plus faible concerne la compétence d'orthographe « écrire des mots » (14,1 points). En mathématiques, les écarts les plus importants entre les performances des élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux en REP+ portent sur la résolution de problèmes (24,5 points) (6). Les écarts les moins marqués concernent les automatismes de calcul : « mémoriser des faits numériques » et « mémoriser des procédures » (respectivement 5,8 et 10,9 points).

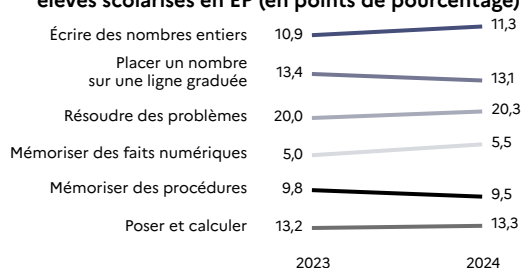
1 Évolution des écarts de performances en français en début de CM1 entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP (en points de pourcentage)



► Champ : France, public.

Lecture : en 2024, en début de CM1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 18,2 points de pourcentage pour la compétence « comprendre un texte lu seul(e) ».

2 Évolution des écarts de performances en mathématiques en début de CM1 entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP (en points de pourcentage)



► Champ : France, public.

Lecture : en 2024, en début de CM1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 11,3 points de pourcentage pour la compétence « écrire des nombres entiers ».

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 790 000 élèves de CM1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

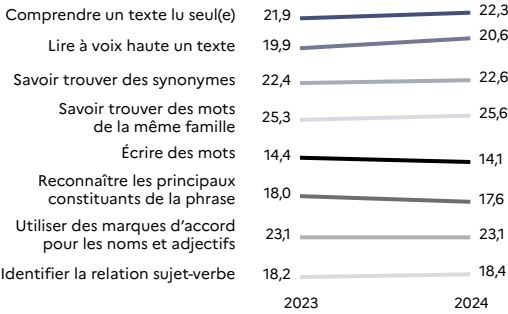
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

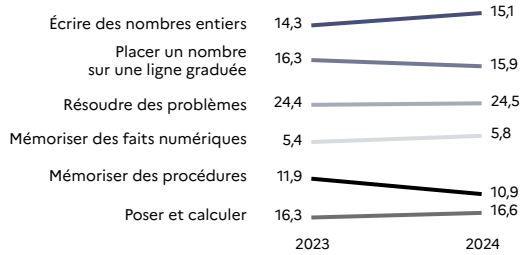
– Notes d'Information : 25.18 ; 24.14.

3 Évolution des écarts de performances en français en début de CM1 entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ (en points de pourcentage)



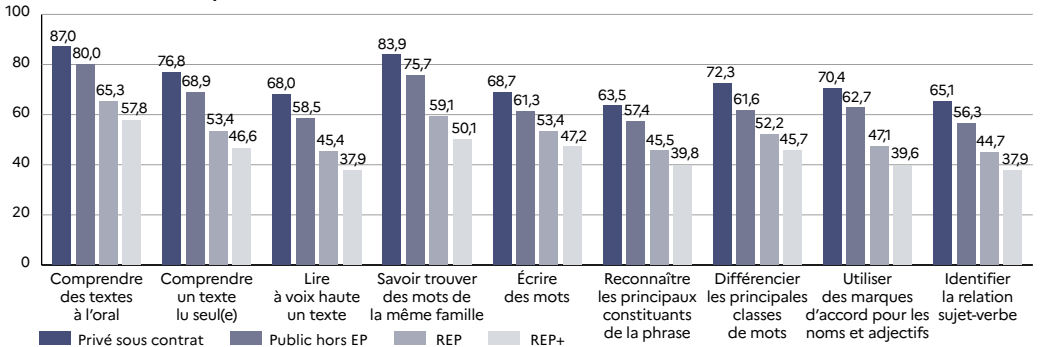
► **Champ :** France, public.
Lecture : en 2024, en début de CM1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ est de 22,3 points de pourcentage pour la compétence « comprendre un texte lu seul(e) ».

4 Évolution des écarts de performances en mathématiques en début de CM1 entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ (en points de pourcentage)



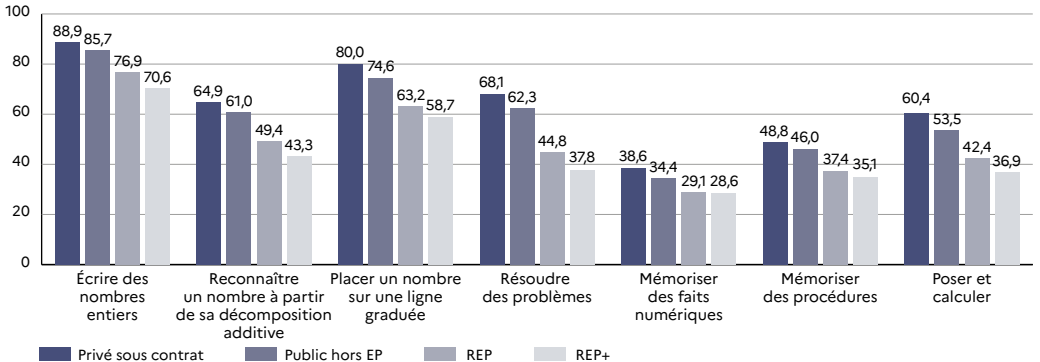
► **Champ :** France, public.
Lecture : en 2024, en début de CM1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ est de 15,1 points de pourcentage pour la compétence « écrire des nombres entiers ».

5 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) en français en début de CM1 selon le secteur en septembre 2024 (en %)



► **Champ :** France, public + privé sous contrat.
Lecture : en 2024, en début de CM1, 87,0% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des textes à l'oral », contre 80,0% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 65,3% des élèves en REP et 57,8% des élèves en REP+.

6 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) en mathématiques en début de CM1 selon le secteur en septembre 2024 (en %)



► **Champ :** France, public + privé sous contrat.
Lecture : en 2024, en début de CM1, 88,9% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « écrire des nombres entiers », contre 85,7% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 76,9% des élèves en REP et 70,6% des élèves en REP+.

En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours moyen deuxième année (CM2) ont passé une évaluation standardisée.

En français, les compétences les mieux réussies sont « comprendre des textes à l'oral » et « savoir trouver des synonymes et des mots de la même famille » (respectivement 74,7% et 73,8% d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante). Les compétences les moins réussies en début de CM2 sont « maîtriser l'accord du verbe conjugué » et « lire à voix haute un texte » (respectivement 46,8% et 52,8%) (1).

En mathématiques, la compétence « écrire des nombres entiers » est la mieux réussie (80,6%). À l'inverse, les compétences d'automatismes de calcul « mémoriser des faits numériques » et « mémoriser des procédures » ainsi que « poser et calculer » sont les moins réussies (respectivement 37,1%, 43,0% et 45,4% d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante) (2).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 815 000 élèves de CM2 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

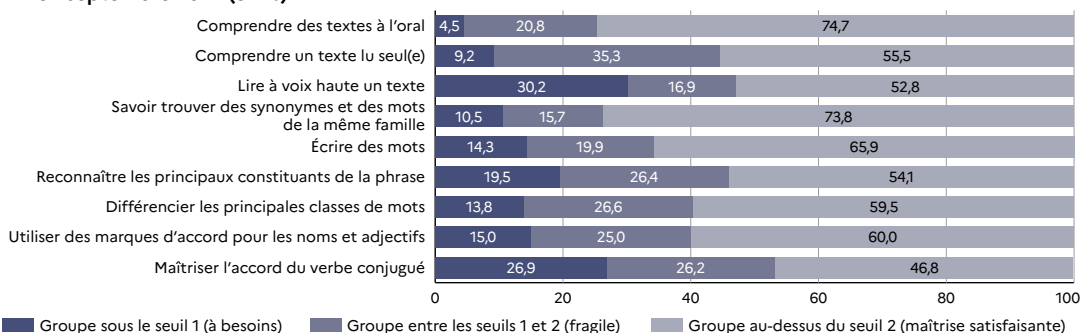
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.19.

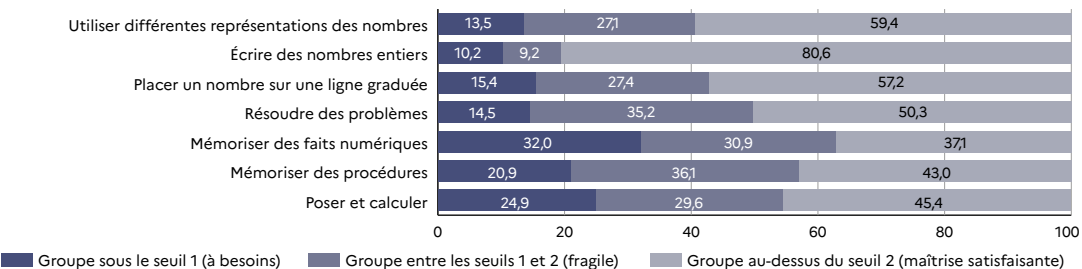
1 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en français en début de CM2 en septembre 2024 (en %)



► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CM2, en 2024, 74,7% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) pour la compétence « comprendre des textes à l'oral », contre 20,8% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 4,5% en dessous du seuil 1 (à besoins).

2 Répartition des élèves dans les groupes selon la compétence évaluée en mathématiques en début de CM2 en septembre 2024 (en %)



► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

Lecture : en début de CM2, en 2024, 59,4% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) pour la compétence « utiliser différentes représentations des nombres », contre 27,1% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 13,5% en dessous du seuil 1 (à besoins).

En septembre 2024, tous les élèves entrant en cours moyen deuxième année (CM2) ont passé une évaluation standardisée.

Les élèves scolarisés en CM2 dans une école de l'éducation prioritaire (EP) ont une maîtrise moins affirmée des différentes compétences évaluées. Ces résultats doivent être mis en regard du profil social en moyenne moins favorisé des élèves accueillis.

En français, en 2024, les écarts les plus marqués entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux en REP+ concernent les compétences « comprendre un texte lu seul(e) », « savoir trouver des synonymes et des mots de la même famille » et « utiliser des marques

d'accord pour les noms et adjectifs », avec des écarts respectifs de 25,9, 23,7 et 23,0 points (1). À l'inverse, les écarts les moins importants concernent les compétences « différencier les principales classes de mots » et « écrire des mots » (respectivement 15,2 et 15,7 points).

En mathématiques, au sein du secteur public, les écarts entre les performances des élèves de REP+ et ceux scolarisés hors éducation prioritaire sont les plus prononcés en résolution de problèmes (24,1 points) (2). Les écarts les moins marqués concernent les compétences d'automatismes de calcul « mémoriser des faits numériques » et « mémoriser des procédures » (respectivement 4,9 et 12,9 points). Ces deux compétences sont les moins maîtrisées, quel que soit le secteur de scolarisation.

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 815 000 élèves de CM2 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2024 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

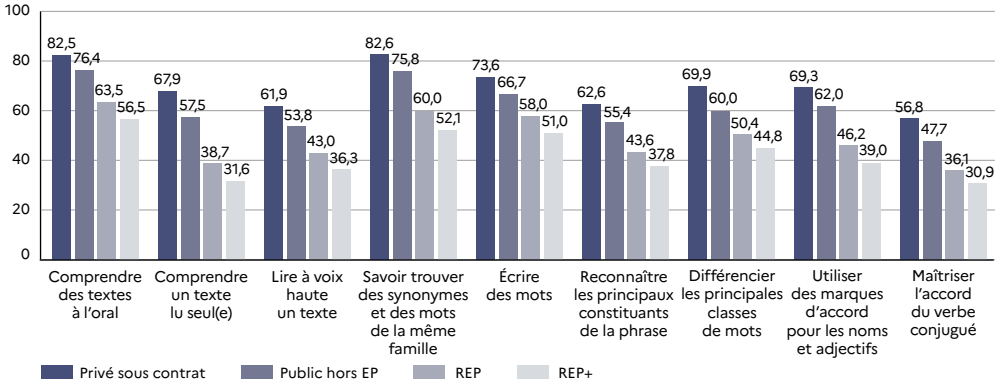
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.19.

1 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) en français en début de CM2 selon le secteur en septembre 2024 (en %)

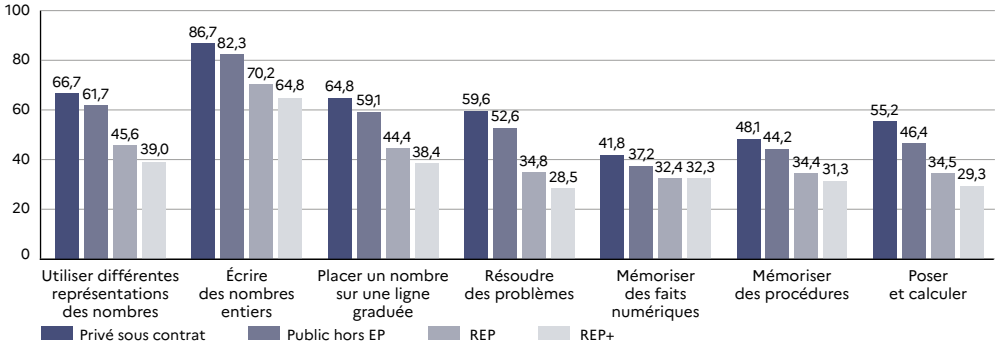


RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, en début de CM2, 82,5% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des textes à l'oral », contre 76,4% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 63,5% des élèves en REP et 56,5% des élèves en REP+.

2 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) en mathématiques en début de CM2 selon le secteur en septembre 2024 (en %)



RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, en début de CM2, 66,7% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « utiliser différentes représentations des nombres », contre 61,7% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 45,6% des élèves en REP et 39,0% des élèves en REP+.

5.12 Les évaluations Repères à l'école élémentaire en français :

En septembre 2024, tous les élèves de primaire ont passé une évaluation standardisée en français.

Dès le début du CP, les filles obtiennent de meilleures performances que les garçons dans toutes les compétences évaluées. L'écart de taux de maîtrise le plus élevé concerne la compréhension orale des phrases (5,9 points en faveur des filles) (1). En CE1, cette tendance se confirme, sauf pour la fluence de lecture où la maîtrise des garçons est supérieure à celle des filles (1,3 point en faveur des garçons). L'écart le plus important demeure en compréhension orale de phrases (5,1 points en faveur des filles) (2).

En CE2, les filles continuent d'obtenir de meilleurs résultats que les garçons pour la plupart des compétences évaluées. Seuls les taux de maîtrise des compétences

« mémoriser des temps de conjugaison » et « lire à voix haute un texte » sont comparables entre filles et garçons. L'écart le plus marqué concerne la compétence « utiliser des accords pour les noms et adjectifs » (6,5 points en faveur des filles) (3).

En début de CM1, les filles confirment de meilleures performances en français, quelle que soit la compétence évaluée. L'écart le plus important concerne la compréhension écrite de texte (7,8 points en faveur des filles) (4).

En CM2, les filles continuent d'obtenir de meilleurs résultats que les garçons pour toutes les compétences évaluées en français. L'écart le plus marqué concerne, comme en CE2, la compétence « utiliser des marques d'accords pour les noms et adjectifs » (9,4 points en faveur des filles) (5).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. En septembre 2024, en France, 4 millions d'élèves de l'école élémentaire, scolarisés dans le public ou dans le privé sous contrat, ont passé une évaluation standardisée sur support papier. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

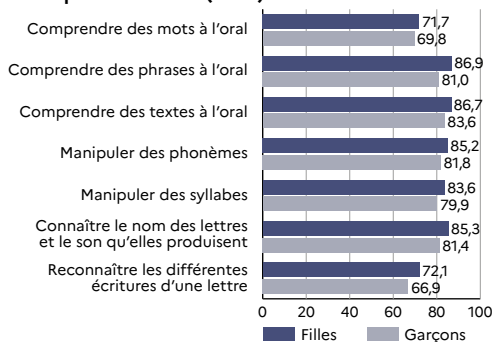
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

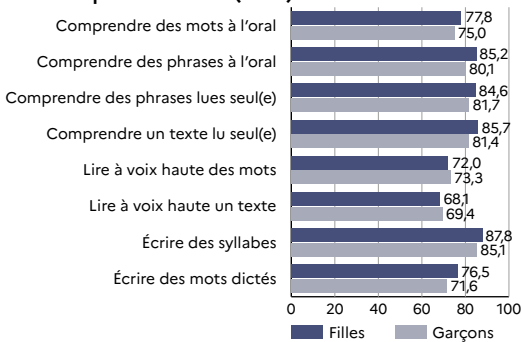
- Notes d'Information : 25.19 ; 25.18 ; 25.17 ; 25.16 ; 25.15.

1 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP par compétence en septembre 2024 (en %)



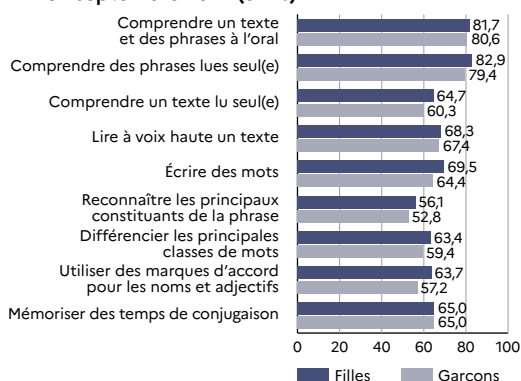
► Champ : France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CP, en 2024, 71,7% des filles, contre 69,8% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des mots à l'oral ».

2 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CE1 par compétence en septembre 2024 (en %)



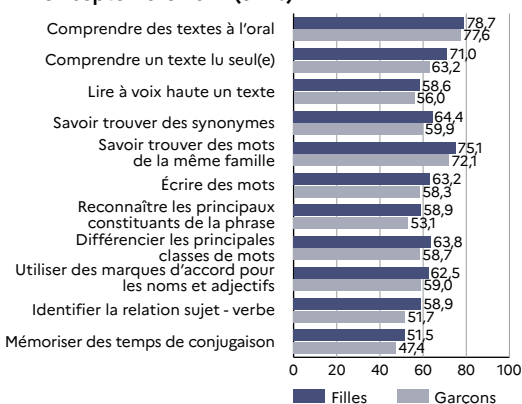
► Champ : France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CE1, en 2024, 77,8% des filles, contre 75,0% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des mots à l'oral ».

3 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CE2 par compétence en septembre 2024 (en %)



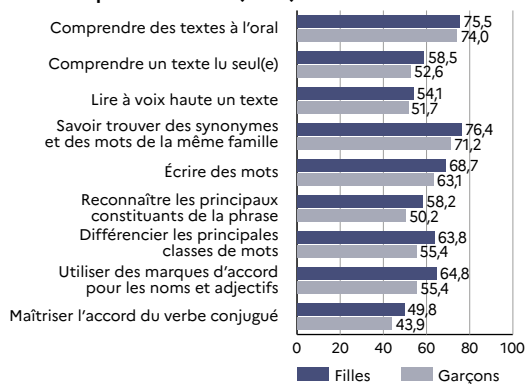
► Champ : France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CE2, en 2024, 81,7% des filles, contre 80,6% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre un texte et des phrases à l'oral ».

4 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CM1 par compétence en septembre 2024 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CM1, en 2024, 78,7% des filles, contre 77,6% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des textes à l'oral ».

5 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CM2 par compétence en septembre 2024 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CM2, en 2024, 75,5% des filles, contre 74,0% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « comprendre des textes à l'oral ».

En septembre 2024, tous les élèves d'élémentaire ont passé une évaluation standardisée en mathématiques.

En début de CP, les taux de maîtrise des filles sont supérieurs à ceux des garçons, sauf pour « comparer des nombres » (1,1 point en faveur des garçons) et « placer un nombre sur une ligne graduée » (niveaux comparables). L'écart le plus important concerne la compétence « reproduire un assemblage » (3,3 points en faveur des filles) (1).

Cette tendance s'inverse à l'entrée en CE1. Les garçons présentent de meilleures performances que les filles pour toutes les compétences, à l'exception de la géométrie et du calcul mental, avec un écart de 2,7 points en faveur des filles pour chacune de ces compétences (2). L'écart le plus marqué concerne l'addition, avec 14,4 points en faveur des garçons.

En CE2, les garçons maîtrisent mieux toutes les compétences, sauf le calcul posé (1,9 point en faveur des filles) et « ordonner des nombres » (niveaux comparables). Le plus grand écart concerne la compétence « mémoriser des procédures » (15,4 points en faveur des garçons) (3).

En début de CM1, les garçons présentent de meilleurs résultats dans toutes les compétences, à l'exception du calcul posé (niveaux comparables). L'écart le plus important concerne « mémoriser des procédures » (18,4 points en faveur des garçons) (4).

Les résultats en CM2 des garçons restent supérieurs à ceux des filles dans toutes les compétences, sauf pour « poser et calculer » (niveaux comparables). L'écart le plus marqué concerne également la compétence « mémoriser des procédures » (19,2 points en faveur des garçons) (5).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. En septembre 2024, en France, 4 millions d'élèves de l'école élémentaire, scolarisés dans le public ou dans le privé sous contrat, ont passé une évaluation standardisée sur support papier. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

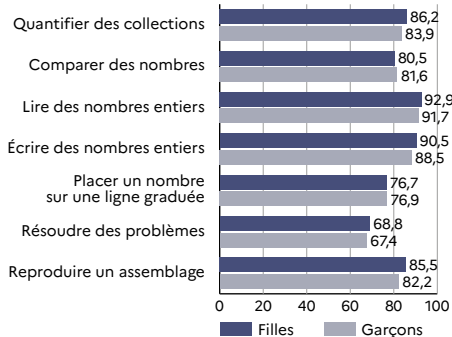
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque compétence :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

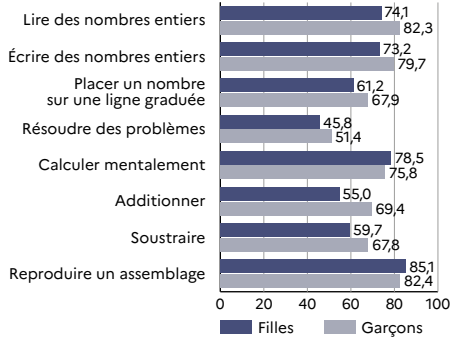
- Notes d'Information : 25.19 ; 25.18 ; 25.17 ; 25.16 ; 25.15.

1 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP par compétence en septembre 2024 (en %)



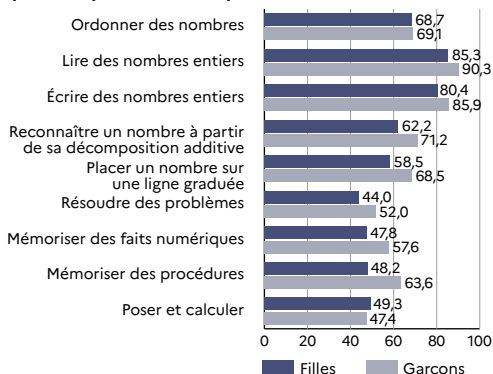
► **Champ :** France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CP, en 2024, 86,2% des filles, contre 83,9% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « quantifier des collections ».

2 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CE1 par compétence en septembre 2024 (en %)



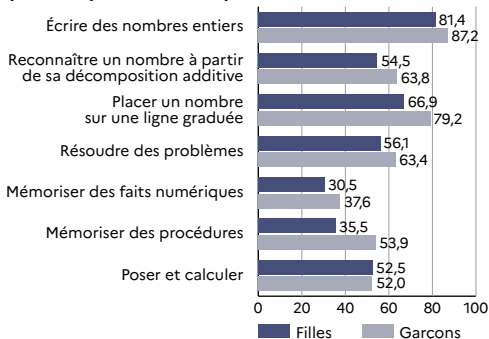
► **Champ :** France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CE1, en 2024, 74,1% des filles, contre 82,3% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « lire des nombres entiers ».

3 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CE2 par compétence en septembre 2024 (en %)



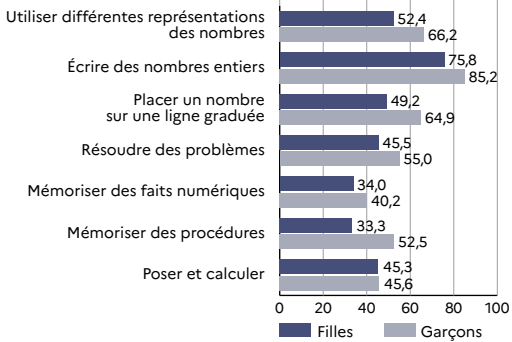
► **Champ :** France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CE2, en 2024, 68,7% des filles, contre 69,1% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « ordonner des nombres ».

4 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CM1 par compétence en septembre 2024 (en %)



► **Champ :** France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CM1, en 2024, 81,4% des filles, contre 87,2% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « écrire des nombres entiers ».

5 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CM2 par compétence en septembre 2024 (en %)



► **Champ :** France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP
Lecture : en début de CM2, en 2024, 52,4% des filles, contre 66,2% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante de la compétence « utiliser différentes représentations des nombres ».

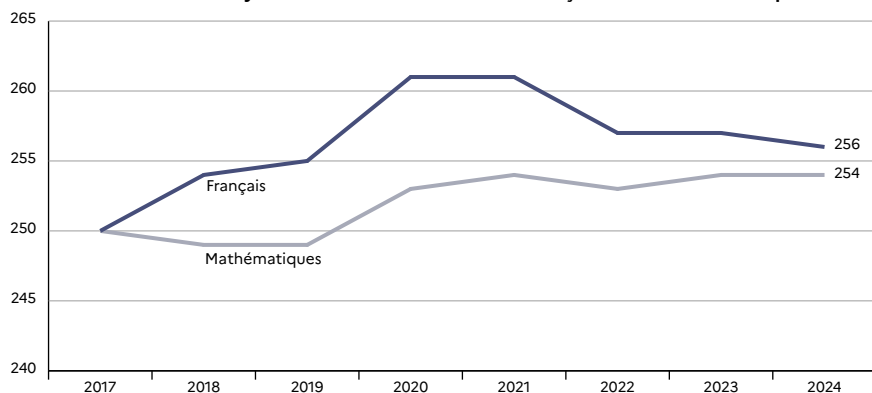
En septembre 2024, 820 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans 7 000 établissements. Les résultats de français et de mathématiques sont stables par rapport à 2023 (1).

En français, le score moyen est de 256 points en 2024. La distribution des élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2), de performance moyenne (groupes 3 et 4) et les plus performants (groupes 5 et 6) est identique entre 2023 et 2024 (2). Les performances des élèves à la rentrée 2024 sont supérieures à celles observées en 2017 lors de la première évaluation où le score moyen était de 250 points, soit + 6 points. En 2024, 26,9% des élèves font partie des deux groupes

les moins performants, contre 31,7% en 2017, soit une baisse de 4,8 points. En parallèle, davantage d'élèves font partie des deux groupes les plus performants (32,9%, contre 29,1% en 2017).

En mathématiques, le score moyen est stable par rapport à 2023 et s'établit à 254 points. La part des élèves dans les groupes les moins et les plus performants est également stable entre 2023 et 2024 (3). Au cours de la période 2017-2024, le score moyen a augmenté de 4 points. Parallèlement, la part des élèves moins performants a légèrement augmenté (+1,4 point) et la proportion d'élèves plus performants a connu une hausse marquée (+ 3,8 points).

1 Évolution des scores moyens en début de sixième en français et en mathématiques



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, le score moyen des élèves à l'entrée en sixième est de 256 points en français et de 254 points en mathématiques.

RERS 2025, DEPP

Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Lors de la première évaluation réalisée en 2017, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart-type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6).

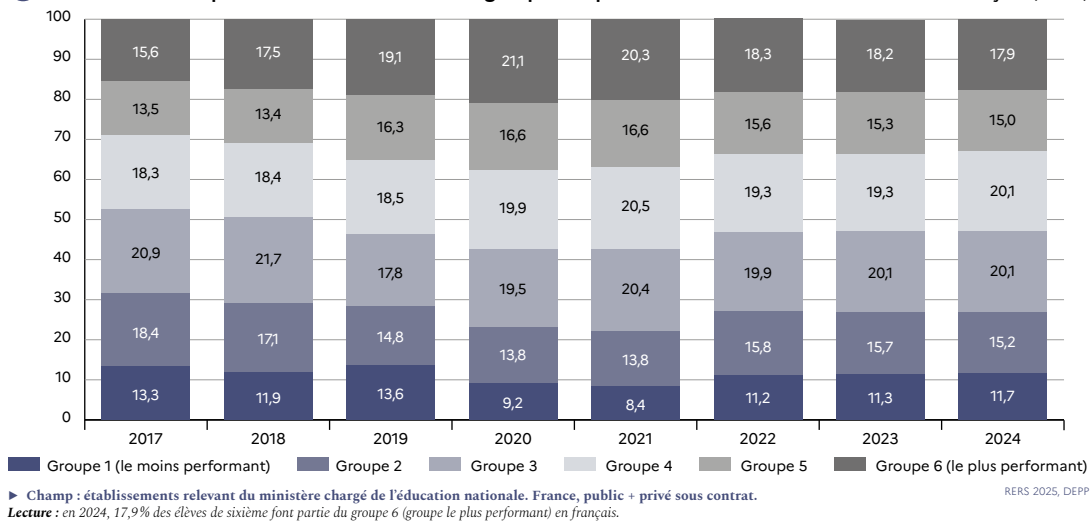
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.22 ; 24.15.

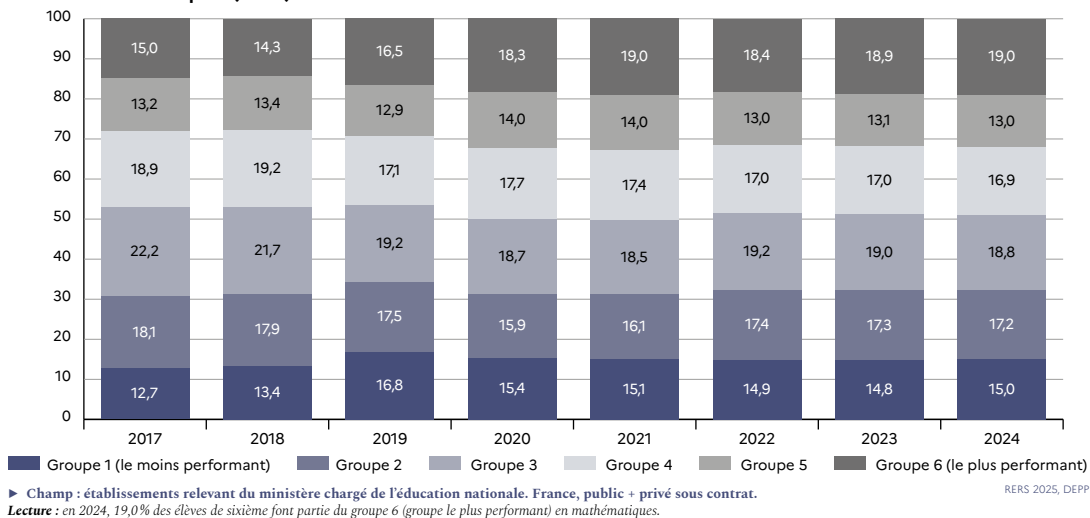
Source

DEPP, évaluation exhaustive de début de sixième.

2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de performance en début de sixième en français (en %)



3 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de performance en début de sixième en mathématiques (en %)



En septembre 2024, 820 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans 7 000 établissements. Des écarts de performances sont constatés entre les élèves du secteur de l'éducation prioritaire (EP) et les autres élèves. Ces résultats doivent être mis en regard du profil social en moyenne moins favorisé des élèves accueillis en EP.

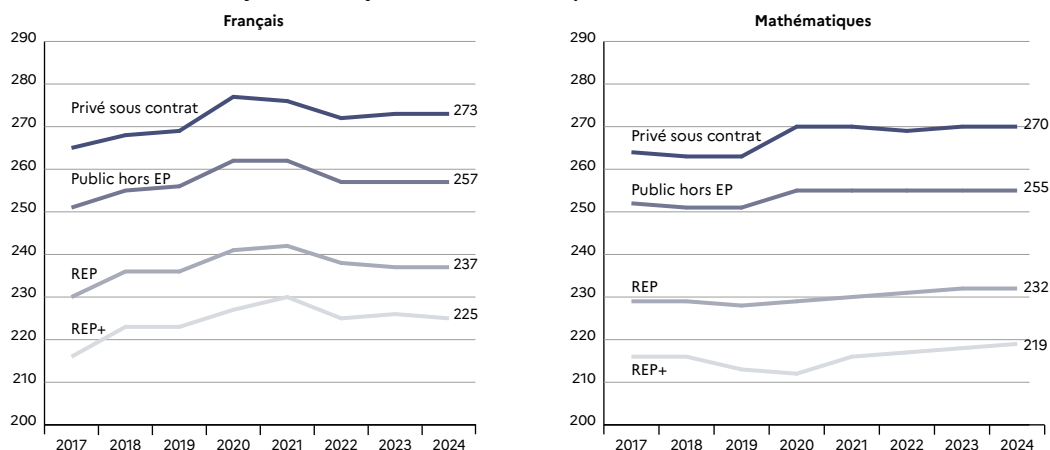
Entre 2023 et 2024, en français, les scores moyens sont stables pour tous les secteurs (1). Les performances des élèves, quel que soit le secteur, sont supérieures à celles observées en 2017 lors de la première évaluation, avec une augmentation notable en REP+ (+9 points).

Entre 2023 et 2024, en mathématiques, les scores moyens sont également stables pour tous les secteurs

de scolarisation. Au cours de la période 2017-2024, la hausse des performances des élèves accueillis dans le secteur privé (+6 points) est plus importante que celle des élèves accueillis dans les autres secteurs : +3 points en public hors EP, REP et REP+.

En 2024, 26,0% des élèves scolarisés dans le secteur public hors EP font partie des deux groupes les moins performants en français, contre respectivement 42,0% et 52,9% parmi ceux scolarisés en REP et REP+ (2). De même, en mathématiques, 31,1% des élèves du public hors EP font partie des deux groupes les moins performants, contre respectivement 49,3% et 60,3% parmi ceux scolarisés en REP et REP+ (3).

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques en début de sixième selon le secteur



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, le score moyen des élèves scolarisés en REP+ à l'entrée en sixième est de 225 points en français et de 219 points en mathématiques.

RERS 2025, DEPP

Précisions

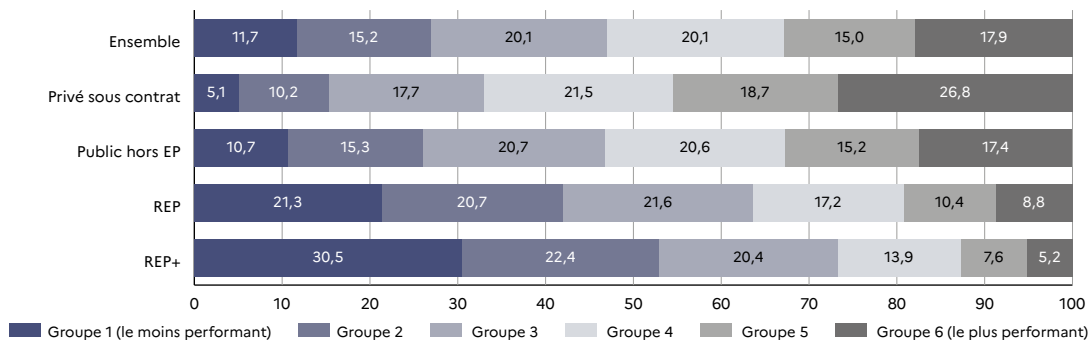
L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun et tient compte des attendus de fin d'année de CM2 et des repères annuels. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Lors de la première évaluation réalisée en 2017, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart-type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.22 ; 24.15.

2 Répartition des élèves dans les groupes de performance par secteur en français en septembre 2024 (en %)

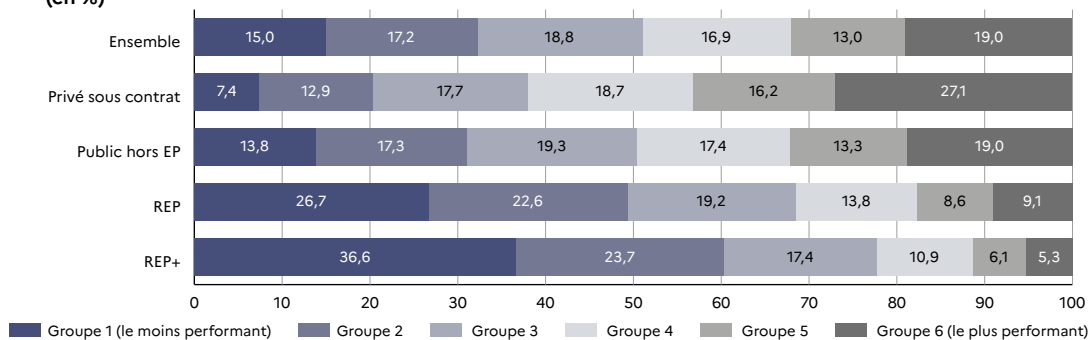


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 17,4% des élèves scolarisés dans un collège public hors éducation prioritaire à l'entrée en sixième font partie du groupe 6 (groupe le plus performant) en français.

3 Répartition des élèves dans les groupes de performance par secteur en mathématiques en septembre 2024 (en %)



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 19,0% des élèves scolarisés dans un collège public hors éducation prioritaire à l'entrée en sixième font partie du groupe 6 (groupe le plus performant) en mathématiques.

En septembre 2024, 820 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans 7 000 établissements. Les résultats par domaine, en français comme en mathématiques, permettent d'apprécier le niveau des élèves à la rentrée.

En français, 60,0% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante en compréhension de l'oral et 42,8% en compréhension de l'écrit (1). Dans les autres domaines évalués, la moitié des élèves ont une maîtrise satisfaisante. L'orthographe est le domaine pour lequel la proportion d'élèves dans le groupe « à besoins » est la plus importante (20,7% des élèves).

En fluence de lecture, si 60,6% des élèves atteignent les attendus de fin de CM2 (120 mots et plus lus par

minute), 15,1% d'entre eux atteignent moins de 90 mots lus (attendus de fin de CE2) et 24,3% présentent des fragilités sur cet exercice (score allant de 90 à 119 mots lus) (2). Les résultats varient selon le sexe et le secteur de scolarisation.

En mathématiques, le domaine « grandeurs et mesures » est maîtrisé par 50,0% des élèves tandis que les domaines « nombres et calculs » et « espace et géométrie » sont maîtrisés par respectivement 45,1% et 36,6% des élèves (3). Pour les tests spécifiques regroupant des exercices issus de différents domaines, le niveau de maîtrise varie de 44,4% en « résolution de problèmes » à 59,4% en « automatismes ».

Précisions

L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun ainsi qu'aux attendus de fin d'année de CM2 et aux repères annuels. Elle ne recouvre pas l'exhaustivité des programmes.

Pour chaque domaine évalué, deux seuils de réussite ont été fixés de façon à identifier trois groupes d'élèves :

- un premier seuil en deçà duquel les élèves sont considérés en difficulté et ont besoin d'un accompagnement (groupe « à besoins ») ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et pour lesquels les compétences doivent être renforcées (groupe « fragile ») et au-dessus duquel les acquis des élèves sont satisfaisants.

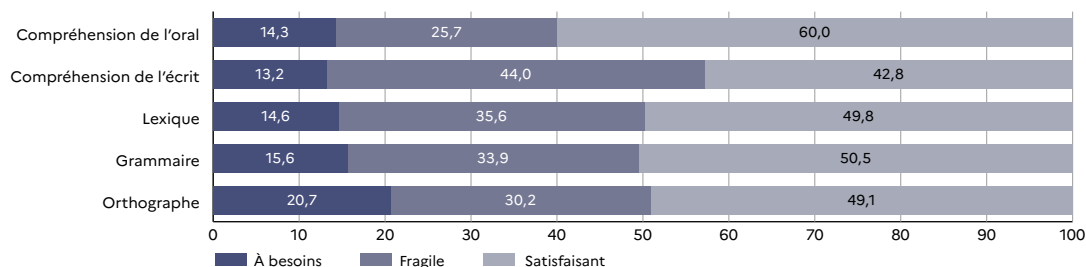
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.22, 24.15.

Source

DEPP, évaluation exhaustive de début de sixième.

1 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de français en septembre 2024 (en %)

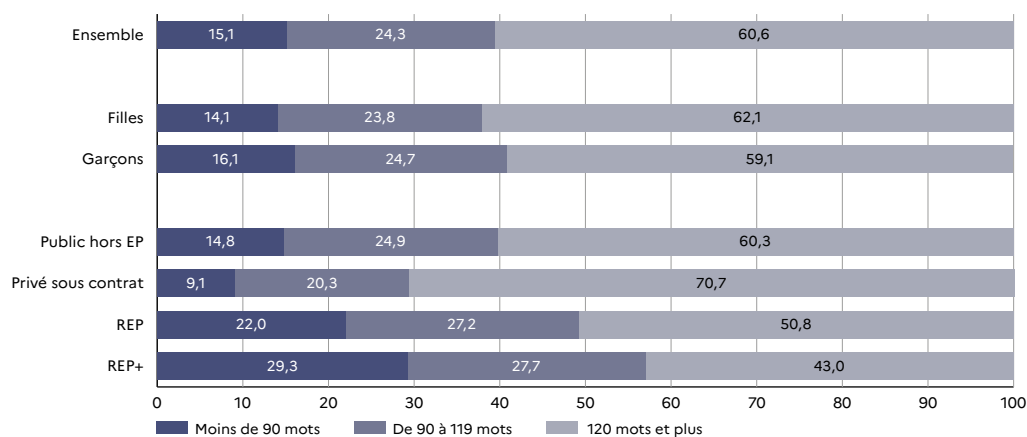


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, à l'entrée en sixième, 14,3% des élèves sont dans le groupe « à besoins » en « compréhension de l'oral ».

2 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise en fluence de lecture selon le sexe et le secteur en septembre 2024 (en %)

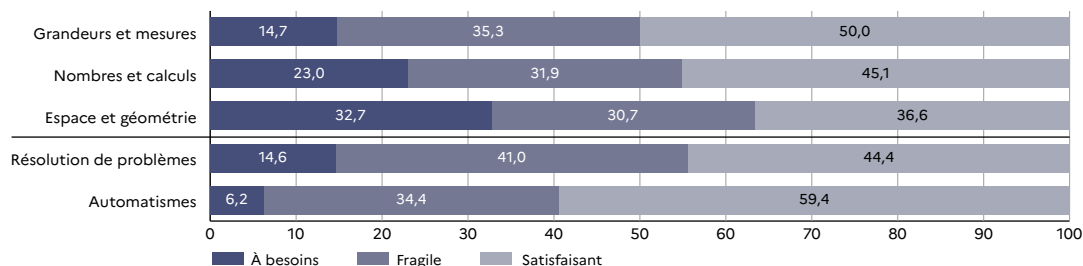


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, à l'entrée en sixième, 15,1% des élèves ont un score de fluence inférieur à 90 mots lus par minute.

3 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de mathématiques en septembre 2024 (en %)



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, à l'entrée en sixième, 6,2% des élèves sont dans le groupe « à besoins » en « automatismes ».

En septembre 2024, 810 000 élèves de quatrième scolarisés dans 7 000 établissements publics et privés sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support numérique. Le score de français est en légère baisse et celui de mathématiques est stable par rapport à 2023 (1).

En français, le score moyen est de 248 points en 2024. Il est en légère baisse par rapport à 2023 (-2 points) (1). La proportion d'élèves est en hausse dans les groupes les moins performants (34,2% en 2024 dans les groupes 1 et 2, soit +1,9 point par rapport à 2023), stable dans les groupes de performance moyenne (38,3% en 2024 dans

les groupes 3 et 4) et en baisse dans les groupes les plus performants (27,5% en 2024 dans les groupes 5 et 6, soit -1,7 point par rapport à 2023) (2).

En mathématiques, le score moyen est de 249 points en 2024. Il est stable par rapport à 2023. La proportion d'élèves dans les groupes de performance moyenne (38,6%) et celle dans les groupes les plus performants (27,0%) sont également stables entre 2023 et 2024. Cependant, celle dans les groupes les moins performants est en légère hausse avec 34,4% en 2024, contre 33,1% en 2023 (+1,3 point) (3).

Précisions

L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun, aux attendus et aux repères annuels de fin de cinquième. Elle ne recouvre pas l'exhaustivité des programmes.

Lors de la première évaluation réalisée en 2023, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart-type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6).

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 25.23; 24.16.

Source

DEPP, évaluation exhaustive de début de quatrième.

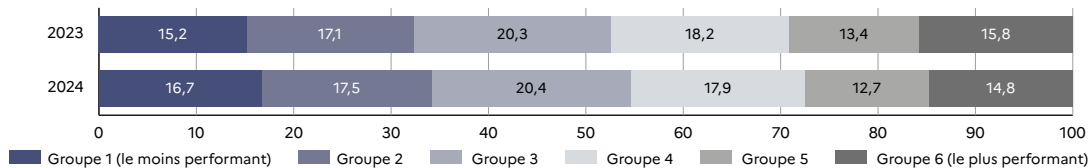
1 Évolution des scores moyens en début de quatrième en français et en mathématiques

Discipline	2023	2024
Français	250	248
Mathématiques	250	249

► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, le score moyen des élèves en début de quatrième est de 248 points en français et de 249 en mathématiques.

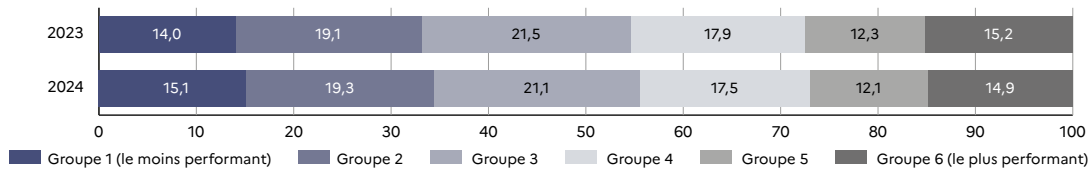
2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de performance en début de quatrième en français (en %)



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, en début de quatrième, 16,7% des élèves font partie du groupe 1 (le moins performant) en français.

3 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de performance en début de quatrième en mathématiques (en %)



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, en début de quatrième, 15,1% des élèves font partie du groupe 1 (le moins performant) en mathématiques.

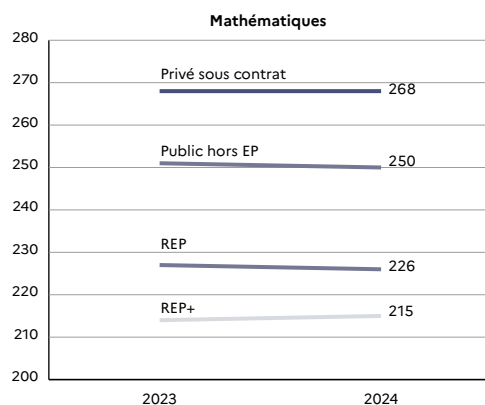
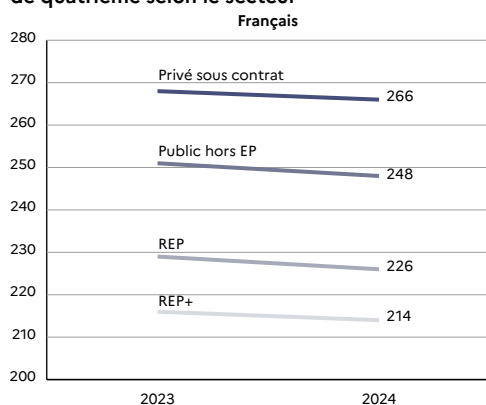
En septembre 2024, 810 000 élèves de quatrième ont passé une évaluation standardisée en français et en mathématiques sur support numérique dans 7 000 établissements. Des écarts de performances importants sont constatés entre les élèves du secteur de l'éducation prioritaire (EP) et les autres élèves. Ces résultats doivent être mis en regard du profil social en moyenne moins favorisé des élèves accueillis en EP.

Entre 2023 et 2024, en français, les scores moyens sont en baisse de 2 à 3 points pour tous les secteurs de scolarisation (1). En 2024, les élèves de quatrième scolarisés dans des établissements REP et REP+ obtiennent respectivement 226 et 214 points, contre 248 points pour les élèves scolarisés dans des établissements publics hors EP et 266 points pour ceux scolarisés dans des établissements privés sous contrat.

Entre 2023 et 2024, en mathématiques, les scores moyens sont stables pour tous les secteurs. En 2024, les élèves de quatrième scolarisés dans des établissements REP et REP+ obtiennent respectivement 226 et 215 points, contre 250 points pour les élèves scolarisés dans des établissements publics hors EP et 268 points pour ceux scolarisés dans des établissements privés sous contrat.

En 2024, 33,5% des élèves scolarisés dans le secteur public hors EP font partie des deux groupes les moins performants en français, contre respectivement 51,9% et 62,8% des élèves scolarisés en REP et en REP+ (2). De même, en mathématiques, 33,2% des élèves du public hors EP font partie des deux groupes les moins performants, contre respectivement 54,4% et 65,7% des élèves scolarisés en REP et en REP+ (3).

1 Évolution des scores moyens des élèves en français et en mathématiques aux évaluations de début de quatrième selon le secteur



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, en début de quatrième, le score moyen des élèves scolarisés en REP+ est de 214 points en français et de 215 points en mathématiques.

RERS 2025, DEPP

Précisions

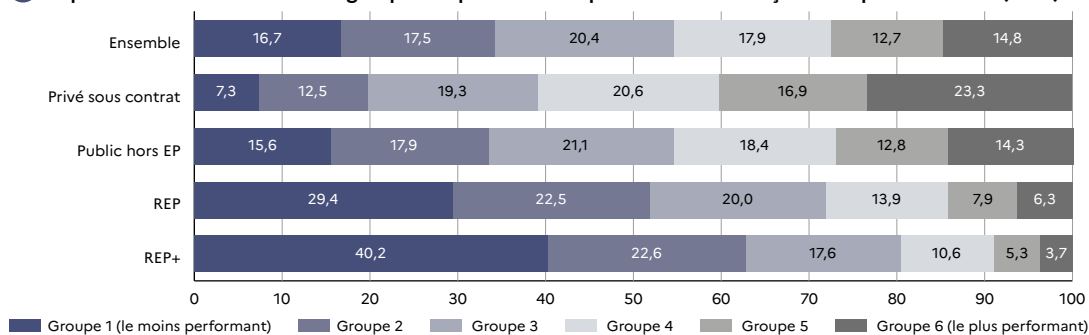
L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun, aux attendus et aux repères annuels de fin de cinquième. Elle ne recouvre pas l'exhaustivité des programmes.

Lors de la première évaluation réalisée en 2023, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart-type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.23; 24.16.

2 Répartition des élèves dans les groupes de performance par secteur en français en septembre 2024 (en %)

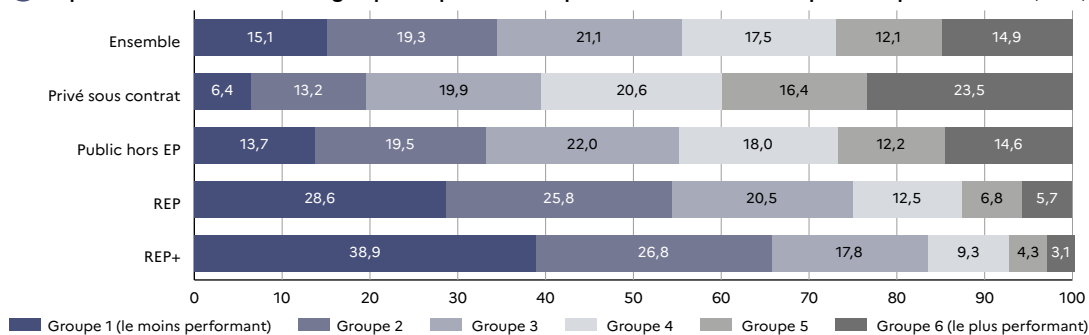


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, en début de quatrième, 7,3% des élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat font partie du groupe 1 (le moins performant) en français.

3 Répartition des élèves dans les groupes de performance par secteur en mathématiques en septembre 2024 (en %)



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, en début de quatrième, 6,4% des élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat font partie du groupe 1 (le moins performant) en mathématiques.

En septembre 2024, 810 000 élèves de quatrième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans 7 000 établissements. Les résultats par domaine, en français comme en mathématiques, permettent d'apprécier le niveau des élèves à la rentrée.

En français, 67,3% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante en lexique tandis que les domaines de « compréhension de l'oral », de « grammaire », d'« orthographe » et de « compréhension de l'écrit » sont maîtrisés par respectivement 50,0%, 47,7%, 46,1% et 42,5% des élèves (1). L'orthographe est le domaine pour lequel la proportion d'élèves dans le groupe « à besoins » est la plus importante (28,9% des élèves).

En « fluence de lecture », si 56,2% des élèves atteignent 140 mots correctement lus ou plus par minute, 22,2% d'entre eux lisent moins de 120 mots (attendus de fin de CM2) et 21,6% présentent des fragilités sur cet exercice (score allant de 120 à 139 mots lus) (2). Les résultats varient selon le sexe et le secteur de scolarisation.

En mathématiques, le domaine des « nombres et calculs » est maîtrisé par 55,4% des élèves tandis que les domaines des « grandeurs et mesures », d'« organisation et gestion de données, fonctions » et d'« espace et géométrie » sont maîtrisés par respectivement 50,5%, 47,7% et 25,8% des élèves (3). Pour les tests spécifiques, regroupant des exercices issus de différents domaines, le niveau de maîtrise varie de 43,7% en « résolution de problèmes » à 54,3% en « automatismes ».

Précisions

L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun, aux attendus et aux repères annuels de fin de cinquième. Elle ne recouvre pas l'exhaustivité des programmes.

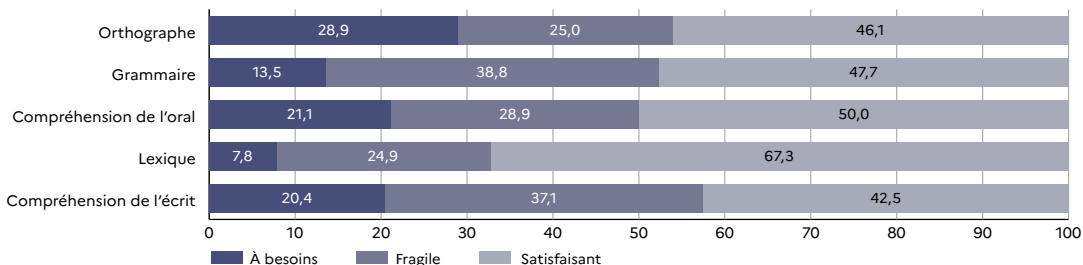
Pour chaque domaine évalué, deux seuils de réussite ont été fixés de façon à identifier trois groupes d'élèves :

- un premier seuil en deçà duquel les élèves sont considérés en difficulté et ont besoin d'un accompagnement (groupe « à besoins ») ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et pour lesquels les compétences doivent être renforcées (groupe « fragile ») et au-dessus duquel les acquis des élèves sont satisfaisants.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.23 ; 24.16.

1 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de français en septembre 2024 (en %)

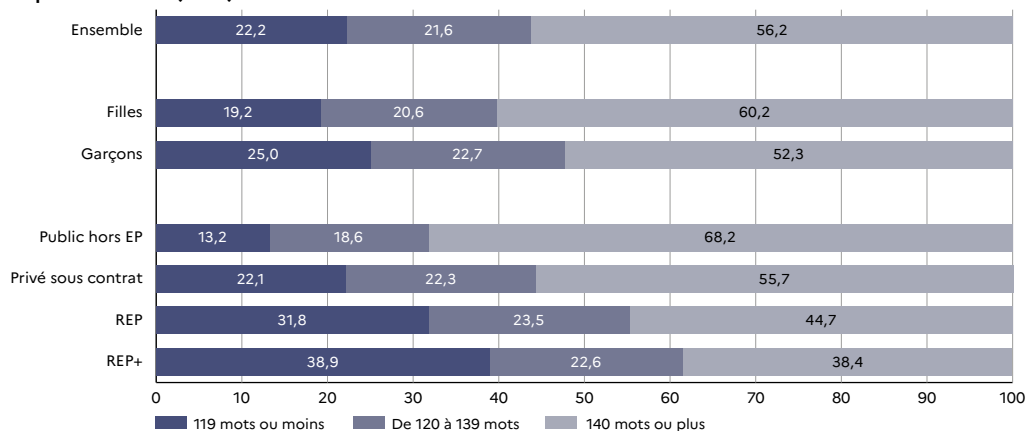


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

LECTURE : en 2024, en début de quatrième, 28,9% des élèves sont dans le groupe « à besoins » en « orthographe ».

2 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise en fluence de lecture selon le sexe et le secteur en septembre 2024 (en %)

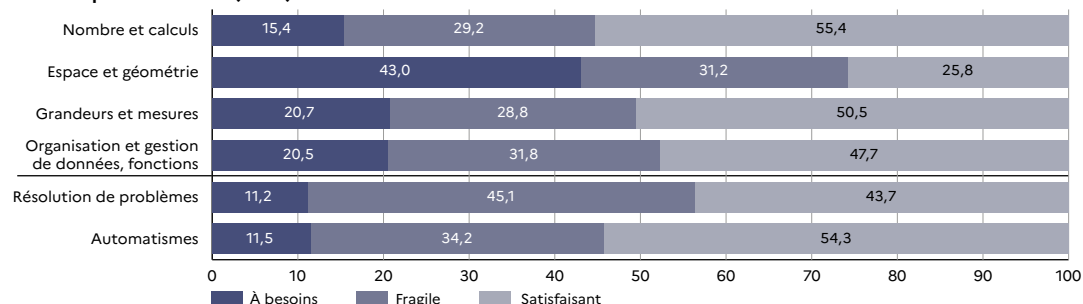


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

LECTURE : en 2024, en début de quatrième, 22,2% des élèves ont un score de fluence de 119 mots ou moins correctement lus par minute.

3 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de mathématiques en septembre 2024 (en %)



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

LECTURE : en 2024, en début de quatrième, 15,4% des élèves sont dans le groupe « à besoins » en « nombre et calculs ».

En septembre 2024, 820 000 élèves de sixième et 810 000 élèves de quatrième scolarisés dans 7 000 établissements publics et privés sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support numérique, en français et en mathématiques. Ces évaluations sont construites indépendamment : les comparaisons sont donc uniquement possibles au sein d'un même niveau.

En sixième, les filles ont un score supérieur à celui des garçons en français (262 contre 251 points) (1). Elles sont surreprésentées dans les groupes les plus performants (36,8%, contre 29,2% des garçons) (2). L'écart de scores entre les filles et les garçons se réduit entre 2023 et 2024 (de 14 points en faveur des filles en 2023 à 11 points en 2024), mais est stable en comparaison de celui de 2017 (12 points).

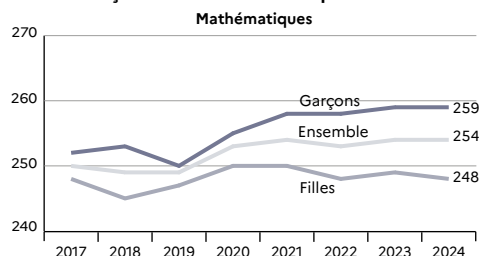
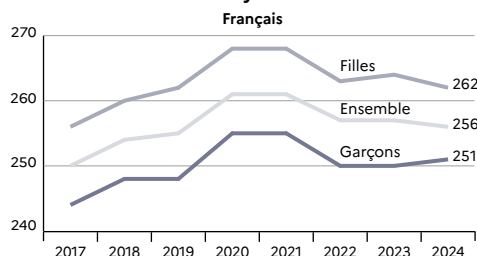
En mathématiques, les garçons ont un score supérieur à celui des filles (259 contre 248 points). Ils sont

surreprésentés dans les groupes les plus performants (36,2% contre 27,6% des filles) (3). L'écart de scores en faveur des garçons se creuse depuis 2017 (de 4 points en faveur des garçons en 2017 à 11 points en 2024), mais est stable en comparaison de celui de 2023 (10 points).

En quatrième, le score des filles est supérieur à celui des garçons en français (256 contre 240 points) (4). L'écart de scores de 16 points en faveur des filles est stable par rapport à 2023. Ces dernières sont surreprésentées dans les groupes les plus performants (32,5% contre 22,6% des garçons) (5).

En mathématiques, le score des garçons est supérieur à celui des filles (254 contre 244 points). L'écart de scores de 10 points en faveur des garçons a augmenté de deux points par rapport à 2023. Ces derniers sont surreprésentés dans les groupes les plus performants (30,7% contre 23,2% des filles) (6).

1 Évolution des scores moyens des élèves en début de sixième en français et en mathématiques selon le sexe



► **Champ** : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, le score moyen des filles à l'entrée en sixième est de 262 points en français et de 248 points en mathématiques.

RERS 2025, DEPP

Précisions

En 2017, pour les élèves scolarisés en sixième, et en 2023, pour ceux en quatrième, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart-type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6) par découpage du score.

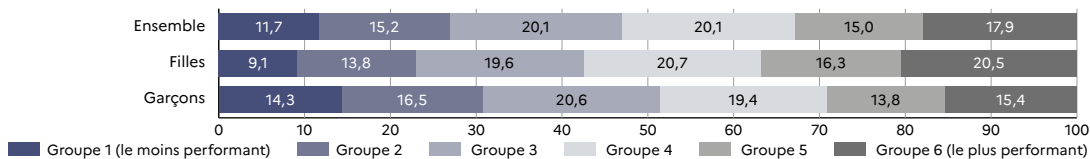
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.23 ; 25.22.

Source

DEPP, évaluation exhaustive de début de sixième.
DEPP, évaluation exhaustive de début de quatrième.

2 Répartition des élèves de sixième dans les groupes de performance en français selon le sexe en septembre 2024 (en %)

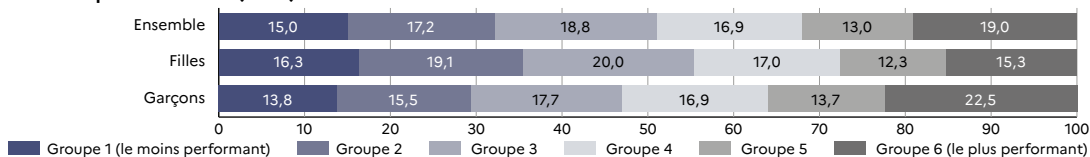


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, à l'entrée en sixième, 9,1% des filles font partie du groupe 1 (le moins performant) en français.

3 Répartition des élèves de sixième dans les groupes de performance en mathématiques selon le sexe en septembre 2024 (en %)

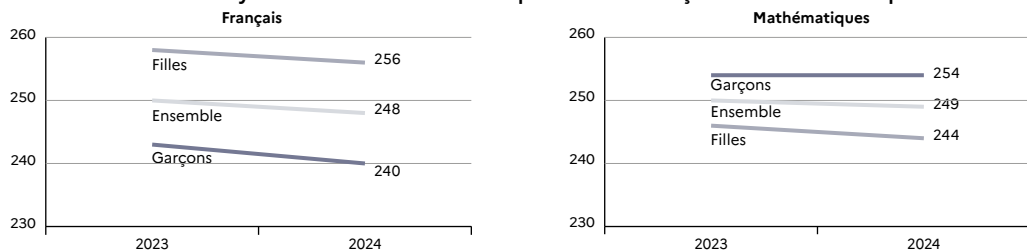


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, à l'entrée en sixième, 16,3% des filles font partie du groupe 1 (le moins performant) en mathématiques.

4 Évolution des scores moyens des élèves en début de quatrième en français et en mathématiques selon le sexe

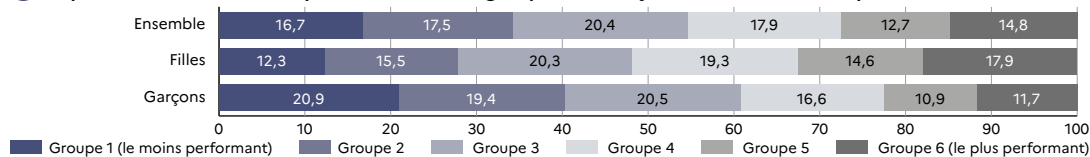


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, en début de quatrième, le score moyen des filles est de 256 points en français et de 244 points en mathématiques.

5 Répartition des élèves de quatrième dans les groupes en français selon le sexe en septembre 2024 (en %)

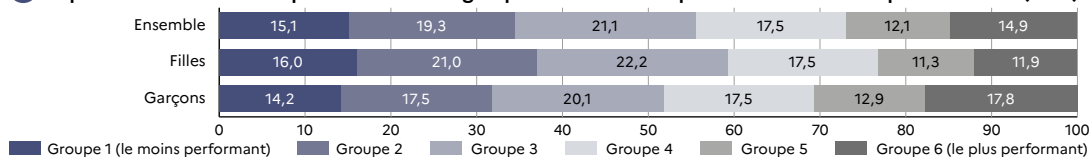


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, en début de quatrième, 12,3% des filles font partie du groupe 1 (le moins performant) en français.

6 Répartition des élèves de quatrième dans les groupes en mathématiques selon le sexe en septembre 2024 (en %)



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, en début de quatrième, 16,0% des filles font partie du groupe 1 (le moins performant) en mathématiques.

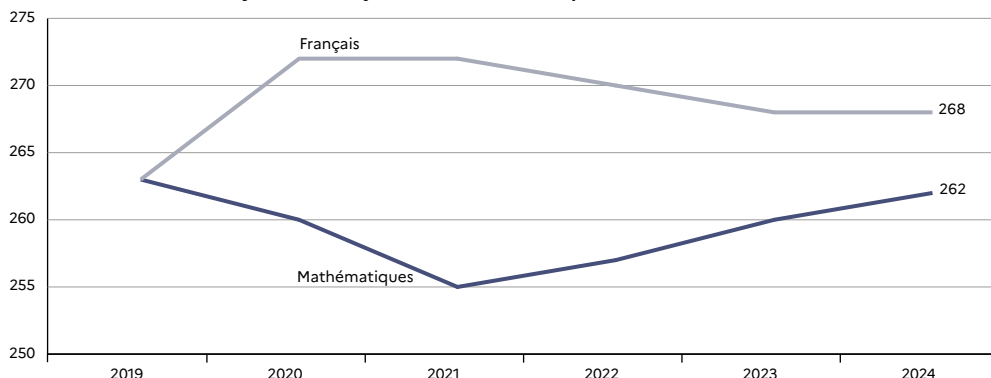
5.21 Le test de positionnement en début de seconde générale

En septembre 2024, 540 000 élèves de seconde générale et technologique ont passé un test de positionnement sur support numérique en français et en mathématiques dans 2 400 établissements.

En français, le score moyen des élèves est stable par rapport à 2023 et s'élève à 268 points (1). Cette stabilité du score moyen s'accompagne d'une stabilité de la proportion d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2 : 15,7% en 2024) (2). Inversement, 40,9% des élèves appartiennent aux groupes les plus performants (groupes 5 et 6). Les élèves en début de seconde générale et technologique sont moins nombreux qu'en 2019 à faire partie des deux groupes les moins performants (3,0 points de moins en 2024).

En mathématiques, le score moyen augmente de 2 points par rapport à 2023 pour atteindre 262 points. Ce score confirme la hausse constatée depuis 2022 et se rapproche de celui de 2019 (263 points). Les élèves appartenant aux groupes les moins performants (groupes 1 et 2) représentent 25,2% de l'ensemble, soit une proportion d'élèves stable par rapport à celle de 2023 (25,8%) (3). Inversement, 36,8% des élèves appartiennent aux groupes les plus performants (groupes 5 et 6), soit 1,0 point de plus qu'en 2023. Malgré ces évolutions, en 2024, la répartition des élèves par groupe reste moins favorable qu'en 2019, où 19,2% des élèves appartenaient aux groupes les moins performants, soit 6,0 points de moins qu'en 2024.

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, le score moyen des élèves à l'entrée en seconde générale et technologique est de 268 en français et de 262 en mathématiques.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Les exercices proposés dans le test de positionnement se réfèrent aux attendus de fin de cycle 4 en français et en mathématiques. Le test ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Lors de l'évaluation de 2019, les scores moyens en français et en mathématiques des élèves de seconde générale et technologique ont été fixés à 250 et l'écart-type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.24 ; 24.17.

Source

DEPP, test de positionnement de début de seconde.

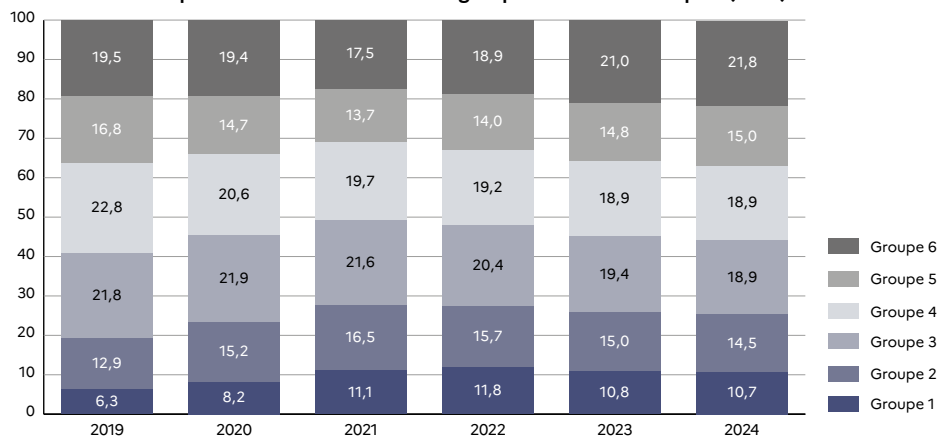
2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en français (en %)



► **Champ** : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.
Lecture : en 2024, 4,7% des élèves de seconde générale et technologique font partie du groupe 1 en français.

RERS 2025, DEPP

3 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en mathématiques (en %)



► **Champ** : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.
Lecture : en 2024, 10,7% des élèves de seconde générale et technologique font partie du groupe 1 en mathématiques.

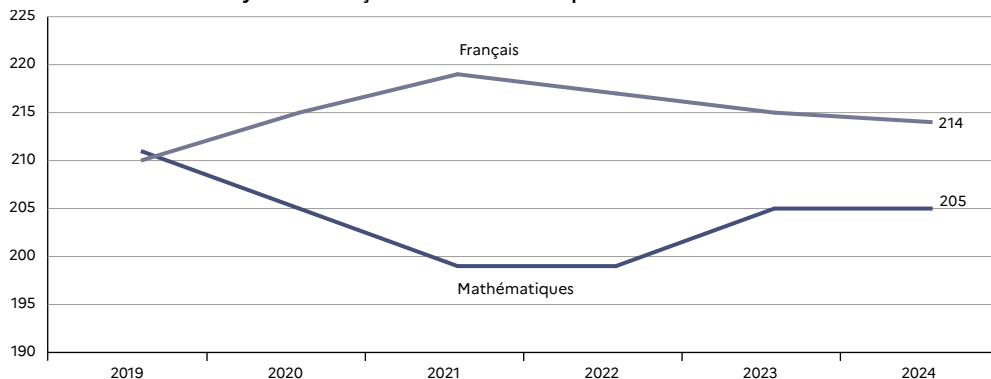
RERS 2025, DEPP

En septembre 2024, 172 000 élèves de seconde professionnelle ont passé un test de positionnement standardisé en français et en mathématiques dans 2 000 établissements. Les résultats en français sont en baisse depuis 2021. En mathématiques, les résultats sont stables par rapport à 2023 (1).

En français, le score moyen des élèves, de 214 points en 2024, est stable par rapport à 2023, tout comme la proportion d'élèves parmi les groupes les moins performants (groupes 1 et 2 : 63,9% en 2024) et la proportion d'élèves faisant partie des groupes les plus performants en français (groupes 5 et 6 : 3,8% en 2024) (2). Les scores des élèves à la rentrée 2024 restent cependant supérieurs à ceux observés en 2019 (+4 points).

En mathématiques, le score moyen est également stable par rapport à 2023 : il s'élève à 205 points. Cette stabilité du score moyen s'accompagne d'une stabilité de la part des élèves dans les groupes les plus performants (5,6% des élèves en 2024) et de la part des élèves dans les groupes les moins performants (71,2% en 2024) (3). Entre 2019 et 2024, la proportion d'élèves dans les groupes les moins performants augmente de 5,0 points (passant de 66,2% à 71,2%), contre une augmentation de 1,8 point dans les groupes les plus performants (passant de 3,8% à 5,6%).

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.
Lecture : en 2024, le score moyen des élèves à l'entrée en seconde professionnelle est de 214 en français et de 205 en mathématiques.

RERS 2025, DEPP

Précisions

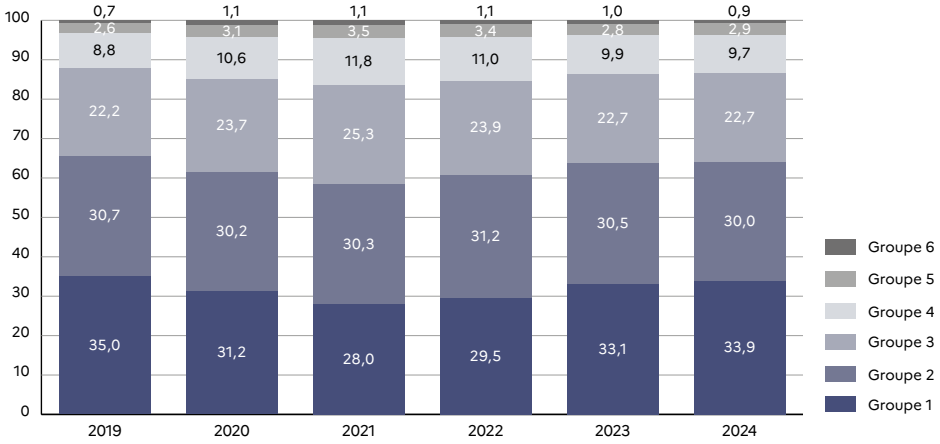
Les exercices proposés dans le test de positionnement se réfèrent aux attendus de fin de cycle 4 en français et en mathématiques. Le test ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Lors de l'évaluation de 2019, les scores moyens en français et en mathématiques des élèves de seconde professionnelle ont été fixés à 250 et l'écart-type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.24 ; 24.17.

2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en français (en %)

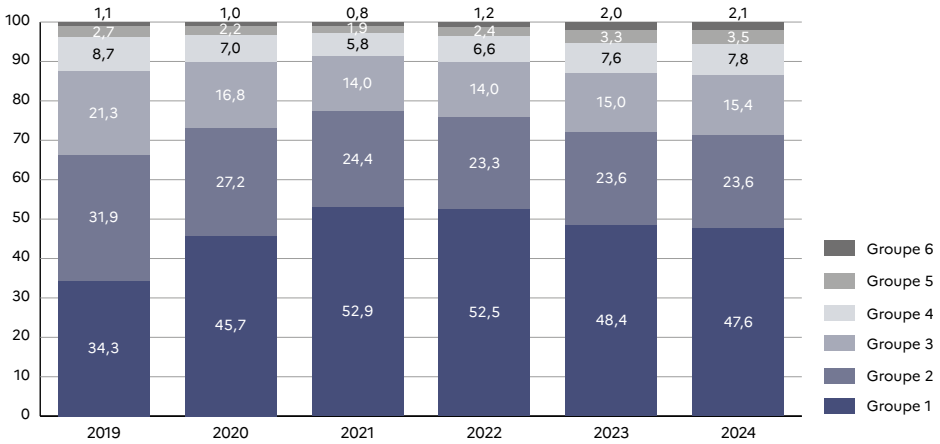


► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 33,9% des élèves de seconde professionnelle font partie du groupe 1 en français.

3 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en mathématiques (en %)



► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 47,6% des élèves de seconde professionnelle font partie du groupe 1 en mathématiques.

En septembre 2024, 52 000 élèves en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) sous statut scolaire ont passé un test de positionnement qui permet aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de diagnostic standardisé des compétences liées à la « littératie » et à la « numératie ».

En première année de CAP, 16,9% des élèves ne maîtrisent pas les compétences élémentaires en compréhension de l'écrit et ont besoin d'un accompagnement spécifique (profil 1) (1). S'agissant de la « numératie », 20,8% des élèves en première année de CAP ont une maîtrise insuffisante des compétences élémentaires en résolution de problèmes (2). Ils constituent le groupe d'élèves les moins performants (profil 1).

En croisant les résultats des élèves dans les deux domaines, « littératie » et « numératie », 29,7% des élèves sont en difficulté en résolution de problèmes ou en compréhension de l'écrit : 11,6% rencontrent des difficultés uniquement en résolution de problèmes, 8,8% uniquement en compréhension de l'écrit et 9,3% dans les deux domaines (3).

Les filles présentent de meilleurs résultats en « littératie » que les garçons, tandis que la situation est inversée en « numératie ». Les élèves dont la formation relève d'une spécialité des services présentent moins de difficultés en « littératie », mais ces résultats doivent être mis en regard de la composition selon le sexe dans ce secteur.

Précisions

La « littératie » est l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. La « numératie » est la capacité d'une personne à s'approprier, valider, réaliser et raisonner mathématiquement afin de résoudre des problèmes dans une variété de contextes du monde réel.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.25; 24.22.

1 Répartition des profils d'élèves en « littératie » selon leurs caractéristiques en septembre 2024 (en %)

Score en compréhension de l'écrit (sur 18 items)	Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
			Filles	Garçons	Privé sous contrat	Public	Production	Services
Supérieur à 15	5 : Compréhension satisfaisante	20,8	24,1	18,7	32,5	18,6	18,9	22,8
	4 : Compréhension fragile	18,7	18,4	18,9	23,4	17,7	17,4	20,2
De 9 à 15	3 : Compréhension élémentaire	14,6	15,1	14,3	16,4	14,3	13,8	15,6
	2 : Compréhension élémentaire à consolider	29,0	29,2	28,9	21,2	30,5	30,0	28,0
	2b : avec besoin de consolidation dans une compétence de base	17,9	17,7	18,1	14,0	18,7	18,3	17,7
	2a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	11,1	11,5	10,8	7,2	11,8	11,7	10,3
Inférieur à 9	1 : Maîtrise insuffisante des compétences élémentaires	16,9	13,3	19,2	6,5	18,9	19,9	13,4
	1b : avec ou sans besoin de consolidation dans une compétence de base	5,1	4,3	5,7	2,5	5,6	5,8	4,4
	1a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	11,8	9,0	13,5	4,0	13,3	14,1	9,0

► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 20,8% des élèves de première année de CAP ont une compréhension satisfaisante en littératie (profil 5).

Note : en raison des arrondis, la somme des proportions des profils peut ne pas être exactement égale à 100,0%.

RERS 2025, DEPP

2 Répartition des profils d'élèves en « numératie » selon leurs caractéristiques en septembre 2024 (en %)

Score en résolution de problèmes (sur 26 items)	Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
			Filles	Garçons	Privé sous contrat	Public	Production	Services
Supérieur à 19	5 : Compréhension satisfaisante	9,3	7,1	10,6	15,8	8,0	10,2	7,9
	4 : Compréhension fragile	28,7	23,1	32,3	36,2	27,3	29,4	27,8
De 11 à 18	3 : Compréhension élémentaire	24,4	25,4	23,7	23,2	24,6	23,5	25,5
	2 : Compréhension élémentaire à consolider	16,9	19,5	15,2	12,7	17,7	16,6	17,4
	2b : avec besoin de consolidation dans une compétence de base	12,9	14,7	11,7	10,2	13,4	12,7	13,3
	2a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	4,0	4,8	3,5	2,5	4,3	3,9	4,1
Inférieur à 11	1 : Maîtrise insuffisante des compétences élémentaires	20,8	24,8	18,1	12,0	22,4	20,4	21,3
	1c : sans besoin de consolidation dans une compétence de base	6,1	7,3	5,3	4,3	6,4	5,8	6,4
	1b : avec besoin de consolidation dans une compétence de base	8,5	10,2	7,4	4,8	9,2	8,3	8,8
	1a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	6,2	7,3	5,4	2,9	6,8	6,3	6,1

► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 9,3% des élèves de première année de CAP ont une compréhension satisfaisante en numératie (profil 5).

Note : en raison des arrondis, la somme des proportions des profils peut ne pas être exactement égale à 100,0%.

RERS 2025, DEPP

3 Répartition des profils d'élèves en compréhension de l'écrit et résolution de problèmes selon leurs caractéristiques en septembre 2024 (en %)

Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
		Filles	Garçons	Privé sous contrat	Public	Production	Services
Grande difficulté en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes	9,3	8,9	9,5	3,2	10,5	10,5	7,9
Grande difficulté en compréhension de l'écrit seulement	8,8	5,1	11,1	4,0	9,7	11,0	6,2
Grande difficulté en résolution de problèmes seulement	11,6	16,0	8,8	8,7	12,1	10,1	13,3
Pas de grande difficulté dans les deux tests spécifiques	70,3	70,0	70,6	84,1	67,7	68,4	72,6

► Champ : établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, 9,3% des élèves de première année de CAP ont de grandes difficultés en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes.

Note : en raison des arrondis, la somme des proportions des profils peut ne pas être exactement égale à 100,0%.

RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, lors des évaluations exhaustives, 2,3 millions d'élèves scolarisés en classe de sixième, de quatrième, de seconde ou de première année de CAP ont été interrogés sur leur sentiment de réussite aux tests de français et de mathématiques et sur leur confiance quant à l'année scolaire à venir.

Quel que soit le niveau scolaire, les filles sont moins confiantes que les garçons sur leur réussite aux tests, notamment en mathématiques. Ainsi, en classe de sixième, l'écart de sentiment d'efficacité est de 16 points en faveur des garçons en mathématiques (1). En classe de quatrième, cet écart est de 24 points. En seconde générale et technologique, il se situe à 18 points, en seconde professionnelle à 22 points et à 25 points en CAP. En français, les écarts sont moins importants, mais toujours en faveur des garçons : jusqu'à 8 points en seconde professionnelle.

Pour tous les niveaux évalués, les filles restent moins confiantes à niveau égal, mais en mathématiques, l'écart entre filles et garçons est plus faible parmi les élèves les plus performants que celui observé parmi l'ensemble des élèves. En français, les écarts sont comparables, sauf en seconde GT où l'écart est plus élevé chez les élèves les plus performants.

Les élèves les plus confiants concernant l'année à venir sont ceux de sixième (76%) (2). Les élèves scolarisés dans les autres niveaux sont moins confiants : de 67% en quatrième à 65% en seconde GT.

Comme pour la réussite aux tests, le sentiment de confiance est plus élevé chez les garçons, avec des nuances selon les niveaux concernés. Ainsi, en sixième, l'écart entre filles et garçons est faible (7 points). En seconde et en CAP, l'écart est plus important (entre 12 et 14 points).

Précisions

En septembre 2024, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a conduit des enquêtes adossées aux évaluations nationales exhaustives de rentrée en début de sixième, de quatrième, de seconde et de première année de CAP. Plusieurs dimensions sont concernées, dont le sentiment de confiance face aux tests passés et à l'année scolaire à venir, les orientations futures envisagées (pour les élèves de seconde et de CAP uniquement) et les domaines professionnels envisagés. La performance en français et en mathématiques est déterminée par discipline. En classe de sixième, quatrième, seconde GT et professionnelle, les élèves les plus performants appartiennent aux groupes 5 ou 6 alors que les élèves les moins performants appartiennent aux groupes 1 ou 2 (fiches 5.14 à 5.22). En classe de CAP, les élèves les plus performants appartiennent aux profils 4 ou 5 et les élèves les moins performants au profil 1 (fiche 5.23).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.26; 24.34.

Source

DEPP, questionnaires élèves adossés aux évaluations nationales, septembre 2024.

1 Sentiment de réussite aux évaluations selon le sexe en septembre 2024 (en %)

		Sixième	Quatrième	Seconde générale et technologique	Seconde professionnelle	CAP
Je pense avoir réussi le test de français.	Ensemble	75,4	65,1	67,0	47,5	67,5
	Filles	72,7	62,2	66,7	43,2	63,2
	<i>les plus performantes</i>	85,4	80,5	80,6	72,5	69,5
	Garçons	77,8	68,0	67,4	50,7	70,3
	<i>les plus performants</i>	89,4	86,6	83,8	80,7	75,5
Je pense avoir réussi le test de mathématiques.	Ensemble	71,6	56,5	65,7	43,6	57,0
	Filles	63,1	44,6	57,5	31,1	42,1
	<i>les plus performantes</i>	81,0	68,7	84,5	77,7	57,2
	Garçons	79,2	68,2	75,1	53,3	66,6
	<i>les plus performants</i>	91,7	86,4	91,9	88,5	75,3

► **Champ** : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en septembre 2024, 75,4% des élèves de sixième déclarent être « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » avec la proposition « Je pense avoir réussi le test de français ».

RERS 2025, DEPP

2 Sentiment de confiance sur l'année à venir selon le sexe en septembre 2024 (en %)

		Sixième	Quatrième	Seconde générale et technologique	Seconde professionnelle	CAP
Ensemble		76,0	67,4	64,6	65,1	65,6
Filles		72,3	62,2	59,4	58,4	57,5
<i>les plus performantes</i>	81,6	79,6	74,7	78,9	63,7	
<i>les moins performantes</i>	63,0	48,0	45,3	55,3	62,8	
Garçons		79,6	72,6	70,9	70,2	71,0
<i>les plus performants</i>	86,7	87,8	83,7	86,8	74,7	
<i>les moins performants</i>	72,2	61,8	57,5	66,1	74,7	

► **Champ** : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 76,0% des élèves de sixième se sentent prêts pour réussir l'année scolaire 2024-2025.

RERS 2025, DEPP

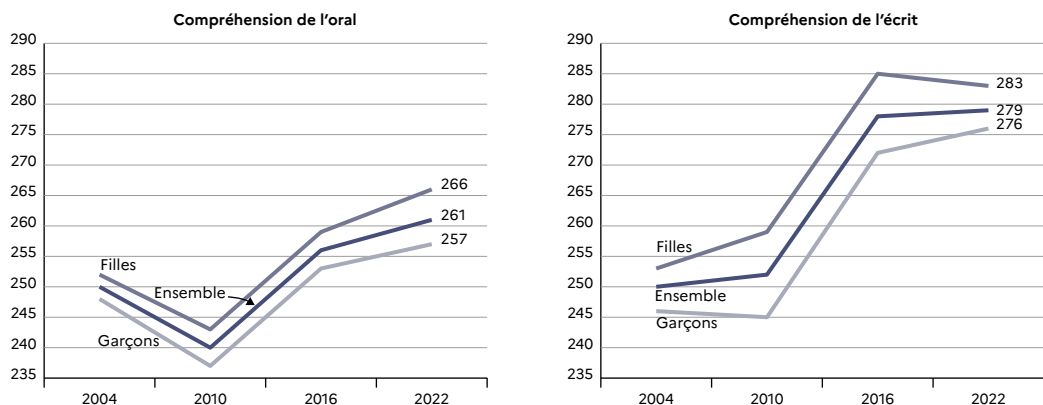
En 2022, dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis en anglais des élèves est mesuré en fin d'école primaire et de collège. En fin de CM2, la moitié des élèves atteignent le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), attendu en fin de sixième. En fin de troisième, 62% des élèves atteignent le niveau attendu A2 en compréhension de l'oral et 42% en compréhension de l'écrit (2).

Entre 2016 et 2022, à l'école comme au collège, le niveau des acquis des élèves progresse en compréhension de l'oral et est stable en compréhension de l'écrit (3)(1). En 2022, 39% des élèves de CM2 font partie des deux groupes les plus performants en compréhension de

l'oral (groupes 4 et 5), contre 33% en 2016. Les scores des élèves scolarisés dans les écoles les moins favorisées sont en nette hausse par rapport à 2016, de 15 points en compréhension de l'oral et de 13 points en compréhension de l'écrit, tandis que les scores des élèves scolarisés dans les écoles les plus favorisées sont stables : par conséquent, l'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement et ceux des écoles les moins favorisées se réduit (4).

Au collège, en compréhension de l'oral, la part des élèves appartenant au groupe le moins performant (groupe <1) diminue au profit du deuxième groupe le plus performant (groupe 4) (5). Les filles sont plus performantes que les garçons dans les deux compétences.

1 Score moyen des filles et des garçons de troisième en compréhension de l'oral et de l'écrit en anglais



► Champ : élèves de troisième des collèges publics et privés sous contrat de France hors Mayotte.

Lecture : en 2022, le score moyen des filles en compréhension de l'oral en anglais est de 266 et celui des garçons de 257.

RERS 2025, DEPP

Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances composée de six groupes de compétences, couvrant des niveaux de maîtrise des plus élémentaires aux plus complexes. En 2022, les compétences en anglais ont été évaluées en fin d'école et en fin de collège. Ces résultats peuvent être comparés avec ceux de 2004, 2010 et 2016.

En 2022, 148 écoles et 238 collèges ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale (4 000 élèves de CM2 et 6 000 élèves de troisième ont été échantillonnés). L'évaluation s'est déroulée sur cahier et sur tablette (à l'école) et sur ordinateur (au collège).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.37.

2 Part des élèves atteignant les niveaux CECRL A1 et A2 en anglais en fin de CM2 et de troisième en 2022 (en %)

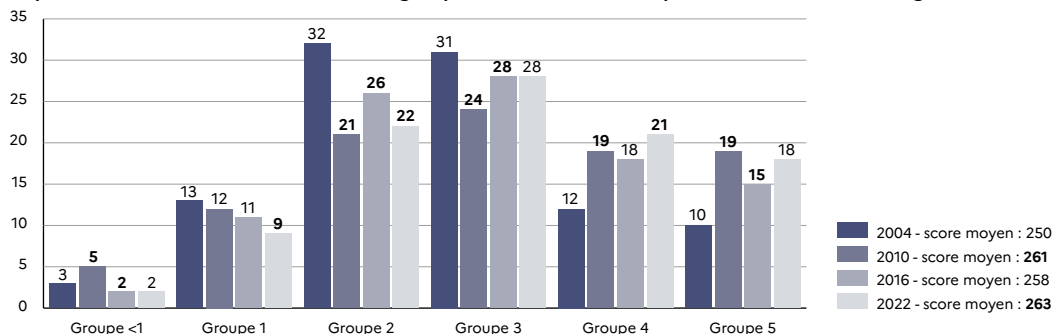
		Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit
Niveau d'anglais atteint en fin d'école	Niveau < A1	43,7	46,6
	Niveau ≥ A1	56,3	53,4
	Ensemble	100,0	100,0
Niveau d'anglais atteint en fin de collège	Niveau < A2	38,1	57,8
	Niveau ≥ A2	61,9	42,2
	Ensemble	100,0	100,0

► **Champ** : élèves de CM2 et de troisième de France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022, 43,7% des élèves ont un niveau en compréhension orale de l'anglais inférieur au niveau CECRL A1 en fin de CM2.

3 Répartition des élèves de CM2 selon les groupes de niveaux en compréhension de l'oral en anglais (en %)



► **Champ** : élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022, en France, 2% des élèves de CM2 appartiennent au groupe <1 (groupe le moins performant) en compréhension de l'oral.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

4 Score moyen des élèves de CM2 en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais selon l'indice de position sociale moyen de l'école

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen	
		Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit
Premier quart	2004	235	237
	2010	244	256
	2016	241	259
	2022	256	272
	2004	252	247
Deuxième quart	2010	258	268
	2016	254	276
	2022	259	277

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen	
		Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit
Troisième quart	2004	252	252
	2010	266	279
	2016	259	277
	2022	258	278
	2004	261	264
Quatrième quart	2010	274	286
	2016	273	294
	2022	274	291

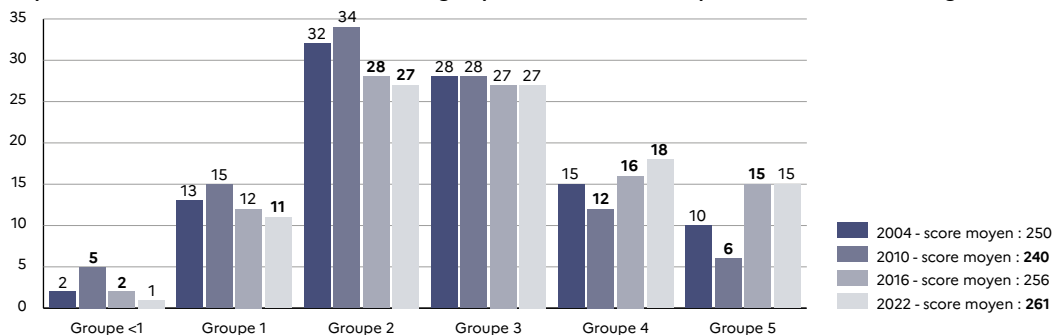
RERS 2025, DEPP

► **Champ** : élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France hors Mayotte.

Lecture : en 2022, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles accueillant les élèves les moins favorisés (premier quart) est de 256 points en compréhension de l'oral.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

5 Répartition des élèves de troisième selon les groupes de niveaux en compréhension de l'oral en anglais (en %)



► **Champ** : élèves de troisième des établissements publics et privés sous contrat de France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

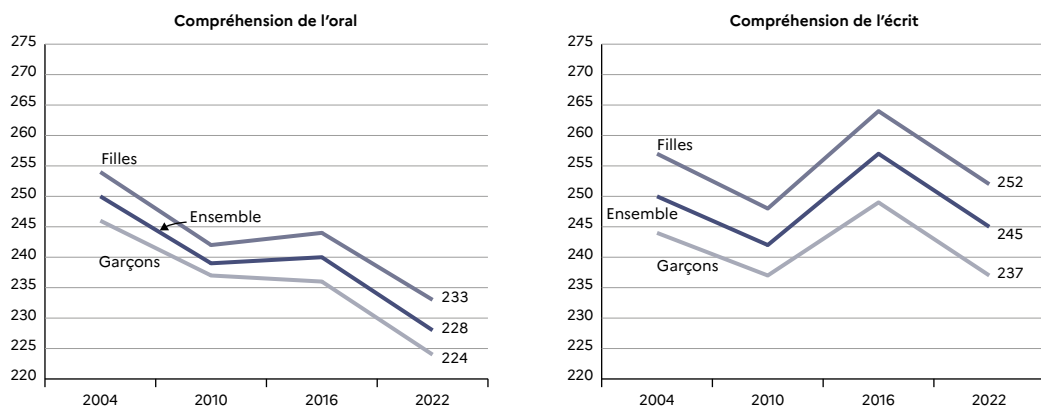
Lecture : en 2022, en France, 1% des élèves de troisième appartiennent au groupe <1 (groupe le moins performant) en compréhension de l'oral.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

En 2022, dans le cadre du Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis en allemand et en espagnol des élèves est mesuré en fin de collège. Un quart des élèves germanistes atteignent le niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en compréhension de l'écrit et un tiers en compréhension de l'oral (2). Le niveau des acquis des élèves de troisième qui apprennent l'allemand recule sensiblement par rapport à 2016. Les performances sont toujours marquées par le niveau social de l'établissement mais les écarts se réduisent, notamment en compréhension de l'oral, du fait de la baisse de niveau plus prononcée dans les établissements les plus favorisés (3). Les filles sont toujours plus performantes que les garçons (1).

En espagnol, 46% des élèves atteignent le niveau A2 en compréhension de l'écrit et 55% en compréhension de l'oral (2). Le niveau des acquis des élèves est stable en compréhension de l'oral depuis 2010 et en compréhension de l'écrit depuis 2016 (4). Les différences de niveaux sont toujours liées au profil social du collège fréquenté mais elles se réduisent par rapport à 2010, notamment grâce à de meilleures performances des élèves des établissements les moins favorisés (5). Les filles sont toujours plus performantes que les garçons, en particulier à l'écrit (4).

1 Scores moyens des filles et des garçons de troisième en compréhension de l'oral et de l'écrit en allemand



► Champ : élèves de troisième des collèges publics et privés sous contrat de France hors Mayotte.

Lecture : en 2022, le score moyen des filles en compréhension de l'oral en allemand est de 233 et celui des garçons de 224.

RERS 2025, DEPP

Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances composée de six groupes de compétences, couvrant des niveaux de maîtrise des plus élémentaires aux plus complexes. En 2022, les compétences en allemand et en espagnol ont été évaluées en fin de collège. Ces résultats peuvent être comparés avec ceux de 2004, 2010 et 2016 en allemand et ceux de 2010 et 2016 en espagnol.

En 2022, 495 collèges (5 982 élèves de troisième) pour l'allemand et 364 collèges (8 078 élèves) pour l'espagnol ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. L'évaluation s'est déroulée sur cahier et sur ordinateur.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.39; 24.38.

Source

DEPP, enquête Cedre allemand, enquête Cedre espagnol.

2 Part des élèves atteignant le niveau CECRL A2 en allemand et en espagnol en fin de troisième en 2022 (en %)

		Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit
Niveau d'allemand atteint en fin de collège	Niveau < A2	68	76
	Niveau ≥ A2	32	24
	Ensemble	100	100
Niveau d'espagnol atteint en fin de collège	Niveau < A2	45	54
	Niveau ≥ A2	55	46
	Ensemble	100	100

► **Champ** : élèves de troisième de France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022, en fin de troisième, 68% des élèves ont un niveau en compréhension orale de l'allemand inférieur au niveau CECRL A2.

3 Scores moyens des élèves de troisième en compréhension de l'écrit et de l'oral en allemand selon l'indice de position sociale moyen du collège

Indice moyen du collège	Année	Score moyen	
		Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit
Premier quart	2004	232	233
	2010	226	226
	2016	226	241
	2022	218	230
Deuxième quart	2004	241	243
	2010	233	232
	2016	237	251
	2022	223	235

Indice moyen du collège	Année	Score moyen	
		Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit
Troisième quart	2004	262	257
	2010	245	248
	2016	242	259
	2022	224	237
Quatrième quart	2004	264	267
	2010	254	263
	2016	254	275
	2022	238	260

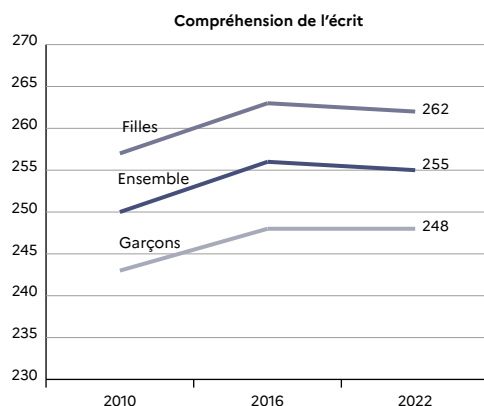
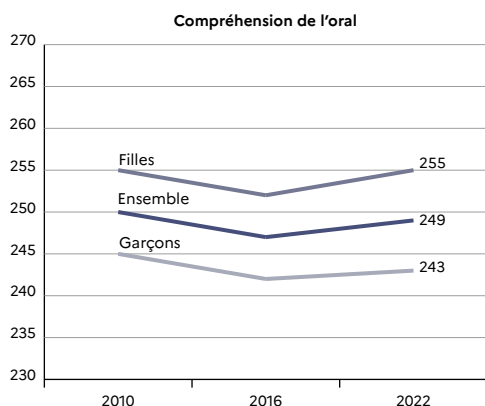
► **Champ** : élèves de troisième des collèges publics et privés sous contrat de France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022, le score moyen des élèves de troisième appartenant au quart des collèges accueillant les élèves les moins favorisés (premier quart) est de 218 points en compréhension de l'oral.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

4 Scores moyens des filles et des garçons de troisième en compréhension de l'oral et de l'écrit en espagnol



► **Champ** : élèves de troisième des collèges publics et privés sous contrat de France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022, le score moyen des filles en compréhension de l'oral en espagnol est de 255 et celui des garçons de 243.

5 Scores moyens des élèves de troisième en compréhension de l'écrit et de l'oral en espagnol selon l'indice de position sociale moyen du collège

Indice moyen du collège	Année	Score moyen	
		Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit
Premier quart	2010	236	236
	2016	233	240
	2022	243	246
Deuxième quart	2010	246	246
	2016	247	255
	2022	244	248

Indice moyen du collège	Année	Score moyen	
		Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit
Troisième quart	2010	253	255
	2016	252	260
	2022	246	249
Quatrième quart	2010	265	263
	2016	256	266
	2022	259	268

► **Champ** : élèves de troisième des collèges publics et privés sous contrat de France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022, le score moyen des élèves de troisième appartenant au quart des collèges accueillant les élèves les moins favorisés (premier quart) est de 243 points en compréhension de l'oral.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

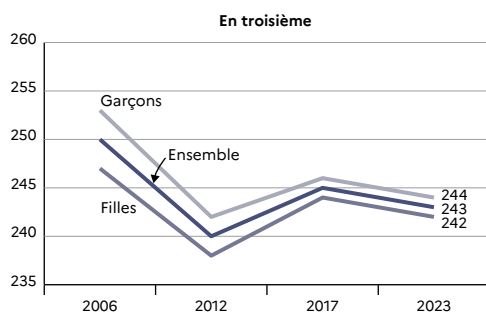
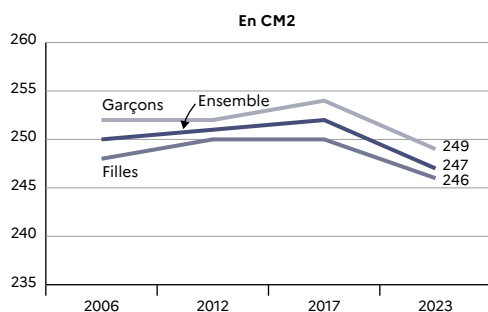
En 2023, dans le cadre du Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis des élèves en histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC) est mesuré en fin d'école primaire et de collège. À l'école, le score moyen est globalement stable depuis 2006 (1). Entre 2017 et 2023, la part des élèves appartenant au groupe le plus faible (< 1) augmente cependant de 2 points, passant de 3% à 5% (2). Au collège, le niveau est stable entre 2017 et 2023; il demeure toutefois inférieur à celui de 2006. La part d'élèves appartenant au groupe le plus performant (groupe 5) diminue de moitié entre 2006 et 2023, passant de 10% à 5% (3).

Les performances des élèves restent étroitement liées au profil social de leur établissement. Les résultats

des élèves de CM2 accueillis dans les écoles les moins favorisées socialement sont en baisse par rapport à 2017, accroissant ainsi les écarts avec les élèves des écoles les plus favorisées. Au cours de la même période, ces écarts se réduisent au collège, en raison d'une diminution du score des élèves des établissements les plus favorisés (4).

Les écarts de performances observés depuis 2006 en faveur des garçons se réduisent au collège et, en 2023, les scores moyens des filles et des garçons sont comparables, à l'école comme au collège. En CM2, alors que les garçons sont plus nombreux que les filles à déclarer apprécier l'histoire et la géographie, la tendance s'inverse en enseignement moral et civique (5).

1 Scores moyens des filles et des garçons de CM2 et de troisième en histoire-géographie et EMC



► Champ : élèves de CM2 et de troisième de France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

■ Lecture : en 2023, en CM2, le score moyen des filles en histoire-géographie et EMC est de 246 et celui des garçons de 249.

RERS 2025, DEPP

Precisions

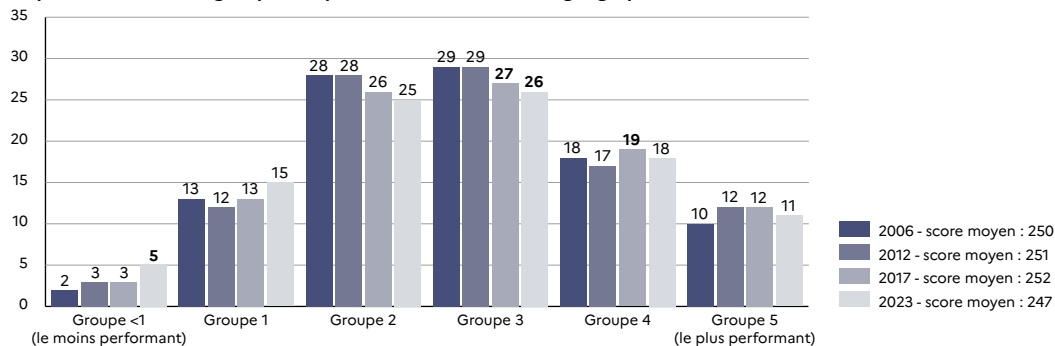
L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. En 2023, les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique ont été évaluées en fin d'école et en fin de collège. Ces résultats peuvent être comparés avec ceux de 2006, 2012 et 2017.

En 2023, 238 écoles et 247 collèges ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Les deux échantillons comptent 6 400 élèves. L'évaluation s'est déroulée sur support papier à l'école et sur support papier et numérique au collège.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.07; 25.06.

2 Répartition selon les groupes de performance en histoire-géographie et EMC en CM2 (en %)



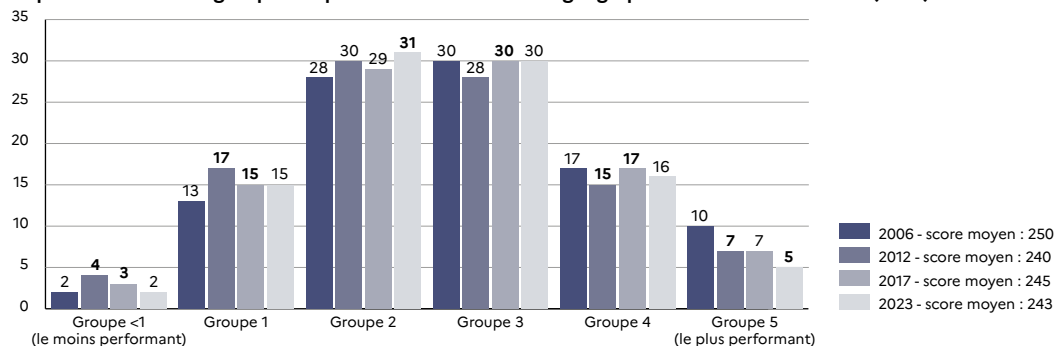
► Champ : élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France hors Mayotte.

Lecture : en 2023, 5% des élèves de CM2 appartiennent au groupe <1 (groupe le moins performant) en histoire-géographie et EMC.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

RERS 2025, DEPP

3 Répartition selon les groupes de performance en histoire-géographie et EMC en troisième (en %)



► Champ : élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France hors Mayotte.

Lecture : en 2023, 2% des élèves de troisième appartiennent au groupe <1 (groupe le moins performant) en histoire-géographie et EMC.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

RERS 2025, DEPP

4 Scores moyens en histoire-géographie et EMC selon l'indice de position sociale moyen de l'établissement

	Année	Score moyen des élèves :	
		de CM2	de troisième
Premier quart (les moins favorisés)	2006	230	233
	2012	229	224
	2017	237	228
	2023	224	225
Deuxième quart	2006	245	246
	2012	250	236
	2017	243	242
	2023	240	237

	Année	Score moyen des élèves :	
		de CM2	de troisième
Troisième quart	2006	257	255
	2012	258	241
	2017	254	247
	2023	251	244
Quatrième quart (les plus favorisés)	2006	268	265
	2012	266	258
	2017	275	264
	2023	267	256

► Champ : élèves de CM2 et de troisième de France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2023, le score moyen des élèves de CM2 appartenant au quart des écoles accueillant les élèves les moins favorisés (premier quart) est de 224 points en histoire-géographie et EMC.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

RERS 2025, DEPP

5 Part des filles et des garçons de CM2 déclarant aimer l'histoire, la géographie et l'EMC (en %)

	Filles		Garçons		Ensemble	
	J'aime bien/beaucoup	Je n'aime pas beaucoup/pas du tout	J'aime bien/beaucoup	Je n'aime pas beaucoup/pas du tout	J'aime bien/beaucoup	Je n'aime pas beaucoup/pas du tout
Histoire	48	52	60	40	54	46
Géographie	53	47	59	41	56	44
Éducation morale et civique	74	26	68	32	71	29

► Champ : élèves de CM2 de France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2023, 48% des filles de CM2 déclarent « bien » ou « beaucoup » aimer l'histoire.

RERS 2025, DEPP

En 2023, 794 800 jeunes de nationalité française, principalement âgés de 17 à 18 ans, ont participé à la **Journée défense et citoyenneté** au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Ce test vise à évaluer l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. En fonction de la réussite à ces trois dimensions, huit profils de lecteurs sont déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2) représentent 5% des participants : ils ont un déficit important de vocabulaire. Les jeunes des profils 3 et 4 (7%) ont un niveau lexical correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet aussi d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 10% parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension (profils 5a et 5b). Les jeunes de profil 5c (12%), malgré des déficits des processus d'automatisation, réussissent les traitements complexes de l'écrit. Les jeunes ayant réussi toutes les épreuves, de profil 5d, représentent 67% des participants.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles. Ils réussissent moins les épreuves de compréhension (traitements complexes) : 14% en profils 1, 2 et 3, contre 10% des filles. Ils ont aussi plus souvent un déficit des mécanismes de base de traitement de l'écrit (automatisme de la lecture) : 22% en profils 1, 3, 5a et 5c, contre 18% des filles.

La part de jeunes en difficulté de lecture diminue à mesure que le niveau d'études s'élève (2) : de 49% chez ceux qui n'ont pas dépassé le collège à 5% chez ceux qui déclarent suivre ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée. À niveau d'études égal, les garçons présentent davantage de difficultés en lecture que les filles, avec des écarts qui diminuent cependant au fur et à mesure que le niveau d'études s'élève.

Les résultats varient selon les académies (3). En France hors DROM, trois académies affichent une part de jeunes en difficulté inférieure à 9% (Paris, Lyon et Rennes) tandis que deux ont un taux supérieur à 13% (Créteil et Amiens).

Précisions

Population concernée – Jeunes de nationalité française entre 16 et 25 ans ayant participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2023 en France.

Comparaisons académiques – Les informations recueillies ne permettent de comparer que les jeunes de nationalité française. Or, cette proportion varie selon les académies.

Avertissement – Les profils de lecteurs en 2023 ne peuvent être comparés qu'à ceux de l'année 2022. En effet, la participation aux éditions 2020 et 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire (avec seulement la moitié de l'effectif attendu), leurs résultats sont fragiles et ceux de l'année 2021 n'ont fait l'objet d'aucune publication. En outre, comme le test d'évaluation de la lecture proposé aux jeunes dans le cadre de la JDC a été renouvelé en septembre 2019, les données des années 2019 et antérieures ne sont pas comparables aux suivantes.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 24.32 ; 23.17.

1 Les profils de lecteurs (en %)

Profils	Traitements complexes	Automatique de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	65,3	68,8	67,0	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	12,5	10,6	11,6	78,6
5b	+	+	-	5,9	8,0	6,9	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,8	2,7	2,8	9,7
4	-	+	+	4,4	3,3	3,9	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,7	2,1	2,9	6,8
2	-	+	-	2,1	2,0	2,1	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,4	2,3	2,9	5,0

► **Champ : France.**

RERS 2025, DEPP

Lecture : parmi les jeunes ayant participé à la Journée défense et citoyenneté en 2023, 5,0 présentent des difficultés sévères en lecture (profils 1 et 2).

Note : le combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c et 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants. Par le jeu des arrondis, les taux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100,0%.

2 Parts de jeunes en difficulté de lecture (profils 1 à 4) par niveau de scolarité et selon le sexe (en %)

Niveau actuel ou le plus élevé atteint	Ensemble	Garçons	Filles
Collège	48,9	50,5	46,3
CAP-BEP	33,3	34,1	32,0
Bac professionnel	19,8	20,2	19,1
Bac général et techno. ou ens. sup.	4,7	4,9	4,4
Ensemble	11,8	13,6	9,7

► **Champ : France.**

RERS 2025, DEPP

Lecture : parmi les jeunes ayant participé à la Journée défense et citoyenneté en 2023 et n'ayant pas dépassé le collège, 48,9% sont en difficulté de lecture.

3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région (en %)

Académies et régions académiques	En difficulté (profils 1, 2, 3, 4)	Difficultés sévères (profils 1 et 2)	Très faibles capacités de lecture (profils 3 et 4)	Lecteurs médiocres (profils 5a et 5b)	Lecteurs efficaces (profils 5c et 5d)
Clermont-Ferrand	11,3	4,3	7,0	8,1	80,6
Grenoble	9,3	3,6	5,7	8,8	81,9
Lyon	8,8	3,8	5,0	9,0	82,3
Auvergne-Rhône-Alpes	9,4	3,8	5,6	8,8	81,8
Besançon	11,8	4,9	6,8	10,1	78,1
Dijon	12,5	4,8	7,7	8,4	79,1
Bourgogne-Franche-Comté	12,2	4,9	7,3	9,1	78,7
Bretagne (Rennes)	8,7	3,7	5,0	10,1	81,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	12,0	5,3	6,7	11,2	76,8
Corse	11,0	3,8	7,2	9,0	80,0
Nancy-Metz	10,9	4,3	6,6	10,1	79,0
Reims	12,7	5,6	7,1	11,1	76,2
Strasbourg	11,4	5,3	6,1	12,3	76,3
Grand Est	11,5	4,9	6,6	11,1	77,4
Amiens	14,4	5,8	8,6	10,1	75,5
Lille	11,4	4,8	6,6	11,6	77,0
Hauts-de-France	12,3	5,1	7,2	11,1	76,5
Créteil	13,4	5,5	7,9	9,8	76,8
Paris	7,4	3,1	4,3	6,4	86,2
Versailles	9,2	3,5	5,7	8,5	82,3
Île-de-France	10,5	4,2	6,3	8,7	80,8
Caen	11,7	5,1	6,6	9,6	78,6
Rouen	12,6	5,6	6,9	11,5	76,0
Normandie	12,2	5,4	6,8	10,6	77,2
Bordeaux	10,2	4,1	6,0	8,4	81,4
Limoges	10,7	4,3	6,4	9,0	80,3
Poitiers	11,1	4,6	6,5	8,9	80,0
Nouvelle-Aquitaine	10,5	4,3	6,2	8,7	80,8
Montpellier	11,1	4,5	6,6	9,5	79,5
Toulouse	9,9	3,8	6,1	8,7	81,4
Occitanie	10,5	4,2	6,3	9,1	80,4
Pays de la Loire (Nantes)	9,7	3,9	5,9	9,4	80,8
Aix-Marseille	11,9	5,0	6,9	10,1	78,0
Nice	11,0	4,0	7,0	9,3	78,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,6	4,6	7,0	9,8	79,7
France hors DROM	10,8	4,4	6,4	9,6	79,6
Guadeloupe	31,1	14,1	17,0	8,7	60,1
Guyane	49,2	26,5	22,7	10,0	40,9
Martinique	31,8	13,1	18,7	9,7	58,5
Mayotte	52,8	27,9	24,9	13,6	33,6
La Réunion	28,0	13,8	14,2	11,6	60,4
DROM	33,9	16,5	17,3	10,8	55,3
France	11,8	5,0	6,8	9,7	78,6

► **Champ : France.**

RERS 2025, DEPP

Lecture : parmi les jeunes de l'académie de Clermont-Ferrand ayant participé à la Journée défense et citoyenneté en 2023, 11,3% sont en difficulté de lecture.

L'étude internationale Timss mesure les performances en mathématiques et en sciences des élèves de CM1. En 2023, la France se situe en deçà de la moyenne internationale et de la moyenne européenne avec un score de 484 points en mathématiques et de 488 en sciences (respectivement 524 et 518 dans les pays de l'UE participants) (1)(2). Les performances des élèves français sont stables par rapport à Timss 2019.

Dans les deux disciplines, l'écart de performances entre les filles et les garçons continue d'augmenter en faveur des garçons. En mathématiques, cet écart est passé de 13 points en 2019 à 23 points en 2023. En sciences, cet écart était non significatif en 2019 et devient favorable aux garçons de 9 points en 2023.

Dans l'échelle Timss, 400 est le score à partir duquel les élèves font preuve d'une compréhension mathématique

de base ou montrent qu'ils connaissent certains faits scientifiques. En France, en 2023, 15% des élèves en mathématiques et 12% en sciences n'atteignent pas ce score de niveau bas et, par conséquent, ne maîtrisent pas les connaissances élémentaires (3).

Les scores moyens en mathématiques et en sciences des élèves sont corrélés aux statuts économique et social de leurs familles : l'écart entre le score plus élevé, du groupe des élèves très favorisés, et celui moins élevé, du groupe des élèves très défavorisés, est de 81 points pour les mathématiques (respectivement 532 et 451 points) et de 83 points pour les sciences (respectivement 536 et 453 points) (4). Ces écarts situent la France parmi les pays de l'UE et de l'OCDE les plus inégalitaires pour les résultats en mathématiques et à proximité de l'écart moyen des pays de l'UE pour les résultats en sciences.

Précisions

Timss (*Trends in Mathematics and Science Study*) est une étude comparative internationale qui mesure le niveau des connaissances scolaires des élèves en CM1 et en quatrième en mathématiques et en sciences. Son objectif est d'interpréter les différences entre les systèmes éducatifs pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Timss est organisée tous les quatre ans. En classe de CM1, la France a participé en 2015, en 2019 et en 2023.

Population concernée – En France (hors Mayotte), l'enquête porte sur un échantillon de 4 739 élèves de 159 écoles primaires et élémentaires. Il tient compte de la taille des écoles et du type de scolarisation (public/privé ; éducation prioritaire/hors éducation prioritaire). Au niveau international, 400 000 élèves ont été évalués dans 13 000 écoles.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 24.47 ; 20.46 ; 16.33.

1 Évolution des scores moyens en mathématiques

	Moyenne de l'Union européenne 2023	France 2023	France 2019	France 2015
Ensemble	524	484	485	488
Filles	516	473	478	485
Garçons	531	496	491	491
<i>Différence filles-garçons</i>	-15	-23	-13	-6

► **Champ** : élèves de CM1 scolarisés dans les pays membres de l'UE participant à Timss. RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, le score moyen de la France en mathématiques est de 484.

Note : la moyenne de l'UE est calculée sur les 22 pays membres de l'Union européenne.

Les différences significatives sont indiquées en gras.

Par le jeu des arrondis, les écarts filles-garçons peuvent ne pas refléter les écarts entre le score moyen des filles et le score moyen des garçons.

2 Évolution des scores moyens en sciences

	Moyenne de l'Union européenne 2023	France 2023	France 2019	France 2015
Ensemble	518	488	488	487
Filles	517	484	489	487
Garçons	519	492	487	487
<i>Différence filles-garçons</i>	-3	-9	-2	0

► **Champ** : élèves de CM1 scolarisés dans les pays membres de l'UE participant à Timss. RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, le score moyen de la France en sciences est de 488.

Note : la moyenne de l'UE est calculée sur les 22 pays membres de l'Union européenne.

Les différences significatives sont indiquées en gras.

Par le jeu des arrondis, les écarts filles-garçons peuvent ne pas refléter les écarts entre le score moyen des filles et le score moyen des garçons.

3 Proportion d'élèves atteignant les niveaux de référence de l'échelle Timss (en %)

		Inférieur au niveau bas (en dessous de 400 points)	Niveau bas (entre 400 et 474 points)	Niveau intermédiaire (entre 475 et 549 points)	Niveau élevé (entre 550 et 624 points)	Niveau avancé (625 points)
Mathématiques	<i>Moyenne de l'Union européenne 2023</i>	7	20	35	30	9
	France 2023	15	29	36	18	3
	France 2019	15	28	36	18	3
	France 2015	13	29	37	19	2
Sciences	<i>Moyenne de l'Union européenne 2023</i>	7	20	36	29	8
	France 2023	12	29	39	18	2
	France 2019	14	27	37	19	3
	France 2015	12	30	38	18	2

► **Champ** : élèves de CM1 scolarisés dans les pays membres de l'UE participant à Timss. RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 15% des élèves n'atteignent pas le niveau bas en mathématiques avec un score inférieur à 400 points.

Note : la moyenne de l'UE est calculée sur les 22 pays membres de l'Union européenne.

4 Scores moyens en mathématiques ou en sciences selon le statut socio-économique (SES) des élèves en 2023

		Ensemble	Élèves très défavorisés	Élèves très favorisés	Écart
Mathématiques	<i>Moyenne de l'Union européenne 2023</i>	524	492	564	72
	France 2023	484	451	532	81
Sciences	<i>Moyenne de l'Union européenne 2023</i>	518	483	563	80
	France 2023	488	453	536	83

► **Champ** : élèves de CM1 scolarisés dans les pays membres de l'UE participant à Timss. RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, en France, les élèves très favorisés ont un score moyen en mathématiques de 532 points contre 451 points pour les élèves très défavorisés, soit un écart de 81 points.

Note : la moyenne de l'UE est calculée sur les 21 pays membres de l'Union européenne qui ont participé à Timss au grade 4 en 2023 et disposent d'un score de SES. Les élèves

sont divisés en quatre groupes d'effectifs égaux selon l'indice SES. Ainsi, le groupe « très défavorisés » inclut 25% d'élèves ayant l'indice SES le plus faible et le groupe

« très favorisés » comporte les 25% d'élèves ayant l'indice SES le plus élevé. Les différences significatives sont indiquées en gras.

Mesuré en classe de quatrième dans le cadre de l'évaluation internationale Timss 2023, le niveau des acquis des élèves en mathématiques et en sciences est en retrait en France par rapport aux pays comparables (UE et/ou OCDE). Le score de la France est de 479 en mathématiques et de 486 en sciences, alors que les moyennes internationales sont respectivement de 507 et de 509. Depuis la dernière participation de la France en 2019, les scores sont restés stables en mathématiques et en sciences (1)(2).

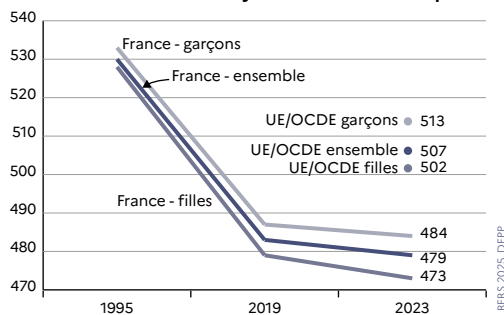
L'écart de scores entre les filles et les garçons est de 12 points en mathématiques à l'avantage des garçons (8 points en 2019, augmentation non significative). En sciences, cet écart n'est pas significatif. En moyenne internationale, les garçons ont un score moyen supérieur à celui des filles en mathématiques et en sciences (de respectivement 11 et 5 points). Parmi les pays de

l'UE ou de l'OCDE, les filles ont des scores significativement supérieurs en sciences à ceux des garçons dans deux pays : Chypre et la Finlande (3).

En 2023, 20% des élèves de France atteignent le niveau de performance « élevé » en mathématiques, contre 34% en moyenne internationale (4). En sciences, ils sont 23%, contre 34% en moyenne internationale. En France, les élèves en grande difficulté, sous le niveau « bas », représentent 17% des élèves en mathématiques et 15% en sciences, dans la moyenne internationale.

En France, 82% des élèves de quatrième déclarent qu'il est important de bien réussir en mathématiques, se situant dans la moyenne internationale. En sciences, 69% des élèves de France déclarent qu'il est important de bien réussir, contre 73% à l'international (5).

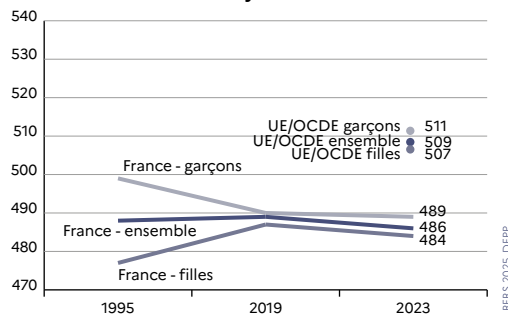
1 Évolution des scores moyens en mathématiques



► Champ : élèves de fin de huitième année de scolarité élémentaire scolarisés dans les pays membres de l'UE ou de l'OCDE participant à l'évaluation Timss en 2023 (+ élèves en fin de neuvième année de scolarité élémentaire de Norvège).
Lecture : en 2023, le score moyen de la France en mathématiques est de 479.

Note : la moyenne internationale est calculée sur les 22 pays membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE. Par le jeu des arrondis, les écarts filles-garçons peuvent ne pas refléter les écarts entre le score moyen des filles et le score moyen des garçons.

2 Évolution des scores moyens en sciences



► Champ : élèves de fin de huitième année de scolarité élémentaire scolarisés dans les pays membres de l'UE ou de l'OCDE participant à l'évaluation Timss en 2023 (+ élèves en fin de neuvième année de scolarité élémentaire de Norvège).
Lecture : en 2023, le score moyen de la France en sciences est de 486.

Note : la moyenne internationale est calculée sur les 22 pays membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE. Par le jeu des arrondis, les écarts filles-garçons peuvent ne pas refléter les écarts entre le score moyen des filles et le score moyen des garçons.

Précisions

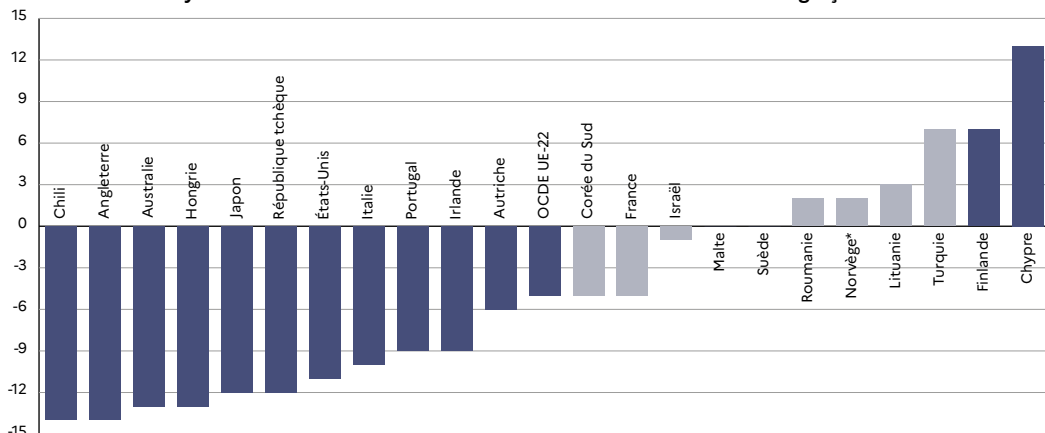
Timss (*Trends in Mathematics and Science Study*) est une étude comparative internationale qui mesure le niveau des connaissances scolaires des élèves en CM1 et en quatrième en mathématiques et en sciences. Son objectif est d'interpréter les différences entre les systèmes éducatifs pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Timss est organisée tous les quatre ans. En classe de quatrième, la France a participé en 1995, en 2019 et en 2023.

En 2023, 150 collèges ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Tous les élèves d'une ou deux classes de quatrième ont été évalués, soit environ 4 500 élèves. L'évaluation s'est déroulée sur ordinateur. Timss comprend également des questionnaires de contexte qui informent au niveau des établissements, des enseignants et des élèves.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.49 ; 24.48.

3 Écart du score moyen de sciences de l'évaluation Timss 2023 entre les filles et les garçons



RERS 2025, DEPP

► Champ : élèves de fin de huitième année de scolarité élémentaire scolarisés dans les pays membres de l'UE ou de l'OCDE participant à l'évaluation Timss en 2023 (+ élèves en fin de neuvième année de scolarité élémentaire de Norvège).

LECTURE : en 2023, la différence du score de sciences entre les filles et les garçons en France n'est pas significativement différente. Les pays pour lesquels il n'y a pas de différence significative entre filles et garçons sont représentés en bleu clair.

4 Proportion d'élèves atteignant les niveaux de référence de l'échelle Timss en 2023 (en %)

		Niveau bas et au-delà (au moins 400 points)	Niveau intermédiaire (au moins 475 points) et au-delà	Niveau élevé et au-delà (au moins 550 points)	Niveau avancé (plus de 550 points)
Mathématiques	Moyenne internationale (UE et/ou OCDE) 2023	86	64	34	11
	France 2023	83	53	20	3
	France 2019	88	55	17	2
	France 1995	97	81	38	6
Sciences	Moyenne internationale (UE et/ou OCDE) 2023	87	65	34	10
	France 2023	85	56	23	4
	France 2019	87	59	22	3
	France 1995	89	58	19	2

RERS 2025, DEPP

► Champ : élèves de fin de huitième année de scolarité élémentaire scolarisés dans les pays membres de l'UE ou de l'OCDE participant à l'évaluation Timss en 2023 (+ élèves en fin de neuvième année de scolarité élémentaire de Norvège).

LECTURE : en 2023, en France, 83% des élèves atteignent le niveau bas en mathématiques avec un score d'au moins 400 points.

NOTE : la moyenne internationale est calculée sur les 22 pays membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE.

5 Proportion d'élèves qui déclarent qu'il est important de bien réussir en mathématiques ou en sciences (en %)

		Ensemble	Filles	Garçons
Mathématiques	Moyenne internationale (UE et/ou OCDE) 2023	82	83	82
	France 2023	82	81	82
	France 2019	89	90	87
Sciences	Moyenne internationale (UE et/ou OCDE) 2023	73	74	73
	France 2023	69	68	70
	France 2019	73	74	72

RERS 2025, DEPP

► Champ : élèves de fin de huitième année de scolarité élémentaire scolarisés dans les pays membres de l'UE ou de l'OCDE participant à l'évaluation Timss en 2023 et en 2019 (+ élèves en fin de neuvième année de scolarité élémentaire de Norvège).

LECTURE : en 2023, 82% des élèves en France répondent être « Tout à fait d'accord » ou « D'accord » avec l'affirmation « C'est important de réussir en mathématiques ».

NOTE : la moyenne internationale est calculée sur les 18 pays membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE qui ont participé en 2019 et en 2023.

L'enquête internationale Icils évalue les compétences des élèves de quatrième en littératie numérique ainsi qu'en pensée informatique. Il s'agit de la troisième édition de l'étude et la France y participe pour la deuxième fois.

En littératie numérique, les élèves de France obtiennent un score moyen de 498 points, au niveau de la moyenne des vingt pays de l'UE participants (497 points) (1). Ce score est stable depuis 2018. Comme dans la majorité des pays participants, les filles sont plus performantes que les garçons (8 points d'écart) (2). Cet écart est inférieur à la moyenne des pays de l'UE participants (18 points d'écart) et est en baisse depuis 2018 (24 points d'écart en 2018). Les scores dépendent du statut

socio-économique des élèves : l'écart entre les scores des groupes « très favorisés » et « très défavorisés » est de 75 points, comparable à celui de l'UE (3).

En pensée informatique, les élèves de France obtiennent un score moyen de 499 points, au-dessus de la moyenne des seize pays de l'UE participants (483 points). Ce score est stable depuis 2018. En 2023, comme en 2018, les filles et les garçons de France obtiennent des scores similaires. En revanche, en moyenne dans les pays de l'UE, les garçons sont plus performants que les filles (4 points d'écart). L'écart entre les scores des groupes « très favorisés » et « très défavorisés » est de 93 points, comparable à celui de l'UE.

Précisions

Icils (*International Computer and Information Literacy Study*) est une étude organisée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) pour la première fois en 2013 avec un suivi en 2018 et 2023. La France y participe pour la première fois en 2018. En 2023, trente pays ont participé et disposent de résultats exploitables. En France, le tirage au sort de l'échantillon (3 694 élèves) parmi 150 collèges accueillant des élèves de quatrième tient compte de la taille des établissements et du secteur afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves à la répartition nationale.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.44.

1 Scores moyens des élèves en littératie numérique et pensée informatique en 2018 et 2023

Pays	Littératie numérique			Pensée informatique		
	Moyenne 2023	Moyenne 2018	Différence 2023-2018	Moyenne 2023	Moyenne 2018	Différence 2023-2018
Allemagne	502	518	-16	479	486	-7
Danemark	(1) 518	(1) 553	-35	(1) 504	(1) 527	-23
Finlande	507	531	-24	502	508	-6
France	498	499	-1	499	501	-2
Italie	491	(2) 461	30	n.d.	n.d.	n.d.
Kazakhstan	(1) 407	(1) 395	12	n.d.	n.d.	n.d.
Luxembourg	494	482	12	476	460	16
Portugal	(1) 510	(1) 516	-7	(1) 484	(1) 482	2
République de Corée	540	542	-2	537	536	0
UE - 16	n.d.	n.d.	n.d.	483	n.d.	n.d.
UE - 20	497	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Uruguay	447	450	-3	n.d.	n.d.	n.d.

► **Champ** : élèves de quatrième scolarisés dans les pays participant aux cycles de 2018 et de 2023. RERS 2025, DEPP
 1. La population définie au niveau national couvre 90% à 95% de la population cible nationale. 2. Le pays a fait passer le test aux élèves durant la première moitié de l'année scolaire.
Note : les différences significatives sont indiquées en italique. Par le jeu des arrondis, les différences peuvent ne pas refléter les écarts entre le score moyen de 2023 et celui de 2018.

2 Différence de scores moyens entre filles et garçons en littératie numérique et pensée informatique entre 2018 et 2023

Pays	Littératie numérique			Pensée informatique		
	Différence filles-garçons 2023	Différence filles-garçons 2018	Écart 2023-2018	Différence filles-garçons 2023	Différence filles-garçons 2018	Écart 2023-2018
Allemagne	10	16	-6	-7	-8	1
Danemark	(1) 23	(1) 16	7	(1) 0	(1) 0	1
Finlande	24	29	-5	9	13	-4
France	8	24	-16	-8	-7	0
Italie	18	(2) 16	2	n.d.	n.d.	n.d.
Kazakhstan	(1) 15	(1) 8	6	n.d.	n.d.	n.d.
Luxembourg	19	23	-4	-1	-6	5
Portugal	(1) 9	(1) 11	-2	(1) -11	(1) -16	5
République de Corée	29	39	-10	9	-4	13
UE - 16	n.d.	n.d.	n.d.	-4	n.d.	n.d.
UE - 20	18	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Uruguay	6	5	1	n.d.	n.d.	n.d.

► **Champ** : élèves de quatrième scolarisés dans les pays participant aux cycles de 2018 et de 2023. RERS 2025, DEPP
 1. La population définie au niveau national couvre 90% à 95% de la population cible nationale. 2. Le pays a fait passer le test aux élèves durant la première moitié de l'année scolaire.
Note : les différences significatives sont indiquées en italique. Par le jeu des arrondis, les écarts entre 2023 et 2018 peuvent ne pas refléter les écarts des différences moyennes de 2023 et de 2018.

3 Scores moyens en littératie numérique et pensée informatique selon le statut socio-économique des élèves en 2023

Pays	Littératie numérique			Pensée informatique		
	Très défavorisés	Très favorisés	Différence très favorisés-très défavorisés	Très défavorisés	Très favorisés	Différence très favorisés-très défavorisés
Allemagne	459	550	91*	423	547	124*
Autriche	469	541	71	426	529	103
Belgique	477	549	72	468	556	88
Chypre	413	508	95*	n.d.	n.d.	n.d.
Croatie	468	518	50*	403	468	65*
Danemark	489	551	62	462	552	90
Espagne	461	530	68	n.d.	n.d.	n.d.
Finlande	479	546	67	465	552	87
France	464	538	75	456	549	93
Grèce	421	497	76	n.d.	n.d.	n.d.
Hongrie	448	549	101*	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	462	521	59*	449	519	69*
Lettonie	487	539	52*	471	532	61*
Luxembourg	447	545	99*	421	539	118*
Malte	430	525	94*	387	497	109
Portugal	470	551	80	441	532	91
République tchèque	491	555	64	482	569	87
Serbie	399	483	84	381	460	79
Slovénie	458	516	58*	423	488	65*
Suède	469	542	74	433	542	109
UE - 16	n.d.	n.d.	n.d.	440	533	93
UE - 20	460	536	75	n.d.	n.d.	n.d.
Uruguay	413	501	88	387	473	86

► **Champ** : élèves de quatrième scolarisés dans les pays participant aux cycles de 2018 et de 2023. RERS 2025, DEPP
 1. Les élèves de Norvège participant à l'enquête sont scolarisés au 9^e grade.
Lecture : en 2023, en Allemagne, les élèves très défavorisés ont un score moyen en littératie numérique de 459 points.
Note : les différences significatives sont indiquées en italique. Par le jeu des arrondis, les écarts de scores entre les élèves très favorisés et très défavorisés peuvent ne pas refléter les écarts entre le score moyen des élèves très favorisés et celui des élèves très défavorisés.
 * La différence de score est significativement différente de celle de la France.

5.32 Les performances en mathématiques des élèves de 15 ans

L'enquête PISA 2022 a pour majeure la culture mathématique, comme en 2003 et 2012. Les élèves sont évalués sur des connaissances mais surtout sur leurs capacités à les mobiliser dans des situations variées, parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire.

Avec un score en culture mathématique de 474 points en 2022, les résultats de la France se situent au niveau de la moyenne de l'OCDE (1). Cette performance représente une baisse de 21 points par rapport à l'année 2012 (495 points) et de 37 points par rapport à 2003 (511 points). Les garçons obtiennent des scores plus élevés que les filles (+10 points). Cet écart reste stable de 2003 à 2022.

En 2022, en France, les élèves les plus en difficulté sont plus nombreux qu'en 2003 et 2012 ; à l'inverse, on compte moins d'élèves très performants : 29% des élèves sont en difficulté en culture mathématique (sous le niveau 2), contre 22% en 2012 et 17% en 2003, et 7% des élèves sont dans les groupes les plus performants (niveau 5 et au-dessus) contre 13% en 2012 et 15% en 2003 (2)(3). Entre 2012 et 2022, cette baisse de la part des élèves performants est significative pour la première fois depuis 2003.

En 2022, l'écart de score entre les élèves favorisés et défavorisés est de 113 points en France, contre 94 points en moyenne dans l'OCDE (4). Les écarts sont stables depuis 2012, aussi bien pour la France que pour la moyenne de l'OCDE.

Précisions

En mai 2022, la France a participé, avec 80 autres pays ou «économies partenaires», à la huitième enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). Cette enquête est pilotée par l'OCDE et organisée par ETS (*Educational Testing Service*). Sa mise en œuvre par la DEPP repose sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats.

Le tirage au sort de l'échantillon (8 000 élèves) parmi 335 collèges et lycées français accueillant des élèves de 15 ans tient compte du type d'établissement et du secteur afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves à la répartition nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.49 ; 23.48.

1 Évolution du score moyen en culture mathématique entre 2003 et 2022

		PISA 2003		PISA 2012		PISA 2022	
		Score moyen	Écart-type	Score moyen	Écart-type	Score moyen	Écart-type
France	Ensemble	511	92	495	97	474	91
	Garçons	515	96	499	102	479	96
	Filles	507	88	491	93	469	86
	Différence garçons-filles	9	n.d.	9	n.d.	10	n.d.
OCDE-30	Ensemble	500	93	496	92	479	92
	Garçons	505	97	501	95	484	96
	Filles	495	90	491	88	474	87
	Différence garçons-filles	10	n.d.	10	n.d.	9	n.d.

► Champ : élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'OCDE participant à PISA.

Lecture : en 2022, le score moyen de la France en culture mathématique est de 474 points et la différence de score entre garçons et filles est de 10 points.

Note : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis. La moyenne de l'OCDE a été calculée à partir des 30 pays membres de l'OCDE en 2022 et ayant participé aux évaluations PISA de 2003, 2012 et 2022.

RERS 2025, DEPP

2 Répartition des élèves selon leur niveau en mathématiques (en %)

	PISA 2003		PISA 2012		PISA 2022	
	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au-dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au-dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au-dessus
France	17	15	22	13	29	7
OCDE-30	22	14	23	12	29	9

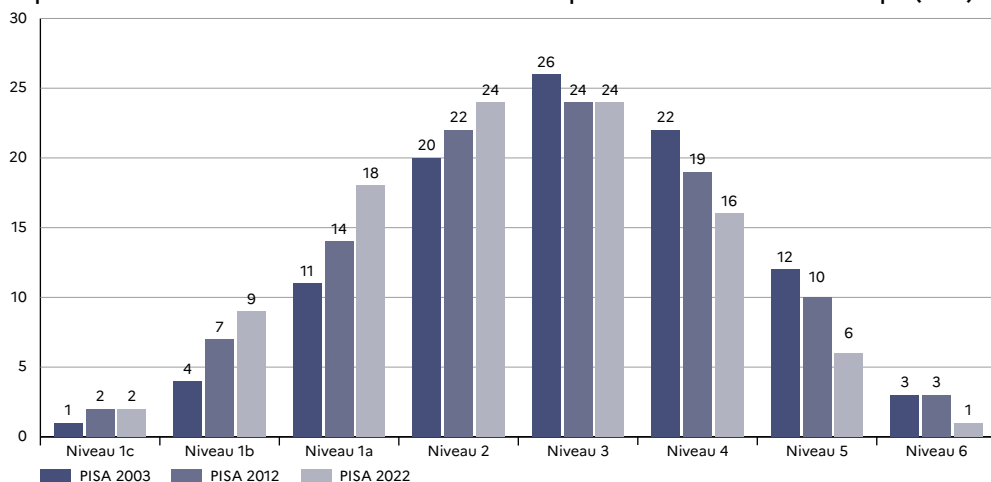
► Champ : élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'OCDE participant à PISA.

Lecture : en France en 2022, 7% des élèves se situent au niveau 5 et au-dessus.

Note : les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis. La moyenne de l'OCDE a été calculée à partir des 30 pays membres de l'OCDE en 2022 et ayant participé aux évaluations PISA de 2003, 2012 et 2022.

RERS 2025, DEPP

3 Répartition des élèves en France selon leur niveau de compétences en culture mathématique (en %)



► Champ : élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'OCDE participant à PISA.

Lecture : les élèves sont répartis en huit niveaux de compétences selon leur score. En 2022, en France, 2% des élèves âgés de 15 ans se situent au niveau 1c (les élèves les moins performants) et 1% au niveau 6 (les élèves les plus performants).

Note : les données figurant sur ce graphique sont des chiffres arrondis.

RERS 2025, DEPP

4 Score moyen en culture mathématique selon le statut économique, social et culturel des élèves

Statut économique, social et culturel des élèves		PISA 2012	PISA 2022	PISA 2022 - PISA 2012
Très défavorisé	France	441	422	-19
	OCDE-36	448	431	-16
Très favorisé	France	561	535	-27
	OCDE-36	539	525	-14
Écart très favorisé - très défavorisé	France	121	113	-8
	OCDE-36	91	93	2

► Champ : élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'OCDE participant à PISA.

Lecture : en France, entre 2012 et 2022, le score moyen en culture mathématique des élèves très défavorisés a baissé de 19 points.

Note : les différences significatives sont indiquées en gras. Les élèves sont divisés en quatre groupes d'effectifs égaux selon leur statut économique, social et culturel (indice SESC). Ainsi, le groupe « très défavorisé » inclut 25% d'élèves ayant l'indice SESC le plus faible et le groupe « très favorisé » comporte les 25% d'élèves ayant l'indice SESC le plus élevé. La moyenne de l'OCDE a été calculée à partir des 36 pays membres de l'OCDE en 2022, participant aux évaluations PISA de 2012 et 2022, et ayant des données exploitables pour l'indice SESC.

Par le jeu des arrondis, les écarts entre les scores en 2012 et en 2022 peuvent ne pas refléter les écarts entre le score en 2012 et le score moyen en 2022.

RERS 2025, DEPP

Au 31 décembre 2023, le nombre d'apprentis augmente pour la huitième année consécutive, mais à un rythme moindre que l'année précédente (+7,1% contre +14%). Il s'établit ainsi à 1 021 500 (1)(2).

Trois apprentis sur cinq suivent une formation dans le supérieur (dont un tiers en BTS) et un cinquième suit une formation de niveau 3 (principalement en CAP). Au niveau 4, quatre apprentis sur dix préparent un baccalauréat professionnel et un sur quatre un brevet professionnel. En 2023-2024, les effectifs augmentent pour tous les niveaux de diplôme préparés mais à un rythme différent. Le nombre d'apprentis en niveau 4 et niveau 3 croît respectivement de +0,7% et +3,4%. Avec une progression de 10,3%, la croissance est plus marquée dans l'enseignement supérieur : +8,7% pour le niveau 5 et +11,3% pour les formations de niveaux 6, 7 et 8. Les formations du supérieur, autres que celle de BTS, se développent beaucoup depuis vingt ans

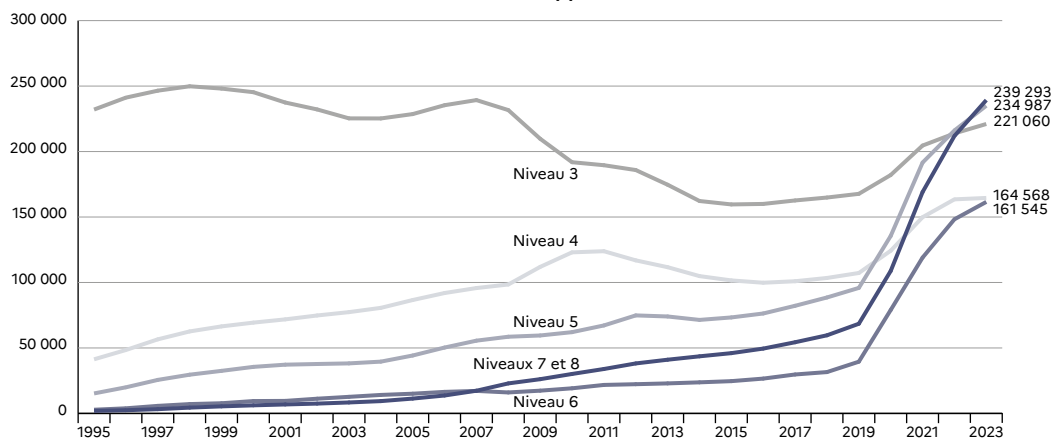
et de façon plus marquée ces cinq dernières années. Elles accueillent 44% de l'ensemble des apprentis.

Les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (43%) (3). Cependant, leur part ne cesse d'augmenter depuis 2018 (+10 points de pourcentage) en raison du développement plus marqué de l'apprentissage dans le supérieur. En effet, le taux de féminisation croît à mesure que le niveau de formation augmente. Ainsi, si 31% des apprentis de niveau 3 sont des filles, cette proportion est d'un sur deux pour les formations de niveaux 6, 7 et 8.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 29 ans, 8,6% suivent une formation en apprentissage (4).

Les apprentis sont inscrits dans 3 500 établissements et sont formés dans 7 600 sites de formation (5). Huit apprentis sur dix relèvent d'un centre de formation privé.

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2023, 221 060 jeunes préparent un diplôme de niveau 3 dans un centre de formation d'apprentis.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Nomenclature nationale des niveaux, taux de scolarisation en apprentissage – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.28 ; 23.35.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les apprentis ».

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAP	183 997	176 956	148 184	148 436	150 168	152 268	154 093	161 458	173 683	184 024	187 723
BEP	52 974	4 320									
Autres formations de niveau 3	8 362	10 581	11 426	11 562	12 482	12 606	13 609	20 610	30 892	29 811	33 337
Total niveau 3	245 333	191 857	159 610	159 998	162 650	164 874	167 702	182 068	204 575	213 835	221 060
BP	31 195	47 778	41 148	39 429	39 120	39 107	39 595	43 855	47 584	45 221	41 614
Bac professionnel	33 404	67 020	51 112	50 073	50 843	51 859	53 594	57 452	64 720	69 599	72 235
Autres formations de niveau 4	4 756	8 220	9 322	10 312	10 989	12 487	14 066	22 929	37 555	48 674	50 719
Total niveau 4	69 355	123 018	101 582	99 814	100 952	103 453	107 255	124 236	149 859	163 494	164 568
BTS/BTSA	27 800	49 965	60 095	62 830	67 401	72 608	79 226	109 480	156 824	178 914	189 792
Autres formations de niveau 5	7 753	12 109	13 222	13 496	14 799	15 943	16 634	26 060	34 741	37 175	45 195
Total niveau 5	35 553	62 074	73 317	76 326	82 200	88 551	95 860	135 540	191 565	216 089	234 987
Licence	692	11 943	16 612	18 122	20 009	20 907	22 851	34 602	43 062	43 694	27 712
Master		9 522	14 907	16 165	17 816	19 394	21 463	28 185	39 593	44 795	47 669
Diplôme d'ingénieur	4 644	12 706	19 620	20 901	22 544	24 396	25 602	27 185	29 950	32 824	34 228
Autres formations de niveaux 6, 7 et 8	10 297	15 160	19 557	20 940	23 735	26 552	38 070	97 819	175 459	238 859	291 229
Total niveaux 6, 7 et 8	15 633	49 331	70 696	76 128	84 104	91 249	107 986	187 791	288 064	360 172	400 838
Total apprentis	365 874	426 280	405 205	412 266	429 906	448 127	478 803	629 635	834 063	953 590	1 021 453
Préapprentissage	10 184	7 243	5 304	5 097	4 810	4 525					
Total apprentis + préapprentissage	376 058	433 523	410 509	417 363	434 716	452 652	478 803	629 635	834 063	953 590	1 021 453

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, parmi les 221 060 apprentis préparant un diplôme de niveau 3, 187 723 suivent une formation en CAP.

3 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année du cursus en 2023-2024

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e et 5 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau 3	104 422	88 524	117		27 997	221 060	31,4
Niveau 4	44 559	58 382	29 826		31 801	164 568	36,5
Niveau 5	113 794	103 769	608	8	16 808	234 987	46,3
Niveau 6	17 262	25 649	43 741	235	74 658	161 545	49,2
Niveaux 7 et 8	87 492	114 314	20 013	5 970	11 504	239 293	50,5
Total	367 529	390 638	94 305	6 213	162 768	1 021 453	42,9

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 239 293 jeunes préparent un diplôme de niveaux 7 et 8 en apprentissage. Parmi ces apprentis, 114 314 sont en deuxième année d'apprentissage et 50,5% sont des filles.

4 Taux de scolarisation des apprentis par âge (en %)

Âge	Effectifs		Taux de scolarisation	
	2023	2022	2022	2023
15 ans ou moins	37 633		4,0	4,3
16 ans	61 346		6,7	7,1
17 ans	71 688		7,4	8,2
18 ans	111 114		12,5	13,2
19 ans	117 872		13,9	14,3
20 ans	126 837		14,9	15,9
21 ans	120 825		13,9	15,2
22 ans	117 062		13,4	14,7
23 ans	86 918		10,1	10,7
24 ans	52 891		6,6	6,9
25 ans	35 096		4,3	4,6
26 ans	22 751		2,9	3,0
27 ans	16 991		2,1	2,2
28 ans	13 119		1,6	1,7
29 ans	10 313		1,3	1,4
30 ans et plus	18 997		0,0	0,0
16-29 ans	964 823		8,2	8,6

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20 ans, 15,9% suivent une formation en apprentissage.

5 Répartition des apprentis par CFA, niveau de formation, nombre d'établissements et sites de formation en 2023-2024

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements	Nombre de sites de formation
CFA privé	322 778	530 233	853 011	3 115	5 470
CFA public	62 850	105 592	168 442	350	2 087
Total	385 628	635 825	1 021 453	3 465	7 557

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 853 011 apprentis sont inscrits dans 3 115 CFA privés et formés dans l'un de leurs 5 470 sites de formation.

La géographie de l'apprentissage présente de grandes disparités. Ceci s'explique en partie par l'environnement économique local, notamment la présence d'entreprises prêtes à accueillir les apprentis.

De 2009 à 2023, les effectifs ont crû inégalement dans les cinq académies accueillant le plus d'apprentis (1). Celles de Paris, Lyon et Versailles connaissent un fort développement de l'apprentissage porté par une offre conséquente dans l'enseignement supérieur. À Paris, les effectifs ont été multipliés par quatre depuis la réforme de 2018 contre deux dans les autres académies. L'académie de Paris est celle qui accueille le plus d'apprentis. Son effectif augmente en 2023 de 12% après trois années de très fortes augmentations (entre 23 et 75%).

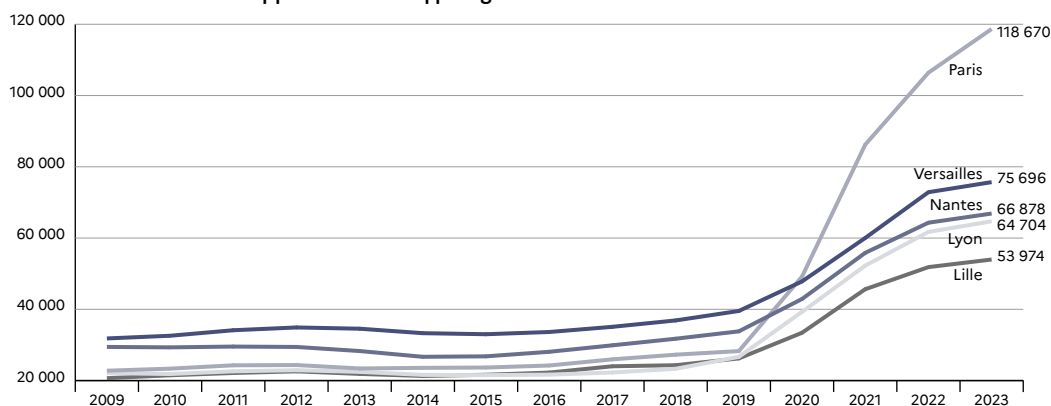
Fin 2023, huit régions académiques forment à elles seules quatre apprentis sur cinq (2). L'Île-de-France en accueille un quart (24%) et forme surtout 31% des apprentis du supérieur, contre 27% des étudiants.

Entre 2022 et 2023, l'effectif global d'apprentis est en hausse de 7,1%, avec de fortes disparités au niveau des régions académiques (hors DROM) : de 2,9% pour le Centre-Val de Loire à 12,6% pour la Bretagne. Si cette progression s'observe dans toutes les régions académiques de France, elle s'explique avant tout par le dynamisme de l'apprentissage dans de grandes villes comme Paris et Lyon.

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-29 ans est en moyenne de 8,6% au niveau national, avec une forte variabilité selon les régions, avec par exemple des progressions de +6,9% dans les Hauts-de-France et de +10,1% en Île-de-France (3).

Entre 2022 et 2023, le nombre d'entrants en apprentissage est en hausse de 3,6%. Les nouveaux apprentis se sont surtout inscrits dans les régions de Mayotte, de Guyane, d'Île-de-France et de Normandie (4). Dans six régions, le nombre d'entrants en apprentissage est en baisse avec notamment -4,7% en Martinique, -3,5% dans les Hauts-de-France, -2,8% en Pays-de-la-Loire et -2,2% en Centre-Val de Loire.

1 Évolution des effectifs d'apprentis des cinq plus grandes académies



► Champ : les cinq plus grandes académies françaises (Mayotte à partir de 2011) au regard de leurs effectifs.
Lecture : en 2023, l'académie de Paris forme 118 670 apprentis.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Entrées en apprentissage – Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent venir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.28.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2023-2024

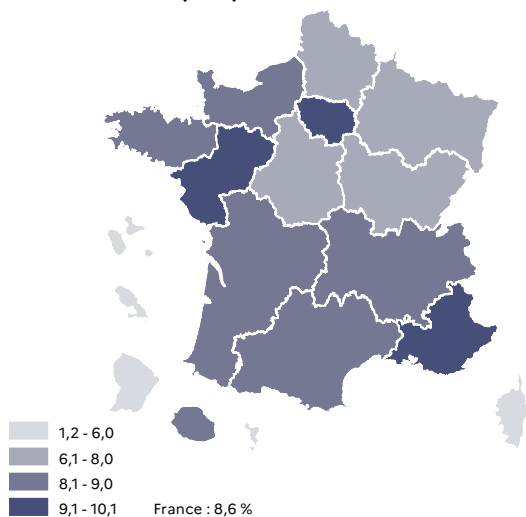
Académies et régions académiques	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveaux 7 et 8	Total	Rappel 2022-2023
Clermont-Ferrand	5 216	3 427	3 666	2 132	2 382	16 823	15 832
Grenoble	11 051	8 888	10 246	6 189	5 668	42 042	38 831
Lyon	11 157	9 124	15 011	10 780	18 632	64 704	61 718
Auvergne-Rhône-Alpes	27 424	21 439	28 923	19 101	26 682	123 569	116 381
Besançon	4 305	3 365	3 827	2 100	1 757	15 354	16 046
Dijon	6 639	4 623	4 664	2 615	2 497	21 038	19 016
Bourgogne-Franche-Comté	10 944	7 988	8 491	4 715	4 254	36 392	35 062
Bretagne (Rennes)	12 567	9 072	11 088	7 322	9 077	49 126	43 618
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10 069	6 022	7 326	4 211	4 048	31 676	30 776
Corse	1 212	489	544	413	207	2 865	2 697
Nancy-Metz	7 122	5 497	6 604	4 674	4 678	28 575	27 312
Reims	4 768	2 610	3 398	2 463	2 749	15 988	14 880
Strasbourg	6 884	5 670	7 142	4 288	5 319	29 303	27 263
Grand Est	18 774	13 777	17 144	11 425	12 746	73 866	69 455
Amiens	6 272	3 859	4 765	2 891	3 168	20 955	19 965
Lille	12 992	8 865	11 359	8 444	12 314	53 974	51 844
Hauts-de-France	19 264	12 724	16 124	11 335	15 482	74 929	71 809
Créteil	9 491	7 024	10 964	9 391	11 365	48 235	41 890
Paris	5 797	8 124	23 179	25 963	55 607	118 670	106 409
Versailles	7 883	8 378	18 681	13 280	27 474	75 696	72 867
Île-de-France	23 171	23 526	52 824	48 634	94 446	242 601	221 166
Normandie	14 176	9 487	11 483	6 116	8 205	49 467	44 694
Bordeaux	11 904	8 262	11 108	7 460	11 844	50 578	48 333
Limoges	2 815	1 694	1 571	999	560	7 639	7 347
Poitiers	7 833	5 288	5 413	2 527	3 551	24 612	24 748
Nouvelle-Aquitaine	22 552	15 244	18 092	10 986	15 955	82 829	80 428
Montpellier	10 119	5 973	10 453	5 773	8 824	41 142	39 559
Toulouse	10 630	7 078	9 799	6 338	10 115	43 960	40 585
Occitanie	20 749	13 051	20 252	12 111	18 939	85 102	80 144
Pays de la Loire (Nantes)	16 520	14 602	15 259	9 714	10 783	66 878	64 310
Aix-Marseille	9 835	7 389	11 389	4 667	6 550	39 830	42 638
Nice	8 412	4 728	8 340	7 969	10 436	39 885	28 694
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 247	12 117	19 729	12 636	16 986	79 715	71 332
France hors DROM	215 669	159 538	227 279	158 719	237 810	999 015	931 872
Guadeloupe	755	622	1 634	626	216	3 853	3 569
Guyane	331	276	575	176	59	1 417	1 081
Martinique	289	471	869	671	289	2 589	2 519
Mayotte	299	225	270	47	0	841	710
La Réunion	3 717	3 436	4 360	1 306	919	13 738	13 839
DROM	5 391	5 030	7 708	2 826	1 483	22 438	21 718
France	221 060	164 568	234 987	161 545	239 293	1 021 453	953 590

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : l'Île-de-France forme 242 601 apprentis en 2023-2024, dont 94 446 aux niveaux 7 et 8.

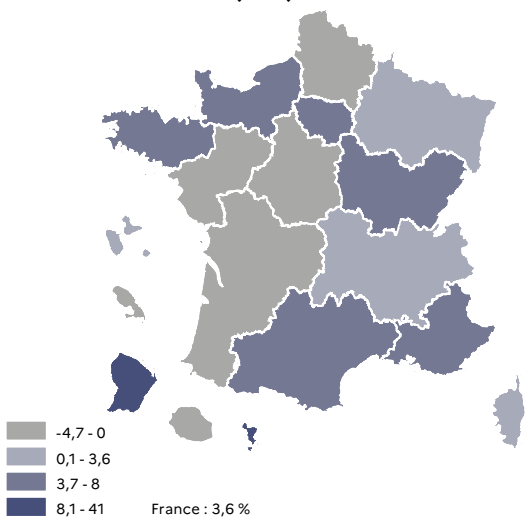
3 Proportion d'apprentis parmi les 16-29 ans en 2023-2024 (en %)



► Champ : France.

Lecture : en Bretagne, 8,7% des jeunes âgés de 16 à 29 ans sont apprentis.

4 Évolution des entrées en apprentissage entre 2022 et 2023 (en %)



► Champ : France.

Lecture : en Bretagne, le nombre d'entrants en apprentissage est en hausse de 7,0% entre 2022 et 2023.

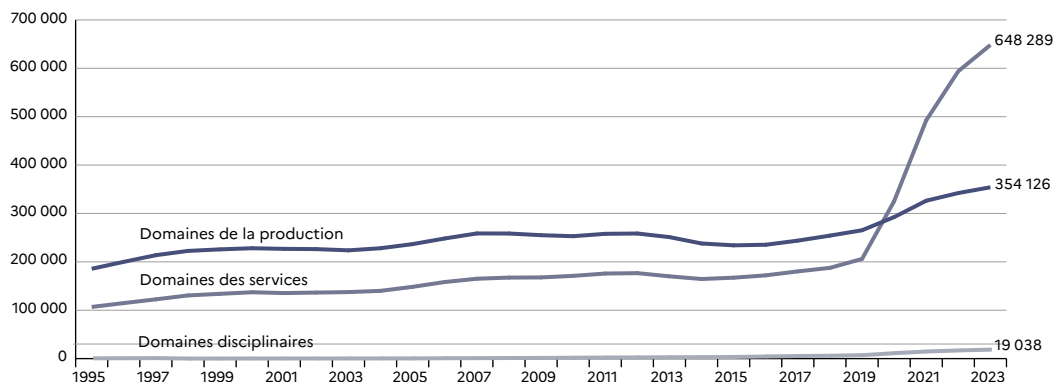
En 2023-2024, l'apprentissage en France, tous niveaux de formation confondus, est orienté vers les domaines des services (63%), en raison notamment de la part de l'enseignement supérieur, désormais majoritaire (1). En effet, les formations secondaires des apprentis (niveaux 3 et 4) relèvent davantage des domaines de la production (62%), tandis que les formations supérieures (niveaux 5 à 8) relèvent en grande partie de ceux des services (79%), tel que le BTS management commercial opérationnel ou celui de la gestion des PME (2).

Au niveau 3, sept apprentis sur dix préparent leur diplôme dans les domaines de la production, notamment dans les spécialités des transformations, du génie civil et de la construction. Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau 4 (54%).

À l'inverse, les apprentis de l'enseignement supérieur suivent majoritairement des formations dans les domaines des services, en particulier celui des échanges et de la gestion qui concerne un apprenti sur deux dans ce domaine.

Les filles restent globalement minoritaires dans l'apprentissage (43%), mais leur part augmente de 1 point par rapport à 2022 (3). Elle augmente dans la plupart des niveaux de formation, surtout dans les domaines de la production, tandis qu'elle stagne dans ceux des services. La part des filles est la plus élevée aux niveaux 7 et 8 (51%) et la plus faible au niveau 3 (31%). Cette part varie aussi en fonction de l'offre de formation. En effet, alors que les domaines de la production sont à forte dominante masculine (83% de garçons), les filles sont majoritaires dans les domaines des services (57%) et surtout dans les formations relevant des domaines « services aux personnes » (72%).

1 Évolution des effectifs d'apprentis par domaine de spécialité



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2023, les domaines des services forment 648 289 apprentis.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Nomenclature nationale des niveaux, spécialités de formations – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.28.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les apprentis ».

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs des apprentis par domaine de spécialité et niveau de formation en 2023-2024

Domaines de spécialités	Niveau 3			Niveau 4			Niveau 5		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
10 - Formations générales				6	50,0	0,0			
11 - Mathématiques et sciences									
12 - Sciences humaines et droit							8	87,5	0,0
13 - Lettres et arts				256	72,3	0,2	30	50,0	0,0
Ensemble des domaines disciplinaires				262	71,8	0,2	38	57,9	0,0
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	54	38,9	0,0	436	16,5	0,3	3 505	11,0	1,5
21 - Agriculture, pêche, forêt	13 073	16,5	5,9	20 271	27,0	12,3	10 706	25,0	4,6
22 - Transformations	58 300	25,8	26,4	18 159	20,5	11,0	6 691	16,4	2,8
23 - Génie civil, constructions, bois	47 669	7,8	21,6	14 284	10,4	8,7	8 162	16,9	3,5
24 - Matériaux souples	825	73,6	0,4	480	72,9	0,3	524	84,0	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	31 049	6,1	14,0	35 300	4,8	21,5	22 857	4,9	9,7
Ensemble des domaines de la production	150 970	15,5	68,3	88 930	14,4	54,0	52 445	13,5	22,3
30 - Spécialités plurivalentes des services				818	80,8	0,5	114	69,3	0,0
31 - Échanges et gestion	25 229	50,4	11,4	23 766	50,9	14,4	123 577	52,0	52,6
32 - Communication et information	1 100	25,7	0,5	4 873	75,2	3,0	24 816	52,3	10,6
33 - Services aux personnes	42 825	76,1	19,4	44 591	67,7	27,1	30 891	74,0	13,1
34 - Services à la collectivité	936	30,6	0,4	1 328	27,6	0,8	3 106	46,8	1,3
Ensemble des domaines des services	70 090	65,4	31,7	75 376	62,4	45,8	182 504	55,7	77,7
Total	221 060	31,4	100,0	164 568	36,5	100,0	234 987	46,3	100,0

(suite) Domaines de spécialités	Niveau 6			Niveaux 7 et 8			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
10 - Formations générales							6	50,0	0,0
11 - Mathématiques et sciences				3 426	53,2	1,4	5 758	45,4	0,6
12 - Sciences humaines et droit				8 295	66,8	3,5	10 940	67,7	1,1
13 - Lettres et arts				1 233	72,7	0,5	2 340	67,6	0,2
Ensemble des domaines disciplinaires	5 790	54,2	3,6	12 954	63,8	5,4	19 044	61,0	1,9
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	7 087	20,1	4,4	11 886	24,5	5,0	22 968	21,0	2,2
21 - Agriculture, pêche, forêt	1 381	41,1	0,9	1 942	51,4	0,8	47 373	25,1	4,6
22 - Transformations	5 297	35,4	3,3	5 699	39,7	2,4	94 146	25,5	9,2
23 - Génie civil, constructions, bois	4 930	26,0	3,1	6 309	38,0	2,6	81 354	12,6	8,0
24 - Matériaux souples	449	82,0	0,3	773	81,0	0,3	3 051	78,4	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	4 615	7,7	2,9	11 413	15,6	4,8	105 234	6,5	10,3
Ensemble des domaines de la production	23 759	24,7	14,7	38 022	28,9	15,9	354 126	17,0	34,7
30 - Spécialités plurivalentes des services				579	58,0	0,2	1 511	71,2	0,1
31 - Échanges et gestion	82 116	55,9	50,8	124 080	57,5	51,9	378 768	54,5	37,1
32 - Communication et information	33 629	39,5	20,8	54 779	44,9	22,9	119 197	46,0	11,7
33 - Services aux personnes	14 099	74,6	8,7	4 995	67,0	2,1	137 401	72,4	13,5
34 - Services à la collectivité	2 152	37,0	1,3	3 884	51,5	1,6	11 406	43,0	1,1
Ensemble des domaines des services	131 996	53,4	81,7	188 317	54,0	78,7	648 283	56,6	63,5
Total	161 545	49,2	100,0	239 293	50,5	100,0	1 021 453	42,9	100,0

► Champ : France.

Lecture : 131 996 apprentis de niveau 6 préparent un diplôme dans le domaine des services. Ils représentent 81,7% des apprentis de ce niveau dont 53,4% sont des filles.

RERS 2025, DEPP

3 Part des filles par catégorie de spécialité et niveau de formation en 2023-2024 (en %)

Niveau	Catégorie de spécialité	Part des filles en 2023-2024 (%)	Évolution de la part des filles entre 2022 et 2023 (en point)
Niveau 3	Disciplinaires	-	-
	Production	15,5	2,4
	Services	65,4	-1,0
	Ensemble	31,4	1,8
Niveau 4	Disciplinaires	71,8	3,2
	Production	14,4	1,4
	Services	62,4	-1,1
	Ensemble	36,5	-0,3
Niveau 5	Disciplinaires	57,9	10,8
	Production	13,5	0,2
	Services	55,7	1,0
	Ensemble	46,3	1,6
Niveau 6	Disciplinaires	54,2	-5,4
	Production	24,7	0,5
	Services	53,4	-0,5
	Ensemble	49,2	-0,8
Niveaux 7 et 8	Disciplinaires	63,8	2,0
	Production	28,9	2,2
	Services	54,0	0,3
	Ensemble	50,5	0,9
Total	Disciplinaires	61,0	-0,2
	Production	17,0	1,8
	Services	56,6	-0,1
	Ensemble	42,9	1,0

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023-2024, aux niveaux 7 et 8, 50,5% des apprentis sont des filles et cette part a évolué de +0,9 point par rapport à l'année scolaire précédente.

Au 31 décembre 2023, 1 021 500 apprentis sont inscrits dans un centre de formation des apprentis en France. Quatre apprentis sur dix sont des filles (1).

La part des filles dans l'apprentissage augmente avec le niveau de diplôme, passant de 33% dans le secondaire à 46% dans le supérieur. Aux niveaux 6, 7 et 8, 46% des apprentis sont des filles, avec cependant des disparités selon les diplômes préparés : la part des filles est de 22% en diplôme d'ingénieur et de 56% en master.

En première année de CAP en deux ans, 31% des apprentis sont âgés de 15 ans ou moins. Parmi ceux qui étaient en classe de troisième l'année précédente,

la part d'apprentis âgés de 15 ans ou moins, donc « à l'heure », s'élève à 73% (2). En revanche, 47% des apprentis en première année de CAP ont 17 ans ou plus, un pourcentage très supérieur à celui des élèves en première année de CAP sous voie scolaire, où 13% ont 17 ans ou plus (cf. 4.06). Ce pourcentage élevé d'apprentis plus âgés s'explique par un parcours souvent moins linéaire des élèves en apprentissage, marqués par des réorientations et par des retours en formation après une période d'emploi ou de chômage, par exemple. En seconde professionnelle, 41% des apprentis sont « à l'heure ». Cette part passe à 85% parmi les apprentis qui étaient en classe de troisième l'année précédente.

Précisions

Nouvelle méthode – Depuis la rentrée scolaire 2020, l'immatriculation des élèves *via* leur identifiant national (INE) dans les différentes sources permet de retracer leur parcours scolaire d'une année scolaire à l'autre. La méthodologie du calcul des taux de redoublement, de passage et de sortie a été révisée, et les chiffres de l'année 2023 sont présentés selon cette nouvelle méthode, qui met dorénavant en regard les situations individuelles des élèves sur deux rentrées successives. Auparavant, la formation d'une rentrée scolaire était comparée à celle en fin d'année scolaire précédente à un niveau agrégé, en comparant des stocks d'élèves, sans identifier le parcours de chaque élève pris individuellement.

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.28.

1 Répartition des apprentis par sexe en 2023-2024

	Total	dont filles	Part des filles
CAP	187 723	57 128	30,4
Autres formations de niveau 3	33 337	12 196	36,6
Total niveau 3	221 060	69 324	31,4
BP	41 614	17 144	41,2
Bac professionnel	72 235	16 012	22,2
Autres formations de niveau 4	50 719	26 846	52,9
Total niveau 4	164 568	60 002	36,5
Total secondaire	385 628	129 326	33,5
STS	189 792	85 061	44,8
Autres formations de niveau 5	45 195	23 741	52,5
Total niveau 5	234 987	108 802	46,3
Licence	27 712	12 823	46,3
Master	47 669	26 753	56,1
Diplôme d'ingénieur	34 228	7 518	22,0
Autres formations de niveaux 6, 7 et 8	291 229	153 283	52,6
Total niveaux 6, 7 et 8	400 838	200 377	50,0
Total supérieur	635 825	309 179	48,6
Total apprentis	1 021 453	438 505	42,9

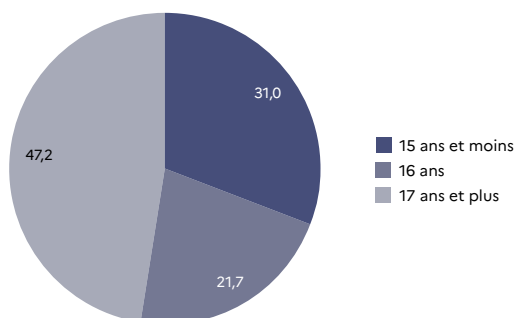
► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2025, DEPP

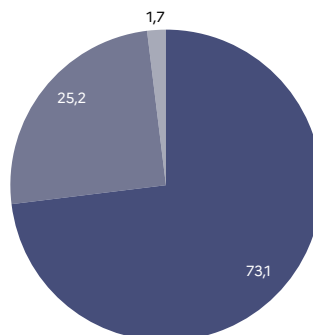
Lecture : en 2023, 187 723 apprentis suivent un CAP, parmi eux 30,4% sont des filles.

2 Répartition par âge des apprentis en première année de CAP et de bac professionnel en 2023-2024 (en %)

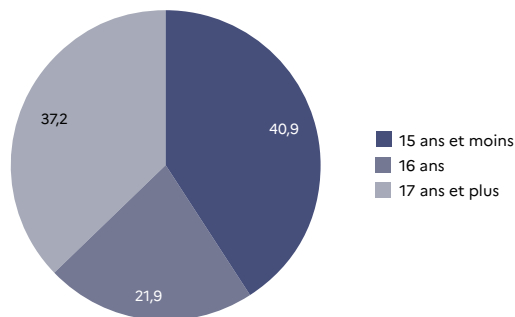
Répartition par âge des apprentis en première année de CAP : ensemble



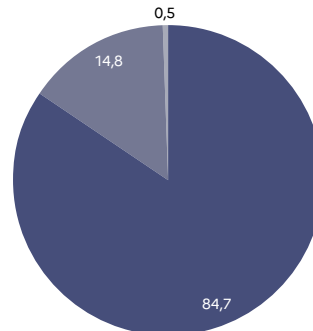
Répartition par âge des apprentis en première année de CAP issus d'une classe de troisième



Répartition par âge des apprentis en seconde professionnelle : ensemble



Répartition par âge des apprentis en seconde professionnelle issus d'une classe de troisième



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2023, 31,0% des apprentis en classe de CAP ont 15 ans ou moins. Cela monte à 73,1% parmi ceux issus d'une classe de troisième.

RERS 2025, DEPP

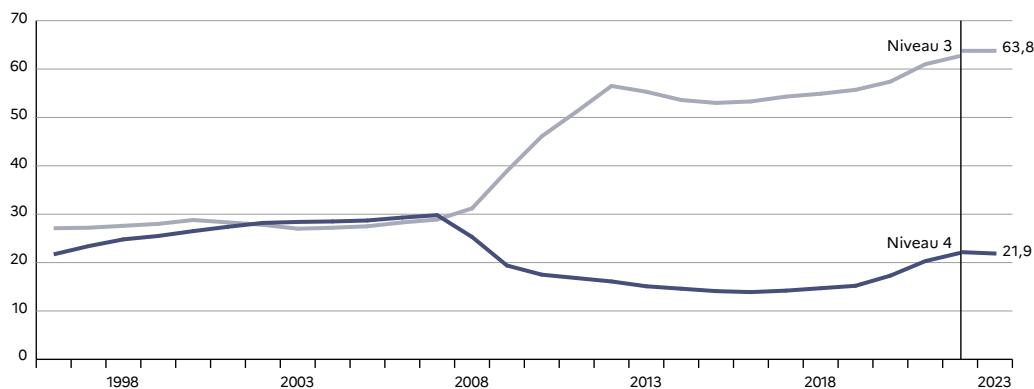
Les formations professionnelles sont accessibles par apprentissage (formation en **CFA**) ou par voie scolaire (formation en lycée). En 2023, l'apprentissage représente 35 % des formations du second degré professionnel avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 64 % des effectifs de niveau 3 contre 22 % des effectifs de niveau 4 (2). En 2023-2024, un jeune sur deux préparant un CAP le fait sous statut apprenti, contre un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel.

La part de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré est stable entre 2022 et 2023. La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire a entraîné la disparition des

formations menant au BEP (niveau 3) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau 4). Elle a également renforcé le poids du CAP parmi les diplômés de niveau 3 et explique l'augmentation entre 2008 et 2013 de la part de l'apprentissage dans ces niveaux (1).

La part de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (3). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage, lié en partie au tissu économique.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2023, 63,8 % des élèves des formations du second degré professionnel de niveau 3 sont en apprentissage.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Changement méthodologique – Voir fiche 6.04. L'identification des élèves individuellement permet d'éviter les doubles compte d'élèves recensés dans différents systèmes d'information. Le passage en nouvelle méthode s'accompagne d'une baisse des effectifs comptabilisés, du fait d'une meilleure précision.

Statut scolaire – Pour le niveau 3 : élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau. Pour le niveau 4 : élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

Apprentis du second degré – Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau 3 (CAP, mention

complémentaire ou autres diplômes de niveau 3) ou de niveau 4 (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau 4) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleurs handicapés.

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.28.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les apprentis ».

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
DEPP, système d'information Scolarité.
DGER-MASA, système d'information de l'enseignement agricole.

2 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel (en %)

	Ancienne méthode										Nouvelle méthode	
	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Niveau 3	28,8	27,6	46,4	53,0	54,3	54,9	55,7	57,4	61,0	62,7	63,8	63,8
dont CAP	65,5	62,0	57,0	52,5	53,7	54,3	54,8	55,8	58,3	60,2	54,9	54,2
Niveau 4	26,6	28,8	17,6	14,1	14,2	14,7	15,2	17,3	20,3	22,0	22,2	21,9
dont bac professionnel	14,8	15,7	10,4	7,7	7,7	8,0	8,3	8,9	10,0	10,8	9,5	9,7
Ensemble	28,3	27,9	28,3	25,6	26,0	26,7	27,4	29,6	33,1	34,8	35,2	35,2

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2023-2024, 63,8% des jeunes suivant une formation de niveau 3 sont sous statut apprenti, et plus particulièrement 54,2% des jeunes préparant un CAP.

RERS 2025, DEPP

3 Effectifs et poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel par région et académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré professionnel				Poids de l'apprentissage (%) ⁽¹⁾		
	Statut scolaire		Statut d'apprenti		Niveau 3	Niveau 4	Ensemble
	Niveau 3 (2)	Niveau 4 (3)	Niveau 3	Niveau 4 (4)			
Clermont-Ferrand	2 414	11 667	5 216	3 427	68,4	22,7	38,0
Grenoble	6 702	27 644	11 051	8 888	62,2	24,3	36,7
Lyon	6 203	26 993	11 157	9 124	64,3	25,3	37,9
Auvergne-Rhône-Alpes	15 319	66 304	27 424	21 439	64,2	24,4	37,4
Besançon	2 239	10 816	4 305	3 365	65,8	23,7	37,0
Dijon	2 569	12 998	6 639	4 623	72,1	26,2	42,0
Bourgogne-Franche-Comté	4 808	23 814	10 944	7 988	69,5	25,1	39,8
Bretagne (Rennes)	5 833	31 821	12 567	9 072	68,3	22,2	36,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	3 817	22 571	10 069	6 022	72,5	21,1	37,9
Corse	430	1 933	1 212	489	73,8	20,2	41,9
Nancy-Metz	3 907	21 594	7 122	5 497	64,6	20,3	33,1
Reims	2 520	12 183	4 768	2 610	65,4	17,6	33,4
Strasbourg	3 137	13 955	6 884	5 670	68,7	28,9	42,3
Grand Est	9 564	47 732	18 774	13 777	66,3	22,4	36,2
Amiens	4 686	19 109	6 272	3 859	57,2	16,8	29,9
Lille	9 670	42 707	12 992	8 865	57,3	17,2	29,4
Hauts-de-France	14 356	61 816	19 264	12 724	57,3	17,1	29,6
Créteil	6 565	40 985	9 491	7 024	59,1	14,6	25,8
Paris	2 462	11 481	5 797	8 124	70,2	41,4	50,0
Versailles	6 921	42 895	7 883	8 378	53,2	16,3	24,6
Île-de-France	15 948	95 361	23 171	23 526	59,2	19,8	29,6
Normandie	5 792	28 965	14 176	9 487	71,0	24,7	40,5
Bordeaux	5 696	28 823	11 904	8 262	67,6	22,3	36,9
Limoges	1 403	5 656	2 815	1 694	66,7	23,0	39,0
Poitiers	3 072	14 522	7 833	5 288	71,8	26,7	42,7
Nouvelle-Aquitaine	10 171	49 001	22 552	15 244	68,9	23,7	39,0
Montpellier	5 451	24 688	10 119	5 973	65,0	19,5	34,8
Toulouse	4 190	25 805	10 630	7 078	71,7	21,5	37,1
Occitanie	9 641	50 493	20 749	13 051	68,3	20,5	36,0
Pays de la Loire (Nantes)	7 518	34 167	16 520	14 602	68,7	29,9	42,7
Aix-Marseille	6 717	24 352	9 835	7 389	59,4	23,3	35,7
Nice	2 905	15 184	8 412	4 728	74,3	23,7	42,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 622	39 536	18 247	12 117	65,5	23,5	38,2
France hors DROM	112 819	553 514	215 669	159 538	65,7	22,4	36,0
Guadeloupe	1 392	5 697	755	622	35,2	9,8	16,3
Guyane	3 288	5 382	331	276	9,1	4,9	6,5
Martinique	993	4 340	289	471	22,5	9,8	12,5
Mayotte	2 139	4 947	299	225	12,3	4,4	6,9
La Réunion	4 589	12 227	3 717	3 436	44,8	21,9	29,8
DROM	12 401	32 593	5 391	5 030	30,3	13,4	18,8
France	125 220	586 107	221 060	164 568	63,8	21,9	35,2

► Champ : France.

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.

2. Niveau 3 statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

3. Niveau 4 statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

4. Niveau 4 statut apprenti : y compris 23 apprentis préparant un brevet de technicien.

Lecture : en 2023, dans l'académie de Clermont-Ferrand, dans les formations du second degré professionnel de niveau 3, 2 414 élèves sont sous statut scolaire et 5 216 élèves sont sous statut d'apprenti. Les apprentis représentent 68,4% des élèves du second degré professionnel à ce niveau de formation dans cette académie.

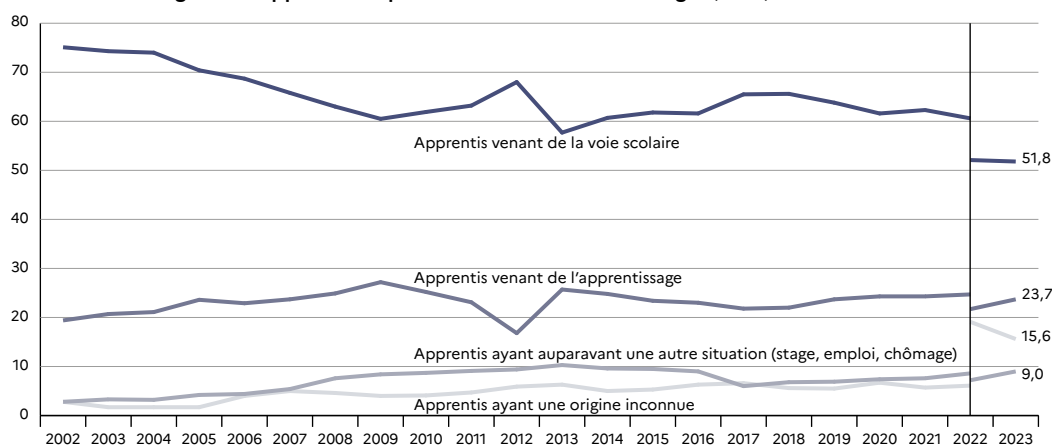
RERS 2025, DEPP

En 2023-2024, 52% des apprentis de niveau 3 ou 4 inscrits en première année d'apprentissage proviennent de la voie scolaire (formation en collège, dont principalement en troisième, ou en lycée), 24% étaient déjà apprentis l'année précédente, 9% se trouvaient dans une autre situation (stage, emploi ou chômage) et 16% sont d'origine inconnue (1).

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des apprentis peuvent être très différentes selon le diplôme préparé (2) (3) (4). Ainsi, la première origine des apprentis en première année de **certificat d'aptitude professionnelle** (CAP) ou de **baccalauréat professionnel**

est la classe de troisième (respectivement 41% et 47%). Ils arrivent aussi d'une formation du second degré professionnel sous statut scolaire (respectivement 14% et 17%), voire du second degré général et technologique (GT). En première année de CAP, la majorité des apprentis proviennent d'un niveau 3 (pouvant correspondre à une réorientation en cours de formation) et 2% étaient déjà apprentis de niveau 4, pouvant correspondre au souhait de compléter leur formation de niveau baccalauréat par un CAP. Quant aux apprentis en première année de brevet professionnel, ils sont issus majoritairement d'une formation de niveau 3 sous statut d'apprenti (65%).

1 Évolution de l'origine des apprentis de première année du second degré (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2023, 51,8% des apprentis sont issus de la voie scolaire.

Note : changement de méthode (voir précisions).

RERS 2025, DEPP

Précisions

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Nouvelle méthode – Depuis la rentrée scolaire 2020, l'immatriculation des élèves via leur identifiant national (INE) dans les différentes sources permet de retracer leur parcours scolaire d'une année scolaire à l'autre. La méthodologie du calcul des taux de redoublement, de passage et de sortie a été révisée, et les chiffres des années 2022 et 2023 sont présentés selon cette nouvelle méthode, qui met dorénavant en regard les situations individuelles des élèves sur deux rentrées successives. Auparavant, la formation d'une rentrée scolaire était comparée à celle en fin d'année scolaire précédente à un niveau agrégé, en comparant des stocks d'élèves, sans identifier le parcours de chaque élève pris individuellement.

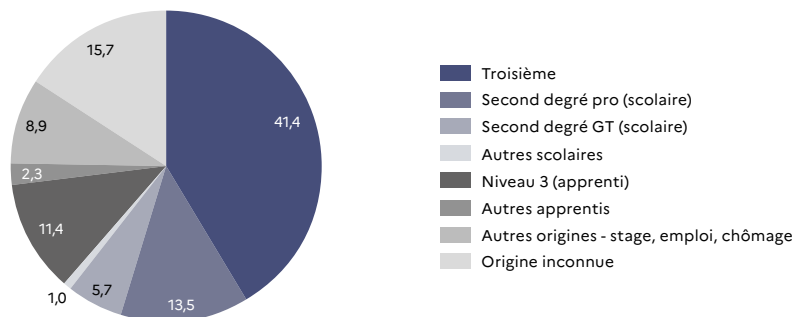
Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.28.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) et système d'information Scolarité du ministère chargé de l'éducation nationale. DGER-MASA, système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Origine des apprentis de première année de certificat d'aptitude professionnelle en 2023-2024 (en %)

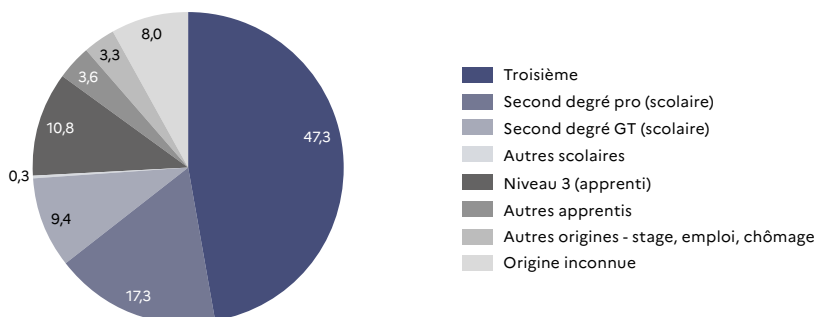


► Champ : France.

Lecture : en 2023, 41,4% des apprentis de première année de certificat d'aptitude professionnelle étaient en classe de troisième l'année précédente.

RERS 2025, DEPP

3 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2023-2024 (en %)

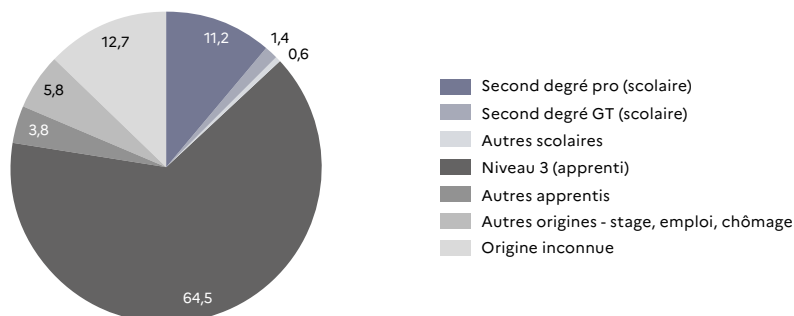


► Champ : France.

Lecture : en 2023, 47,3% des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

RERS 2025, DEPP

4 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2023-2024 (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2023, 64,5% des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau 3 sous statut d'apprenti l'année précédente.

RERS 2025, DEPP

Rendu possible en 1987, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur commence à se développer à partir du milieu des années 1990 (1)(2). À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec la réforme LMD, puis de nouveau à partir de 2020 avec la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. En 2023, 635 800 jeunes suivent une formation de l'enseignement supérieur en apprentissage. La hausse se poursuit mais à un rythme moindre que celui constaté depuis 2019 (+10,3 % contre +20,1% en 2022). Le niveau 5 comme les niveaux 7 et 8 réunissent un apprenti du supérieur sur trois et le niveau 6, un quart. Tous les niveaux enregistrent une augmentation en 2023 : +8,7% pour le niveau 5, +9,0% pour le niveau 6 et +12,9% pour les niveaux 7 et 8.

En dehors du BTS, qui occupe une place importante (un tiers des apprentis du supérieur), les diplômes préparés en apprentissage sont notamment celui d'ingénieur, le BUT et le master, qui regroupent respectivement 34 200, 36 800 et 47 700 apprentis. Les autres

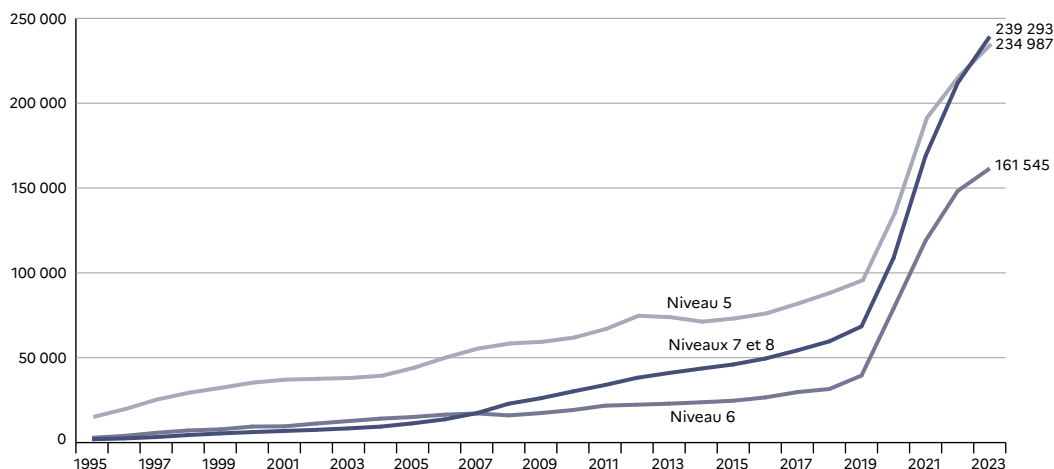
diplômes (certifications professionnelles, diplômes de grandes écoles, diplômes du CNAM...) accueillent un nombre croissant d'apprentis.

Parmi les apprentis de niveau 5 en première année, 44% étaient en terminale au lycée et 18% étaient déjà apprentis l'année précédente (3).

Les jeunes en première année de formation d'ingénieur par apprentissage étaient 9% à suivre des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 35% venaient d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (dont 12% d'une CPGE) et 29% étaient déjà dans une formation par apprentissage (4).

Parmi les apprentis en première année d'une formation de niveaux 6, 7 et 8 (hors ingénieurs), 44% étaient déjà sous ce statut l'année précédente, 11% suivaient une formation de BTS ou dispensée dans un IUT sous statut étudiant et 20% venaient d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (5).

1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2023, 234 987 jeunes préparent un diplôme de niveau 5 en apprentissage.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis de France.

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.28 ; 23.35.

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les apprentis ».

2 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur

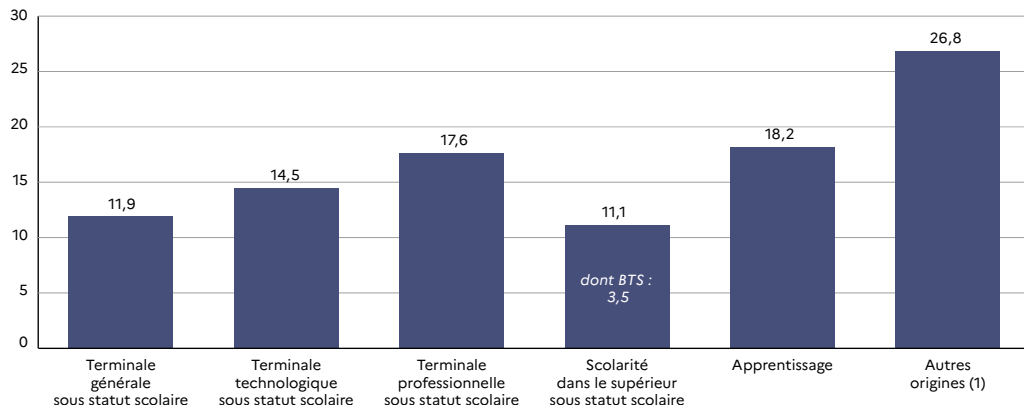
	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	Part des filles en 2023 (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	60 095	109 480	156 824	178 914	189 792	44,8
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 918	9 393	8 013	486		
Autres de niveau 5	667	3 468	4 171	6 561	7 304	16 667	26 728	36 689	45 195	52,5
Total niveau 5	15 273	35 553	44 233	62 074	73 317	135 540	191 565	216 089	234 987	46,3
Licence	56	692	5 392	11 943	16 612	34 602	43 062	43 694	27 712	46,3
BUT							2 332	12 438	36 776	37,8
Autres de niveau 6	2 773	8 756	9 671	7 246	8 043	44 392	73 621	92 139	97 057	54,4
Total niveau 6	2 829	9 448	15 063	19 189	24 655	78 994	119 015	148 271	161 545	49,2
Diplômes d'ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	19 620	27 185	29 950	32 824	34 228	22,0
DESS	193	1 162	411							
Master			2 999	9 522	14 907	28 185	39 593	44 795	47 669	56,1
Autres de niveaux 7 et 8	21	379	778	7 914	11 514	53 427	99 506	134 282	157 396	55,0
Total niveaux 7 et 8	1 948	6 185	11 341	30 142	46 041	108 797	169 049	211 901	239 293	50,5
Ensemble	20 050	51 186	70 637	111 405	144 013	323 331	479 629	576 261	635 825	48,6

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

LECTURE : en 2023, 47 669 apprentis préparent un master, et parmi eux, 56,1% sont des filles.

RERS 2025, DEPP

3 Origine des apprentis de première année de niveau 5 en 2023-2024 (en %)



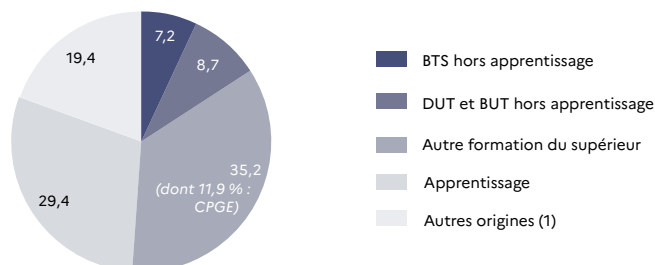
► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (10,2%).

LECTURE : en 2023, parmi les apprentis de première année de niveau 5, 11,1% étaient dans le supérieur sous statut scolaire l'année précédente dont 3,5% dans une formation de BTS.

RERS 2025, DEPP

4 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2023-2024 (en %)



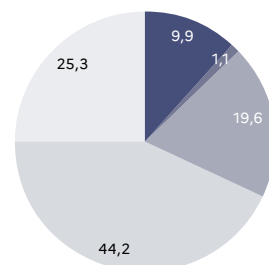
► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (11,6%).

LECTURE : en 2023, parmi les apprentis ingénieurs en première année, 8,7% suivaient un DUT ou un BUT sous statut étudiant l'année précédente.

RERS 2025, DEPP

5 Origine des apprentis de niveaux 6, 7 et 8 (hors ingénieurs) en première année en 2023-2024 (en %)



► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (14,7%).

LECTURE : en 2023, parmi les apprentis de niveaux 6, 7 et 8 (hors ingénieurs) en première année, 44,2% suivaient une formation en apprentissage l'année précédente.

RERS 2025, DEPP

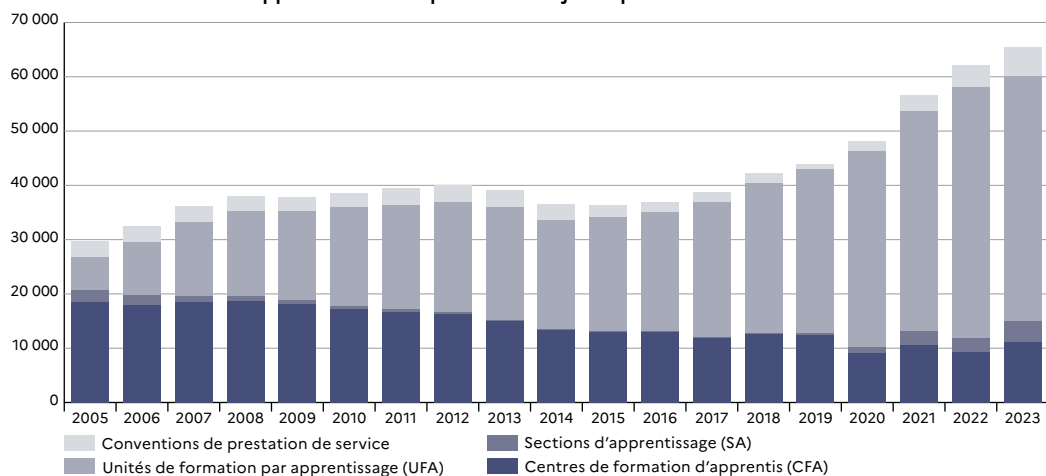
Au 31 décembre 2023, 65 500 apprentis suivent leur formation en **établissement public local d'enseignement (EPL)**, en croissance de 5,3% par rapport à 2022 (1).

Les effectifs d'apprentis en EPLE augmentent dans trois types de structures : les sections d'apprentissage (SA), les conventions de prestations de services et les centres de formation d'apprentis (CFA). Ces types de structures concernent des effectifs assez faibles, entre 3 900 et 11 100 apprentis. En revanche, après une augmentation en 2022, les effectifs diminuent de 2,4% dans les unités de formation par apprentissage (UFA) où les apprentis sont les plus nombreux. Depuis 2005, la part des apprentis en UFA a fortement progressé passant de 21% à 69%, tandis qu'elle est passée de 62% à 17% pour les CFA au cours de la même période. Les conventions de prestation de services concernent 8% des apprentis en EPLE (contre 10% en 2005).

L'apprentissage en EPLE est majoritairement développé au niveau 5 (45% des apprentis). Les niveaux 3 et 4 accueillent respectivement 23% et 28% des apprentis, alors qu'ils sont 5% dans les niveaux 6, 7 et 8 (2). Tous niveaux confondus, les apprentis en EPLE représentent 6% des apprentis. En 2023, les effectifs d'apprentis en EPLE sont en progression dans la plupart des niveaux de formation avec +6,4% pour le niveau 3, +6,6% pour le niveau 5 et +16,4% pour les niveaux 6, 7 et 8. Au niveau 4, les effectifs d'apprentis en EPLE stagnent (+0,9%), la baisse des apprentis préparant un brevet professionnel étant compensée par la hausse de ceux préparant un bac professionnel.

La part des apprentis en EPLE est très variable selon les régions académiques : de 2% en Bretagne à 16% dans la région académique Grand Est qui a une longue tradition d'apprentissage public (3). De fait, la région académique Grand Est accueille 18% des apprentis en EPLE.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2023, 65 540 apprentis sont en convention avec un EPLE, dont 45 067 sous convention UFA.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL), nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.28.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2023-2024

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE	Évol. EPLE 2022/2023 (%)
Niveau 3	14 836	221 060	6,7	6,4
dont CAP	13 775	187 723	7,3	6,9
Niveau 4	18 488	164 568	11,2	0,9
dont : brevet professionnel	2 514	41 614	6,0	-19,9
bac professionnel	14 181	72 235	19,6	4,9
Niveau 5	29 257	234 987	12,5	6,6
dont STS	28 124	189 792	14,8	5,3
Niveau 6, 7 et 8	2 959	400 838	0,7	16,4
Ensemble	65 540	1 021 453	6,4	5,3

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, parmi les 72 235 apprentis préparant un bac professionnel, 14 181 sont en convention avec un EPLE, soit 19,6%.

3 Répartition des apprentis en EPLE par régions et académies en 2023-2024

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	1 034	16 823	6,1
Grenoble	2 517	42 042	6,0
Lyon	3 576	64 704	5,5
Auvergne-Rhône-Alpes	7 127	123 569	5,8
Besançon	1 548	15 354	10,1
Dijon	795	21 038	3,8
Bourgogne-Franche-Comté	2 343	36 392	6,4
Bretagne (Rennes)	1 058	49 126	2,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 742	31 676	5,5
Corse	245	2 865	8,6
Nancy-Metz	4 282	28 575	15,0
Reims	1 038	15 988	6,5
Strasbourg	6 449	29 303	22,0
Grand Est	11 769	73 866	15,9
Amiens	1 669	20 955	8,0
Lille	6 914	53 974	12,8
Hauts-de-France	8 583	74 929	11,5
Créteil	2 003	48 235	4,2
Paris	1 647	118 670	1,4
Versailles	3 665	75 696	4,8
Île-de-France	7 315	242 601	3,0

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2023, parmi les 65 540 apprentis en convention avec un EPLE, 6 449 sont formés dans l'académie de Strasbourg, soit 22,0% de ses apprentis.

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Normandie	3 169	49 467	6,4
Bordeaux	3 871	50 578	7,7
Limoges	1 704	7 639	22,3
Poitiers	1 588	24 612	6,5
Nouvelle-Aquitaine	7 163	82 829	8,6
Montpellier	2 530	41 142	6,1
Toulouse	3 368	43 960	7,7
Occitanie	5 898	85 102	6,9
Pays de la Loire (Nantes)	3 394	66 878	5,1
Aix-Marseille	2 783	39 830	7,0
Nice	1 690	39 885	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 473	79 715	5,6
France hors DROM	64 279	999 015	6,4
Guadeloupe	301	3 853	7,8
Guyane	176	1 417	12,4
Martinique	62	2 589	2,4
Mayotte	391	841	46,5
La Réunion	331	13 738	2,4
DROM	1 261	22 438	5,6
France	65 540	1 021 453	6,4

RERS 2025, DEPP

En 2024-2025, sur le champ des CFA repérés et immatriculés au mois de janvier 2025, 1 050 000 **apprentis** sont inscrits dans un **centre de formation d'apprentis (CFA)** en France (1). Au 31 décembre 2024, le nombre total d'apprentis a continué d'augmenter (+2,8%) mais à un rythme moins soutenu que les années passées. La situation au niveau académique hors DROM est nuancée : les trois cinquièmes des académies gagnent des apprentis, les hausses allant de +1,6% pour les académies de Montpellier et Amiens à +16,0% pour celle de Créteil. Dans l'académie de Nice, l'effectif d'apprentis est en recul de 9,8% et dans les autres académies, les effectifs stagnent. Dans les académies des DROM, les variations sont marquées (de -6,9% pour la Guyane à +12,8% pour la Guadeloupe), mais elles concernent des effectifs plus faibles. À La Réunion en revanche, le nombre d'apprentis se stabilise.

Tous ministères confondus, les formations de niveau 3 accueillent 221 500 apprentis, soit 21% de l'effectif total (2). Parmi les jeunes de ce niveau, 83% préparent un certificat d'aptitudes professionnel (CAP). Les formations de niveau 4 accueillent 170 500 apprentis (16% de l'effectif total), répartis entre le brevet professionnel (BP), le baccalauréat professionnel et les autres formations de ce niveau. Au niveau 5, 236 900 jeunes

suivent une formation par la voie de l'apprentissage (23%), la formation la plus fréquemment suivie étant le brevet de technicien supérieur (BTS) (187 500 apprentis). Ils sont 421 000 aux niveaux 6, 7 et 8 (40%), parmi lesquels 49 900 préparent un master, 35 900 un diplôme d'ingénieur, 27 200 une licence et 308 000 une autre formation (dont les certifications relevant du ministère chargé du travail, des chambres des métiers ou des diplômes de grandes écoles).

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2023-2024 sont contrastées selon les formations. Les effectifs d'apprentis en CAP, BP, bac professionnel, BTS et licence reculent (en lien, pour cette dernière, avec son intégration dans le cursus du BUT). À l'inverse, quel que soit le niveau de formation, les effectifs dans les autres certifications augmentent.

Les apprentis sont accueillis dans 3 688 CFA, dont 807 sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et 471 sous celle du ministère chargé de l'agriculture (3). Le nombre d'établissements accueillant des apprentis a augmenté de 6% en 2024-2025, en lien toujours avec la loi de 2018 «pour la liberté de choisir son avenir professionnel».

Précisions

La mise en application de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a entraîné la création de nombreux CFA à partir de 2019. L'enquête SIFA 2025 a été réalisée sur le champ des CFA repérés et immatriculés au mois de janvier 2025.

Apprentis – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'information : 25.44.

1 Effectifs d'apprentis en CFA par académie et région académique en 2024-2025

Académies et régions académiques	Effectifs	Évolution 2023/2024 (%)
Clermont-Ferrand	16 786	-0,2
Grenoble	42 304	0,6
Lyon	66 660	3,0
Auvergne-Rhône-Alpes	125 750	1,8
Besançon	15 733	2,5
Dijon	22 440	6,7
Bourgogne-Franche-Comté	38 173	4,9
Bretagne (Rennes)	49 399	0,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	32 872	3,8
Corse	2 838	-0,9
Nancy-Metz	29 688	3,9
Reims	16 273	1,8
Strasbourg	30 477	4,0
Grand Est	76 438	3,5
Amiens	21 299	1,6
Lille	55 792	3,4
Hauts-de-France	77 091	2,9
Créteil	55 938	16,0
Paris	119 101	0,4
Versailles	80 893	6,9
Île-de-France	255 932	5,5
Normandie	49 435	-0,1
Bordeaux	50 572	0,0
Limoges	8 064	5,6
Poitiers	24 486	-0,5
Nouvelle-Aquitaine	83 122	0,4
Montpellier	41 785	1,6
Toulouse	45 897	4,4
Occitanie	87 682	3,0
Pays de la Loire (Nantes)	67 553	1,0
Aix-Marseille	45 663	14,6
Nice	35 975	-9,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	81 638	2,4
France hors DROM	1 027 923	2,9
Guadeloupe	4 347	12,8
Guyane	1 319	-6,9
Martinique	2 514	-2,9
Mayotte (1)	117	n.d.
La Réunion	13 745	0,1
DROM	22 042	-1,8
France	1 049 965	2,8

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France.**

1. Au vu de la situation difficile à Mayotte en hiver 2024-2025 (cyclone), les données sont très partielles.

Lecture : au 31 décembre 2024, l'académie de Créteil accueille 55 938 apprentis, soit une augmentation de 16,0% par rapport à 2023.

2 Effectifs d'apprentis en CFA par niveau de formation et diplôme préparé

	2023-2024	2024-2025	Évolution 2023/2024 (%)
CAP	187 723	182 804	-2,6
Autres formations de niveau 3	33 337	38 745	16,2
Total niveau 3	221 060	221 549	0,2
BP	41 614	40 409	-2,9
Bac professionnel	72 235	71 408	-1,1
Autres formations de niveau 4	50 719	58 669	15,7
Total niveau 4	164 568	170 486	3,6
BTS	189 792	187 500	-1,2
Autres formations de niveau 5	45 195	49 430	9,4
Total niveau 5	234 987	236 930	0,8
Licence	27 712	27 191	-1,9
Master	47 669	49 915	4,7
Diplôme d'ingénieur	34 228	35 940	5,0
Autres formations de niveaux 6, 7 et 8	291 229	307 954	5,7
Total niveaux 6, 7 et 8	400 838	421 000	5,0
Total	1 021 453	1 049 965	2,8

► **Champ : France.**

RERS 2025, DEPP

Lecture : au 31 décembre 2024, 182 804 apprentis préparent un CAP, soit une baisse de 2,6% par rapport à 2023.**Note :** la nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

3 Répartition des CFA selon le ministère de tutelle en 2024-2025

Chargé de	Nombre de CFA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	807
Agriculture	471
Santé	34
Autres	2 376
Total	3 688

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France.****Lecture :** au 31 décembre 2024, 3 688 CFA sont recensés, dont 807 relevant des ministères chargés de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur.

À la rentrée 2024, 3 012 800 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France, soit une hausse de 1,4% par rapport à l'année précédente (1).

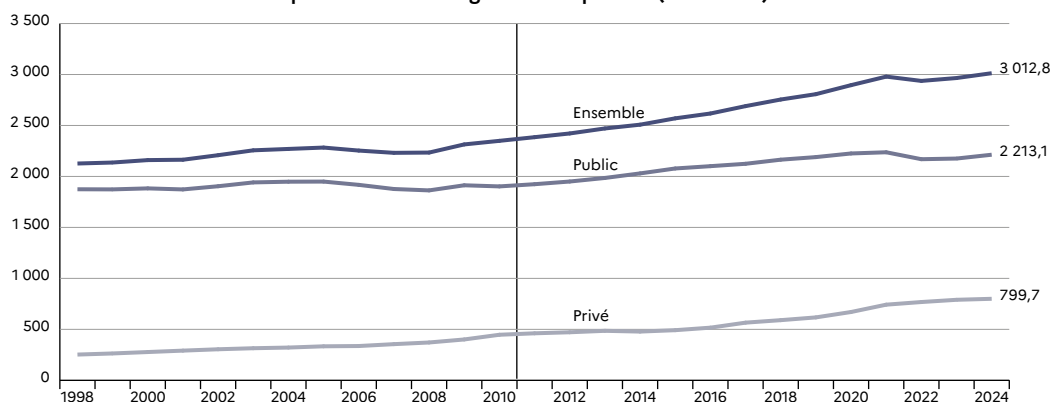
L'enseignement supérieur privé regroupe 799 700 étudiants en 2024, soit 27% des effectifs étudiants (2). Depuis 1998, les inscriptions dans l'enseignement supérieur privé progressent plus rapidement, en proportion, que dans l'enseignement supérieur public (3). Depuis 2014, les inscriptions dans le privé ont augmenté de 671%, contre 9,0% pour le public. Entre 2023 et 2024, ces inscriptions augmentent respectivement de 1,2% et 1,7%.

À la rentrée 2024, à périmètre strict, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 1,6%. Depuis 2020,

de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes, principalement d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs.

Entre 2023 et 2024, les effectifs diminuent de 0,8% en **STS et assimilées (parcours scolaires)** et de 1,2% en **STS et assimilées en apprentissage**. Les effectifs progressent de 5,7% dans la filière **CPGE** et préparations intégrées. Les inscriptions dans les **formations d'ingénieurs** (y compris en partenariat) restent stables, tandis qu'elles continuent d'augmenter dans les **écoles de commerce, gestion et vente** (hors STS, + 3,1%).

1 Évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur (en milliers)



► Champ : France.

Lecture : à la rentrée 2024, 3 012 800 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées en CPGE.

Note : le nombre d'inscriptions est calculé sans les inscriptions simultanées université-CPGE et avec les STS en apprentissage à partir de 2010. En 2024-2025, les inscriptions simultanées université-CPGE sont au nombre de 61 365 et les inscriptions en STS en apprentissage sont au nombre de 187 500.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « Glossaire » à « Population étudiante »). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 61 365 étudiants à la rentrée 2024).

Diplômes universitaires de technologie (DUT), dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante, sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 24.09.

Source

SIES-MENESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2024-2025, hors inscriptions simultanées en CPGE (en milliers)

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT ou BUT	STS et assimilés (scolaires)	STS et assimilés (apprentissage)	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2023/2024 (%)
Lycées					205,3	43,6	84,6	13,1	346,6	1,5
dont privé					46,3	18,7	11,1	2,5	78,7	0,3
Universités (2)	1 077,9	189,6	29,5	146,4			5,7	182,3	1 631,5	1,6
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	50,5	1,3						34,7	86,4	3,5
dont privé	36,6	1,3						11,8	49,7	4,6
Écoles normales supérieures								8,1	8,1	5,3
Écoles d'ingénieurs	14,6		145,8		0,1	0,2	17,4	16,2	194,3	3,8
dont privé	0,2		59,7		0,1	0,2	12,0	5,9	78,1	6,4
Écoles de commerce, gestion et vente					3,6	23,3		258,1	284,9	2,1
dont privé					3,6	23,3		257,1	284,0	2,2
Écoles juridiques et administratives					0,2			7,8	8,1	-17,1
dont privé					0,2			4,3	4,5	-18,7
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,1			18,4	18,5	-13,2
dont privé					0,1			18,4	18,5	-13,2
Écoles paramédicales hors université (4)		124,8						0,0	124,8	3,1
dont privé		32,2						0,0	32,2	3,7
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,7			33,2	34,0	0,0
dont privé					0,7			32,7	33,4	0,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,4	0,3		77,3	78,2	-0,1
dont privé					0,4	0,3		60,2	60,9	0,3
Écoles d'architecture	0,5							19,3	19,8	-0,5
dont privé								1,1	1,1	6,0
Écoles vétérinaires								4,2	4,2	11,1
dont privé								0,3	0,3	
Autres écoles de spécialités diverses	0,1				7,4	120,1	2,3	43,6	173,5	-1,8
dont privé	0,1				7,4	105,9		42,8	158,4	-1,0
Total	1 143,8	315,7	175,3	146,4	217,7	187,5	110,1	716,3	3 012,8	1,4
Évolution 2023/2024 (%)	1,6	1,5	0,0	1,7	-0,8	-1,2	5,7	1,9	1,4	1,2
dont privé	36,8	33,5	59,7		58,8	148,4	25,4	437,1	799,7	

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 256 étudiants en 2024.

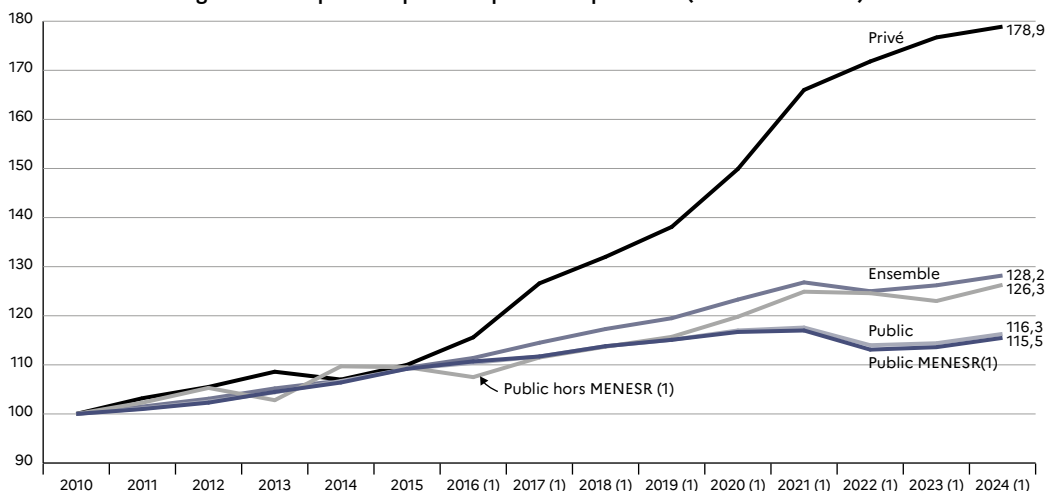
2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements » qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Museum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes, École d'économie de Toulouse.

4. Données provisoires en 2024-2025 (reconduction des données 2023-2024).

Lecture : à la rentrée 2024, 1 077 900 étudiants sont inscrits dans une université pour y préparer un diplôme de type LMD (licence, master, doctorat), au périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE.

3 Évolution des enseignements supérieurs privés et publics depuis 2010 (base 100 en 2010)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. MENESR : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Lecture : depuis 2010, les effectifs étudiants dans l'enseignement privé ont progressé de 78,9%.**Note :** à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte. Les courbes « Public » et « Public MENESR » sont quasiment confondues.

RERS 2025, DEPP, SIES

En 2024, un quart des effectifs étudiants (28%) sont inscrits dans un établissement en Île-de-France. Les principales académies de province réunies – Lyon, Lille, Nantes, Toulouse et Rennes – accueillent 29% des effectifs totaux. Les plus petites académies de l'Hexagone – celles de Corse, Limoges, Besançon, Dijon, Reims, Amiens, Clermont-Ferrand et Poitiers – regroupent 11% des effectifs étudiants totaux (1). Les régions académiques ultra-marines réunissent 2% des effectifs.

Dans l'académie de Paris, 43% des étudiants sont inscrits à l'université, contre 54% au niveau national. Pour cette académie, les **écoles de commerce**, les **CPGE** et les autres écoles et formations (qui relèvent le plus souvent de l'enseignement privé), accueillent

proportionnellement plus d'étudiants. Dans l'académie de Corse, sept étudiants sur dix sont inscrits à l'université.

La part des étudiants en **formation d'ingénieurs** est plus élevée dans les académies d'Amiens, Créteil et Versailles qu'au niveau national. Par ailleurs, dans les académies de Versailles, Paris, Bordeaux et Reims, la part d'étudiants en écoles de commerce est plus élevée qu'au niveau national.

Dans les DROM, l'offre de formation est différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités (61% des effectifs étudiants) et de formations courtes.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « Glossaire » à « Population étudiante »). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 61 365 étudiants à la rentrée 2024).

Dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, DUT, inscription simultanée à l'université et en CPGE, population étudiante, STS et assimilées – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 24.09.

Source

SIES-MENESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2024-2025 (1), périmètre strict pour les universités, hors inscriptions simultanées à l'université et en CPGE

Académies et régions académiques	Universités (2) (3)		STS et assimilés (scolaire et apprentis) (4)	CPGE	Formations d'ingénieurs (5)	Écoles de commerce, gestion et vente (6)	Autres écoles et formations (7)	Ensemble (8)	Évolution 2023/2024 (%)
	Total	dont préparation DUT ou BUT							
Clermont-Ferrand	30 771	3 494	7 774	1 436	2 522	2 224	7 055	51 782	1,9
Grenoble	58 384	8 583	18 110	2 852	6 103	6 775	11 758	103 255	1,2
Lyon	113 071	9 187	22 018	6 524	16 118	27 699	43 849	228 108	2,2
Auvergne-Rhône-Alpes	202 226	21 264	47 902	10 812	24 743	36 698	62 662	383 145	1,9
Besançon	21 603	3 105	6 554	879	2 536	633	4 131	36 178	-0,8
Dijon	28 685	3 357	8 259	1 792	2 381	2 148	5 886	48 091	-0,8
Bourgogne-Franche-Comté	50 288	6 462	14 813	2 671	4 917	2 781	10 017	84 269	-0,8
Bretagne (Rennes)	86 400	8 217	21 765	4 115	10 913	9 025	18 234	148 694	1,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	42 570	5 325	13 878	2 297	2 551	2 693	9 023	71 504	0,3
Corse	3 955	582	928	102	48	35	641	5 661	2,5
Nancy-Metz	55 760	7 141	12 784	2 259	6 706	2 242	9 089	83 379	-1,7
Reims	24 206	3 969	7 416	1 222	2 288	6 859	5 037	46 713	1,0
Strasbourg	61 936	5 234	10 649	2 454	4 704	1 417	9 399	88 542	1,4
Grand Est	141 902	16 344	30 849	5 935	13 698	10 518	23 525	218 634	0,1
Amiens	27 683	4 230	9 966	1 111	5 060	404	8 193	52 353	-0,4
Lille	103 040	9 206	25 748	5 105	12 209	21 256	36 628	202 276	1,0
Hauts-de-France	130 723	13 436	35 714	6 216	17 269	21 660	44 821	254 629	0,7
Créteil	103 591	12 351	23 359	3 698	18 078	3 697	27 292	178 946	4,2
Paris	174 526	2 834	31 366	15 840	9 765	56 243	116 143	402 878	1,5
Versailles	113 945	8 918	28 693	8 635	22 599	43 514	32 855	247 728	1,9
Île-de-France	392 062	24 103	83 418	28 173	50 442	103 454	176 290	829 552	2,2
Normandie	69 430	7 934	18 304	3 000	6 523	9 036	12 660	117 924	0,1
Bordeaux	73 928	6 200	19 513	3 492	5 863	17 251	20 645	139 841	0,0
Limoges	16 611	2 310	4 098	600	1 171	81	3 061	24 893	1,7
Poitiers	34 211	3 794	9 219	1 144	2 537	2 880	6 082	55 522	-0,1
Nouvelle-Aquitaine	124 750	12 304	32 830	5 236	9 571	20 212	29 788	220 256	0,2
Montpellier	80 723	4 766	16 693	2 910	4 085	6 732	14 916	125 074	2,2
Toulouse	84 060	6 774	18 710	3 832	12 588	10 007	24 112	152 918	3,2
Occitanie	164 783	11 540	35 403	6 742	16 673	16 739	39 028	277 992	2,7
Pays de la Loire (Nantes)	75 270	7 404	26 061	3 817	10 780	10 736	30 186	154 947	0,3
Aix-Marseille	74 647	5 397	18 330	3 307	4 329	6 496	15 695	121 800	1,6
Nice	39 784	4 275	10 882	2 702	2 685	7 507	7 844	69 794	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	114 431	9 672	29 212	6 009	7 014	14 003	23 539	191 594	1,7
France hors DROM	1 598 790	144 587	391 077	85 125	175 142	257 590	480 414	2 958 801	1,4
Guadeloupe	6 511	341	3 739	442	54	0	711	11 403	3,0
Guyane	3 306	294	1 178	66	0	60	419	5 029	0,1
Martinique	4 851	201	2 748	296	0	139	929	8 963	-1,4
Mayotte	1 645	0	1 269	82	0	0	248	3 244	-5,0
La Réunion	16 368	939	5 188	930	136	162	2 698	25 346	1,0
DROM	32 681	1 775	14 122	1 816	190	361	5 005	53 985	0,6
France	1 631 471	146 362	405 199	86 941	175 332	257 951	485 419	3 012 786	1,4

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

- Localisation des établissements. L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. Dans la fiche 7.07, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés dans la fiche 7.07.
- Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décret depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.
- Y compris l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.
- Les STS en apprentissage sont désormais présentées dans RERS, soit un total de 187 500 apprentis ajoutés en 2024. Le détail par académie pour cette catégorie est disponible sur la version en ligne.
- Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir « Glossaire ».
- Hors STS, DCG, DSCG.
- Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, École d'économie de Toulouse), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2022-2023.
- L'ensemble ne correspond pas à la somme des colonnes : les formations d'ingénieurs dispensées à l'université sont comptabilisées deux fois (dans les universités et dans les formations d'ingénieurs, soit 29 527 étudiants en 2024-2025).

Lecture : à Clermont-Ferrand pour la rentrée 2024, 30 771 étudiants sont inscrits à l'université, au périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE.

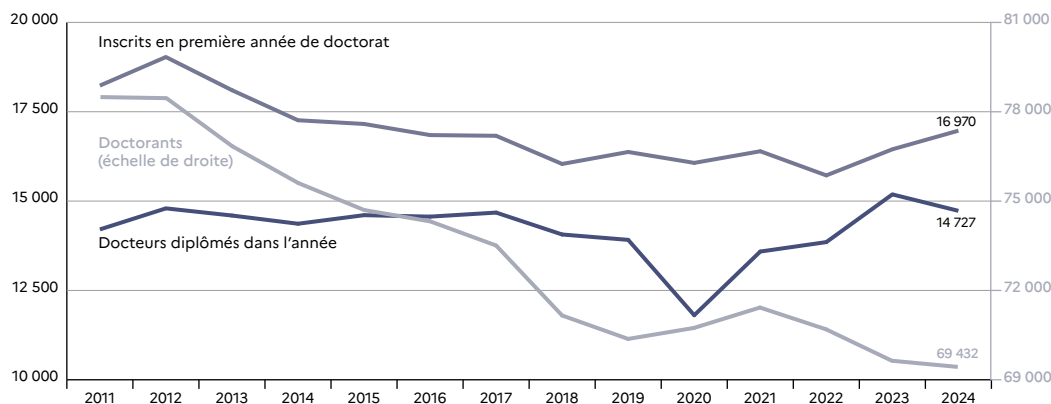
Les 289 écoles doctorales accréditées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche accueillent 69 400 doctorants à la rentrée 2024, soit un niveau similaire à celui de l'année 2023. Le nombre d'inscrits en première année est de 17 000, en hausse de 3,2% (1). Cette évolution ne s'observe que dans certains domaines, notamment en « sciences exactes et applications » qui progresse de 5,5% (2). Elle est particulièrement marquée en « physique » (+12,4%) ainsi qu'en « sciences pour l'ingénieur » (+9,4%). De même, le nombre de premières inscriptions en « sciences humaines et sociales » progresse de 3,3% par rapport à l'année précédente (après un recul de 2,2% en 2023).

En 2024, le nombre de docteurs diplômés s'établit à 14 700, en baisse de 3,0% par rapport à 2023, tout en restant supérieur à celui précédent la crise sanitaire. En effet, en raison d'un rattrapage à la suite de la pandémie, le nombre de docteurs diplômés en 2023 est le plus haut observé depuis la mise en place de l'enquête (2009).

En 2023, la durée des thèses était encore affectée par les décisions de prolongations prises pendant la crise sanitaire. En 2024, toutes disciplines confondues, le nombre de thèses soutenues en moins de 40 mois augmente de 4 points et correspond à 42% des docteurs, un niveau comparable à la période pré-pandémie (3). Cette hausse est compensée par une baisse de 3 points du nombre de docteurs ayant soutenu de 40 mois à moins de 52 mois. La proportion des thèses soutenues en plus de 52 mois est stable.

À la rentrée 2024, 81% des doctorants en première année bénéficient d'un financement dédié pour leurs travaux de recherche (4). La situation financière des doctorants demeure cependant très différente selon le domaine scientifique : les doctorants en « sciences exactes et applications » ainsi qu'en « sciences du vivant » sont très largement financés (respectivement 98% et 86%), contre 53% des doctorants en « sciences humaines et sociales ».

1 Évolution du nombre de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs entre 2011 et 2024



► Champ : France + Polynésie Française + Nouvelle Calédonie.

Lecture : en 2024, 14 727 doctorants ont obtenu leur diplôme en France, 16 970 sont inscrits en première année de doctorat et l'effectif total de doctorants est de 69 432.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Écoles doctorales – Voir « Glossaire ».

Les données de cette fiche ont trait aux écoles doctorales accréditées.

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 25.14 ; 24.17.
- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, n°17, SIES-MENESR, juin 2024.
- L'état de l'emploi scientifique en France, SIES-MENESR, mai 2025.

Source

SIES-MENESR, enquête annuelle auprès des écoles doctorales.

2 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés

	Doctorants		Inscrits en première année de doctorat		Docteurs diplômés	
	Effectifs 2024-2025	Évolution 2023/2024 (%) (1)	Effectifs 2024-2025	Évolution 2023/2024 (%) (1)	Effectifs 2024-2025	Évolution 2023/2024 (%) (1)
Sciences exactes et applications	26 815	1,8	7 869	5,5	7 125	-2,0
Mathématiques et leurs interactions	2 543	-0,7	754	7,0	684	0,1
Physique	3 977	5,5	1 233	12,4	996	-7,7
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 205	-0,9	656	-1,1	642	3,5
Chimie et sciences des matériaux	4 252	-1,9	1 233	-5,7	1 255	-3,3
Sciences pour l'ingénieur	7 276	4,4	2 103	9,4	1 812	-5,6
Sciences et technologies de l'information et de la communication	6 562	1,4	1 890	7,0	1 736	4,0
Sciences du vivant	13 081	0,4	3 556	-1,8	3 362	-6,0
Biologie, médecine et santé	11 124	0,3	3 040	-1,3	2 807	-5,4
Sciences agronomiques et écologiques	1 957	1,2	516	-4,8	555	-8,9
Sciences humaines et sociales	29 536	-2,5	5 545	3,3	4 240	-2,3
Sciences humaines et humanités (1)	17 765	-0,9	3 370	3,0	2 499	-1,4
Sciences de la société (1)	11 771	-4,7	2 175	3,9	1 741	-3,7
Ensemble	69 432	-0,3	16 970	3,2	14 727	-3,0

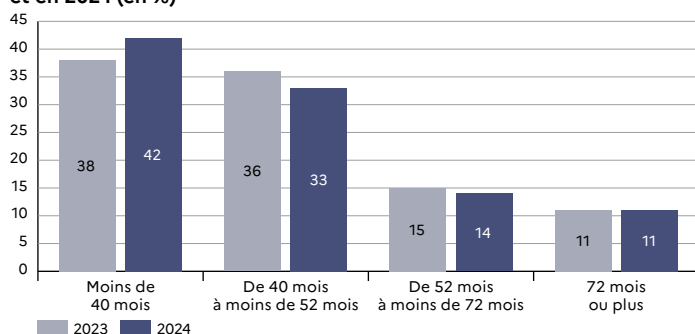
RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France + Polynésie Française + Nouvelle Calédonie.

1. En 2025, trois écoles doctorales ont affiné la ventilation par discipline de leurs doctorants, ce qui modifie la répartition des doctorants entre « sciences humaines et humanités » d'une part et « sciences de la société » d'autre part. Les évolutions 2023/2024 dans ces deux disciplines tiennent compte de ces modifications et sont calculées à structure constante.

Lecture : durant l'année universitaire 2024-2025, 26 815 doctorants sont inscrits en « sciences exactes et applications », un chiffre en hausse de 1,8% par rapport à l'année universitaire 2023-2024 où 26 332 doctorants étaient inscrits en première année.

3 Proportion des thèses soutenues par intervalle de durée en 2023 et en 2024 (en %)

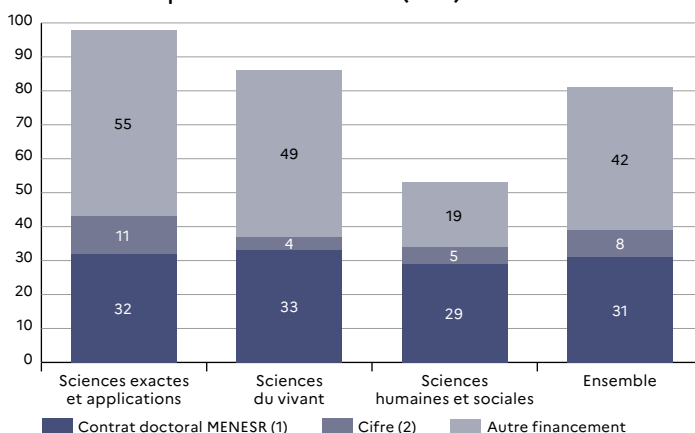


► Champ : France + Polynésie Française + Nouvelle Calédonie.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : en 2024, 42% des doctorants ont soutenu leurs thèses en moins de 40 mois.

4 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2024 (en %)



► Champ : France + Polynésie Française + Nouvelle Calédonie.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Contrat doctoral sur dotation du MÈNESR (EPSCP, EPST, programme handicap).

2. Convention industrielle de formation par la recherche.

Lecture : en 2024, toutes disciplines confondues, 81% des doctorants sont financés pour leur thèse.

Le poids des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur est de 34% en 2024 (2). En dix ans, le nombre d'inscriptions dans ces formations a nettement progressé (+17,0%), comme pour l'ensemble de l'enseignement supérieur (+18,7%). Cette hausse des formations scientifiques est principalement visible à l'université et particulièrement dans les BUT, en écoles d'ingénieurs et en STS en apprentissage (1).

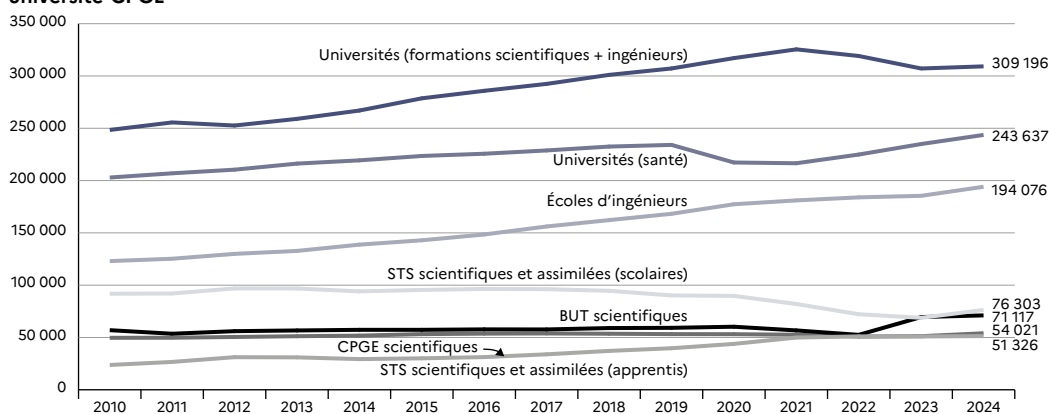
En 2024, les étudiants inscrits dans les formations de santé à l'université représentent 24% de l'ensemble des effectifs scientifiques. Leur nombre a augmenté de 11,1% en dix ans. Cette progression se poursuit pour la troisième année consécutive depuis la réforme d'accès aux parcours santé avec une hausse de 3,7% par rapport à 2023. Les autres formations scientifiques universitaires (31% des étudiants en formations scientifiques) ont augmenté de 15,8% en dix ans et les BUT scientifiques de 24,1%.

En dix ans, le nombre d'étudiants en écoles d'ingénieurs hors université a fortement augmenté (+39,9%). À l'inverse, l'effectif étudiant en formations scientifiques en STS et assimilées scolaires a diminué (-18,9%) en raison de l'essor de l'apprentissage dans ces formations (+75,1%). En CPGE, les effectifs ont légèrement augmenté en dix ans (+4,3%).

En 2024, deux étudiants en formations scientifiques sur cinq sont des femmes (+3,5 points en dix ans). Très présentes dans les formations de santé à l'université (68%), elles représentent 30% des effectifs en CPGE scientifiques, 30% dans les écoles d'ingénieurs hors université et respectivement 23%, 26% et 12% dans les spécialités scientifiques des BUT, des STS scolaires et des STS en apprentissage.

En 2024, la majorité des étudiants en formations scientifiques (87%) sont inscrits dans un établissement public. Cette part diminue progressivement, perdant 4,5 points en dix ans.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France.

Lecture : à la rentrée 2024, 309 196 étudiants sont inscrits à l'université dans une formation scientifique ou d'ingénieurs, au périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans une formation scientifique d'un établissement de l'enseignement supérieur. Toutes les formations des écoles d'ingénieurs (classes préparatoires intégrées, formations d'ingénieurs, en partenariat ou non, masters, etc.) sont considérées à la différence de la fiche 7.09 concernant uniquement les formations d'ingénieurs. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 24.09.

Source SIES-MENESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2014	2019	2021	2023	2024	Poids en 2024 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2014/2024 (%)	Part des femmes (%)
Universités	543 592	600 499	598 760	611 617	623 950	61,8	14,8	51,9
Universités (formations scientifiques + ingénieurs)	266 962	307 170	325 449	307 158	309 196	30,6	15,8	46,4
Sciences fondamentales et applications	167 328	200 169	207 102	188 006	189 591	18,8	13,3	33,8
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	78 053	90 464	101 300	104 192	105 501	10,5	35,2	66,5
Plurisciences	21 581	16 537	17 047	14 960	14 104	1,4	-34,6	63,9
Universités (santé)	219 328	234 109	216 561	234 944	243 637	24,1	11,1	67,6
Médecine odontologie	138 405	153 883	164 065	177 789	185 358	18,4	33,9	66,3
Pharmacie	22 849	23 738	25 145	31 770	32 654	3,2	42,9	73,3
Plurisanité (PASS)	58 074	56 488	27 351	25 385	25 625	2,5	-55,9	69,3
BUT scientifiques (1) (2)	57 302	59 220	56 750	69 515	71 117	7,0	24,1	22,5
Autres établissements d'enseignement universitaire	5 396	6 788	9 212	9 399	9 530	0,9	76,6	59,5
Écoles d'ingénieurs (3)	138 757	168 226	181 040	185 430	194 076	19,2	39,9	29,8
Public MENERSR	66 110	70 435	76 259	78 006	78 981	7,8	19,5	30,4
Public hors MENERSR	25 102	30 262	32 931	34 271	37 262	3,7	48,4	33
Privé	47 545	67 529	71 850	73 153	77 833	7,7	63,7	27,6
CPGE scientifiques	51 774	53 218	52 603	51 226	54 021	5,4	4,3	30,1
Public MENERSR	42 679	43 912	43 793	43 046	45 693	4,5	7,1	30,3
Public hors MENERSR	1 503	1 386	1 437	1 438	1 305	0,1	-13,2	37,5
Privé	7 592	7 920	7 373	6 742	7 023	0,7	-7,5	27,3
STS scientifiques et assimilées (scolaires) (1)	94 060	90 209	82 001	68 797	76 303	7,6	-18,9	25,6
Public MENERSR	60 423	58 939	53 582	46 306	52 303	5,2	-13,4	22
Public hors MENERSR	10 745	10 840	10 572	8 642	8 628	0,9	-19,7	43,4
Privé	22 892	20 430	17 847	13 849	15 372	1,5	-32,8	28
STS scientifiques et assimilées (apprentis) (1)	29 319	39 715	49 923	50 963	51 326	5,1	75,1	11,7
Public MENERSR	7 600	11 146	13 404	15 246	15 199	1,5	100,0	7,6
Public hors MENERSR	5 282	6 353	7 734	7 091	7 376	0,7	39,6	25,3
Privé	16 437	22 216	28 785	28 626	28 751	2,8	74,9	10,3
Total formations scientifiques	862 898	958 655	973 539	977 432	1 009 206	100,0	17,0	42,5
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>643 570</i>	<i>724 546</i>	<i>756 978</i>	<i>742 488</i>	<i>765 569</i>	<i>75,9</i>	<i>19,0</i>	<i>34,6</i>
Total enseignement supérieur	2 538 757	2 873 649	2 979 163	2 971 698	3 012 786		18,7	
Poids des formations scientifiques (%)	34,0	33,4	32,7	33,0	33,5			
<i>Poids des formations scientifiques hors santé (%)</i>	<i>25,3</i>	<i>25,2</i>	<i>25,4</i>	<i>25,0</i>	<i>25,4</i>			
Poids du public dans le total des formations scientifiques (%)	91,2	89,1	86,1	86,5	86,7			
<i>Poids du public MENERSR dans le total des formations scientifiques (%)</i>	<i>88,1</i>	<i>84,5</i>	<i>80,7</i>	<i>81,3</i>	<i>81,3</i>			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques (%)	39,0	41,4	40,5	42,0	42,5			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé (%)	30,6	33,2	33,2	34,0	34,6			

► Champ : France.

1. Spécialités de la production et de l'informatique.

2. La hausse des effectifs en BUT à la rentrée 2024 peut s'expliquer en partie par l'ouverture de la troisième année de BUT.

3. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en école d'ingénieurs, hors STS en apprentissage, hors université.

Lecture : à la rentrée 2024, 623 950 étudiants sont inscrits à l'université dans une formation scientifique, d'ingénieur, de santé ou en BUT scientifique, au périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE.

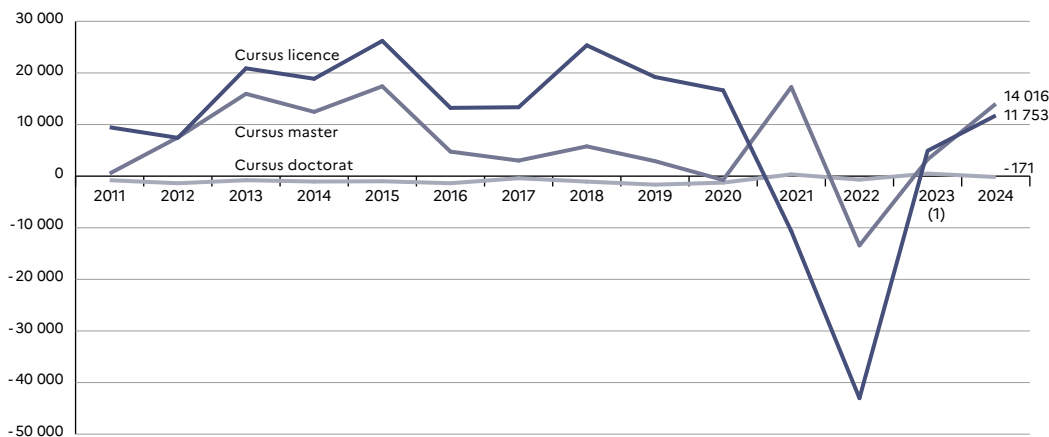
RERS 2025, DEPP, SIES

En 2024-2025, hors inscriptions simultanées en CPGE, 1 631 500 étudiants sont inscrits dans les universités de France, soit +25 598 étudiants comparés à l'année scolaire précédente (2) (1). Les effectifs sont stables en « art, lettres, sciences du langage », « sciences humaines et sociales » et en Staps. Ils augmentent dans toutes les autres disciplines, notamment dans les disciplines de santé (+3,7%). Depuis 2020, 21 grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux : en prenant en compte ce périmètre, le nombre d'étudiants est de 1 706 600. Sur le périmètre universitaire strict, les effectifs augmentent de 1,6%.

En **curriculum licence**, les inscriptions sont en hausse (+1,2%) avec notamment la poursuite de la dynamique des inscriptions en bachelier universitaire de technologie (BUT) et une reprise en licence générale (3). Les inscriptions en L.AS se stabilisent (+0,4%). Les inscriptions sont également en hausse en **curriculum master** (+2,4%) et sont stables en **curriculum doctorat** (-0,3%). Le nombre d'inscriptions en master MEEF continue à diminuer (-2,6%).

Les femmes sont majoritaires à l'université (60%). C'est en « sciences fondamentales et application » et en Staps que leur part reste la plus faible (respectivement 30% et 31% des inscriptions).

1 Accroissement annuel des effectifs des universités françaises par cursus et par année universitaire (périmètre historique - hors inscriptions simultanées université-CPGE)



► Champ : France.

1. Les données de la rentrée 2023 ont été révisées pour le BUT.

Lecture : en 2024-2025, 14 016 étudiants de plus sont inscrits en master en université comparé à l'année précédente, à périmètre historique et hors inscriptions simultanées en université et en CPGE.

Note : les évolutions sont calculées à champ constant en retirant en 2024-2025 certaines composantes de l'Inspé de Lille dont les effectifs n'étaient pas connus en 2023-2024 (voir « précisions », onglet « notice »).

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits à l'université (voir définition « Université » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Formation d'ingénieurs, CPGE – Voir « Glossaire ».

Le périmètre historique est le périmètre 2019, soit avant la création ou modification à partir de 2020 de grands ensembles universitaires (EPE). Au sein de ces nouvelles universités, sont intégrés désormais des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

Le contour des EPE a évolué entre 2023 et 2024 : six nouveaux établissements expérimentaux se sont créés au 1^{er} janvier 2025 : l'université Toulouse EPE, l'université Jean Monnet, l'université Bourgogne-Europe, l'université Marie et Louis Pasteur, Nîmes Université et l'université Paul Valéry. L'université Cergy CY et l'université de Côte d'Azur (comme l'université Paris Sciences Lettres en 2022-2023 et l'université Grenoble-Alpes en 2023-2024) ne sont plus des EPE mais des grands établissements dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. Ces inscriptions sont au nombre de 75 141 en 2024-2025.

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 25.12; 25.10; 25.09.

Source

SIES-MENESR, système d'information SISE.

2 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2024-2025 (périmètre historique)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Évolution 2023/2024 (en %) (3)	Évolution 2023/2024 y c. CPGE (en %) (3)	Part des femmes (%)
Disciplines générales	925 731	409 946	52 157	1 387 834	1,2	1,4	58,7
Droit sciences politiques	139 613	80 146	5 162	224 921	4,3	4,3	71,9
Économie, AES	158 157	61 751	2 727	222 635	1,9	2,1	54,0
Sciences économiques, gestion	131 285	54 809	2 716	188 810	2,3	2,5	53,0
AES	25 467	1 953	11	27 431	-0,7	-0,4	62,2
Pluridroit, sciences économiques, AES	1 405	4 989	0	6 394	1,2	1,4	49,5
Arts, lettres, langues, SHS	328 934	154 059	16 535	499 528	-0,1	0,0	70,9
Arts, lettres, sciences du langage	64 913	20 122	4 163	89 198	1,1	1,3	71,9
Langues	81 979	13 989	1 808	97 776	-0,2	-0,1	73,9
Sciences humaines et sociales	175 408	113 591	10 529	299 528	-0,3	-0,3	69,6
Plurillettres, langues, sciences humaines	6 634	6 357	35	13 026	-2,1	-1,2	72,4
Sciences	245 670	107 562	27 081	380 313	0,9	1,1	41,9
Sciences fondamentales et application	155 996	78 588	15 889	250 473	1,2	1,6	29,7
Sciences de la nature et de la vie	77 246	27 400	11 090	115 736	1,0	1,0	65,5
Plurisciences	12 428	1 574	102	14 104	-5,7	-3,4	63,9
Staps	52 526	6 428	652	59 606	0,3	0,3	31,2
Interdisciplinaire (1)	831	0	0	831	165,5	169,0	66,5
Disciplines de santé	48 431	193 551	1 655	243 637	3,7	3,7	67,6
Médecine-odontologie	13 101	170 754	1 503	185 358	4,3	4,3	66,3
Pharmacie	9 844	22 663	147	32 654	2,8	2,8	73,3
Plurisanité	25 486	134	5	25 625	0,9	1,0	69,3
Total (2)	974 162	603 497	53 812	1 631 471	1,6	1,7	60,0
Répartition (en %)	59,7	37,0	3,3	100			
Part des femmes (en %)	59,5	61,9	49,4	60,0			

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, ISIES

- Les diplômés interdisciplinaires incluent notamment les DU Pareo (parcours pour réussir et s'orienter).
- Le total global inclut les inscriptions dans des diplômes paramédicaux hors diplôme d'État d'infirmiers de grade licence; 27 604 inscriptions sont concernées, en hausse de 7,2% sur un an (l'universitarisation de ces formations se poursuit et prend de l'ampleur avec l'apparition de certaines d'entre elles sur la plateforme Parcoursup); en incluant le DE Infirmier grade licence, 111 493 inscriptions sont couvertes par ces diplômes (en hausse de 3,7% sur un an).
- Les données de la rentrée 2023 ont été révisées, en BUT. Par ailleurs, les inscriptions de l'Institut national supérieur du professorat et d'éducation de Lille n'avaient pas été exhaustivement transmises en 2023-2024, les effectifs correspondants sont retirés des effectifs de 2024-2025 dans le calcul des évolutions.

Lecture : en 2024-2025, 224 921 étudiants sont inscrits en université dans la discipline « droit, sciences politiques », soit +4,3% comparé à l'an passé; 71,9% d'entre eux sont des femmes.

3 Évolution par cursus des effectifs universitaires (périmètre historique, hors inscriptions simultanées université-CPGE)

	2011 (1)	2016	2017	2018	2019	2020 (2)	2021	2022	2023 (3)	2024	Évolution 2023/2024 (%) (4)
Cursus licence	852 922	939 548	952 903	978 254	997 465	1 014 094	1 003 428	958 826	962 409	974 162	1,2
DUT/BUT	115 014	116 551	116 751	119 661	120 551	120 930	115 056	107 256	143 970	146 362	-1,7
Licence professionnelle	50 602	52 731	52 497	51 973	52 103	51 862	52 014	48 208	26 454	25 221	-4,7
Licence générale	572 175	648 672	666 548	689 140	708 586	747 950	751 044	714 428	701 606	709 084	1,1
dont L.A.S.			13 496	19 877	23 945	26 766	26 766	26 766	26 766	26 766	0,4
Paces + PASS (5)	53 403	57 130	57 799	57 150	55 252	42 303	27 207	25 327	25 179	25 429	1,0
Santé (6)	7 934	10 650	6 754	7 101	7 215	7 036	7 565	7 942	8 474	8 991	6,1
Autres formations	53 794	53 814	52 554	53 229	53 758	44 013	50 542	55 665	56 726	59 075	4,1
Cursus master	512 942	571 009	574 023	579 793	582 701	581 954	599 216	585 378	588 624	603 497	2,4
Master LMD	305 720	333 359	327 682	327 135	325 756	328 282	328 805	307 806	308 168	316 293	2,5
dont MEEF (7)		57 606	57 923	56 288	54 326	53 145	53 344	44 391	43 493	42 940	-2,6
Formations d'ingénieurs (8)	24 659	29 698	29 857	30 993	31 774	31 157	31 451	31 613	30 370	29 527	-2,8
Santé	104 149	119 645	127 079	131 678	135 155	137 411	143 169	147 693	151 291	155 223	2,6
Autres formations	78 414	88 307	89 405	89 987	90 016	85 104	95 791	98 266	98 795	102 454	3,4
Cursus doctorat	63 874	58 297	57 895	56 836	55 184	53 930	54 270	53 487	53 983	53 812	-0,3
Doctorat LMD	62 465	57 047	56 713	55 648	53 977	52 789	53 290	52 386	52 777	52 520	-0,5
Autres formations	1 409	1 250	1 182	1 188	1 207	1 141	980	1 101	1 206	1 292	7,1
Ensemble	1 429 738	1 568 854	1 584 821	1 614 883	1 635 350	1 649 978	1 656 914	1 597 691	1 605 016	1 631 471	1,6

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, ISIES

- Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).
- En 2020-2021, avec la création ou l'extension des EPE, certaines écoles anciennement internes ou rattachées aux universités sont dorénavant rattachées à un autre établissement (école d'ingénieurs); elles sont prises en compte dans les tableaux avec EPE. Cette dynamique diminue mécaniquement avec les effectifs.
- Les données de la rentrée 2023 ont été révisées, en BUT. Par ailleurs, les inscriptions de l'Institut national supérieur du professorat et d'éducation de Lille n'avaient pas été exhaustivement transmises en 2023-2024, les effectifs correspondants sont retirés des effectifs de 2024-2025 dans le calcul des évolutions.
- Les évolutions sont calculées hors doubles inscriptions université-CPGE (voir « Définitions »). Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale, dont l'évolution, doubles inscriptions comprises, est de +1,4%. Au total, toutes inscriptions confondues, l'évolution est de +1,7%. Les évolutions sont calculées à champ constant en retirant en 2024-2025 certaines composantes de l'Inspé de Lille dont les effectifs n'étaient pas connus en 2023-2024.
- La première année commune aux études de santé (Paces) est remplacée à la rentrée 2020 par le PASS (parcours accès spécifique santé) et les L.A.S. (licences accès santé). Il y a encore des inscriptions en Paces en 2020-2021 (redoublements).
- Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômes universitaires ou des formations de santé autre que médecine-odontologie-pharmacie-maieutique dont les formations paramédicales hors formations d'infirmier de grade licence (cf. tableau 1).
- En 2006-2007 les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les Espé (devenues Inspé), rattachés aux universités.
- Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieurs classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés (cursus master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

Lecture : en 2024-2025, 146 362 étudiants sont inscrits en université dans la discipline « droit, sciences politiques », soit +1,7% comparé à l'année précédente.

En 2024-2025, 321 900 nouveaux entrants, **hors inscriptions simultanées en CPGE**, sont inscrits dans les **universités** de France, un nombre en hausse (+2,7%) (1).

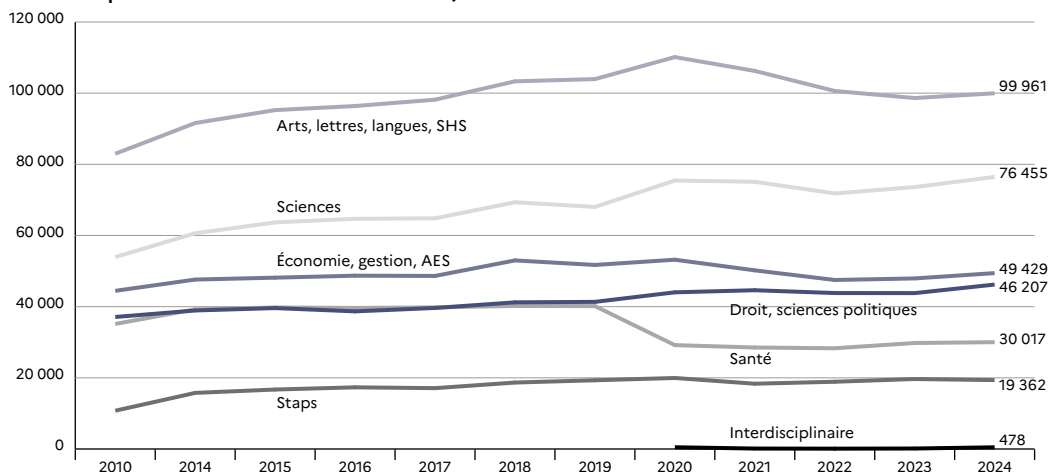
Sur le champ universitaire historique, à l'exception des Staps, toutes les disciplines suivent une dynamique similaire, avec des évolutions plus ou moins marquées : de +0,8% en santé à +5,5% en droit par rapport à l'année universitaire 2023-2024 (2). Les effectifs en première année dédiée aux études de santé (plurisanté), permettant de présenter les concours des filières **MMOPK**, sont en hausse après une année de stabilisation. À l'inverse, le nombre de nouveaux entrants en licences accès santé (L.AS) – des licences de toutes disciplines assorties d'une mineure santé – diminue pour la première

fois depuis la création de ce double parcours. Sept inscriptions sur dix correspondent à des entrées en licence générale, 16% en BUT et 8% en PASS (parcours d'accès spécifique santé) (3).

Les femmes représentent les deux tiers des étudiants en droit, en lettres et dans les formations de santé. Elles restent minoritaires en Staps (30%) et en BUT (40%) et représentent la moitié des étudiants en sciences (52%).

Les néo-bacheliers représentent 84% des néo-entrants. Parmi ces étudiants, 82% sont des bacheliers généraux, 15% ont un baccalauréat technologique et 3% un baccalauréat professionnel.

1 Évolution des effectifs des nouveaux entrants à l'université par discipline (périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE)



► Champ : France.

Lecture : en 2024-2025, 99 961 nouveaux entrants à l'université, hors inscriptions simultanées en CPGE, sont inscrits en « arts, lettres, langues, SHS ».

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

MMOPK – Médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.

Population concernée – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence à l'université (capacité en droit et DAEU exclus), qu'ils soient nouveaux bacheliers ou non. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Cursus licence, CPGE, nouveau bachelier, PASS, BUT, STAPS, AES, SHS – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 25.10 ; 25.09.

2 Évolution des effectifs des nouveaux entrants à l'université par discipline (périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université - CPGE)

Disciplines	2010	2014 (1)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024 hors CPGE (en %)	Évolution 2023/2024 y.c. CPGE (en %)
Droit, sciences politiques	37 098	38 927	41 347	44 028	44 617	43 825	43 808	46 207	5,5	5,4
Économie, gestion, AES	44 445	47 615	51 720	53 191	50 203	47 494	47 931	49 429	3,1	3,5
Sciences économiques, gestion	34 303	36 783	40 450	40 329	39 456	38 322	38 604	40 271	4,3	4,6
AES	10 142	10 822	9 673	11 122	9 056	8 355	8 505	8 373	-1,6	-1,3
Pluridroit, sciences économiques, AES		10	1 597	1 740	1 691	817	822	785	-4,5	-2,9
Arts, lettres, langues, SHS	82 963	91 598	103 949	110 138	106 245	100 611	98 619	99 961	1,4	1,3
Lettres, sciences du langage	16 652	17 347	19 699	20 125	19 915	20 097	19 951	19 786	-0,8	-0,1
Langues	26 622	29 257	30 910	32 763	29 380	27 802	26 662	28 129	5,5	5,5
Sciences humaines et sociales	38 800	43 646	51 137	55 053	54 741	49 969	49 509	49 129	-0,8	-1,0
Plurillettres, langues, sciences humaines	889	1 348	2 203	2 197	2 209	2 743	2 497	2 917	16,8	8,9
Sciences	53 937	60 626	68 026	75 442	75 092	71 817	73 601	76 455	3,9	4,3
Sciences fondamentales et applications	34 064	39 016	47 426	50 152	47 448	44 658	45 832	49 008	6,9	8,2
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	12 547	13 798	14 322	17 946	20 511	21 058	21 917	21 655	-1,2	-0,9
Plurisciences	7 326	7 812	6 278	7 344	7 133	6 101	5 852	5 792	-1,0	-3,1
Staps	10 759	15 767	19 313	19 956	18 343	18 901	19 668	19 362	-1,6	-1,5
Santé	35 146	39 237	40 155	29 190	28 520	28 305	29 791	30 017	0,8	0,8
Plurisanté	33 401	37 110	38 049	27 165	25 940	23 944	23 944	24 258	1,3	1,3
Médecine-odontologie	1 694	2 096	2 059	2 007	2 016	2 394	2 758	2 939	6,6	6,6
Pharmacie	51	31	47	18	564	1 967	3 089	2 820	-8,7	-8,7
Interdisciplinaire				489	124	96	136	478	251,5	252,9
Total	264 348	293 770	324 510	332 434	323 144	311 049	313 554	321 909	2,7	2,9

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. En 2014, la mise en place du Cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômés, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline. Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

Lecture : le nombre de nouveaux entrants hors CPGE en « sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers » diminue de 1,2% en 2024-2025 par rapport à 2023-2024. Avec les inscriptions simultanées en CPGE, cette évolution est de -0,9%.

3 Répartition des effectifs des nouveaux entrants à l'université en 2024-2025 selon le type de diplôme et la série de baccalauréat (périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE)

Type de diplôme (1)	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD (y compris L.AS dans chacune des disciplines)	176 549	164 261	22 942	18 160	10 584	6 878	12 786	222 861	62,6
<i>dont L.AS</i>	11 631	11 204	859	745	263	180	842	12 971	68,3
Droit, sciences politiques	36 929	35 347	3 247	2 837	914	642	1 311	42 401	75,4
Économie, AES	21 003	19 741	3 630	2 983	1 069	706	1 852	27 554	50,4
Sciences économiques, gestion	15 121	14 271	1 552	1 282	361	238	1 416	18 450	45,2
AES	5 321	4 950	1 955	1 599	668	446	425	8 369	61,6
Pluridroit, sciences économiques, AES	561	520	123	102	40	22	11	735	52,1
Arts, lettres, langues, SHS	65 479	58 922	10 837	7 988	6 933	4 376	4 702	87 951	72,6
Lettres, sciences du langage	12 756	11 282	1 928	1 356	1 459	927	973	17 116	74,8
Langues	18 517	16 678	3 687	2 798	2 465	1 608	1 308	25 977	74,4
Sciences humaines sociales	32 940	29 817	5 095	3 740	2 908	1 782	2 379	43 322	70,9
Plurillettres, langues, sciences humaines	1 266	1 145	127	94	101	59	42	1 536	68,8
Sciences	37 316	34 947	3 424	2 738	1 045	661	4 582	46 367	52,0
Sciences fondamentales et application	18 120	16 743	1 228	914	358	212	3 320	23 026	36,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	15 027	14 347	1 636	1 379	548	383	914	18 125	69,5
Plurisciences	4 169	3 857	560	445	139	66	348	5 216	61,6
Staps	15 822	15 304	1 804	1 614	623	493	339	18 588	30,2
PASS	23 061	22 635	515	453	165	130	515	24 256	69,4
Profession de santé (hors PASS)	1 777	1 458	477	376	62	18	118	2 434	84,0
BUT	26 958	25 742	21 857	20 928	811	674	1 484	51 110	39,6
Ingénieurs (2)	350	344	20	18	2	0	3	375	23,5
Autres formations	8 109	6 677	2 605	1 761	1 354	737	8 805	20 873	62,2
Total	236 804	221 117	48 416	41 696	12 978	8 437	23 711	321 909	59,5

► Champ : France hors DROM.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans la figure 2, tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline, quel que soit le type de diplôme préparé (licence, BUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec la figure 2. Les L.AS (licences accès santé) sont des licences de toute discipline avec une mineure santé ; 12 971 nouveaux entrants sont inscrits dans ces formations.

2. Sont comptabilisés : les inscriptions en formations d'ingénieurs classiques, spécialisées et en partenariat (FIP). Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans la rubrique « autres formations ».

Lecture : en 2024-2025, parmi les 321 909 nouveaux entrants à l'université, 236 804 viennent d'un baccalauréat général (dont 221 117 sont des néo-bacheliers).

En 2024-2025, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 49 universités, ainsi que de l'université de Lorraine, de l'Institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, de la **communauté d'universités et établissements** (Comue) Paris Lumière, de l'université Paris Sciences et Lettres, de l'université Grenoble-Alpes, de l'université Côte d'Azur, de l'université CY Cergy, qui sont pour ces quatre dernières de **grands établissements** ainsi que de 18 **établissements expérimentaux (EPE)**. Ces derniers, créés depuis 2020, sont de grands ensembles de formations universitaires regroupant d'anciennes Comue, des universités et des écoles membres ou composantes. L'ensemble de ces établissements accueille 1 706 600 étudiants hors inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, dont 328 400 néo-entrants (1). On dénombre 6 300 étudiants

inscrits en première année dans les établissements non universitaires membres ou composantes des EPE, effectif en hausse mécanique avec la création de six nouveaux EPE cette année.

À périmètre historique, soit celui des seules formations universitaires (IUT et écoles d'ingénieurs intégrées inclus), le nombre d'étudiants en France est à la hausse cette année (+1,6%) et s'élève à 1 631 500.

Les inscriptions progressent de plus de 2% dans les académies métropolitaines de Lyon, Corse, Aix-Marseille, Dijon, Montpellier, Paris, Rennes et Toulouse. Le taux de croissance reste positif dans plus des deux tiers des académies, y compris dans les DROM. Les baisses les plus marquées sont observées dans les académies de Besançon (-5,5%) et de Nancy-Metz (-1,0%).

Précisions

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 ainsi que l'ensemble des formations d'informaticiens de cursus licence.

CPGE – Voir « Glossaire ».

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Quinze établissements expérimentaux créés ou modifiés depuis janvier 2020 : les effectifs comptabilisés ici ne comportent que les effectifs portés par les composantes des nouveaux établissements qui étaient dans le champ universitaire avant création des EPE pour comparabilité (périmètre strict). Les lignes spécifiques « regroupement d'établissements », en fin de tableau, incluent les établissements membres ou composantes, ainsi que les Inspé (périmètre EPE). Ne sont pas comptabilisés les effectifs des écoles partenaires ou associées. L'université Côte d'Azur remplace la Comue du même nom et l'université de Nice; l'université de Paris remplace les universités Paris V et Paris VII; l'université Grenoble-Alpes remplace l'université et la Comue du même nom; l'université Paris-Saclay remplace la Comue du même nom et l'université Paris XI; l'université polytechnique des Hauts-de-France remplace l'université de Valenciennes; l'université Paris Sciences et Lettres, la Comue du même nom; l'université Gustave Eiffel, l'université Marne-la-Vallée.

Le contour des EPE a évolué entre 2020 et 2022 : un nouvel établissement expérimental s'est créé au 1^{er} janvier 2021 : l'université Clermont Auvergne remplace l'université du même nom. Quatre nouveaux EPE se sont créés au 1^{er} janvier 2022 : l'université de Lille, Nantes Université, l'université de Montpellier et l'université Paris Panthéon-Assas. Deux EPE se sont créés au 1^{er} janvier 2023 : l'université Toulouse Capitole et l'université de Rennes. L'université Paris Sciences et Lettres n'est plus un établissement public expérimental, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. À la rentrée 2023, l'université Grenoble-Alpes n'est plus un établissement public expérimental, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. L'université de Mayotte remplace le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte. Le contour des EPE a évolué entre 2023 et 2024 : six nouveaux établissements expérimentaux se sont créés au 1^{er} janvier 2025 : l'université Toulouse EPE, l'université Jean Monnet, l'université Bourgogne-Europe, l'université Marie et Louis Pasteur, Nîmes Université et l'université Paul Valéry. L'université Cergy CY et l'université de Côte d'Azur ne sont plus des EPE mais des grands établissements dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. Les évolutions sont calculées à champ constant en retirant en 2024-2025 certaines composantes de l'Inspé de Lille dont les effectifs n'étaient pas connus en 2023-2024.

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 25.12; 25.10; 25.09.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2024-2025

Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2023/2024	Nouveaux entrants hors CPGE	Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2023/2024	Nouveaux entrants hors CPGE
Université Aix-Marseille	65 890	68 760	2,6	12 627	Université Paris 3	15 167	15 376	2,1	2 961
Université Avignon	6 270	6 270	1,5	1 748	Université Paris-Cité (2)	59 766	60 288	2,8	8 500
Aix-Marseille (y c. Inspé) (1)	74 647	77 517	2,2	14 375	Université PSL (2)	683	683	7,1	228
Université Amiens	26 096	26 793	-0,2	6 270	Paris (y c. Inspé)	186 601	199 104	2,7	27 631
Amiens (y c. Inspé)	27 683	28 380	-0,1	6 270	Université La Rochelle	7 420	7 553	0,5	1 941
Université Marie et Louis Pasteur (2)	20 792	21 461	-5,6	4 543	Université Poitiers	25 356	26 042	-0,6	5 386
Besançon (y c. Inspé)	21 603	22 272	-5,5	4 543	Poitiers (y c. Inspé)	34 211	35 030	-0,4	7 327
Université Bordeaux 3	13 878	14 270	-0,5	3 079	Université Reims	23 191	24 117	1,5	5 316
Université de Bordeaux	46 181	48 161	1,8	9 025	Reims (y c. Inspé)	24 206	25 132	1,3	5 316
Université Pau	12 175	12 832	3,0	2 998	Institut études politiques Rennes	1 428	1 428	9,2	162
Bordeaux (y c. Inspé)	74 300	77 329	1,5	15 102	Université Brest	21 787	22 329	1,3	4 690
Université Clermont-Auvergne (2)	29 820	30 979	0,9	6 382	Université Bretagne Sud	10 545	10 971	7,7	2 526
Clermont-Ferrand (y c. Inspé)	30 771	31 930	1,0	6 382	Université de Rennes (2)	29 962	31 323	5,7	5 557
Université Corse	3 730	3 794	2,6	1 030	Université Rennes 2	20 843	21 198	2,4	4 802
Corse (y c. Inspé)	3 955	4 019	2,1	1 030	Rennes (y c. Inspé)	86 451	89 135	3,8	17 737
Comue Université Paris-Est (5)	32	32	-95,1		Université Mulhouse	9 921	10 162	-0,6	2 377
Université Gustave Eiffel (2)	10 927	11 265	-3,6	2 317	Université Strasbourg	50 620	52 363	2,6	8 857
Université Paris13	22 928	23 260	3,2	5 128	Strasbourg (y c. Inspé)	61 936	63 920	2,0	11 234
Université Paris 8	21 568	21 645	0,1	4 044	INU Champollion	3 908	4 170	3,2	1 186
Université Paris 12	34 916	35 447	5,9	7 799	Université Toulouse-Capitole (2)	20 216	20 516	12,2	3 530
Crétell (y c. Inspé)	94 350	95 628	1,5	19 288	Université Toulouse (2)	29 077	29 105	2,8	5 715
Dijon Bourgogne-Europe (2)	27 400	28 807	3,0	5 902	Université Toulouse 2	27 408	27 957	2,2	6 282
Dijon (y c. Inspé)	28 685	30 092	2,4	5 902	Toulouse (y c. Inspé)	83 240	84 379	4,7	16 713
Université Grenoble-Alpes (3)	43 343	45 295	2,0	9 551	CY Cergy Paris Université (3)	19 626	20 170	10,4	4 774
Université Chambéry	13 566	14 162	1,0	3 290	Université Évy-Val d'Essonne	10 242	10 385	59,1	2 481
Grenoble (y c. Inspé)	58 384	60 932	1,8	12 841	Université Paris-Nanterre	31 324	33 015	1,5	6 079
Institut études politiques Lille	1 756	1 756	0,8	174	Université Paris-Saclay (2)	33 399	35 816	-11,7	4 586
Université polytechnique Haut-de-France (2)	9 395	9 781	-4,2	2 650	Université Versailles-Saint-Quentin	13 221	13 547	-3,1	2 727
Université artois	11 776	12 011	1,0	2 855	Versailles (y c. Inspé)	111 559	116 680	1,1	20 647
Université de Lille (2)	67 315	69 458	0,3	13 311	Total France hors DROM (y c. Inspé) - périmètre strict	1 598 790	1 658 796	1,6	313 225
Université littoral	8 589	8 714	-4,7	2 231	Université des Antilles	10 641	10 988	0,7	2 423
Lille (y c. Inspé) (4)	103 040	105 929	-0,4	21 221	Université de la Guyane	2 982	2 987	3,8	1 058
Université Limoges	16 156	16 633	2,1	3 551	Université La Réunion	15 397	15 731	0,7	4 744
Grenoble (y c. Inspé)	16 611	17 088	1,9	3 551	Université de Mayotte	1 231	1 235	2,2	459
Institut études politiques Lyon	1 995	1 995	4,5	163	Total DROM (y c. Inspé)	32 681	33 371	0,8	8 684
Université Lyon 1	38 353	40 507	2,9	6 023	Total France (y c. Inspé) - périmètre strict	1 631 471	1 692 167	1,6	321 909
Université Lyon 2	26 368	27 079	1,9	5 608	Total France (y c. Inspé) - périmètre regroupement	1 706 612	1 767 955		328 395
Université Lyon 3	25 512	26 941	1,7	5 312	<i>donc regroupements d'établissements</i>				
Université Saint-Étienne (2)	17 380	17 906	2,6	4 082	CY Cergy Paris Université	25 479	26 023		5 218
Lyon (y c. Inspé)	113 071	117 891	2,1	21 188	Nantes Université	41 140	42 828		7 589
Nîmes Université (2)	5 410	5 723	0,5	1 652	Nîmes Université	5 542	5 855		1 667
Université de Montpellier Paul Valéry (2)	20 742	21 188	1,6	4 611	université Bourgogne-Europe	28 970	30 377		5 927
Université Montpellier (2)	44 271	45 604	3,7	7 195	université Clermont-Auvergne	34 714	35 880		6 698
Université Perpignan	8 037	8 296	2,3	1 997	université Côte d'Azur	29 981	31 505		5 916
Montpellier (y c. Inspé)	80 723	83 074	2,6	15 455	université de Lille	74 954	77 097		13 772
Université Lorraine	54 070	55 772	-0,6	10 390	université de Montpellier Paul Valéry	21 428	21 874		4 709
Nancy-Metz (y c. Inspé)	55 760	57 462	-1,0	10 390	université de Rennes	34 926	36 287		6 142
Le Mans Université	11 035	11 663	0,7	3 102	université Grenoble-Alpes	53 289	55 241		10 013
Nantes Université (2)	34 469	36 157	1,0	7 375	université Gustave Eiffel	14 928	15 266		2 781
Université Angers	26 917	27 470	1,6	6 012	université Marie et Louis Pasteur	24 825	25 495		4 822
Nantes (y c. Inspé)	75 270	78 139	1,0	16 489	université Montpellier	46 997	48 330		7 195
Université Côte d'Azur (3)	28 646	30 170	1,6	5 907	université Paris-Cité	59 766	60 288		8 500
Université de Toulon	10 059	10 496	1,8	2 414	université Paris Panthéon-Assas	23 466	23 686		3 768
Nice (y c. Inspé)	39 784	41 745	1,7	8 321	université Paris-Saclay	44 041	46 458		4 713
Université de Caen-Normandie	30 431	31 301	2,8	6 719	université polytech Hauts-de-France	12 017	12 403		2 941
Université de Rouen-Normandie	29 882	30 988	0,3	6 259	université PSL	19 469	19 690		1 330
Université Le Havre-Normandie	6 673	6 965	0,5	1 667	université Saint-Étienne	17 954	18 480		4 179
Normandie (y c. Inspé)	69 379	71 647	1,2	14 645	université Toulouse	30 710	30 738		5 942
Université Orléans	15 737	16 601	0,2	3 977	université Toulouse-Capitole	22 247	22 965		4 245
Université Tours	25 161	26 069	0,1	5 650					
Orléans-Tours (y c. Inspé)	42 570	44 342	-0,1	9 627					
Sorbonne Université	48 641	57 049	3,6	7 019					
Université Paris Panthéon-Assas (2)	17 210	17 430	-3,3	2 924					
Université Paris 1	42 607	45 751	4,4	5 999					

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Les inscriptions dans les Inspé ne sont diffusées qu'au niveau académique.
2. Voir « Précisions ».
3. L'université Paris Sciences et Lettres, l'université Grenoble-Alpes, l'université Côte d'Azur et l'université CY Cergy ne sont plus des établissements publics expérimentaux, mais des grands établissements dont les membres et composantes gardent leur personnalité morale.
4. Les évolutions sont calculées à champ constant en retirant en 2024-2025 certaines composantes de l'Inspé de Lille dont les effectifs n'étaient pas connus en 2023-2024.
5. La Comue Paris-Est sera dissoute à compter de la rentrée 2025. Toutes les nouvelles inscriptions se feront désormais à l'université Gustave Eiffel ou à l'université de Créteil. Les effectifs présentés pour l'année universitaire 2024-2025 correspondent à la dernière cohorte d'inscrits au titre de la Comue.

Legende : l'évolution des effectifs hors inscriptions simultanées CPGE-université, en France, entre 2023-2024 et 2024-2025, est de +1,6%.

Note : avec la création des EPE/regroupements, certaines écoles anciennement internes aux universités sont maintenant rattachées à un autre établissement (écoles d'ingénieurs et établissements assimilés) ; elles sont prises en compte dans le périmètre EPE, ainsi que les établissements membres et composantes non universitaires. Pour l'année 2024-2025, six nouveaux établissements expérimentaux se sont créés.

En 2024-2025, 147 900 étudiants préparent un bachelor universitaire de technologie (BUT), diplôme en trois ans créé à la rentrée 2021 (1). Cette année est la première permettant une évolution globale sur les trois années à parcours de formation constant, après l'ouverture de la troisième année du BUT en 2023. Le nombre d'inscriptions augmente de 1,7%. Les effectifs de nouveaux entrants en première année de préparation de BUT augmentent également (+2,5%) (2).

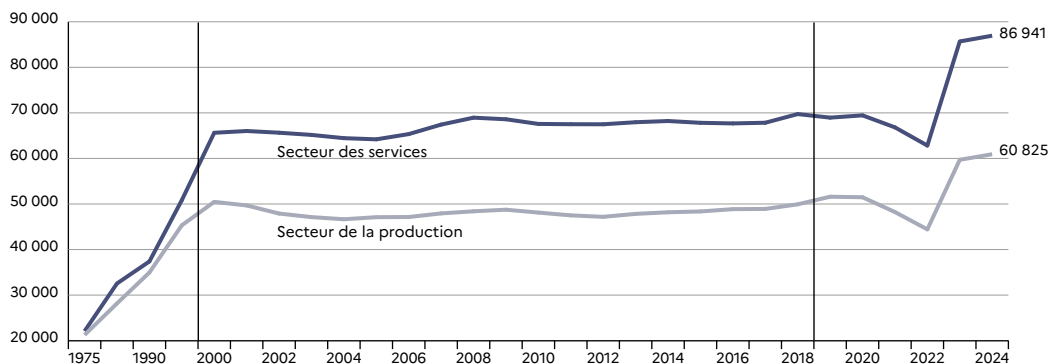
Les bacheliers technologiques, dont l'orientation a été privilégiée dans ces filières, représentent 43% des nouveaux entrants, une part en hausse (+1,8 point en un an) alors que le nombre de lauréats du baccalauréat

technologique a progressé de 4,4% à la session 2024. La part des bacheliers généraux diminue de 2,0 points (53%). Les bacheliers professionnels sont peu inscrits en IUT (moins de 1 000 nouveaux étudiants).

Six étudiants sur dix préparent un BUT dans le domaine des services (59% soit -0,1 point) et 60% d'entre eux se concentrent dans les spécialités « techniques de commercialisation » et « gestion des entreprises et des administrations » (3).

Les femmes restent toujours minoritaires en BUT : 40% des effectifs, une part stable avec +0,1 point sur un an.

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un BUT ou un DUT



► Champ : France.

Lecture : en 2024-2025, 86 941 étudiants préparent un BUT ou un DUT dans une spécialité du secteur des services.

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles. À partir de 2019, le diplôme « statistique et informatique décisionnelle », remplacé depuis par « science des données », est comptabilisé dans le secteur de la production. À partir de la rentrée 2021, le bachelor universitaire de technologie, qui se prépare en trois ans, remplace le diplôme universitaire de technologie, en deux ans.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits en IUT en préparation du BUT-DUT. Toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.) sont prises en compte.

BUT, DUT, IUT – Voir « Glossaire ».

Cette fiche inclut les effectifs de l'IUT de Tarbes, rattaché à l'université technologique de Tarbes (UTTOP), laquelle ne bénéficie pas du statut juridique d'université au sens strict. Par conséquent, ces effectifs n'apparaissent pas dans les fiches 705 et 706, qui ne prennent en compte que les établissements relevant strictement du périmètre universitaire. C'est pourquoi les effectifs en BUT (fiche 705) et les nouveaux entrants en BUT (fiche 706) diffèrent de ceux présentés ici.

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 25.10 ; 25.09.

2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants (1) en première année de BUT en 2024-2025 (en %)

	Domaines de spécialité		Total	Rappel 2023-2024
	Production	Services		
Baccalauréats généraux	57,9	49,0	52,7	54,6
Nouveau baccalauréat général	57,5	48,7	52,4	54,2
S	0,2	0,0	0,1	0,1
ES	0,0	0,0	0,0	0,0
L	0,2	0,3	0,2	0,1
Baccalauréats technologiques	36,0	47,7	42,8	41,1
STI2D (2)	27,5	7,2	15,6	15,1
STMG/STG (3)	1,0	38,5	22,9	21,8
Autres	7,5	2,0	4,3	4,2
Baccalauréats professionnels	1,3	1,8	1,6	1,6
Autres origines (4)	4,9	1,5	2,9	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'entrants 2024-2025	21 458	30 164	51 622	50 381
Évolution du nombre d'entrants par rapport à 2023	4,2	1,2	2,5	-0,1

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Nouveaux entrants à l'université : voir « Précisions ».
2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.
3. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion ; STG : sciences et techniques de gestion.
4. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

Lecture : en 2024-2025, parmi les 21 458 étudiants entrant en première année d'un BUT du secteur de la production, 57,9% viennent d'un baccalauréat général.

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un BUT et part des femmes en 2024-2025

Spécialités	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Effectifs 2023
Secteur de la production	15 027	45 898	60 925	24,7	59 700
Chimie	2 324	1 603	3 927	59,2	3 967
Génie biologique	5 008	2 980	7 988	62,7	8 168
Génie chimique - génie des procédés	569	748	1 317	43,2	1 291
Génie civil - construction durable	1 484	5 442	6 926	21,4	6 905
Génie électrique et informatique industrielle	838	8 196	9 034	9,3	8 739
Génie industriel et maintenance	240	2 364	2 604	9,2	2 504
Génie mécanique et productique	781	8 821	9 602	8,1	9 206
Hygiène, sécurité, environnement	640	1 607	2 247	28,5	2 206
Mesures physiques	1 131	4 029	5 160	21,9	4 843
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques	204	2 000	2 204	9,3	2 105
Packaging, emballage et conditionnement	219	188	407	53,8	429
Qualité, logistique industrielle et organisation	605	1 766	2 371	25,5	2 344
Réseaux et télécommunications	332	3 672	4 004	8,3	3 911
Science des données	456	1 419	1 875	24,3	1 824
Science et génie des matériaux	196	1 063	1 259	15,6	1 258
Secteur des services	44 765	42 176	86 941	51,5	85 680
Carrières juridiques	3 004	712	3 716	80,8	3 665
Carrières sociales	3 216	833	4 049	79,4	4 065
Gestion administrative et commerciale des organisations	2 192	1 153	3 345	65,5	3 126
Gestion des entreprises et des administrations	13 299	11 781	25 080	53	24 534
Information-communication	3 705	999	4 704	78,8	4 672
Informatique	1 065	9 669	10 734	9,9	10 687
Management de la logistique et des transports	947	2 294	3 241	29,2	3 120
Métiers du multimedia et de l'internet	1 956	3 623	5 579	35,1	5 585
Techniques de commercialisation	15 381	11 112	26 493	58,1	26 226
Ensemble	59 792	88 074	147 866	40,4	145 380
Rappel 2023-2024	58 518	86 862	145 380	40,3	

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

Lecture : en 2024-2025, parmi les 59 792 femmes préparant un BUT, 2 324 sont inscrites en spécialité « chimie », 59,2% des étudiants de BUT dans cette spécialité sont des femmes.

Note : ne sont pas mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

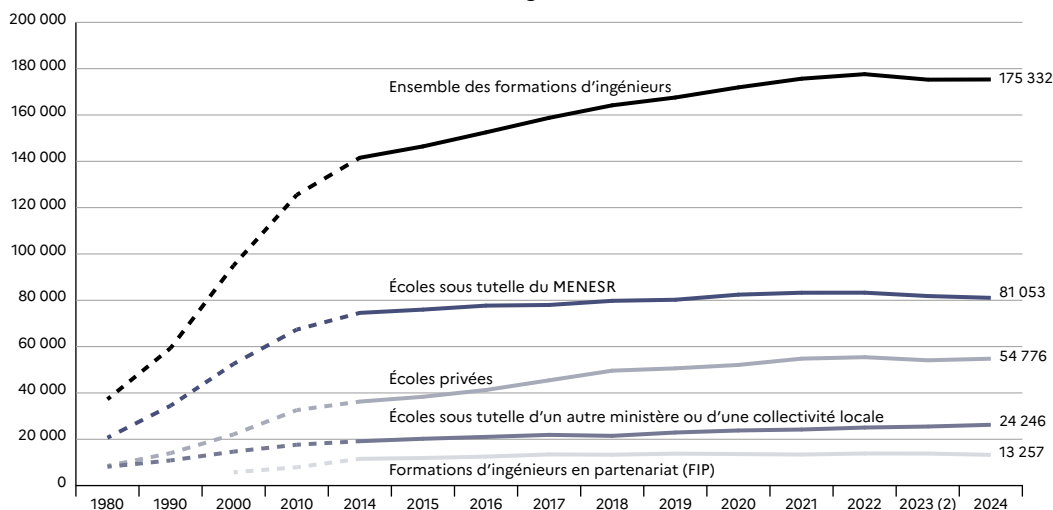
En 2024-2025, 175 300 étudiants suivent une formation d'ingénieur, soit autant qu'en 2023-2024 (1). Les effectifs des écoles sous tutelle du MENESR diminuent de 1,0%. Les inscriptions dans les **formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)** diminuent également, de 4,1% (2).

Le nombre de nouveaux entrants en première année du cycle ingénieur repart à la hausse (+6,3% en un an), en raison notamment, et comme attendu, de l'augmentation du nombre d'étudiants issus des formations **BUT-DUT** ou **BTS**, dont la part passe de 11% à 16%, soit +5 points (4). La mise en place du BUT à la rentrée 2021 et la poursuite en troisième année de la première cohorte, avaient, en effet, réduit le vivier des candidats

à l'entrée en **écoles d'ingénieurs** à la rentrée 2023. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) restent la principale voie d'intégration des nouveaux entrants (34%), avec également le cycle préparatoire intégré (**CPI**, 30%).

En 2024-2025, les établissements sous tutelle du MENESR regroupent la moitié des étudiants ingénieurs : 15% dans une école interne ou rattachée à une université et 31% dans une autre école du MENESR (3). La part des femmes n'atteint toujours pas un tiers des étudiants ingénieurs (30%) mais elle est plus élevée dans les écoles publiques, sous tutelle du MENESR (31%) et d'autres ministères (34%), que dans les écoles privées (29%).

1 Évolution des effectifs d'étudiants en formations d'ingénieurs



► Champ : France (1).

1. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

2. Les données d'une école ont été révisées depuis l'édition 2024.

Lecture : en 2024, 175 332 étudiants suivent une formation d'ingénieur.

Note : les années jusqu'en 2014 apparaissent en pointillés car elles ne sont pas toutes représentées.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants inscrits dans une autre formation (cycle préparatoire intégré, master, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisés, contrairement à la fiche 7.04.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 25.11.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en formations d'ingénieurs (1)

Types d'écoles	1980	1990	2000	2010	2020 (2)	2021	2022	2023 (7)	2024	Évolution 2023/2024 (%)
Écoles sous tutelle du MENESR	20 650	34 475	52 537	67 353	82 435	83 263	83 285	81 834	81 053	-1,0
Écoles internes ou rattachées aux universités (3)	n.d.	12 234	19 887	24 657	30 534	28 453	28 322	27 045	26 209	-3,1
Autres écoles du MENESR	n.d.	22 241	32 650	42 696	51 901	54 810	54 963	54 789	54 844	0,1
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	17 643	23 791	24 202	25 054	25 498	26 246	2,9
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	5 410	5 400	5 833	5 972	6 116	2,4
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 908	4 838	4 899	4 922	5 183	5,3
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	1 300	1 063	1 104	1 257	1 285	2,2
Mer					650	703	728	838	760	-9,3
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	43	44	75	129	194	50,4
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	2 382	2 432	2 459	2 419	2 388	-1,3
Santé (4)	25	18	8	23						
Économie et Finances (5)				211	8 350	9 059	9 324	9 230	9 515	3,1
Ville de Paris	254	320	379	539	748	663	632	731	805	10,1
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	32 586	52 091	54 800	55 434	54 095	54 776	1,3
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	13 608	13 399	13 850	13 827	13 257	-4,1
Ensemble des formations d'ingénieurs (6)	37 267	59 342	95 054	125 501	171 925	175 664	177 623	175 254	175 332	0,0

RERS 2025, DEPP, ISIE

► **Champ : France (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte).**

1. Hors cycles préparatoires ingénieurs, qui concernent 23 163 étudiants en 2024-2025.

2. Les données d'une école (600 étudiants) de 2019 ont été reprises en 2020-2021.

3. Écoles réellement intégrées aux universités (et pas au sens des EPE). Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

4. Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

5. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère en charge de l'économie.

6. Les données d'une école ont été révisées depuis l'édition 2024.

7. En 2024-2025, parmi les 175 332 étudiants en formations d'ingénieurs : 158 644 étudiants sont inscrits en cycle ingénieur (bac +3 à bac +5), 16 297 étudiants sont inscrits en bac +1 et bac +2, dans les deux premières années des formations en 5 ans, et 391 sont inscrits en spécialité (bac +6).

Lecture : en 2024, 81 053 étudiants suivent une formation d'ingénieur dans une école sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur, soit 1% de moins qu'en 2023.

3 Répartition des effectifs d'étudiants en formations d'ingénieurs en 2024-2025 (1)

	Nombre d'implantations géographiques en 2024	Effectifs en 2024	Répartition en 2024 (%)	Évolution des effectifs 2023/2024 (4)	dont étudiantes en 2024	Part des femmes en 2024 (%)	Différence entre la part des femmes entre 2024 et 2023 (en point)
Écoles sous tutelle du MENESR	146	81 053	46,2	-1,0	25 014	30,9	-0,7
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	77	26 209	14,9	-3,1	8 733	33,3	-0,9
Autres écoles du MENESR	69	54 844	31,3	0,1	16 281	29,7	-0,6
Universités de technologie	6	6 529	3,7	-5,0	1 794	27,5	-3,7
INSA	7	13 584	7,7	-2,3	5 030	37,0	-4,3
Ensam	11	4 612	2,6	5,5	825	17,9	10,1
Écoles centrales	7	8 314	4,7	2,5	1 918	23,1	4,4
Autres écoles	38	21 805	12,4	1,3	6 714	30,8	0,6
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	44	26 246	15,0	2,9	8 863	33,8	1,6
Agriculture, pêche	12	6 116	3,5	2,4	3 922	64,1	1,3
Défense	7	5 183	3,0	5,3	968	18,7	2,9
Industrie	4	1 285	0,7	2,2	302	23,5	-1,3
Mer	3	760	0,4	-9,3	131	17,2	-3,0
Télécommunications	1	194	0,1	50,4	50	25,8	61,3
Équipement, transport, logement	5	2 388	1,4	1,3	784	32,8	-1,8
Économie et finances (3)	10	9 515	5,4	3,1	2 366	24,9	2,6
Ville de Paris	2	805	0,5	10,1	340	42,2	0,3
Écoles privées	105	54 776	31,2	1,3	15 618	28,5	-0,2
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	83	13 257	7,6	-4,1	2 335	17,6	-7,0
Ensemble des formations d'ingénieurs	378	175 332	100,0	0,0	51 830	29,6	-0,5
dont étudiants en cycle ingénieur	300	158 644	90,5	0,1	46 998	29,6	0,0

RERS 2025, DEPP, ISIE

► **Champ : France (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte).**

1. Hors cycles préparatoires ingénieurs.

2. Écoles réellement intégrées aux universités (et pas au sens des EPE). Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère en charge de l'économie.

4. Les données d'une école ont été révisées depuis l'édition 2024.

Lecture : en 2024, la part des étudiantes est de 30,9% parmi les étudiants qui suivent une formation d'ingénieur dans une école sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

4 Provenance des nouveaux étudiants inscrits en 1^{re} année du cycle d'ingénieurs en 2024-2025 (en %)

Provenance des étudiants à l'entrée	CPI (1)	CPGE	Université (hors IUT)	BUT-DUT/BTS	Autres (2)	Répartition de l'ensemble	Effectifs
Écoles sous tutelle du MENESR	27,1	35,4	10,2	15,8	11,6	53,0	24 032
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	5,9	65,9	6,0	12,3	9,9	15,8	7 143
Écoles privées	46,3	16,8	2,7	16,8	17,4	31,2	14 149
Ensemble	29,7	34,4	7,2	15,5	13,1	100,0	45 324
Rappel 2023	31,1	36,1	7,8	10,8	14,2	100,0	42 643

RERS 2025, DEPP, ISIE

► **Champ : France.**

1. Cycle préparatoire intégré.

2. Essentiellement des étudiants issus d'établissements étrangers et d'autres établissements ou cursus en France.

Lecture : en 2024, 27,1% des nouveaux étudiants inscrits en première année de cycle d'ingénieur au sein d'une école sous tutelle du MENESR proviennent d'un cycle préparatoire intégré.

À la rentrée 2024, 258 000 étudiants suivent une formation aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente dans 423 écoles (1)(2). Les effectifs de ces établissements ont augmenté de 3,1% en un an (3). La progression concerne essentiellement les effectifs étudiants préparant un diplôme visé (+4,3%).

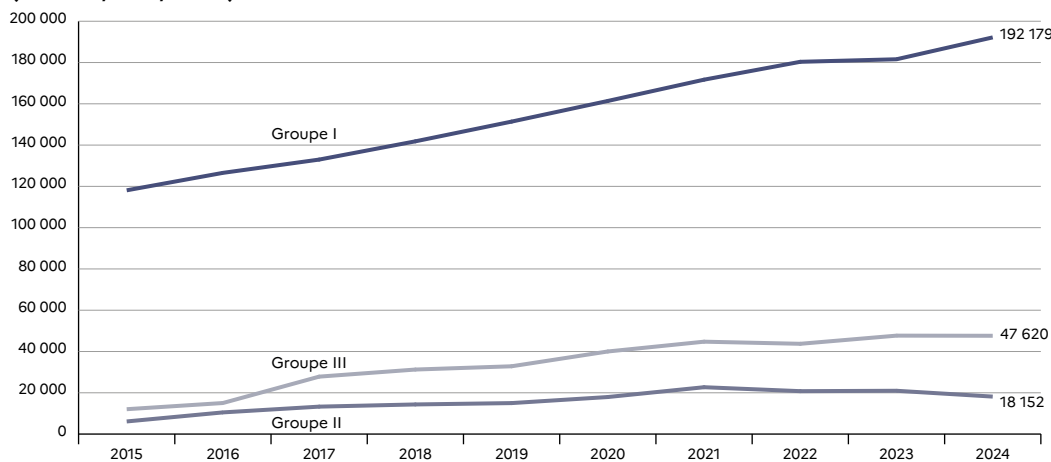
Avec 192 200 étudiants, les 139 établissements du groupe I regroupent le plus d'inscrits (75%) (4). Au sein de ces écoles, 158 000 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, les autres étant inscrits dans d'autres types de diplômes (certificats d'écoles, titres RNCP...). Parmi eux, 69% suivent une formation délivrant un diplôme de niveau bac +5 conférant le grade de master et 30% sont inscrits dans un diplôme visé de niveau bac +3 ou +4.

Les 54 écoles du groupe II comptent 18 200 étudiants en 2024 (7% des inscrits). Le groupe III, avec 230 écoles, forme 47 600 étudiants (18%).

En 2024, 36 400 étudiants nouvellement inscrits suivent un cursus menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master (5). Cette inscription se fait le plus souvent à un niveau bac +3 (32%) ou bac +4 (38%) et les CPGE en constituent la voie d'accès privilégiée (18%).

En 2024-2025, la part de femmes est stable dans ces écoles (52%). C'est dans le groupe II qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (60%). La part d'étudiants étrangers atteint 25%.

1 Évolution des effectifs étudiants inscrits en école de commerce, gestion et vente en fonction de leur groupe (hors BTS, DCG, DSCG)



► Champ : France.

RERS 2025, DEPR, SIES

Lecture : 257 951 étudiants sont inscrits en écoles de commerce, gestion et vente en 2024 : 192 179 dans le groupe I, 18 152 dans le groupe II et 47 620 dans le groupe III.

Note : depuis la collecte 2015-2016, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre et influent sur les évolutions observées.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits en écoles de commerce en France, quel que soit le régime d'inscription, dans une formation autre que préparant au BTS, DCG, DSCG. Les inscriptions dans les autres établissements sont exclues, même celles ayant reçu un visa de la CEFDG. Pour 100 établissements des groupes II et III, représentant 4% du total des effectifs, seuls les inscrits en formation initiale sous statut scolaire sont comptabilisés.

BTS, DCG, DSCG, instituts universitaires de technologie (IUT), population étudiante, sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés, visa du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Voir « Glossaire ».

Groupe I, groupe II, groupe III – Voir « Glossaire » à « Écoles de commerce, gestion et vente ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2011.

2 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion et vente (hors BTS, DCG, DSCG)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs	187 428	199 225	219 337	239 146	244 865	250 239	257 951
dont formation initiale sous statut scolaire	154 237	158 575	167 076	176 467	165 635	162 344	161 918
Évolution (%)	7,7	6,3	10,1	9,0	2,4	2,2	3,1
Nombre d'écoles	333	334	352	369	374	393	423

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France (1).

1. Ces données intègrent les antennes étrangères référencées d'établissements implantés en France hors DROM. En 2024-2025, ce sont ainsi 6 094 étudiants, soit 2,4% de l'ensemble qui y sont inscrits.

Lecture : 257 951 étudiants sont inscrits dans une des 423 écoles de commerce recensées en France en 2024, dont 161 918 en formation initiale sous statut scolaire.

3 Évolution des effectifs et du nombre d'écoles selon le type d'école (1)

Type d'école	2022			2023			2024		
	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles
Groupe I	180 349	5,0	123	181 579	0,7	130	192 179	5,8	139
Groupe II	20 785	-8,4	59	20 974	0,9	52	18 152	-13,5	54
Groupe III	43 731	-2,3	192	47 686	9,0	211	47 620	-0,1	230
Total	244 865	2,4	374	250 239	2,2	393	257 951	3,1	423

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. L'augmentation du nombre d'écoles dans le groupe III résulte de l'amélioration de la couverture de la collecte.

Lecture : 257 951 étudiants sont inscrits dans une des 423 écoles de commerce recensées en France en 2024, soit 3,1% de plus qu'en 2023.

4 Effectifs selon le type d'école (1) et le type de diplôme préparé en 2024-2025

Type d'école/ type de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Femmes	Hommes	Total	Répartition (%)	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Part des étrangers hors antennes à l'étranger (%) (2)	Rappel 2023
Groupe I	139	94 439	97 740	192 179	74,5	49,1	26,6	25,5	181 579
dont diplômes visés :		76 104	81 935	158 039	61,3	48,2	25,0	23,8	151 317
de niveau bac +3		13 220	14 188	27 408	10,6	48,2	26,8	24,5	25 609
de niveau bac +4		9 903	9 793	19 696	7,6	50,3	30,4	24,9	18 572
de niveau bac +5		1 072	1 355	2 427	0,9	44,2	29,3	29,3	1 751
de niveau bac +5 grade master		51 909	56 599	108 508	42,1	47,8	23,5	23,3	105 385
Groupe II	54	10 912	7 240	18 152	7,0	60,1	29,1	26,0	20 974
Groupe III	230	27 380	20 240	47 620	18,5	57,5	16,8	16,8	47 686
Total	423	132 731	125 220	257 951	100,0	51,5	24,9	23,9	250 239

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Le contour par type d'école évolue chaque année, notamment en fonction de l'obtention ou non d'un visa par les établissements.

2. La part des étrangers peut varier fortement selon l'existence à l'étranger d'antennes d'établissements français et le volume d'étudiants concernés ; c'est en particulier le cas pour les écoles du groupe II.

Lecture : 192 179 étudiants sont inscrits dans une des 139 écoles de commerce du groupe I en 2024. Parmi eux, 158 039 préparent un diplôme visé.

5 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master en 2024-2025 selon le niveau d'inscription dans le diplôme (en %)

Niveau d'inscription en 2024	Origine scolaire								Effectifs des nouveaux inscrits dans diplôme visé bac +5 grade master en 2024	Répartition (%)
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue	Total		
Bac +1	74,2	0,4	9,2	2,4	2,5	10,7	0,7	100,0	5 908	16,2
Bac +2	0,0	0,5	12,2	11,3	25,6	50,4	0,0	100,0	927	2,5
Bac +3	0,0	56,9	6,4	3,8	6,8	24,9	1,2	100,0	11 472	31,5
Bac +4	0,0	0,6	13,0	9,3	23,1	47,8	6,2	100,0	13 854	38,1
Bac +5	0,0	0,1	5,0	0,2	18,8	54,0	21,9	100,0	4 228	11,6
Ensemble	12,0	18,3	9,3	5,4	14,2	35,4	5,4	100,0	36 389	100,0
Rappel 2023-2024	12,7	18,3	8,8	3,4	12,4	35,1	9,2	100,0	33 291	100,0

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Licence LMD et master LMD.

2. Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. En 2024, 12,4% des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 15,8% arrivent d'un établissement étranger et 4,6% sont issus d'un autre établissement en France.

Lecture : en 2024, 36 389 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 18,3% arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 56,9% parmi les nouveaux entrants au niveau bac +3.

À la rentrée 2024, 86 900 étudiants sont inscrits en **classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)**, soit une hausse des effectifs de 5,5% par rapport à la rentrée 2023 après cinq années de baisses successives de 2018 à 2022 et une augmentation de 1,5% en 2023 (2). Le nombre d'étudiants est en hausse quelle que soit la filière. La filière économique, avec 19 900 inscrits, est celle qui enregistre la plus forte hausse du nombre d'étudiants (+8,3%). La filière littéraire connaît une hausse des effectifs de 1,8% (13 100 étudiants). La filière scientifique est celle qui accueille le plus d'étudiants (54 000, soit 62% des étudiants en CPGE). L'effectif de cette filière progresse de 5,5%.

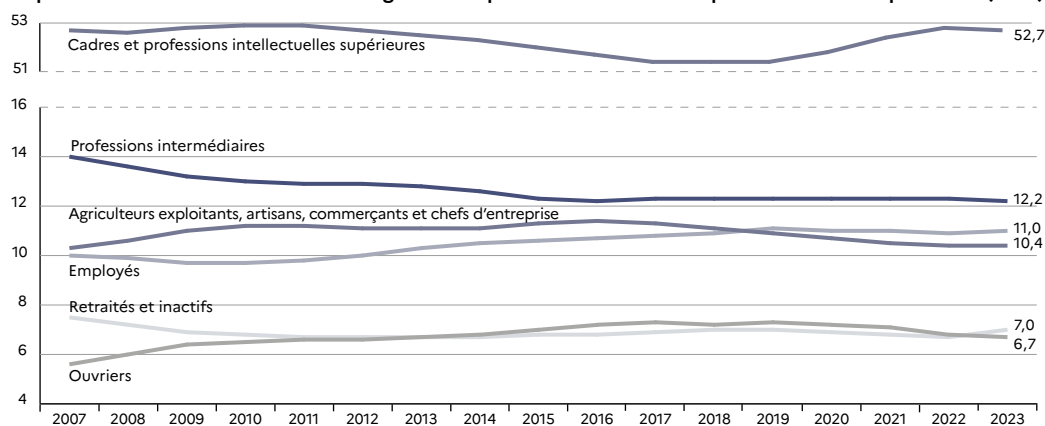
En 2023, les parents référents de 53% des étudiants en CPGE sont cadres ou professions intellectuelles supérieures. Cette part se situe au même niveau que

la période 2007 à 2012, après avoir diminué à 51% entre 2017 à 2019. Les étudiants issus d'autres catégories sociales demeurent minoritaires en classes préparatoires (1).

Les femmes représentent 40% des inscrits en CPGE à la rentrée 2024 (35 000 étudiantes) (3). Si elles représentent la moitié des étudiants en filière économique et commerciale (48%), elles sont beaucoup moins représentées dans les filières scientifiques (30%) et sont surreprésentées dans la filière littéraire (70%).

Les bacheliers généraux représentent 91% des nouveaux entrants en CPGE toutes filières confondues. Les bacheliers technologiques sont un peu plus présents dans les filières économiques et commerciales (13%) que littéraires (0,2%) (4).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent depuis 2007 (en %)



► Champ : France, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée. Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année n , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années : $n - 1$, n et $n + 1$. Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 12,3% des étudiants en 2021 ont leur parent référent exerçant une profession intermédiaire, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2020, 2021 et 2022 est de 12,3%.

Lecture : en 2023-2024, les CPGE comptent 10,4% d'élèves issus de familles d'agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

Classes préparatoires aux grandes écoles – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 25.03.

Source

DEPP, système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitement SIES-MENESR.
DGER-MASA, système d'information du ministère chargé de l'agriculture, traitement SIES-MENESR.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE selon la filière

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Filière scientifique	53 204	53 681	53 848	53 569	53 482	53 406	52 603	50 897	51 226	54 021
Évolution (en %)	2,8	0,9	0,3	-0,5	-0,2	-0,1	-1,5	-3,2	0,6	5,5
Filière économique et commerciale	20 010	20 168	20 056	18 971	19 279	19 265	18 392	17 861	18 345	19 863
Évolution (en %)	2,1	0,8	-0,6	-5,4	1,6	-0,1	-4,5	-2,9	2,7	8,3
Filière littéraire	12 724	12 624	12 574	12 581	12 309	12 232	12 376	12 406	12 821	13 057
Évolution (en %)	0,3	-0,8	-0,4	0,1	-2,2	-0,6	1,2	0,2	3,3	1,8
Total	85 938	86 473	86 478	85 121	85 070	84 903	83 371	81 164	82 392	86 941
Évolution (en %)	2,3	0,6	0,0	-1,6	-0,1	-0,2	-1,8	-2,6	1,5	5,5

► **Champ** : France, public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : en 2024-2025, 54 021 étudiants sont inscrits dans la filière scientifique, soit une hausse de 5,5% par rapport à l'année scolaire 2023-2024.

3 Effectifs d'étudiants en CPGE par niveau de formation et par sexe en 2024-2025

	Public			Privé			Ensemble public + privé			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Éducation nationale	29 306	42 466	71 772	5 017	8 438	13 455	34 323	50 904	85 227	40,3
Filière scientifique	13 833	31 860	45 693	1 920	5 103	7 023	15 753	36 963	52 716	29,9
Première année	7 224	15 658	22 882	1 039	2 522	3 561	8 263	18 180	26 443	31,2
Deuxième année	6 609	16 202	22 811	881	2 581	3 462	7 490	18 783	26 273	28,5
Filière économique et commerciale	7 204	7 319	14 523	2 285	2 845	5 130	9 489	10 164	19 653	48,3
Première année	3 834	3 709	7 543	1 189	1 349	2 538	5 023	5 058	10 081	49,8
Deuxième année	3 370	3 610	6 980	1 096	1 496	2 592	4 466	5 106	9 572	46,7
Filière littéraire	8 269	3 287	11 556	812	490	1 302	9 081	3 777	12 858	70,6
Première année	4 411	1 620	6 031	424	274	698	4 835	1 894	6 729	71,9
Deuxième année	3 858	1 667	5 525	388	216	604	4 246	1 883	6 129	69,3
Autres ministères	628	1 086	1 714				628	1 086	1 714	36,6
Filière scientifique	489	816	1 305				489	816	1 305	37,5
Première année	304	420	724				304	420	724	42,0
Deuxième année	185	396	581				185	396	581	31,8
Filière économique et commerciale	45	165	210				45	165	210	21,4
Première année	22	88	110				22	88	110	20,0
Deuxième année	23	77	100				23	77	100	23,0
Filière littéraire	94	105	199				94	105	199	47,2
Première année	42	57	99				42	57	99	42,4
Deuxième année	52	48	100				52	48	100	52,0
Ensemble des ministères	29 934	43 552	73 486	5 017	8 438	13 455	34 951	51 990	86 941	40,2
Filière scientifique	14 322	32 676	46 998	1 920	5 103	7 023	16 242	37 779	54 021	30,1
Première année	7 528	16 078	23 606	1 039	2 522	3 561	8 567	18 600	27 167	31,5
Deuxième année	6 794	16 598	23 392	881	2 581	3 462	7 675	19 179	26 854	28,6
Filière économique et commerciale	7 249	7 484	14 733	2 285	2 845	5 130	9 534	10 329	19 863	48,0
Première année	3 856	3 797	7 653	1 189	1 349	2 538	5 045	5 146	10 191	49,5
Deuxième année	3 393	3 687	7 080	1 096	1 496	2 592	4 489	5 183	9 672	46,4
Filière littéraire	8 363	3 392	11 755	812	490	1 302	9 175	3 882	13 057	70,3
Première année	4 453	1 677	6 130	424	274	698	4 877	1 951	6 828	71,4
Deuxième année	3 910	1 715	5 625	388	216	604	4 298	1 931	6 229	69,0

► **Champ** : France, public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : en 2024-2025, les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale comptent 85 227 étudiants dont 40,3% de femmes.

Note : les formations en CPGE sont proposées dans des établissements qui peuvent être sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (qui regroupe ici aussi ceux sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur) ou d'autres ministères tels que celui chargé de l'agriculture ou encore celui des armées.

4 Origine scolaire des étudiants entrant en CPGE en 2024-2025 (en %)

	Bac général	Bac techno	Bac professionnel	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2024-2025	Évolution 2023/2024 (%)
Filière scientifique	91,2	6,0	0,3	2,6	100,0	26 699	5,9
Filière économique et commerciale	83,9	12,6	1,0	2,5	100,0	10 027	6,7
Filière littéraire	97,7	0,2	0,0	2,1	100,0	6 719	0,1
Total	90,5	6,6	0,4	2,5	100,0	43 445	5,1

► **Champ** : France, public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Lecture : en 2024-2025, 91,2% des étudiants entrant en CPGE scientifique sont des bacheliers généraux.

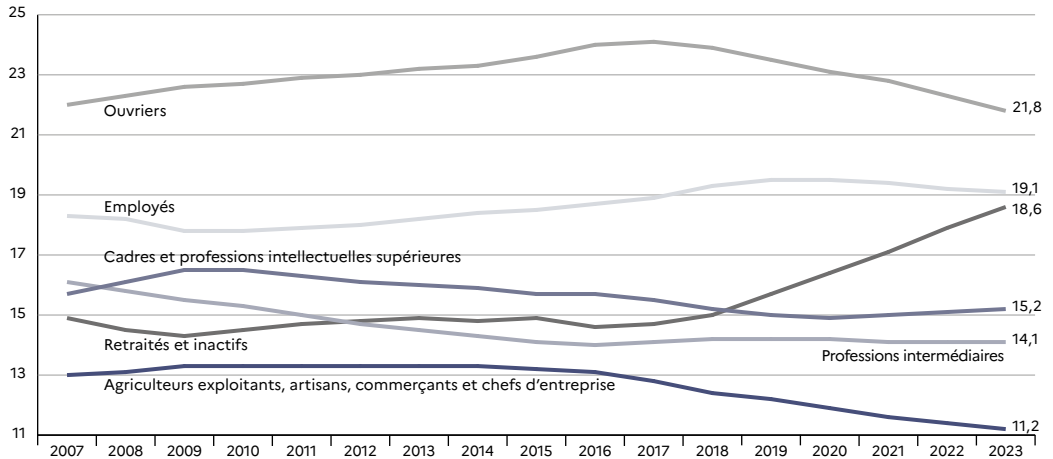
À la rentrée 2024, 217 700 étudiants sont inscrits en **section de technicien supérieur (STS) sous statut scolaire (2)**, soit une baisse de 0,8% par rapport à 2023 après une diminution de 3,7% en 2023. Si les effectifs sont stables dans le secteur public, le secteur privé voit ses effectifs étudiants diminuer de 2,6%. Au total, 113 900 étudiants sont entrés pour la première fois en formation de STS **sous statut scolaire** contre 114 700 à la rentrée 2023 (4). Cette baisse de 0,7% est fortement liée à la hausse des inscriptions en apprentissage. Le domaine des services est affecté par cette évolution (-1,5%) alors que ce n'est pas le cas de celui de la production (+0,5%).

Les enfants d'ouvriers représentent 22% des inscrits en STS sous statut scolaire en 2023, les enfants

d'employés ainsi que ceux de retraités et d'inactifs 19% (1). La part des étudiants en STS issus de parents ouvriers diminue depuis 2018 après une hausse constante entre 2007 et 2017. À l'inverse, la part des enfants de retraités et d'inactifs est en hausse. La proportion d'étudiants dont le parent référent exerce une profession intermédiaire est stable depuis 2015 et celle d'enfants de cadres depuis 2018.

À la rentrée 2024, 27% des étudiants inscrits en STS scolaires suivent leur formation dans un établissement privé, part qui diminue lentement depuis une dizaine d'années (34% en 2012). Les étudiantes représentent la moitié des effectifs en STS (48%) et sont plus présentes dans les établissements privés (51% des effectifs du privé) que dans les établissements publics (47%) (3).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

Lecture : en 2023-2024, les STS comptent 11,2% d'élèves issus de familles d'agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives.

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, tous ministères de tutelle, en France.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, sections de technicien supérieur (STS) et assimilés, classe de mise à niveau pour le BTS, classe passerelle, DN MADE – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 25.04.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA (1)

	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Public	168 772	171 062	172 244	172 866	173 016	178 902	179 400	184 596	176 953	163 180	159 057	158 929
Évolution (en %)	3,1	0,2	0,7	0,4	0,1	2,5	0,3	2,0	-4,1	-7,8	-2,5	-0,1
Poids par rapport à l'effectif total (en %)	66,5	67,0	67,2	67,2	67,4	68,1	68,3	69,0	70,2	71,6	72,5	73,0
Privé	84 957	84 215	83 926	84 381	83 547	83 724	83 098	82 754	75 088	64 589	60 347	58 770
Évolution (en %)	3,3	-0,1	-0,3	0,5	-1,0	-0,3	-0,7	-0,9	-9,3	-14,0	-6,6	-2,6
Poids par rapport à l'effectif total (en %)	33,5	33,0	32,8	32,8	32,6	31,9	31,7	31,0	29,8	28,4	27,5	27,0
Public + privé	253 729	255 277	256 170	257 247	256 563	262 626	262 498	267 350	252 041	227 769	219 404	217 699
Évolution (en %) (1) (2)	3,1	0,1	0,3	0,4	-0,3	1,6	0,0	1,1	-5,7	-9,6	-3,7	-0,8

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « arts appliqués », « hôtellerie-restauration », « maintenance des systèmes électro-navals » et « pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

2. Les évolutions annuelles entre 2018 et 2020 sont calculées à champ constant, hors diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE), diplôme de niveau bac + 3 créé en 2018 et en fin de montée en charge en 2020.

Lecture : à la rentrée 2024, 158 929 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en baisse de 0,1% par rapport à celui de 2023. Il représente 73,0% de l'effectif total des STS (et assimilés).

3 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2024-2025

	Public			Privé			Ensemble public + privé			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Éducation nationale et Enseignement supérieur	69 808	78 936	148 744	26 931	25 971	52 902	96 739	104 907	201 646	48,0
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	69 183	78 449	147 632	26 739	25 786	52 525	95 922	104 235	200 157	47,9
Classes de mise à niveau (2)	511	384	895	160	155	315	671	539	1 210	55,5
Classes passerelles BTS (3)	114	103	217	32	30	62	146	133	279	52,3
Agriculture	4 411	5 428	9 839	2 111	2 753	4 864	6 522	8 181	14 703	44,4
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	4 411	5 428	9 839	2 111	2 753	4 864	6 522	8 181	14 703	44,4
Autres ministères	76	270	346	656	348	1 004	732	618	1 350	54,2
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	67	251	318	653	348	1 001	720	599	1 319	54,6
Classes de mise à niveau (2)	9	19	28	3	0	3	12	19	31	38,7
Total	74 295	84 634	158 929	29 698	29 072	58 770	103 993	113 706	217 699	47,8

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

1. Les DTS sont comptés avec les troisièmes années de STS. C'est également le cas des DMA et DN MADE.

2. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « arts appliqués », « hôtellerie-restauration », « maintenance des systèmes électro-navals » et « pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

3. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés à partir de 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

Lecture : en 2024-2025, les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale comptent 201 646 étudiants dont 48,0% de femmes.

4 Origine scolaire des nouveaux entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA en 2024-2025 (en %) (1)

Domaines de spécialité	Bac général	Bac technologiques			Bac professionnel	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2024-2025	Évolution 2023/2024 (%)
		STI2D, STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	38,2	34,2	0,9	1,2	8,3	17,1	100,0	4 279	3,9
Production	12,7	17,9	0,9	9,5	40,0	18,9	100,0	31 903	0,5
Services	17,8	1,7	25,7	4,8	30,6	19,2	100,0	77 722	-1,5
Total	17,2	7,5	17,8	6,0	32,4	19,1	100,0	113 904	-0,7

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

1. Voir note 1 du tableau 2.

2. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Lecture : en 2024, 30,6% des étudiants entrant dans une STS du domaine des services ont obtenu un baccalauréat professionnel. Entre les rentrées 2023 et 2024, l'effectif des entrants en STS du domaine des services a diminué de 1,5%.

À la rentrée 2024, 217 700 étudiants sous statut scolaire sont inscrits dans une **section de technicien supérieur (STS) ou assimilé (1)**. Cet effectif est en baisse de 0,8% par rapport à la rentrée précédente (-1 700 inscrits) en lien avec le développement de la formation en apprentissage (2).

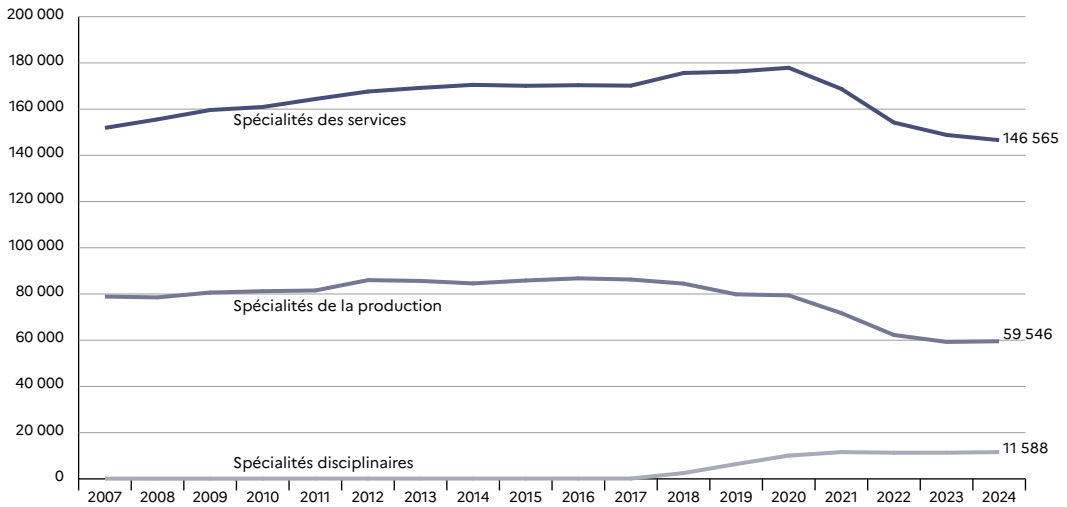
Les formations dans les spécialités de la production accueillent 59 500 étudiants et voient leur effectif se stabiliser (+0,5%) par rapport à la rentrée 2023. Certaines spécialités de la production enregistrent une forte hausse comme « bâtiment : construction et couverture » (+45,3%) ou « transformations chimiques et apparentées » (+17,0%) ou sont en forte baisse comme « mines et carrières, génie civil, topographie » (-41,6%) ou « agroalimentaire, alimentation, cuisine » (-20,9%).

Les spécialités des services enregistrent une baisse du nombre d'étudiants de 1,5%, notamment dans les « spécialités plurivalentes des services » (-17,9%) et celle du groupe « finances, banque, assurances » (-7,8%). Enfin, les spécialités disciplinaires (11 600 inscrits) connaissent une hausse de leur nombre d'inscrits de 2,3%.

Les formations dans les spécialités des services accueillent 67% des 217 700 inscrits à la rentrée 2024, contre 27% dans les domaines de la production. Les établissements privés scolarisent 27% des étudiants, contre 28% à la rentrée 2023, la baisse du nombre d'inscrits y étant plus prononcée que dans les établissements publics.

Les femmes restent peu nombreuses dans les spécialités de la production (22%). En revanche, elles représentent 56% des effectifs dans les services et 77% dans les spécialités disciplinaires.

1 Effectifs des étudiants inscrits en STS ou assimilés selon la catégorie de spécialité depuis 2007



► Champ : France, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

Lecture : en 2024-2025, les formations de STS accueillent 11 588 étudiants dans les spécialités disciplinaires, 59 546 étudiants dans les spécialités de la production et 146 565 dans les spécialités des services.

RERS 2025, DEPR SIES

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, sections de technicien supérieur (STS) et assimilés, DN MADE – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 25.04.

Source

Système d'information du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la mer, traitement SIES-MENESR.

2 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA par spécialité de formation en 2024-2025

Groupes de spécialités de formation	Effectifs 2024-2025	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2023-2024	Évolution 2023/2024 (%)
Spécialités disciplinaires	11 588	5,3	23,9	77,1	11 327	2,3
134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes	11 588	5,3	23,9	77,1	11 327	2,3
Spécialités de la production	59 546	27,4	17,7	22,3	59 257	0,5
200 Technologies industrielles fondamentales	2 274	1,0	9,0	9,5	2 262	0,5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	9 895	4,5	17,9	6,7	9 650	2,5
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 064	1,4	39,1	37,8	2 998	2,2
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 554	0,7	25,2	31,9	1 647	-5,6
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 864	0,9	32,8	65,3	1 821	2,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	3 268	1,5	37,6	37,4	3 285	-0,5
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 139	0,5	22,6	27,3	1 239	-8,1
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	195	0,1	0,0	29,2	212	-8,0
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	2 551	1,2	18,1	61,7	3 226	-20,9
222 Transformations chimiques et apparentées	3 748	1,7	26,4	60,0	3 203	17,0
223 Métallurgie	1 738	0,8	2,4	7,8	1 721	1,0
224 Matériaux de construction, verre, céramique	11	0,0	0,0	63,6	14	-21,4
225 Plasturgie, matériaux composites	230	0,1	0,0	5,7	231	-0,4
227 Énergie, génie climatique	2 348	1,1	17,0	3,2	2 473	-5,1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 135	1,4	12,2	21,4	3 139	-0,1
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	585	0,3	7,7	13,5	1 001	-41,6
232 Bâtiment : construction et couverture	1 177	0,5	7,9	12,6	810	45,3
233 Bâtiment : finitions	1 119	0,5	17,2	63,5	1 062	5,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	992	0,5	10,2	11,0	1 003	-1,1
241 Textile	37	0,0	0,0	67,6	33	12,1
242 Habillement	1 277	0,6	10,6	87,5	1 220	4,7
243 Cuir et peaux	169	0,1	0,0	77,5	155	9,0
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	5 008	2,3	12,2	6,2	4 909	2,0
252 Moteurs et mécanique auto	2 114	1,0	17,3	3,9	2 097	0,8
253 Mécanique aéronautique et spatiale	454	0,2	14,1	16,3	439	3,4
254 Structures métalliques	1 311	0,6	7,9	6,6	1 248	5,0
255 Électricité, électronique	8 289	3,8	11,0	4,1	8 159	1,6
Spécialités des services	146 565	67,3	31,0	55,8	148 820	-1,5
300 Spécialités plurivalentes des services	890	0,4	36,9	67,2	1 084	-17,9
311 Transport, manutention, magasinage	2 004	0,9	17,4	22,7	2 112	-5,1
312 Commerce, vente	45 270	20,8	30,1	48,5	45 951	-1,5
313 Finances, banque, assurances	7 534	3,5	28,2	54,4	8 173	-7,8
314 Comptabilité, gestion	26 054	12,0	24,3	52,6	25 774	1,1
320 Spécialités plurivalentes de la communication	5 770	2,7	59,4	74,0	5 872	-1,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	855	0,4	8,3	57,3	863	-0,9
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	2 727	1,3	40,3	39,4	2 537	7,5
324 Secrétariat, bureautique	9 611	4,4	17,6	73,0	9 888	-2,8
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 413	4,3	35,2	8,7	9 598	-1,9
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	4 303	2,0	27,4	87,9	4 452	-3,3
331 Santé	6 463	3,0	49,4	72,8	6 596	-2,0
332 Travail social	6 586	3,0	37,8	90,3	6 791	-3,0
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	12 797	5,9	29,9	66,2	12 715	0,6
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	1 958	0,9	50,1	98,4	2 008	-2,5
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 071	0,5	12,2	27,0	1 157	-7,4
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	1 058	0,5	30,8	35,1	1 075	-1,6
345 Application des droits et statuts des personnes	2 201	1,0	42,9	82,4	2 174	1,2
Ensemble des spécialités	217 699	100,0	27,0	47,8	219 404	-0,8
<i>Rappel - ensemble des spécialités 2023</i>	<i>219 404</i>	<i>100,0</i>	<i>27,5</i>	<i>47,3</i>	<i>227 769</i>	<i>-3,7</i>

► **Champ** : France, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

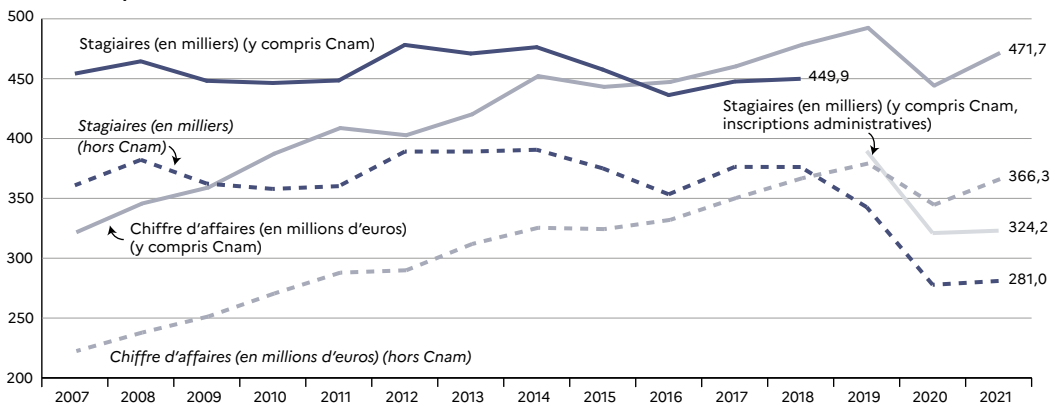
RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : 67,3% des étudiants en STS ou assimilés sont inscrits dans le secteur des spécialités des services. Les établissements privés scolarisent 31,0% d'entre eux. Les femmes représentent 55,8% des étudiants formés dans ce secteur.

En 2021, plus de 323 000 stagiaires suivent une formation continue en université et leurs composantes, en écoles d'ingénieurs et autres établissements ou au Cnam, contre 321 000 en 2020 (1)(2). Cet effectif est cependant en deçà de celui observé deux ans plus tôt (389 600, soit -17%) avant la crise sanitaire qui a réduit les activités de formation continue, en université notamment. Ces dernières forment 261 600 stagiaires qui représentent 81% de l'ensemble des stagiaires : 79% sont des salariés (103 200) ou des particuliers (104 200). Ces deux catégories sont également majoritaires dans les écoles d'ingénieurs (75% des 19 400 stagiaires). Elles le sont également au Cnam : 42 000 stagiaires dont un sur deux est salarié et quatre stagiaires sur dix sont des particuliers.

La durée moyenne totale de formation est en baisse dans les écoles d'ingénieurs : de 148 heures de formation suivie en 2020 à 193 heures en 2021. En université, les stagiaires suivent en moyenne 157 heures de formation (-5 heures par rapport à 2020). Le chiffre d'affaires de la formation continue réalisé dans l'ensemble des établissements atteint 471,7 millions d'euros en 2021, en hausse de 5% par rapport à 2020, mais inférieur au niveau de 2019 (-4%) (3). Les universités représentent 69% du chiffre d'affaires global, avec 327,7 millions d'euros (en baisse de 4%). Les écoles d'ingénieurs connaissent la plus forte hausse (+40%) et réalisent un chiffre d'affaires de 39,3 millions. Le Cnam représente 23% du total avec un chiffre d'affaires de 105,4 millions d'euros, stable en 2021 et en deçà du niveau de 2019 (113,3 millions).

1 Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros) et du nombre de stagiaires (en milliers) de la formation continue depuis 2007



► Champ : France (Mayotte à partir de 2015), public.

Note : rupture de série sur le nombre de stagiaires total à partir de 2019.

Lecture : en 2021, 471,7 millions d'euros de chiffre d'affaires est généré par les activités de formation continue au sein des établissements publics (y compris le Cnam). 449 900 stagiaires de la formation continue sont accueillis dans ces établissements cette année.

RERS 2025, DEPR, SIES

Précisions

Établissements concernés – Tous les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur, classés en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les instituts nationaux polytechniques, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Institut d'études politiques de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- Cnam.

Les données du Cnam – Depuis 2019, elles font l'objet d'un traitement statistique pour corriger des données de centres régionaux manquants.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.35.

Source

SIES-MENESR, enquête sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

2 Répartition des stagiaires (en milliers) et des heures-stagiaires (en millions) par types de dispositifs en 2021

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Salariés	103,2	18,2	175,0	9,1	0,9	94,0
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	79,8	13,1	162,0	8,3	0,6	69,0
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	23,4	5,1	218,0	0,8	0,3	354,0
Salariés ne bénéficiant pas d'un financement employeur ou fonds mutualisés					0,0	
Personnes en recherche d'emploi aidées	20,5	6,4	313,0	0,4	0,1	363,0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	17,4	5,7	325,0	0,4	0,1	360,0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	3,1	0,7	243,0	0,0	0,0	405,0
Personnes en recherche d'emploi ne bénéficiant pas d'un financement public ou fonds mutualisés					0,0	
Particuliers	104,2	12,1	116,0	5,5	1,4	261,0
dont interâges	16,4	0,4	26,0	0,2	0,0	18,0
Autres	33,7	4,4	131,0	4,4	0,4	101,0
Ensemble	261,6	41,1	157,0	19,4	2,9	148,0
Rappel 2020	262,7	42,7	162,4	15,1	2,9	193,2

	Cnam			Total		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Salariés	21,1	4,3	203,2	133,4	23,3	174,6
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	7,7	1,8	218,0	95,9	15,5	161,3
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	0,2	0,1	238,4	24,4	5,4	222,9
Salariés ne bénéficiant pas d'un financement employeur ou fonds mutualisés	13,1	2,4	182,2	13,1	2,4	182,2
Personnes en recherche d'emploi aidées	5,4	1,0	148,3	26,3	7,5	286,8
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	0,1	0,0	213,1	17,9	5,8	326,4
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	0,1	0,0	127,0	3,2	0,8	242,9
Personnes en recherche d'emploi ne bénéficiant pas d'un financement public ou fonds mutualisés	5,2	0,9	178,6	5,2	0,9	178,6
Particuliers	15,4	2,8	169,6	125,1	16,3	130,6
dont interâges	0,0	2,8	0,0	16,6	3,2	194,8
Autres	0,0	0,0	0,0	38,2	4,9	127,2
Ensemble	42,0	6,9	187,7	324,2	51,1	157,7
Rappel 2020	43,2	6,8	157,7	321,0	52,4	163,3

► Champ : France, public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Stagiaires : un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile. Par ailleurs, depuis 2019, pour les données Cnam, le nombre de stagiaires porte sur les inscriptions administratives (dans un unique centre) et non plus pédagogiques, qui pouvaient concerner plusieurs centres pour un même stagiaire à travers le territoire.

3. Y compris les stages pratiques. Heures-stagiaires = (stagiaires) × (durée en heures des prestations).

Lecture : en 2021, les universités (dont INP et UT) accueillent 103 200 salariés stagiaires de la formation continue, pour un nombre total d'heures-stagiaires de 18,2 millions.

La durée moyenne de formation cette année est de 175 heures pour les salariés stagiaires.

RERS 2025, DEPP, SIES

3 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2021 (en millions d'euros)

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (p)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	67,9	20,7	13,1	81,0	12,0	93,0	19,7
Organismes paritaires collecteurs ou gestionnaires des fonds de la formation	67,7	20,7	6,9	74,5	11,1	85,6	18,1
Formation à titre individuel et à leurs frais	71,2	21,9	12,2	83,4	26,1	109,5	23,2
Partie restant au stagiaire en complément d'un autre financement	1,4	0,4	0,0	1,4	0,1	1,5	0,3
Total particuliers	72,6	22,3	12,2	84,8	26,1	111,0	23,5
Ensemble des fonds privés	208,2	63,7	32,1	240,3	49,2	289,5	61,4
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	26,3	8,0	0,9	27,1	0,3	27,4	5,8
pour la formation de publics spécifiques	28,9	8,8	1,4	30,3	39,1	69,4	14,7
- des instances européennes	0,5	0,1	0,0	0,5	1,2	1,7	0,4
- de l'État	4,0	1,2	0,6	4,6	19,6	24,2	5,1
- des régions	20,7	6,3	0,5	21,2	17,7	38,9	8,3
- Pôle emploi	3,8	1,2	0,3	4,1	0,5	4,6	1,0
Autres ressources publiques	3,0	0,9	2,0	5,0	3,5	8,5	1,8
Ensemble des fonds publics	58,1	17,8	4,3	62,4	42,8	105,2	22,3
Autres ressources	60,7	18,6	2,9	63,6	13,3	76,9	16,3
Total général	327,0	100,0	39,3	366,3	105,4	471,7	100,0
Total général 2020	316,5	100,0	28,1	344,7	104,6	449,2	100,0

► Champ : France, public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

Lecture : en université (y compris les INP et UT), 208,2 millions d'euros des recettes de la formation continue sont issus du financement des fonds privés, soit 63,7% des recettes totales de la formation continue dans ces établissements.

RERS 2025, DEPP, SIES

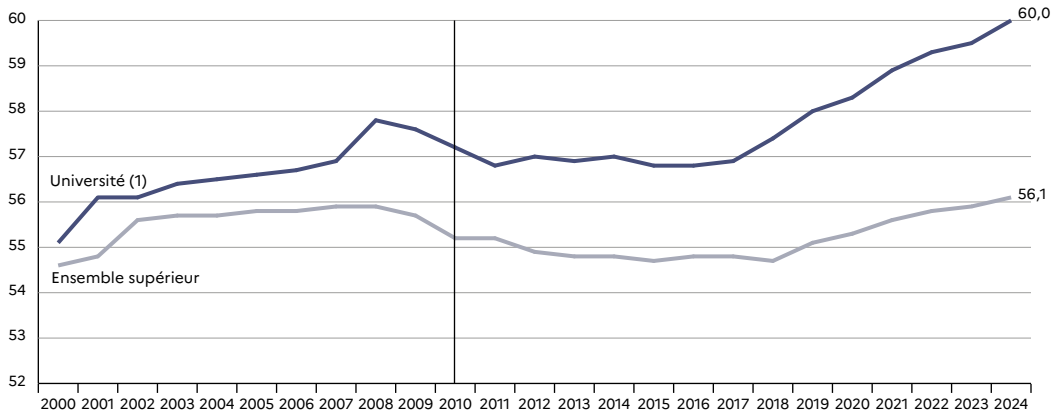
En 2024-2025, 56% des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (1). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Leur proportion progresse modérément dans l'ensemble mais plus nettement à l'université (+1,3 et +3,0 points respectivement depuis 2014).

La scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur s'est développée plus fortement que celle des hommes (2). En 2023, le taux de scolarisation des femmes de 18 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes, quel que soit l'âge. En 2003, la situation était similaire, mais depuis, les écarts entre les taux de scolarisation des hommes et des femmes se sont accentués chez les 18-29 ans.

La part de femmes varie considérablement selon le type d'études (3). À la rentrée 2024, les femmes sont majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (83%) et minoritaires en CPGE (40%), en BUT (41%) ou encore en sciences (30% des effectifs des formations d'ingénieurs). En STS en apprentissage, la part des étudiantes a fortement progressé en dix ans (+8 points, soit 45% en 2024).

Ces disparités se retrouvent à l'université, où les femmes représentent 62% de la population étudiante en 2024, hors BUT. C'est dans les disciplines littéraires que leur part est la plus élevée, en particulier en « langues, lettres et sciences humaines » (71%). Les femmes représentent également 68% des étudiants en « médecine, odontologie, pharmacie ». En revanche, elles restent minoritaires en « sciences, Staps » (44%), bien que ce soit dans ces disciplines que leur part ait le plus augmenté en dix ans (+8,1 points).

1 Évolution de la part des femmes à l'université et dans l'enseignement supérieur (en %)



► Champ : France.

1. Y compris les IUT.

Lecture : à la rentrée 2024, les femmes représentent 56,1% des étudiants dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées en CPGE. Parmi les étudiants inscrits à l'université, 60,0% sont des femmes, au périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE.

Note : depuis 2010, les inscriptions en STS en apprentissage sont prises en compte dans les calculs.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir fiche 7.01). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 61 365 étudiants à la rentrée 2024).

Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE – Voir « Glossaire ».

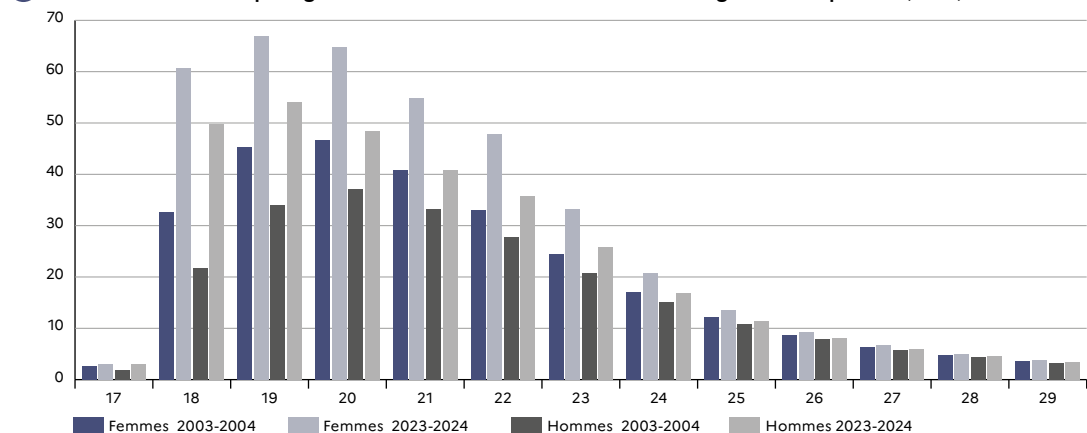
Pour en savoir plus

- Note d'information du SIES : 24.09.

Source

SIES-MENESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Taux de scolarisation par âge des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur (en %)

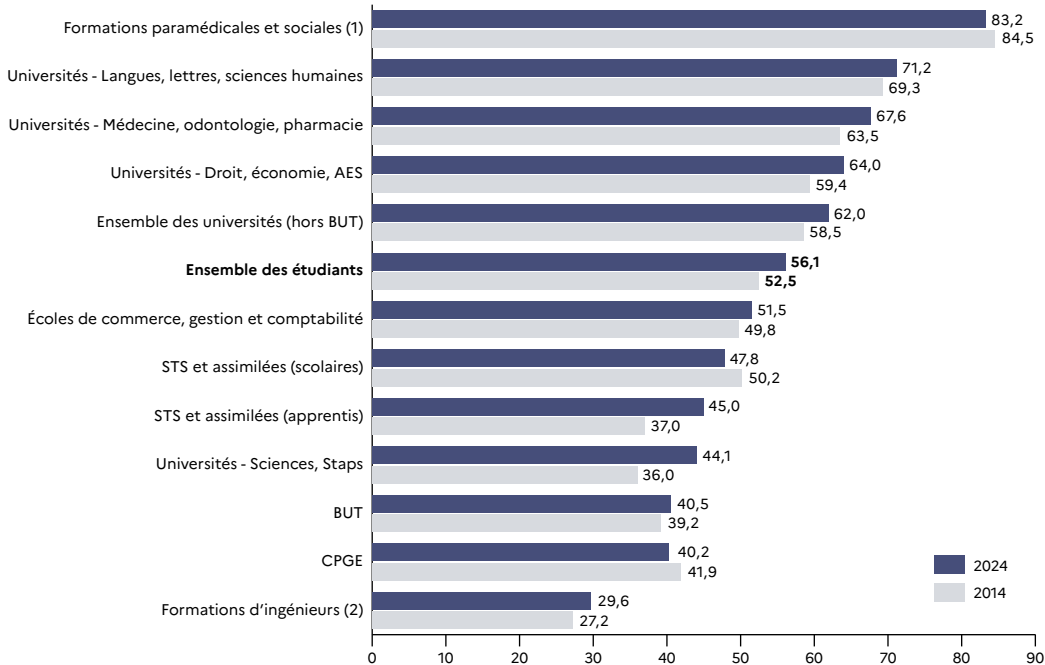


► Champ : France hors Mayotte pour 2003-2004, y. c Mayotte pour 2023-2024.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : à la rentrée 2023, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur des femmes âgées de 18 ans est de 60,7%.

3 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)



► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Les dernières données disponibles portent sur 2023-2024.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Lecture : à la rentrée 2024, les femmes représentent 83,2% des étudiants inscrits dans les formations paramédicales et sociales, contre 84,5% en 2014.

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue peu d'une année à l'autre. En 2024-2025, 36% des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, contre 9% avec des parents ouvriers et 18% avec des parents employés (1).

Les enfants de cadres représentent 65% des étudiants dans les écoles normales supérieures (ENS), 58% dans les **formations d'ingénieurs hors université**, 53% dans les **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE) et 50% dans les **écoles de commerce**. Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières, sauf en **sections de techniciens supérieurs** (STS) sous statut scolaire (21%), dans les écoles paramédicales et sociales (19%) et en **BUT** (11%). La part des enfants d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou

exploitants agricoles est plus élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (18%). Enfin, dans les écoles paramédicales et sociales, les enfants d'employés sont les plus nombreux (30%).

À l'**université**, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 35% des effectifs (2). Ils sont surreprésentés dans les disciplines de santé (48%) ainsi que dans les parcours de droit, sciences politiques (39%) et de sciences (36%). Les études longues à l'université sont plus le fait d'enfants de cadres : leur part passe de 31% en cursus licence à 42% en cursus doctorat (3). Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 10% des effectifs en cursus licence et 4% en cursus doctorat.

Précisions

L'origine sociale – L'information sur la catégorie socioprofessionnelle n'étant pas disponible pour tous les étudiants étrangers, les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue pour faciliter les comparaisons entre formations. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, ainsi que les STS en apprentissage.

Cursus licence-master-doctorat (LMD), inscriptions simultanées à l'université et CPGE, population étudiante – Voir « Glossaire ».

Source

SIES-MENESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2024-2025 (en %)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	8,5	35,2	16,1	18,3	8,6	13,3	100,0	8,4
dont : BUT	9,3	31,4	19,1	20,9	11,1	8,1	100,0	3,7
formations d'ingénieurs (2)	8,1	48,6	16,1	13,0	6,5	7,6	100,0	4,1
autres formations	8,4	35,4	15,7	18,1	8,3	14,0	100,0	9,0
Formations d'ingénieurs hors université (2)	10,4	57,5	11,8	9,8	4,1	6,5	100,0	8,2
STS (scolaires)	11,3	16,0	14,8	19,3	21,1	17,6	100,0	10,5
CPGE et préparations intégrées	10,4	53,1	12,3	11,0	6,3	6,8	100,0	5,8
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	17,8	50,2	9,8	13,1	2,9	6,2	100,0	34,9
Établissements privés d'enseignement universitaire	11,6	47,5	12,8	14,1	5,3	8,7	100,0	13,5
Écoles normales supérieures	5,7	64,7	10,2	8,8	1,9	8,7	100,0	8,4
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	13,8	44,8	14,6	15,2	4,1	7,6	100,0	39,0
Écoles paramédicales et sociales (3)	15,9	23,4	9,2	30,4	19,3	1,7	100,0	0,1
Autres écoles et formations (4)	11,1	48,5	12,0	12,9	5,1	10,4	100,0	30,8
Ensemble des étudiants français (5)	9,6	36,1	15,1	18,0	9,1	12,1	100,0	11,1

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue.

2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

3. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2023-2024.

4. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

5. Hors STS en apprentissage.

Lecture : à l'université, à périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE, 8,5% des étudiants de nationalité française ont un père agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2024-2025 (en %)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
Disciplines générales	8,4	33	16,5	19,4	9,2	13,4	100,0	7,4	1 141 653
Droit sciences politiques	9,5	38,8	14,6	17,8	7,4	11,9	100,0	6,3	195 859
Économie, AES	10,2	30,7	15	20,4	10,9	12,8	100,0	8,3	175 554
Sciences économiques, gestion	10,5	32,3	15,1	19,9	10,4	11,7	100,0	8,6	149 172
AES	8,1	20,6	14,7	23,4	14	19,4	100,0	7	21 568
Pluridroit, sciences économiques, AES	10,4	26,8	12,8	20,9	11,9	17,2	100,0	7,5	4 814
Arts, lettres, langues, SHS	7,3	28,8	16,9	20,8	9,4	16,7	100,0	8,8	421 097
Arts, lettres, sciences du langage	7,2	31,1	16,6	20,4	8,3	16,3	100,0	10,4	70 698
Langues	7,2	23,4	16,3	24,5	11,6	17	100,0	7	75 381
Sciences humaines et sociales	7,4	29,6	17,2	19,9	9,2	16,7	100,0	8,9	266 839
Plurilittres, langues, sciences humaines	7,5	34	16,5	19,1	7,6	15,2	100,0	8,9	8 179
Sciences	8,4	36,3	17,2	17,6	9,2	11,3	100,0	6,2	292 079
Sciences fondamentales et application	8,3	37,4	17	17,3	9,2	10,9	100,0	6,1	183 047
Sciences de la nature et de la vie	8,7	34,6	17,8	17,9	9	12	100,0	6,2	97 371
Plurisciences	7,9	32,4	16,8	19,2	10,1	13,7	100,0	7,2	11 661
Staps	8,1	32,9	20,7	21,6	9,3	7,4	100,0	3,9	57 064
Disciplines de santé	8,7	47,8	13,9	11,8	5	12,8	100,0	13,5	216 549
Médecine-odontologie	8,3	50,3	13,4	10,6	3,9	13,5	100,0	15,5	163 731
Pharmacie	9,8	38,3	14,9	15	8,8	13,2	100,0	11,4	29 688
Plurisanté	9,4	43,7	15,8	15,8	7,3	7,9	100,0	2,2	23 130
Total	8,5	35,2	16,1	18,3	8,6	13,3	100,0	8,4	1 358 202

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue, hors parcours interdisciplinaires.

Lecture : à l'université, à périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE, 9,5% des étudiants de nationalité française inscrits dans une filière de droits et sciences politiques ont un père agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2024-2025 (en %)

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Agriculteurs	1,2	0,9	1,1	1,5	1,0	1,3	1,3	1,2	1,3	1,3	1,0	1,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,6	7,4	7,5	7,2	6,9	7,1	6,3	6,2	6,3	7,4	7,2	7,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29,3	33,7	31,1	40,9	44,0	42,1	41,1	42,1	41,6	33,8	37,3	35,2
Professions intermédiaires	17,0	17,6	17,3	14,4	14,3	14,4	11,4	12,2	11,8	16,0	16,3	16,1
Employés	21,6	19,8	20,8	14,7	13,7	14,3	10,2	9,7	10,0	18,8	17,5	18,3
Ouvriers	10,5	9,6	10,1	6,3	6,2	6,3	3,7	4,0	3,9	8,8	8,3	8,6
Retraités, inactifs	12,8	11,1	12,1	15,0	14,0	14,6	25,9	24,5	25,2	13,9	12,5	13,3
Ensemble (1)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Proportion de valeurs manquantes	6,8	6,0	6,5	11,8	10,2	11,2	12,8	12,4	12,6	8,8	7,6	8,4
Effectifs	495 620	335 815	831 435	312 519	180 725	493 244	17 036	17 118	34 154	825 175	533 658	1 358 833

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue.

Lecture : à l'université, à périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE, 1,2% des étudiantes de nationalité française inscrites dans un cursus licence ont un père agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

En 2021-2022, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité diplômante** en France est estimé à 263 500, soit 4 % du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde (1). Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les mobilités étudiantes progressent en France et partout dans le monde pour atteindre un total de 6,9 millions d'étudiants mobiles. La France occupe cette année encore la septième place des pays d'accueil des étudiants internationaux derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Australie, la Russie et le Canada. Si les étudiants privilégiant le Royaume-Uni pour leurs études sont de plus en plus nombreux (+12% en un an), les États-Unis peinent quant à eux à retrouver leur niveau d'avant-pandémie.

En 2021-2022, la France passe du sixième au septième rang des pays d'origine des étudiants en mobilité internationale, derrière la Chine, l'Inde, l'Ouzbékistan – dont le nombre de ressortissants partant étudier à l'étranger a triplé en quatre ans, propulsant le pays sur la troisième marche du podium –, le Vietnam, l'Allemagne

et désormais les États-Unis (2). Le nombre d'étudiants français en mobilité internationale sortante est estimé à 113 500, un effectif en forte hausse par rapport à l'an dernier (+7%) dans un contexte de reprise des mobilités en direction de l'Amérique du Nord. Le Canada, destination favorite des étudiants français en 2019, retrouve quasiment son niveau d'avant-crise (18 000 étudiants), tandis que la principale destination des étudiants français à l'étranger reste pour la deuxième année consécutive la Belgique (19 800 étudiants). La Suisse (12 500) devance désormais le Royaume-Uni (11 700) et l'Espagne (11 100) (3). Ces cinq pays d'accueil concentrent à eux seuls les deux tiers des étudiants français inscrits à l'étranger.

La France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités (entrante et sortante) par rapport aux autres pays avec un flux net de +149 900 étudiants en mobilité internationale, ainsi qu'un nombre de mobilités entrantes en progression constante depuis dix ans.

Précisions

Population concernée – Estimation des flux d'étudiants en mobilité dans le monde : l'estimation des flux sortants est produite par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) à partir du nombre d'étudiants français inscrits dans les autres pays. L'année académique $n-n+1$ est indiquée comme l'année $n+1$ sur le site de l'Unesco. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants internationaux à celle d'étudiants en mobilité diplômante, en conformité avec les préconisations de l'Unesco, ce qui induit une rupture de série cette année-là.

Mobilité diplômante – Voir « Glossaire ».

Source

UNESCO-ISU, explorateur des données de l'OCDE, juin 2025.

1 Évolution du nombre d'étudiants internationaux inscrits par pays d'accueil

Destination (1)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
États-Unis (2)	784 427	842 384	907 251	971 417	984 898	987 314	976 853	957 475	833 204	873 576
Royaume-Uni	416 693	428 724	430 833	432 001	435 734	452 079	489 019	550 877	600 589	674 931
Allemagne	196 619	210 542	228 756	244 575	258 873	311 738	333 233	368 717	376 359	403 473
Australie	249 868	266 048	294 438	335 512	381 202	444 514	509 160	458 279	378 439	382 007
Russie	n.d.	213 347	n.d.	243 752	250 658	262 416	282 922	453 807	321 845	340 326
Canada (2)	151 244	164 274	171 603	189 478	209 979	224 548	279 168	323 157	312 630	336 837
France	228 639	235 123	239 409	245 349	258 380	229 623	246 378	252 444	252 856	263 459
Turquie	54 387	48 183	72 178	87 903	108 076	125 138	154 505	185 047	224 048	244 027
Émirats arabes unis	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	199 958	204 942	210 030	208 453	225 845
Chine	96 409	108 217	123 127	137 527	157 108	178 271	201 177	225 100	221 653	210 903
Autres pays	2 084 649	2 007 116	2 344 593	2 231 587	2 364 308	2 299 680	2 421 987	2 391 422	2 657 412	2 904 043
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 262 935	4 523 958	4 812 188	5 119 101	5 409 216	5 715 280	6 099 343	6 376 355	6 387 488	6 859 427

1. Le concept mesuré et la méthodologie peuvent varier selon les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.). À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné et restreint sa définition d'étudiants internationaux aux seuls étudiants en mobilité diplômante, concept attendu dans les statistiques internationales, occasionnant une rupture de série en 2017-2018.

RERS 2025, DEPP, SIES

2. Estimation nationale jusqu'à 2015.

Lecture : en 2021, 6 859 427 étudiants sont en mobilité internationale dans le monde. Parmi eux, 873 576 sont inscrits aux États-Unis.

2 Nombre estimé d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger par pays d'origine (1)

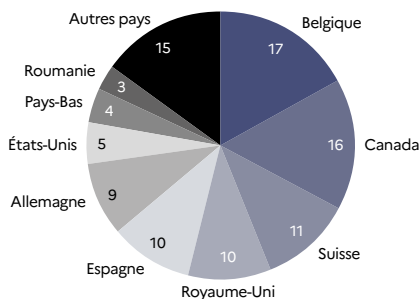
Origine	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chine	718 991	769 926	818 571	866 806	928 353	997 618	1 059 984	1 095 780	1 021 303	1 052 283
Inde	190 685	216 008	257 047	305 422	341 521	377 993	460 871	516 693	508 174	621 623
Ouzbékistan	20 350	26 119	28 118	32 908	35 033	42 344	52 820	86 248	109 945	150 488
Vietnam	55 976	59 451	68 013	82 647	94 611	108 341	125 547	136 101	137 022	134 141
Allemagne	120 524	118 512	117 107	118 100	122 977	122 543	122 667	123 534	126 359	126 241
États-Unis	75 758	78 053	80 614	84 026	86 650	86 059	102 177	108 525	102 691	115 026
France	76 762	82 096	86 699	90 844	94 765	99 572	103 006	108 757	105 790	113 515
Nigeria	n.d.	n.d.	n.d.	95 731	85 251	76 338	71 133	71 753	84 797	112 416
Syrie	25 081	31 692	38 570	46 734	53 462	64 473	74 775	86 994	99 050	104 987
Népal	32 168	35 744	40 558	49 468	64 355	82 046	93 358	98 751	88 904	95 092
Pakistan	n.d.	n.d.	n.d.	52 956	53 023	58 821	59 784	64 604	71 865	90 614
Autres pays	2 946 640	3 106 357	3 276 891	3 293 459	3 449 215	3 599 132	3 773 221	3 878 615	3 931 588	4 143 001
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 262 935	4 523 958	4 812 188	5 119 101	5 409 216	5 715 280	6 099 343	6 376 355	6 387 488	6 859 427

1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : en 2021, 6 859 427 étudiants sont en mobilité internationale dans le monde. Parmi eux, 1 052 283 sont originaires de Chine.

3 Répartition estimée des étudiants français inscrits à l'étranger par pays d'accueil en 2021-2022 (en %) (1)



1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

RERS 2025, DEPP, SIES

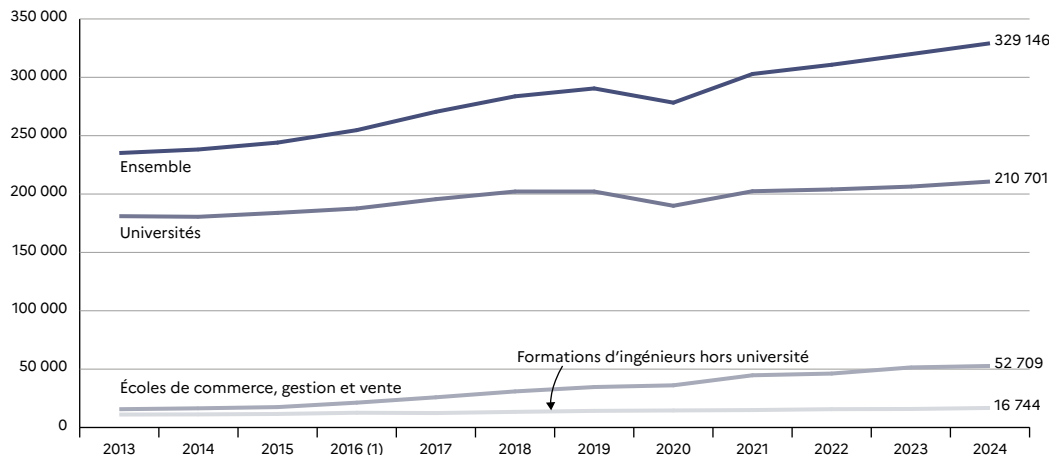
Lecture : en 2021, 113 515 étudiants français sont en mobilité internationale à l'étranger. Parmi eux, 17% sont inscrits en Belgique.

En 2024-2025, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité internationale** en France s'élève à 329 100, soit 12 % des effectifs de l'enseignement supérieur (1)(2). Cet effectif poursuit sa progression régulière (+2,9 % en un an, +13,3 % sur cinq ans) après quelques années post-pandémie marquées par un rebond des mobilités particulièrement fort vers les **écoles de commerce, gestion et vente** (+52,1 % par rapport à 2019). Ces écoles confortent leur position d'établissements où la proportion d'étudiants internationaux est la plus élevée (plus d'un étudiant sur cinq). Les **BUT** (bachelor universitaire de technologie, succédant au DUT), où la proportion d'étudiants étrangers mobiles est historiquement faible, attirent davantage depuis leur réforme (depuis la rentrée 2022, les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité ont crû de 73,8 %).

À la rentrée 2024, les **universités** accueillent 64 % des étudiants étrangers en mobilité internationale – proportion en baisse constante ces dernières années – soit 210 700 étudiants mobiles et 12 000 étudiants supplémentaires en comptant les établissements expérimentaux. Ces étudiants représentent 13 % des inscrits en **université**. Leur part augmente fortement avec le cursus : 10 % en licence, 16 % en master et 35 % en doctorat (3). Plus de neuf sur dix sont en **mobilité diplômante** (91 %).

À l'université, 14 % des étudiants en mobilité internationale sont originaires de l'Union européenne, 54 % d'Afrique et 20 % d'Asie. Cette répartition géographique varie cependant selon le diplôme préparé, puisqu'un doctorant international sur trois est originaire d'Asie, alors que 59 % des étudiants mobiles inscrits en master viennent du continent africain.

1 Évolution du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur (hors inscriptions simultanées licence-CPGE)



► Champ : France.

1. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.

Lecture : en 2024-2025, 329 146 étudiants étrangers sont en mobilité internationale en France. Parmi eux, 210 701 sont inscrits à l'université.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été remplacée par celle d'étudiants en mobilité internationale : il s'agit des étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou un diplôme équivalent à l'étranger, venus en France spécifiquement pour y suivre des études supérieures.

Établissements expérimentaux, inscriptions simultanées licence-CPGE, mobilité d'échange des étudiants, population étudiante – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 24.02 ; 22.11.

Source

SIES-MENESR, systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur par formation (hors inscriptions simultanées licence-CPGE)

	2019 (5)	2020	2021	2022	2023	2024	Part parmi l'ensemble des étudiants (%)	Évolution 2023/2024 (%)
Universités	202 140	189 935	202 397	203 943	206 375	210 701	12,9	2,1
dont : préparation DUT ou BUT	3 686	3 194	3 006	3 143	4 480	5 463	3,7	27,9
formations d'ingénieurs (1)	4 480	4 144	4 213	4 379	4 447	4 851	16,4	9,1
Formations d'ingénieurs hors université (1)	14 226	14 588	14 922	15 688	15 854	16 744	11,5	5,6
Écoles de commerce, gestion et vente	34 653	36 125	44 726	46 204	51 454	52 709	20,4	2,4
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	9 026	8 750	8 499	9 395	9 061	9 845	10,1	8,6
STS et assimilés	2 415	3 212	4 454	5 089	4 349	4 269	2,0	-1,8
CPGE	586	764	1 051	1 155	2 251	2 277	2,6	1,1
Autres écoles et formations (3) (4)	27 424	24 905	26 814	29 286	30 528	32 602	8,4	6,8
Ensemble	290 470	278 278	302 863	310 759	319 873	329 146	11,7	2,9
Poids par rapport à l'ensemble des étudiants (6) (en %)	10,7	10,0	10,8	11,3	11,5	11,7		

RERS 2025, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

3. Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.

4. Données 2023-2024 reconduites en 2024-2025 pour les écoles paramédicales et sociales.

5. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.

6. Cette proportion est calculée sur le total d'étudiants hors STS en apprentissage.

Lecture : en 2024-2025, 329 146 étudiants étrangers sont en mobilité internationale en France. C'est 2,9% de plus qu'en 2023-2024.

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par cursus en 2024-2025

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des diplômants (%) (1)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)
Union européenne (UE)	13 801	70,8	12 984	74,9	3 662	95,8	30 447	75,6
Europe hors UE	4 856	82,6	3 022	86,2	804	97,8	8 682	85,2
Afrique hors Maghreb	31 939	98,8	25 816	97,8	3 059	98,4	60 814	98,4
Maghreb	20 016	99,3	30 627	97,6	3 037	96,5	53 680	98,2
Amérique	6 034	78,2	7 350	83,4	2 148	97,2	15 532	83,3
Asie	20 027	82,2	15 108	89,6	6 023	98,4	41 158	87,3
Océanie	164	35,4	96	71,9	22	100,0	282	52,8
Non renseigné	56	94,6	49	100,0	1	100,0	106	97,2
Ensemble	96 893	89,3	95 052	91,8	18 756	97,4	210 701	91,2
En % du nombre d'étudiants	9,9		15,8		34,9		12,9	

RERS 2025, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

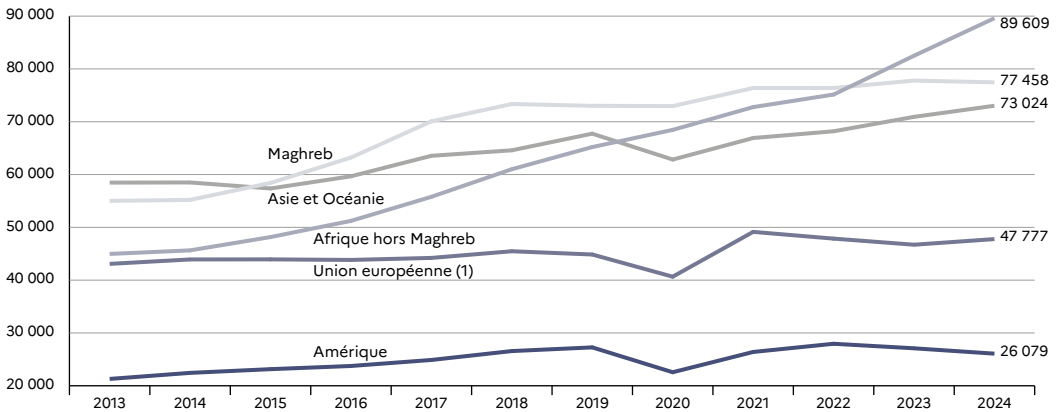
1. Part des étudiants venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme français, ne faisant pas partie d'un programme d'échange type Erasmus.

Lecture : en 2024-2025, 96 893 étudiants étrangers sont en mobilité internationale en cursus licence à l'université. Parmi eux, 89,3% sont en mobilité diplômante.

En 2024-2025, le nombre d'étudiants en **mobilité internationale** inscrits dans l'enseignement supérieur français poursuit sa progression au même rythme que l'an dernier (+2,9%). Les dynamiques géographiques déjà observées à la rentrée 2023 semblent se prolonger : après un fort rebond post-pandémie, les étudiants originaires d'Amérique sont chaque année moins nombreux (26 100, -3,7% en 2024), le nombre d'étudiants en provenance du Maghreb atteint un plafond (77 500, -0,4%), tandis que les flux croissants d'étudiants originaires d'Afrique hors Maghreb (89 600, +8,6%) et d'Asie-Océanie (73 000, +3,0%) alimentent la mobilité entrante (1). À la rentrée 2024, un étudiant étranger en mobilité internationale sur deux est issu du continent africain, 22% d'Asie ou d'Océanie, 18% d'Europe et 8% du continent américain (2).

En 2024-2025, les étudiants marocains restent les étudiants en mobilité internationale les plus représentés en France (35 700, -3,1%), devant les étudiants algériens (27 700, +0,7%) et chinois (23 200, -4,0%) (3). Les étudiants en provenance du Cameroun et d'Inde enregistrent des progressions importantes (+18,1% et +14,4%) et sont parmi les nationalités d'origine les plus attirées par les **écoles de commerce, gestion et vente** : 28% des étudiants mobiles camerounais et 64% des étudiants indiens s'y inscrivent à la rentrée 2024, contre 16% de l'ensemble des étudiants internationaux. **L'université** (y compris **DUT/BUT** et **formations d'ingénieurs**) reste, en effet, le lieu de formation privilégié des étudiants étrangers en mobilité (64%), à l'image des étudiants algériens ou sénégalais qui s'y inscrivent massivement (respectivement 86% et 75% d'entre eux).

1 Évolution des effectifs des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par zone géographique de nationalité



► Champ : France.

1. Les étudiants originaires du Royaume-Uni ne sont plus comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'Union européenne.

Lecture : en 2024-2025, 329 146 étudiants étrangers sont en mobilité internationale en France. Parmi eux, 26 079 sont originaires d'Amérique.

RERS 2025, DEPR, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été remplacée par celle d'étudiants en mobilité internationale : il s'agit des étudiants étrangers ayant obtenu

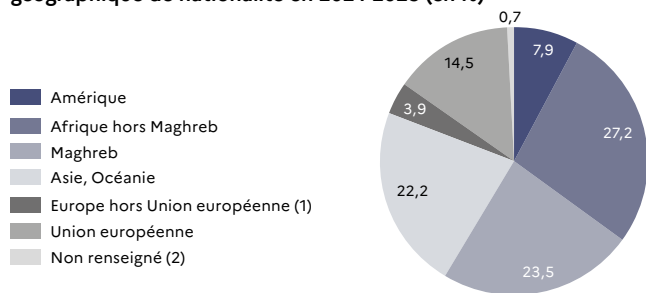
un baccalauréat ou un diplôme équivalent à l'étranger, venus en France spécifiquement pour y suivre des études supérieures.

Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), écoles de commerce, gestion et vente, inscriptions simultanées (ou doubles inscriptions) à l'université et en CPGE, population étudiante, section de technicien supérieur (STS) et assimilés – Voir « Glossaire ».

Source

SIES-MENESR, systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par zone géographique de nationalité en 2024-2025 (en %)



► **Champ : France.**

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».
 2. Y compris les formations paramédicales et sociales et les établissements dépendant du ministère chargé de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur la nationalité des étudiants étrangers.
Lecture : en 2024-2025, 27,2% des étudiants étrangers en mobilité internationale en France sont originaires d'Afrique hors Maghreb.

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par filière de formation en 2024-2025 (en %)

Origine	Universités	Formations d'ingénieurs hors université (1)	STS et assimilés	CPGE	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	Autres écoles de spécialités diverses	Effectifs estimés	Évolution (%) 2024-25/2023-24
Italie	59	2	1	0	24	3	12	13 397	0,9
Allemagne	64	2	0	0	18	3	13	6 952	-0,6
Autres Union européenne (UE) (3)	66	2	0	0	14	5	13	27 428	3,7
Europe hors UE (3)	67	2	1	0	13	7	11	12 964	1,8
Maroc	57	12	1	2	19	1	7	35 665	-3,1
Algérie	86	1	1	0	5	1	5	27 675	0,7
Tunisie	66	10	0	2	10	1	11	12 989	4,4
Autres Maghreb	69	10	1	2	11	0	8	1 128	7,9
Sénégal	75	6	5	2	7	0	4	16 118	5,9
Cameroun	40	18	1	1	28	1	12	10 158	18,1
Autres Afrique (4)	71	4	3	1	13	1	8	63 333	9,0
Liban	68	7	0	0	12	3	10	9 464	-7,6
Autres Moyen-Orient	76	1	0	0	6	9	8	10 960	15,0
Chine	49	5	0	0	32	5	10	23 213	-4,0
Inde	19	2	0	0	64	3	13	8 338	14,4
Autres Asie	66	3	1	0	14	7	11	20 479	7,1
Amérique du Sud	60	11	0	0	14	4	11	12 308	-1,5
Amérique du Nord	48	1	0	0	17	8	25	7 456	-4,5
Antilles - Amérique centrale	72	2	1	0	12	3	10	6 315	-6,9
Océanie	55	5	0	0	14	5	21	510	-0,1
Non renseigné (5)	5	0	16	0	3	0	75	2 236	5,5
Total	64	5	1	1	16	3	10	329 146	2,9

► **Champ : France.**

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
 2. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.
 3. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».
 4. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « autres Moyen-Orient ».
 5. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère chargé de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.
Lecture : en 2024-2025, 329 146 étudiants étrangers sont en mobilité internationale en France. Parmi eux, 64% sont inscrits à l'université.

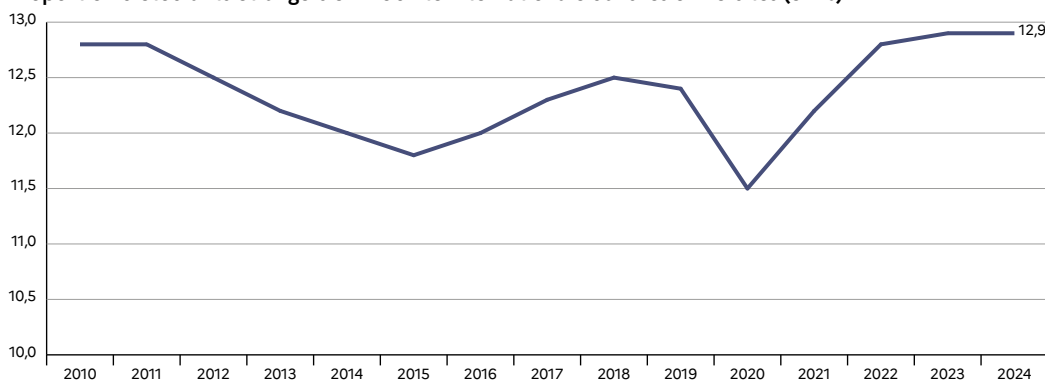
En 2024-2025, 210 700 des 329 100 étudiants étrangers en **mobilité internationale** sont inscrits dans les **universités** françaises (2), représentant 13% des effectifs étudiants dans ces établissements (1). Après une période de relative stagnation entre 2018 et 2022 – malgré un coup d'arrêt en 2020 en lien avec la crise sanitaire – cet effectif universitaire repart à la hausse (+3,3% en deux ans) mais reste moins dynamique que dans le reste des formations du supérieur (+10,9% au cours de la même période). La **mobilité diplômante** concerne 91% des étudiants internationaux inscrits à l'université et 98% de ceux provenant d'Afrique (3).

Plus d'un étudiant international à l'université sur deux est africain (54%). Les continents les plus représentés sont ensuite l'Asie et l'Europe (respectivement 20% et 19%), suivis par l'Amérique (7%). Parmi les étudiants européens, quatre sur cinq sont originaires de l'Union européenne (78%). Les étudiants algériens et marocains sont les plus nombreux (23 900 et 20 500 respectivement)

devant les étudiants sénégalais et chinois (12 100 et 11 300). Parmi les étudiants indiens présents en France, 1 600 étudiants sur 8 400 s'inscrivent à l'université. Si les étudiants en mobilité diplômante sont largement majoritaires, les trois quarts des étudiants arméniens et la moitié des étudiants britanniques sont présents dans le cadre d'un échange. Parmi les étudiants internationaux, 45 400 sont originaires d'un État engagé dans le **processus de Bologne**.

Les étudiants en mobilité, tous continents confondus, se dirigent principalement vers les disciplines scientifiques hors santé et hors **BUT/DUT** (34%) et les disciplines littéraires (28%), avant celles relevant de l'économie (16%). Les étudiants africains et asiatiques s'inscrivent davantage en sciences (respectivement 39% et 36%) et les européens et américains en lettres, sciences sociales (respectivement 41% et 47%). Les femmes sont majoritaires (55%) parmi les étudiants en mobilité originaires de tous les continents confondus.

1 Proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2024-2025, 12,9% des étudiants inscrits à l'université en France sont des étudiants étrangers en mobilité internationale.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits à l'université. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées en licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été remplacée par celle d'étudiants en mobilité internationale : il s'agit des étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou un diplôme équivalent à l'étranger, venus en France spécifiquement pour y suivre des études supérieures.

Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), diplôme universitaire de technologie (DUT) et ses spécialités, mobilité d'échange des étudiants, inscriptions simultanées (ou doubles inscriptions) à l'université et en CPGE, université – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 24.02 ; 22.11.

2 Évolution des effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités (1)

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs d'étudiants en mobilité internationale	182 011	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	189 935	202 397	203 943	206 375	210 701
dont étudiants en mobilité diplômante	166 319	165 817	170 018	176 152	182 256	181 829	178 019	184 604	186 025	188 220	192 060
Évolution (%)		1,9	2,1	4,2	3,3	0,0	-6,0	6,6	0,8	1,2	2,1

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Hors inscriptions simultanées licence-CPGE.

Lecture : en 2024-2025, 210 701 étudiants étrangers sont en mobilité internationale dans des universités françaises. Parmi eux, 192 060 sont en mobilité diplômante.

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par origine et par discipline en 2024-2025

	Droit, sciences politiques	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT ou BUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des diplômants (%)
Europe	5 434	4 456	16 142	8 655	3 956	486	39 129	18,6	67,1	77,7
Union européenne	4 562	3 412	11 784	6 920	3 494	275	30 447	14,5	66,3	75,6
dont : Italie	847	883	3 565	1 768	726	53	7 842	3,7	66,6	73,5
Allemagne	936	575	1 907	732	267	55	4 472	2,1	70,5	57,3
Espagne	465	455	1 644	1 232	371	48	4 215	2,0	65,0	75,3
Grèce	481	170	844	1 232	146	6	2 879	1,4	57,2	91,5
Roumanie	435	152	439	292	740	13	2 071	1,0	72,6	88,9
Belgique	232	137	669	312	626	20	1 996	0,9	60,9	87,5
Luxembourg	300	249	383	159	204	25	1 320	0,6	60,5	96,7
Pologne	120	107	452	177	67	6	929	0,4	74,0	70,1
Portugal	135	121	320	210	112	15	913	0,4	65,5	85,2
Europe hors UE	872	1 044	4 358	1 735	462	211	8 682	4,1	70,0	85,2
dont : Ukraine	171	334	1 480	454	97	97	2 633	1,2	72,3	95,5
Russie	151	255	1 111	524	67	15	2 123	1,0	72,0	96,2
Royaume-Uni	181	91	806	142	28	3	1 257	0,6	67,1	48,0
Afrique	10 212	19 535	22 248	44 277	13 970	4 252	114 494	54,3	50,7	98,3
dont : Algérie	417	2 327	5 350	12 043	3 639	148	23 924	11,4	58,3	99,6
Maroc	1 050	3 925	2 157	9 869	2 850	628	20 479	9,7	53,2	97,0
Sénégal	1 224	1 635	3 694	3 909	469	1164	12 095	5,7	41,3	99,3
Tunisie	665	1 146	1 142	2 968	2 440	143	8 504	4,0	63,0	97,2
Côte d'Ivoire	1 170	1 395	1 284	1 442	284	133	5 708	2,7	43,4	98,2
Bénin	688	1 298	1 313	1 556	580	173	5 608	2,7	37,9	99,3
Congo	659	670	529	1 473	442	504	4 277	2,0	41,0	99,6
Cameroun	303	654	527	1 690	776	125	4 075	1,9	48,3	98,1
Togo	713	949	917	1 104	220	104	4 007	1,9	39,7	98,9
Madagascar	378	1 074	687	998	294	227	3 658	1,7	59,0	97,5
Gabon	446	420	731	847	111	230	2 785	1,3	54,9	98,6
Guinée	303	603	329	1 112	283	70	2 700	1,3	29,1	99,3
Égypte	687	576	274	474	87	7	2 105	1,0	57,3	91,1
Asie	2 922	7 409	12 838	14 889	2 515	585	41 158	19,5	57,5	87,3
dont : Chine	189	2 149	4 542	4 269	91	79	11 319	5,4	57,9	86,4
Liban	693	781	848	3 026	1 060	48	6 456	3,1	54,8	98,0
Viêt Nam	58	1524	678	1 018	151	129	3 558	1,7	62,4	90,1
Turquie	402	464	1 179	763	56	14	2 878	1,4	63,2	89,6
Iran	97	203	1 315	893	108	25	2 641	1,3	65,0	98,6
Arménie	505	951	98	260	13	3	1 830	0,9	74,5	24,2
Inde	29	198	241	1 090	28	8	1 594	0,8	44,7	86,3
Corée du Sud	93	111	769	121	16	10	1 120	0,5	75,6	78,8
Japon	78	60	608	84	13	9	852	0,4	68,1	73,1
Amérique	1 727	2 194	7 372	3 440	664	135	15 532	7,4	61,0	83,3
dont : Brésil	356	305	1 141	646	90	19	2 557	1,2	63,7	82,0
États-Unis	229	224	1 562	331	48	1	2 395	1,1	69,6	62,2
Colombie	179	264	1 027	495	39	11	2 015	1,0	61,5	90,6
Haiti	360	485	652	331	120	20	1 968	0,9	48,6	98,6
Mexique	120	248	699	461	65	33	1 626	0,8	63,1	84,9
Canada	209	147	472	223	132	5	1 188	0,6	67,6	53,5
Océanie	41	36	149	51	5	0	282	0,1	74,1	52,8
Apatrides ou non déclarés	6	18	61	7	9	5	106	0,1	69,8	97,2
Ensemble	20 342	33 648	58 810	71 319	21 119	5 463	210 701	100,0	55,1	91,2
Proportion d'étudiants en mobilité internationale parmi l'ensemble des étudiants en université (%)	9,2	20,4	12,1	19,3	8,7	3,7	12,9			

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

Lecture : en 2024-2025, 39 129 étudiants européens (UE ou hors UE) sont en mobilité internationale dans des universités françaises. 67,1% sont des femmes et 77,7% sont en mobilité diplômante (hors programme d'échange type Erasmus+).

Pour la session 2024 de **Parcoursup**, 626 000 candidats de terminale scolarisés en France ont confirmé au moins un vœu au cours de la phase principale, soit 15 000 candidats de plus qu'en 2023. Ces candidats ont formulé en moyenne 13,4 vœux contre 13,5 pour 2023 (1). L'enrichissement de l'offre de formation se poursuit en 2024 (+200 par rapport à 2023). Les candidats de terminale générale ont confirmé en moyenne 15,9 vœux et la licence représente 44 % de leur liste de vœux (2). Ceux de terminale technologique font en moyenne 11,5 vœux, et leur liste de vœux est à 45 % composée de **BTS**. Les élèves de terminale professionnelle font moins de vœux (7,3) dont les trois quarts sont des vœux en **BTS**.

Parmi les candidats inscrits sur **Parcoursup**, 593 000 ont obtenu le baccalauréat en 2024 et 95 % d'entre eux ont reçu au moins une proposition, soit légèrement moins que l'année dernière (-0,7 point). Pour les bacheliers de la série générale, cette part atteint 98 %, contre 92 % pour la série technologique et 86 % pour la série professionnelle (3). Ces derniers ont moins souvent reçu une proposition qu'en 2023 (-2,1 points), là où les autres séries sont restées relativement stables. La licence reste la formation la plus choisie avec 40 % des propositions acceptées par les candidats dont 3 % de **L.AS** (4), suivie par les **BTS** (21 %) et les **BUT** (10 %). Les **BTS** représentent plus de sept formations sur dix acceptées par les bacheliers professionnels et par quatre bacheliers technologiques sur dix.

Précisions

La campagne 2024 s'est déroulée du 17 janvier au 12 septembre. Les propositions de la phase principale et de l'apprentissage ont été faites à partir du 30 mai. La phase complémentaire a débuté le 11 juin.

Champ – Ensemble des candidats ayant validé au moins un vœu au cours de la phase principale et inscrits en terminale en France (y compris COM et le CNED).

Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 24.11 ; 24.28.

1 Nombre de candidats et de vœux moyen, selon la classe de terminale à la session 2024 (en %)

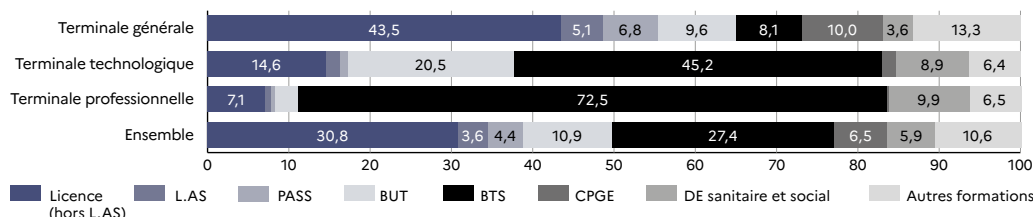
	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale professionnelle	Ensemble	Rappel 2023
Nombre moyen de vœux	15,9	11,5	7,3	13,4	13,5
Nombre de candidats ayant confirmé un vœu	378 148	142 185	105 665	625 998	610 946

► **Champ** : ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y c. CNED), hors vœux en apprentissage.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : en 2024, en moyenne les candidats de terminale technologique ont fait 11,5 vœux sur la plateforme Parcoursup. Ces derniers étaient 142 185 à avoir confirmé au moins un vœu.

2 Choix de filières de formation des candidats, selon la classe de terminale à la session 2024 (en %)

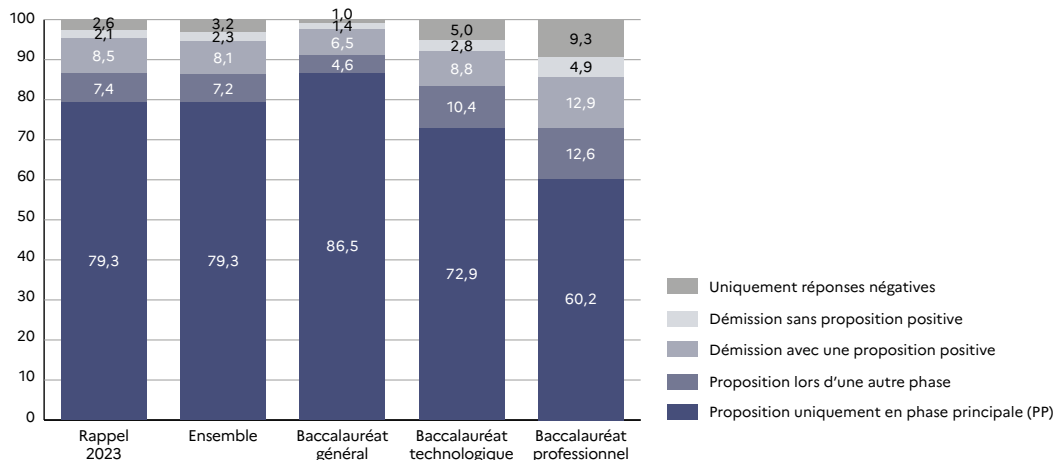


► **Champ** : ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y c. CNED), hors vœux en apprentissage.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : en moyenne, à la session Parcoursup 2024, les listes de vœux des candidats de terminale en France se composent à 30,8% de candidatures en licence.

3 Répartition des propositions par phase selon le type de baccalauréat à la session 2024 (en %)

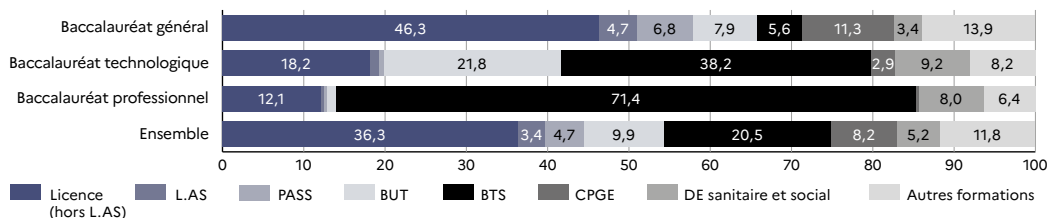


► **Champ** : candidats effectifs inscrits dans Parcoursup et diplômés du baccalauréat à la session 2024.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : à la session 2024, 79,3% des lycéens diplômés du baccalauréat 2024 inscrits dans Parcoursup ont reçu une proposition uniquement en phase principale.

4 Répartition des propositions acceptées par filière de formation à la session 2024 (en %)



► **Champ** : candidats effectifs inscrits dans Parcoursup et diplômés du baccalauréat à la session 2024.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : à la session 2024, parmi les vœux acceptés par les lycéens diplômés du baccalauréat 2024 inscrits dans Parcoursup, 36,3% correspondent à des vœux en licence.

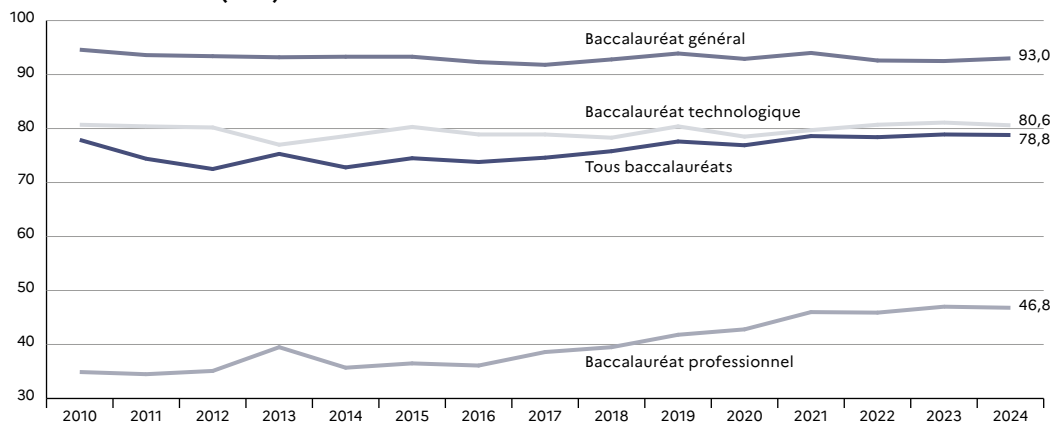
En 2024, hors inscriptions simultanées licence-CPGE, 541 600 néo-bacheliers poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur (2). Le taux d'inscription est de 78,8%. Il est plus élevé parmi les femmes (81,7% contre 75,8% parmi les hommes), avec des différences très marquées à l'université (12,1 points de plus pour les femmes) et dans les STS (6,8 points de plus pour les hommes). Par rapport à l'année précédente, le taux d'inscription global reste stable. Il progresse légèrement en CPGE ainsi que dans les autres formations, tandis qu'il diminue en STS. Le taux de poursuite dans l'enseignement supérieur atteint 93% pour les bacheliers généraux, alors qu'il reste en dessous de 50% pour les bacheliers professionnels (1). En 2024, 80,6% des bacheliers issus de séries technologiques poursuivent leurs études. Le taux d'inscription des bacheliers STI2D est de 9,4 points supérieur au taux des bacheliers STMG (88,3% contre 78,9%).

Les bacheliers généraux poursuivent plus souvent que les autres bacheliers à l'université (57,4%) et dans les CPGE (10,5%). La part des orientations de bacheliers généraux vers la filière BUT diminue légèrement chaque année (6,8% en 2024) au profit des autres formations, notamment en écoles d'ingénieurs (3,7% en 2024).

Les bacheliers technologiques s'inscrivent plus souvent en STS (37,8%). Leur taux d'inscription en BUT atteint 14,9% en 2024, bénéficiant de la mise en place de quotas de places. La poursuite en BUT est particulièrement forte parmi les bacheliers STI2D (29,2%). Les bacheliers ST2S ont un fort taux de poursuite dans les autres formations (32,1%), qui comprennent notamment les formations paramédicales et sociales.

Les bacheliers professionnels s'inscrivent fréquemment en STS (38,4%). Leur taux d'inscription en apprentissage cesse d'augmenter pour la première fois depuis 2014 (17,1% en 2024).

1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers par série dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées en CPGE (en %)



► Champ : France.

Lecture : 93,0% des diplômés du baccalauréat général 2024 se sont inscrits dans l'enseignement supérieur en 2024/2025.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat.

Taux d'inscription ou taux de poursuite – Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur et non aux individus, puisqu'un individu peut être inscrit dans plusieurs filières. Ces taux sont calculés hors inscriptions simultanées université-CPGE pour neutraliser l'effet de la loi 2013.

Source

DEPP et SIES-MENESR, système d'information SISE, Parcoursup, Scolarité, SIFA ; ministère chargé de l'agriculture.

2 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (en %)

		2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Femmes 2024	Hommes 2024	
Ensemble tous bacs	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	414 089	518 620	555 784	541 466	522 670	532 431	541 570	289 294	252 276	
	Ensemble supérieur	77,9	77,6	76,9	78,6	78,4	78,9	78,8	81,7	75,8	
	Université	40,6	40,5	39,2	39,3	38,5	38,4	38,4	44,3	32,2	
	<i>dont préparation BUT</i>	8,2	7,5	7,1	7,0	6,9	6,8	6,8	5,2	8,5	
	CPGE	7,0	6,1	5,6	5,7	5,8	6,0	6,2	5,0	7,4	
	STS	22,6	21,6	22,0	22,8	22,9	23,0	22,3	19,0	25,8	
	<i>dont voie scolaire</i>	19,3	17,5	16,2	15,0	14,0	13,8	13,5	12,2	14,9	
	Autres formations	7,8	9,4	10,0	10,8	11,2	11,5	12,0	13,4	10,4	
	Bac général	Ensemble supérieur	94,6	93,9	92,9	94,0	92,6	92,5	93,0	93,2	92,8
	Université	60,4	61,4	59,7	59,6	57,7	57,2	57,4	61,6	51,9	
<i>dont : disciplines scientifiques (y compris Staps)</i>	9,2	12,2	13,4	13,7	13,6	13,8	14,0	11,0	17,7		
<i>préparation BUT</i>	10,6	9,1	8,6	7,4	7,1	6,9	6,8	4,6	9,6		
CPGE	12,6	10,7	9,8	9,9	9,9	10,1	10,5	7,9	13,8		
<i>dont CPGE sciences</i>	7,4	6,6	6,1	6,2	6,1	6,2	6,5	3,7	10,0		
STS	9,6	8,3	9,1	9,1	9,4	9,6	9,0	8,2	10,0		
<i>dont voie scolaire</i>	8,7	7,0	6,7	5,8	5,6	5,7	5,3	5,0	5,8		
Autres formations	12,0	13,5	14,2	15,4	15,7	15,5	16,2	15,5	17,0		
<i>dont : écoles d'ingénieurs non universitaires (1)</i>	2,4	3,1	3,2	3,2	3,4	3,3	3,7	1,9	5,9		
<i>écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité</i>	2,7	3,7	3,2	3,7	3,9	3,7	3,7	3,1	4,4		
Bac technologique, dont :	Ensemble supérieur	80,7	80,4	78,5	79,7	80,7	81,1	80,6	81,7	79,4	
Université	28,3	30,5	29,0	29,8	29,7	29,0	29,5	31,2	27,7		
<i>dont préparation BUT</i>	9,8	12,1	11,6	14,4	15,1	14,5	14,9	11,9	17,9		
CPGE	1,4	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	2,1	1,4	2,7		
STS	46,0	40,5	39,4	39,5	39,8	39,8	37,8	34,6	41,3		
<i>dont voie scolaire</i>	42,5	34,8	31,2	27,9	26,7	26,5	25,8	24,1	27,5		
Autres formations	5,1	7,6	8,4	8,6	9,4	10,4	11,2	14,5	7,8		
Bac STI2D (ex-STI) (2)	Ensemble supérieur	88,7	78,4	75,9	75,9	75,0	74,3	88,3	93,2	87,7	
Université	25,9	33,5	32,6	35,9	36,4	34,9	35,8	38,0	35,6		
<i>dont : préparation BUT</i>	17,5	21,9	21,7	27,1	28,7	27,7	29,2	24,4	29,8		
<i>BUT production</i>	14,4	16,0	15,9	19,0	20,0	19,6	19,5	17,8	19,7		
CPGE	2,8	3,7	3,6	4,0	4,0	4,6	4,8	4,0	4,9		
STS voie scolaire (3)	56,3	35,3	33,7	29,8	28,3	28,2	26,9	23,6	27,2		
<i>dont STS production (3)</i>	50,3	28,8	27,7	23,1	22,1	22,7	21,8	17,8	22,2		
Autres formations	3,7	5,9	5,9	6,2	6,4	6,5	8,0	18,0	6,9		
Bac STMG (ex-STG) (2)	Ensemble supérieur	82,5	75,4	68,9	65,0	63,6	63,5	78,9	82,1	75,1	
Université	32,0	30,3	29,1	29,2	28,5	27,4	28,2	32,4	23,1		
<i>dont : préparation BUT</i>	9,4	11,9	10,9	14,2	15,1	14,4	14,6	16,1	12,9		
<i>BUT services</i>	9,3	11,7	10,8	13,9	14,8	14,2	14,4	15,9	12,5		
CPGE	1,3	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,6		
STS voie scolaire (3)	44,9	39,2	33,3	29,1	27,8	27,5	26,7	26,4	27,0		
<i>dont STS services (3)</i>	43,8	38,0	32,2	28,6	27,3	27,1	26,2	26,2	26,3		
Autres formations	4,3	4,3	5,0	5,2	5,8	7,0	7,4	7,6	7,2		
Bac ST2S (2)	Ensemble supérieur	45,3	68,4	67,0	67,9	70,5	73,3	79,6	80,6	74,1	
Université	23,8	30,7	27,7	29,2	30,6	32,4	31,5	31,1	33,6		
<i>dont préparation BUT</i>	1,1	2,2	2,3	3,1	2,8	2,6	2,5	2,3	3,7		
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
STS : voie scolaire (3)	11,2	16,6	15,0	13,2	12,7	11,7	10,8	10,8	10,7		
<i>STS services (3)</i>	11,1	15,8	14,2	11,4	10,9	9,7	8,4	8,4	7,9		
Autres formations	10,3	21,2	24,3	25,5	27,1	29,2	32,1	33,8	23,1		
Bac professionnel	Ensemble supérieur	34,9	41,8	42,8	46,0	45,9	47,0	46,8	48,5	45,6	
Université	7,7	5,7	5,7	5,0	4,5	4,7	4,9	7,6	2,8		
<i>dont préparation BUT</i>	0,8	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3		
CPGE	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2		
STS	26,6	33,9	34,5	38,3	38,7	39,1	38,4	34,6	41,2		
<i>dont : voie scolaire</i>	18,3	25,1	23,4	24,0	22,0	21,5	21,3	21,3	21,3		
<i>apprentissage</i>	8,3	8,8	11,1	14,2	16,7	17,6	17,1	13,2	19,9		
Autres formations	0,6	2,1	2,6	2,7	2,7	3,1	3,4	6,3	1,3		

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ; STMG : sciences et technologies du management et de la gestion ; ST2S : sciences et technologies de la santé et du social.

3. Jusqu'en 2023, la source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscription en STS en apprentissage à ce niveau de détail. À partir de 2024, l'appariement avec les tables du baccalauréat et une méthode d'imputation permet de répartir les séries technologiques des étudiants apprentis.

Lecture : 541 570 bacheliers de la session 2024 se sont inscrits dans l'enseignement supérieur en 2024/2025, représentant 78,8% de l'ensemble des bacheliers.

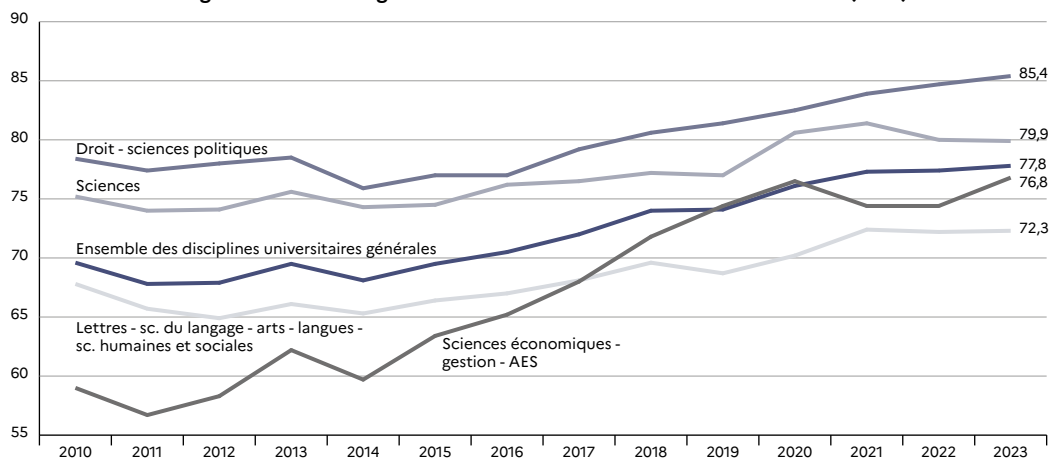
À la rentrée 2023, les bacheliers généraux, technologiques et professionnels représentent respectivement 63%, 19% et 14% des entrants en première année de l'enseignement supérieur (2). Les bénéficiaires d'une dispense ou équivalence du baccalauréat représentent 5% des entrants. La part de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (86%), en CPGE (93%) et dans les formations d'ingénieurs, universitaires ou non (95% et 92%). Les bacheliers technologiques sont surreprésentés dans les BUT (41%) tandis que les bacheliers professionnels le sont en STS, scolaire (38%) et surtout par apprentissage (50%).

La part des bacheliers généraux dans les formations universitaires a augmenté de 8 points en dix ans pour atteindre 78% en 2023. Cette augmentation a été particulièrement forte en sciences économiques-gestion-

AES jusqu'en 2020 (+15 points depuis 2013). Depuis 2021, la part de bacheliers généraux se stabilise (1).

Parmi les entrants en première année de l'enseignement supérieur en 2023-2024, 70% poursuivent dans la même filière l'année suivante (3). Parmi les 30% restant, la moitié se réoriente vers une autre filière, tandis que l'autre moitié interrompt vraisemblablement ses études en France de manière provisoire ou définitive (une faible part pouvant poursuivre à l'étranger ou dans les filières non étudiées, voir « Précisions »). Ces taux sont très variables selon les filières : les étudiants de CPGE, d'écoles de commerce, gestion et vente et d'écoles d'ingénieurs poursuivent en grande majorité leurs études (à plus d'un étudiant sur dix). Ce taux est de 83% pour l'ensemble des étudiants de formations universitaires générales et de 80% en STS.

1 Part des bacheliers généraux dans les grandes filières universitaires entre 2010 et 2023 (en %)



► Champ : France

Lecture : parmi les entrants en première année de licence de « droit et sciences politiques » à l'université en 2023, 85,4% proviennent du baccalauréat général.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année dans le champ considéré (représentant 93% des effectifs du supérieur) : universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, gestion et vente, STS sous statut scolaire (hors agricoles) et en apprentissage, CPGE, établissements d'enseignement universitaire privés, grands établissements, écoles d'arts et autres écoles remontant des données individuelles au SIES. Les écoles du ministère de la Santé ne sont pas prises en compte. Les inscriptions simultanées en licence et CPGE sont déduites des effectifs.

BUT, CPGE, école d'ingénieurs, de commerce, STS, université – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP et SIES-MENESR, système d'information SISE, Sclarité, SIFA ; ministère chargé de l'agriculture.

2 Répartition des entrants de 2023-2024 en première année d'enseignement supérieur selon la filière et la série de baccalauréat (en %)

Filière	Bac général	Baccalauréat technologique				Bac pro	Total bacheliers	Dispensés sur titre (1)	Total général
		STMG	STI2D	Autres	Total				
Droit - sciences politiques	85,4	6,3	0,2	1,1	7,6	2,2	95,1	4,9	100,0
Sciences économiques - gestion - AES	76,8	9,3	0,7	0,9	10,9	4,3	92,0	8,0	100,0
Lettres - sc. du langage - arts - langues - sc. humaines et sociales	72,3	5,3	1,0	4,0	10,3	6,4	88,9	11,1	100,0
Sciences	79,9	0,7	1,5	5,2	7,3	2,5	89,6	10,4	100,0
Staps	84,1	3,6	1,9	6,1	11,5	3,0	98,5	1,5	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	77,8	4,9	1,0	3,5	9,4	4,3	91,5	8,5	100,0
Santé	86,0	0,6	0,2	6,7	7,5	2,6	96,1	3,9	100,0
Ingénieurs universitaires	95,2	0,0	2,0	0,0	2,1	0,0	97,3	2,7	100,0
BUT	54,6	21,9	15,1	4,2	41,2	1,6	97,3	2,7	100,0
Total université y compris IUT	75,0	7,2	3,2	3,9	14,3	3,6	92,9	7,1	100,0
Facultés privées	90,9	3,3	0,4	2,1	5,8	1,6	98,2	1,8	100,0
CPGE	93,1	2,7	3,0	0,7	6,4	0,3	99,8	0,2	100,0
STS scolaires hors agricoles	23,2	23,0	8,2	7,1	38,3	38,1	99,6	0,4	100,0
STS en apprentissage	20,7	9,7	9,6	9,6	28,8	50,2	99,7	0,3	100,0
Écoles d'ingénieurs (prépa. intégrées)	91,6	0,0	3,2	0,8	4,1	0,0	95,7	4,3	100,0
Écoles de commerce, gestion et vente	76,4	10,5	0,6	1,1	12,2	2,1	90,7	9,3	100,0
Grands établissements	65,2	17,5	0,4	0,9	18,8	1,8	85,9	14,1	100,0
Écoles d'art	70,3	3,4	3,0	7,0	13,4	8,5	92,3	7,7	100,0
Autres écoles	74,1	4,1	7,3	4,1	15,6	3,6	93,3	6,7	100,0
Total	62,9	9,6	4,5	4,6	18,7	13,6	95,2	4,8	100,0

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Regroupent les catégories d'étudiants suivantes : étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

Lecture : à la rentrée 2023, 85,4% des entrants en première année de licence de droit et sciences politiques à l'université proviennent d'un baccalauréat général.

3 Devenir un an après des entrants de 2023-2024 en première année d'enseignement supérieur (en %)

Filière	Poursuite dans la même filière (1)	Réorientation vers une autre filière du champ étudié (2)	Non-réinscription dans une filière du champ étudié	Total
Droit - sciences politiques	71,6	15,4	13,0	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	65,1	19,1	15,8	100,0
AES	56,8	23,5	19,7	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	52,3	17,0	30,6	100,0
Langues	56,1	18,6	25,3	100,0
Sciences humaines et sociales	62,3	16,2	21,5	100,0
Sciences fondamentales et applications	62,5	22,7	14,7	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	55,4	28,5	16,1	100,0
Staps	64,1	14,4	21,5	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	62,1	18,5	19,4	100,0
Santé	41,9	41,4	16,6	100,0
Ingénieurs universitaires	82,7	14,5	2,8	100,0
BUT	78,4	12,2	9,3	100,0
Total université y compris IUT	63,0	19,7	17,3	100,0
Formations universitaires privées	67,3	24,8	7,8	100,0
CPGE	82,0	15,1	2,9	100,0
STS scolaires hors agricoles	71,6	8,8	19,6	100,0
STS en apprentissage	77,9	2,1	19,9	100,0
Ingénieurs hors universitaires	85,6	11,2	3,2	100,0
Écoles de commerce, gestion et vente	88,9	4,1	7,0	100,0
Grands établissements	82,0	9,6	8,5	100,0
Écoles d'art	80,3	5,2	14,6	100,0
Autres écoles	83,3	8,8	7,9	100,0
Total	69,5	14,7	15,8	100,0

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Taux de poursuite dans la filière : proportion d'entrants de 2023-2024 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2024-2025. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

2. Taux de réorientation vers une autre filière : proportion d'entrants de 2023-2024 inscrits l'année suivante, en 2024-2025, dans le champ étudié mais dans une filière différente de celle choisie initialement, en première ou en deuxième année.

Lecture : parmi les entrants en première année de la filière « droit et sciences politiques » de 2023-2024, 71,6% poursuivent dans la même filière l'année suivante.

Lors de la campagne 2024 de **Mon Master**, 234 500 candidats ont confirmé au moins une candidature en diplôme national de master (1), soit 25 200 de plus qu'en 2023. Cette hausse s'inscrit dans un contexte d'enrichissement de l'offre de formation et d'introduction de la phase complémentaire. Les étudiants inscrits en troisième année de licence générale (L3) représentent 56% des candidats.

À la fin de la campagne, sept candidats sur dix ont reçu au moins une proposition d'admission (2). Plus précisément, 66% pour des candidatures confirmées en phase principale (PP), 4% pour des candidatures de phase complémentaire (PC) et 1% de démissionnaires. Ce taux atteint 83% pour les étudiants inscrits en L3. Six candidats sur dix ont accepté une proposition d'admission.

Parmi les étudiants inscrits en L3, 73% en ont accepté une. Ainsi, 130 200 candidats ont accepté une proposition d'admission pour une candidature formulée en PP et 9 300 pour une candidature formulée en PC, auxquels s'ajoutent 3 500 recrutements hors plateforme organisés directement par les établissements, pour 176 900 places offertes dans Mon Master (3).

Les masters de « sciences fondamentales et appliquées (dont STAPS) » concentrent le plus de candidats ayant accepté une proposition d'admission pour des candidatures de la PP (22%), suivis des masters en « sciences humaines et sociales » (18%). Les masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ont le plus grand nombre d'acceptations de candidatures de la PC (20%).

Précisions

La campagne Mon Master 2024 s'est déroulée du 26 février au 15 septembre. Les propositions de la phase principale (PP) ont été faites dès le 2 avril pour les formations en alternance et à partir du 4 juin pour les formations sous statut scolaire. La phase complémentaire (PC) a débuté le 25 juin. Une période de gestion des désistements a eu lieu du 1^{er} août au 15 septembre. De plus, des recrutements hors plateforme ont été autorisés pour les formations pour lesquelles la procédure Mon Master était terminée.

Champ – Ensemble des candidats ayant confirmé au moins une candidature sur Mon Master en phase principale (PP) ou en phase complémentaire (PC).

Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 24.33 ; 2416.

1 Candidats et acceptations des propositions d'admission en 2024 selon la formation d'origine

Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France en 2023-2024	Candidats		Nombre moyen de candidatures		Candidats ayant accepté une proposition d'admission pour une candidature confirmée en phase principale		Candidats ayant accepté une proposition d'admission pour une candidature confirmée en phase complémentaire	
	Effectifs	%	En PP (1)	En PC (2)	Part parmi l'ensemble des candidats (%)	Part parmi les candidats avec proposition d'admission (%)	Part parmi l'ensemble des candidats (%)	Part parmi les candidats avec proposition d'admission (%)
Inscrits en L3	132 352	56,4	11,5	5,0	69,7	83,3	3,1	3,8
Inscrits en LP	6 933	3,0	7,2	4,6	37,1	77,2	3,8	7,8
Inscrits en BUT	16 335	7,0	9,4	4,5	38,8	68,1	2,3	4,1
Inscrits en master	15 289	6,5	7,7	4,7	36,5	59,3	6,8	11,1
Inscrits dans une autre formation	13 630	5,8	8,4	4,8	39	67,7	4,7	8,2
Non-inscrits	49 974	21,3	7,5	4,3	36,5	69,9	5,7	10,8
Ensemble	234 513	100,0	10,0	4,7	55,5	78,2	4,0	5,6

► Champ : ensemble des candidats ayant confirmé au moins une candidature sur Mon Master en phase principale (PP) ou en phase complémentaire (PC) pour une formation de France + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

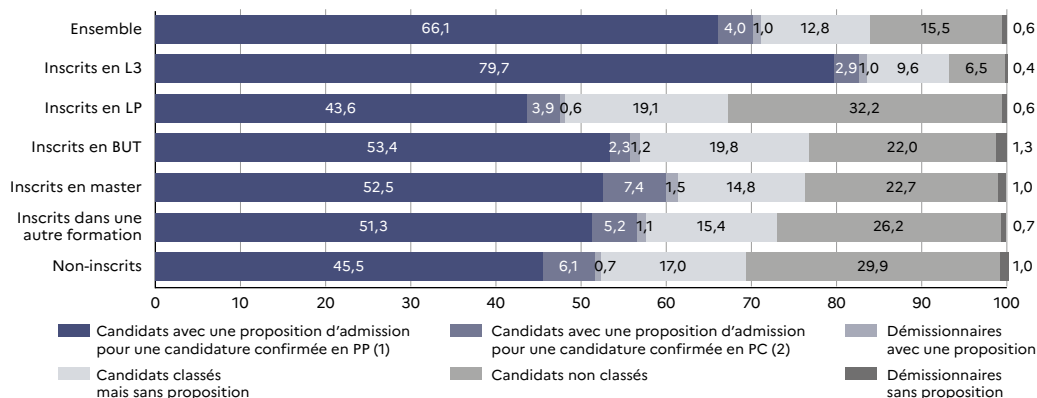
RERS 2025, DEPP, SIES

1. PP : phase principale.

2. PC : phase complémentaire.

Lecture : pendant l'année scolaire 2023-2024, 132 352 candidats présents sur Mon Master étaient inscrits en 3^e année de licence générale (L3), en moyenne ces étudiants ont confirmé 11,5 candidatures sur la plateforme lors de la phase principale et 5,0 candidatures lors de la phase complémentaire. Parmi l'ensemble des candidats inscrits en L3 en 2023-2024, 69,7% ont accepté une proposition d'admission pour une candidature confirmée en phase principale (représentant 83,3% de ceux ayant reçu une proposition d'admission) et 3,1% en ont accepté une pour une candidature confirmée en phase complémentaire (représentant 3,8% de ceux ayant reçu une proposition d'admission).

2 Répartition des propositions d'admission par phase en 2024 selon la formation d'origine des candidats (en %)



► Champ : ensemble des candidats ayant confirmé au moins une candidature sur Mon Master en phase principale ou en phase complémentaire pour une formation de France + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

RERS 2025, DEPP

1. PP : phase principale.

2. PC : phase complémentaire.

Lecture : 66,1% des candidats ont reçu au moins une proposition d'admission pour des candidatures confirmées en phase principale et 4,0% en ont reçu au moins une pour des candidatures confirmées en phase complémentaire.

3 Candidatures et acceptations par discipline de master en 2024

Disciplines de master	Places offertes	Candidats avec au moins une candidature (1)		Candidats ayant accepté une proposition d'admission pour une candidature confirmée en phase principale		Candidats ayant accepté une proposition d'admission pour une candidature confirmée en phase complémentaire		Recrutements hors plateforme	
	Effectifs	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Droit et sciences politiques	24 702	49 759	21,2	21 877	16,8	1 366	14,7	403	11,7
Économie, gestion et AES	27 988	69 903	29,8	20 394	15,7	1 257	13,5	878	25,4
Lettres, langues, arts	23 094	41 081	17,5	14 699	11,3	1 429	15,3	516	14,9
Sciences humaines et sociales (SHS)	30 999	74 022	31,6	24 016	18,4	1 721	18,5	661	19,1
Sciences fondamentales et appliquées (dont STAPS)	36 712	68 240	29,1	28 172	21,6	1 673	18,0	683	19,8
Ensemble hors MEEF	143 495	216 693	92,4	109 158	83,8	7 446	79,9	3 141	91,0
MEEF	33 438	40 102	17,1	21 089	16,2	1 870	20,1	312	9,0
Ensemble	176 933	234 513		130 247	100,0	9 316	100,0	3 453	100,0

► Champ : ensemble des candidats ayant confirmé au moins une candidature sur Mon Master en phase principale ou en phase complémentaire pour une formation de France + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Un candidat peut candidater pour des masters dans plusieurs disciplines. Par conséquent, la somme des lignes par discipline est supérieure à la ligne « Ensemble ».

Lecture : En « droit et sciences politiques », 24 702 places étaient offertes sur la plateforme en 2024. 49 759 étudiants ont confirmé au moins une candidature dans cette discipline.

21 877 candidats ont accepté une proposition d'admission en « droit et sciences politiques » pour une candidature confirmée en phase principale et 1 366 en ont accepté une pour une candidature confirmée en phase complémentaire. De plus, les formations de « droit et sciences politiques » ont déclaré 403 recrutements hors plateforme.

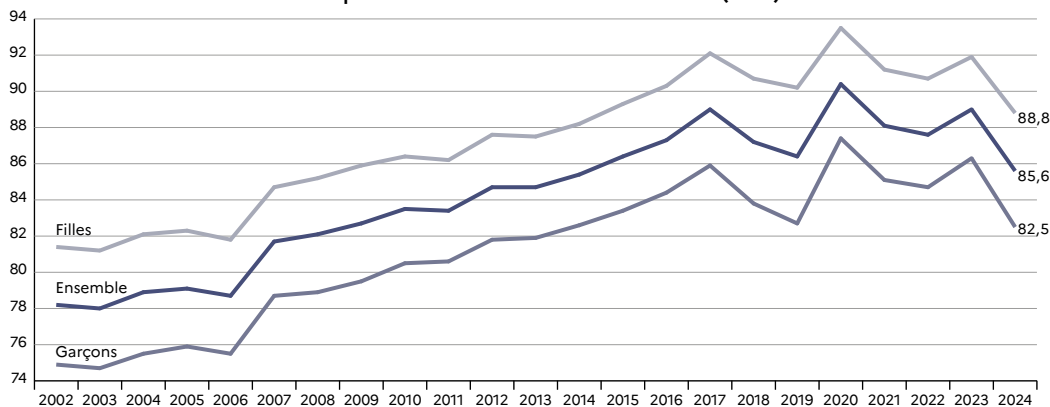
À la session 2024, 720 400 candidats de France ont obtenu le **diplôme national du brevet (DNB)** portant le **taux de réussite** à 85,6%, soit une baisse de 3,4 points par rapport à la session 2023 (1) (2). Dans un contexte de disparition des correctifs académiques, la baisse du taux de réussite a été plus sensible en série générale (-3,4 points) qu'en série professionnelle (-2,9 points).

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries : la série générale, largement majoritaire, est celle à laquelle se présentent essentiellement les élèves scolarisés en classe de troisième générale au collège, et la série professionnelle, avec des effectifs nettement moins nombreux, à laquelle se présentent principalement les élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles et de l'enseignement agricole. Les candidats à la série générale obtiennent dans 86,8% des cas leur diplôme et ceux de la série professionnelle dans 75,2% des cas.

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Les admis à la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle avec neuf lauréats sur dix âgés de 15 ans lors de l'année du DNB, contre sept sur dix dans la série professionnelle (3).

Les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux cet examen que les autres candidats. À l'inverse, les enfants d'ouvriers ou d'inactifs comptent parmi ceux ayant les taux de réussite les plus faibles (4). Le taux de réussite des enfants de professeurs et assimilés est de 98,4%. Il est supérieur de 12,8 points à la réussite globale au DNB.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe (en %)



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011) (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

Lecture : lors de la session 2024 du diplôme national du brevet, 88,8% des filles présentes à l'examen ont obtenu leur diplôme.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Âge atteint au cours de l'année – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.09.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe à la session 2024

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	314 511	83,8	37 884	72,9	352 395	82,5
Filles	342 712	89,7	25 259	78,8	367 971	88,8
Ensemble	657 223	86,8	63 143	75,2	720 366	85,6
Rappel 2023	691 692	90,2	65 870	78,1	757 562	89,0

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : lors de la session 2024 du diplôme national du brevet, 720 366 candidats ont été lauréats dont 657 223 en série générale.

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge à la session 2024

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	21 322	98,3	94	87,0	21 416	98,2
15 ans	610 315	88,2	43 248	78,0	653 563	87,4
16 ans	24 490	58,9	18 348	71,1	42 838	63,6
17 ans ou plus	1 096	49,8	1 453	55,0	2 549	52,7
Ensemble	657 223	86,8	63 143	75,2	720 366	85,6

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : lors de la session 2024 du diplôme national du brevet, 653 563 lauréats ont 15 ans et le taux de réussite à cet âge est de 87,4%.

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale à la session 2024

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 186	94,7	1 235	89,4	7 421	93,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	44 904	89,5	4 455	82,3	49 359	88,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	156 300	96,9	3 891	87,3	160 191	96,6
dont professeurs et assimilés	21 274	98,5	291	90,7	21 565	98,4
Professions intermédiaires	118 255	92,5	8 063	82,4	126 318	91,8
dont instituteurs et assimilés	18 562	97,5	450	86,9	19 012	97,2
Employés	170 887	86,1	16 712	78,3	187 599	85,3
Ouvriers	55 479	79,8	10 827	75,9	66 306	79,2
Retraités	3 679	83,0	464	74,7	4 143	82,0
Inactifs	79 442	72,1	13 483	65,7	92 925	71,1
Indéterminé	22 091	76,3	4 013	64,3	26 104	74,2
Ensemble	657 223	86,8	63 143	75,2	720 366	85,6

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : lors de la session 2024 du diplôme national du brevet, les candidats d'origine sociale « employés » représentent 187 599 des lauréats et le taux de réussite des candidats de cette origine sociale est de 85,3%.

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2024 est de 91,2% avec 753 200 candidats présents et 687 000 bacheliers : 95,9% au **baccalauréat général**, 90,0% au **baccalauréat technologique** et 83,3% au **baccalauréat professionnel** (1) (4). L'effectif de bacheliers augmente de 12 000 (2).

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons, avec un écart nettement plus important en voie professionnelle (3). Les candidats se présentent essentiellement sous statut scolaire ou *via* l'apprentissage. Les candidats sous statut individuel obtiennent des résultats moins élevés que les autres.

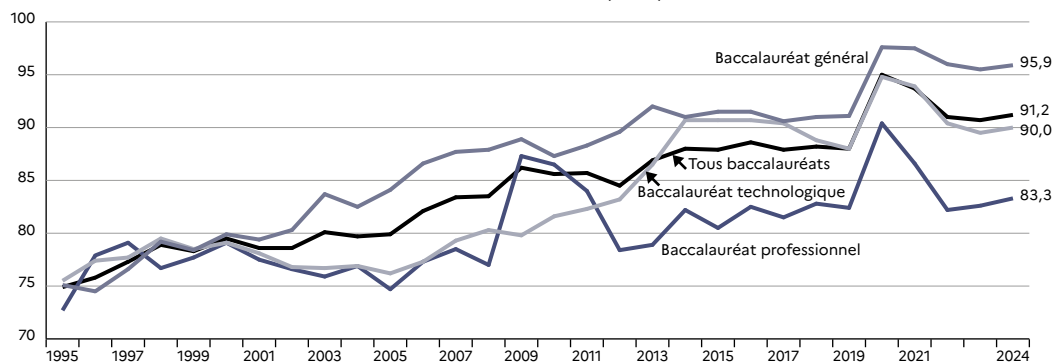
Entre 1995 et 2019, le taux de réussite toutes voies confondues a progressé de 13,2 points. Il s'est stabilisé autour de 88,0% entre 2014 et 2019. Avec les aménagements d'épreuves pour s'adapter à l'épidémie de Covid-19, les taux de réussite de 2020 et 2021 sont supérieurs de 6 à 7 points par rapport à ceux des sessions antérieures. Les taux de réussite retournent aux niveaux

antérieurs à la crise sanitaire dès 2022. À partir de cette session le taux de réussite oscille autour de 91%. Le taux de réussite a augmenté régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013. À partir de 2005, il a progressé de manière irrégulière dans les voies technologique et professionnelle, le taux de réussite en voie technologique s'éloignant de celui de la voie professionnelle pour se rapprocher de celui de la voie générale en 2014.

En 2024, le taux de réussite augmente très légèrement pour les trois voies du baccalauréat. La hausse est la plus importante dans la voie professionnelle (+0,7 point) et la plus faible dans la voie générale (+0,4 point).

À la session 2024, pour 100 bacheliers, 55 généralistes, 20 technologiques et 25 professionnels sont dénombrés, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995. La voie professionnelle a progressé principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

1 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière (en %)



► Champ : France (yc Mayotte à partir de 2011).

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, 91,2% des candidats présents ont obtenu leur diplôme.

RERS 2025, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.05 ; 24.07.
- Série chronologique en ligne : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

2 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023	2024		
									Filles	Garçons	Ensemble
Baccalauréat général	287 046	271 155	272 512	279 751	317 054	384 158	363 893	371 830	209 344	164 496	373 840
S	139 031	136 214	136 877	145 839	166 824	199 253					
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	100 360	130 389					
L	71 460	59 642	49 434	45 692	49 870	54 516					
Baccalauréat technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	125 144	149 972	131 897	133 865	71 519	68 191	139 710
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022							
STI2D/STI hors AA	35 249	35 477	32 773	27 837	26 763	33 252	25 352	25 826	2 591	23 358	25 949
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	7 587	8 723	6 263	6 046	3 499	2 624	6 123
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	4 615	5 272	4 709	4 804	2 439	2 606	5 045
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	60 124	73 621	69 483	71 302	41 679	34 650	76 329
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	20 608	22 967	19 997	19 756	16 859	3 125	19 984
STD2A/STI-AA	1 115	1 463	1 794	2 197	2 817	3 525	3 570	3 729	3 067	738	3 805
S2TMD (ex-TMD)	299	370	273	311	303	335	342	359	264	138	402
STHR (ex-Hôtellerie)	2 284	2 623	2 201	2 578	2 327	2 277	2 181	2 043	1 121	952	2 073
Baccalauréat professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	176 646	188 841	171 050	169 246	73 440	99 962	173 402
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	80 650	87 019	79 372	79 297	13 825	67 114	80 939
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	95 996	101 822	91 678	89 949	59 615	32 848	92 463
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	618 844	722 971	666 840	674 941	354 303	332 649	686 952

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (yc Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (design et arts appliqués). Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent deux fois.

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, 686 952 candidats sont admis au diplôme.

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat (en %)

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023	2024		
									Filles	Garçons	Ensemble
Baccalauréat général	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	97,6	96,0	95,5	96,5	95,1	95,9
S	78,5	80,7	84,8	88,7	91,9	97,9					
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	91,2	97,6					
L	71,3	80,2	81,9	85,1	90,6	96,3					
Baccalauréat technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	94,8	90,4	89,5	91,7	88,4	90,0
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0							
STI2D/ STI hors AA	67,0	75,4	75,7	79,3	91,7	96,0	90,6	91,3	89,8	88,6	88,7
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	93,9	95,8	90,4	90,1	90,9	90,2	90,6
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	86,9	98,7	97,3	97,1	97,2	97,5	97,4
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	89,5	93,1	89,3	87,5	91,1	87,2	89,3
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	91,8	96,3	90,8	90,5	91,4	86,8	90,7
STD2A/ STI-AA	76,4	87,0	89,8	90,7	97,2	99,1	96,6	97,3	97,9	96,2	97,5
S2TMD (ex-TMD)	92,3	85,1	89,8	94,5	97,1	99,4	98,0	97,8	99,6	96,5	98,5
STHR (ex-Hôtellerie)	81,5	89,0	86,8	89,8	90,8	97,9	96,8	95,4	95,0	95,3	95,1
Baccalauréat professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	90,4	82,2	82,6	86,1	81,4	83,3
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	78,9	90,1	81,3	82,0	86,9	82,4	83,1
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	81,9	90,7	83,1	83,1	85,9	79,3	83,5
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	91,0	90,7	93,2	89,2	91,2

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (yc Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (design et arts appliqués).

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, les filles ont un taux de réussite de 93,2%.

4 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon le statut des candidats (en %)

Statut	1997	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023	2024	Présents 2024
Scolaire	78,5	80,9	81,4	86,6	88,9	95,6	91,6	91,7	91,9	709 550
Enseignement à distance	43,8	38,3	44,0	49,8	52,5	81,3	77,4	71,2	73,0	3 773
Apprentissage	80,0	81,4	79,6	86,6	81,9	91,1	83,0	83,7	85,0	30 752
Formation continue	72,0	74,0	70,3	82,6	83,6	91,9	87,5	86,8	86,4	1 512
Individuel	50,4	51,1	44,2	49,8	49,8	64,9	63,5	50,0	57,8	7 560
Ensemble	77,3	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	91,0	90,7	91,2	753 147

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (yc Mayotte à partir de 2011).

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, 753 147 candidats étaient présents à l'examen et 91,2% ont obtenu leur diplôme.

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2024 est de 91,2%, en hausse de 0,5 point par rapport à la session 2023 (2). Dans toutes les voies, générale, technologique et professionnelle, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart entre filles et garçons augmente légèrement entre 2023 et 2024 (+0,2 point), du fait des voies technologique et professionnelle pour lesquelles il est par ailleurs le plus important : +4,7 points en faveur des filles en 2024 en voie professionnelle, +3,3 points en voie technologique et +1,4 point en voie générale. Cet écart est stable entre 2023 et 2024 dans la voie générale.

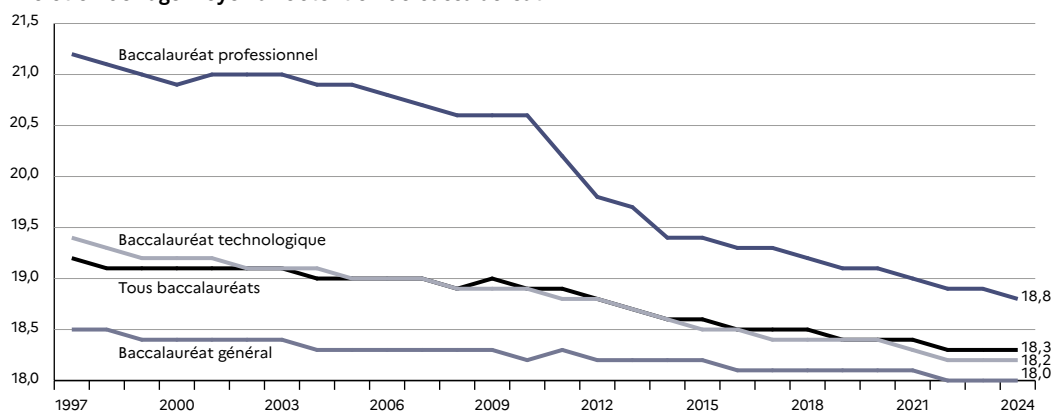
La baisse des redoublements, constatée à tous les niveaux de formation, a pour effet un rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues (1). Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies. En 2024, l'âge moyen au baccalauréat se stabilise par rapport à 2023. Il est de 18,0 ans dans

la voie générale, de 18,2 ans dans la voie technologique et de 18,8 ans dans la voie professionnelle. En 1997, les âges moyens étaient respectivement de 18,5 ans, 19,4 ans et 21,2 ans.

Toutes voies confondues, à partir de 17 ans, plus les candidats sont âgés, moins le taux de réussite est élevé jusqu'à atteindre son niveau le plus bas à 22 ans (71,0%). Passé cet âge, le taux de réussite a tendance à remonter sans toutefois atteindre les résultats obtenus par les moins de 19 ans (3). Dans la voie professionnelle, les candidats de 30 ans ou plus obtiennent plus souvent leur diplôme que ceux de 18 ans.

Au sein de chaque voie, les taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants et des cadres, professions intellectuelles supérieures sont parmi les plus élevés, en particulier celui des enfants de professeurs et assimilés en voie générale et technologique (4). À l'inverse, les enfants d'ouvriers et d'inactifs ont les taux de réussite les plus faibles.

1 Évolution de l'âge moyen à l'obtention du baccalauréat



► Champ : France (yc Mayotte à partir de 2011).

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, l'âge moyen des lauréats est de 18,3 ans.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Âge atteint au cours de l'année – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.05 ; 24.07.

- Série chronologique en ligne : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe (en %)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023	2024
Bac général	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	97,6	96,0	95,5	95,9
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	92,7	98,1	96,5	96,1	96,5
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	89,9	96,9	95,3	94,8	95,1
Bac technologique	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	94,8	90,4	89,5	90,0
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	91,9	96,0	91,6	90,7	91,7
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	89,5	93,6	89,3	88,3	88,4
Bac professionnel			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	90,4	82,2	82,6	83,3
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	83,7	92,9	85,6	85,2	86,1
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	78,0	88,6	79,9	80,9	81,4
Ensemble tous baccalauréats	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	91,0	90,7	91,2
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	90,1	96,5	93,0	92,6	93,2
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	85,6	93,5	88,8	88,8	89,2

► Champ : France (yc Mayotte à partir de 2011).

RERS 2025, DEPP

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, les filles ont un taux de réussite de 93,2%.

3 Réussite au baccalauréat selon l'âge à la session 2024

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	618	97,9	27	100,0	5	71,4	650	97,7
17 ans	18 181	98,7	1 830	96,7	634	90,4	20 645	98,2
18 ans	327 961	97,4	113 269	93,0	106 314	86,2	547 544	94,1
19 ans	23 691	83,2	21 496	80,5	44 052	79,6	89 239	80,7
20 ans	2 578	67,1	2 507	66,6	12 764	76,7	17 849	73,6
21 ans	458	58,0	348	58,1	4 255	76,7	5 061	73,0
22 ans	126	47,5	89	48,4	1 606	76,0	1 821	71,0
23 ans	77	55,4	52	60,5	774	78,3	903	74,4
24 ans	48	53,3	29	76,3	518	82,4	595	78,6
25-29 ans	50	34,7	22	34,4	1 154	85,3	1 226	78,5
30 ans ou plus	52	27,1	41	56,2	1 326	88,7	1 419	80,6
Ensemble	373 840	95,9	139 710	90,0	173 402	83,3	686 952	91,2

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, 547 544 lauréats ont 18 ans et le taux de réussite des candidats de cet âge est de 94,1%.

4 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale à la session 2024

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	3 912	98,2	1 206	96,1	1 284	92,9	6 402	96,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	29 309	96,3	10 677	90,8	10 123	86,7	50 109	93,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	128 385	98,2	22 726	94,5	12 478	89,8	163 589	97,0
dont professeurs et assimilés	20 257	98,8	2 573	96,3	1 213	91,8	24 043	98,1
Professions intermédiaires	63 907	96,9	22 001	92,3	19 669	87,4	105 577	94,0
dont instituteurs et assimilés	8 875	98,0	1 603	95,1	962	89,3	11 440	96,8
Employés	74 036	95,4	35 019	90,2	37 060	83,9	146 115	91,0
Ouvriers	33 534	93,7	20 416	88,1	26 934	81,8	80 884	88,0
Retraités	4 116	94,1	1 577	87,3	1 899	81,0	7 592	89,1
Autres personnes sans activité professionnelle	25 028	89,3	14 786	82,9	24 877	75,3	64 691	82,0
Indéterminé	11 613	90,6	11 302	89,1	39 078	84,5	61 993	86,4
Ensemble	373 840	95,9	139 710	90,0	173 402	83,3	686 952	91,2

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, les lauréats d'origine sociale de « cadres, professions intellectuelles supérieures » sont 163 589 et le taux de réussite des candidats de cette origine sociale est de 97,0%.

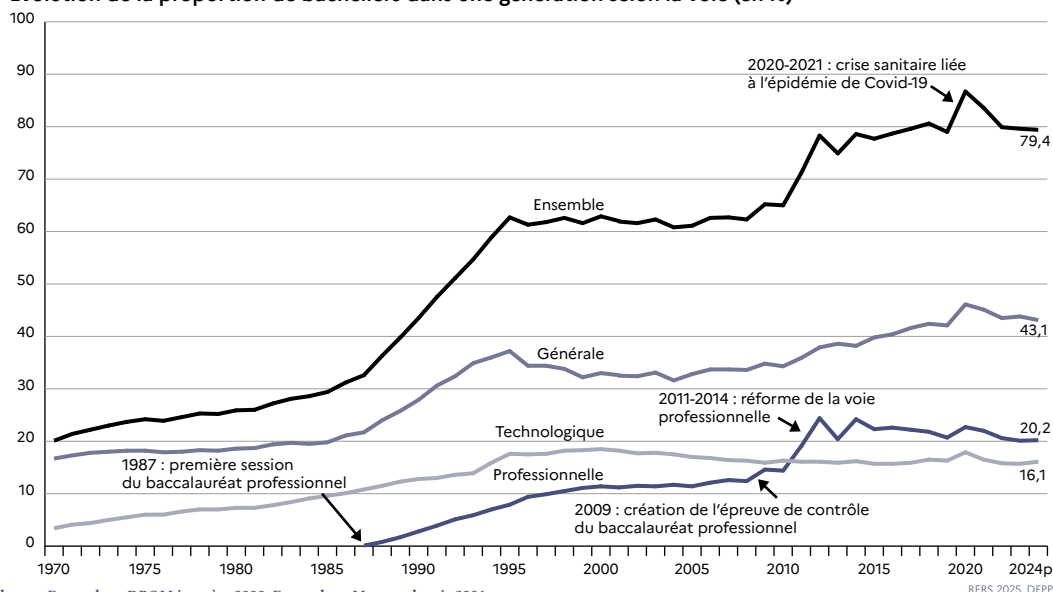
À la session 2024 du baccalauréat, pour la France (hors Mayotte), 79,4% d'une génération est titulaire du diplôme du baccalauréat : 43,1% en voie générale, 16,1% en voie technologique et 20,2% en voie professionnelle (1).

Depuis 1970, la **proportion de bacheliers dans une génération** a gagné 60 points. Cette forte progression résulte surtout du développement de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Elle augmente de 16,0 points entre 2008 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase

de transition, elle reprend une progression plus lente, essentiellement grâce à la hausse de la voie générale. Si en 2020, avec les aménagements réglementaires mis en place dans le contexte de la crise sanitaire et de la première session de la nouvelle mouture du baccalauréat général, la proportion de bacheliers dans une génération augmente fortement, celle-ci retrouve son niveau d'avant crise dès 2022.

L'écart entre filles et garçons est de 9,8 points en faveur des filles (2). La proportion de bachelières dans une génération dépasse de 13,0 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de 4,9 points dans la voie professionnelle. Dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles est de 1,7 point en 2024.

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie (en %)



► Champ : France hors DROM jusqu'en 2000, France hors Mayotte depuis 2001.

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, la proportion de bacheliers dans une génération est de 79,4%.

Note : par le jeu des arrondis, la somme des proportions de bacheliers dans une génération affichées par voie peut être légèrement différente de la proportion totale de bacheliers dans une génération.

Précisions

Données démographiques – La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France hors Mayotte. La population connue en décembre 2024 a été utilisée ici. Elle permet le calcul des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2023 et 2024 et définitives pour les sessions antérieures.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.05 ; 24.07.

- Série chronologique en ligne : la proportion de bacheliers dans une génération.

Source

DEPP, système d'information Ocean, Cyclades.
Ministère chargé de l'agriculture.
Insee, estimations démographiques. Traitement DEPP.

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe (en %)

	France hors DROM				France hors Mayotte								
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2015	2020	2021	2022p	2023p	2024p
Bac général	18,6	27,9	33,0	32,6	32,5	32,8	34,3	39,8	46,1	45,1	43,5	43,8	43,1
Filles	n.d.	n.d.	39,1	39,1	38,9	39,2	40,0	46,3	53,9	52,5	50,7	50,6	49,8
Garçons	n.d.	n.d.	27,1	26,5	26,3	26,5	29,0	33,6	38,7	38,1	36,8	37,4	36,8
Bac technologique	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	15,7	17,9	16,5	15,8	15,7	16,1
Filles	n.d.	n.d.	20,0	19,7	19,6	18,0	17,4	16,1	17,8	16,8	16,4	16,9	16,9
Garçons	n.d.	n.d.	17,2	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	18,0	16,2	15,2	15,2	15,2
Bac professionnel	2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	22,3	22,7	22,0	20,6	20,1	20,2	
Filles		n.d.	9,9	9,7	9,8	9,7	12,7	20,8	20,0	19,2	23,2	22,6	22,6
Garçons		n.d.	12,9	12,7	12,7	13,0	16,0	23,7	25,3	24,6	17,9	17,7	17,7
Ensemble tous baccalauréats	25,9	43,5	62,9	62,0	61,9	61,1	65,0	77,7	86,7	83,6	79,9	79,6	79,4
Filles	n.d.	n.d.	69,0	68,4	68,3	67,0	70,0	83,2	91,6	88,5	84,9	84,3	84,5
Garçons	n.d.	n.d.	57,2	56,0	55,8	55,6	60,2	72,6	81,9	78,9	75,2	75,2	74,7

► **Champ** : France hors DROM jusqu'en 2000, France hors Mayotte depuis 2001.

RERS 2025, DEPP

Lecture : lors de la session 2024 du baccalauréat, toutes séries confondues, la proportion de bachelières dans une génération est de 84,5%.

Note : par le jeu des arrondis, la somme des proportions de bacheliers dans une génération affichées par voie peut être légèrement différente de la proportion totale de bacheliers dans une génération.

Les probabilités pour les jeunes de sixième d'accéder au baccalauréat par la voie scolaire (67% par exemple pour l'académie de Lyon) sont plus élevées que les probabilités d'y accéder par l'apprentissage (1% dans la même académie). Au sein de la voie scolaire, l'accès au baccalauréat se fait surtout *via* la voie générale et technologique (1). En 2023, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième varie de 45% en Guyane à 77% à Versailles. Dans les académies de Dijon, Poitiers, Strasbourg et Nantes, l'apprentissage a un poids plus important.

Les académies de Paris, Versailles et Créteil se détachent avec les espérances d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième les plus élevées. La voie générale et technologique y est largement prépondérante et

la voie professionnelle pèse peu, surtout à Paris et Versailles. La voie professionnelle pèse davantage dans l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte) et des académies de Nancy-Metz, Clermont-Ferrand, Nantes ou Reims.

Entre 2022 et 2023, l'espérance d'obtenir le baccalauréat augmente dans les DROM, ainsi que dans les Hauts-de-France et la Corse (2). *A contrario*, elle diminue en Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val de Loire. Partout ailleurs, elle stagne.

Sous statut scolaire, entre 2023 et 2024, l'espérance repart à la hausse dans quasi toutes les académies, à l'exception de la Guadeloupe, la Martinique et Paris.

Précisions

Nouvelle méthode – Depuis la rentrée scolaire 2020, l'immatriculation des élèves *via* leur identifiant national (INE) dans les différentes sources permet de retracer leur parcours scolaire d'une année scolaire à l'autre. La méthodologie du calcul des taux de redoublement, de passage et de sortie a été révisée, et les chiffres des années 2021 à 2023 sont présentés selon cette nouvelle méthode, qui met dorénavant en regard les situations individuelles des élèves sur deux rentrées successives. Auparavant, la formation d'une rentrée scolaire était comparée à celle en fin d'année scolaire précédente à un niveau agrégé, en comparant des stocks d'élèves, sans identifier le parcours de chaque élève pris individuellement.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. Cet indicateur est décliné selon l'académie d'origine des élèves.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.05 ; 24.07.

Source

DEPP, systèmes d'information Ocean, Cyclades, Scolarité, SIFA.
Ministère chargé de l'agriculture.

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie et région académique selon le statut et la voie (en %)

Académies et régions académiques	2023					2024p		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Générale et technologique	Professionnelle	Toutes voies	Professionnelle	Toutes voies	Générale et technologique	Professionnelle	Toutes voies
Clermont-Ferrand	47,8	16,9	64,7	1,7	66,4	49,1	18,3	67,4
Grenoble	53,1	13,8	66,9	1,7	68,6	53,2	15,5	68,7
Lyon	54,0	13,1	67,1	1,3	68,4	54,0	14,9	69,0
Auvergne-Rhône-Alpes	52,7	14,0	66,7	1,5	68,2	53,0	15,7	68,6
Besançon	50,0	15,4	65,5	1,4	66,9	49,9	18,7	68,7
Dijon	48,7	15,3	64,0	2,2	66,2	49,0	16,6	65,6
Bourgogne-Franche-Comté	49,3	15,3	64,6	1,8	66,4	49,4	17,5	66,9
Bretagne (Rennes)	52,7	17,4	70,1	1,4	71,5	52,9	18,9	71,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	50,0	15,9	65,9	2,0	67,9	49,5	17,1	66,6
Corse	58,7	13,9	72,6	0,8	73,4	57,4	14,9	72,3
Nancy-Metz	51,6	17,2	68,7	1,3	70,1	50,5	18,9	69,4
Reims	48,9	16,3	65,2	1,2	66,4	47,4	18,7	66,1
Strasbourg	52,4	13,3	65,7	2,3	68,0	52,3	14,9	67,2
Grand Est	51,2	15,6	66,8	1,6	68,4	50,4	17,5	67,8
Amiens	49,6	16,2	65,7	1,5	67,2	49,3	18,4	67,7
Lille	51,0	17,0	68,0	0,7	68,6	49,9	19,1	69,0
Hauts-de-France	50,5	16,7	67,3	0,9	68,1	49,7	18,9	68,6
Créteil	57,8	16,2	74,0	0,4	74,4	56,5	17,7	74,2
Paris	65,9	9,6	75,4	0,2	75,6	64,8	9,7	74,4
Versailles	63,5	12,5	76,0	0,5	76,5	62,4	13,6	76,0
Île-de-France	61,7	13,5	75,2	0,4	75,6	60,5	14,6	75,1
Normandie	50,1	14,9	65,1	2,1	67,2	49,7	17,1	66,8
Bordeaux	51,6	15,8	67,4	1,2	68,6	51,8	16,9	68,7
Limoges	50,3	14,3	64,6	1,7	66,3	50,7	17,4	68,2
Poitiers	49,5	14,6	64,1	2,2	66,3	49,6	16,5	66,1
Nouvelle-Aquitaine	50,8	15,3	66,1	1,6	67,6	51,0	16,9	67,8
Montpellier	50,9	14,9	65,8	0,4	66,2	51,1	16,5	67,6
Toulouse	54,1	16,6	70,6	0,6	71,2	53,2	18,4	71,6
Occitanie	52,5	15,7	68,3	0,5	68,7	52,2	17,4	69,6
Pays de la Loire (Nantes)	50,4	15,3	65,7	2,8	68,5	49,9	17,3	67,2
Aix-Marseille	53,8	13,4	67,2	0,6	67,8	53,6	14,9	68,4
Nice	52,9	13,2	66,1	0,7	66,8	52,5	14,5	67,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	53,4	13,4	66,8	0,6	67,4	53,2	14,7	67,9
Guadeloupe	52,3	19,7	72,0	0,2	72,2	50,1	19,5	69,6
Guyane	29,8	14,7	44,6	0,0	44,6	31,4	16,0	47,4
Martinique	53,5	20,0	73,4	0,0	73,5	49,5	22,4	71,9
Mayotte	44,8	13,4	58,3	0,0	58,3	44,5	15,5	60,0
La Réunion	48,0	19,1	67,1	0,0	67,2	48,0	19,3	67,2

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé, hors et sous contrat.

Lecture : 68,6% des élèves scolarisés en sixième à Grenoble en 2023 obtiendraient leur baccalauréat s'ils connaissaient tout au long de leur parcours les conditions scolaires que connaissent les jeunes en 2023.

► Résultats provisoires : les données 2024 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment où le RERS 2025 est finalisé. Les résultats portant sur la voie scolaire seront révisés en raison de la consolidation avec les données sur l'apprentissage.

2 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par région académique (en %)

Régions académiques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021(1)	2022	2023
Auvergne-Rhône-Alpes	75,7	76,0	75,3	74,8	77,3	75,4	72,3	68,5	68,2
Bourgogne-Franche-Comté	72,6	72,7	71,9	71,6	73,3	70,3	69,5	67,5	66,4
Bretagne (Rennes)	80,8	78,8	77,9	76,3	78,4	77,8	75,6	71,3	71,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	74,9	73,4	73,4	73,8	76,1	72,9	70,9	68,6	67,9
Corse	78,4	76,4	75,3	72,0	78,5	76,3	74,5	69,6	73,4
Grand Est	74,7	74,2	74,5	74,2	77,7	74,4	71,6	68,4	68,4
Hauts-de-France	71,7	72,1	71,7	71,5	76,2	72,9	70,7	66,7	68,1
Île-de-France	81,6	81,0	81,6	81,5	87,2	83,4	78,6	75,6	75,6
Normandie	73,8	72,5	72,5	72,7	76,0	72,9	71,0	67,1	67,2
Nouvelle-Aquitaine	74,7	74,9	73,9	73,4	76,8	75,6	71,0	67,8	67,6
Occitanie	75,0	74,6	74,3	75,3	76,2	75,0	70,8	68,6	68,7
Pays de la Loire (Nantes)	74,0	72,2	72,3	73,2	76,1	72,1	72,0	68,6	68,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	72,4	72,7	72,9	72,4	76,9	74,1	71,2	67,5	67,4
Guadeloupe	75,0	73,1	76,0	78,9	84,1	79,0	73,0	62,1	72,2
Guyane	53,7	58,3	55,6	56,3	63,8	59,1	50,3	40,8	44,6
Martinique	78,8	74,0	72,5	77,7	84,4	78,8	73,7	66,3	73,5
Mayotte	63,4	61,3	60,2	54,1	72,0	68,9	62,3	56,6	58,3
La Réunion	67,0	65,5	68,4	66,9	74,0	70,9	68,8	62,2	67,2

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé, hors et sous contrat.

1. Rupture de série : à partir de 2021, la méthodologie a été révisée (cf. « Précisions »).

Lecture : 67,2% des élèves scolarisés en sixième en Normandie en 2023 obtiendraient leur baccalauréat s'ils connaissaient tout au long de leur parcours les conditions scolaires que connaissent les jeunes en 2023.

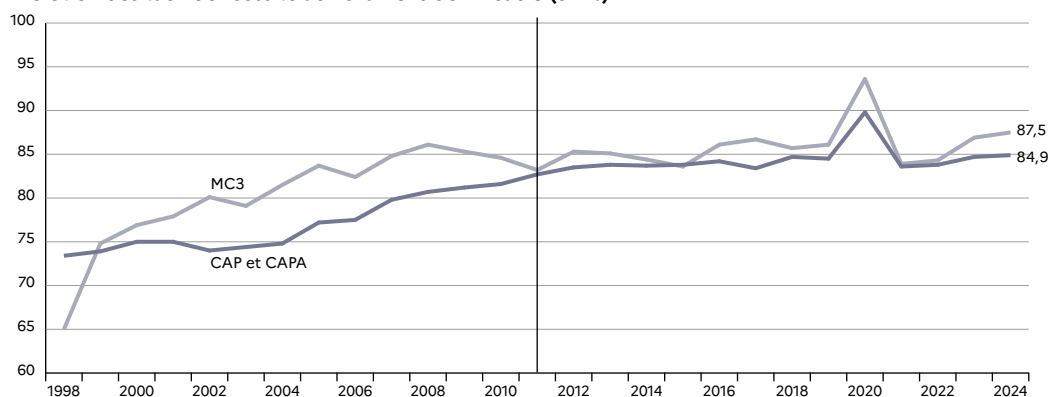
À la session 2024, 509 700 diplômes technologiques et professionnels sont délivrés, dont deux tiers au niveau 4 et un tiers au niveau 3 (2). Pour le niveau 3, 96% sont des certificats d'aptitude professionnelle (CAP, y compris CAP agricole), les autres sont des mentions complémentaires de niveau 3 (MC3). Au niveau 4, 52% de ces diplômes sont des **baccalauréats professionnels** et 42% des **baccalauréats technologiques**.

Entre les sessions 2023 et 2024, les **taux de réussite** aux examens professionnels de niveau 3 augmentent. Cette tendance est plus marquée pour la mention complémentaire (+ 0,6 point) que pour le CAP (+0,2 point) (1)(3). Au cours de la même période, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau 4 sont légèrement en hausse à l'exception du brevet de technicien et du brevet des métiers des arts en baisse de 2,0 points. Les taux de réussite augmentent de 0,5 point

pour le baccalauréat technologique, de 0,7 point pour le baccalauréat professionnel, de 1,2 point pour la mention complémentaire et de 1,3 point pour le brevet professionnel.

Les lauréats du baccalauréat professionnel ou technologique sont en large majorité sous statut scolaire. À l'inverse, à l'examen des mentions complémentaires de niveau 4 (MC4), plus de la moitié des admis sont des apprentis, les autres sont principalement des scolaires. Pour le CAP, le brevet professionnel et les MC3, les apprentis sont majoritaires parmi les candidats. En MC3, les candidats sous statut scolaire ont des résultats plus élevés que les apprentis (+3,7 points). En revanche, au CAP, à la mention complémentaire de niveau 4 et au baccalauréat professionnel, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (respectivement +3,1 points, +5,7 points et +1,6 point par rapport aux scolaires).

1 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau 3 (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011) (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Candidats aux diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Attestation intermédiaire professionnelle (AIP), nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Les données CAP de 2018, 2020, 2022 et 2023 ont été révisées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.34 ; 19.29.

Source

DEPP et SIES, systèmes d'information Ocean et Cyclades et enquête n° 4. Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Évolution du nombre de diplômes par niveau

Session	Niveau 3				Niveau 4						Ensemble
	CAP (1)	BEP/AIP (2)	MC3	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096		236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857
2018	184 566	146 621	8 575	339 762	16 147	1 080	138 570	179 262	2 136	337 195	676 957
2019	173 552	145 848	8 120	327 520	15 057	1 066	138 284	173 675	2 372	330 454	657 974
2020	185 163	152 501	9 119	346 783	16 916	1 151	149 972	188 841	2 968	359 848	706 631
2021	161 399	140 836	8 640	310 875	14 599	1 061	136 296	181 020	2 799	335 775	646 650
2022	170 710		8 534	179 244	16 325	1 049	131 897	171 050	2 836	323 157	502 401
2023	165 263		7 815	173 078	17 221	976	133 865	169 246	3 028	324 336	497 414
2024	168 376		7 837	176 213	15 799	982	139 710	173 402	3 588	333 481	509 694

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

2. Les chiffres portent sur les AIP en 2021.

Lecture : lors de la session des examens de 2024, 509 694 candidats ont obtenu un diplôme de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Note : les données CAP de 2018, 2020, 2022 et 2023 ont été révisées.

RERS 2025, DEPP

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat à la session 2024 (1)

	Niveau 3		Niveau 4				
	CAP (2)	MC3	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4
Formation sous statut scolaire							
Admis	45 567	1 258		836	138 245	145 085	1 453
Taux de réussite (en %)	84,1	90,8		84,4	90,6	83,3	85,5
Formation sous statut apprenti							
Admis	82 111	6 247	14 250	131		26 137	1 969
Taux de réussite (en %)	87,2	87,1	79,6	86,8		84,9	91,2
Enseignement à distance							
Admis	2 175	n.s.	65		520	189	
Taux de réussite (en %)	76,9	n.s.	55,1		67,0	58,9	
Formation continue							
Admis	15 896	248	844	n.s.		1 307	134
Taux de réussite (en %)	90,9	85,5	87,8	n.s.		86,4	97,8
Autres (candidats libres, etc.)							
Admis	22 627	77	640	n.s.	945	684	32
Taux de réussite (en %)	76,4	74,8	51,3	n.s.	51,1	49,6	97,0
Total des candidats							
Présents	198 224	8 961	20 231	1 164	155 189	208 143	4 028
Admis	168 376	7 837	15 799	982	139 710	173 402	3 588
Taux de réussite (en %)	84,9	87,5	78,1	84,4	90,0	83,3	89,1
Rappel - session 2023							
Présents	195 004	8 990	22 412	1 129	149 599	204 843	3 445
Admis	165 263	7 815	17 221	976	133 865	169 246	3 028
Taux de réussite (en %)	84,7	86,9	76,8	86,4	89,5	82,6	87,9

► Champ : France.

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : lors de la session des examens de 2024, 198 224 candidats se sont présentés au certificat d'aptitude professionnelle avec un taux de réussite de 84,9%.

Note : les données du CAP 2023 ont été révisées.

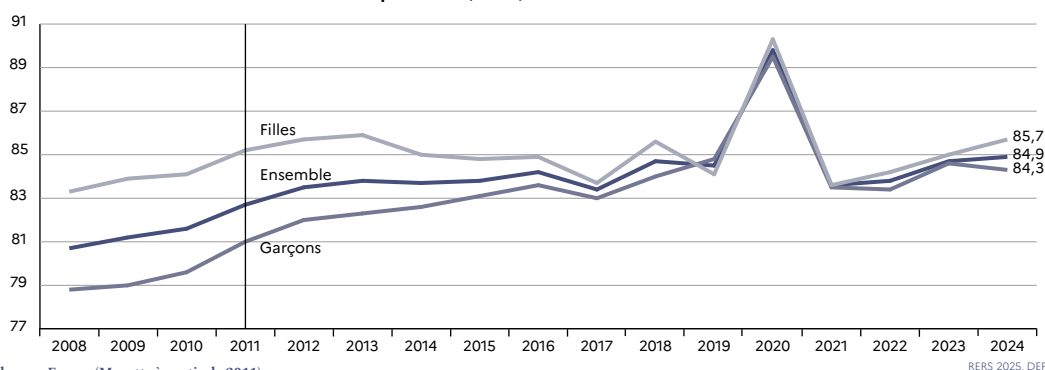
RERS 2025, DEPP

À la session 2024, 168 400 candidats au **CAP** (y compris les CAP agricoles) ont obtenu leur diplôme (2). Le **taux de réussite** au CAP atteint 84,9% et augmente de 0,2 point par rapport à la session 2023 (84,7%) (1).

En 2024, les filles réussissent mieux au CAP que les garçons (85,7% contre 84,3%), l'écart se creuse par rapport à 2023. Selon leur statut, les lauréats au CAP présentent des profils par **âge** différents. Les candidats qui intègrent le CAP après la classe de troisième et sont sous statut scolaire devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Cependant, 36% ont 18 ans, soit un an de retard. Parmi les apprentis, 65% des admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans. Pour ces deux statuts, les candidats « à l'heure » obtiennent de meilleurs résultats que les candidats qui ont entre un et deux ans de retard. Pour les apprentis, à partir de 21 ans, la réussite s'améliore.

À la session 2024, 173 400 candidats au **baccalauréat professionnel** (y compris en formation agricole) ont obtenu leur diplôme (3). Le taux de réussite au baccalauréat professionnel atteint 83,3%. Parmi les élèves sous statut scolaire, 67% sont « à l'heure » et 25% accusent un retard d'une année. Ces derniers ont un taux de réussite de 79,2%, soit -6,8 points par rapport aux élèves « à l'heure ». Parmi les apprentis, 36% des admis sont âgés de 18 ans et 29% de 19 ans. Le taux de réussite des apprentis « à l'heure » est de 88,9%, supérieur de 5,9 points par rapport à celui des apprentis qui sont en retard d'une année. En revanche, à partir de 24 ans, la réussite des apprentis s'améliore.

1 Évolution des taux de réussite au CAP par sexe (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : lors de la session 2024 du certificat d'aptitude professionnel, les filles ont un taux de réussite de 85,7%.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Candidats au CAP et baccalauréat professionnel délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale et par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou enseignement à distance).

Admis – Est considéré comme admis au CAP ou admis au baccalauréat professionnel tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.34; 19.29.

Source

DEPP et SIES, systèmes d'information Ocean et Cyclades et enquête n° 4. Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut à la session 2024 (1) (2)

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	96	84,2	25	92,6	2	66,7	123	85,4
17 ans	20 249	85,4	21 410	87,8	95	77,2	41 754	86,6
18 ans	16 458	82,6	18 696	84,0	843	71,6	35 997	83,0
19 ans	5 008	82,3	13 044	85,2	1 665	77,5	19 717	83,8
20 ans	1 933	85,8	8 620	87,3	1 644	76,2	12 197	85,4
21 ans	692	86,2	5 588	88,8	1 532	75,4	7 812	85,5
22 ans	319	87,9	3 692	90,4	1 405	77,2	5 416	86,4
23 ans	176	89,8	2 671	91,6	1 219	76,9	4 066	86,6
24 ans	130	90,3	1 970	92,8	1 255	78,6	3 355	86,8
25 ans	451	91,3	1 459	91,9	1 071	78,9	2 981	86,7
26-29 ans			3 163	93,3	4 452	81,5	7 615	86,0
30-39 ans			1 411	95,0	12 645	84,7	14 056	85,7
40 ans ou plus			360	94,2	12 869	82,7	13 229	83,0
Non renseigné	55	69,6	2	100,0	1	50,0	58	69,9
Total	45 567	84,1	82 111	87,2	40 698	81,5	168 376	84,9
<i>dont filles</i>	<i>20 001</i>	<i>87,9</i>	<i>26 242</i>	<i>90,9</i>	<i>28 182</i>	<i>80,1</i>	<i>74 425</i>	<i>85,7</i>

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : en 2024, 20 249 lauréats au CAP sous statut scolaire ont 17 ans et le taux de réussite des candidats de cet âge est de 85,4%.

Note : la ligne en italique est celle de l'âge théorique d'obtention du diplôme.

3 Répartition des lauréats au diplôme du baccalauréat professionnel selon l'âge et le statut à la session 2024 (1) (2)

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	5	71,4					5	71,4
17 ans	562	90,9	68	89,5	4	57,1	634	90,4
18 ans	96 649	86,0	9 535	88,9	130	69,5	106 314	86,2
19 ans	36 111	79,2	7 556	83,0	385	60,6	44 052	79,6
20 ans	8 510	75,9	3 984	81,3	270	50,3	12 764	76,7
21 ans	2 134	74,8	1 958	81,2	163	57,4	4 255	76,7
22 ans	559	73,2	961	80,2	86	56,6	1 606	76,0
23 ans	195	73,3	528	84,3	51	52,6	774	78,3
24 ans	84	71,8	384	89,1	50	61,7	518	82,4
25 ans	37	68,5	266	88,7	42	62,7	345	81,9
26-29 ans			604	91,2	205	75,9	809	86,8
30-39 ans			246	91,4	529	88,2	775	89,2
40 ans ou plus			47	90,4	504	87,8	551	88,0
Total	144 846	83,3	26 137	85,0	2 419	69,3	173 402	83,3
<i>dont filles</i>	<i>66 724</i>	<i>86,6</i>	<i>5 718</i>	<i>85,7</i>	<i>998</i>	<i>65,3</i>	<i>73 440</i>	<i>86,1</i>

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : lors de la session 2024, 96 649 admis au baccalauréat professionnel sous statut scolaire âgés de 18 ans ont obtenu leur diplôme et le taux de réussite des candidats de ce statut et de cet âge est de 86,0%.

Note : la ligne en italique est celle de l'âge théorique d'obtention du diplôme.

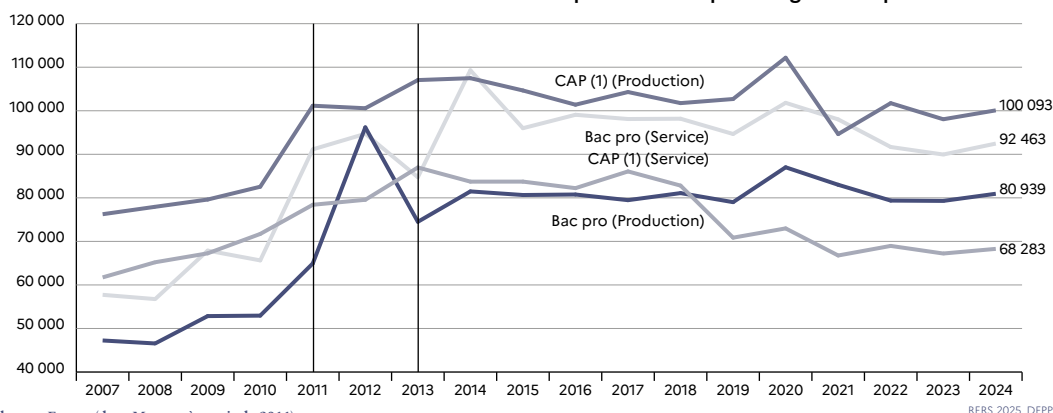
À la session 2024, 341 800 candidats ont réussi l'un des deux principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 168 400 lauréats pour le **CAP** et 173 400 pour le **baccalauréat professionnel (1)**. Huit présents à ces examens sur dix ont été admis : le **taux de réussite** est de 84,9% pour le CAP et de 83,3% pour le baccalauréat professionnel (2).

Les spécialités de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP. À l'inverse, les spécialités des services dominent au baccalauréat professionnel. Au CAP, parmi les spécialités de la production, le groupe « agroalimentaire, alimentation et cuisine » rassemble 31% des admis. Parmi les spécialités des services, trois groupes se démarquent et rassemblent les trois quarts des admis : « travail social » (32% des admis, dont l'intégralité suivent la spécialité « accompagnement éducatif de la petite enfance »), « coiffure, esthétique et autres soins » et « commerce et vente » (chacun 21% des admis). Au CAP, les taux de réussite sont les plus élevés pour

les candidats aux spécialités du groupe « productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux » (97,7%) et pour ceux du groupe « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (95,4%). Ils sont les plus faibles pour les candidats aux spécialités du groupe « animation culturelle, sportive et de loisirs » (55,8%) et « spécialités plurivalentes des services à la collectivité » (62,7%).

Cinq groupes de spécialités du baccalauréat professionnel – « commerce, vente », « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « spécialités plurivalentes des services », « électricité, électronique » et « moteurs et mécanique auto » – représentent à eux seuls 59% des lauréats. Les taux de réussite les plus élevés concernent les candidats aux spécialités « sécurité des biens et des personnes, police, surveillance » (93,3%) et « matériaux de construction, verre, céramique » (92,5%). Ils sont les plus faibles pour les candidats aux spécialités de « métallurgie » (66,7%) et de « nettoyage, assainissement, protection de l'environnement » (73,7%).

1 Évolution des effectifs d'admis au CAP et au baccalauréat professionnel par catégorie de spécialité



► Champ : France (dont Mayotte à partir de 2011).

1. Y compris l'enseignement agricole à partir de 2013.

Lecture : à la session 2024, 80 939 candidats au baccalauréat professionnel ont suivi une spécialité de la production.

Note : les données CAP de 2018 à 2023 ont été révisées par rapport à l'édition 2024.

Précisions

Population concernée – Candidats au CAP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale et par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

Les données CAP de 2018 à 2023 ont été révisées par rapport à l'édition 2024.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.34 ; 25.05.

2 Répartition des admis au CAP et au baccalauréat professionnel selon la spécialité à la session 2024

Groupes de spécialités de diplôme	CAP (1)		Baccalauréat professionnel (1)	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Spécialités de la production	100 093	85,0	80 939	83,1
200 Technologies industrielles fondamentales			416	76,6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	506	89,2	291	83,9
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	52	89,7	5 616	84,2
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 178	94,7	1 151	86,7
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	798	97,7	2 933	87,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	84	91,3	1 585	92,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 369	95,0	3 386	91,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	88	88,9	852	79,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	31 114	82,6	7 300	87,7
222 Transformations chimiques et apparentées	n.s	n.s		
223 Métallurgie	1 003	90,3	42	66,7
224 Matériaux de construction, verre, céramique	723	88,7	160	92,5
225 Plasturgie, matériaux composites	55	82,1	246	85,1
226 Papier, carton	n.s	n.s		
227 Énergie, génie climatique	3 961	85,5	2 606	78,4
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 075	86,8	2 405	81,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 588	94,4	1 487	83,4
232 Bâtiment : construction et couverture	5 696	81,4	916	79,0
233 Bâtiment : finitions	10 161	84,4	968	76,2
234 Travail du bois et de l'ameublement	8 753	85,8	3 071	79,0
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	275	87,6	26	76,5
241 Textile	169	81,2		
242 Habillement	2 869	83,8	2 647	86,8
243 Cuir et peaux	1 077	94,9	304	86,4
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité			7 581	81,8
251 Mécanique générale et de précision, usinage	797	81,7	77	82,8
252 Moteurs et mécanique auto	8 861	85,9	9 992	82,6
253 Mécanique aéronautique et spatiale	111	86,7	1 025	90,1
254 Structures métalliques	7 750	86,7	4 279	82,1
255 Électricité, électronique	6 965	82,6	19 577	81,0
Spécialités des services	68 283	84,9	92 463	83,5
300 Spécialités plurivalentes des services			13 824	76,4
311 Transport, manutention, magasinage	4 255	89,9	4 676	80,3
312 Commerce, vente	14 515	86,6	35 539	81,9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	773	88,6	899	85,1
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	109	93,2	1 927	88,8
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 925	95,4	24 032	89,1
331 Santé	43	87,8	1 004	85,3
332 Travail social	22 036	82,3		
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 490	87,2	2 930	82,4
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	24	55,8		
336 Coiffure, esthétique et autres soins	14 660	82,4	4 022	88,8
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	47	62,7		
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	652	85,6	650	73,7
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	1 754	90,5	2 960	93,3
Ensemble des spécialités	168 376	84,9	173 402	83,3
Session 2023, toutes spécialités	165 263	84,7	169 246	82,6
Spécialités de la production	98 048	85,3	79 297	82,0
Spécialités des services	67 215	84,0	89 949	83,1

► Champ : France.

1. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : à la session 2024, 84,9% des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

Note : les données 2023 ont été révisées par rapport à l'édition 2024.

RERS 2025, DEPP

À la session 2023, 915 000 diplômes ont été délivrés dans l'enseignement supérieur en France (1).

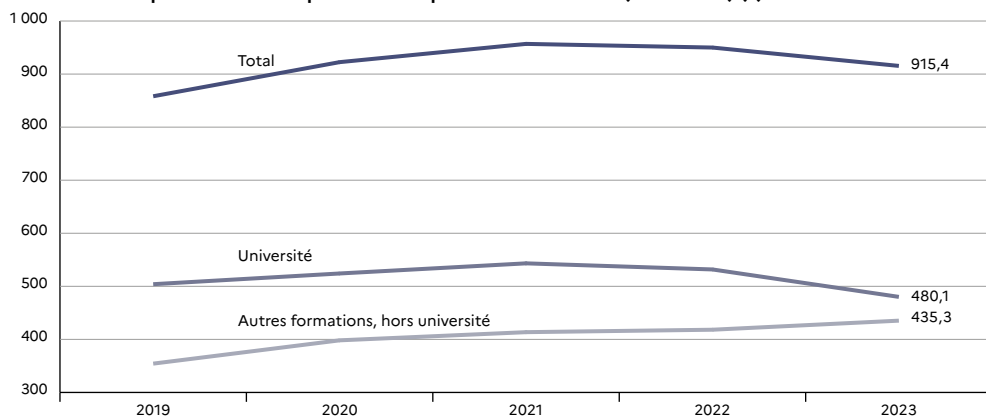
Les **universités** délivrent plus de la moitié des diplômes (480 100). La rentrée 2023 marque l'ouverture de la troisième année de **BUT**, qui remplace le **DUT**. Cette ouverture entraîne une forte baisse du nombre de diplômes délivrés à la session 2023 à l'université (-4,7% par rapport à 2019), les personnes qui auraient habituellement été diplômées en DUT continuant en troisième année de BUT.

Les **STS et assimilées**, qui représentent 15% des diplômes délivrés à la session 2023 (140 800 diplômes), sont en baisse de 0,7% par rapport à la session précédente (2). Le nombre de diplômes de STS et assimilées délivrés retrouve son niveau de 2019, après un pic du nombre de diplomations atteint à la session 2020 (161 000 diplômes délivrés).

Les **écoles de commerce, gestion et comptabilité** délivrent 99 500 diplômes à la session 2023, en hausse de 8,4% par rapport à la session 2022. Le nombre de diplômes délivrés est en forte hausse depuis 2019, avec une augmentation de 9,8% en moyenne à chaque session. Les **formations d'ingénieurs** hors universités sont également en augmentation, avec une hausse du nombre de diplômes délivrés s'élevant à 2,7% (39 100 diplômes) en 2023.

Enfin, le nombre de diplômes délivrés dans les écoles paramédicales et sociales reste stable entre les sessions 2022 et 2023 (-0,2%, soit 42 800 diplômes délivrés par ces écoles).

1 Nombre de diplômes délivrés par filière depuis la session 2019 (en milliers) (1)



► Champ : France.

1. Le nombre de diplômes correspond à l'ensemble des diplômes délivrés. Dans le cas où un étudiant obtient plusieurs diplômes la même année, chacun d'entre eux est comptabilisé.

Lecture : pour la session 2023, les universités, au périmètre universitaire strict, ont délivré 480 100 diplômes.

RERS 2025, DEPP SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants diplômés dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire).

Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants et diplômes SISE, STS et assimilés, BUT – Voir « Glossaire ».

Source

SIES-MENESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS collectées par la DEPP et le SIES, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur détail par filière (en milliers) (1)

	2019	2020	2021	2022	2023
Formations d'ingénieurs (yc. en partenariat)	42,6	43,9	45,9	46,9	48,2
<i>dont formations d'ingénieurs à l'université</i>	8,4	9,0	8,8	8,8	9,1
<i>dont formations d'ingénieurs hors université</i>	34,2	34,9	37,1	38,1	39,1
STS et assimilées	138,7	160,9	157,9	141,8	140,8
<i>dont STS en apprentissage</i>	25,4	31,8	38,8	49,0	58,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS)	62,3	66,6	81,7	91,8	99,5
Écoles paramédicales et sociales	42,6	45,8	41,7	42,9	42,8
Autres formations hors université	76,5	90,1	95,1	103,7	113,1
Autres diplômes délivrés à l'université	495,6	515,2	534,5	523,0	471,0
Total diplômes délivrés	858,3	922,4	956,9	950,0	915,4

RERS 2025, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

1. Le nombre de diplômes correspond à l'ensemble des diplômes délivrés. Dans le cas où un étudiant obtient plusieurs diplômes la même année, chacun d'entre eux est comptabilisé.

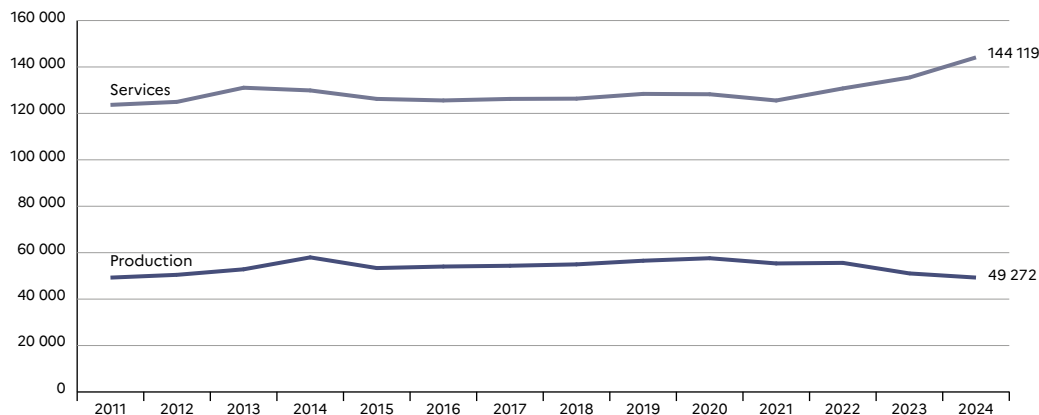
Lecture : pour la session 2023, 48 200 diplômes de formations d'ingénieurs ont été délivrés, y compris en partenariat.

Lors de la session 2024 à l'examen du **brevet de technicien supérieur (BTS)**, 193 400 candidats étaient présents dont 144 100 dans les domaines des services et 49 300 dans ceux de la production (1). Si à la session 2024, le nombre de candidats a augmenté de 6,4% dans les domaines des services, il a baissé dans les domaines de la production (-3,5%).

En 2024, 144 500 candidats obtiennent leur diplôme de BTS, soit un **taux de succès** de 74,7% (2). Ce taux est de 73,2% dans les domaines des services et de 79,1% dans ceux de la production. Le taux de succès des femmes (75,7%) est plus élevé que celui des hommes (73,8%). Parmi les candidats présents à l'examen, les femmes sont majoritaires dans les domaines des services (57%) et très minoritaires dans les domaines de la production (18%).

Lors de la session 2024, les candidats sous statut scolaire (86 700 individus) représentent 45% des étudiants présents à l'examen et 48% des admis. Leur taux de succès s'élève à 79,8% (3). Le nombre de candidats issus de l'apprentissage représentent 47% des candidats (90 000 étudiants) et leur taux de succès atteint 73,0%. Une très large majorité des candidats issus d'un baccalauréat général obtiennent le diplôme du BTS (84,0%) (4). Les bacheliers technologiques ont un taux de succès de 75,8% quand celui des bacheliers professionnels ou des candidats issus d'autres diplômes sont respectivement de 64,8% et 71,1%.

1 Évolution des effectifs de candidats présents à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialité depuis la session 2011



► Champ : France.

Lecture : en 2024, 49 272 candidats sont présents à l'examen du BTS dans une spécialité de la production et 144 119 dans une spécialité des services.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Candidats présents à l'examen du BTS lors de la session 2024, sous statut scolaire, en apprentissage, en formation continue, en formation à distance ou en candidat libre, y compris BTS agricole et maritime, en France.

Taux de succès – L'indicateur publié ici est le taux de succès brut (rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session) dont la définition est identique au taux de réussite présenté aux fiches 8.01 à 8.04 et 8.06 à 8.08 concernant le diplôme national du brevet, le baccalauréat et les autres diplômes du secondaire.

Apprentis, baccalauréat professionnel, baccalauréat général, baccalauréat technologique, brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, candidat individuel, centre de formation d'apprentis (CFA), réseau national des Greta, sections de techniciens supérieurs (STS) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 25.06.

Source

SIES-MENESR, systèmes d'information Ocean et Cyclades.

Systèmes d'information des ministères chargés de l'agriculture et de la mer, traitement SIES-MENESR.

2 Les candidats au BTS selon le domaine de spécialité à la session 2024

Domaines de spécialité	Femmes			Hommes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présentes	Admises	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	
Domaines de la production	8 761	7 506	85,7	40 511	31 461	77,7	49 272	38 967	79,1	17,8
20 Spécialités pluritechnologiques de production	416	365	87,7	5 835	4 936	84,6	6 251	5 301	84,8	6,7
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	3 505	2 854	81,4	7 169	5 258	73,3	10 674	8 112	76,0	32,8
22 Transformations	2 420	2 173	89,8	5 657	4 290	75,8	8 077	6 463	80,0	30,0
23 Génie civil, construction et bois	1 064	931	87,5	5 175	4 162	80,4	6 239	5 093	81,6	17,1
24 Matériaux souples	670	603	90,0	78	73	93,6	748	676	90,4	89,6
25 Mécanique, électricité, électronique	686	580	84,5	16 597	12 742	76,8	17 283	13 322	77,1	4,0
Domaines des services	81 882	61 076	74,6	62 237	44 415	71,4	144 119	105 491	73,2	56,8
30 Spécialités plurivalentes des services	268	224	83,6	109	89	81,7	377	313	83,0	71,1
31 Échanges et gestion	47 733	34 979	73,3	43 715	30 586	70,0	91 448	65 565	71,7	52,2
dont : 31213 - Management commercial opérationnel	13 853	9 553	69,0	14 175	9 076	64,0	28 028	18 629	66,5	49,4
31212 - Négociation et relation client	7 916	6 326	79,9	10 156	7 683	75,6	18 072	14 009	77,5	43,8
31409 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	9 497	6 745	71,0	3 492	2 321	66,5	12 989	9 066	69,8	73,1
31408 - Comptabilité et gestion	5 863	4 217	71,9	5 304	3 651	68,8	11 167	7 868	70,5	52,5
32 Communication et information	11 532	8 975	77,8	11 037	8 281	75,0	22 569	17 256	76,5	51,1
33 Services aux personnes	20 021	15 068	75,3	5 743	4 211	73,3	25 764	19 279	74,8	77,7
34 Services à la collectivité	2 328	1 830	78,6	1 633	1 248	76,4	3 961	3 078	77,7	58,8
Total BTS	90 643	68 582	75,7	102 748	75 876	73,8	193 391	144 458	74,7	46,9
dont BTS agricoles	5 138	4 322	84,1	8 695	6 557	75,4	13 833	10 879	78,6	37,1
dont BTS maritimes	6	6	100,0	46	46	100,0	52	52	100,0	11,5

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : en 2024, parmi les 49 272 étudiants présents à l'examen d'un BTS dans le domaine de la production, 38 967 étudiants obtiennent leur diplôme, soit un taux de succès de 79,1%.

3 Succès au BTS selon le mode de formation à la session 2024

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (ST5)	86 719	44,8	69 168	47,9	79,8
Public	61 670	31,9	48 955	33,9	79,4
Privé sous contrat	20 216	10,5	17 260	11,9	85,4
Privé hors contrat	4 833	2,5	2 953	2,0	61,1
Apprentissage (CFA)	90 030	46,6	65 766	45,5	73,0
Formation continue (Greta)	4 143	2,1	3 114	2,2	75,2
Enseignement à distance	4 466	2,3	1 742	1,2	39,0
Individuels (1)	8 033	4,2	4 668	3,2	58,1
Total BTS	193 391	100,0	144 458	100,0	74,7

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

Lecture : en 2024, parmi les 86 719 étudiants sous statut scolaire présents à l'examen de BTS, 69 168 étudiants obtiennent leur diplôme, soit un taux de succès de 79,8%.

4 Succès au BTS selon le diplôme initial à la session 2024

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	53 539	29,8	44 987	33,7	84,0
Baccalauréat technologique	58 003	32,3	43 966	32,9	75,8
Série ST1, ST12D, STD2A	12 403	6,9	10 193	7,6	82,2
Série STL	2 902	1,6	2 265	1,7	78,0
Série STT, STMG	35 982	20,0	26 289	19,7	73,1
Série SMS, STS	4 637	2,6	3 410	2,6	73,5
Série hôtellerie	1 392	0,8	1 250	0,9	89,8
Autres séries (TMD, STAV)	687	0,4	559	0,4	81,4
Baccalauréat professionnel	58 970	32,8	38 192	28,6	64,8
Domaines de la production	24 122	13,4	17 036	12,8	70,6
Domaines des services	29 961	16,7	18 414	13,8	61,5
Domaine indéterminé	4 887	2,7	2 742	2,1	56,1
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	9 046	5,0	6 434	4,8	71,1
Total BTS (hors BTS agricoles)	179 558	100,0	133 579	100,0	74,4
BTS agricoles (1)	13 833		10 879		78,6
Total BTS	193 391		144 458		74,7

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

Lecture : en 2024, 53 539 étudiants présents à l'examen de BTS sont titulaires d'un baccalauréat général. Parmi eux, 44 987 étudiants obtiennent leur diplôme, soit un taux de succès de 84,0%.

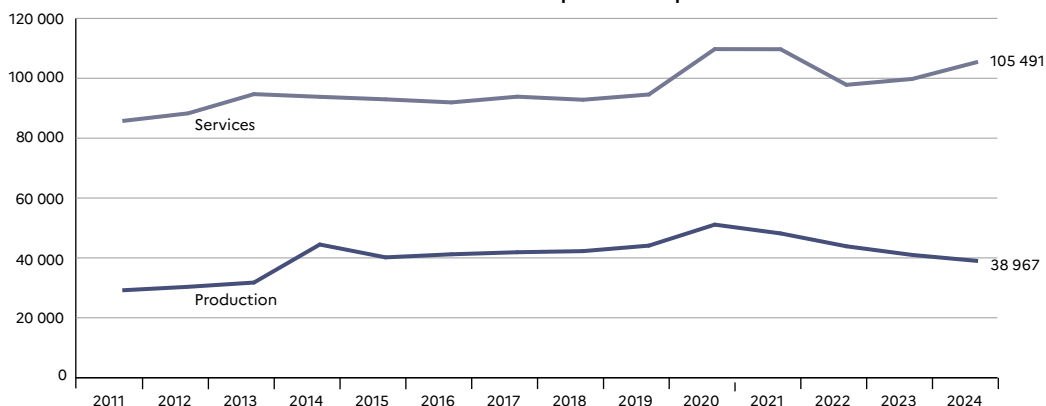
À la session 2024, 105 500 étudiants obtiennent leur diplôme de **brevet de technicien supérieur (BTS)** dans les domaines des services (1). Cet effectif de diplômés est en hausse de 5,7% par rapport à la session 2023. Dans les domaines de la production, le nombre de diplômés (39 000) diminue de 4,9%. Néanmoins, l'évolution depuis la session 2011 est de +33,5% dans les domaines de la production et de +23,1% dans celui des services.

Avec un **taux de succès** de 74,7%, la session 2024 compte 144 500 admis à l'examen national du BTS, tous groupes de spécialités confondus (2). Dans les domaines des services, 73,2% des candidats obtiennent leur diplôme

et 79,1% dans les domaines de la production. Dans ces derniers, un diplômé sur trois (34%) l'obtient dans une spécialité des groupes « technologie de commandes des transformations industrielles » (4 200), « spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » (4 600) ou « électricité, électronique » (4 600).

Le taux de succès des hommes (73,8%) est de 1,9 point inférieur à celui des femmes (75,7%). Cet écart est de -3,2 points dans les spécialités des services et atteint -8,0 points dans les spécialités de la production, avec un taux de succès masculin de 77,7% et un taux de succès féminin de 85,7%.

1 Évolution des effectifs admis à l'examen du BTS selon la spécialité depuis la session 2011



► Champ : France.

Lecture : en 2024, 38 967 étudiants obtiennent leur diplôme de BTS dans une spécialité de la production.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Candidats présents à l'examen du BTS aux sessions 2023 et 2024, sous statut scolaire, en apprentissage, en formation continue, en formation à distance ou en candidat libre, y compris BTS agricole et maritime, en France.

Taux de succès – L'indicateur publié ici est le taux de succès brut (rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session) dont la définition est identique au taux de réussite présenté aux fiches 8.01 à 8.04 et 8.06 à 8.08 concernant le diplôme national du brevet, le baccalauréat et les autres diplômes du secondaire.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 25.06.

Source

SIES-MENESR, systèmes d'information Ocean et Cyclades.

Systèmes d'information des ministères chargés de l'agriculture et de la mer, traitement SIES-MENESR.

2 Répartition des admis au BTS selon le groupe de spécialité aux sessions 2023 et 2024

Groupes de spécialité	2023				2024			
	Admis	Taux de succès global (%)	Taux de succès Hommes (%)	Taux de succès Femmes (%)	Admis	Taux de succès global (%)	Taux de succès Hommes (%)	Taux de succès Femmes (%)
Spécialités de la production	40 989	80,3	78,9	86,0	38 967	79,1	77,7	85,7
200 Technologies industrielles fondamentales	1 136	85,7	85,6	87,4	1 131	86,3	86,1	88,2
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	4 294	84,6	84,5	86,0	4 170	84,4	84,2	87,6
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 555	79,4	78,0	82,0	2 250	73,4	73,2	74,0
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 913	88,4	87,6	89,9	1 534	83,9	82,5	86,7
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 178	82,6	82,3	82,8	1 104	79,3	74,5	82,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 891	80,7	77,9	85,4	1 753	76,4	72,6	83,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 549	72,0	70,2	79,8	1 471	70,3	67,2	84,1
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	217	88,2	87,3	94,1	258	89,9	89,6	91,5
221 Agrolimentaire, alimentation, cuisine	1 735	85,5	83,4	86,7	1 764	90,8	90,3	91,2
222 Transformations chimiques et apparentées	1 585	89,9	90,0	89,8	1 522	87,2	84,1	89,2
223 Métallurgie	1 317	82,4	81,9	90,6	1 197	76,6	75,8	90,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	6	100,0	100,0	100,0	8	80,0	71,4	100,0
225 Plasturgie, matériaux composites	178	75,4	74,0	94,1	183	79,2	80,1	66,7
227 Énergie, génie climatique	1 609	70,8	70,5	84,3	1 531	66,6	66,4	75,0
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 058	77,9	76,5	84,8	2 017	79,2	77,7	86,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 433	81,7	80,8	91,4	1 542	83,4	82,9	90,2
232 Bâtiment : construction et couverture	219	81,4	80,6	85,7	202	78,3	77,0	87,5
233 Bâtiment : finitions	644	88,7	85,0	92,1	642	85,4	81,8	88,6
234 Travail du bois et de l'ameublement	761	84,0	83,9	85,1	690	82,8	82,7	85,0
241 Textile	14	87,5	80,0	100,0	21	95,5	100,0	94,1
242 Habillement	580	86,4	80,3	87,2	561	89,8	92,0	89,6
243 Cuirs et peaux	95	90,5	91,7	90,3	94	93,1	95,7	92,3
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	4 573	78,5	78,1	86,1	4 644	77,6	77,3	84,2
252 Moteurs et mécanique auto	2 248	71,9	71,6	81,9	2 546	77,4	77,3	79,1
253 Mécanique aéronautique et spatiale	412	92,8	92,3	96,4	438	93,4	93,7	91,4
254 Structures métalliques	1 051	78,0	77,9	80,7	1 083	77,9	77,6	84,4
255 Électricité, électronique	4 738	77,5	77,2	84,4	4 611	75,0	74,6	85,6
Spécialités des services	99 767	73,7	71,5	75,2	105 491	73,2	71,4	74,6
300 Spécialités plurivalentes des services	367	81,9	77,6	84,2	313	83,0	81,7	83,6
311 Transport, manutention, magasinage	1 471	67,3	65,7	72,9	1 555	66,4	66,9	64,7
312 Commerce, vente	34 746	71,7	69,5	74,0	39 117	71,8	69,9	73,9
313 Finances, banque, assurances	7 572	74,6	74,1	74,9	7 959	76,1	75,9	76,3
314 Comptabilité, gestion	16 709	71,9	70,9	72,5	16 934	70,1	67,9	71,4
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 560	77,9	70,3	80,3	4 055	76,6	71,4	78,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	529	82,5	77,9	87,3	583	84,1	80,4	88,6
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	1 380	76,9	73,6	84,2	1 479	73,1	69,3	80,6
324 Secrétariat, bureautique	5 497	73,7	65,4	75,6	5 556	75,5	70,5	76,8
326 Informatique, traitement de l'information	5 292	78,4	78,4	78,8	5 583	77,6	77,6	76,8
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 650	80,4	70,4	81,2	2 537	81,1	80,2	81,2
331 Santé	5 090	60,4	59,0	60,8	5 298	61,3	60,7	61,4
332 Travail social	2 713	82,2	75,2	82,9	2 305	74,4	65,2	75,2
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 076	86,7	83,7	88,5	7 197	85,5	82,6	87,1
336 Coiffure, esthétique et autres soins	2 155	77,9	56,5	78,3	1 942	78,5	65,5	78,8
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	717	75,5	75,1	76,6	722	75,7	76,4	73,9
344 Sécurité des biens et des personnes	571	79,5	78,3	82,4	751	80,5	78,6	84,6
345 Application des droits et statuts des personnes	1 672	79,6	78,2	79,9	1 605	77,4	71,9	78,3
Ensemble des spécialités	140 756	75,5	74,6	76,4	144 458	74,7	73,8	75,7

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, ISF

Lecture : à la session 2024, 1 131 candidats ont été admis à l'examen d'un BTS de la spécialité « technologies industrielles fondamentales », soit un taux de succès de 86,3% (88,2% pour les femmes, 86,1% pour les hommes).

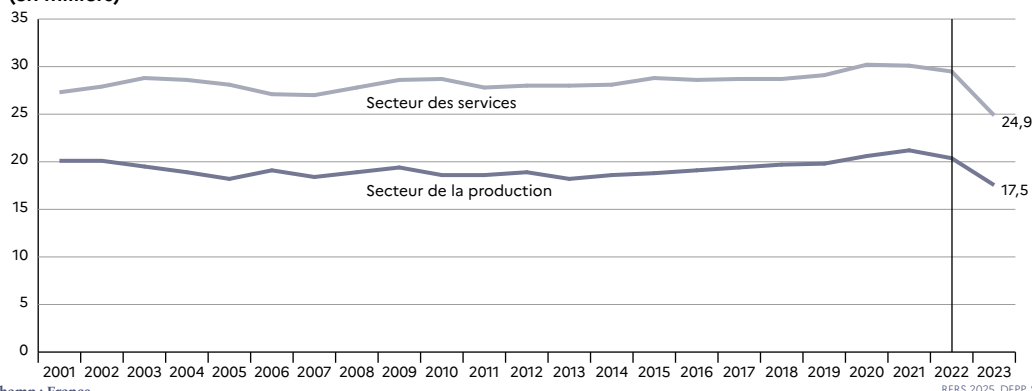
À la suite de la création du bachelor universitaire de technologie (BUT) à la rentrée 2021, qui est une formation sur trois ans, le diplôme universitaire de technologie (DUT) est désormais un diplôme intermédiaire à la fin de la deuxième année. L'année 2023 est donc une année de transition, sans encore de diplomation au BUT mais avec délivrance de DUT intermédiaires, lesquels sont comptabilisés quand l'étudiant en a demandé l'édition. Sont considérés diplômés d'un DUT ici, les étudiants inscrits en deuxième année de BUT (BUT2) en 2022-2023 et diplômés d'un DUT intermédiaire ou inscrits en BUT3 l'année suivante.

Ainsi, à cette session 2023, 42 400 étudiants sont diplômés d'un DUT. Le secteur des services représente six diplômés sur dix, avec 24 900 diplômés, et 17 500 diplômés dans le secteur de la production (1).

Deux spécialités des services, « gestion des entreprises et des administrations » et « techniques de commercialisation », regroupent 35% des DUT délivrés (2).

Les femmes représentent 41% des diplômés (3). Cette part varie fortement entre les secteurs : elles représentent la moitié des diplômés du tertiaire (53%) et un quart de ceux de la production (25%). Dans le domaine des services, elles sont largement majoritaires dans la spécialité « carrières juridiques » (83% des diplômés) et peu représentées en informatique (8%). Dans le secteur de la production, plus de six diplômés sur dix sont des femmes en « chimie » et « génie biologique », contre moins de 10% dans les filières de « génie électrique, industriel ou mécanique » ainsi que dans les spécialités « métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques » et « réseaux et télécommunications ».

1 Nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) et DUT intermédiaires délivrés par secteur (en milliers)



► Champ : France.

Lecture : à la session 2023, 17 500 étudiants inscrits en 2^e de BUT ont été diplômés d'un DUT intermédiaire dans le secteur de la production.

Note : pour cette année de transition, avant les premiers diplômés de BUT de la session 2024, sont considérés diplômés d'un DUT intermédiaire les inscrits en BUT2 pour lesquels la délivrance du diplôme de DUT intermédiaire est connue ou qui sont inscrits en BUT3 l'année universitaire suivante. Sont également comptabilisés les diplômés d'un DUT terminal (fins de cohortes d'étudiants inscrits avant réforme).

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes universitaires de technologie (DUT) intermédiaires délivrés dans l'Hexagone et dans les départements et régions d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'études, de l'apprentissage ou de la formation continue. Cette fiche englobe, parmi les diplômés d'un DUT intermédiaire, les inscrits en 3^e année l'année suivante.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 23.07.

2 Nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) intermédiaires délivrés par spécialité de BUT préparé

	2023	
	Total	Part des femmes (%)
Secteur de la production	17 545	24,9
Chimie	1 125	60,1
Génie biologique	2 572	65,7
Génie chimique - génie des procédés	367	42,2
Génie civil - construction durable	2 015	19,0
Génie électrique et informatique industrielle	2 450	7,6
Génie industriel et maintenance	754	8,5
Génie mécanique et productique	2 643	6,6
Génie thermique et énergie (1)	12	25,0
Hygiène, sécurité, environnement	653	27,4
Mesures physiques	1 465	18,4
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques	659	8,6
Packaging, emballage et conditionnement	132	56,1
Qualité, logistique industrielle et organisation	664	27,1
Réseaux et télécommunications	1 103	7,1
Science des données	508	25,4
Science et génie des matériaux	423	17,5
Secteur des services	24 872	52,5
Carrières juridiques	956	83,1
Carrières sociales	1 201	80,2
Gestion administrative et commerciale des organisations	897	68,7
Gestion des entreprises et des administrations	7 089	54,8
Gestion logistique et transport	12	66,7
Information-communication	1 368	80,1
Informatique	2 933	8,2
Management de la logistique et des transports	862	28,1
Métiers du multimedia et de l'internet	1 663	33,4
Techniques de commercialisation	7 891	58,9
Total	42 417	41,1

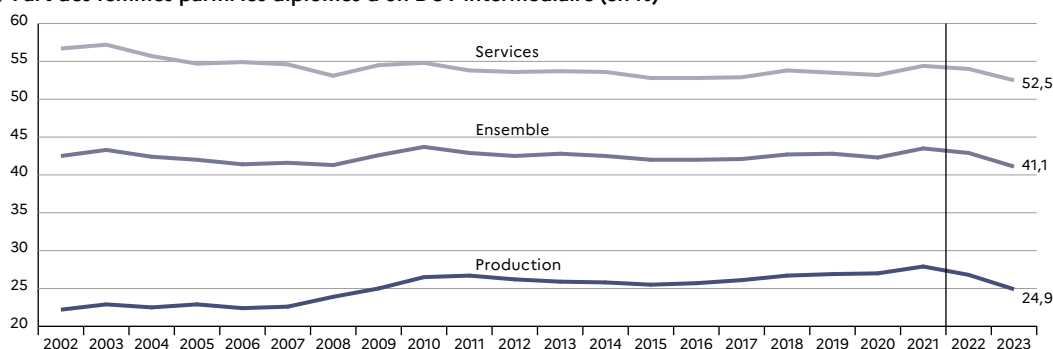
► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Spécialités de DUT (fins de cohortes).

Lecture : à la session 2023, 42 417 étudiants inscrits en BUT2 sont diplômés d'un DUT intermédiaire, 41,1% sont des femmes.

3 Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT intermédiaire (en %)



► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : à la session 2023, 24,9% des diplômés d'un DUT intermédiaire du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 41,4% de l'ensemble des diplômés d'un DUT intermédiaire.

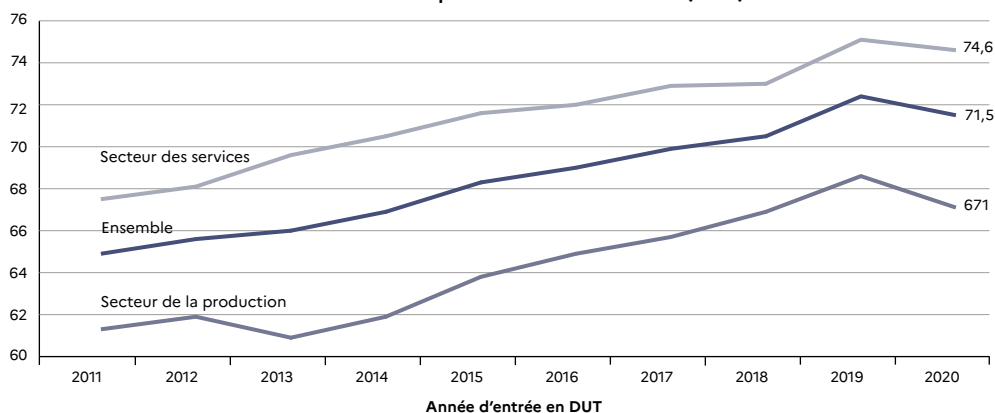
Parmi les étudiants inscrits pour la première fois à la rentrée universitaire 2020 en première année de **DUT**, 72% ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 5% après une année supplémentaire, à la session 2023 (1)(2). Ces résultats portent sur la dernière promotion de néo-bacheliers qui se sont inscrits en IUT en 2020 afin d'obtenir un diplôme final de DUT prévu en deux ans, alors que les inscrits en IUT depuis 2021 visent un BUT en trois ans.

Le taux de réussite en deux ans est plus élevé dans le secteur des services (75%) que dans celui de la production (67%). Cet écart est assez stable dans le temps et diminue avec la réussite cumulée en trois ans (78% contre 74%). La réussite dépend également de

la spécialité du DUT. Dans le secteur des services, les écarts de réussite peuvent atteindre 19,6 points entre les étudiants en « information-communication » (88% en deux ou trois ans) et ceux de « statistiques et informatique décisionnelle » (68%). Dans celui de la production, l'écart maximal est de 16,3 points entre « packaging, emballage et conditionnement » (84%) et « génie électrique et informatique industrielle » (68%).

Les perspectives de réussite en DUT varient en fonction du baccalauréat détenu par l'étudiant. En deux ou trois ans, elles sont de 84% pour les bacheliers généraux, contre 62% pour les bacheliers technologiques et 55% pour les bacheliers professionnels (3).

1 Évolution de la réussite au DUT en deux ans par secteur de formation (en %)



► Champ : France (hormis la Nouvelle-Calédonie pour 2014 et 2015, et les Antilles pour 2015 et 2016).

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : 74,6% des étudiants inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2020 dans une spécialité appartenant au secteur des services ont obtenu leur diplôme en deux ans.

Précisions

Champ – IUT de France.

Taux de réussite – Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2020.

DUT intermédiaire et BUT – Pour la session 2023, seule la diplomation au DUT intermédiaire des étudiants ayant demandé l'édition du parchemin est remontée dans SISE. Ainsi, est considéré comme ayant réussi tout étudiant du champ ayant réussi un DUT à la session 2023 (et donc ayant demandé l'édition du parchemin) ou étant inscrit en BUT3 à la rentrée 2023 (hors ceux ayant également une inscription secondaire en BUT2).

Étudiants non bacheliers, IUT, BUT, DUT (spécialités de formation) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.29.

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation (en %)

Spécialité	Effectif	Répartition (%)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Réussite cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 728	2,8	66,1	65,4	6,3	5,4	72,3	70,8
Génie biologique	3 389	5,5	75,5	74,7	3,9	3,5	79,4	78,2
Génie chimique - génie des procédés	643	1,0	61,3	60,5	8,6	8,5	69,8	68,9
Génie civil - construction durable	2 707	4,4	69,5	68,7	6,2	5,8	75,7	74,4
Génie électrique et informatique industrielle	4 139	6,7	59,9	59,3	7,8	6,6	67,7	65,8
Génie industriel et maintenance	1 097	1,8	64,7	63,7	6,3	4,9	71,0	68,6
Génie mécanique et productique	3 844	6,3	67,7	67,1	7,2	6,6	74,9	73,8
Génie thermique et énergie	1 101	1,8	65,6	65,2	7,4	6,8	73,0	72,0
Hygiène, sécurité, environnement	964	1,6	72,7	72,5	3,9	3,7	76,7	76,2
Mesures physiques	2 298	3,7	67,2	66,3	9,5	8,7	76,7	75,0
Packaging, emballage et conditionnement	168	0,3	79,8	79,8	4,2	4,2	83,9	83,9
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 019	1,7	73,2	72,8	2,6	2,5	75,8	75,3
Réseaux et télécommunications	1 583	2,6	63,0	62,6	6,3	5,9	69,3	68,5
Sciences et génie des matériaux	577	0,9	56,8	56,7	14,7	14,0	71,6	70,7
Total du secteur de la production	25 257	41,1	67,1	66,4	6,7	6,0	73,7	72,4
Carrières juridiques	1 462	2,4	67,6	67,2	2,7	2,3	73,4	69,6
Carrières sociales	1 845	3,0	71,4	70,1	1,6	1,3	70,0	71,4
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 166	1,9	74,1	73,7	5,7	4,7	79,8	78,4
Gestion des entreprises et des administrations	10 622	17,3	73,4	72,6	4,0	3,3	77,4	75,9
Gestion logistique et transport	1 487	2,4	69,8	69,0	3,2	2,6	73,0	71,6
Information-communication	1 759	2,9	86,6	86,2	1,0	0,7	87,6	87,0
Informatique	4 430	7,2	64,7	64,1	6,4	5,6	71,1	69,7
Métiers du multimédia et de l'internet	2 096	3,4	82,2	81,6	1,4	1,1	83,6	82,7
Statistiques et informatique décisionnelle	735	1,2	60,1	59,2	7,9	7,3	68,0	66,5
Techniques de commercialisation	10 524	17,1	79,7	78,9	2,3	1,7	82,0	80,6
Total du secteur des services	36 126	58,9	74,6	73,9	3,4	2,8	78,0	76,7
Ensemble	61 383	100,0	71,5	70,8	4,8	4,1	76,2	74,9

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : à la rentrée 2020, 61 383 étudiants se sont inscrits pour la première fois en DUT. 76,2% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (71,5% en deux ans, 4,8% en trois ans), dont 74,9% sans réorientation, c'est-à-dire dans la spécialité et l'établissement d'inscription en première année.

3 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat (en %)

Filière de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)
Littéraire	22	63,6	63,6	1 229	74,0	77,0	73,9	76,7
Économique	464	68,3	73,9	13 914	83,6	86,1	83,1	85,7
Scientifique	16 210	76,4	81,7	7 940	82,0	85,2	78,3	82,9
Baccalauréat général	16 696	76,2	81,5	23 083	82,5	85,3	79,9	83,7
Techno STG	113	45,1	49,6	8 831	60,7	65,0	60,5	64,8
Techno STI / STI2D / STD2A	5 746	47,7	58,1	2 319	59,8	66,1	51,2	60,4
Autres technos	1 741	47,2	55,4	716	68,4	70,1	53,4	59,7
Baccalauréat technologique	7 600	47,6	57,4	11 866	61,0	65,5	55,7	62,3
Baccalauréat professionnel	259	52,1	55,6	624	52,2	55,1	52,2	55,3
Ensemble bacheliers	24 555	67,1	73,7	35 573	74,8	78,2	71,6	76,4
<i>dont néo-bacheliers</i>	21 221	66,2	73,3	30 314	74,4	78,0	71,0	76,1
Non-bacheliers	702	66,7	73,5	553	61,1	67,8	64,2	71,0
Ensemble	25 257	67,1	73,7	36 126	74,6	78,0	71,5	76,2

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : à la rentrée 2020, 16 696 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois dans une préparation au DUT du secteur de la production. 81,5% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (dont 76,2% en deux ans).

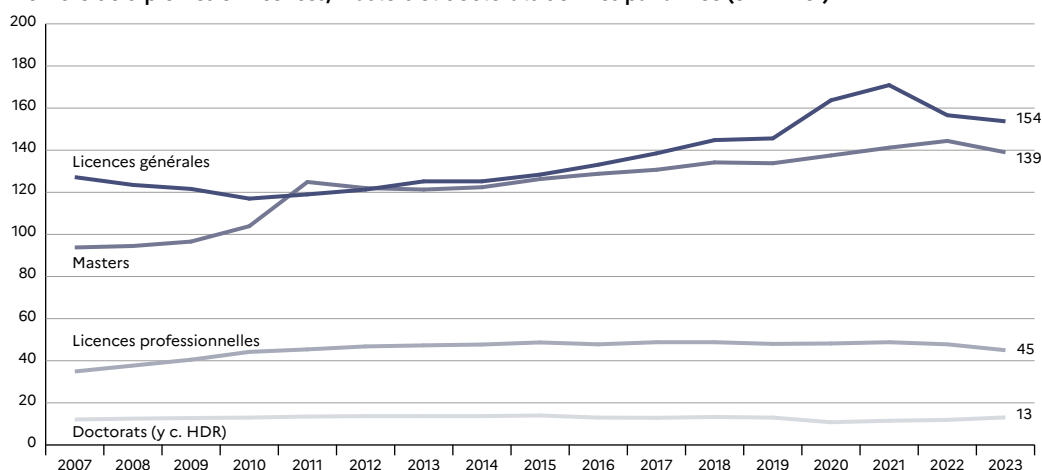
À la session 2023, 198 700 licences LMD sont délivrées par les universités, en baisse de 2,8% par rapport à la session 2022. Le nombre de licences professionnelles délivrées diminue nettement (-5,9%), ce qui va de pair avec la diminution des inscriptions (-7,3%), concomitante à la création des bachelors universitaires de technologie. Le nombre de licences générales diminue de 1,9% (153 700); avec un nombre d'inscrits en niveau terminal en nette baisse par rapport à l'année précédente (-7,6%) et un taux de réussite en troisième année très légèrement supérieur à celui de la session 2019 avant crise sanitaire (1).

Le nombre de masters délivrés par les universités est de 139 000, en recul de 3,7%, rompant la tendance

de ces dernières années (2). Après une baisse, dans un contexte de crise sanitaire, du nombre de doctorats et d'habilitations à diriger des recherches (HDR) délivrés, leur nombre est en hausse depuis la session 2021 : +10,7% à la session 2023.

Au total, le nombre de diplômes nationaux et d'HDR, délivrés par les universités diminue de 2,7% après une baisse du même ordre à la session 2022 (-3,2%), succédant à des hausses de même ampleur aux sessions 2021 et 2020, alors que les modalités d'études et d'évaluation avaient été temporairement perturbées par la crise sanitaire. En dix ans, le nombre de diplômes délivrés a progressé de 23% en licence générale et de 15% en master.

1 Nombre de diplômes en licences, masters et doctorats délivrés par année (en millier)



► Champ : France.

Lecture : à la session 2023, 154 milliers de diplômes de licence générale ont été délivrés.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes nationaux et d'habilitations à diriger des recherches délivrées par les universités (hors diplômes d'État pour la santé).

Université, cursus licence-master-doctorat (LMD), MEEF, Inspé – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 24.15; 24.13; 24.12.

2 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (1)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
	2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777
	2017	1 674	20 335	979	5 590	19 219	623	403	48 823
	2018	1 767	20 881	682	5 652	18 932	560	279	48 753
	2019	1 728	20 971	640	5 361	18 570	591	118	47 979
	2020	1 756	20 857	552	5 584	18 743	586	78	48 156
	2021	1 977	21 238	487	5 884	18 583	615	49	48 833
	2022	1 941	20 047	454	5 853	18 996	456	54	47 801
	2023	1 965	18 248	449	5 577	18 296	397	25	44 957
Licences générales	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
	2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053
	2017	21 678	16 643	5 438	57 411	29 393	7 909	27	138 499
	2018	22 101	16 824	5 458	60 240	31 593	8 622		144 838
	2019	21 851	17 573	5 016	59 965	32 408	8 816		145 629
	2020	25 644	19 599	6 014	66 929	35 977	9 524		163 687
	2021	26 844	20 822	6 161	70 172	36 166	10 752		170 917
	2022	23 347	18 305	5 595	64 452	34 547	10 356		156 602
	2023	23 574	17 419	5 127	64 261	33 797	9 498	0	153 676
Masters professionnels	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 334	1 447	776	64 931
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
	2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570
	2017	3 679	7 971	393	5 723	3 784	397	256	22 203
	2018	2 582	4 541	35	3 322	1 398	273	276	12 427
	2019	868	989		1 534	402	54	53	3 900
	2020					21			21
Masters recherche	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
	2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189
	2017	915	223		2 812	2 017	49	300	6 316
	2018	734	117		1 990	988	41	303	4 173
	2019	425	36		1 230	442		13	2 146
Masters indifférenciés (2)	2011	4 722	7 659	389	15 340	10 974	855	458	40 397
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
	2016	10 843	14 790	447	32 341	19 593	1 358	684	80 056
	2017	15 058	21 534	603	39 150	23 906	1 467	479	102 197
	2018	16 069	24 742	580	45 718	28 277	1 680	507	117 573
	2019	17 947	28 566	422	48 165	30 752	1 817	127	127 796
	2020	19 523	29 769	415	53 119	32 536	2 093		137 455
	2021	21 016	29 662	241	54 312	33 870	2 066		141 167
	2022	21 446	30 089	419	56 102	34 077	2 230		144 363
	2023	22 133	28 259	415	51 485	34 297	2 442	0	139 031
Doctorats (y c. HDR)	2011	947	703	1	3 174	8 006	122	536	13 489
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
	2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008
	2017	813	668	3	3 100	7 801	118	436	12 939
	2018	827	614	3	2 931	8 359	138	442	13 314
	2019	824	624	2	2 846	8 127	117	448	12 988
	2020	617	586	3	2 456	6 625	107	446	10 840
	2021	647	625		2 571	6 987	129	503	11 462
	2022	715	575	1	2 553	7 417	113	491	11 865
	2023	706	616	1	2 685	8 359	130	643	13 140

► Champ : France.

1. Sont comptabilisés les diplômes terminaux et non les diplômes intermédiaires : les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (86 300 ont été édités à la session 2023). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (106 600 ont été édités à la session 2023).

2. À partir de la session 2020, il n'y a plus que des masters indifférenciés.

Lecture : à la session 2023, 13 140 diplômes de doctorats et habilitations à diriger des recherches ont été délivrés.

RERS 2025, DEPP, SIES

À la session 2023, 198 600 licences **LMD** et 139 000 masters ont été délivrés dans les universités de France **(1)**. Le groupe disciplinaire « lettres, langues et sciences humaines » reste celui où les diplômes délivrés sont les plus nombreux : 42 % des licences générales et 37 % des masters. Les « sciences » et l'« économie-gestion » représentent chacune quatre licences professionnelles délivrées sur dix.

En cursus licence et master, les femmes représentent six diplômés sur dix avec des différences notables et stables entre disciplines. Les trois quarts des diplômés sont des femmes en « lettres, langues et sciences humaines », quatre sur dix en « sciences » et moins de quatre sur dix en **Staps**. En licence professionnelle, l'écart est encore plus marqué : 28 % de femmes en « sciences » et 79 % « en droit, sciences politiques ».

En 2023, 11 600 thèses de doctorat d'État ont été soutenues avec succès dans les universités, dont 65 % en « sciences ». La part des femmes est stable : quatre diplômées sur dix dans toutes les disciplines, sauf dans les disciplines littéraires et de santé (59 % et 57 % respectivement). Sur les 1 500 habilitations à diriger des recherches (dont 800 en sciences), 600 sont délivrées à des femmes.

En 2023, 37 800 diplômes ont été délivrés dans les formations médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (**MMOP**), dont 13 400 diplômés d'État (DE) de docteur. Parmi ces derniers, 61,2 % ont été délivrés à des femmes. Les diplômés du DE de sage-femme (901) sont quasiment tous des femmes **(2)**.

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes nationaux.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) – Voir « Glossaire ».

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2023

Licences LMD	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 965	79,0	23 574	73,2	25 539	73,7
Économie, gestion	18 248	58,2	17 419	53,5	35 667	55,9
Administration économique et sociale	449	54,1	5 127	64,1	5 576	63,3
Lettres, langues et sciences humaines	5 577	61,3	64 261	75,3	69 838	74,2
Sciences	18 296	28,1	33 797	48,5	52 093	41,3
Staps	397	38,8	9 498	36,6	9 895	36,7
Santé	25	68,0			25	68,0
Total	44 957	47,1	153 676	63,8	198 633	60,0
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2023	51 900	47,5	205 750	61,5	257 650	58,7

Masters LMD	Masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	22 133	69,2
Économie, gestion	28 259	57,3
Administration économique et sociale	415	71,1
Lettres, langues et sciences humaines	51 485	72,5
Sciences	34 297	45,5
Staps	2 442	41,5
Santé		
Total	139 031	61,7
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2023	172 486	60,8

Doctorats LMD	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	646	45,8	60	58,3
Économie, gestion et administration économique et sociale	510	48,2	107	41,1
Lettres, langues et sciences humaines	2 368	58,5	317	53,0
Sciences	7 547	43,2	812	34,4
Staps	116	36,2	14	28,6
Santé	426	57,0	217	46,5
Total	11 613	47,1	1 527	41,3
Inscriptions au 15 janvier 2023	53 290	48,8	980	38,5

► **Champ : France.**

Lecture : à la session 2023, 1 965 diplômes de licence professionnelle en « droit, sciences politiques » ont été délivrés, dont 79,0% à des femmes.

Note : ce tableau présente les principaux diplômes nationaux ; les diplômes de la session 2023 non mentionnés dans le tableau : la capacité en droit (277 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (3 428 diplômés), les magistères (366 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (Deust) (1 675 diplômés), etc. Les DUT intermédiaires apparaissent en 8.12 et 8.13, les diplômes d'ingénieurs en 8.17.

Sur le contour des établissements expérimentaux, incluant des établissements partenaires ou composantes de ces nouveaux regroupements en plus du contour universitaire historique présenté ici, 354 018 diplômes ont été délivrés en tout, soit 3 200 diplômes supplémentaires ; plus de 7 sur 10 sont des masters. Les diplômes de santé incluent les diplômes des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques ainsi que les diplômes en plurisanté, pour les diplômes nationaux de licence, master, doctorats d'État et HDR.

RERS 2025, DEPP, SIES

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2023

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur (diplôme d'État)	8 504	59,6	1 593	57,1	3 356	67,3	13 453	61,2
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	8 865	63,0	986	63,7	2 939	69,4	12 790	64,5
Capacité en médecine	931	53,2					931	53,2
DES, DIS, DESC	7 949	57,2	97	63,9	298	69,5	8 344	57,7
AFS, AFSA	21	66,7					21	66,7
DE sage-femme	901	97,4					901	97,4
Doctorats (y c. HDR)	550	53,3	13	69,2	80	52,5	643	53,5
Licence professionnelle					25	68,0	25	68,0
Deust					727	86,0	727	86,0
Total	27 721	61	2 689	60	7 425	70	37 835	62,6

► **Champ : France.**

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) s'inscrit dans le cursus de la préparation des diplômes d'État de docteur et est un diplôme de fin de second cycle de grade master.

Lecture : à la session 2023, 8 504 diplômes de docteur en médecine ont été délivrés, dont 59,6% à des femmes.

DES : diplôme d'études spécialisées, DIS : diplôme interuniversitaire de spécialité, DESC : diplôme d'études spécialisées complémentaires, AFS : attestation de formation spécialisée, AFSA : attestation de formation spécialisée approfondie (AFS et AFSA sont réservées aux médecins et pharmaciens étrangers).

Note : ce tableau est un focus sur les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et principalement sur les formations relevant du ministère chargé de la santé que sont les diplômes d'État des professions réglementées, pour les formations longues en santé. Il comporte aussi les diplômes de doctorat et licence professionnelle de ces disciplines inclus dans les lignes « santé » du tableau 1.

RERS 2025, DEPP, SIES

En licence générale et professionnelle, 45 % des étudiants obtiennent leur diplôme en 3 ou 4 ans après leur première inscription en L1 à la rentrée 2019-2020 : 34 % en 3 ans et 11 % après une année supplémentaire (1). Le taux de réussite en licence en 3 ou 4 ans est en baisse de 1,1 point par rapport à celui des étudiants entrés en 2018. La baisse de la réussite est principalement liée à l'évolution du taux de réussite en 3 ans entre les sessions 2021 et 2022 (-1,3 point), puisque le taux en 4 ans a augmenté de 0,2 point. Ces taux restent relativement faibles du fait d'un taux d'abandon important au bout d'une ou deux années d'études.

Si 52 % des bacheliers généraux obtiennent le diplôme en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 19 % des bacheliers technologiques et de 11 % des bacheliers professionnels (2).

L'origine sociale et la mention obtenue au baccalauréat ont également une influence. La réussite en 3 ou 4 ans varie graduellement de 53 % pour les étudiants issus d'un milieu très favorisé à 37 % pour ceux issus d'un milieu défavorisé. Elle varie de 75 % pour les titulaires d'une mention « très bien » à 21 % pour ceux ayant obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

La réussite en 3 ans est plus élevée en « sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) » (36 %) et plus faible en « sciences-santé » (30 %). En 3 ou 4 ans, la réussite est toujours parmi les plus élevées en « Staps » (46 %), l'est encore un peu plus en « droit, sciences politiques » (47 %) et reste la plus faible en « sciences-santé » (43 %).

Précisions

Le taux de réussite en licence (générale ou professionnelle) est calculé à partir de la cohorte des étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de licence (LMD). La « cohorte 2019 » correspond aux entrants en licence à la rentrée universitaire 2019-2020. Pour ne pas introduire de biais, les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, en DUT ou en STS, ont été retirés de la cohorte. Le champ couvre la France entière, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015 et les Antilles pour les cohortes 2014 à 2016.

Cursus licence, non-bacheliers, origine sociale regroupée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.30.

1 Cursus licence : évolution de la réussite en 3 ans et/ou 4 ans

Cohorte	Effectif de la cohorte (en milliers)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ou 4 ans (%)
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	11,8	39,6
Cohorte 2014	188,9	28,6	11,9	40,5
Cohorte 2015	197,7	29,0	11,8	40,8
Cohorte 2016	200,3	29,0	13,3	42,3
Cohorte 2017	204,0	31,7	12,7	44,4
Cohorte 2018	217,9	34,9	10,8	45,8
Cohorte 2019	216,6	33,6	11,0	44,7
Cohorte 2020	205,9	30,1		

► **Champ : France (hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015 et les Antilles pour 2014 à 2016).**

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : parmi les 216 600 étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence générale à la rentrée 2019, 44,7% ont obtenu leur diplôme en 3 ou 4 ans (33,6% en 3 ans et 11,0% en 4 ans).

Note : les résultats aux diplômes de la session 2024 n'étant pas encore connus au moment de la rédaction de cette fiche, les données de réussite en 4 ans pour la cohorte 2020 ne sont pas disponibles.

2 Cursus licence : réussite en 3 et/ou 4 ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2019 (en %)

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ans	Réussite cumulée en 3 ou 4 ans	
Sexe	Femme	60,3	38,2	11,3	49,5	
	Homme	39,7	26,8	10,5	37,3	
	Total	100,0	33,7	11,0	44,7	
Âge au baccalauréat	«À l'heure» ou en avance	78,2	37,1	11,5	48,5	
	En retard d'un an	13,5	18,7	8,9	27,5	
	En retard de plus d'un an	3,2	13,3	6,5	19,8	
	Non-bachelier	5,1	34,4	12,2	46,6	
	Total	100,0	33,7	11,0	44,7	
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	85,4	34,5	11,4	45,9	
	Baccalauréat obtenu un an avant	5,3	26,3	6,9	33,2	
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	4,3	25,7	5,4	31,2	
	Non-bachelier	5,1	34,4	12,2	46,6	
	Total	100,0	33,7	11,0	44,7	
Série du baccalauréat	Scientifique	28,3	42,0	12,5	54,4	
	Économique	30,1	40,4	12,7	53,1	
	Littéraire	17,2	33,8	11,4	45,2	
	Ensemble des baccalauréats généraux	75,6	39,5	12,3	51,8	
	Technologique STMG	6,8	9,4	5,8	15,2	
	Autre technologique	6,6	15,3	7,4	22,7	
	Ensemble des baccalauréats technologiques	13,4	12,3	6,6	18,9	
	Ensemble des baccalauréats professionnels	5,9	7,5	3,1	10,7	
	Ensemble des baccalauréats	94,9	33,7	10,9	44,6	
	Non-bachelier	5,1	34,4	12,2	46,6	
	Total	100,0	33,7	11,0	44,7	
	Mention obtenue au baccalauréat (1)	Très bien	6,0	66,9	8,4	75,3
		Bien	13,5	56,1	11,3	67,4
Assez bien		24,9	40,2	12,6	52,8	
Passable premier groupe		32,5	22,9	11,2	34,1	
Passable deuxième groupe		13,4	12,4	8,5	21,0	
Inconnue		4,6	26,8	9,2	35,9	
Non-bachelier		5,1	34,4	12,2	46,6	
Total		100,0	33,7	11,0	44,7	
Origine sociale (2)	Très favorisée	28,0	41,1	11,9	52,9	
	Favorisée	13,6	35,9	11,2	47,1	
	Assez défavorisée	28,5	32,3	10,9	43,2	
	Défavorisée	23,2	26,8	10,3	37,1	
	Non-réponse	6,7	28,2	9,5	37,8	
	Total	100,0	33,7	11,0	44,7	
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit, sciences politiques	17,4	33,3	13,1	46,5	
	Économie, AES	13,5	34,3	10,7	45,0	
	Arts, lettres, langues, SHS	43,0	34,8	9,3	44,1	
	Sciences-santé	17,5	29,9	13,4	43,2	
	Staps	8,5	35,6	10,6	46,2	
Total	100,0	33,7	11,0	44,7		

► **Champ : France.**

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Les bacheliers avec une mention «Passable deuxième groupe» ont obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

2. Origine sociale regroupée - Voir «Glossaire».

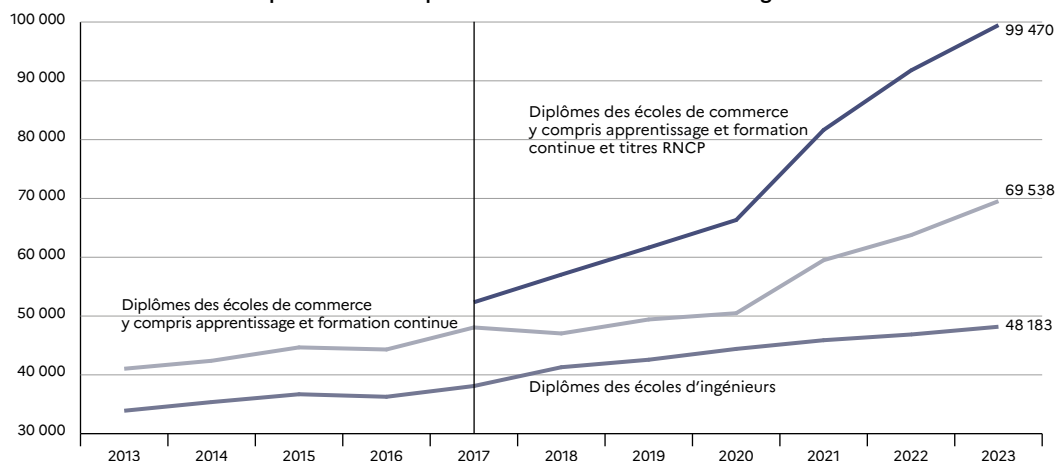
Lecture : 60,3% des inscrits en première année de cursus licence en 2019 sont des femmes. 49,5% d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (38,2% en 3 ans et 11,3% en 4 ans).

En 2023, 48 200 diplômes d'ingénieurs sont délivrés, contre 41 300 en 2018, soit une hausse de 16,7% en cinq ans (1). Entre 2022 et 2023, l'évolution globale est de +2,8%. Elle est de -1,8% dans les écoles du MENESR, qui délivrent la moitié des diplômes (46%), tandis que 15% le sont par les écoles publiques sous tutelle des autres ministères et un tiers par les écoles privées (2).

La part des femmes parmi les diplômés d'un titre d'ingénieur est de 30%, soit une progression de 2 points en dix ans. Elle est plus élevée dans les écoles du MENESR (31%) et dans celles sous tutelle des autres ministères (34%), et plus faible dans les écoles privées (29%).

En 2023, 69 500 diplômes et certificats sont délivrés par les écoles de commerce et de gestion (+9,1% par rapport à la session 2022), 99 500 en incluant les titres RNCP (+8,4%) (3). Les diplômes visés par le MENESR poursuivent leur progression (+9,4% en 2023), représentant toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce hors titres RNCP (65%). Les autres diplômes (certificats d'écoles, diplômes nationaux, hors diplômes visés et titres RNCP, etc.) progressent de 8,5%. Les titres RNCP délivrés en 2023 sont également en croissance, bien qu'à un rythme moins soutenu (+6,8%). En 2023, un diplômé sur deux d'un diplôme hors titres RNCP est une femme (51,2%).

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par les écoles de commerce et d'ingénieurs



► Champ : France.

Lecture : en 2023, 69 538 diplômes sont délivrés par les écoles de commerce et de gestion (y compris apprentissage et formation continue), 99 470 en incluant les titres RNCP. Les écoles d'ingénieurs ont délivré 48 183 diplômes.

Note : l'augmentation du nombre de diplômés d'écoles de commerce résulte de différents facteurs : amélioration de la couverture de la collecte, démographie des établissements (création de nouvelles écoles), développement de l'offre des établissements (bachelors notamment), augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans ces écoles et, plus récemment, mise en place de doubles diplommations programme grande école (PGE) et master of sciences (MSc) dans certains établissements.

Précisions

Diplômes d'ingénieurs, diplômes des écoles de commerce, diplômes des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), MBA, visa du ministère en charge de l'enseignement supérieur – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 20.09 ; 20.11.
- Note Flash du SIES : 25.11.

Source
SIES-MENESR

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.
- (2) Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

2 Évolution du nombre de diplômes délivrés par les écoles d'ingénieurs

	2010	2015	2016	2017 (2)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Écoles universitaires (1)	10 578	11 557	11 229	11 881	11 690	11 892	7 822	7 925	7 938	8 158
Part de femmes (%)	27,6	30,9	30,9	30,1	31,0	31,3	32,8	32,6	33,2	33,8
Écoles indépendantes des universités	5 660	7 274	7 361	7 500	8 720	8 913	13 721	14 965	14 653	14 019
Part de femmes (%)	24,5	25,4	25,2	25,5	25,6	26,0	27,9	29,1	28,0	29,5
Total public MENESR	16 238	18 831	18 590	19 381	20 410	20 805	21 543	22 890	22 591	22 177
Part de femmes (%)	26,5	28,8	28,6	28,3	28,7	29,0	29,8	30,3	29,8	31,1
Écoles publiques autres ministères	5 333	5 832	5 833	6 284	7 146	7 103	7 029	7 414	7 067	7 381
Part de femmes (%)	34,7	36,4	35,1	32,6	32,7	32,6	33,2	33,5	35,5	34,3
Écoles privées	7 357	9 279	9 092	9 517	10 327	11 134	12 039	11 919	13 656	14 595
Part de femmes (%)	23,9	28,7	28,0	28,5	26,5	27,5	27,4	27,7	27,5	28,5
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (3)	3 700	2 760	2 758	2 922	3 416	3 532	3 800	3 669	3 550	4 030
Total	32 628	36 702	36 273	38 104	41 299	42 574	44 411	45 892	46 864	48 183
Part de femmes (%)	27,3	29,0	28,5	28,1	27,8	28,1	28,3	29,4	29,0	29,7

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Écoles réellement intégrées aux universités (pas au sens des EPE). Les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classés parmi les écoles universitaires de 2009 à 2019. À partir de 2020, ils sont classés parmi les écoles indépendantes des universités, entraînant ainsi une rupture de série.

2. Les diplômés du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) sont intégrés dans le tableau à partir de la session 2017.

3. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale en apprentissage; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.

Lecture : en 2023, les écoles du MENESR ont délivré 22 177 diplômes d'ingénieurs, parmi lesquels la part des femmes est de 31,1%.

3 Évolution du nombre de diplômes délivrés par les écoles de commerce (1)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Diplômes visés par le MENESR	29 667	27 717	30 513	30 669	32 006	32 995	37 676	41 352	45 248	
Part de femmes (%)	49,2	50,1	49,8	50,4	50,0	48,6	50,0	50,0	49,8	
Autres diplômes	15 004	16 596	17 546	16 925	18 034	17 726	21 750	22 383	24 290	
dont : mastères	3 469	3 026	3 595	3 883	4 143	4 056	4 039	4 444	4 554	
MBA	3 525	3 357	2 729	5 911	6 048	7 005	10 302	12 627	12 910	
Total	44 671	44 313	48 059	47 594	50 040	50 721	59 426	63 735	69 538	
Part de femmes (%)	50,7	52,1	51,2	52,1	52,0	50,6	51,5	51,5	51,2	
Titres RNCP (2)				4 287	10 004	12 224	15 848	22 182	28 034	29 932
Part de femmes (%)				58,5	58,8	58,0	58,5	60,4	59,7	60,5
Total y compris titres RNCP			52 346	57 598	62 264	66 569	81 608	91 769	99 470	
Part de femmes (%)			51,8	53,3	53,2	52,5	53,9	54,0	54,0	

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France (3).

1. Y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.

2. Données collectées à partir de la session 2017.

3. Ces données intègrent les antennes étrangères référencées d'établissements implantés en France.

Lecture : en 2023, 69 538 diplômes sont délivrés par les écoles de commerce et de gestion, 99 470 en incluant les titres RNCP. Parmi les diplômes délivrés, 45 248 sont des diplômes visés par le MENESR et 24 290 correspondent à d'autres diplômes : certificats d'écoles, diplômes nationaux, etc.

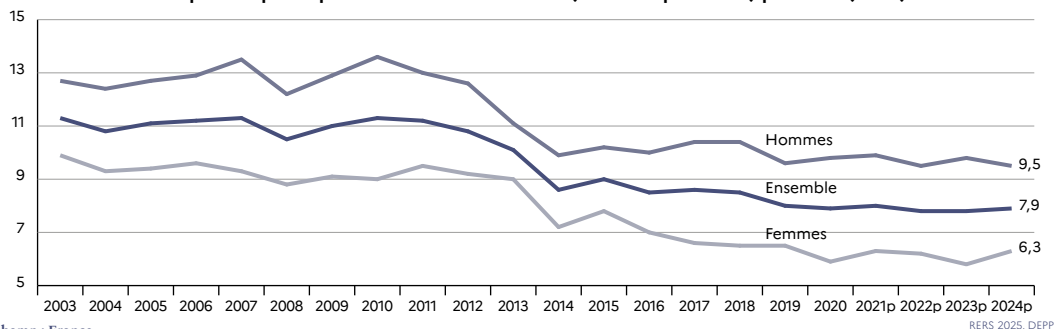
Note : les données des sessions 2018 à 2022 ont été corrigées afin d'inclure sur toute la période les antennes à l'étranger et d'homogénéiser la répartition par catégorie de diplômes : les diplômes visés correspondent aux diplômes faisant l'objet d'un arrêté, les titres RNCP incluent les titres professionnels, les autres diplômes regroupent toutes les autres catégories : diplômes nationaux, certificats d'école, etc.

La part de **sortants précoces** (jeunes de 18-24 ans peu ou pas diplômés ne suivant pas de formation) et la part de **sortants de formation initiale** peu ou pas diplômés sont deux mesures des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études : la première en stock (sur l'ensemble des 18-24 ans quelle que soit l'année de sortie) et la seconde en flux (sur les sortants du système éducatif une année donnée). En 2021, l'Union européenne (UE) s'est fixé des objectifs en matière d'éducation et de formation à atteindre avant 2030 dans la continuité de ceux de la stratégie européenne 2020. Un de ces objectifs est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'UE à 9% en 2030. Il a été atteint en France avec 8% de sortants précoces en 2024 (1).

La part de sortants de formation initiale sans diplôme ou détenant au plus le brevet était de 10% en 2022 (2). D'autre part, 38% des jeunes sortaient du système scolaire avec, au plus, un diplôme de formation suivie en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent) et 52% sortaient diplômés du supérieur.

Les sorties au niveau du baccalauréat représentent les trois quarts des sorties de l'enseignement secondaire en 2023 (3). Entre 2022 et 2023, leur part augmente de 0,6 point. Parmi les sorties de l'enseignement secondaire, les filles sortent davantage au niveau du baccalauréat que les garçons (79% contre 71%), qui eux sortent plus souvent avant la fin du second degré ou au niveau du CAP. En effet, 13% des garçons sortent de l'enseignement secondaire après une année terminale de CAP ou BEP, contre 8% des filles.

1 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2024, le taux de sortants précoces en France est de 7,9%.

Note : à la suite de la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). De plus, les données de l'enquête Emploi portant sur le champ France hors DROM de 2003 à 2013, France hors Mayotte de 2014 à 2023 et France (y compris Mayotte) en 2024 ont été extrapolées pour cette série au champ France hors Mayotte de 2003 à 2011 et France (y compris Mayotte) à partir de 2011 (estimations DEPP). p : données provisoires.

Précisions

Diplômes les plus élevés – Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (2).

Le nombre de sortants de formation initiale repose sur une estimation réalisée par la DEPP à partir des enquêtes Emploi, des estimations de population et du recensement de la population de l'Insee (2).

Sorties de l'enseignement secondaire – Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n - 1/n » et l'effectif originaire de cette classe pour-

suivant des études secondaires l'année scolaire « n/n + 1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles) (3).

Voir la fiche 7.33 de RERS édition 2020 pour les indicateurs de la stratégie 2020.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2013, *Éducation & formations*, n°84.
- Séries chronologiques en ligne :
 - Les sorties précoces parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans
 - Les sorties de l'enseignement secondaire par classe

Source

DEPP, système d'information Scolarité du ministère chargé de l'éducation nationale.
DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
DGER-MASA, système d'information du ministère chargé de l'agriculture.
Insee, enquêtes Emploi, traitement DEPP.
Insee, recensement de la population.
Insee, estimations de la population.

2 Répartition des sortants de formation initiale en 2022 en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	En milliers	En %	En %	En %	En %	En %
Master, doctorat	155	19	23	15		
Diplômes d'école d'ingénieurs ou de commerce	54	6	6	7		
Licence	134	16	20	13		
BTS, DUT ou équivalent	85	10	9	12		
Total diplômés d'études supérieures	428	52	57	46		
Baccalauréat général	72	9	10	8		
Baccalauréat technologique	41	5	5	5		
Baccalauréat professionnel et assimilé	126	15	14	17		
CAP, BEP ou équivalent	76	9	7	11		
Total diplômés de formations en lycée et en apprentissage (2^e degré)	314	38	35	41		
Diplôme national du brevet	51	6	5	7		
Aucun diplôme	36	4	3	6		
Total diplômés du brevet et aucun diplôme	86	10	8	13		
Total sortants de formation initiale	829	100	100	100		

► **Champ** : France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2022 (moyenne sur 2021, 2022 et 2023), 829 000 jeunes sont sortis de formation initiale. Parmi eux, 52% sont diplômés de l'enseignement supérieur.

3 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe selon l'année (en %)

Classe atteinte	2010	2011	2015	2019	2020	2021	2021(1)	2022	2023		
									Total	Filles	Garçons
Terminale générale et technologique	54,7	53,6	56,0	60,4	62,9	60,5	53,4	51,1	51,7	58,4	45,5
Terminale professionnelle (bac pro et BP)	17,8	23,4	26,3	24,4	24,6	25,0	23,1	23,3	23,3	20,5	26,0
Total sorties au niveau du baccalauréat	72,5	77,0	82,3	84,8	87,5	85,5	76,5	74,4	75,0	78,9	71,4
Première année de bac pro en deux ans et BP	0,7	0,4	0,2	0,6	0,2	0,1	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6
Année terminale de CAP ou BEP	16,9	12,3	9,8	8,4	7,8	8,4	10,2	11,1	10,2	7,5	12,7
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	17,6	12,7	10,0	9,0	8,0	8,5	10,7	11,6	10,7	8,0	13,3
Seconde ou première générale et technologique	1,3	1,0	1,0	1,2	1,0	1,3	2,3	2,6	2,6	3,1	2,1
Première professionnelle	2,3	3,8	2,5	2,7	1,8	2,4	2,3	2,6	2,5	2,4	2,6
Seconde professionnelle	2,4	2,6	2,0	1,6	1,0	0,9	1,5	1,8	1,6	1,5	1,8
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	3,9	2,9	2,2	0,7	0,7	1,4	6,6	7,0	7,5	6,2	8,8
Total sorties avant la fin du second degré	9,9	10,3	7,7	6,2	4,5	6,0	12,8	13,9	14,3	13,1	15,3
Total des élèves sortis de l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France.

RERS 2025, DEPP

1. Rupture de série : à partir de 2021, la méthodologie a été révisée.

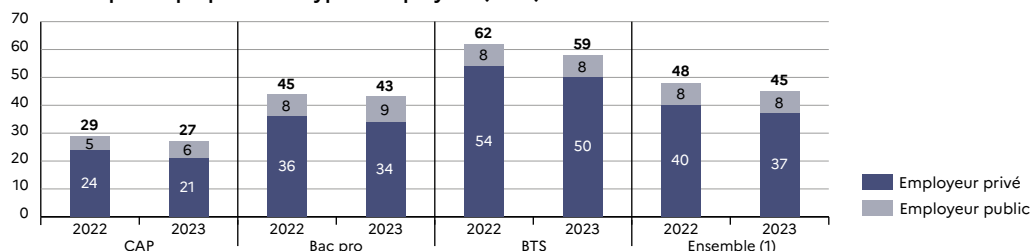
Lecture : en 2023, sur 100 élèves sortis de l'enseignement secondaire, 23,3 étaient l'année précédente en année terminale du baccalauréat professionnel ou du brevet professionnel, qu'ils aient obtenus ou non leur diplôme.

Parmi les lycéens professionnels et étudiants inscrits en 2022-2023 en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS dans un établissement public ou privé sous contrat, 54 % poursuivent leurs études l'année suivante. Les autres, soit 46 %, sortent du système éducatif à la fin de l'année scolaire (2). Six mois après leur sortie, en janvier 2024, 45 % de ces jeunes sortants ont un emploi salarié en France : 37 % dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public (1). Ce taux d'emploi salarié diminue de 3 points par rapport à la génération précédente sortie en 2022, en lien avec la situation sur le marché du travail. L'emploi salarié occupé est, dans 39 % des cas, un emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire).

Sortir d'une formation de niveau élevé augmente les chances des lycéens professionnels d'être en emploi salarié six mois après. Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme préparé demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : six mois après leur sortie d'études en 2023, les diplômés ont un taux d'emploi salarié de 48 %, contre 39 % pour les non-diplômés, soit un écart de 8,8 points.

Les jeunes femmes sont davantage en emploi salarié six mois après leur sortie d'études en 2023 que les jeunes hommes (47 %, contre 44 %) (3). Les jeunes femmes sont, en effet, plus souvent inscrites dans des formations relevant des services, spécialités pour lesquelles le taux d'emploi salarié est plus élevé que pour les sortants de formations de la production (47 %, contre 42 %). L'insertion professionnelle varie également selon la spécialité de formation. Les domaines des services offrant la meilleure insertion sont « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) », « coiffure esthétique » (respectivement 51 %) et « services aux personnes (santé, social) » (50 %) (4). Au sein de la production, il s'agit du domaine « énergie, chimie, métallurgie » (51%). *A contrario*, l'insertion est la plus faible pour « matériaux souples » (37 %) parmi les domaines de la production et « commerce, vente » (43 %) parmi ceux des services.

1 Taux d'emploi salarié à six mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2022 et 2023 selon le diplôme préparé et le type d'employeur (en %)



► Champ : France hors Mayotte, sortants en 2022 et 2023 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires qui représentent 2 % des lycéens sortants) en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale, six mois après la fin des études.

Lecture : 27 % des lycéens sortant en 2023 d'une dernière année de CAP sont en emploi salarié six mois après leur sortie : 21 % dans le secteur privé et 6 % dans le secteur public.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La dénomination « lycéens professionnels et étudiants » est réduite à la mention « lycéens professionnels » dans la publication.

Inserjeunes – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.52.

2 Situation en janvier 2024 des lycéens professionnels six mois après la sortie d'études (en %)

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants
					CDI ou fonctionnaire	CDD	Intérim	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (74,8)	57	43	30	34	39	11	2	13	
	Non (25,2)	36	64	18	32	38	13	2	14	
	Ensemble (2)	51	49	27	34	39	12	2	13	17
Bac pro	Oui (73,1)	63	37	46	37	37	13	3	10	
	Non (26,9)	38	62	35	35	34	18	2	11	
	Ensemble (2)	57	43	43	37	36	14	3	10	50
BTS	Oui (73,4)	52	49	60	43	36	14	2	5	
	Non (26,6)	39	61	55	43	31	17	2	8	
	Ensemble (2)	48	52	59	44	34	15	2	6	33
Ensemble	Oui (73,5)	59	41	48	39	37	13	2	9	
	Non (26,5)	38	62	39	39	33	17	2	10	
	Ensemble (2)	54	46	45	39	36	14	2	9	100
Evolution P/R à la génération précédente (sortants en 2022) (en points)		1,3	-1,3	-3,0	0,6	-0,6	-0,8	-0,2	1,0	

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte. Taux de poursuite d'études et taux de sortie : inscrits en 2022-2023 en dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat relevant de l'Éducation nationale. Taux d'emploi salarié et types de contrats : sortants en 2023 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat relevant de l'Éducation nationale, six mois après la fin des études.

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.
2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.

Lecture : 30% des lycéens sortant en 2023 d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié six mois après, contre 18% de ceux ne l'ayant pas obtenu.

3 Taux d'emploi salarié des lycéens professionnels à six mois, en janvier 2024, selon le sexe, le secteur de formation et le niveau de sortie (en %)

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Femmes		Hommes		
	Femmes	Hommes	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
CAP	26	27	26	27	23	28	27	27	
Bac pro	43	42	42	43	41	44	42	42	
BTS	62	56	58	59	62	62	58	55	
Ensemble	47	44	42	47	39	48	43	45	
Evolution P/R à la génération précédente (sortants en 2022) (en points)		-2,9	-3,1	-3,5	-2,8	-3,3	-2,8	-3,5	-2,7

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, sortants en 2023 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale, six mois après la fin des études.

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

Lecture : parmi les lycéennes sorties d'un CAP d'une spécialité de la production en 2023, 23% sont en emploi salarié en janvier 2024 (taux d'emploi à six mois).

4 Taux d'emploi salarié des lycéens professionnels à six mois, en janvier 2024, selon la spécialité de formation et le niveau de sortie (en %)

Spécialités de formation (1)	CAP	Bac pro	BTS	Ensemble des sortants 2023	Répartition des sortants 2023	Répartition des sortants 2022
Production	26	42	58	42	100	100
Mécanique et structures métalliques	25	45	61	44	27	27
Electricité, électronique	22	37	58	39	23	22
Génie civil, construction, bois	29	42	63	41	18	17
Alimentation et agroalimentaire transformation	26	50	62	38	13	12
Energie, chimie, métallurgie	31	42	63	51	8	8
Technologies industrielles	22	36	50	47	6	9
Matériaux souples	21	40	59	37	5	5
Services	27	43	59	47	100	100
Commerce, vente	20	40	58	43	36	35
Services aux personnes (santé, social)	44	46	64	50	19	19
Finances, comptabilité		38	60	49	16	17
Secrétariat, communication et information	21	28	52	47	9	9
Hôtellerie, restauration, tourisme	23	51	59	46	8	9
Transport, manutention, magasinage	37	50	60	48	6	5
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	33	55	65	51	4	4
Coiffure esthétique	32	53	68	51	3	3
Ensemble (toutes spécialités)	27	43	59	45		

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, sortants en 2023 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale, six mois après la fin des études.

1. Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement ad hoc permettant une harmonisation des catégories pour les diplômés des lycéens et des apprentis.

Lecture : dans le domaine de spécialité « commerce-vente », 20% des sortants en 2023 d'un CAP sont en emploi salarié six mois après leur sortie. C'est le cas de 40% des sortants d'un baccalauréat professionnel et de 58% des sortants d'un BTS du même domaine. Le poids de ce domaine de spécialité parmi les sortants en 2023 d'une spécialité relevant des services est de 36%.

Note : il n'existe pas de CAP « finances, comptabilité ». Les sortants d'une spécialité relevant de l'agriculture (moins de 1% des sortants de la production) ne sont pas présentés ici.

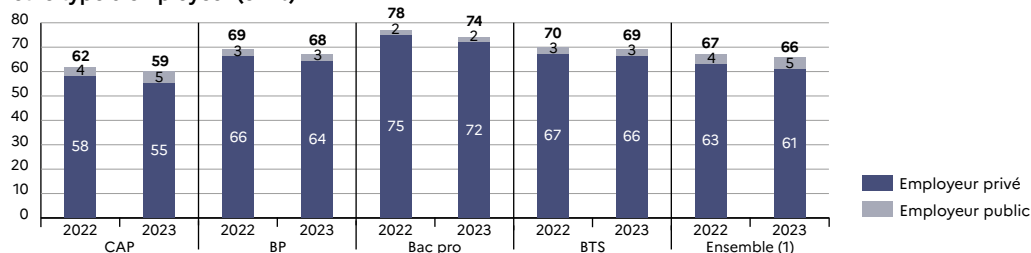
Parmi les apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2022-2023, 38% poursuivent leurs études l'année suivante, tandis que 62% sortent du système éducatif à la fin de leur année scolaire (2). Six mois après leur sortie, en janvier 2024, 66% de ces apprentis sortants occupent un emploi salarié : 61% dans le secteur privé et 5% dans le secteur public (1). Le taux d'emploi dans le secteur privé est en baisse de 2,4 points par rapport à la génération précédente sortie en 2022, en lien avec la situation sur le marché du travail. L'emploi salarié occupé est, dans 60% des cas, un emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire).

Quel que soit le niveau de formation, obtenir la certification préparée demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : six mois après leur sortie en 2023, les diplômés ont un taux d'emploi salarié de 70%, contre 60% pour les non-diplômés, soit un écart de 10 points.

Les jeunes hommes sont plus souvent en emploi salarié six mois après leur sortie d'études en 2023 que les jeunes femmes, avec un écart de 4,7 points au niveau CAP, 9,2 points au niveau baccalauréat professionnel et 2,2 points au niveau BTS (3).

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de la certification préparée, mais aussi selon la spécialité de formation. Les domaines offrant la meilleure insertion sur le marché du travail sont « mécanique et structures métalliques » (74%) au sein des domaines de la production et « services aux personnes (santé, social) » (70%) au sein des domaines des services (4). *A contrario*, l'insertion est la plus faible pour « matériaux souples » (63%) et « alimentation et agroalimentaire transformation » (65%) parmi les domaines de la production et « secrétariat, communication et information » (57%) parmi ceux des services.

1 Taux d'emploi salarié à six mois des apprentis sortant d'études en 2022 et 2023 selon le diplôme préparé et le type d'employeur (en %)



► Champ : France hors Mayotte, sortants en 2022 et 2023 d'une dernière année de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage, six mois après la fin des études.

1. Y compris autres certifications de niveaux équivalents (mentions complémentaires, titres professionnels, etc).

Lecture : 69% des apprentis sortant en 2023 d'une dernière année de BTS sont en emploi salarié six mois après leur sortie : 66% dans le secteur privé et 3% dans le secteur public.

Note : les données chiffrées sont ici arrondies. La somme des arrondis peut différer de la somme calculée avec les données précises.

RERS 2025, DEPP

Précisions

InserJeunes – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.53.

2 Situation en janvier 2024 des apprentis six mois après la sortie d'études (en %)

Niveau de sortie (1)	Obtention de la certification	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi salarié	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants
					CDI ou fonctionnaire	CDD	Intérim	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (77,1)	51	49	64	57	28	9	3	2	
	Non (22,9)	28	72	48	51	30	13	2	3	
	Ensemble (2)	46	54	59	55	30	9	3	3	26
Autre niveau 3 (3)	Oui (77,0)	46	54	73	73	21	4	1	0	
	Non (23,0)	25	75	63	70	21	6	2	2	
	Ensemble (2)	29	71	63	63	26	7	2	2	10
Bac pro	Oui (77,1)	46	54	71	61	24	10	4	1	
	Non (22,9)	24	76	60	54	28	15	2	2	
	Ensemble (2)	42	58	68	59	25	11	3	1	9
BP	Oui (78,2)	16	84	78	76	18	4	3	0	
	Non (21,8)	27	73	67	61	24	11	3	1	
	Ensemble (2)	19	81	74	71	20	5	3	1	9
Autre niveau 4	Oui (85,4)	21	79	76	63	22	12	2	2	
	Non (14,6)	19	81	66	38	35	21	2	4	
	Ensemble (2)	22	79	66	55	35	5	1	3	15
BTS	Oui (62,1)	51	50	73	63	27	7	2	1	
	Non (37,9)	31	69	65	56	30	12	2	2	
	Ensemble (2)	44	56	69	61	28	9	2	1	24
Autre niveau 5	Oui (n.d.)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Non (n.d.)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Ensemble (2)	33	67	65	65	27	5	2	1	8
Ensemble	Oui (72,1)	47	53	70	63	25	8	3	1	
	Non (27,9)	29	71	60	56	29	12	2	2	
	Ensemble (2)	38	62	66	60	28	8	2	2	100
Évolution P/R à la génération précédente (sortants en 2022) (en points)		0,3	-0,3	-1,9	0,2	0,0	-0,3	-0,2	0,3	

► **Champ** : France hors Mayotte. Taux de poursuite d'études et taux de sortie : apprentis inscrits en 2022-2023 en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en apprentissage. Taux d'emploi salarié : sortants en 2023 d'une dernière année de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage, six mois après la fin des études. RERS 2025, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. La certification préparée cette année-là peut être obtenue ou non. 2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.

3. L'information de l'obtention de la certification préparée est disponible uniquement pour les MC3 et non pour les autres certifications de niveau 3.

3 Taux d'emploi salarié des apprentis à six mois, en janvier 2024, selon le sexe, le secteur de formation et le niveau de sortie (en %)

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Femmes		Hommes	
	Femmes	Hommes	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP	56	61	60	59	53	58	61	61
Autre niveau 3	59	64	67	59	64	58	68	60
Bac pro	61	70	71	60	60	61	72	59
BP	73	75	75	73	65	74	76	67
Autre niveau 4	66	66	76	63	75	65	77	60
BTS	68	70	77	65	70	67	78	62
Autre niveau 5	64	66	78	62	74	64	79	61
Ensemble	64	66	69	63	63	64	69	61
Évolution P/R à la génération précédente (sortants en 2022) (en points)		-1,7	-2,0	-1,6	-2,0	-2,2	-1,7	-2,4

► **Champ** : France hors Mayotte, sortants en 2023 d'une dernière année de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage, six mois après la fin des études. RERS 2025, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

4 Taux d'emploi salarié des apprentis à six mois, en janvier 2024, selon la spécialité de formation et le niveau de sortie (en %)

Spécialités de formation (1)	CAP	Bac pro	BP	BTS	Ensemble des sortants 2023 (2)	Répartition des sortants 2023	Répartition des sortants 2022
Alimentation et agroalimentaire transformation	60	66	77	72	65	23	24
Génie civil, construction, bois	61	73	78	77	67	23	23
Mécanique et structures métalliques	63	75	71	81	74	22	22
Agriculture	51	67	64	73	68	16	16
Électricité, électronique	54	67	75	80	69	7	7
Énergie, chimie, métallurgie	61	73	78	78	73	7	6
Technologies industrielles	64	68		65	66	1	2
Matériaux souples	61	58	71	68	63	1	1
Services	59	60	73	65	63	100	100
Commerce, vente	52	59	67	65	59	32	35
Services aux personnes (santé, social)	66	63	83	76	70	29	27
Finances, comptabilité		49		64	63	9	9
Secrétariat, communication et information	60	47	79	57	57	9	8
Hôtellerie, restauration, tourisme	55	61	72	66	61	7	7
Coiffure, esthétique	45	61	66	72	59	7	7
Transport, manutention, magasinage	72	66		70	68	5	5
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	66	66	66	68	62	2	2
Ensemble (toutes spécialités)	59	68	74	69	66		

► **Champ** : France hors Mayotte, sortants en 2023 d'une dernière année de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage, six mois après la fin des études. RERS 2025, DEPP

1. Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement *ad hoc* permettant une harmonisation des catégories pour les diplômés des lycéens et des apprentis.

2. Y compris autres certifications de niveaux équivalents (mentions complémentaires, titres professionnels...).

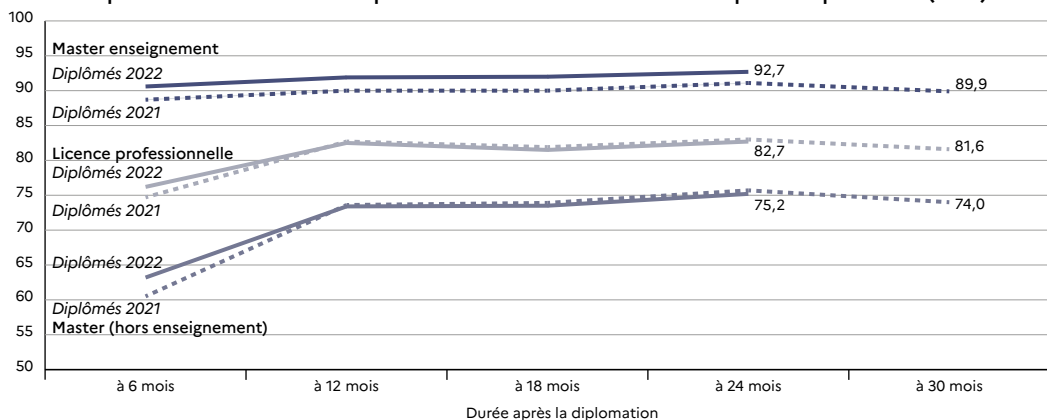
Fin 2023, le **taux d'emploi salarié en France** à 18 mois s'élevé à 82 % pour les diplômés 2022 de licence professionnelle (LP). Il est de 74 % pour les diplômés de master (hors enseignement). Ces taux sont inchangés par rapport à ceux des diplômés en 2021 (1). Pour les diplômés de master enseignement, ce taux augmente de 2 points, pour atteindre 92 %.

Pour les diplômés en 2022, le **taux d'emploi** (qui inclut les emplois non salariés et ceux occupés à l'étranger) s'établit à 87 % pour les LP 18 mois après la diplomation, à 83 % pour les masters (hors enseignement) et 94 % pour les masters enseignement (2). Les deux tiers des diplômés de master (hors enseignement) et les trois quarts des diplômés de LP en emploi salarié en France étaient en emploi dès 6 mois après leur diplomation en décembre 2022 (3). Pour ces deux diplômés, le taux d'emploi salarié en France croît jusque 24 mois.

Le niveau de qualification et la rémunération des emplois occupés augmentent avec celui du diplôme obtenu. La part des emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires varie ainsi fin 2023 de 76 % pour les LP à 94 % pour les masters enseignement (4). Il existe de fortes différences entre domaines de spécialité. En particulier, entre les domaines « lettres-langues-arts » et « sciences-technologies-santé » : 35 points de différence en licence professionnelle (respectivement 53 % et 88 %) et 18 points en master (hors enseignement) (77 % contre 95 %).

Les titulaires d'un master (hors enseignement) en emploi salarié en France perçoivent à 18 mois un **salaires mensuel net médian** de 2 100 euros, contre 1 810 euros pour les diplômés de LP (5). À diplôme donné, le salaire médian varie de 1 760 euros en « lettres-langues-arts » à 2 210 euros en « sciences-technologies-santé » en master (hors enseignement).

1 Taux d'emploi salarié en France des diplômés 2021 et 2022 de 6 à 30 mois après la diplomation (en %)



► Champ : France hors DROM.

Lecture : le taux d'emploi salarié en France des diplômés 2021 de master (hors enseignement) est de 60,5 % à 6 mois.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants de nationalité française diplômés en 2022 d'une licence professionnelle ou d'un master, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Méthodologie – Les résultats présentés sont issus de l'enquête Insertion professionnelle des diplômés de l'université (IP) augmentée de données du système d'information InserSup pour la promotion 2022 et d'InserSup pour la promotion 2021.

Insertion professionnelle des diplômés de l'université (IP), InserSup, taux d'emploi, taux d'emploi salarié en France – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'information du SIES : 24.08.

- Note Flash du SIES : 24.35.

Source
SIES-MENESR

- Enquête d'insertion professionnelle IP 2022.
- InserSup 2021 et 2022.

2 Taux d'emploi et taux d'emploi salarié en France à 18 mois des diplômés 2022 (en %)

	Taux d'emploi	Taux d'emploi salarié en France (1)
Licence professionnelle	87	82
Master (hors enseignement)	83	73
dont : Droit-économie-gestion (DEG)	84	75
Lettres-langues-arts (LLA)	78	59
Sciences humaines et sociales (SHS)	81	75
Sciences-technologies-santé (STS)	86	75
Master enseignement	94	92

► **Champ :** France (hors les universités d'Angers, Rennes, Gustave-Eiffel, Rouen, Toulouse Capitole, Montpellier 3, Bretagne Sud, La Rochelle, Bordeaux 3, de Technologie de Troyes, de Technologie de Compiègne, de Polynésie française, de Guyane et de Mayotte).

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : 86% des diplômés de master (hors enseignement) en STS sont en emploi 18 mois après la diplomation contre 78% des diplômés en LLA.

3 Taux d'emploi salarié en France des diplômés 2022 de 6 à 30 mois après leur diplomation (en %)

	6 mois	12 mois	18 mois (1)	24 mois	30 mois
Licence professionnelle	76	83	82	83	n.d.
Master (hors enseignement)	63	73	74	75	n.d.
dont : Droit-économie-gestion (DEG)	65	74	75	77	n.d.
Lettres-langues-arts (LLA)	52	60	59	61	n.d.
Sciences humaines et sociales (SHS)	63	76	75	77	n.d.
Sciences-technologies-santé (STS)	64	76	76	77	n.d.
Master enseignement	91	92	92	93	n.d.

► **Champ :** France hors DROM.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Le taux d'emploi salarié en France à 18 mois issu d'InserSup est différent de celui calculé à partir d'IP augmentée (tableaux 1 et 4) car les champs des deux sources ne sont pas identiques.

Lecture : à 6 mois, 76% des diplômés de licence professionnelle en 2022 sont en emploi. Cette part s'élève à 83% dès 12 mois après la diplomation.

4 Conditions d'emploi des diplômés 2022 à 18 mois (en %)

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
Licence professionnelle	Taux d'emploi	86	79	80	90	87
	Taux d'emploi salarié en France	80	68	74	85	82
	Proportion d'emplois stables	81	70	60	83	80
	Proportion d'emplois à temps plein	97	84	92	98	97
	Proportion d'emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires	62	53	70	88	76
Master (hors enseignement)	Taux d'emploi	84	78	81	86	83
	Taux d'emploi salarié en France	75	59	75	75	73
	Proportion d'emplois stables	73	62	55	73	68
	Proportion d'emplois à temps plein	94	86	86	97	92
	Proportion d'emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires	91	77	88	95	90
Master enseignement	Taux d'emploi			94		94
	Taux d'emploi salarié en France			92		92
	Proportion d'emplois stables			84		84
	Proportion d'emplois à temps plein			94		94
	Proportion d'emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires			94		94

► **Champ :** France (hors les universités d'Angers, Rennes, Gustave-Eiffel, Rouen, Toulouse Capitole, Montpellier 3, Bretagne Sud, La Rochelle, Bordeaux 3, de Technologie de Troyes, de Technologie de Compiègne, de Polynésie française, de Guyane et de Mayotte).

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : à 18 mois, 80% des diplômés de licence professionnelle insérés occupent un emploi stable.

5 Salaire net mensuel médian à 18 mois des diplômés 2021 en emploi salarié en France à temps plein (en euros)

Cursus et domaines disciplinaires	DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
Licence professionnelle	1 780	1 720	1 660	1 870	1 810
Master (hors enseignement)	2 170	1 760	1 880	2 210	2 100
Master enseignement			1 990		1 990

► **Champ :** France hors DROM.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : à 18 mois, le salaire net mensuel médian des diplômés 2021 de master (hors enseignement) en emploi salarié en France à temps plein s'élève à 2 100 €.

Les **taux d'emploi salarié en France**, douze mois après l'obtention de leur diplôme, des diplômés 2023 de formation d'ingénieur et de formation de management niveau bac +5 sont respectivement de 77% et 66%. Les femmes enregistrent un taux d'emploi salarié en France plus élevé : il s'élève à 78%, contre 77% pour les hommes pour les formations d'ingénieur (1). L'écart est particulièrement marqué en formation de management de niveau bac +5, avec 69% pour les femmes, contre 63% pour les hommes.

Les diplômés sortant de formation d'ingénieur et de formation de management de niveau bac +5 en emploi salarié en France douze mois après la diplomation occupent très majoritairement des emplois en CDI (respectivement 83% et 80%) (2). Ces diplômés sont plus rarement en CDD (respectivement 13%, dont un tiers sont de droit public, et 15%, dont un sur dix de droit public), et assez peu dans la fonction publique (2% et 0,2%) ou sous d'autres types de contrats (2% et 4%).

Les hommes sortant de formation ingénieur et de formation management niveau bac +5 sont significativement plus fréquemment en CDI que les femmes, avec 10 points et 5 points de différence. Inversement, les femmes sont plus fréquemment en CDD que les hommes avec 10 points et 5 points de différence.

Douze mois après la diplomation, les **salaires nets mensuels équivalent temps plein** (EQTP) sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes, aussi bien chez les diplômés 2021 de formation d'ingénieur que chez ceux de formation management de niveau bac +5 (3). S'agissant des ingénieurs, le salaire net mensuel est compris entre 2 260 euros et 2 790 euros pour la moitié des hommes, contre un intervalle compris entre 2 150 euros à 2 730 euros pour la moitié des femmes. Pour les formations en management, le salaire se situe entre 2 410 euros et 3 150 euros, pour la moitié des hommes alors qu'il s'étage de 2 270 euros à 2 730 euros pour la moitié des femmes.

Précisions

Population concernée – Diplômés de nationalité française de moins de 30 ans de formation d'ingénieur et de formation de management de niveau bac +5 en école d'ingénieurs, école de management ainsi qu'en université et établissement assimilé de la promotion 2023 qui ne poursuivent pas d'études en 2023-2024.

Méthodologie – Le salaire porte sur l'année 2022 et concerne la promotion diplômée en 2021. Il s'agit d'un salaire en équivalent temps plein. Le 1^{er} quartile (et respectivement le 3^e) est le salaire au-dessous duquel se situent 25% (et respectivement 75%) des salaires.

InserSup, taux d'emploi salarié en France, salaire net mensuel équivalent temps plein – voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 24.37 ; 24.36 ; 24.35 ; 24.34.

1 Taux d'emploi salarié en France à 12 mois des diplômés 2023 selon le type d'établissement et le genre (en %)

	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble diplômés de formation d'ingénieur de niveau bac + 5	78,0	76,5	76,9
Écoles d'ingénieurs	78,0	76,5	76,9
Universités et assimilés	78,2	76,4	76,9
Ensemble diplômés de formation de management de niveau bac + 5	68,8	63,4	65,9
Écoles de management	68,5	63,5	66
Universités et assimilés	69,8	59,1	64

► **Champ** : France entière.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : parmi les diplômés de formation d'ingénieur de niveau bac + 5, 78,0% sont en emploi salarié en France 12 mois après l'obtention de leur diplôme.

2 Répartition des natures de contrat 12 mois des diplômés 2023 (en %)

		CDI	dont CDI de droit privé	dont CDI de droit public	CDD	dont CDD de droit privé	dont CDD de droit public	Fonction publique	Autres
Diplômés de formation d'ingénieur de niveau bac + 5	Ensemble	82,7	82,0	0,7	13,0	8,5	4,4	1,9	2,4
	Femmes	75,6	74,9	0,7	19,9	14,0	5,9	1,6	2,9
	Hommes	85,7	85,0	0,7	10,1	6,3	3,8	2,1	2,1
Diplômés de formation management de niveau bac + 5	Ensemble	80,4	80,3	0,1	15,1	13,6	1,5	0,2	4,3
	Femmes	77,9	77,9	0,1	17,7	16,1	1,6	0,1	4,3
	Hommes	82,9	82,8	0,1	12,4	10,9	1,5	0,3	4,4

► **Champ** : France entière.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : parmi les diplômés de formation d'ingénieur de niveau bac + 5, 82,7% sont en CDI 12 mois après l'obtention de leur diplôme.

3 Salaire net mensuel des diplômés 2021 en emploi salarié en France 12 mois après leur diplomation selon le type d'établissement et le genre (en euros)

	1 ^{er} quartile			3 ^e quartile		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble diplômés de formation d'ingénieur de niveau bac + 5	2 150	2 260	2 230	2 730	2 790	2 770
Écoles d'ingénieurs	2 160	2 290	2 260	2 750	2 830	2 810
Universités et assimilés	2 140	2 200	2 190	2 650	2 680	2 670
Ensemble diplômés de formation de management de niveau bac + 5	2 270	2 410	2 330	2 730	3 150	3 040
Écoles de management	2 280	2 420	2 350	2 960	3 160	3 050
Universités et assimilés	2 010	2 050	2 010	2 640	2 640	2 640

► **Champ** : France entière.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : les trois quarts des diplômés de formation d'ingénieur de niveau bac + 5 en emploi salarié en France 12 mois après leur diplomation perçoivent un salaire net mensuel EQTP supérieur à 2 770 euros.

Un an après leur thèse, 89 % des docteurs diplômés en 2020 sont insérés professionnellement. Les conditions d'emploi des hommes sont meilleures que celles des femmes. Les hommes ont plus souvent accès à des emplois stables (51 %) que les femmes (47 %). Les hommes ont aussi davantage tendance à occuper des emplois de niveau cadre et à temps plein que les femmes (1).

La stabilité dans l'emploi diffère selon la discipline : en « sciences du vivant », 40 % des docteurs occupent un emploi stable. À l'opposé, 51 % des docteurs en « sciences exactes et applications » et 54 % des docteurs en « sciences humaines et humanités » occupent un emploi stable (2).

Un an après l'obtention de leur diplôme, 55 % des docteurs diplômés en 2020 travaillent dans le secteur académique et 21 % dans le secteur de la recherche et développement (R&D) privé. Le secteur académique demeure le premier employeur des docteurs, même si sa part varie selon la discipline. Plus de la moitié des

docteurs en « sciences de la société » (57 %) y exercent leur profession et six sur dix en « sciences du vivant » (62 %). Un an après l'obtention de leur diplôme, 42 % des docteurs en « sciences exactes et applications » occupent un emploi dans le secteur privé, alors que 81 % des docteurs en « sciences humaines et humanités » sont en emploi dans le secteur public (3).

Six docteurs étrangers diplômés en France sur dix travaillent en France un an après l'obtention de leur doctorat, contre 84 % des docteurs français diplômés en France. En France, 78 % des docteurs de nationalité étrangère diplômés en 2020 travaillent dans la recherche publique ou privée, contre 71 % des docteurs de nationalité française. Parmi ceux en emploi en France, 47 % des docteurs étrangers ont un emploi stable, contre 58 % des docteurs de nationalité française. Néanmoins, la part d'emplois de niveau cadre des docteurs diplômés en 2020 et en emploi en France un an plus tard est légèrement plus élevée pour les docteurs de nationalité étrangère (90 %) que pour les docteurs de nationalité française (89 %) (4)(5).

Précisions

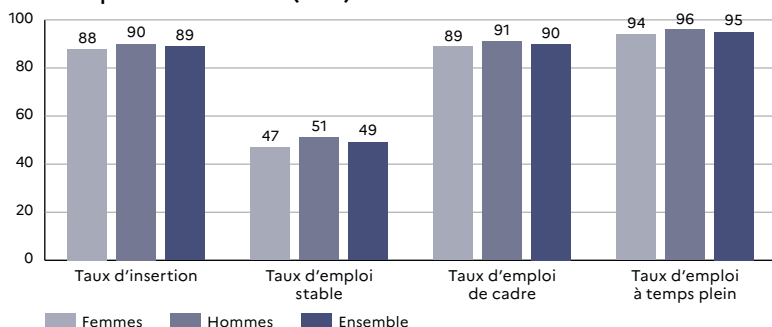
Au premier semestre 2022, les diplômés d'un doctorat en 2020 ont été interrogés sur leur situation professionnelle un an après l'obtention de leur diplôme. Cette enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs (dénommée IPDoc) a impliqué une soixantaine d'établissements délivrant des doctorats, correspondant à 10 146 docteurs sur les 11 806 diplômés de 2020, toutes nationalités et tous âges confondus. Le taux de réponse net à l'enquête est de 64 %, soit 6 477 réponses exploitables.

Taux d'insertion, taux d'emploi, taux d'emploi stable, secteur académique – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 24.25 ; 22.08.

1 Situation d'emploi des docteurs de la promotion 2020 un an après l'obtention de leur diplôme selon le sexe (en %)



► Champ : France + COM, docteurs diplômés en 2020.

Lecture : 88% des femmes docteures diplômées en 2020 présentes sur le marché du travail sont en emploi.

RERS 2025, DEPP, SIES

2 Situation d'emploi par grande discipline des docteurs diplômés en 2020 un an après l'obtention du diplôme (en %)

Grande discipline	Taux d'insertion	Taux d'emploi stable	Taux d'emploi de cadre	Taux d'emploi à temps plein
Sciences exactes et applications	90	51	94	98
Sciences du vivant	88	40	95	98
Sciences humaines et humanités	88	54	78	88
Sciences de la société	91	49	83	91
Ensemble	89	49	90	95

► Champ : France + COM, docteurs diplômés en 2020.

Lecture : un an après l'obtention de leur diplôme en 2020, 90% des docteurs en « sciences exactes et applications » présents sur le marché du travail sont en emploi.

RERS 2025, DEPP, SIES

3 Secteur d'activité par grande discipline des docteurs diplômés en 2020 en emploi un an après l'obtention de leur diplôme (en %)

	Secteur académique	Secteur public hors secteur académique	Secteur privé R&D	Secteur privé hors R&D et secteur académique
Sciences exactes et applications	53	4	31	11
Sciences du vivant	62	11	18	10
Sciences humaines et humanités	48	33	7	12
Sciences de la société	57	23	8	12
Toutes disciplines	55	13	21	11

► Champ : France + COM, docteurs diplômés en 2020, en emploi un an après l'obtention de leur diplôme.

Lecture : un an après l'obtention de leur diplôme en 2020, 53% des docteurs en « sciences exactes et applications » travaillent dans le secteur académique.

RERS 2025, DEPP, SIES

4 Situation d'emploi selon le lieu de travail et la nationalité des docteurs diplômés en 2020 un an après l'obtention du diplôme (en %)

Situation d'emploi	Français en emploi		Étrangers en emploi	
	en France	à l'étranger	en France	à l'étranger
Taux d'emploi de cadre	89	97	90	91
Taux d'emploi stable	58	19	47	43
Taux d'emploi stable dans le secteur académique	34	4	18	31
Ensemble	84	16	60	40

► Champ : France + COM, docteurs diplômés en 2020, en emploi un an après l'obtention de leur diplôme.

Lecture : un an après l'obtention de leur diplôme en 2020, les docteurs de nationalité française en emploi en France sont 89% à exercer un emploi de cadre.

RERS 2025, DEPP, SIES

5 Secteur d'activité selon le lieu de travail et la nationalité des docteurs diplômés en 2020 en emploi un an après l'obtention de leur diplôme (en %)

Secteur d'activité	Français en emploi		Étrangers en emploi	
	en France	à l'étranger	en France	à l'étranger
Secteur académique [1]	49	75	52	66
Secteur public hors secteur académique [2]	17	5	9	10
Secteur privé R&D [3]	22	14	26	17
Secteur privé hors R&D et hors secteur académique [4]	12	6	14	8
Ensemble	100	100	100	100
Activité de recherche [1] + [3]	71	89	78	83
Secteur privé [3] + [4]	34	20	39	24

► Champ : France + COM, docteurs diplômés en 2020, en emploi un an après l'obtention de leur diplôme.

Lecture : un an après l'obtention de leur diplôme en 2020, les docteurs de nationalité française en emploi en France sont 49% à travailler dans le secteur académique.

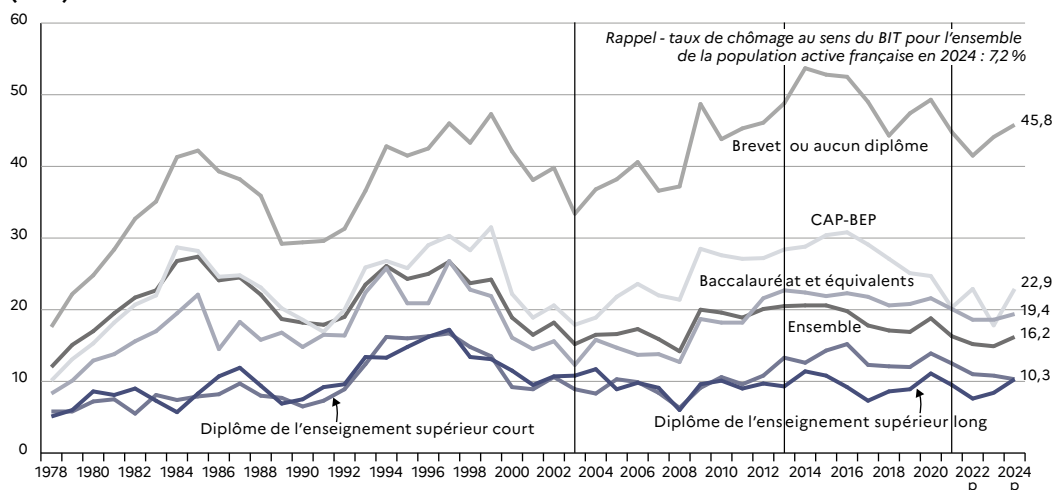
RERS 2025, DEPP, SIES

La part des jeunes en études décroît rapidement entre 15 et 29 ans (2). Alors que la quasi-totalité (97%) des jeunes âgés de 15 ans sont en études ou cumulent études et emploi, ce n'est plus le cas que d'un sur deux à 21 ans (49%) et d'un sur six à 24 ans (16%). Corrélativement, la part de jeunes qui rejoignent le marché du travail augmente avec l'âge. À 21 ans, c'est déjà le cas de six jeunes sur dix : 31% sont en emploi, 20% cumulent emploi et études et 9% sont au chômage.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. En 2024, le **taux de chômage** au sens du BIT de la population

active française des 15 à 64 ans est de 7,2%. Il atteint 16,2% chez les jeunes actifs de 15 à 29 ans sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (1). Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2024, 10% des jeunes diplômés d'études supérieures sont au chômage, contre 19% des bacheliers, 23% des diplômés d'un CAP ou BEP et 46% des jeunes ayant le diplôme national du brevet pour plus haut diplôme ou ne possédant aucun diplôme. Par ailleurs, lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes avec des diplômes plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3).

1 Taux de chômage des actifs sortis de formation initiale depuis un à quatre ans selon le diplôme le plus élevé (en %)



► Champ : France hors DROM jusqu'en 2013, France hors Mayotte entre 2014 et 2023, France (y compris Mayotte) à partir de 2024.

RERS 2025, DEPP

► Lecture : en 2024, 16,2% des jeunes actifs de 15 à 29 ans sortis de formation initiale depuis un à quatre ans sont chômeurs au sens du BIT.

► Note : en 2003 a lieu une rupture de série de l'enquête Emploi, principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année. En 2013 a lieu une autre rupture. La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables, professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. En 2021 a lieu une nouvelle rupture en lien avec la refonte du questionnaire de l'enquête Emploi. L'objectif est de moderniser les modes de collecte et de s'harmoniser avec les exigences européennes. Les données 2021 à 2024 sont provisoires.

Précisions

Sortants de formation initiale – Voir « Glossaire ».

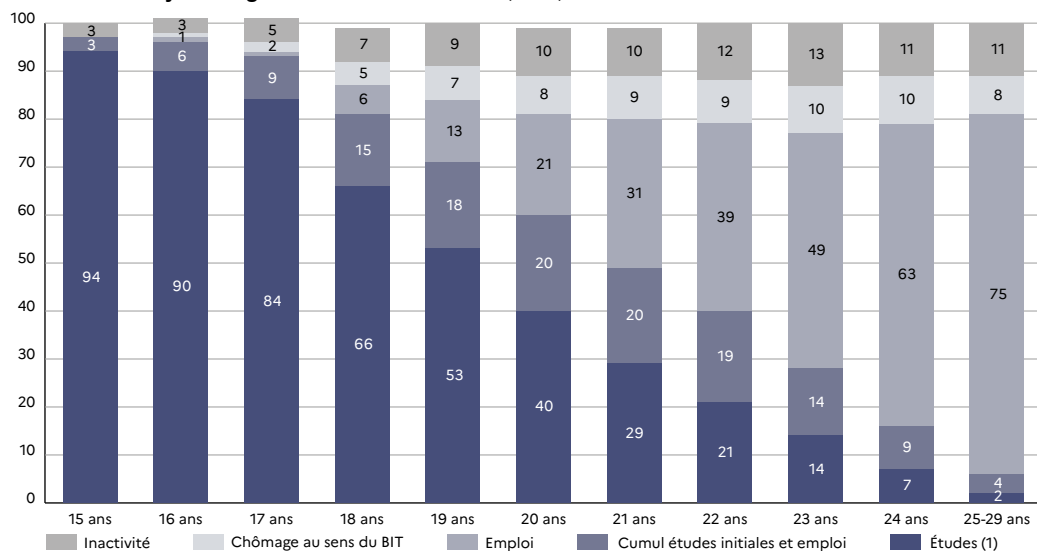
Pour en savoir plus

- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares*, janvier 2017.
- « Formations et emploi », *Insee Références*, édition 2025, Insee.

Source

Insee, enquêtes Emploi, traitement DEPP.

2 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2024 (en %)



► Champ : France, données provisoires.

1. Dont les 1% de jeunes qui sont en formation et au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2024, 40% des jeunes âgés de 20 ans sont en études sans cumul avec une situation d'emploi.

RERS 2025, DEPP

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2024 des actifs occupés sortis de formation initiale depuis un à quatre ans selon le diplôme le plus élevé obtenu (en %) (1)

	Enseignement supérieur long (2)	Enseignement supérieur court (3)	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Ensemble
Indépendants	2	4	3	2	1	2
Cadres et professions intellectuelles	45	2	1	1	0	23
Professions intermédiaires	38	42	18	6	7	29
Employés qualifiés	9	19	24	24	10	15
Employés non qualifiés	4	13	22	17	35	12
Ouvriers qualifiés	2	13	22	35	16	12
Ouvriers non qualifiés	1	7	11	15	32	7
Ensemble	100	100	100	100	100	100

► Champ : France, données provisoires.

1. Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles). Les catégories de professions proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non-qualifiés.

2. L'enseignement supérieur long correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

3. L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'aux formations paramédicales et sociales de niveau bac + 2.

Lecture : en 2024, 29% des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis un à quatre ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

RERS 2025, DEPP

En 2023, le nombre des recevabilités accordées tout au long de l'année pour accéder à la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) repart à la hausse (+7%) et repasse au-dessus de la barre des 22 000 (2). En aval du dispositif, le nombre des candidatures examinées par un jury recule encore de 2%.

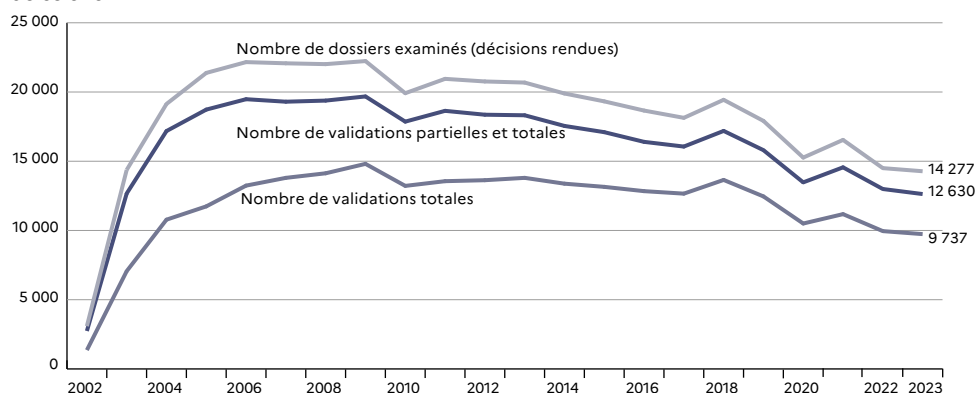
Au final, les jurys ont accordé 9 740 validations totales de diplôme (-2%) sur les 14 280 dossiers qu'ils ont examinés (1). Le taux de validation totale (68%) reste stable.

La demande de VAE vise majoritairement un diplôme de niveau supérieur au bac : les diplômes du supérieur (niveau 5 et au-delà) regroupent 57% des dossiers recevables, 56% des candidatures examinées et 53% des validations totales de diplômes (3).

En 2023, 32% des candidatures visent un BTS (-2 points par rapport à 2022) et 21% le DEES (+3 points) (4). Parmi les autres candidatures examinées, 14% visent un CAP, 13% un baccalauréat professionnel (-1 point), 10% le DEMA et 6% un BP.

Le public de la VAE est composé principalement de femmes (64% des candidatures examinées) et d'actifs en emploi (84%). La part des hommes et des demandeurs d'emploi, ainsi que celle des plus jeunes tendent à être plus élevées en début de parcours, au moment de la recevabilité (5).

1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



► Champ : France.

Lecture : en 2023, 14 277 candidatures par la validation des acquis de l'expérience ont été déposées, 12 630 ont été validées partiellement ou totalement et 9 737 ont été validées totalement.

RERS 2025, DEPP

Précisions

L'enquête concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEMA) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'unité statistique est le dossier (un dossier par diplôme visé). Sont comptabilisés les dossiers enregistrés chaque année aux différentes étapes du parcours VAE (recevabilité, dépôt et examen des candidatures).

La validation peut être totale ou partielle. La validation totale autorise la délivrance du diplôme. Les diplômes délivrés sont comptabilisés selon le mode d'évaluation au moment de l'obtention du diplôme.

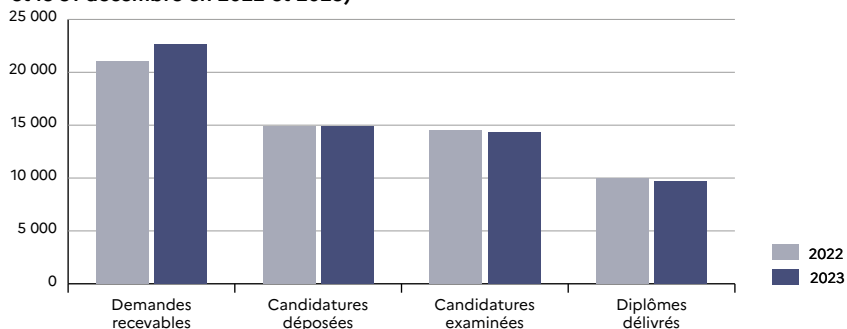
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.27 ; 22.40.

Source

DEPP, enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

2 Les différents étapes du parcours VAE (nombre de dossiers traités entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en 2022 et 2023)

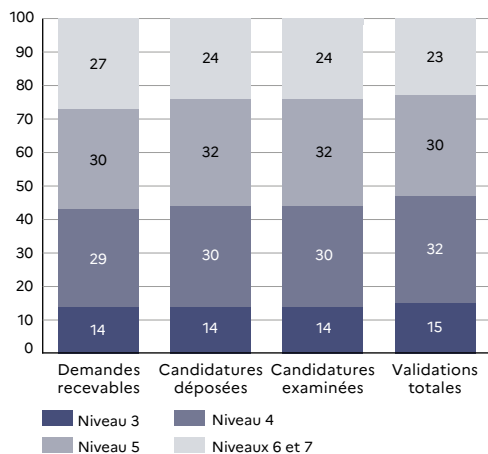


► **Champ : France.**

Lecture : en 2023, 22 645 demandes de validation des acquis de l'expérience ont été jugées recevables.

RERS 2025, DEPP

3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2023 par niveau (en %)

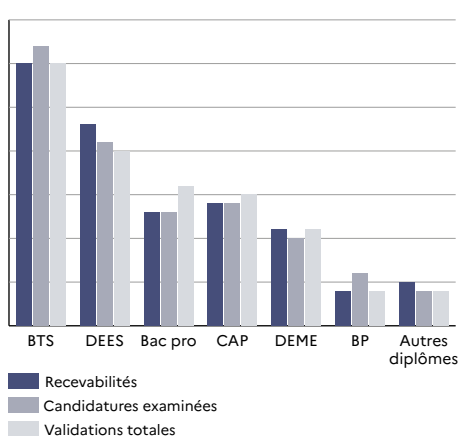


► **Champ : France.**

Lecture : en 2023, 27% des demandes de validation des acquis de l'expérience jugées recevables ont concerné un diplôme de niveau 6 ou 7.

RERS 2025, DEPP

4 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2023 par diplôme visé (en %)



► **Champ : France.**

Lecture : en 2023, 30% des demandes de validation des acquis de l'expérience jugées recevables ont concerné un BTS.

RERS 2025, DEPP

5 Profil du public VAE en 2023 (en %)

		Recevabilités	Livrets 2 déposés	Convocations au jury	Validations totales
Sexe	Hommes	37	37	36	36
	Femmes	63	63	64	64
	Total	100	100	100	100
Âge	Moins de 25 ans	5	2	2	2
	25-29 ans	13	11	11	10
	30-39 ans	38	38	38	39
	40-49 ans	30	32	32	33
	50 ans et plus	14	17	17	16
	Total	100	100	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeur d'emploi	16	15	15	15
	En emploi	83	84	84	84
	Inactif	1	1	1	1
	Total	100	100	100	100

► **Champ : France.**

Lecture : en 2023, 37% des demandes de validation des acquis de l'expérience jugées recevables ont concerné des hommes, 5% des personnes de moins de 25 ans et 16% des demandeurs d'emploi.

RERS 2025, DEPP

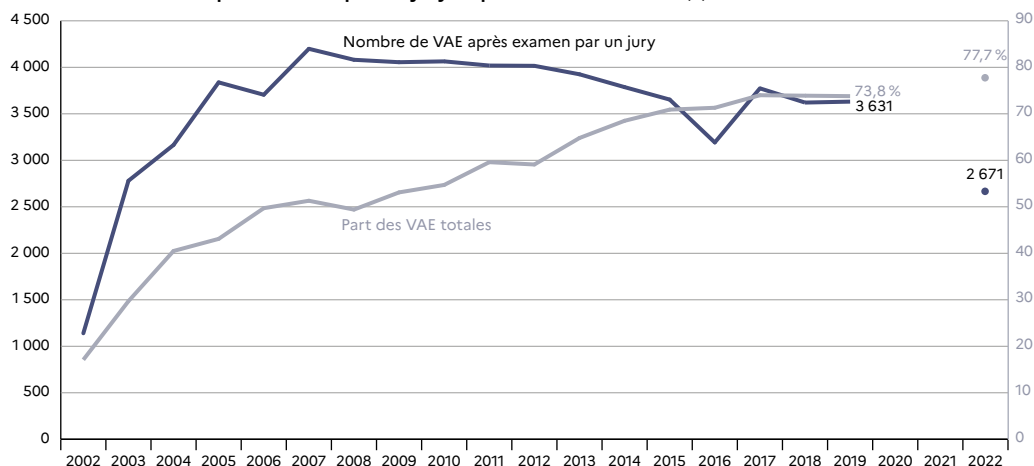
En 2022, dans les universités et au Cnam, 2 700 personnes obtiennent totalement ou en partie un diplôme de l'enseignement supérieur par le dispositif de **validation des acquis de l'expérience (VAE)** (1). Cette année, les démarches de VAE ont de nouveau été perturbées par les effets de la crise sanitaire passée. En 2019, elles concernaient encore 3 600 bénéficiaires, déjà en léger repli par rapport au début des années 2010. La part des VAE validées totalement est de 78 % en 2022, soit une hausse de 3,9 points par rapport à 2019.

Les diplômes les plus obtenus par VAE sont la licence professionnelle (44 %) et le master (35 %) (2). Les bénéficiaires du dispositif obtiennent par ailleurs un diplôme généralement juste supérieur à celui dont ils étaient

titulaires précédemment. En 2022, les titulaires d'un bac +2 sont les plus nombreux (39 %) parmi les bénéficiaires de VAE (3). Ils représentent ainsi la moitié des diplômés des licences professionnelles, et 25 % de l'ensemble des VAE.

Dans les universités, une démarche de VAE dure 17,5 mois en moyenne, du dépôt du dossier de recevabilité à son examen par un jury. Neuf mois s'ajoutent à ce délai moyen pour obtenir le diplôme complet s'il s'agit d'une VAE partielle (4). Les gestionnaires de fonds de la formation professionnelle sont les premiers financeurs des démarches de VAE (35 %), devant l'autofinancement (26 %) et le financement par les entreprises (21 %) (5).

1 Évolution de la VAE après examen par un jury et part des VAE totales (1)



► Champ : France + COM, toutes les universités et le Cnam.

1. Rupture de série entre 2019 et 2022, absence d'enquête pour les années 2020 et 2021.

Lecture : en 2022, 2 671 VAE sont délivrées après examen par un jury, parmi lesquelles 77,7 % sont accordées de façon totale, sans accompagnement complémentaire.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Établissements concernés :

- universités : les universités et leurs composantes (dont les instituts universitaires de technologie), les instituts nationaux polytechniques (INP), l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés ; uniquement pour les données pédagogiques, les données relatives à la durée des démarches et au profil socio-économique des candidats n'étant pas disponibles à ce jour.

Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 23.30.

2 Répartition des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu en 2022 (en %)

	DUT-DEUST-DNTS	Licence professionnelle & BUT (1)	Licence (LMD)	Master et doctorat (LMD) (2)	Diplôme d'ingénieur	Autres diplômes	Total
Validations totales	2,1	47,9	8,5	34,9	3,9	2,7	100,0
Validations partielles	1,3	30,6	14,4	35,0	9,6	9,1	100,0
Ensemble	1,9	44,0	9,8	34,9	5,2	4,1	100,0
Part des VAE totales	85	85	67	78	59	51	78

► **Champ :** France + COM, toutes les universités et le Cnam.

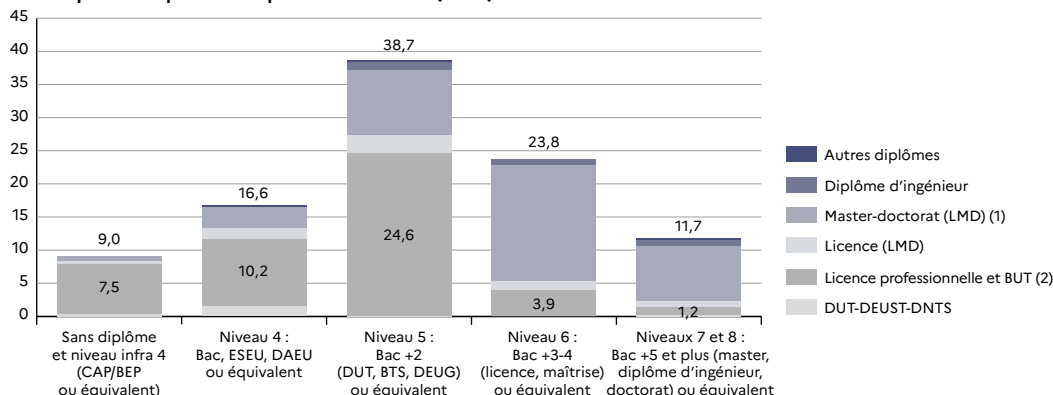
RERS 2025, DEPP, SIES

1. Les effectifs en BUT sont inférieurs à 10.

2. Les doctorats représentent 1,3% des validations totale et 2,2% des validations partielles.

Lecture : en 2022, 34,9% des VAE sont délivrées après examen par un jury de master et de doctorat (LMD). 78% de ces mêmes VAE sont délivrées totalement, sans accompagnement complémentaire.

3 Répartition de l'ensemble des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2022 (en %)



► **Champ :** France + COM, toutes les universités (hors Cnam).

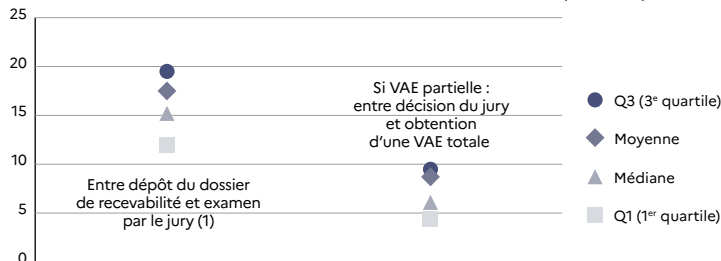
RERS 2025, DEPP

1. Les doctorats représentent moins de 1,5% des validations (totales ou partielles confondues).

2. Les effectifs en BUT sont inférieurs à 10.

Lecture : parmi l'ensemble des bénéficiaires de VAE, 24,6% sont titulaires d'un diplôme de niveau 5 et obtiennent une licence professionnelle par VAE.

4 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2022 (en mois)



► **Champ :** France + COM, toutes les universités (hors Cnam).

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Quelle que soit la décision du jury (refus, VAE totale, VAE partielle).

Lecture : en 2022, pour les trois quarts des universités, la durée moyenne d'une démarche de VAE dure moins de 18 mois (Q3).

À compter du dépôt du dossier de recevabilité, jusqu'à examen par un jury de VAE, la durée moyenne d'une démarche de VAE est de 15,8 mois.

Pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 14 mois. Pour un quart d'entre elles (Q1), elle dure moins de 11 mois.

5 Financement des VAE délivrées dans les universités en 2022 (en %)

	Répartition globale des financements des bénéficiaires d'une VAE	Proportion d'universités concernées
Gestionnaires des fonds de la formation professionnelle	35,1	90,4
Contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	26,0	82,2
Entreprises	21,3	82,2
Fonds publics pour la formation de publics spécifiques	11,1	75,3
Fonds publics pour la formation des agents du service public	3,6	39,7
Autres	1,3	11,0
Contrats conclus avec d'autres prestataires de VAE	1,4	8,2
Fonds d'assurance de formation des non-salariés	0,2	2,7
Ensemble	100,0	

► **Champ :** France + COM, toutes les universités et le Cnam.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : en 2022, les gestionnaires des fonds de la formation professionnelle financent 35,1% des bénéficiaires de VAE en universités.

Dans 90,4% des universités, les gestionnaires de la formation professionnelle financent les bénéficiaires de la VAE.

En 2021, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ont délivré au titre de la formation continue un total de 105 200 diplômes, un nombre en baisse de 6% par rapport à 2020 parmi lequel 64 800 sont des **diplômes nationaux** et 40 400 des **diplômes d'établissement** (1) (2).

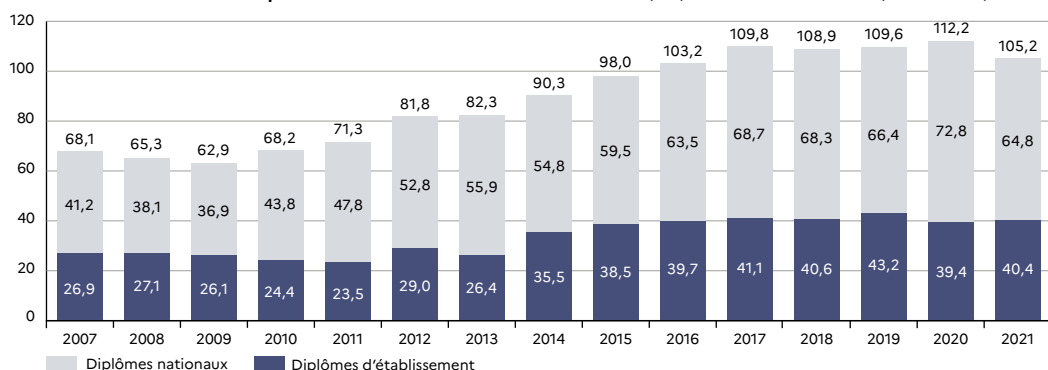
Les diplômes d'établissements délivrés représentent quant à eux 38% de ces diplômes délivrés en formation continue, et progressent de 3% en 2021. Les diplômes nationaux baissent de 11% cette année, mais restent majoritaires (62% de l'ensemble des diplômes délivrés en formation continue).

Parmi ces derniers, plus de huit diplômes sur dix délivrés sont soit de niveau 7 ou 8 (45%), soit de niveau 6 (40%) (cf. **nomenclature nationale des niveaux**) (3). Par ailleurs, la licence (21 400 diplômes de licence générale ou licence professionnelle) et le master (20 200 diplômes)

sont les plus fréquemment délivrés. Ils représentent 64% de l'ensemble des diplômes délivrés en formation continue, en 2021.

Les universités (y compris les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques) ont délivré moins de diplômes qu'en 2020 (-5%), une baisse principalement motivée par celle des diplômes nationaux (-9%) qui représentent 60% de leurs diplômes. Si leurs diplômes nationaux de niveaux 7 et 8 sont en hausse (+9%), les diplômes des autres niveaux diminuent, en particulier ceux de niveau 6 (-24%) et de niveau 5 (-20%). En revanche, le nombre de diplômes issus du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) diminue de 19% pour atteindre 8 300 diplômes délivrés. Parmi eux, 6 300 sont des diplômes nationaux, soit 3 diplômes sur 4. Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements sous la tutelle du MENESR ont délivré, quant à eux, 2 000 diplômes nationaux, soit 5% de plus qu'en 2020.

1 Évolution du nombre de diplômés délivrés en formation continue (FC) entre 2007 et 2021 (en milliers)



► Champ : France, public (Mayotte à partir de 2015).

Lecture : en 2021, 105 200 diplômes sont délivrés dans le cadre de la formation continue (FC), dont 40 400 diplômes d'établissement et 64 800 diplômes nationaux.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Établissements concernés – Tous les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les ENS et quelques grands établissements ;
- Cnam : la révision et la consolidation des données du Cnam entraînent une rupture de série à compter de 2018 ; ces chiffres sont consolidés depuis l'édition 2021 du RERS.

Nombre de diplômés – Un correctif a été apporté sur le nombre de diplômés nationaux et d'établissements délivrés en université et au Cnam depuis la publication de la Note Flash du SIES n°22.35.

Niveaux de diplômés – Voir détail tableau 3.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.35.

2 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2020 et 2021 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1)		Total	
	2020	2021p	2020	2021p	2020	2021p	2020	2021p
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	62 156	56 509	1 863	1 959	8 800	6 295	72 819	64 763
Nombre de diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC	37 268	37 714	598	664	1 491	2 032	39 357	40 411
Ensemble des diplômes délivrés en FC	99 424	94 223	2 461	2 623	10 291	8 327	112 176	105 173
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	62,5	60,0	75,7	74,7	85,5	75,6	64,9	61,6
Part des diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC (%)	37,5	40,0	24,3	25,3	14,5	24,4	35,1	38,4
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

Lecture : en 2021, 56 509 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 60% des 94 223 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue.

3 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2020 et 2021 selon le niveau et le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1)		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021p	2020	2021p
Capacité en droit	188	285					188	285
DAEU A (littéraire)								
DAEU B (scientifique)								
DAEU	5 348	4 946					5 348	4 946
DELFDALF								
Total niveau 4	5 536	5 231					5 536	5 231
DEUST (et DEUG)								
DUT (et DNTS)	3 054	2 690			57	45	3 111	2 735
DEUG	505	653	5				510	653
DEUST	154	161					154	161
Titres RNCP niveau 5	357	108		28	867	694	1 224	830
Diplômes paramédicaux niveau 5	494	52					494	52
Total niveau 5	4 564	3 663	5	28	924	739	5 493	4 430
Licences générales	5 757	5 855	133	7	4 382	3152	10 272	9 014
Licences professionnelles	16 574	11 746	1		1 355	589	17 930	12 335
Maîtrises-masters 1	5 685	3 576	33	32			5 718	3 608
DCG								
DECF-DCG	49	22	4	2			53	24
Titres RNCP niveau 6	74	239	7	88	387	431	468	758
Total niveau 6	28 139	21 438	178	129	6 124	4 172	34 441	25 739
DESCF-DSCG	5	33	2	3			7	36
Masters	20 500	18 976	858	444	1 141	770	22 499	20 191
Mastères, MBA	261	203	376	287	33	23	670	513
HDR	50	19					50	19
DRT	11	27					11	27
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	1 161	5 082	352	617,6	287	375	1 800	6 075
Capacité médecine	836	751					836	751
Titres RNCP niveaux 7 et 8	186	271	92	449	291	216	569	936
Doctorats	907	814		1			907	815
Diplômes d'État								
Total niveaux 7 et 8	23 917	26 177	1 680	1 802	1 752	1 384	27 349	29 363
Ensemble des diplômes	62 156	56 509	1 863	1 959	8 800	6 295	72 819	64 763

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

Lecture : en 2021, 56 509 diplômes nationaux sont délivrés au sein d'une université (IUT, INP et UT inclus). Parmi ces diplômes, 26 177 sont de niveau 7 et 8, 21 438 de niveau 6, 3 663 de niveau 5 et 5 231 de niveau 4.

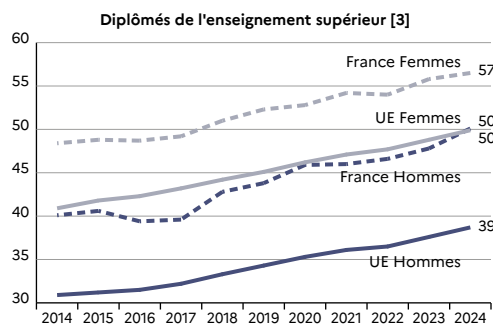
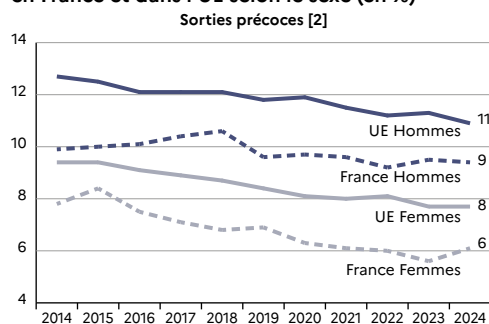
En 2021, les pays de l'Union européenne (UE) se sont engagés à atteindre cinq objectifs collectifs en matière d'éducation et de formation avant 2030. L'un de ces objectifs est d'avoir moins de 9% de « sortants précoces » parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans, ce qui correspond aux jeunes peu diplômés (niveau inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire) et qui ne sont ni en formation ni en éducation. Il est également visé d'avoir, avant cette date, au moins 45% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes âgés de 25 à 34 ans.

En 2024, la France se distingue par une faible proportion de sortants précoces, surtout parmi les filles : 8% en moyenne, 6% chez les filles contre 9% chez les garçons. De même, une large part des jeunes femmes est diplômée de l'enseignement supérieur en France (57%, contre 50% des hommes), au-dessus des moyennes de l'UE (50% chez les femmes et 39% chez les hommes). Ainsi, depuis 2014, le résultat moyen de l'ensemble des pays membres, et de la France en particulier, ont convergé vers les objectifs communs, que la France a déjà atteints (1).

En 2022-2023, la France approche un taux de participation à l'enseignement formel de 100% pour les enfants âgés de 3 à 6 ans. Elle est ainsi le seul pays à avoir déjà aussi largement dépassé l'objectif européen qui vise à ce qu'au moins 96% des enfants âgés de 3 ans jusqu'à l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire soient inscrits dans l'enseignement formel d'ici 2030.

Toutefois, comme la plupart des autres pays européens, la France est en-deçà des objectifs concernant les compétences des jeunes. La proportion de jeunes âgés de 15 ans ayant de faibles compétences de base (lecture, cultures mathématique et scientifique) reste, lors de l'évaluation PISA 2022, au-dessus du plafond de l'objectif 2030 (moins de 15%) à la fois pour la France (où ce pourcentage s'élève à 27%, 29% et 24% respectivement) et pour la quasi-totalité des pays de l'UE, ainsi qu'en moyenne européenne (26%, 30% et 24%). La part d'élèves en classe de quatrième possédant de faibles compétences en « littératie » numérique est également supérieure à l'objectif de 15% en France (43%) et dans tous les autres pays européens participant à l'enquête Icils 2023 (2).

1 Évolution de la proportion de jeunes en sortie précoce et de celle de diplômés de l'enseignement supérieur en France et dans l'UE selon le sexe (en %)



► Champ : Union européenne. Les moyennes nationales tiennent compte des résultats collectés dans les régions ultrapériphériques qui font partie des territoires nationaux.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, en moyenne, 11% des hommes âgés de 18 à 24 ans dans les pays de l'UE ont tout au plus un niveau d'éducation correspondant au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire et n'ont suivi aucune formation (formelle ou non formelle) au cours des quatre semaines précédant l'enquête ; en 2024, dans les pays de l'UE, en moyenne 39% des hommes âgés de 25 à 34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Note : les moyennes de l'UE sont calculées à partir des pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête ; concernant les sorties précoces, les données sont en rupture de série pour l'Allemagne, la Belgique, la Grèce et l'Irlande, elles sont peu fiables pour la Croatie et le Luxembourg ; l'enseignement supérieur inclut le cycle court (ex. BTS en France).

Précisions

Champ – Union européenne.

Avertissement : seuls les indicateurs ayant pour cible 2030 ont été pris en compte.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.29.
- L'Europe de l'éducation en chiffres, édition 2024.
- Résolution du conseil 2021/C 66/01, Journal officiel de l'Union européenne du 26 février 2021.
- Education and Training Monitor 2024, European Commission, 2024.

Source

- [1] : Eurostat, collecte UOE ; date d'extraction le 14/05/2025.
 [2] et [3] : Eurostat, enquête EU-LFS ; date d'extraction le 14/05/2025
 [4], [5] et [6] : OCDE, enquête PISA 2022 (base de données Eurostat).
 [7] : IEA, enquête Icils 2023 (DEPP, NI 24.44).

2 Résultats au regard des objectifs européens en matière d'éducation et de formation pour 2030 (en %)

	Participation à la formation et diplômes			Faibles compétences des élèves			
	Éducation de jeunes enfants [1]	Sorties précoces [2]	Diplômés de l'enseignement supérieur [3]	Compréhension de l'écrit [4]	Culture mathématique [5]	Culture scientifique [6]	Littératie numérique [7]
	2022-2023	2024	2024	2022	2022	2022	2023
Allemagne	95,3	12,4	40,5	25,5	29,5	22,9	40,8
Autriche	91,2	8,1	44,1	25,3	24,9	22,7	38,7
Belgique	98,0	7,0	50,7	25,3	25,0	22,4	35,6
Bulgarie	88,8	8,2	40,5	52,9	53,6	48,0	-
Chypre	86,7	11,3	60,1	60,6	53,2	51,8	59,0
Croatie	85,7	2,0	39,4	22,7	32,9	22,4	47,3
Danemark	95,7	10,4	51,2	19,0	20,4	19,5	32,2
Espagne	97,7	13,0	52,6	24,4	27,3	21,3	44,4
Estonie	91,2	11,0	42,7	13,8	15,0	10,1	-
Finlande	91,1	9,6	39,1	21,4	24,9	18,0	37,1
France	100,0	7,7	53,4	26,9	28,8	23,8	42,7
Grèce	-	3,0	44,5	37,6	47,2	37,3	60,4
Hongrie	97,4	10,3	32,3	25,9	29,5	22,9	37,1
Irlande	95,1	2,8	65,2	11,4	19,0	15,6	-
Italie	93,5	9,8	31,6	21,4	29,6	23,9	45,6
Lettonie	95,6	7,9	45,0	22,8	22,2	16,5	37,2
Lituanie	96,2	8,4	58,2	24,9	27,8	21,8	-
Luxembourg	96,0	7,8	63,8	-	-	-	44,2
Malte	93,2	9,6	46,9	36,3	32,6	30,3	51,6
Pays-Bas	93,2	7,0	55,1	34,6	27,4	27,3	-
Pologne	96,6	4,1	45,7	22,2	23,0	18,6	-
Portugal	94,2	6,6	43,2	23,1	29,7	21,8	37,0
République tchèque	85,3	5,4	33,5	21,3	25,5	19,9	28,0
Roumanie	75,7	16,8	23,2	41,7	48,6	44,0	-
Slovaquie	80,8	7,5	37,2	35,4	33,2	30,6	41,2
Slovénie	93,2	5,0	43,1	26,1	24,6	17,8	50,7
Suède	96,3	7,2	54,4	24,3	27,2	23,7	39,5
Union européenne	94,6	9,3	44,2	26,2	29,5	24,2	42,5
Objectif UE	≥ 96 (2030)	< 9 (2030)	≥ 45 (2030)	< 15 (2030)	< 15 (2030)	< 15 (2030)	< 15 (2030)

Lecture : en 2022-2023, en moyenne dans les pays de l'UE, 94,6% des élèves âgés entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire participent à l'éducation. RERS 2025, DEPP

Note : les valeurs en caractères gras indiquent les pays qui ont atteint ou dépassé les objectifs de l'UE; les moyennes de l'UE sont calculées à partir des pays membres de l'UE ayant rempli les exigences en matière d'échantillonnage et/ou de participation (i.e. 20 pays pour la littératie numérique, par exemple).

Éducation de jeunes enfants : parmi les effectifs d'enfants ayant entre 3 ans et l'âge d'entrée en instruction élémentaire obligatoire, la proportion de ceux qui sont inscrits dans des programmes éducatifs (développement éducatif, enseignement préélémentaire, voire élémentaire).

Sorties précoces : parmi les individus âgés de 18 à 24 ans faisant partie de l'échantillon, la proportion de ceux qui ont atteint tout au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire (diplôme national de brevet en France) et qui ne sont ni en éducation ni en formation formelle ou non formelle au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Diplômés de l'enseignement supérieur : parmi les individus âgés de 25 à 34 ans faisant partie de l'échantillon, la proportion de ceux ayant atteint un niveau de l'enseignement supérieur, y compris le cycle court (ex. BTS en France).

Compréhension de l'écrit, culture mathématique, culture scientifique : parmi les élèves âgés de 15 ans et évalués à PISA, les proportions de ceux qui obtiennent des résultats inférieurs au niveau 2 sur l'échelle de compétences (ces élèves n'ont donc pas le niveau de compétences minimal).

Littératie numérique : parmi les élèves inscrits en 8^e année d'enseignement (classe de 4^e en France) et évalués à ICILs, la proportion de ceux qui obtiennent, en littératie numérique (« computer and information literacy »), des résultats inférieurs au niveau 2 sur l'échelle de compétences (ces élèves n'ont donc pas le niveau de compétences minimal).

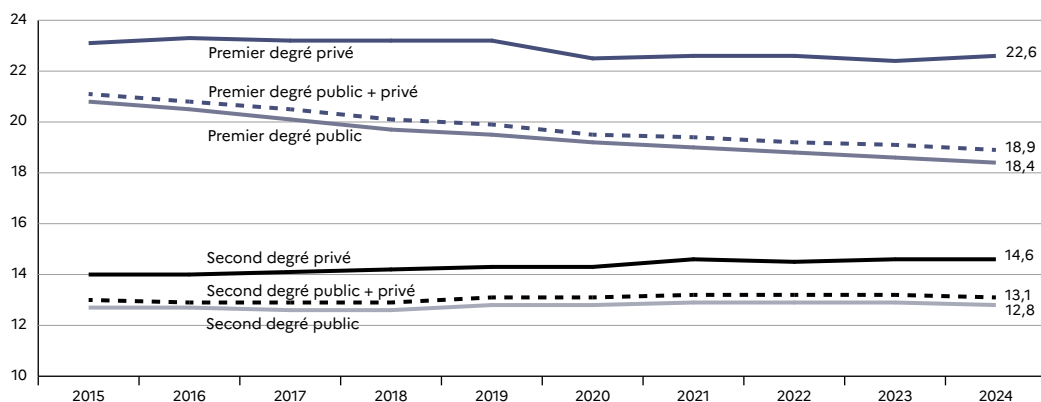
En France, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'éducation nationale en 2024-2025 (2). Avec 852 800 personnes concernées, les enseignants sont les plus nombreux : 712 800 enseignants dans le secteur public et 139 900 dans le secteur privé sous contrat. Par rapport à la rentrée 2015, les effectifs des personnels enseignants ont augmenté dans le secteur public tandis qu'ils ont légèrement diminué dans le secteur privé sous contrat. Entre les rentrées 2023 et 2024, le nombre d'enseignants augmente légèrement dans le secteur public (+0,2%) et stagne dans le secteur privé sous contrat.

À la rentrée 2024, le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 18,4 dans le premier degré public, en

diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant est de 22,6, en légère diminution par rapport à la rentrée 2015. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,8 par enseignant dans le public et 14,6 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement augmentent à nouveau à la rentrée 2024 (+1,6%), mais à un rythme moins élevé qu'au cours de la période 2015-2020 (+7,2% par an en moyenne). Les effectifs d'agents ayant une mission d'assistance éducative sont ceux qui augmentent le plus (+3,3%), suivi par les agents ayant une mission d'animation pédagogique (+2,7%).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation RERS 2025, DEPP au 30 novembre. Public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, les élèves sont en moyenne 18,4 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

Précisions

Évolutions – Le panel des personnels issu de BSA est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Par conséquent, les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS. En effet, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec du décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage : c'est le cas cette année pour la répartition des professeurs contractuels entre corps du premier degré et corps du second degré.

Par ailleurs, les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des popu-

lations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2024-2025

	2015	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024 (%)	2024 Total des ETP consacrés à la mission (1)
Enseignement du premier degré public	320 534	329 242	326 541	324 633	323 791	-0,3	307 791
Enseignement en classe préélémentaire	79 645	78 712	78 011	77 139	76 424	-0,9	83 769
Enseignement en classe élémentaire	152 134	162 387	160 768	159 491	159 065	-0,3	172 715
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	39 811	38 048	37 272	36 911	-1,0	0
Remplacement	27 358	29 487	30 673	31 500	31 827	1,0	32 038
Besoins spécifiques	17 762	18 845	19 041	19 231	19 564	1,7	19 269
Enseignement du second degré public	386 407	389 311	387 107	386 959	389 035	0,5	378 570
Enseignement sur classes attirées	354 499	354 363	351 750	351 662	353 902	0,6	343 702
Remplacement	18 980	21 289	21 560	21 315	20 990	-1,5	20 965
Documentation	8 961	8 935	8 877	8 938	8 956	0,2	8 707
Besoins spécifiques	3 967	4 724	4 920	5 044	5 187	2,8	5 196
Total enseignement du secteur public	706 941	718 553	713 648	711 592	712 826	0,2	686 361
Enseignement du premier degré privé	44 568	44 665	44 075	43 999	43 677	-0,7	39 873
Enseignement en classe préélémentaire	10 559	10 281	10 094	10 049	9 981	-0,7	10 105
Enseignement en classe élémentaire	23 810	24 506	24 371	24 235	24 193	-0,2	23 964
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 518	3 305	3 282	3 181	-3,1	0
Remplacement	2 901	2 675	2 660	2 743	2 608	-4,9	2 285
Besoins spécifiques	3 450	3 685	3 645	3 690	3 714	0,7	3 520
Enseignement du second degré privé	95 601	96 501	96 212	95 986	96 269	0,3	88 716
Enseignement sur classes attirées	89 588	90 258	90 135	89 923	90 152	0,3	83 206
Remplacement	3 341	3 395	3 225	3 173	3 184	0,3	2 791
Documentation	2 125	2 097	2 086	2 092	2 106	0,7	1 904
Besoins spécifiques	547	751	766	798	827	3,6	815
Total enseignement du secteur privé (3)	140 169	141 166	140 287	139 985	139 946	0,0	128 589
Soutien à l'enseignement	10 246	16 855	18 433	18 160	15 836	-12,8	10 710
Animation pédagogique	13 674	14 977	15 126	15 918	16 351	2,7	16 263
Assistance éducative (4)	80 926	177 869	180 409	187 210	193 403	3,3	132 123
Éducation (5)	22 173	22 234	22 276	22 417	22 405	-0,1	21 831
Direction du premier degré	3 531	4 597	6 149	6 324	6 448	2,0	14 869
Direction du second degré	15 070	15 486	15 528	15 614	15 624	0,1	15 607
Inspection	3 547	3 715	3 768	3 823	3 889	1,7	3 990
Administration, logistique, santé et social	80 321	78 957	78 263	79 014	79 991	1,2	77 305
Total autres missions (non enseignement)	229 488	334 690	339 952	348 480	353 947	1,6	292 698
Total personnels affectés	1 076 598	1 194 409	1 193 887	1 200 057	1 206 719	0,6	1 107 648
Aucune affectation (6)	12 177	11 076	11 253	11 799	11 391	-3,5	
Ensemble des personnels	1 088 775	1 205 485	1 205 140	1 211 856	1 218 110	0,5	

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.
2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide, car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.
3. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.
4. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).
5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
6. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 1 206 719 agents affectés à la rentrée 2024, 76 424 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

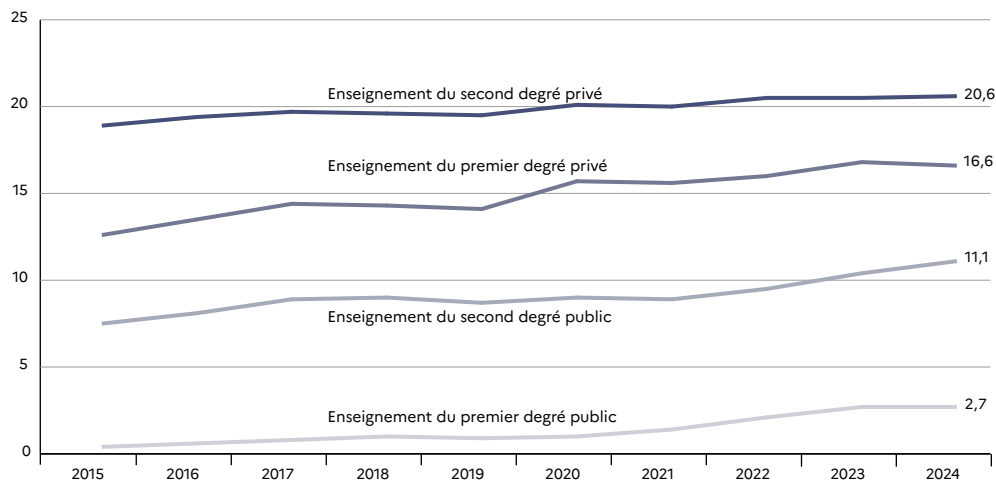
En 2024-2025, 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, 367 500 ont pour mission l'enseignement dans le premier degré (323 800 dans le public et 43 700 dans le privé sous contrat) : 24% enseignent en classe préélémentaire, 50% en classe élémentaire et 11% enseignent tout en étant également directeurs d'école. Les agents **non titulaires** représentent 3% des enseignants dans le premier degré public, contre 17% dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 389 000 personnes enseignent dans le secteur public et 96 300 dans le secteur privé sous contrat. La majorité (85%) sont des enseignants titulaires d'un corps du second degré, dont sept sur dix

sont professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS). Les non-titulaires sont plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (21%) que dans le secteur public (11%). Cette proportion a augmenté dans les deux secteurs d'enseignement par rapport à la rentrée 2015, à la fois dans le second degré et dans le premier degré (1). Par rapport à 2023, elle est globalement stable si ce n'est pour le second degré public où elle augmente légèrement.

Parmi les 353 900 agents effectuant des missions autres que l'enseignement, 7% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative englobe à elle seule 193 400 personnes, exclusivement contractuelles. À l'inverse, les personnels de direction ou d'inspection sont presque exclusivement des titulaires.

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels ayant une mission d'enseignement (en %)



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, parmi les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, 2,7% sont non titulaires.

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 9.01.

Professeur des écoles – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du premier degré ».

Agrégé, certifié, PEPS, PLP – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du second degré ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2024-2025

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)	Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
		Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	314 962		7	4		8 818		323 791
Enseignement en classe préélémentaire	74 854		1			1 569		76 424
Enseignement en classe élémentaire	155 986					3 079		159 065
Enseignement et direction d'école simultanée	36 892					19		36 911
Remplacement	28 141					3 686		31 827
Besoins spécifiques	19 089		6	4		465		19 564
Enseignement du second degré public	9 534	54 322	232 596	49 273	159	43 151		389 035
Enseignement sur classes attirées	5 948	53 120	216 239	48 193	151	30 251		353 902
Remplacement	27	1 058	7 175	562	8	12 160		20 990
Documentation	1	19	8 306	40		590		8 956
Besoins spécifiques	3 558	125	876	478		150		5 187
Total enseignement du secteur public	324 496	54 322	232 603	49 277	159	51 969		712 826
Enseignement du premier degré privé	36 438		1	2		7 236		43 677
Enseignement en classe préélémentaire	9 220					761		9 981
Enseignement en classe élémentaire	21 828					2 365		24 193
Enseignement et direction d'école simultanée	2 950					231		3 181
Remplacement						2 608		2 608
Besoins spécifiques	2 440		1	2		1 271		3 714
Enseignement du second degré privé	540	4 375	60 540	10 373	651	19 790		96 269
Enseignement sur classes attirées	174	4 374	58 840	10 268	614	15 882		90 152
Remplacement						3 184		3 184
Documentation	1		1 564	13	20	508		2 106
Besoins spécifiques	365	1	136	92	17	216		827
Total enseignement du secteur privé (4)	36 978	4 375	60 541	10 375	651	27 026		139 946
Soutien à l'enseignement	52					46	15 738	15 836
Animation pédagogique	9 826	325	1 855	2 201	6	1 962	176	16 351
Assistance éducative						40	193 363	193 403
Éducation (5)	306	1	8	4		4	22 082	22 405
Direction du premier degré	6 434					8	6	6 448
Direction du second degré	1 290	40	424	223		20	13 627	15 624
Inspection	141	86	28	54			3 580	3 889
Administration, logistique, santé et social	966	116	480	150	1	64	78 214	79 991
Total autres missions (non-enseignement)	19 015	568	2 795	2 632	7	2 144	326 786	353 947
Aucune affectation (6)	4 431	648	3 933	841	41	154	1 343	11 391
Ensemble des personnels	384 920	59 913	299 872	63 125	858	81 293	328 129	1 218 110

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : à la rentrée 2024, parmi les 76 424 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 74 854 sont des professeurs des écoles.

Note : e est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative.

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut par mission en 2024-2025 (en %)

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
Enseignement du public	Premier degré	97,3	2,7	100,0
	Second degré	88,9	11,1	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	83,4	16,6	100,0
	Second degré	79,4	20,6	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	44,7	55,3	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	81,6	18,4	100,0
	Direction ou Inspection	99,9	0,1	100,0
	Administration, logistique, santé et social	85,2	14,8	100,0

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, parmi les agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, 97,3% sont titulaires et 2,7% sont non-titulaires.

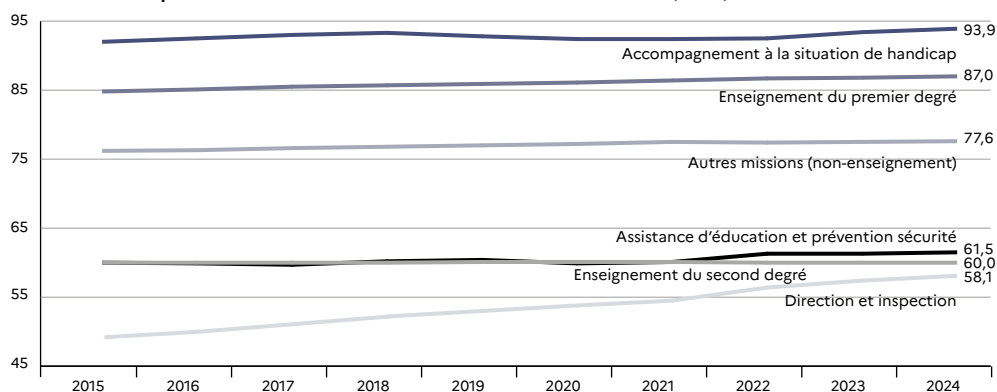
En 2024-2025, les personnels de l'éducation nationale se répartissent entre 712 800 personnes qui enseignent dans le secteur public, 139 900 qui enseignent dans le secteur privé sous contrat et 353 900 qui exercent d'autres missions que l'enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2).

Les femmes représentent 71% des enseignants du secteur public : 86% dans le premier degré et 59% dans le second degré. Elles sont respectivement 74%, 92% et 65% dans le privé sous contrat. Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (12% des femmes contre 6% des hommes dans le public et 21% contre 18% dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 80% des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (74%), d'administration et logistique (77%), d'éducation (80%) et d'assistance éducative (84%). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95%). Comme dans l'enseignement, les femmes relevant de missions non enseignantes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (59% des femmes et, en particulier, 89% des assistantes éducatives).

Depuis 2015, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions, hormis celles de direction ou d'inspection où elle augmente régulièrement chaque année (+9 points en neuf ans) après avoir dépassé pour la première fois le seuil des 50% en 2016 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2015 et 2024 (en %)



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 93,9% des personnels ayant une mission d'accompagnement à la situation de handicap sont des femmes.

Précisions

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Les caractéristiques des personnels de l'enseignement scolaire en 2024-2025

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	323 791	86,2	43,3	44,8	43,5	11,2	4,3	10,3
Professeurs des écoles	314 434	86,4	43,5	45,2	43,8	11,4	4,4	10,4
Instituteurs et autres titulaires	539	74,2	55,7	54,1	55,3	10,5	2,2	8,4
Non-titulaires	8 818	80,2	34,6	35,3	34,7	4,4	2,6	4,1
Enseignement d'élèves du second degré public	389 035	58,8	45,5	46,1	45,8	13,2	6,8	10,6
Professeurs de chaire supérieure	2 096	38,8	53,6	53,7	53,7	1,4	0,5	0,9
Professeurs agrégés	52 226	54,4	46,2	46,4	46,3	11,5	5,5	8,7
Professeurs certifiés	206 214	65,1	45,7	46,6	46,0	13,8	6,5	11,2
Professeurs d'EPS	26 382	40,9	44,2	42,4	43,1	11,8	5,5	8,1
Professeurs de lycée professionnel	49 273	50,7	48,6	50,0	49,3	8,0	3,9	5,9
Professeurs des écoles, instituteurs	9 534	69,5	44,3	47,1	45,2	4,7	1,8	3,8
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	159	52,2	62,3	62,5	62,4	33,7	9,2	22,0
Non-titulaires	43 151	52,7	40,9	41,5	41,2	20,9	15,4	18,3
Total enseignement du secteur public	712 826	71,3	44,3	45,8	44,7	12,1	6,3	10,4
Enseignement d'élèves du premier degré privé	43 677	92,3	44,9	45,7	44,9	19,8	11,4	19,2
Professeurs des écoles	36 412	92,6	46,0	47,4	46,1	17,0	9,2	16,5
Instituteurs et autres assimilés titulaires (2)	29	89,7	53,6	55,0	53,8	34,6	33,3	34,5
Non-titulaires	7 236	91,1	39,4	38,4	39,3	33,9	20,9	32,7
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 269	65,1	46,8	46,3	46,6	22,4	18,2	20,9
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 375	55,2	48,0	49,0	48,4	11,7	6,6	9,4
Professeurs certifiés	54 252	71,6	47,7	48,0	47,8	18,0	13,6	16,8
Professeurs d'EPS	6 288	37,2	45,3	44,9	45,0	13,3	9,7	11,1
Professeurs de lycée professionnel	10 373	63,5	49,6	50,7	50,0	13,2	9,6	11,9
Autres assimilés titulaires (2)	1 191	70,7	53,5	55,4	54,1	21,0	27,8	23,0
Non-titulaires	19 790	58,7	41,7	40,7	41,3	46,2	37,5	42,6
Total enseignement du secteur privé	139 946	73,6	46,0	46,2	46,1	21,4	17,6	20,4
Soutien à l'enseignement	15 836	74,0	25,3	27,0	25,7	71,6	63,7	69,5
Animation pédagogique	16 351	67,7	49,6	51,1	50,1	5,0	3,0	4,4
Assistance éducative	193 403	83,9	42,5	33,0	41,0	88,9	64,3	85,0
Éducation (2)	22 405	79,5	44,8	46,5	45,1	9,8	4,5	8,7
Direction (3)	22 072	58,7	51,5	51,9	51,7	0,9	0,4	0,7
Inspection	3 889	54,7	53,0	53,5	53,2	0,9	0,3	0,6
Administration, logistique	66 907	76,8	48,3	47,7	48,2	14,8	5,0	12,5
Santé et social	13 084	95,3	47,6	47,6	47,6	32,5	12,7	31,6
Total autres missions (non-enseignement)	353 947	79,6	44,0	41,0	43,4	59,2	33,1	53,9

► **Champ** : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Public + privé sous contrat.

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris les directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 323 791 enseignants en mission dans le secteur public exercent une fonction d'enseignement d'élèves du premier degré. 86,2% sont des femmes.

11,2% d'entre elles exercent à temps partiel ou incomplet.

En 2024-2025, les personnels de l'éducation nationale ont en moyenne 45 ans.

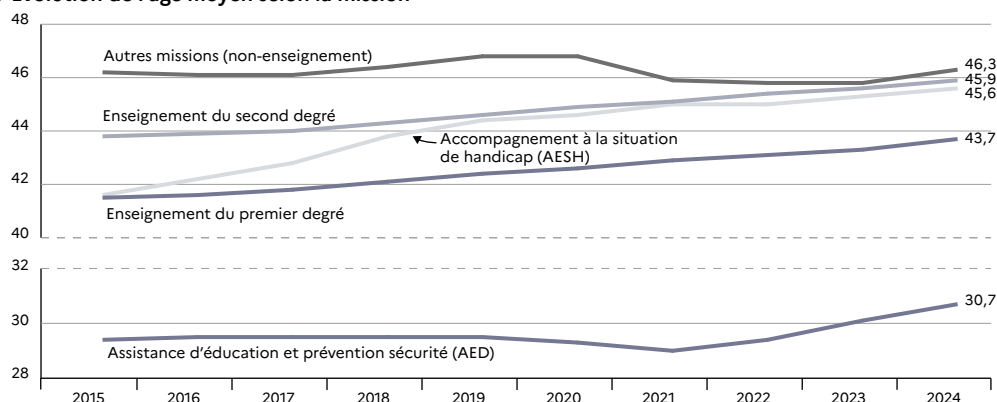
Quel que soit le secteur, les enseignants du premier degré sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues du second degré (44 ans contre 46 ans) (1). Les enseignants affectés dans le premier degré public ont en moyenne un an de moins que ceux affectés dans le premier degré privé (respectivement 44 ans contre 45 ans); l'écart d'âge moyen entre le public et le privé est inférieur à un an dans le second degré (2) (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes :

en moyenne 31 ans, contre 46 ans pour ceux chargés de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit sept ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2015, un vieillissement s'est opéré pour les personnels chargés de la mission d'accompagnement à la situation de handicap et, dans une moindre mesure, pour les enseignants (respectivement +4 ans et +2 ans au cours de la période). Pour les premiers, cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, les personnels exerçant une mission d'enseignement du premier degré ont en moyenne 43,7 ans.

Précisions

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins, les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

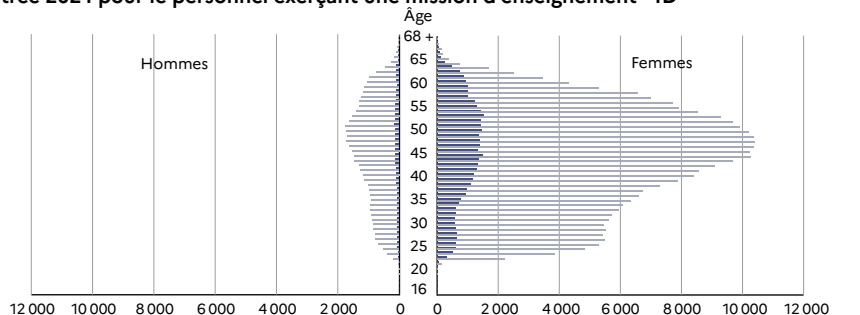
– DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Âge atteint à la rentrée 2024 pour le personnel exerçant une mission d'enseignement - 1D

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,8 ans
Secteur privé : 45,7 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,3 ans
Secteur privé : 44,9 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 43,5 ans
Secteur privé : 44,9 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Personnels relevant de la mission d'enseignement dans le premier public ou privé sous contrat.
Lecture : à la rentrée 2024, 8 395 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'enseignement dans le premier degré public.

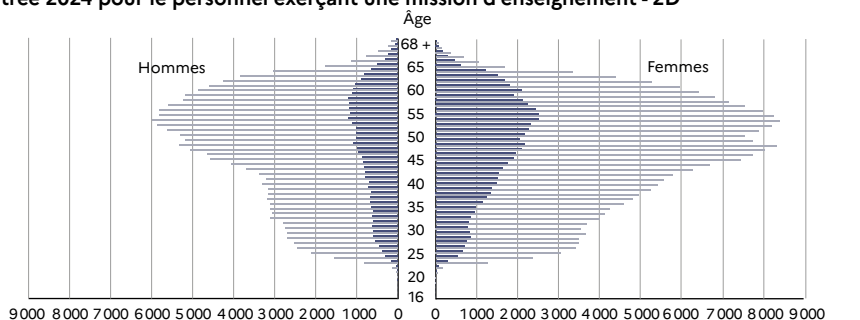
RERS 2025, DEPP

3 Âge atteint à la rentrée 2024 pour le personnel exerçant une mission d'enseignement - 2D

Âge moyen hommes
Secteur public : 46,1 ans
Secteur privé : 46,3 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,5 ans
Secteur privé : 46,8 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 45,8 ans
Secteur privé : 46,6 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Personnels relevant de la mission d'enseignement dans le second public ou privé sous contrat.
Lecture : à la rentrée 2024, 5 577 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'enseignement dans le second degré public.

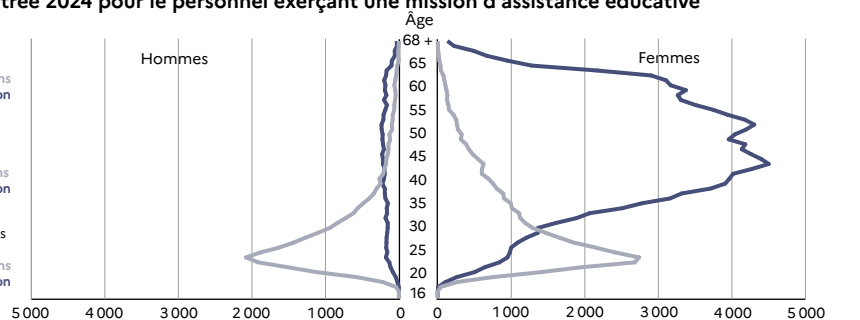
RERS 2025, DEPP

4 Âge atteint à la rentrée 2024 pour le personnel exerçant une mission d'assistance éducative

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,3 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,5 ans

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 31,5 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,7 ans

Âge moyen hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,7 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,6 ans



► Champ : France, personnels relevant de la mission d'assistance éducative.

Lecture : à la rentrée 2024, 3 966 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'accompagnement à la situation de handicap.

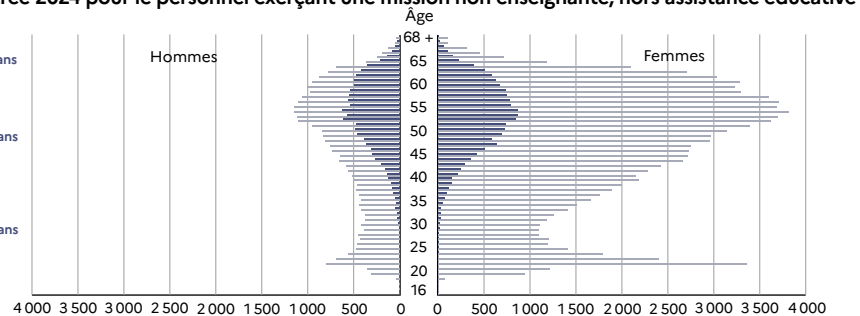
RERS 2025, DEPP

5 Âge atteint à la rentrée 2024 pour le personnel exerçant une mission non enseignante, hors assistance éducative

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 52,1 ans
Autres missions
non enseignantes : 45,3 ans

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,7 ans
Autres missions
non enseignantes : 45,2 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,9 ans
Autres missions
non enseignantes : 45,2 ans



► Champ : France, personnels relevant des missions non enseignantes hors assistance éducative.

Lecture : à la rentrée 2024, 211 femmes âgées de 40 ans exercent une mission de direction et d'inspection.

RERS 2025, DEPP

En 2024-2025, la répartition sur l'ensemble de la France des 323 800 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public est très contrastée (2). La moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, comptent chacun moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

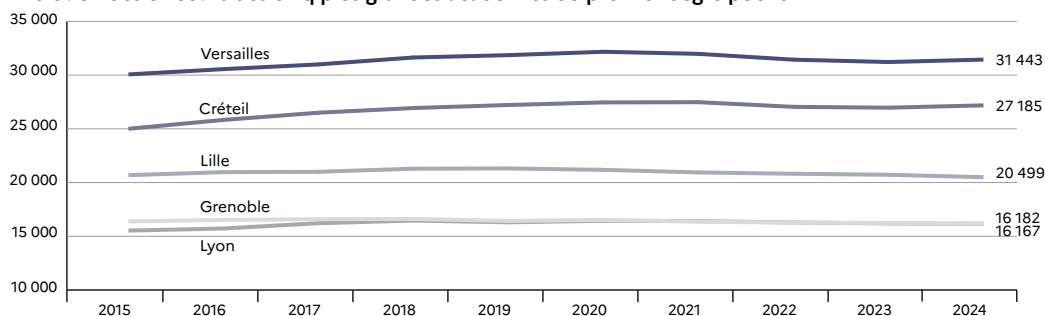
De 2015 à 2024, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont crû de 2015 à 2020 puis ont baissé au cours des trois années suivantes. Les effectifs des académies de Créteil et de Versailles ont ensuite légèrement augmenté en 2024. Entre les rentrées 2015 et 2024, pour les académies de Créteil, Lyon et Versailles, les évolutions sont respectivement en hausse de 9%, 4% et 5%.

Les effectifs des académies de Lille et de Grenoble ont légèrement baissé de 1% au cours de la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 3% en moyenne (3). La plupart des académies sont proches ou en dessous de cette moyenne mais les académies de Nice, Créteil, Versailles et de Corse présentent une part d'enseignants non titulaires nettement plus élevée que la moyenne nationale. Celles de Guyane et Mayotte atteignent les taux les plus élevés (respectivement 16% et 29%).

Les enseignants titulaires du premier degré public sont 14% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (23%), La Réunion (15%), la Corse (16%), Lyon (16%) et celles d'Île-de-France (19% pour Créteil, 17% pour Versailles et 16% pour Paris) ainsi qu'Aix-Marseille (15%) et Mayotte (14%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

■ Lecture : dans l'académie de Créteil, le nombre d'enseignants dans le premier degré public est passé de 25 004 à 27 185 entre les rentrées 2015 et 2024.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2024. Les éventuelles activités de non titulaires ou de non enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignant du premier degré public, élémentaire, préélémentaire, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

« Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants en situation de handicap, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2024-2025

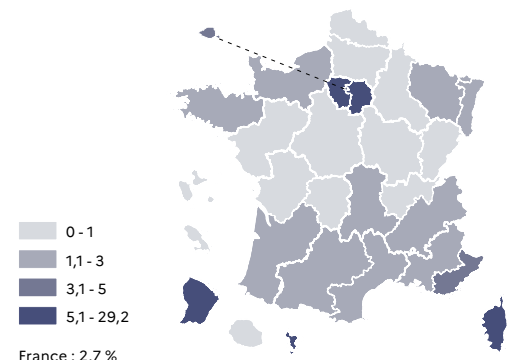
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	201	359	335	895	Nord	3 385	5 942	3 442	12 769	Paris	2 062	3 336	1 722	7 120
Hautes-Alpes	50	425	275	750	Pas-de-Calais	1 973	3 606	2 151	7 730	Charente	357	645	514	1 516
Bouches-du-Rh.	2 706	5 121	2 556	10 383	Lille	5 358	9 548	5 593	20 499	Charente-Marit.	579	1 207	880	2 666
Vaucluse	715	1 429	733	2 877	Corrèze	233	439	355	1 027	Deux-Sèvres	315	665	547	1 527
Aix-Marseille	3 672	7 334	3 899	14 905	Creuse	86	223	260	569	Vienne	425	877	637	1 939
Aisne	670	1 261	886	2 817	Haute-Vienne	336	737	470	1 543	Poitiers	1 676	3 394	2 578	7 648
Oise	1 075	2 027	1 463	4 565	Limoges	655	1 399	1 085	3 139	Ardennes	344	600	467	1 411
Somme	287	1 549	868	2 704	Ain	828	1 687	929	3 444	Aube	385	710	494	1 589
Amiens	2 032	4 837	3 217	10 086	Loire	841	1 621	883	3 345	Marne	675	1 259	846	2 780
Doubs	666	1 289	844	2 799	Rhône	2 508	4 784	2 086	9 378	Haute-Marne	205	339	358	902
Jura	236	497	435	1 168	Lyon	4 177	8 092	3 898	16 167	Reims	1 609	2 908	2 165	6 682
Haute-Saône	257	491	398	1 146	Aude	376	734	571	1 681	Côtes-d'Armor	116	1 297	618	2 031
Terr. de Belfort	160	312	229	701	Gard	879	1 703	924	3 506	Finistère	639	1 349	749	2 737
Besançon	1 319	2 589	1 906	5 814	Hérault	1 438	2 696	1 354	5 488	Ille-et-Vilaine	1 069	1 927	890	3 886
Dordogne	142	886	636	1 664	Lozère	33	202	162	397	Morbihan	427	969	537	1 933
Gironde	1 982	3 685	1 795	7 462	Pyrénées-Orient.	507	1 100	596	2 203	Rennes	2 251	5 542	2 794	10 587
Landes	194	979	584	1 757	Montpellier	3 233	6 435	3 607	13 275	Bas-Rhin	1 401	2 660	1 312	5 373
Lot-et-Garonne	335	614	495	1 444	Meurthe-et-Mos.	735	1 564	1 045	3 344	Haut-Rhin	939	1 727	1 034	3 700
Pyrénées-Atl.	562	1 084	849	2 495	Meuse	81	499	328	908	Strasbourg	2 340	4 387	2 346	9 073
Bordeaux	3 215	7 248	4 359	14 822	Moselle	606	2 970	1 643	5 219	Arrière	74	344	265	683
Allier	155	768	568	1 491	Vosges	386	715	606	1 707	Aveyron	63	546	434	1 043
Cantal	23	373	283	679	Nancy-Metz	1 808	5 748	3 622	11 178	Haute-Garonne	1 685	3 182	1 619	6 486
Haute-Loire	55	455	332	842	Loire-Atlantique	859	3 245	1 284	5 388	Gers	165	309	327	801
Puy-de-Dôme	550	1 425	945	2 920	Maine-et-Loire	688	1 264	812	2 764	Lot	128	254	300	682
Clermont-Ferrand	783	3 021	2 128	5 932	Mayenne	247	497	368	1 112	Hautes-Pyrénées	203	390	348	941
Corse-du-Sud	164	352	210	726	Sarthe	364	1 448	725	2 537	Tarn	243	837	477	1 557
Haute-Corse	128	432	263	823	Vendée	460	734	562	1 756	Tarn-et-Garonne	142	726	386	1 254
Corse	292	784	473	1 549	Nantes	2 618	7 188	3 751	13 557	Toulouse	2 703	6 588	4 156	13 447
Seine-et-Marne	2 160	3 993	2 295	8 448	Alpes-Maritimes	1 271	2 478	1 293	5 042	Yvelines	2 083	3 825	1 898	7 806
Seine-Saint-Denis	2 930	6 386	2 184	11 500	Var	1 272	2 409	1 243	4 924	Essonne	2 200	4 062	1 704	7 966
Val-de-Marne	2 040	3 863	1 334	7 237	Nice	2 543	4 887	2 536	9 966	Hauts-de-Seine	2 225	3 645	1 378	7 248
Créteil	7 130	14 242	5 813	27 185	Calvados	200	2 024	771	2 995	Val-d'Oise	2 411	4 254	1 758	8 423
Côte-d'Or	505	1 080	902	2 487	Eure	765	1 417	962	3 144	Versailles	8 919	15 786	6 738	31 443
Nièvre	189	346	363	898	Manche	496	939	593	2 028	France hors DROM	72 058	149 647	84 018	305 723
Saône-et-Loire	556	1 103	907	2 566	Orne	295	483	353	1 131	Guadeloupe	630	1 088	833	2 551
Yonne	362	662	655	1 679	Seine-Maritime	1 514	2 904	1 894	6 312	Guyane	750	1 736	706	3 192
Dijon	1 612	3 191	2 827	7 630	Normandie	3 270	7 767	4 573	15 610	Martinique	457	1 018	699	2 174
Ardèche	107	718	461	1 286	Cher	295	553	506	1 354	Mayotte	693	2 196	539	3 428
Drôme	611	1 143	742	2 496	Eure-et-Loir	572	1 033	641	2 246	La Réunion	1 836	3 380	1 507	6 723
Isère	1 590	3 042	1 750	6 382	Indre	195	364	372	931	DROM	4 366	9 418	4 284	18 068
Savoie	461	876	670	2 007	Indre-et-Loire	672	1 298	784	2 754	Total	76 424	159 065	88 302	323 791
Haute-Savoie	1 095	2 025	891	4 011	Loir-et-Cher	302	673	525	1 500					
Grenoble	3 864	7 804	4 514	16 182	Loiret	881	1 671	890	3 442					
					Orléans-Tours	2 917	5 592	3 718	12 227					

RERS 2025, DEPP

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, parmi les 14 905 enseignants du premier degré public, 3 899 enseignent en préélémentaire, 7 334 en élémentaire et 3 672 sont dédiés à d'autres missions : remplacement, direction et enseignement, enseignement dans des conditions particulières...

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2024-2025 (en %)

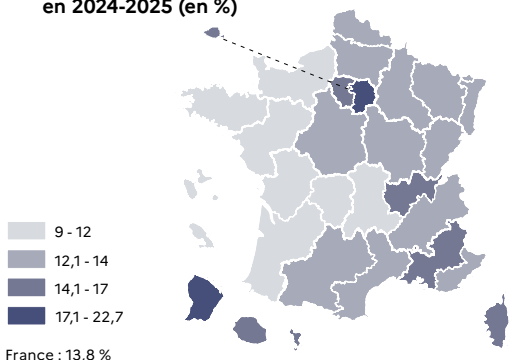


► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public dépasse 5% dans les académies de Corse, Versailles, Créteil, Guyane et Mayotte.

RERS 2025, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2024-2025 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part d'enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté parmi les enseignants du premier degré public dépasse 17% dans les académies de Créteil et Guyane.

RERS 2025, DEPP

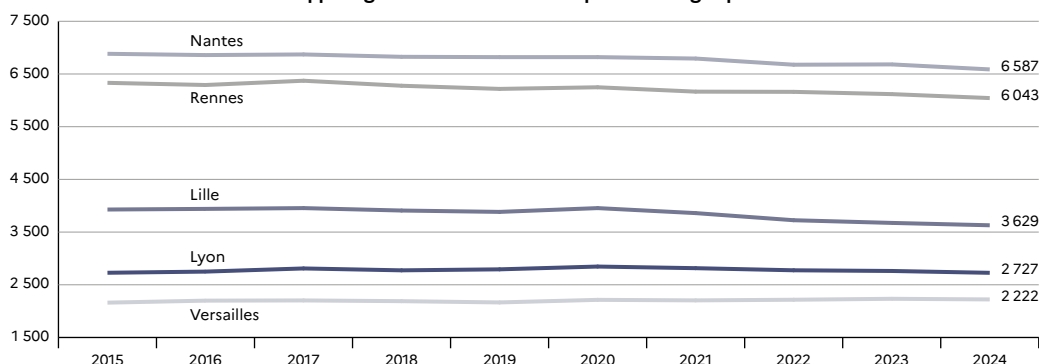
Dans le premier degré privé sous contrat, 43 700 personnes enseignent en 2024-2025 en France (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : 55 départements accueillent chacun moins de 300 enseignants. Outre Mayotte où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (13). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2024, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En neuf ans, les effectifs des académies de Nantes, Rennes, Lille ont diminué respectivement de 4,3%, 4,6% et 7,6% alors que ceux de Versailles ont augmenté de 2,8% et ceux de Lyon sont restés stables.

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 17% (3). Cette part atteint 52% en Martinique. Les deux académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles où leurs effectifs sont les plus élevés, celles de Rennes (13%) et de Nantes (13%).

Globalement, 11% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (25%) et Paris (26%), tandis qu'elle est de 9% ou moins dans huit académies (9% à Clermont-Ferrand et à Nancy-Metz, 8% à Grenoble, à Toulouse et en Corse, 7% à Rennes et en Martinique et 6% à Poitiers).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'académie de Nantes, le nombre d'enseignants dans le premier degré privé sous contrat est passé de 6 883 à 6 587 entre les rentrées 2015 et 2024.

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2024. Les éventuelles activités de non titulaire ou de non enseignant ne sont pas prises en compte.

Élémentaire, enseignant assimilé titulaire, préélémentaire, missions des personnels – Voir « Glossaire » à « Corps enseignant du privé sous contrat ».

« Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants en situation de handicap, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

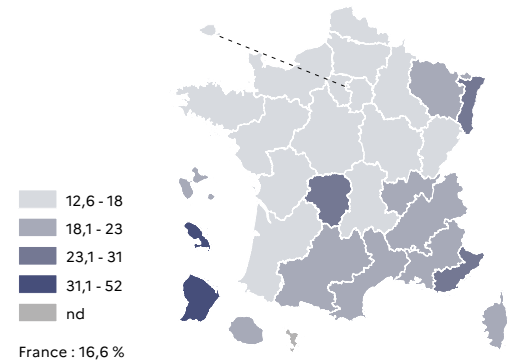
2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2024-2025

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	24	14	46	Nord	749	1 524	478	2 751	Paris	418	995	197	1 610
Hauts-Alpes	11	33	12	56	Pas-de-Calais	237	506	135	878	Charente	35	75	54	164
Bouches-du-Rh.	240	618	226	1 084	Lille	986	2 030	613	3 629	Charente-Marit.	42	93	65	200
Vaucluse	66	184	49	299	Corrèze	21	38	15	74	Deux-Sèvres	74	175	67	316
Aix-Marseille	325	859	301	1 485	Creuse	4	6	3	13	Vienne	57	121	50	228
Aisne	50	123	47	220	Haute-Vienne	24	48	20	92	Poitiers	208	464	236	908
Oise	67	140	52	259	Limoges	49	92	38	179	Ardennes	19	58	21	98
Somme	103	210	70	383	Ain	77	192	80	349	Aube	31	74	21	126
Amiens	220	473	169	862	Loire	197	425	200	822	Marne	73	184	71	328
Doubs	54	137	43	234	Rhône	386	874	296	1 556	Haute-Marne	8	23	7	38
Jura	22	77	25	124	Lyon	660	1 491	576	2 727	Reims	131	339	120	590
Haute-Saône	14	42	12	68	Aude	33	64	29	126	Côtes-d'Armor	10	617	207	834
Terr. de Belfort	10	41	17	68	Gard	104	207	108	419	Finistère	345	819	346	1 510
Besançon	100	297	97	494	Hérault	142	317	155	615	Ille-et-Vilaine	550	1 040	413	2 003
Dordogne	5	78	34	117	Lozère	34	76	29	139	Morbihan	434	892	370	1 696
Gironde	155	362	188	705	Pyrénées-Orient.	43	116	61	220	Rennes	1 339	3 368	1 336	6 043
Landes	3	98	47	148	Montpellier	356	780	382	1 518	Bas-Rhin	46	178	106	330
Lot-et-Garonne	33	85	26	144	Meurthe-et-Mos.	41	145	64	250	Haut-Rhin	31	155	65	251
Pyrénées-Atl.	198	407	219	824	Meuse	7	38	22	67	Strasbourg	77	333	171	581
Bordeaux	394	1 030	514	1 938	Moselle	49	132	104	285	Ariège	2	38	16	56
Allier	26	73	33	132	Vosges	25	62	30	117	Aveyron	7	201	90	298
Cantal	3	46	14	63	Nancy-Metz	122	377	220	719	Haute-Garonne	155	329	123	607
Haute-Loire	63	192	89	344	Loire-Atlantique	662	1 261	488	2 411	Gers	24	53	29	106
Puy-de-Dôme	85	212	79	376	Maine-et-Loire	380	838	432	1 650	Lot	7	40	23	70
Clermont-Ferrand	177	523	215	915	Mayenne	112	274	128	514	Hautes-Pyrénées	27	69	33	129
Corse-du-Sud	10	22	2	34	Sarthe	13	310	130	453	Tarn	54	146	82	282
Haute-Corse	2	15	2	19	Vendée	434	749	376	1 559	Tarn-et-Garonne	10	99	25	134
Corse	12	37	4	53	Nantes	1 601	3 432	1 554	6 587	Toulouse	286	975	421	1 682
Seine-et-Marne	93	298	76	467	Alpes-Maritimes	118	224	75	417	Yvelines	151	416	112	679
Seine-Saint-Denis	92	204	62	358	Var	61	174	123	358	Essonne	85	205	89	379
Val-de-Marne	121	305	72	498	Nice	179	398	198	775	Hauts-de-Seine	218	481	122	821
Créteil	306	807	210	1 323	Calvados	107	244	75	426	Val-d'Oise	83	206	54	343
Côte-d'Or	59	131	49	239	Eure	43	140	52	235	Versailles	537	1 308	377	2 222
Nièvre	16	29	8	53	Manche	99	230	70	399	France hors DROM	9 715	23 643	9 280	42 638
Saône-et-Loire	51	107	34	192	Orne	60	128	69	257	Guadeloupe	53	132	43	228
Yonne	36	66	27	129	Seine-Maritime	123	347	142	612	Guyane	47	75	22	144
Dijon	162	333	118	613	Normandie	432	1 089	408	1 929	Martinique	34	102	89	225
Ardèche	4	266	153	423	Cher	18	53	22	93	La Réunion	132	241	69	442
Drôme	77	188	88	353	Eure-et-Loir	42	135	48	225	DROM (1)	266	550	223	1 039
Isère	137	327	141	605	Indre	13	33	18	64	Total	9 981	24 193	9 503	43 677
Savoie	47	91	53	191	Indre-et-Loire	62	184	88	334					
Haute-Savoie	135	290	112	537	Loir-et-Cher	32	85	38	155					
Grenoble	400	1 162	547	2 109	Loiret	71	161	44	276					
					Orléans-Tours	238	651	258	1 147					

RERS 2025, DEPP

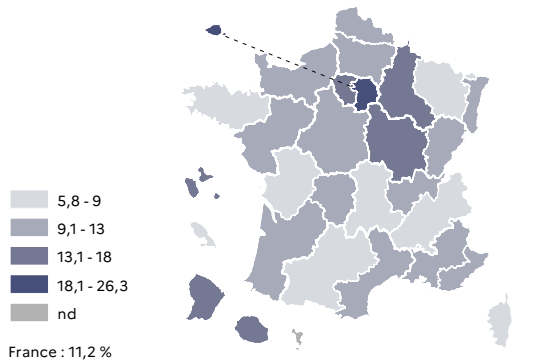
► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.
 1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.
Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, parmi les 1 485 enseignants du premier degré privé, 325 enseignent en préélémentaire, 859 en élémentaire et 301 assurent d'autres missions : remplacement, direction et enseignement, enseignement dans des conditions particulières, etc.

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé sous contrat en 2024-2025 (en %)



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.
Lecture : la part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé dépasse 31% dans les académies de Guyane et Martinique.

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2024-2025 (en %)



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.
Lecture : la part d'enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté parmi les enseignants titulaires du premier degré privé dépasse 18% dans les académies de Paris et Créteil.

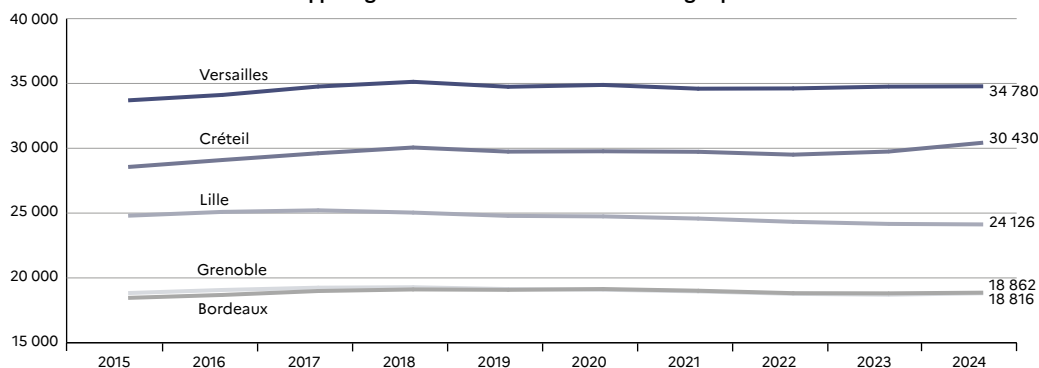
En 2024-2025, la répartition sur l'ensemble de la France des 389 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants, totalisant à elles seules un quart des effectifs : Versailles (34 800), Créteil (30 400) et Lille (24 100). À l'inverse, l'académie comptant le moins d'enseignants est la Corse, avec moins de 2 000 enseignants.

Entre 2015 et 2024, les effectifs des académies de Créteil, Versailles et Bordeaux ont progressé (respectivement de 6,6%, 3,2% et 2,2% au cours de toute la période), tandis que ceux de l'académie de Lille ont diminué de 2,7% et ceux de Grenoble sont restés stables (1).

Dans le second degré public, un enseignant sur dix est non titulaire (3). Plusieurs académies, situées dans le nord, l'est et le centre-ouest, présentent une part inférieure à 10%, tandis qu'elle atteint 53% à Mayotte. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (32%).

Les enseignants titulaires du second degré dans le secteur public sont 11% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaires d'un corps enseignant (4). Les académies accueillant le plus d'enseignants en début de carrière sont surtout concentrées en Île-de-France, à savoir les académies de Créteil (22%) et de Versailles (22%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'académie de Créteil, le nombre d'enseignants dans le second degré public est passé de 28 558 à 30 430 entre les rentrées 2015 et 2024.

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2024. Les éventuelles activités de non titulaire ou de non enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2024-2025

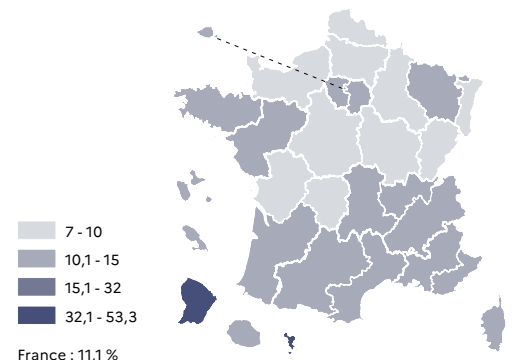
Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	Non-titulaires	Total second degré
Clermont-Ferrand	942	4 238	978	200	3	882	7 243
Grenoble	2 914	11 218	2 101	379	7	2 197	18 816
Lyon	3 156	10 162	2 043	437	6	2 006	17 810
Auvergne-Rhône-Alpes	7 012	25 618	5 122	1 016	16	5 085	43 869
Besançon	951	4 230	962	211	3	629	6 986
Dijon	1 154	5 739	1 059	224	5	675	8 856
Bourgogne-Franche-Comté	2 105	9 969	2 021	435	8	1 304	15 842
Bretagne (Rennes)	1 862	8 697	1 774	359	7	1 465	14 164
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 879	9 474	1 854	449	5	1 328	14 989
Corse	184	1 274	246	51	2	217	1 974
Nancy-Metz	1 668	8 231	1 825	437	7	1 461	13 629
Reims	911	4 686	1 093	220	4	707	7 621
Strasbourg	1 934	6 755	1 486	341	4	842	11 362
Grand Est	4 513	19 672	4 404	998	15	3 010	32 612
Amiens	1 221	7 543	1 825	398	4	890	11 881
Lille	2 538	15 232	3 701	697	14	1 944	24 126
Hauts-de-France	3 759	22 775	5 526	1 095	18	2 834	36 007
Créteil	4 669	17 595	3 156	547	4	4 459	30 430
Paris	3 379	4 776	1 028	102	3	1 439	10 727
Versailles	6 049	20 700	3 566	600	4	3 861	34 780
Île-de-France	14 097	43 071	7 750	1 249	11	9 759	75 937
Normandie	2 298	12 074	2 490	496	12	1 307	18 677
Bordeaux	2 668	11 191	2 534	454	11	2 004	18 862
Limoges	530	2 673	583	98	0	359	4 243
Poitiers	1 189	6 120	1 239	259	4	948	9 759
Nouvelle-Aquitaine	4 387	19 984	4 356	811	15	3 311	32 864
Montpellier	2 116	9 958	2 018	398	6	1 676	16 172
Toulouse	2 475	10 370	2 213	361	9	1 906	17 334
Occitanie	4 591	20 328	4 231	759	15	3 582	33 506
Pays de la Loire (Nantes)	2 065	10 241	2 126	468	5	1 684	16 589
Aix-Marseille	2 511	10 299	2 193	366	9	1 908	17 286
Nice	1 662	7 580	1 406	309	4	1 365	12 326
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 173	17 879	3 599	675	13	3 273	29 612
France hors DROM	52 925	221 056	45 499	8 861	142	38 159	366 642
Guadeloupe	271	2 124	648	145	9	443	3 640
Guyane	109	1 538	539	167	2	1 124	3 479
Martinique	170	1 646	570	102	1	405	2 894
Mayotte	72	1 195	345	72	0	1 919	3 603
La Réunion	775	5 037	1 672	187	5	1 101	8 777
DROM	1 397	11 540	3 774	673	17	4 992	22 393
France	54 322	232 596	49 273	9 534	159	43 151	389 035

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'académie de Clermont-Ferrand, parmi les 7 243 enseignants du second degré public : 942 sont agrégés ou professeur de chaire supérieure, 4 238 sont certifiés ou PEPS, 978 sont des PLP, 882 sont non titulaires et 203 titulaires d'un autre corps.

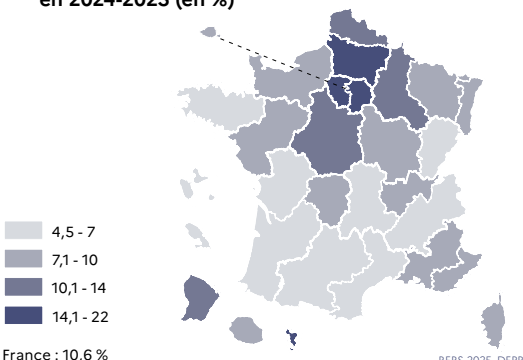
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2024-2025 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public dépasse 32% dans les académies de Mayotte et de Guyane.

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2024-2025 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part d'enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté parmi les enseignants du second degré public dépasse 14% dans les académies de Versailles, Créteil, Mayotte et Amiens.

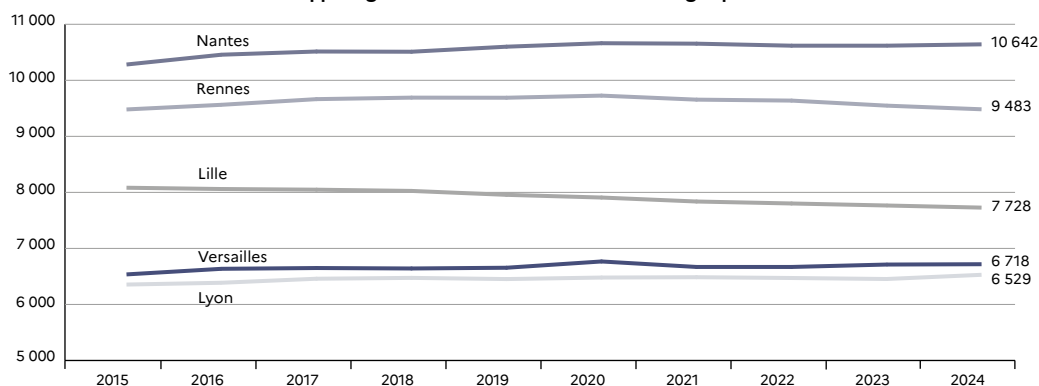
En 2024-2025, l'enseignement privé sous contrat du second degré compte 96 300 enseignants (hors Mayotte). Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2). La Corse est l'académie de France hors DROM qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (108).

De 2015 à 2024, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs des académies de Nantes, Versailles et Lyon ont crû respectivement de 3,5%, 2,8% et 2,7%. À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 4,4% et ceux de Rennes sont restés stables.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 21% (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'Ouest (13% à Rennes, 16% à Nantes) tout comme à Bordeaux (16%) et à Nice (15%). A contrario, dans l'académie de Guyane, un enseignant sur deux du privé sous contrat est non titulaire (53%).

Les enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat sont 13% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Deux académies accueillent 15% de jeunes enseignants : Paris et Lyon. À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment titularisés sont les moins nombreux sont celles de Corse et de Martinique (respectivement 10% et 9%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'académie de Nantes, le nombre d'enseignants dans le second degré privé est passé de 10 282 à 10 642 entre les rentrées 2015 et 2024.

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2024. Les éventuelles activités de non titulaires ou de non enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du privé sous contrat, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

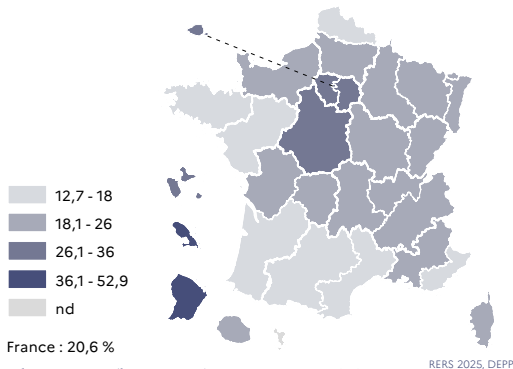
2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2024-2025

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement, MACD	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total second degré
Clermont-Ferrand	78	1 226	217	18	22	379	1 940
Grenoble	206	3 134	656	31	23	1 066	5 116
Lyon	414	4 034	706	33	43	1 299	6 529
Auvergne-Rhône-Alpes	698	8 394	1 579	82	88	2 744	13 585
Besançon	17	811	165	15	0	282	1 290
Dijon	52	891	229	10	4	388	1 574
Bourgogne-Franche-Comté	69	1 702	394	25	4	670	2 864
Bretagne (Rennes)	352	6 662	1 108	100	59	1 202	9 483
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	73	1 484	285	11	19	762	2 634
Corse	6	75	1	0	2	24	108
Nancy-Metz	72	1 382	356	6	33	550	2 399
Reims	37	874	236	11	6	339	1 503
Strasbourg	147	1 124	133	5	8	396	1 813
Grand Est	256	3 380	725	22	47	1 285	5 715
Amiens	48	1 406	197	9	16	524	2 200
Lille	290	4 991	937	29	103	1 378	7 728
Hauts-de-France	338	6 397	1 134	38	119	1 902	9 928
Créteil	121	2 221	226	3	20	1 398	3 989
Paris	477	2 602	188	9	31	1 380	4 687
Versailles	466	4 036	233	20	32	1 931	6 718
Île-de-France	1 064	8 859	647	32	83	4 709	15 394
Normandie	121	2 704	610	13	29	879	4 356
Bordeaux	175	2 770	539	33	32	654	4 203
Limoges	15	330	38	4	2	137	526
Poitiers	60	1 165	209	12	6	355	1 807
Nouvelle-Aquitaine	250	4 265	786	49	40	1 146	6 536
Montpellier	157	2 056	455	26	15	536	3 245
Toulouse	201	2 404	469	33	40	617	3 764
Occitanie	358	4 460	924	59	55	1 153	7 009
Pays de la Loire (Nantes)	423	7 248	1 172	76	64	1 659	10 642
Aix-Marseille	206	2 666	613	15	26	856	4 382
Nice	117	1 301	195	7	9	289	1 918
Provence-Alpes-Côte d'Azur	323	3 967	808	22	35	1 145	6 300
France hors DROM	4 331	59 597	10 173	529	644	19 280	94 554
Guadeloupe	10	214	89	3	0	112	428
Guyane	1	84	26	2	0	127	240
Martinique	8	226	31	0	2	151	418
La Réunion	25	419	54	6	5	120	629
DROM	44	943	200	11	7	510	1 715
France (hors Mayotte)	4 375	60 540	10 373	540	651	19 790	96 269

► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : dans l'académie de Clermont-Ferrand, parmi les 1 940 enseignants du second degré privé, 78 sont agrégés ou professeurs de chaire supérieure, 1 226 certifiés ou PEPS, 217 PLP, 40 titulaires d'un autre corps et 379 sont non titulaires.

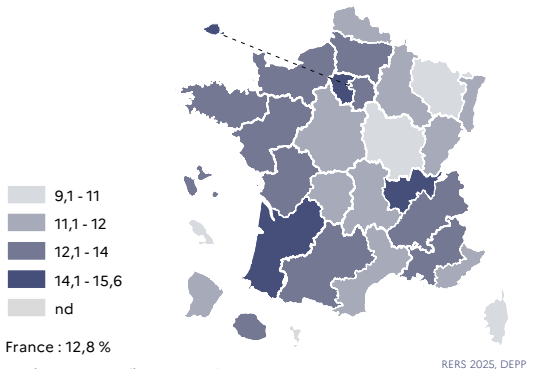
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé sous contrat en 2024-2025 (en %)



► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé dépasse 36% dans les académies de Guyane et Martinique.

4 Part des enseignants titulaires du second degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2024-2025 (en %)



► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part d'enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté parmi les enseignants du second degré privé dépasse 14% dans les académies de Lyon, Paris, Versailles et Bordeaux.

9.09 Les enseignants du second degré par niveau de formation

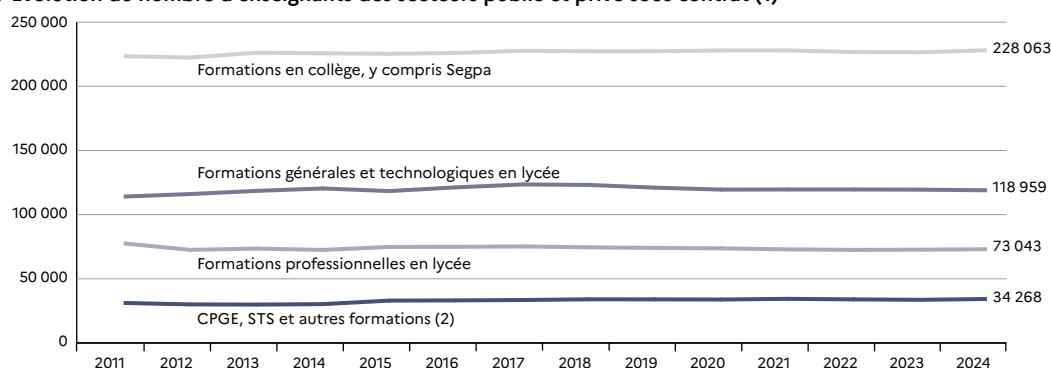
Entre les rentrées 2023 et 2024, les effectifs d'enseignants ont augmenté de 0,7% pour les formations de niveau collège (y compris Segpa) et de 0,5% pour les formations professionnelles en lycée (1). Inversement, le nombre d'enseignants dans les formations générales et technologiques a baissé de 0,4%.

À la rentrée 2024, la moitié des 362 200 enseignants des établissements du second degré public sont en charge d'une formation en collège, 26% d'une formation générale et technologique en lycée et 16% d'une formation professionnelle en lycée (2). Cette répartition est comparable dans le secteur privé sous contrat qui compte 92 100 enseignants : 49% assurent une formation en collège (y compris Segpa), 28% une formation

générale et technologique et 15% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (79% du corps enseignant dans le public et 76% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (respectivement 63% et 76%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par des professeurs de lycée professionnel (PLP) : 72% dans le public et 64% dans le privé. Dans ce type de formation, la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (20% dans le public et 27% dans le privé sous contrat).

1 Évolution du nombre d'enseignants des secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : 228 063 enseignants sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa) à la rentrée 2024.

Précisions

Population concernée – Enseignants en charge d'élèves à l'année.

Corps enseignants du privé sous contrat, corps enseignants du second degré public, temps de travail des agents de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

Source
DEPP, bases Relais.

2 Répartition des enseignants du secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2024-2025 (1)

	Formations en collège y.c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	Formations post-bac, autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3) (%)
Agrégés et chaire supérieure	12 230	468	28 236	12 418	53 351	14,2	53,8	8,3
Certifiés et assimilés	143 965	3 975	58 606	11 185	217 730	60,1	61,5	10,8
PLP	3 652	42 423	259	1 937	48 271	13,3	50,6	5,8
Autres titulaires (4)	7 827	433	39	27	8 325	2,3	68,7	4,1
Total titulaires	167 672	47 298	87 140	25 567	327 677	90,5	58,8	9,5
Total non-titulaires	14 889	12 029	6 148	1 448	34 513	9,5	51,0	0,7
Ensemble	182 561	59 327	93 288	27 015	362 190	100,0	58,1	8,6
Part (en %)	50,4	16,4	25,8	7,5	100,0			

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : à la rentrée 2024, dans le secteur public, 12 230 professeurs agrégés et de chaire supérieure sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 53,8%.

3 Répartition des enseignants du secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2024-2025 (1)

	Formations en collège y.c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	Formations post-bac, autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3) (%)
Agrégés et chaire supérieure	860	42	1 992	1 558	4 452	0,1	54,7	6,4
Certifiés et assimilés	34 702	1 183	19 405	3 705	58 995	64,0	67,4	10,1
PLP	891	8 715	300	532	10 439	11,3	63,5	8,1
Autres titulaires (4)	653	81	72	16	822	0,9	74,1	10,1
Total titulaires	37 106	10 022	21 770	5 811	74 708	81,1	66,2	9,6
Total non-titulaires	8 397	3 695	3 902	1 443	17 436	18,9	58,4	0,4
Ensemble	45 503	13 717	25 672	7 253	92 144	100,0	64,7	7,8
Part (en %)	49,4	14,9	27,9	7,9	100,0			

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : à la rentrée 2024, dans le secteur privé sous contrat, 1 992 professeurs agrégés et de chaire supérieure sont en charge d'une formation générale ou technologique en lycée. La part de femmes parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 54,7%.

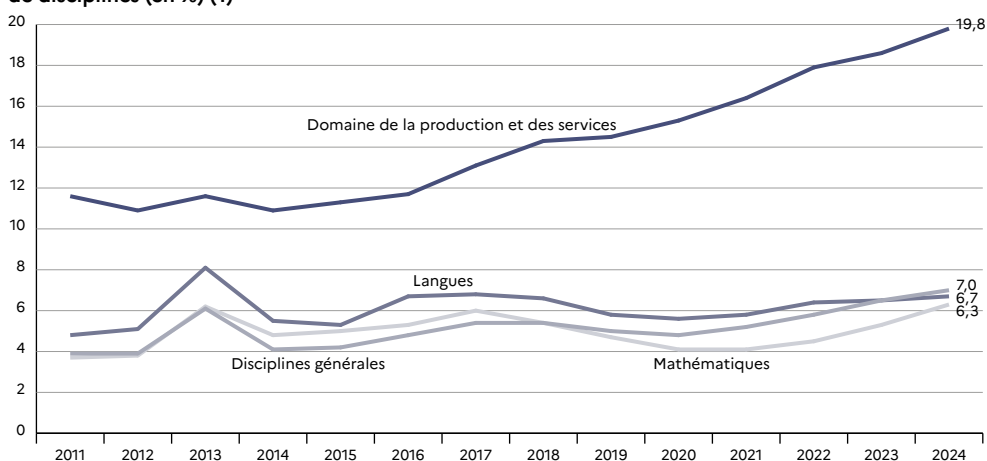
À la rentrée 2024, dans les établissements du second degré, 362 200 enseignants sont en charge d'élèves à l'année dans le secteur public et 92 100 dans le secteur privé sous contrat (2). Dans le secteur public, 77% d'entre eux enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12% des disciplines dans le domaine de la production, 8% dans celui des services et 3% dispensent des enseignements spécialisés auprès des élèves à besoins particuliers. Avec 57 700 enseignants dans le public, les disciplines les plus représentées sont les « lettres », devant les « langues » (56 500) et les « mathématiques » (46 700).

Les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (61% dans le public et 67% dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (65% dans le public et 73% dans le privé), et minoritaires dans

le domaine de la production (29% dans le public et 38% dans le privé). Dans le public, la part des femmes est très importante pour les « langues » et les « lettres » (respectivement 83% et 79%) et elles sont minoritaires en philosophie, en éducation physique et sportive, en physique-chimie et en mathématiques (respectivement 39%, 41%, 43% et 44%).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (23%) et de la production (18%) que dans les disciplines générales (7%). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services (1). Depuis la rentrée 2020, la tendance est aussi à la hausse pour les disciplines générales, mais de manière plus mesurée.

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de disciplines (en %) (1)



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011).

RERS 2025, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves.

Lecture : à la rentrée 2024, 19,8% des enseignants du public dans les domaines de la production et des services sont non titulaires, part en hausse continue depuis 2014.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

Précisions

Regroupement des disciplines – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « lettres » comprend principalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais

aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, etc.

Les enseignements spécialisés sont assurés auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il s'agit, par exemple, du module d'aides spécifiques enseigné en Segpa ou des enseignements du braille et du langage des signes en ULIS.

2 Les enseignants par groupe de disciplines en 2024-2025 (1)

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	€	3 785	358	66	14	4 227	39,0	6,1	1 197	43,9
Lettres	32 679	12 858	9 838	715	1 429	142	57 661	78,9	9,7	14 374	83,1
<i>dont : lettres modernes</i>	26 919	104	8 216	402	1 132	54	36 827	82,8	7,0	10 106	85,9
Langues	34 483	399	18 577	1 145	1 784	72	56 459	82,7	6,7	15 642	87,0
<i>dont : anglais</i>	19 917	59	9 785	622	1 429	35	31 847	82,2	5,1	8 753	86,8
<i>espagnol</i>	9 175	173	5 569	252	244	13	15 425	84,6	7,4	4 385	88,5
<i>allemand</i>	3 313	52	1 776	200	67	6	5 413	83,9	5,0	1 611	86,8
Histoire-géographie	18 181	14	10 635	387	75	27	29 319	49,6	4,9	8 097	55,6
Sciences économiques et sociales	€	€	4 169	137	10	€	4 327	49,5	5,4	1 396	54,2
Mathématiques	25 340	6 778	12 044	1 626	803	66	46 656	44,4	6,3	11 712	55,3
Physique-chimie	9 259	19	9 670	1 467	1 205	22	21 641	43,1	7,0	5 441	50,4
Biologie-géologie	10 102	8	6 727	149	7	16	17 009	65,4	4,9	4 660	71,4
Éducation musicale	6 180	€	208	6	€	€	6 403	54,9	14,8	1 709	59,0
Arts plastiques	5 981	20	527	29	17	6	6 579	70,6	10,9	1 833	76,8
Éducation physique et sportive	20 972	3 759	5 411	91	€	63	30 301	40,9	4,9	7 547	35,8
Total disciplines générales	163 180	23 867	81 592	6 109	5 401	434	280 582	61,4	7,0	73 608	66,6
Domaines de la production											
Technologie	7 435	90	3 192	10	3 094	25	13 846	14,1	12,6	2 988	21,5
Sciences techniques industrielles	€	€	9	598	€	€	610	12,6	0,0	73	15,1
Génie industriel (2)	402	3 094	17	€	176	57	3 746	25,1	23,8	371	27,5
Génie chimique	€	84	€	€	€	€	99	34,3	19,2	9	55,6
Génie civil	688	1 762	€	€	85	€	2 547	14,9	27,4	169	20,1
Génie thermique	96	861	€	€	76	€	1 043	3,5	21,1	150	6,7
Génie mécanique	171	4 175	18	13	305	71	4 754	5,4	17,2	700	11,7
Génie électrique	€	3 034	25	€	260	51	3 410	5,4	18,1	729	5,4
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 230	4 037	51	240	50	5 608	83,0	19,2	1 261	89,1	
Métiers des arts appliqués	90	2 217	395	20	955	24	3 700	68,1	22,8	1 066	66,0
Biotech.-génie biologique et biochimie	303	148	905	10	549	71	1 987	65,1	19,8	419	74,2
Hôtellerie : techniques culinaires	53	1 298	123	€	119	66	1 658	20,0	23,4	395	17,0
Total domaines de la production	10 509	20 801	4 741	651	5 874	432	43 008	29,4	17,9	8 330	37,6
Domaines des services											
Informatique, télématique	€	€	334	57	131	€	522	16,3	7,3	92	22,8
Industries graphiques	€	163	€	€	72	€	237	41,8	38,4	32	43,8
Autres activités : conduite, navigation	€	685	€	€	€	€	687	10,8	18,0	87	19,5
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	€	450	27	€	72	17	576	44,4	38,9	119	47,9
EFS-Employé technique des collectivités (3)	€	€	€	€	€	€	17	76,5	35,3	16	75,0
Paramédical et social, soins personnels	€	2 508	829	€	419	129	3 899	90,4	21,1	1 881	94,3
Economie et gestion	376	9 277	5 558	158	6 500	93	21 961	64,2	23,2	6 624	70,5
Hôtellerie : services, tourisme	26	950	146	€	349	57	1 528	53,9	15,1	337	47,5
Total domaines des services	444	14 036	6 893	215	7 542	297	29 427	64,5	22,5	9 188	73,2
Enseignement spécialisé	8 428	624	62	€	9	51	9 173	70,1	5,4	1 018	75,0
Ensemble	182 561	59 327	93 288	6 975	18 826	1 214	362 190	58,1	9,5	92 144	64,7

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

Lecture : à la rentrée 2024, 280 582 enseignants du public enseignent des disciplines générales, 61,4% sont des femmes et 7,0% des non-titulaires.

À la rentrée 2024, le **service moyen d'un enseignant** dans un établissement du second degré public et privé sous contrat (y compris post-bac) est de 18,5 heures par semaine (soit 18 heures et 30 minutes) réparties comme suit : 17,5 heures d'enseignement (17 heures et 30 minutes), dont 1,7 heure supplémentaire (1 heure et 40 minutes), une demi-heure d'activités autres que l'enseignement et une demi-heure de pondération (2). Dans le secteur public, le service moyen d'un enseignant est de 18,6 heures (18 heures et 40 minutes), dont 1,7 heure supplémentaire (1 heure et 40 minutes). Dans ce secteur, le service moyen des professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 16,1 heures (16 heures et 10 minutes). Il est de 19,1 heures (19 heures et 10 minutes) pour les certifiés et assimilés et de 19,8 heures (19 heures et 50 minutes) pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,3 en moyenne, soit 2 heures et 20 minutes). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,1 heures (18 heures et 10 minutes), dont 1,7 heure supplémentaire (1 heure et 40 minutes).

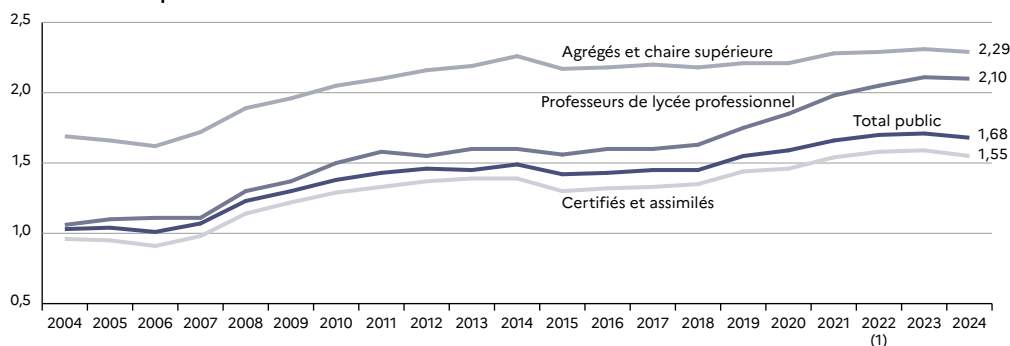
Les hommes effectuent le plus souvent des **heures supplémentaires à l'année**, tant dans le secteur public (76% des hommes, contre 70% des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (respectivement 71%, contre 66%) (3).

Dans les établissements publics du second degré, le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année a augmenté de 40 minutes entre la rentrée 2004 et la rentrée 2024, passant ainsi de 1 à 1,7 heure (1). En particulier, elles augmentent de 30 minutes (+0,5 heure) pour les PLP depuis 2018.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, dans les secteurs public et privé sous contrat, 65% des enseignants ont effectué des **heures supplémentaires effectives** (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 47% ont perçu une indemnité pour une mission de professeur principal et 23% ont reçu au moins une **indemnité pour missions particulières** (4).

Depuis la rentrée 2023, les missions complémentaires peuvent être effectuées également dans le cadre du **Pacte enseignant**. La part d'enseignants engagés dans le Pacte à la rentrée 2024 est plus importante dans le secteur privé sous contrat (39%) que dans le secteur public (28%). Si dans le privé sous contrat les femmes sont aussi nombreuses à avoir opté pour le Pacte que les hommes (39%), elles sont relativement moins nombreuses dans le public (27% contre 29% des hommes).

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le secteur public



► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année dans le secteur public, France.

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires année (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Lecture : à la rentrée 2024, dans les établissements du second degré du secteur public, les agrégés et professeurs de chaire supérieure effectuent en moyenne 2,29 HSA.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Service moyen d'un enseignant – Voir « Glossaire » à « Service total des enseignants ».

Pacte enseignant – Voir « Glossaire »

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 24.33, 23.25.

2 Service hebdomadaire moyen par secteur en 2024-2025

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Public						
Agrégés et chaire supérieure	53 351	14,83	0,42	0,85	16,10	2,29
Certifiés et assimilés	217 730	17,97	0,63	0,53	19,14	1,55
PLP	48 271	19,39	0,22	0,15	19,76	2,10
Autres titulaires (3)	8 325	20,70	0,39	0,23	21,32	0,64
Total titulaires	327 677	17,74	0,53	0,52	18,79	1,73
Non-titulaires (4)	33 122	16,95	0,26	0,36	17,57	1,33
Contractuels alternants	1 391	5,88	0,15	0,02	6,05	0,00
Total non-titulaires	34 513	16,51	0,25	0,35	17,11	1,27
Ensemble public	362 190	17,62	0,51	0,50	18,63	1,68
Privé						
Titulaires	74 708	17,73	0,41	0,50	18,65	1,81
Non-titulaires	17 436	15,31	0,19	0,42	15,92	1,47
Ensemble privé sous contrat	92 144	17,28	0,37	0,48	18,13	1,74
Total public et privé sous contrat	454 334	17,55	0,48	0,50	18,53	1,70

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2024 en France, public + privé sous contrat.

1. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

2. Y compris les pondérations.

3. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

4. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

Lecture : à la rentrée 2024, dans les établissements du second degré du secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,10 heures qui se décompose en 14,83 heures devant élèves, 0,42 heure dans d'autres activités et 0,85 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,29 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

3 Heure supplémentaire année (HSA) et Pacte enseignant en 2024-2025

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)		Enseignants engagés dans le Pacte (%)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe					
Femmes		70,3	66,5	27,1	38,5
Hommes		76,1	71,0	28,7	39,0
Âge					
Moins de 30 ans		58,5	60,9	21,8	33,9
De 30 à 39 ans		73,1	69,4	29,5	41,2
De 40 à 49 ans		75,4	70,7	32,6	43,4
50 ans ou plus		73,7	67,0	24,8	35,4
Corps					
Agrégés et chaire supérieure		83,0	80,6	14,5	23,0
Certifiés et assimilés		73,9	70,9	28,2	39,2
PLP		77,2	72,5	36,6	47,9
Autres titulaires (1)		38,6	32,2	42,6	37,8
Total titulaires		75,0	71,3	27,6	39,4
Non-titulaires (2)		51,9	54,3	29,5	35,6
Ensemble		72,8	68,1	27,8	38,7

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2024 en France, public + privé sous contrat.

1. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

2. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : à la rentrée 2024, dans les établissements du second degré du secteur public, 70,3% des enseignantes font des HSA et 27,1% sont engagées dans le Pacte enseignant.

4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2023-2024

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	66,0	957	63,0	1 266	64,8	1 079
Indemnités pour missions particulières	22,2	997	25,2	1 266	23,4	1 114
Indemnités de professeur principal	47,6	1 458	46,5	1 485	47,2	1 468

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2023 en France, public + privé sous contrat.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, dans les établissements du second degré, 66,0% des enseignants qui sont en charge d'élèves à la rentrée 2023 ont réalisé des HSE, pour un montant moyen de 957 euros.

L'indicateur E/S (nombre d'élèves par structure) est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes, en prenant notamment en compte les enseignements assurés en groupe, donc en structure plus petite que la division (classe). Dans le secteur public, le taux E/S est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 puis a diminué régulièrement pour atteindre 21,3 à la rentrée 2024 (1).

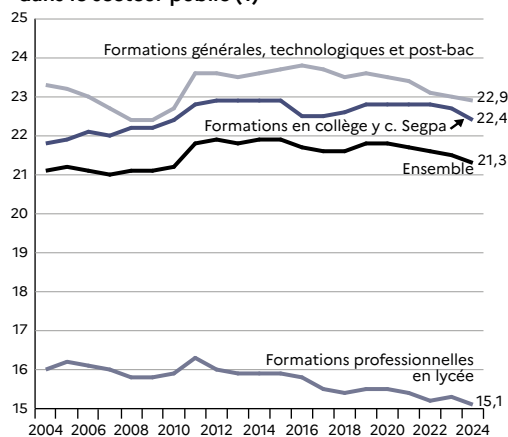
Si la taille moyenne des classes de formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, l'indicateur E/S rapproche les deux formations. Ainsi, il est de 23,1 pour les formations en collège (y compris Segpa) et de 23,9 pour les formations générales et technologiques en lycée tous secteurs confondus, les cours en lycée étant plus souvent dispensés en groupe (3). Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,3), le nombre d'élèves par division étant déjà réduit et le travail en groupe plus fréquent. Dans le secteur public,

pour les formations en collège (y compris Segpa), l'indicateur E/S est le plus faible dans les académies de Guyane et de Martinique (respectivement 18,8 et 19,4) et le plus élevé dans l'académie de Versailles (23,7).

L'indicateur H/E (nombre d'heures d'enseignement allouées par élève) traduit, quant à lui, les moyens fournis. Il dépend notamment des horaires définis par les programmes scolaires et des tailles des structures dans lesquelles sont pratiqués les enseignements. À la rentrée 2024, il est de 1,37 heure hebdomadaire dans le public et reste stable depuis 2012 (2).

Dans les secteurs public et privé sous contrat, le nombre d'heures par élève est plus faible pour les formations en collège y compris Segpa (1,20 heure) que pour les formations générales et technologiques en lycée (1,26 heure). Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers, en groupes réduits, etc.), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,15 heures).

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » dans le secteur public (1)

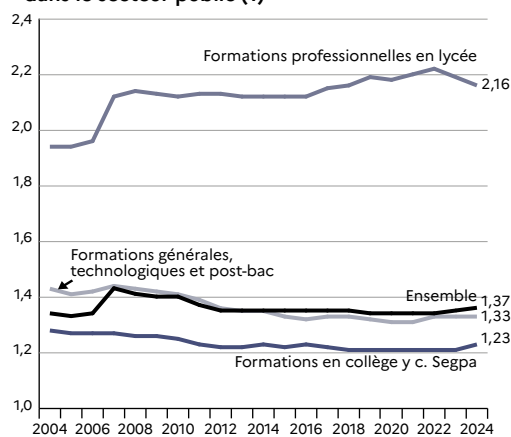


► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public. RERS 2025, DEPP

1. Élèves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2024, dans le secteur public, le nombre d'élèves par structure est de 15,1 dans les formations professionnelles en lycée.

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » dans le secteur public (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public. RERS 2025, DEPP

1. Heures/élève (H/E), voir « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2024, dans le secteur public, le nombre d'heures d'enseignement allouées par élève est de 2,16 dans les formations professionnelles en lycée.

Précisions

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) (E/S) – Voir « Glossaire » à « Élèves par structure E/S ».

Heures d'enseignement par élève (H/E) – Voir « Glossaire » à « Heures d'enseignement par élève H/E ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.46.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » en 2024-2025 par secteur et niveau (1)

Académies et régions académiques	Formations en collège y c. Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales ou technologiques en lycée		Total second degré		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,26	22,2	2,29	14,9	1,26	23,7	1,39	21,1	2,01	17,1	1,42	20,8
Grenoble	1,18	23,1	2,16	14,6	1,23	24,0	1,29	22,0	1,80	18,2	1,31	21,8
Lyon	1,18	22,9	2,16	15,1	1,21	24,7	1,29	22,1	1,59	20,5	1,31	22,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1,19	22,9	2,18	14,9	1,22	24,3	1,30	21,9	1,74	18,9	1,33	21,7
Besançon	1,24	22,2	2,24	15,1	1,26	23,5	1,37	21,2	2,02	16,4	1,40	20,8
Dijon	1,25	21,9	2,34	14,1	1,28	23,5	1,37	21,0	1,98	16,5	1,39	20,7
Bourgogne-Franche-Comté	1,25	22,1	2,29	14,6	1,27	23,5	1,37	21,1	2,00	16,4	1,40	20,8
Bretagne (Rennes)	1,24	22,3	2,18	15,3	1,24	24,2	1,35	21,5	1,71	19,1	1,37	21,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,24	22,4	2,17	15,0	1,26	24,2	1,35	21,5	1,85	17,3	1,37	21,3
Corse	1,38	20,7	2,65	12,2	1,35	22,0	1,51	19,5	2,68	12,5	1,54	19,1
Nancy-Metz	1,29	21,8	2,17	14,9	1,26	24,0	1,40	21,0	1,80	18,0	1,42	20,8
Reims	1,27	22,2	2,19	15,3	1,24	24,1	1,39	21,2	1,86	18,0	1,41	21,0
Strasbourg	1,24	22,0	2,03	14,1	1,22	23,5	1,33	21,0	1,72	18,4	1,34	20,8
Grand Est	1,27	22,0	2,13	14,7	1,24	23,8	1,37	21,0	1,79	18,2	1,39	20,8
Amiens	1,28	21,7	2,12	15,8	1,26	24,1	1,39	20,9	1,98	16,7	1,41	20,7
Lille	1,30	21,6	2,09	15,7	1,35	22,7	1,43	20,5	1,73	19,7	1,45	20,5
Hauts-de-France	1,29	21,6	2,10	15,7	1,32	23,1	1,42	20,7	1,79	18,8	1,44	20,5
Créteil	1,23	22,3	2,02	15,7	1,26	23,7	1,34	21,4	1,64	20,2	1,35	21,3
Paris	1,23	22,4	2,20	14,9	1,22	25,1	1,35	21,7	1,30	24,6	1,34	22,3
Versailles	1,15	23,7	2,03	15,3	1,22	24,4	1,27	22,5	1,57	20,8	1,28	22,4
Île-de-France	1,19	23,0	2,05	15,4	1,23	24,2	1,31	21,9	1,48	22,0	1,32	21,9
Normandie	1,23	22,2	2,23	15,3	1,23	24,5	1,34	21,5	1,88	17,5	1,36	21,3
Bordeaux	1,21	22,9	2,24	14,7	1,25	24,2	1,34	21,7	1,72	19,6	1,36	21,6
Limoges	1,28	21,9	2,38	15,0	1,31	23,2	1,41	20,9	2,07	15,7	1,45	20,5
Poitiers	1,26	22,0	2,34	14,1	1,27	23,7	1,37	21,1	1,94	16,9	1,39	20,9
Nouvelle-Aquitaine	1,23	22,5	2,29	14,6	1,26	23,9	1,36	21,4	1,83	18,2	1,38	21,2
Montpellier	1,21	22,6	2,10	15,3	1,24	24,4	1,32	21,7	1,70	19,1	1,34	21,6
Toulouse	1,21	22,9	2,24	14,9	1,24	23,9	1,33	21,7	1,88	17,6	1,35	21,5
Occitanie	1,21	22,7	2,17	15,1	1,24	24,1	1,32	21,7	1,79	18,2	1,35	21,5
Pays de la Loire (Nantes)	1,21	22,8	2,31	14,5	1,25	23,9	1,34	21,5	1,89	18,2	1,36	21,3
Aix-Marseille	1,18	22,9	2,20	14,3	1,29	23,2	1,33	21,3	1,74	19,0	1,34	21,2
Nice	1,17	23,2	2,07	15,2	1,23	24,4	1,28	22,2	1,72	19,2	1,30	22,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,18	23,0	2,15	14,7	1,26	23,7	1,31	21,7	1,73	19,1	1,33	21,5
France hors DROM	1,22	22,5	2,16	15,0	1,25	24,0	1,34	21,5	1,72	19,2	1,36	21,4
Guadeloupe	1,40	21,0	2,38	14,6	1,45	22,0	1,57	19,7	2,00	16,5	1,60	19,5
Guyane	1,46	18,8	2,24	15,2	1,50	19,9	1,63	18,0	2,16	15,7	1,65	17,9
Martinique	1,45	19,4	2,42	14,0	1,55	20,3	1,66	18,1	2,21	15,0	1,70	17,8
Mayotte	1,17	23,0	1,72	18,6	1,16	25,4	1,24	22,8	1,65	19,2	1,25	22,6
La Réunion	1,30	21,6	2,23	14,5	1,33	23,1	1,46	20,1	1,91	17,3	1,49	19,9
DROM	1,32	21,0	2,19	15,1	1,36	22,6	1,48	19,9	1,97	16,7	1,50	19,7
Ensemble public	1,23	22,4	2,16	15,1	1,26	23,9	1,35	21,4	1,73	19,0	1,37	21,3
Privé sous contrat	1,09	25,7	2,09	16,5	1,29	24,0	1,25	23,6	1,81	18,6	1,27	23,3
Ensemble public + privé sous contrat	1,20	23,1	2,15	15,3	1,26	23,9	1,33	21,9	1,75	18,9	1,35	21,7

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2024, dans l'académie de Clermont-Ferrand, le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires allouées par élève est de 1,26 dans les formations en collège (y compris Segpa) du secteur public. Le nombre d'élève par structure est de 22,2.

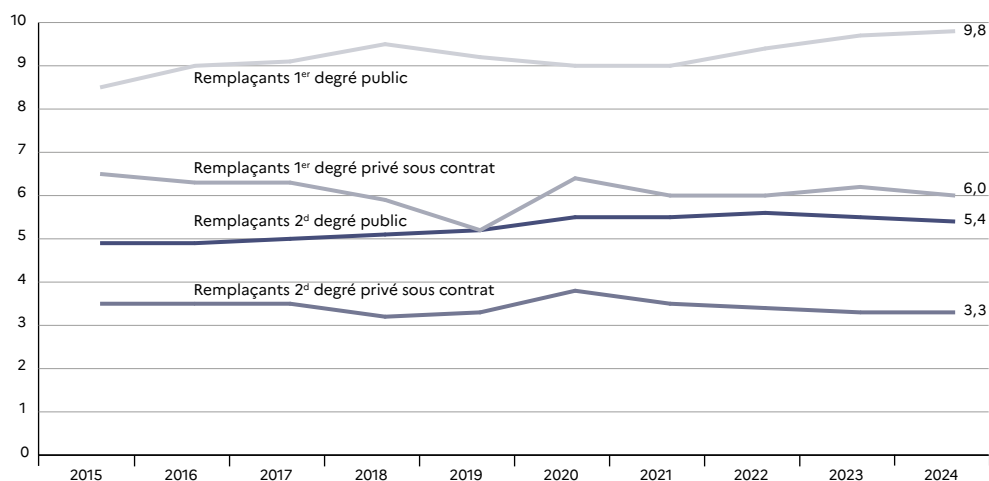
À la rentrée 2024, dans le premier degré public, 31 800 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants en poste, pour des durées inférieures à l'année (2). Ils représentent 10% des enseignants dans le secteur public et 6% dans le privé sous contrat. Dans le second degré public, 21 000 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants et représentent 5% des enseignants du public et 3% dans le privé sous contrat

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42,5 ans pour les hommes et de 38,0 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes remplaçants est régulière, tandis que les femmes sont plus nombreuses en dessous de 30 ans. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés

de 39,5 ans pour les hommes et de 39,3 ans pour les femmes. Une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, après deux années de légère baisse en 2020 et 2021 (crise sanitaire), la proportion de remplaçants parmi les enseignants atteint en 2024 son niveau le plus élevé depuis 2015 (10%) (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5%, elle remonte en 2020 puis se stabilise à 6% en 2024. Dans le second degré public, la proportion de remplaçants parmi les enseignants est stable autour de 5%. Sur l'ensemble de la période 2015-2023, elle évolue peu dans le second degré privé. Cependant, après un léger pic en 2020 à 4%, elle redescend à 3% en 2024.

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants (en %)



► Champ : France, agents en mission d'enseignement, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Lecture : dans le premier degré public, 8,5% des enseignants étaient remplaçants en 2015. Ils sont 9,8% en 2024.

Précisions

Remplaçants – Voir « Glossaire » pour la méthodologie car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions et non sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Les enseignants remplaçants et leur part parmi l'ensemble des enseignants en 2024-2025

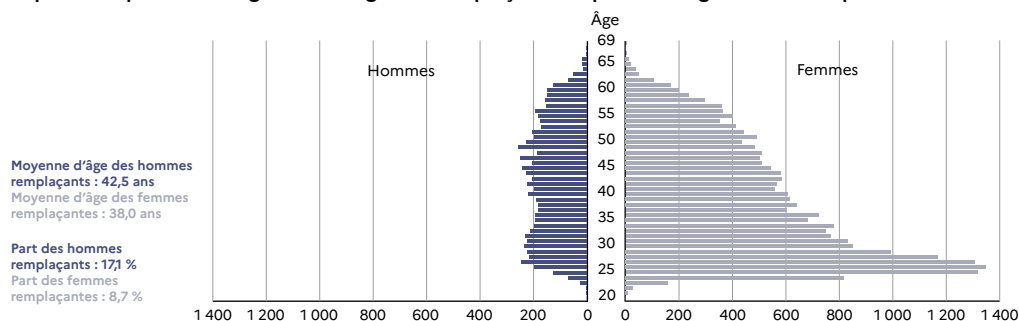
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)
Enseignement d'élèves du premier degré				
Enseignant titulaire	28 141	8,9		
Enseignant non titulaire	3 686	41,8	2 608	36,0
Total 1^{er} degré	31 827	9,8	2 608	6,0
Enseignement d'élèves du second degré				
Agrégé et chaire supérieure	1 058	1,9		
Certifié et PEPS	7 175	3,1		
Professeur en lycée professionnel	562	1,1		
Autres enseignants titulaires	35	0,4		
Enseignant non titulaire	12 160	28,2	3 184	16,1
Total 2^e degré	20 990	5,4	3 184	3,3

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2024.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 31 827 enseignants du premier degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation (novembre 2024), la majorité de leur temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 9,8% de l'ensemble des enseignants du second degré public.

3 Répartition par sexe et âge des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2024-2025

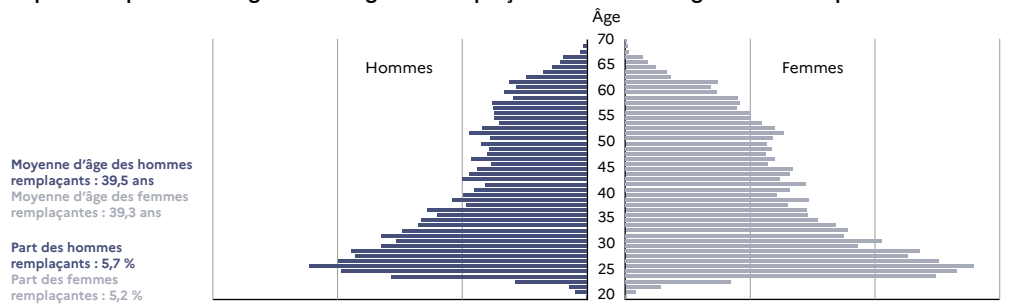


► Champ : France, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2024.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 1 350 femmes remplaçantes du premier degré sont âgées de 26 ans à la date d'observation (novembre 2024).

4 Répartition par sexe et âge des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2024-2025



► Champ : France, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2024.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 445 hommes remplaçants du premier degré sont âgés de 26 ans à la date d'observation (novembre 2024).

À la rentrée 2024, 1,0% des enseignants titulaires du premier degré public depuis au moins un an ont obtenu une mutation dans un autre département (1,2% en 2015) (1). Dans le second degré public, 1,5% des enseignants titulaires ont changé d'académie d'affectation (2,2% en 2015). Le niveau est stable par rapport à 2023, qui cumulait une baisse du nombre de demandes et un taux d'obtention de mutation interacadémique au plus bas depuis 2015. Les taux de mobilité des premier et second degrés s'élèvent respectivement à 15% et 8%, en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie (2).

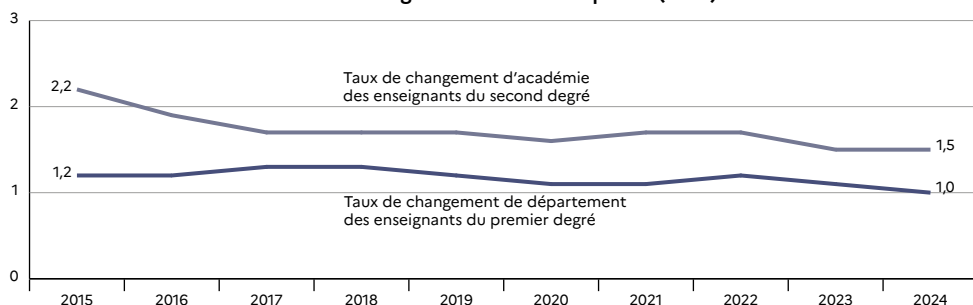
En plus de la **mobilité des enseignants** titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant

que titulaires : 95% dans le premier degré et 88% dans le second degré.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux des enseignants titulaires sont généralement peu dispersés (moins de 2% de mouvements nets dans chaque département) (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré le sont davantage (4). Ils sont négatifs dans les académies autour de Paris (notamment -1,4% à Amiens, -3,1% à Versailles, -3,8% à Créteil) ainsi qu'en Guyane (-2,4%) et à Mayotte (-8,7%) et positifs dans le reste de la France.

La part des enseignants ayant moins de six ans d'ancienneté dans leur établissement est plus importante en REP (5).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public (en %)



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire (hors néo-titulaires) du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée. RERS 2025, DEPP

Lecture : entre les rentrées 2023 et 2024, 1,0% des enseignants du premier degré ont changé de département, tandis que 1,5% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le bilan social national (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

Taux de migration nette – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2023 et/ou en novembre 2024, ni ceux des néo-titulaires.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre novembre 2023 et novembre 2024 (en %)

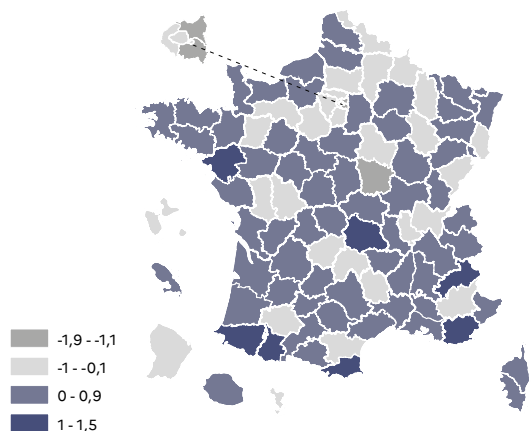
	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	15,0	6,3	1,0	7,9	3,7	1,5	11,4
Moins de 30 ans (1)	45,2	11,6	2,9	27,4	8,6	7,1	37,5
30-39 ans (1)	21,8	8,5	1,6	14,2	6,6	3,1	18,2
40-49 ans (1)	11,8	6,1	0,8	6,5	3,7	0,9	9,3
50 ans et plus (1)	8,4	4,9	0,6	4,2	2,4	0,6	6,0
Néo-titulaires (2)	94,6		0,1	88,0		50,7	91,6

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2024. RERS 2025, DEPP

- Hors néo-titulaires
- Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2023 et titulaires le 30 novembre 2024.
- La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2023 et le 30 novembre 2024, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

Lecture : entre les rentrées 2023 et 2024, 15,0% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,3% ont changé d'établissement. 1,0% des enseignants du premier degré ont changé de département.

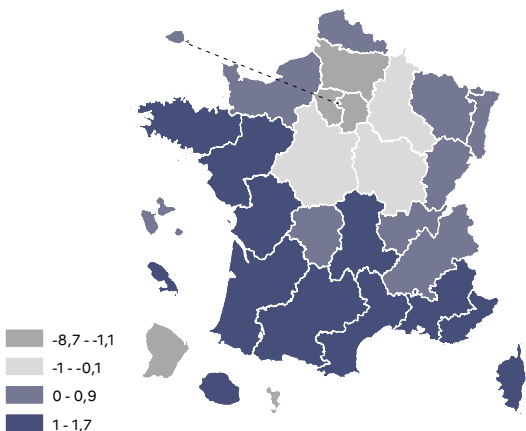
3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département entre novembre 2023 et novembre 2024 (en %)



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2023 et 2024. RERS 2025, DEPP

Lecture : entre les rentrées 2023 et 2024, le taux de migration interdépartemental net de l'Ille-et-Vilaine est de 0,4%.

4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie entre novembre 2023 et novembre 2024 (en %)



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2023 et 2024. RERS 2025, DEPP

Lecture : entre les rentrées 2023 et 2024, le taux de migration interacadémique de l'académie de Rennes est de 1,6%.

5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement à la rentrée 2024 (en %)

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles	11,6	36,2	24,0	28,2	100,0
hors REP ou REP+	11,5	35,7	22,9	29,9	100,0
REP	12,6	39,9	25,0	22,5	100,0
REP+	11,2	34,7	29,9	24,1	100,0
Collèges et Segpa	7,2	27,3	26,0	39,5	100,0
hors REP ou REP+	6,8	25,5	25,3	42,4	100,0
REP	8,9	33,3	26,9	30,9	100,0
REP+	7,9	33,2	31,0	27,9	100,0
Lycées GT	5,2	24,9	27,2	42,8	100,0
Lycées professionnels	6,2	26,3	25,1	42,5	100,0
Lycées polyvalents	5,8	26,3	27,9	40,0	100,0
Autres établissements	37,8	45,0	11,9	5,3	100,0
Ensemble des écoles et établissements	12,6	32,8	23,6	31,0	100,0

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2024. RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 11,5% des enseignants affectés en écoles, hors REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

En 2023, un enseignant de l'éducation nationale, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 830 euros nets par mois : 2 920 euros pour les enseignants titulaires et 1 980 pour les enseignants contractuels (1). Pour les titulaires, si tous les enseignants travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, le salaire net mensuel moyen serait 3 010 euros en équivalent temps plein (EQTP).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 700 euros (2). Ce montant correspond à un traitement indiciaire brut de 2 880 euros, auquel s'ajoutent 430 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et duquel se déduisent les charges sociales. Parmi les enseignants titulaires du second degré public, les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de quotité travaillée et d'ancienneté. Les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires que ceux du premier degré : en moyenne 650 euros par mois pour les certifiés, 890 euros pour les agrégés et 2 490 euros pour les professeurs de chaire supérieure, enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 6 020 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public (3). Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 460 euros, soit 240 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 840 euros nets par mois contre 3 200 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que ceux du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante titulaire du public gagne 89% de la rémunération d'un enseignant titulaire du public. Le rapport est le même dans le privé sous contrat. Les femmes enseignent davantage à temps partiel et sont moins avancées dans leur carrière que les hommes. Le niveau et la part des primes sont également moins élevés pour les femmes (surreprésentation des hommes dans les directions des écoles dans le premier degré et moins grande propension à effectuer des heures supplémentaires dans le second degré).

Precisions

Avvertissement – Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les niveaux de salaires diffusés dans cette édition ne sont pas directement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Dans le cadre de ces changements, le calcul de la décomposition des éléments du salaire brut (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et primes) ainsi que du salaire net en EQTP n'a été possible que pour les titulaires du public et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat. En revanche, ce calcul n'est pas opérationnel pour l'ensemble des contractuels.

Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité, chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple, une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2024-2025*, à paraître.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.51.
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

1 La rémunération mensuelle des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants titulaires (public + privé sous contrat)	3 630	2 990	60	570	15,8	2 920	2 110	3 830	0,89	3 010
Enseignants du premier degré	3 350	2 870	60	420	12,6	2 680	2 030	3 420	0,92	2 760
Enseignants du second degré	3 880	3 110	60	710	18,3	3 140	2 260	4 090	0,93	3 220
Enseignants contractuels (public + privé sous contrat)	2 450					1 980	1 270	2 640	0,90	
Ensemble des enseignants (public + privé sous contrat)	3 520					2 830	1 970	3 780	0,90	

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

1. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les agents sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80% et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année × 80%) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1 000/0,8).

Lecture : en 2023, les enseignants titulaires perçoivent un salaire brut mensuel moyen de 3 630 euros dont 2 990 euros relèvent du traitement indiciaire brut, 570 euros des primes et indemnités et 60 euros de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT). Les 10% des enseignants titulaires les moins bien rémunérés perçoivent au plus 2 110 euros nets mensuels tandis que les 10% des mieux rémunérés perçoivent au moins 3 830 euros nets. En moyenne, les femmes gagnent 89% de la rémunération de leurs homologues de sexe masculin.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

2 La rémunération mensuelle des enseignants titulaires du secteur public en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants titulaires du premier degré public	3 370	2 880	60	430	12,6	2 700	2 050	3 440	0,93	2 780
dont professeurs des écoles	3 370	2 880	60	430	12,6	2 700	2 050	3 440	0,93	2 780
Enseignants titulaires du second degré public	3 940	3 160	60	710	18,2	3 200	2 290	4 150	0,93	3 280
dont : professeurs de chaire supérieure	7 140	4 560	100	2 490	34,8	6 020	4 700	7 380	0,90	6 020
professeurs agrégés	4 720	3 750	80	890	18,9	3 850	2 760	4 900	0,94	3 950
professeurs certifiés	3 720	3 030	50	650	17,3	3 020	2 230	3 830	0,95	3 100
professeurs d'EPS	3 760	3 020	60	680	18,2	3 050	2 280	3 820	1,00	3 120
professeurs de lycée professionnel	3 970	3 140	60	760	19,3	3 230	2 480	4 020	0,95	3 280
Ensemble des enseignants titulaires du secteur public	3 650	3 020	60	570	15,6	2 950	2 130	3 870	0,89	3 030

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, public, enseignants titulaires en fonction au ministère de l'éducation nationale.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

3 La rémunération mensuelle des enseignants assimilés titulaires du secteur privé sous contrat en 2023

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants assimilés titulaires du premier degré privé	3 170	2 710	60	390	12,4	2 460	1 790	3 170	0,90	2 600
dont professeurs des écoles	3 170	2 710	60	390	12,4	2 460	1 790	3 170	0,90	2 600
Enseignants assimilés titulaires du second degré privé	3 620	2 870	50	700	19,4	2 840	2 110	3 670	0,92	2 960
dont : professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 840	3 680	90	1 080	22,3	3 820	2 860	4 910	0,90	3 910
professeurs certifiés	3 540	2 820	50	670	18,9	2 770	2 070	3 560	0,93	2 900
professeurs d'EPS	3 560	2 880	60	630	17,6	2 780	2 210	3 490	0,97	2 860
professeurs de lycée professionnel	3 780	2 930	50	800	21,2	2 970	2 260	3 760	0,92	3 070
Ensemble des enseignants assimilés titulaires du secteur privé	3 470	2 820	60	590	17,2	2 710	1 970	3 560	0,89	2 830

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, privé sous contrat, enseignants assimilés titulaires en fonction au ministère de l'éducation nationale.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

En 2023, un personnel non enseignant, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 1 760 euros nets par mois : 3 030 euros pour les titulaires et 1 140 pour les contractuels (1). Si tous les titulaires travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors le salaire net mensuel moyen serait de 3 100 euros en équivalent temps plein (EQTP) : 3 700 euros pour les agents de catégorie A, 2 470 euros pour ceux de catégorie B et 2 080 pour ceux de catégorie C.

Les personnels de catégorie A ont perçu un salaire net moyen de 3 630 euros (2). Ce montant correspond à un traitement indiciaire brut de 3 390 euros, auquel s'ajoutent 1 020 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et duquel se déduisent les charges sociales. La catégorie A se distingue par une forte hétérogénéité des salaires. Ainsi, les personnels d'encadrement ont un salaire net mensuel moyen d'environ 4 870 euros

tandis que celui des personnels d'éducation s'établit à 2 890 euros.

Les personnels de catégories B et C ont perçu un salaire net moyen de respectivement 2 410 euros et 2 020 euros (3). Au sein de chaque catégorie, les traitements indiciaires bruts des personnels ASS et ITRF sont proches : en moyenne 2 100 euros pour les catégories B et 1 900 pour les catégories C. Les personnels de catégorie B se distinguent des deux autres catégories par un poids des primes plus important, en moyenne de 27%.

Parmi les personnels non enseignants, les femmes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une femme gagne 75% de la rémunération d'un homme. Le rapport est de 79% pour les personnels de catégorie A, 96% pour les personnels de catégories B et C et 90% pour les contractuels.

Précisions

Avertissement – Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les niveaux de salaires diffusés dans cette édition ne sont pas totalement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Dans le cadre de ces changements, le calcul de la décomposition des éléments du salaire brut (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et primes) ainsi que du salaire net en EQTP n'a été possible que pour les titulaires du public et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat. En revanche, ce calcul n'est pas opérationnel pour l'ensemble des contractuels.

Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple, une personne présente six mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2024-2025*, à paraître.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), millésime 2023. Traitement DEPP.

1 La rémunération mensuelle des personnels non enseignants en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Personnels non enseignants titulaires	3 720	2 810	50	870	23,2	3 030	1 900	4 760	0,77	3 100
Catégorie A	4 470	3 390	60	1 020	22,7	3 630	2 300	5 300	0,79	3 700
Catégorie B	2 960	2 120	40	800	27,0	2 410	2 000	2 900	0,96	2 470
Catégorie C	2 490	1 900	30	560	22,3	2 020	1 740	2 360	0,97	2 080
Personnels non enseignants contractuels	1 420	1 240	20	160	11,5	1 140	810	1 550	0,90	
AED-AESH	1 360					1 090	800	1 480	0,91	
Autres contractuels	2 260					1 820	1 230	2 370	0,83	
Ensemble des personnels non enseignants	2 180					1 760	870	3 360	0,75	

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public.

1. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les personnels non enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les agents sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80% et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année × 80%) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

Lecture : en 2023, les personnels non enseignants titulaires perçoivent un salaire brut mensuel moyen de 3 720 euros dont 2 810 euros relèvent du traitement indiciaire brut, 870 euros des primes et indemnités et 50 euros de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT). Les 10% des personnels non enseignants titulaires les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 900 euros nets mensuels tandis que les 10% les mieux rémunérés perçoivent au moins 4 760 euros nets. En moyenne, les personnels non enseignants titulaires de sexe féminin gagnent 77% de la rémunération de leurs homologues de sexe masculin.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

2 La rémunération mensuelle des personnels non enseignants de catégorie A en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Personnels d'encadrement	5 990	4 470	70	1 460	24,3	4 870	3 700	6 130	0,93	4 870
Personnels de direction	5 710	4 440	70	1 200	21,0	4 610	3 580	5 820	0,94	4 610
Personnels d'inspection	6 040	4 400	70	1 570	26,0	4 930	4 160	5 720	0,97	4 930
Personnels d'encadrement supérieur	8 760	4 900	100	3 760	42,9	7 280	5 340	9 880	0,97	7 280
Personnels d'éducation	3 590	3 060	50	480	13,4	2 890	2 180	3 650	0,94	2 950
Conseillers principaux d'éducation	3 630	3 050	50	530	14,5	2 930	2 220	3 700	0,94	2 970
Psychologues de l'éducation nationale	3 520	3 070	50	400	11,3	2 830	2 130	3 530	0,94	2 900
Personnels ASS	3 930	2 790	60	1 090	27,7	3 210	2 230	4 530	0,81	3 330
Filière administrative	4 640	3 020	60	1 560	33,7	3 810	2 870	5 000	0,94	3 840
Filière sociale et de santé	3 400	2 610	50	730	21,6	2 760	2 100	3 530	0,96	2 930
Personnels ITRF	4 570	3 060	70	1 440	31,5	3 760	2 710	5 230	0,96	3 830
Ensemble des personnels non enseignants de catégorie A	4 470	3 390	60	1 020	22,7	3 630	2 300	5 300	0,79	3 700

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

3 La rémunération mensuelle des personnels non enseignants de catégories B et C en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Personnels non enseignants de catégorie B	2 960	2 120	40	800	27,0	2 410	2 000	2 900	0,96	2 470
Personnels ASS (filière administrative)	2 960	2 120	40	800	27,1	2 420	2 000	2 910	0,97	2 470
Personnels ITRF	2 940	2 140	40	760	25,8	2 400	2 030	2 810	0,93	2 450
Personnels non enseignants de catégorie C	2 490	1 900	30	560	22,3	2 020	1 740	2 360	0,97	2 080
Personnels ASS (filière technique)	2 510	1 900	30	570	22,8	2 040	1 750	2 380	0,96	2 100
Personnels ITRF	2 420	1 900	30	490	20,2	1 960	1 700	2 220	0,94	2 020
Ensemble des personnels non enseignants de catégories B et C	2 680	1 990	40	650	24,4	2 180	1 800	2 720	0,96	2 240

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

En 2024-2025, 353 900 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1) (2). Elles sont 36% à être fonctionnaires en raison de la part importante de personnels d'assistance éducative, tous non titulaires.

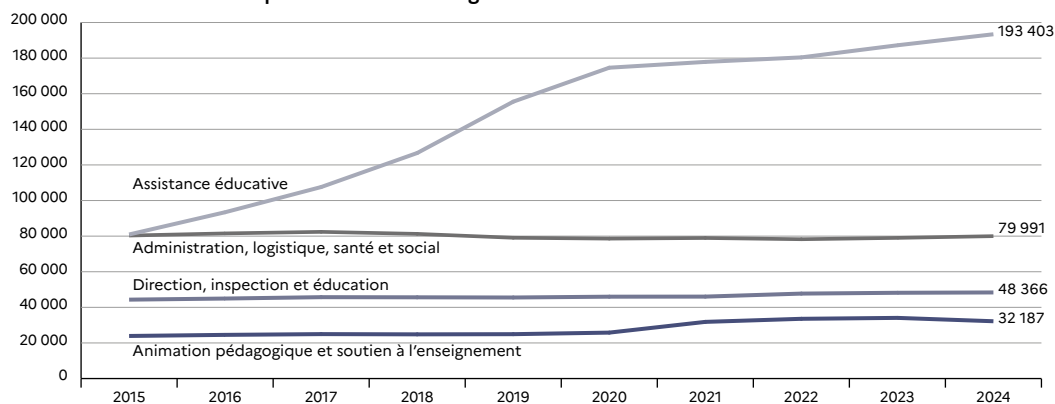
La majorité des personnels non enseignants sont des personnels d'assistance éducative (193 400), dont 134 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), 58 700 assistants d'éducation (AED) et 600 assistants prévention et sécurité (APS). Les AED et APS sont en général affectés en établissement du second degré. *A contrario*, les AESH sont en grande partie affectés administrativement en services départementaux ou en rectorat.

Les personnels en administration, logistique, santé et social sont 80 000, dont 47 200 affectés en établissement du second degré.

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non-enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative, en raison d'un recrutement important d'AESH, à un rythme soutenu entre 2015 et 2021 (+139%). Bien moins nombreux, les personnels d'animation pédagogique et de soutien à l'enseignement ont progressé de 27,7% entre 2019 et 2021, puis plus faiblement jusqu'en 2023. Leur effectif a baissé de 5,5% en 2024. Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs évoluent peu au cours de cette même période.

Au 31 décembre 2023, outre les personnels rémunérés par le ministère, 49 700 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et 89 500 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATEE) sont affectés dans le public, respectivement dans les écoles du premier degré et dans les collèges et lycées (3) : huit sur dix sont fonctionnaires ou stagiaires, 17% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (elles représentent 99% des Atsem et 61% des ATEE) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, les personnels d'assistance éducative sont au nombre de 193 403 et les personnels de direction, d'inspection et d'éducation au nombre de 48 366.

Précisions

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2023. Traitement DEPP.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2024-2025

	Écoles élémentaires et préélémentaires	Collèges et Segpa	Lycées généraux et technologiques	Lycées professionnels	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Part de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	1 158	9	3		7 623	74	703	9 570	99,7
Animation pédagogique du 2 ^e degré public	1	193	2 003	1 276	174	1 829	673	6 149	67,8
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	211						3	214	96,3
Animation pédagogique du 2 ^e degré privé			257	160			1	418	91,1
Animation pédagogique	1 370	202	2 263	1 436	7 797	1 903	1 380	16 351	87,4
Direction d'école du 1 ^{er} degré public sans enseignement	5 352	2			7		29	5 390	100,0
Direction d'école du 1 ^{er} degré privé sans enseignement	1 057						1	1 058	99,2
Direction d'établissement du 2 ^e degré	14	10 302	3 792	1 367	7	17	125	15 624	99,8
Direction	6 423	10 304	3 792	1 367	14	17	155	22 072	99,8
Inspection du 1^{er} degré public	6	1	2		1 438	36	4	1 487	100,0
Inspection du 2^e degré public		42	84	36	105	1 881	7	2 155	100,0
Inspection générale de l'éducation nationale						247		247	100,0
Inspection	6	43	86	36	1 543	2 164	11	3 889	100,0
Éducation en internat	115							115	99,1
Développement psychologique et socialisation des élèves	1	1	1		3 695	94	83	3 875	84,1
Éducation du 1^{er} degré public	116	1	1		3 695	94	83	3 990	84,5
Conseiller principal d'éducation		7 205	4 270	1 472	3		689	13 639	84,2
Éducation en internat		1		225				226	82,3
Développement psychologique et orientation des élèves		2	7	3	8	4 314	216	4 550	71,4
Éducation du 2^e degré public		7 208	4 277	1 700	11	4 314	905	18 415	81,0
Éducation	116	7 209	4 278	1 700	3 706	4 408	988	22 405	81,6
Assistance d'éducation		246	18	10			14	288	
Accompagnement à la situation handicap		649	57	12	9 740	2 942		13 400	
Assistance éducative du 1^{er} degré public		895	75	22	9 740	2 956		13 688	
Assistance d'éducation	9	34 552	17 499	6 289	2	78	20	58 449	
Assistance prévention sécurité		416	93	86		2		597	
Accompagnement à la situation handicap		457	124	36	5 453	1 589	1	7 660	
Assistance éducative du 2^e degré public	9	35 425	17 716	6 411	5 455	1 669	21	66 706	
Assistance éducative interdégrés public ou référent (3)	1	54	416	11	99 665	12 862		113 009	
Assistance éducative	10	36 374	18 207	6 444	114 860	17 487	21	193 403	
Administration	192	15 901	13 078	3 290	7 719	14 864	1 266	56 310	85,9
Santé et accompagnement social	8	5 581	2 178	839	3 991	481	6	13 084	87,3
Logistique technique et de services		418	5 840	83	345	3 792	119	10 597	79,1
Administration, logistique, santé et social	200	21 900	21 096	4 212	12 055	19 137	1 391	79 991	85,2
Soutien à l'enseignement	4 234	5 140	4 919	699	782	52	10	15 836	0,5
Ensemble	12 359	81 172	54 641	15 894	140 757	45 168	3 956	353 947	35,8

► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2025, DEPP

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.

2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

3. Cette catégorie est constituée d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ils sont recrutés par le recteur ou son délégué, ou par le chef d'établissement de l'EPLE mutualisateur. Leur affectation administrative est rarement en établissement.

Lecture : à la rentrée 2024, les personnels d'animation pédagogique sont 16 351, dont 87,4% de titulaires.

3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2023-2024

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
Atsem (1)	49 652	99,2	28,7	47,8	40,1
Titulaires (dont stagiaires)	39 683	99,4	27,4	49,9	44,9
Contractuels	9 969	98,5	34,1	39,2	32,5
ATEE (2)	89 467	60,9	10,4	50,1	48,4
Titulaires (dont stagiaires)	72 526	60,1	7,7	51,7	49,6
Contractuels	16 941	64,3	22,2	43,5	42,7
Ensemble	139 119	74,6	17,0	49,0	48,3

► Champ : France hors Mayotte. Public. Agents en activité au 31 décembre 2023.

RERS 2025, DEPP

1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.

3. Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

Lecture : à la rentrée 2023, parmi les 49 652 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) exerçant au sein des établissements du 1^{er} degré public, 28,7% sont à temps partiel. 99,2% sont des femmes, âgées en moyenne de 47,8 ans.

Au cours du printemps 2023, les personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire évaluent leur satisfaction professionnelle à 6,1 sur 10 en moyenne (1). Les enseignants remplaçants du premier degré se démarquent avec une note plus faible (5,6), tandis que les accompagnants d'élèves en situation de handicap accordent une note plus élevée (7,1).

Dans l'ensemble, les personnels attribuent des notes de satisfaction plus élevées concernant la vie menée actuellement (6,7 sur 10) et le sentiment que leur vie professionnelle et personnelle a du sens pour eux (7,4) mais ils n'ont que très faiblement le sentiment que leur métier est valorisé dans la société (2,5). Les perspectives de carrière (2,8) et le niveau de rémunération (3,2) sont également jugés globalement insatisfaisants par les personnels de l'éducation nationale (2).

Le sentiment d'épuisement professionnel est estimé à 6,7 sur 10 en moyenne et la satisfaction vis-à-vis de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle à 5,6 sur 10. Pour ce dernier domaine, les notes les plus faibles sont attribuées par les personnels de direction du second degré (4,2).

Six personnels de l'éducation nationale sur dix considèrent que le pouvoir d'achat est l'un des trois domaines à améliorer en priorité pour l'exercice de leur métier et 44% désignent la charge de travail (3). Les domaines les plus signalés ensuite sont l'aménagement de fin de carrière (33%), les perspectives de carrière (27%) et la formation professionnelle continue (20%).

Précisions

Le Baromètre du bien-être au travail est réalisé auprès d'un échantillon représentatif des personnels de l'éducation nationale exerçant dans les écoles et les établissements scolaires publics et privés sous contrat en France. Un an après sa première édition, l'enquête a été reconduite au printemps 2023. 74 000 personnels y ont répondu : des personnels enseignants, de direction, administratifs, des conseillers principaux d'éducation, des assistants sociaux, des accompagnants d'élèves en situation de handicap, des psychologues de l'éducation nationale, des infirmiers et des médecins scolaires.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.03 ; 23.38.

1 Opinions des personnels sur leur travail et leur vie en 2023 (en note moyenne sur 10)

	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général?	Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie que vous menez actuellement?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie (personnelle et professionnelle) a du sens, de la valeur pour vous?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société?
Enseignants hors remplaçants	6,1	6,8	7,7	2,5
Enseignants remplaçants	5,6	6,3	7,2	2,3
Directeurs	6,3	6,9	7,9	2,9
Personnels du premier degré	6,0	6,7	7,6	2,5
Enseignants hors remplaçants	5,8	6,7	7,1	2,3
Enseignants remplaçants	5,7	6,1	7,0	2,6
Personnels de direction	6,2	6,5	7,6	4,2
Personnels administratifs	6,3	6,7	7,0	3,2
Conseillers principaux d'éducation	6,4	6,9	7,9	3,5
Personnels du second degré	5,9	6,6	7,1	2,5
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	7,1	6,7	7,9	2,4
Assistants sociaux	6,1	6,9	7,4	2,9
Médecins	5,7	6,9	7,0	2,4
Infirmiers	6,4	7,0	7,6	2,7
Psychologues	5,9	6,7	7,4	3,6
Personnels médico-sociaux	6,0	6,8	7,5	2,9
Ensemble	6,1	6,7	7,4	2,5

► **Champ :** France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, les enseignants non remplaçants dans le premier degré attribuent en moyenne la note de 6,1 sur 10 en réponse à la question « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général? ».

2 Déclarations des personnels sur leur satisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail en 2023 (en note moyenne sur 10)

	Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération?	Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle?	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle?
Enseignants hors remplaçants	3,0	3,2	7,2	5,0
Enseignants remplaçants	2,6	3,1	7,2	4,9
Directeurs	3,4	3,5	7,2	4,9
Personnels du premier degré	3,0	3,2	7,2	5,0
Enseignants hors remplaçants	2,8	3,3	6,7	5,4
Enseignants remplaçants	2,7	3,3	6,6	5,5
Personnels de direction	3,9	4,0	7,1	4,2
Personnels administratifs	3,4	3,7	5,9	5,8
Conseillers principaux d'éducation	3,5	3,6	6,4	6,1
Personnels du second degré	2,9	3,3	6,6	5,4
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	2,2	2,1	5,5	7,9
Assistants sociaux	3,1	4,0	6,3	6,2
Médecins	3,0	4,0	5,6	6,5
Infirmiers	2,9	3,4	5,8	6,6
Psychologues	2,8	3,6	6,5	5,9
Personnels médico-sociaux	2,8	3,5	6,3	6,0
Ensemble	2,8	3,2	6,7	5,6

► **Champ :** France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, les enseignants non remplaçants dans le premier degré attribuent la note de 3,0 sur 10 en moyenne en réponse à la question « Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes? ».

3 Les domaines d'amélioration prioritaires pour l'exercice du métier cités par les personnels en 2023 (en %)

	Le pouvoir d'achat	La charge de travail	L'aménagement de fin de carrière	Les perspectives de carrière	La formation professionnelle continue
Personnels du premier degré	57	55	36	21	21
Personnels du second degré	60	44	35	27	15
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	63	10	14	46	35
Personnels médico-sociaux	47	58	23	24	38
Ensemble	59	44	33	27	20

► **Champ :** France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 59% des personnels de l'éducation nationale dans les écoles et les établissements scolaires déclarent que le pouvoir d'achat fait partie des trois domaines prioritaires à améliorer pour l'exercice du métier parmi une liste de treize domaines proposés.

En 2023-2024, 92 500 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

Ils se répartissent en trois grandes catégories : 55 200 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 60%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR), 12 700 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14%) et 24 600 enseignants contractuels (27%), dont presque la moitié est constituée de doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

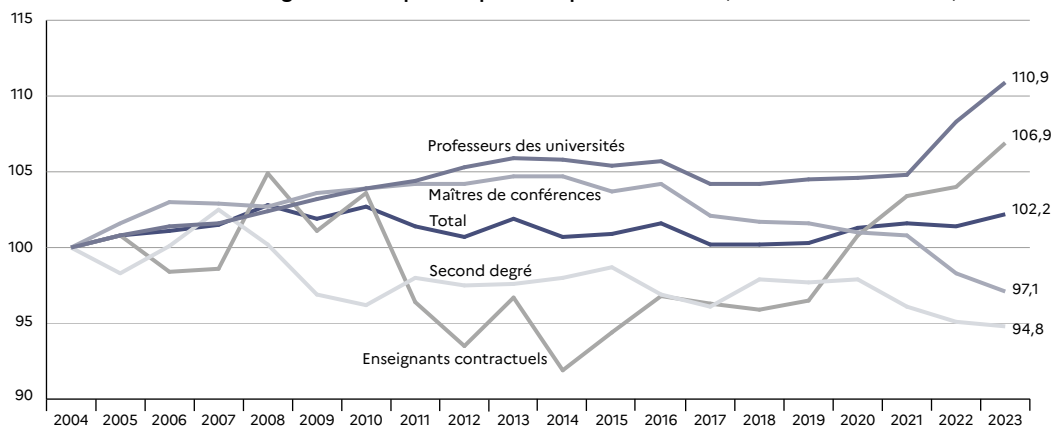
L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 2,2% au cours des vingt dernières années, passant

de 90 600 à 92 500. Les taux de croissance les plus élevés pour cette période concernent les effectifs des professeurs des universités (+10,9%), puis les enseignants contractuels (+6,9%) (1).

Les effectifs des enseignants en sciences sont les plus importants (37%), suivis par ceux en lettres (30%), en droit et en santé (14% chacun).

En lettres, les EC représentent 52% de l'effectif, les enseignants du second degré sont davantage représentés (24%) ainsi que les contractuels (24%). En sciences, les EC constituent 70% du personnel, alors que les enseignants du second degré et les contractuels représentent respectivement 12% et 18%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante que celle des MCF (38% contre 22%), alors que les PR sont proportionnellement moins nombreux, toutes disciplines confondues (23% contre 37%).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2004-2005 (base 100 en 2004-2005)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

Lecture : L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 2,2% entre 2004 et 2023.

RERS 2025, DEPP, DGRH

Précisions

La discipline – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques ; la discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et doctorants contractuels (enseignants contractuels), personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », personnels enseignants du supérieur – Voir « Glossaire ».

Source

DGRH-MENESR, RHSUPINFO au 31 décembre 2023 (année 2023-2024) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2023-2024.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2023-2024

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 543	17	129	2 689
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	4 947	32	179	5 158
	Enseignants du second degré	1 744	32	29	1 805
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 647	1	143	1 791
	Enseignants associés	666	20	75	761
	Autres enseignants contractuels (5)	894	24		918
	Total	12 441	126	555	13 122
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 293	17	205	4 515
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 591	46	332	9 969
	Enseignants du second degré	6 311	215	154	6 680
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 894	4	208	3 106
	Enseignants associés	693	22	43	758
	Autres enseignants contractuels (5)	2 433	95	113	2 641
	Total	26 215	399	1 055	27 669
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 592	828	172	8 592
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	13 868	1 317	271	15 456
	Enseignants du second degré	3 655	345	81	4 081
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 592	302	208	5 102
	Enseignants associés	355	20	30	405
	Autres enseignants contractuels (5)	629	138	3	770
	Total	30 691	2 950	765	34 406
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 945			4 945
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 856		2	2 858
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	161		6	167
	Enseignants associés	548			548
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	99			99
	Total	12 954		8	12 962
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	85	1	482	568
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	121		342	463
	Total	206	1	824	1 031
Non renseignée	Enseignants du second degré	64	11	59	134
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 450	127	144	1 721
	Enseignants associés	321	14		335
	Autres enseignants contractuels (5)	936	209	19	1 164
	Total	2 771	361	222	3 354
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	19 458	863	988	21 309
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	31 383	1 395	1 126	33 904
	Enseignants du second degré	11 774	603	323	12 700
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 744	434	709	11 887
	Enseignants associés	2 583	76	148	2 807
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	4 991	466	135	5 592
	Total	85 278	3 837	3 429	92 544

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

Lecture : en 2023-2024, 2 543 professeurs en droit étaient en activité dans les universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie.

RERS 2025, DEPP, DGRH

En 2023, l'enseignement supérieur public compte 90 200 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS), dont 58 700 titulaires et 31 500 contractuels sur missions permanentes (1).

Les filières les plus représentées sont la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) et la filière administrative (respectivement 80% et 13% des effectifs). La filière des bibliothèques et celle sociale et de santé constituent 5% et 1% des personnels non enseignants. La grande majorité des contractuels sur missions permanentes relève de la filière ITRF (90%).

La part des agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41% des agents de cette filière) que dans la filière administrative (26%). À l'inverse, la part des agents rattachés à la catégorie C est plus élevée dans la filière administrative (46%) que dans la filière ITRF (32%). Toutes filières confondues, la répartition par catégorie est homogène chez les titulaires, alors que la part des contractuels sur missions permanentes de catégorie A (47%) est plus élevée que celle des contractuels de catégorie B (22%) et C (31%).

Les femmes représentent 64% des BIATSS, mais cette part varie selon les filières. Elles sont plus nombreuses dans la filière sociale et de santé (89%) et la filière administrative (80%), tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (60%).

Précisions

Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2023, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Les contractuels présentés sont ceux de droit public sur missions permanentes, hors contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs correspondent aux personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au 31 décembre 2023, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

DGRH, annuaires (Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les contractuels BIATSS (EANT).

Direction de l'encadrement - bureau des études de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation - bases de gestion des emplois fonctionnels et administrateurs de l'État.

1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2023

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs de l'État	233		233	56,7		56,7
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	290		290	40,0		40,0
		Attachés d'administration de l'État	1 894	717	2 611	67,2	61,0	65,5
		Total catégorie A	2 417	717	3 134	62,9	61,0	62,5
	B	Secrétaires administratifs	2 969	495	3 464	85,1	83,0	84,8
C	Adjoints administratifs	4 605	914	5 519	87,7	80,0	86,5	
Total ADM			9 991	2 126	12 117	80,9	74,3	79,8
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	109	1	110	65,1	100,0	65,5
		Conservateurs des bibliothèques	682	22	704	67,3	59,0	67,0
		Bibliothécaires	524	71	595	74,6	62,0	73,1
		Total catégorie A	1 315	94	1 409	70,0	61,7	69,5
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 506	103	1 609	77,2	77,0	77,1
C	Magasiniers	1 564	203	1 767	62,3	67,0	62,9	
Total BIB			4 385	400	4 785	69,7	68,3	69,6
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 671	2 583	5 254	39,6	48,0	43,7
		Ingénieurs d'études	9 418	7 878	17 296	53,2	63,0	57,7
		Assistants ingénieurs	4 274	3 054	7 328	54,4	68,0	60,0
		Total catégorie A	16 363	13 515	29 878	51,3	61,3	55,8
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	13 273	6 225	19 498	60,9	68,0	63,1
C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	14 180	8 615	22 795	61,5	66,0	63,2	
Total ITRF			43 816	28 355	72 171	57,5	64,2	60,1
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention		376	376		77,0	77,0
		Infirmiers	211	117	328	95,7	94,0	95,1
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	42	18	60	97,6	78,0	91,7
		Assistants de service social des administrations de l'État	242	95	337	96,3	93,0	95,4
	Total catégorie A	495	606	1 101	96,2	82,8	88,8	
B	Infirmiers (catégorie B)	5		5	100,0		100,0	
Total SS			500	606	1 106	96,2	82,8	88,9
Ensemble			58 692	31 487	90 179	62,7	65,3	63,6

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles L. 332-1 à L. 332-21 du Code général de la fonction publique, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3¹ du Code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

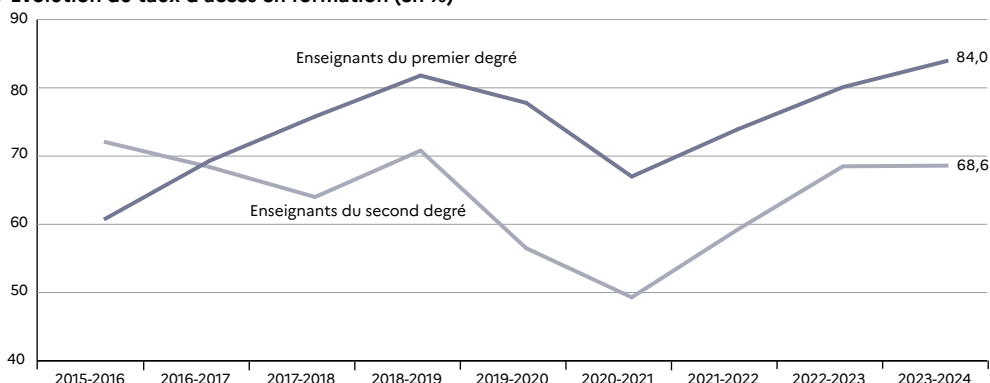
3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

Lecture : en 2023, les personnels BIATSS de catégorie A, issus de la filière administrative, dont encadrement, sont 3 134, et 62,5% d'entre eux sont des femmes.

Dans le secteur public, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté régulièrement entre les rentrées 2015 et 2018, passant de 61% à 82% en quatre ans (1). Il a diminué ensuite, jusqu'à 67% au cours de l'année scolaire 2020-2021, principalement en raison des deux années de crise sanitaire qui ont eu des conséquences sur les activités de formation. Depuis, ce taux remonte fortement pour atteindre 84% en 2023-2024. Concernant les enseignants du second degré, le taux d'accès à la formation est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 72% en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 71% en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, ce taux a baissé durant les années de crise sanitaire (49%), puis a connu une forte croissance jusqu'en 2022-2023, pour se stabiliser à 69% en 2023-2024.

En 2023-2024, 302 200 enseignants du premier degré public et 298 600 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 272 800 et 265 400 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (95%). Dans le second degré, ce sont les enseignants documentalistes qui sont les plus formés avec un taux de 89%. Par ailleurs, 18 200 directeurs d'école ou d'établissement du second degré et également 18 200 **personnels de l'éducation** ont accédé à un module de formation. Enfin, le taux d'accès diffère selon les groupes de disciplines du second degré : 68% des enseignants dans le domaine des services ont été présents à une formation, contre 73% des enseignants dans le domaine de la production et 68% des enseignants des disciplines générales (3).

1 Évolution du taux d'accès en formation (en %)



► Champ : France, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023-2024, 84,0% des enseignants du premier degré public ont accédé à au moins un module de formation.

Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration) ou présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'éducation nationale (cf. fiche 9.01). En sont déduits le taux d'inscription (rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée) et le taux d'accès (rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée).

Personnels de l'éducation – Voir « Glossaire » à « Missions des personnels ».

Regroupement des disciplines – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 9.10.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 La formation continue en 2023 selon les missions

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du premier degré	302 233	93,1	272 825	84,0
Enseignement en classe préélémentaire	72 373	93,8	64 106	83,1
Enseignement en classe élémentaire	150 295	94,2	135 099	84,7
Enseignement et direction d'école simultanés	36 655	98,3	35 386	94,9
Remplacement	27 354	86,8	24 328	77,2
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	15 556	80,9	13 906	72,3
Enseignement du second degré	298 569	77,2	265 417	68,6
Enseignement sur classes attitrées	270 762	77,0	240 695	68,4
Agrégés et chaires supérieures	36 271	69,4	31 761	60,8
Certifiés et PEPS	168 524	77,6	150 187	69,2
Professeurs de lycée professionnel	38 769	79,5	34 519	70,8
Enseignants non titulaires	22 295	81,7	19 796	72,6
Autres titulaires	4 903	79,1	4 432	71,5
Remplacement	15 539	72,9	13 271	62,3
Documentation	8 435	94,4	7 982	89,3
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 833	76,0	3 469	68,8
Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation				
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissement du second degré	19 892	95,1	18 191	87,0
Éducation	20 096	89,6	18 246	81,4

► **Champ** : France, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2023, dans le premier et le second degré public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 302 233 enseignants du premier degré public se sont inscrits à au moins un module de formation, soit 93,1% d'entre eux.

3 Les enseignants du second degré en formation continue en 2023 selon le groupe de discipline

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Disciplines générales	208 976	76,4	185 315	67,8
Philosophie	2 749	66,5	2 305	55,8
Lettres	45 735	82,7	40 002	72,3
dont : lettres modernes	29 462	83,9	25 719	73,2
lettres classiques	5 399	82,4	4 694	71,6
Langues	39 464	71,1	34 815	62,7
dont : allemand	4 372	81,2	3 922	72,8
anglais	21 992	69,7	19 413	61,5
espagnol	10 325	68,1	8 990	59,3
Histoire-géographie	21 464	74,0	18 788	64,8
Sciences économiques et sociales	3 220	76,2	2 799	66,2
Mathématiques	35 510	78,9	32 584	72,4
Physique-chimie	14 646	68,6	13 052	61,1
Biologie-géologie	13 838	82,5	12 225	72,9
Éducation musicale	5 309	85,8	4 577	73,9
Arts plastiques	5 482	85,8	4 867	76,2
Éducation physique et sportive	21 559	72,9	19 301	65,3
Domaines de la production	34 369	80,6	30 940	72,6
Domaines des services	21 568	76,3	19 127	67,6

► **Champ** : France, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2023, dans le second degré public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 208 976 enseignants en disciplines générales se sont inscrits à au moins un module de formation, soit 76,4% d'entre eux.

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe, sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : un enseignant sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime « bien » ou « très bien » préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés (en %)

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation (en %)

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été « bien » ou « très bien » préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue (en %)

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation (en %)

	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2025, DEPP

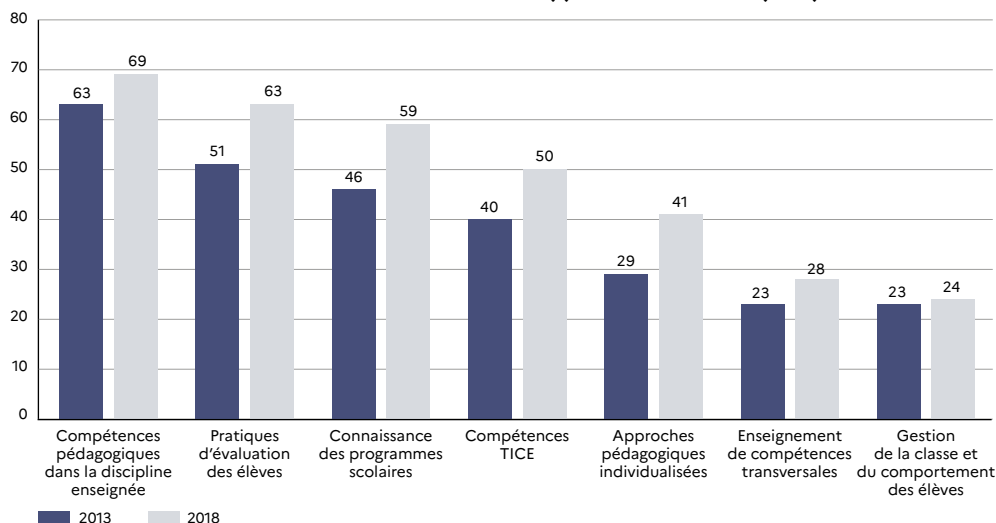
1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 ont respectivement 94% et 77% à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (2). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39%) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne de l'Union européenne (UE) est le plus important (23 points de pourcentage). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : un enseignant sur trois ayant abordé ce contenu s'estime « bien » ou « très bien » préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (3). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée. Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points) (1). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux concernant les TICE (4).

1 Évolution des contenus abordés en formation continue (1) entre 2013 et 2018 (en %)



► Champ : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2025, DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69% ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63% en 2013.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A. (2020), « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation (en %)

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent.

Parmi eux, 87% estiment avoir été « bien » ou « très bien » préparés sur cet aspect de leur métier.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue (en %)

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

4 Évolution des besoins élevés de formation exprimés par les enseignants entre 2013 et 2018 (en %)

	Enseignants français exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15
Connaissance des programmes scolaires	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	5	5
Compétences TICE	25	23
Approches pédagogiques individualisées	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34
Enseignement de compétences transversales	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	9	13

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2018, 34% des enseignants de collège français expriment un besoin élevé de formation pour l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 27% en 2013.

La moitié des enseignants de CM2 considèrent l'enseignement de la compréhension écrite comme « difficile » ou « très difficile » (1). Ils sont 65 % à déclarer y consacrer un temps « important » ou « très important ». Les trois quarts des enseignants pointent le nombre d'élèves en difficulté en compréhension écrite comme un facteur de difficulté pour l'enseignement du français (74 %) (2). Ils sont 78 % à déclarer que le nombre d'élèves en difficulté en écriture et production écrite constitue un facteur de difficulté pour l'enseignement du français, 75 % à considérer l'enseignement de la production de textes écrits comme « difficile » ou « très difficile » et 42 % à y consacrer un temps « important » ou « très important ».

Pour travailler la compréhension, les enseignants ayant vingt ans d'ancienneté dans le métier ou plus sont plus nombreux à fréquemment utiliser des textes documentaires et/ou des articles de presse que les enseignants ayant moins de dix ans d'ancienneté (57 %, contre 45 %) (3). Ils sont également plus nombreux à mobiliser un support issu de documents d'un autre domaine que le français pour l'apprentissage de l'accord sujet/verbe (49 %, contre 33 %). Pour travailler la compréhension associée à la lecture, ils recourent davantage à un ou des romans ou albums de littérature jeunesse (89 %, contre 78 %) tandis que leurs collègues de moins de dix ans d'ancienneté sont plus nombreux à recourir fréquemment à des fiches photocopées (70 %, contre 60 %).

Précisions

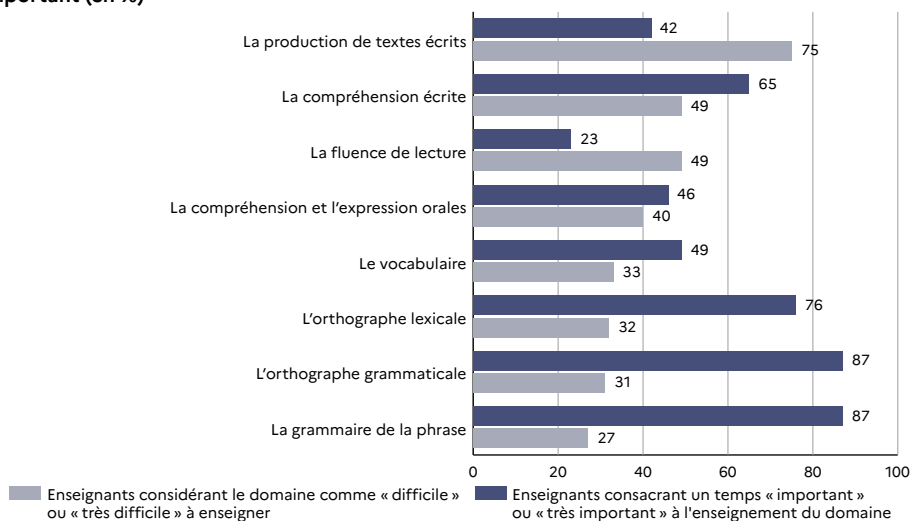
Praesco Français est une enquête qui vise à décrire les pratiques d'enseignement du français de manière générale et en ciblant certains domaines spécifiques tels que la compréhension des textes et l'accord sujet/verbe. Le questionnaire porte sur la programmation des enseignements, le choix des supports et des activités, l'organisation du travail des élèves, l'aide apportée pour remédier aux difficultés et les pratiques d'évaluation des acquis des élèves.

L'analyse des résultats de l'enquête s'est appuyée sur un échantillon représentatif de 1 674 enseignants de CM2 en France.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.11.
- Document de travail : 2024-E09.

1 Part des enseignants de CM2 qui perçoivent les enseignements suivants comme difficiles et qui y dédient un temps important (en %)

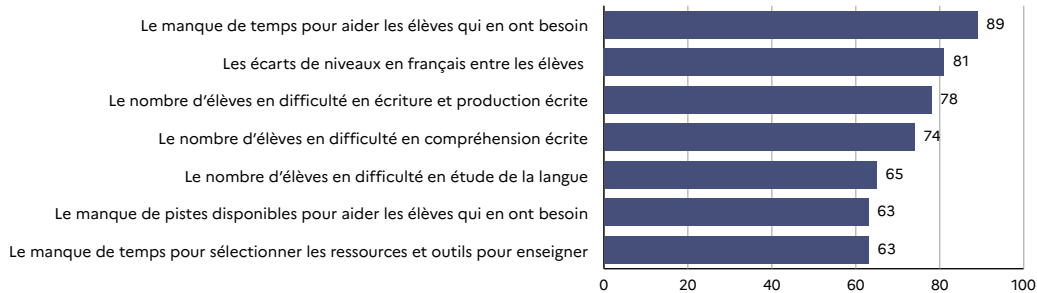


► **Champ :** France, professeurs des écoles en charge d'élèves de CM2, secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : 31% des enseignants considèrent l'orthographe grammaticale comme étant « difficile » ou « très difficile » à enseigner en CM2 et 87% déclarent avoir consacré un temps « important » ou « très important » à son enseignement.

RERS 2025, DEPP

2 Principaux facteurs de difficulté pour l'enseignement du français en CM2 (en %)



► **Champ :** France, professeurs des écoles en charge d'élèves de CM2, secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : 89% des enseignants considèrent le manque de temps pour aider les élèves qui en ont besoin comme un facteur de difficulté pour l'enseignement du français en classe de CM2.

RERS 2025, DEPP

3 Supports utilisés fréquemment par les enseignants en CM2 selon l'objectif visé et l'ancienneté dans le métier (en %)

Objectif visé	Support utilisé	Moins de 10 ans d'expérience (26% des enseignants)	20 ans ou plus d'expérience (40% des enseignants)	Ensemble
Construction des séances sur la chronologie	Un texte issu de documents d'un autre domaine que le français	33	44	38
	Un texte proposé par un manuel scolaire	33	27	29
	Un extrait d'une œuvre à l'étude dans la classe	56	64	58
Apprentissage de l'accord sujet/verbe	Un support issu de documents d'un autre domaine que le français	33	49	42
	Un support issu de différents manuels d'élèves	54	61	58
	Un extrait d'un texte à l'étude dans la classe	76	83	79
Apprentissage de la lecture-compréhension	Un ou des romans et albums de littérature jeunesse	78	89	86
	Des fiches photocopiées	70	60	63
	Un manuel scolaire	20	29	25
	Des logiciels installés sur des ordinateurs ou des tablettes	9	6	8
Travail sur la compréhension	Des textes littéraires	80	85	85
	Des textes documentaires et/ou des articles de presse	45	57	51
	Des documents composites (par exemple associant texte et image ou texte et graphique)	41	50	45
	Des extraits vidéo (films, documentaires, etc.)	28	23	24
	Des images	30	22	24
	Des sites Internet	7	9	8

► **Champ :** France, professeurs des écoles en charge d'élèves de CM2, secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : 44% des professeurs ayant 20 ans d'expérience ou plus dans le métier déclarent utiliser « souvent » ou « très souvent » un texte issu de documents d'un autre domaine que le français dans la construction des séances sur la chronologie en CM2, contre 33% des enseignants ayant moins de 10 années d'expérience.

RERS 2025, DEPP

Les écarts de niveaux entre les élèves et le temps à disposition pour aider les élèves en difficulté sont cités par neuf enseignants sur dix comme facteurs de difficulté pour l'enseignement du français en classe de troisième (1). Viennent ensuite le manque de motivation d'une partie de leurs élèves et le nombre d'élèves en difficulté (en lecture, compréhension, langue, écriture). Pour 85% des enseignants, les problèmes rencontrés par leurs élèves dans l'apprentissage du français s'expliquent par leur difficulté à identifier leurs propres difficultés et à mobiliser des stratégies pour y répondre (2). Au regard de ce constat, sept enseignants sur dix ont « souvent » ou « très souvent » des échanges individuels avec certains élèves sur la manière

de réaliser la tâche en cours (71%) et six enseignants sur dix sur leurs difficultés scolaires (65%) ou leur interprétation des contenus lors de la séance (62%) (3).

Pour travailler la compréhension, la totalité des enseignants recourent fréquemment à des textes littéraires, 69% à des images et 66% à des documents composites associant, par exemple, texte et image ou texte et graphique (4). Ces choix sont cohérents avec les enjeux propres à la classe de troisième, l'analyse de l'image associée à un texte constituant notamment l'un des exercices proposés au brevet des collèges tout en répondant aux attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Précisions

Praesco Français est une enquête qui vise à décrire les pratiques d'enseignement du français de manière générale et en ciblant certains domaines spécifiques tels que la lecture-compréhension, l'accord sujet/verbe et les constituants de la phrase complexe. Le questionnaire porte sur la programmation des enseignements, le choix des supports et des activités, l'organisation du travail des élèves, l'aide apportée pour remédier aux difficultés et les pratiques d'évaluation des acquis des élèves.

L'analyse des résultats de l'enquête s'est appuyée sur un échantillon représentatif de 1 677 enseignants de français en classe de troisième.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.36.

1 Facteurs de difficulté pour l'enseignement du français en troisième (en %)

	Ensemble
Écarts de niveaux entre élèves et temps pour aider les élèves en difficulté	90
Manque éventuel de motivation d'une partie des élèves	81
Nombre d'élèves en difficulté (en lecture, compréhension, langue, écriture)	80
Temps potentiellement insuffisant pour sélectionner des ressources/outils pour enseigner	65
Temps disponible potentiellement insuffisant pour préparer les séances	62
Sentiment d'impuissance face à la difficulté à faire progresser les élèves	59
Préparation des élèves aux exigences de la discipline au lycée	54
Effectif de la classe	53
Contenu des programmes du cycle 4 en français potentiellement lourd	51
Pistes disponibles potentiellement insuffisantes pour aider les élèves qui en ont besoin	50
Difficulté à identifier les blocages de certains des élèves	44
Complexité de certaines notions du programme	43
Manque éventuel de ressources pour enseigner	17

► **Champ :** France, enseignants de français en classe de troisième, secteurs public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : 90% des enseignants considèrent les écarts de niveaux entre les élèves et le temps à disposition pour aider les élèves en difficulté comme des facteurs de difficulté pour l'enseignement du français en classe de troisième.

2 Facteurs explicatifs des difficultés des élèves de troisième en français (en %)

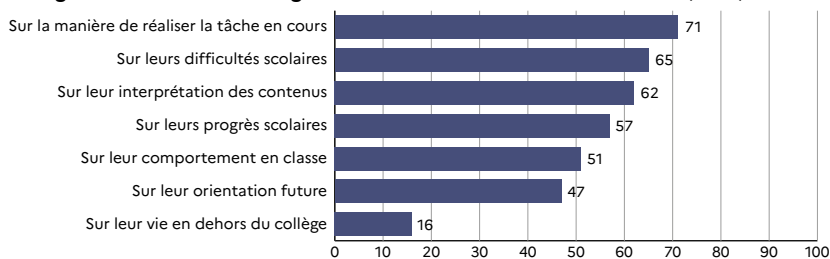
Difficultés à :



► **Champ :** France, enseignants de français en classe de troisième, secteurs public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : 82% des enseignants estiment que leurs élèves de troisième ont rencontré des difficultés en français car ils ont eu du mal à mobiliser leurs connaissances.

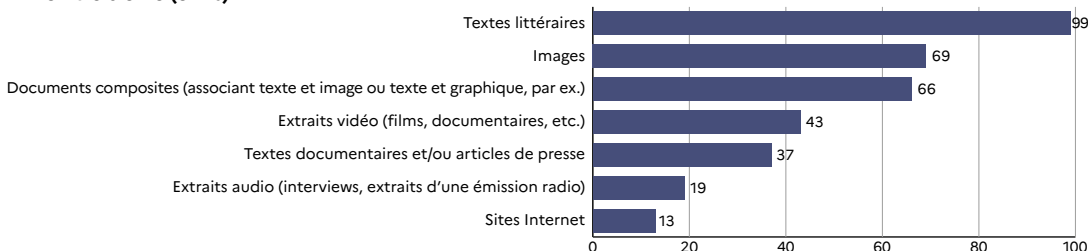
3 Fréquences élevées d'échanges individuels des enseignants avec certains élèves de troisième (en %)



► **Champ :** France, enseignants de français en classe de troisième, secteurs public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : 65% des enseignants déclarent avoir eu « souvent » ou « très souvent » un échange individuel avec certains élèves sur leurs difficultés scolaires lors des séances avec leur classe de troisième.

4 Supports fréquemment utilisés pour travailler la compréhension par les enseignants de français en troisième (en %)



► **Champ :** France, enseignants de français en classe de troisième, secteurs public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : 66% des enseignants déclarent avoir « souvent » ou « très souvent » utilisé des documents composites pour travailler la compréhension avec leurs élèves de troisième.

Durant l'année scolaire 2023-2024, 11 700 enseignants du secteur public, 3 200 personnels des corps non enseignants et 2 500 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite. Soit au total 17 400 départs, bien moins qu'en 2022-2023 (23 700 départs) (1).

L'âge de départ moyen est de 62,7 ans (2). Pour les enseignants du premier degré public, cet âge moyen est de 61,4 ans : en effet, de nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient, à ce titre, de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans (progressivement décalé à 59 ans entre 2023 et 2032). Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé partent à 61,9 ans, six mois plus tard en moyenne que leurs homologues du public.

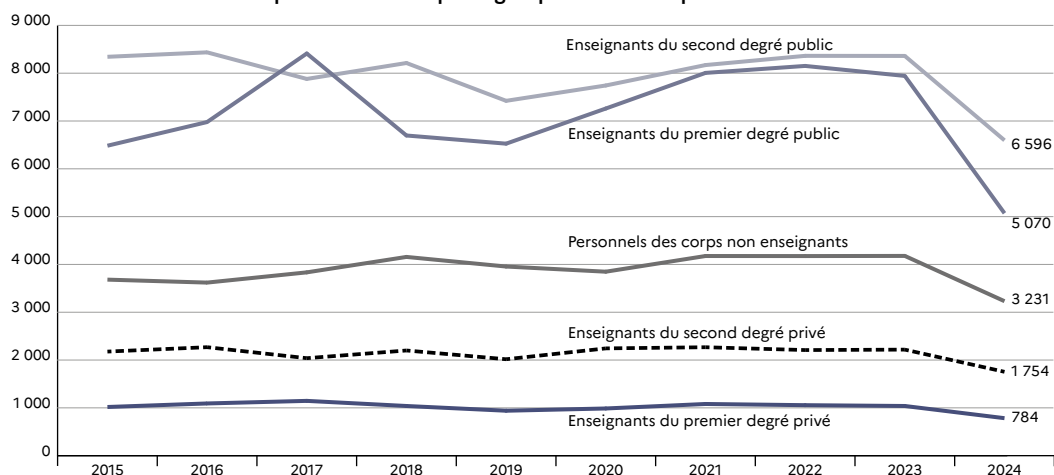
Les enseignants du second degré public et du second degré privé ont un âge moyen de départ de 63,5 ans

tandis que les non-enseignants titulaires partent en moyenne en retraite un peu plus tôt, entre 63 ans et 63,5 ans selon leur corps.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes que les nouveaux retraités : en 2023-2024, elles partent en moyenne dix mois avant les hommes, et sept mois avant en moyenne pour celles ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants ».

La hausse de l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'éducation nationale, progressive depuis 2015, aura été encore plus importante entre 2023 et 2024, pour les hommes comme pour les femmes (3) (4). Cette augmentation est plus forte pour les enseignants du premier degré public (+ 2,7 ans pour les hommes, + 2,3 ans pour les femmes), en raison de la baisse de la proportion des générations d'anciens instituteurs pouvant partir plus tôt en retraite.

1 Évolution du nombre de départs en retraite par regroupement de corps



► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants) et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, 5 070 enseignants titulaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n - 1 et le 30 septembre de l'année n. 2024 correspond donc à l'année scolaire 2023-2024.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants ou plus – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants ou plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été prévu lors de la réforme des retraites de 2010.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire*. À paraître.

2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2023-2024

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	58,5	61,4	61,2	61,9	61,4
Enseignants du second degré public	59,6	63,4	63,1	63,7	63,4
Enseignants du premier degré privé	59,2	62,1	61,8	63,1	61,9
Enseignants du second degré privé	58,8	63,5	63,3	63,9	63,5
Personnels d'encadrement		59,9	63,6	63,3	63,7
Vie scolaire		59,8	63,1	63,0	63,3
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)		59,9	63,4	63,3	63,2
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques		61,1	63,1	63,0	63,5
Ensemble	59,2	62,7	62,5	63,3	62,7
Effectifs	792	11 052	11 844	5 592	17 436

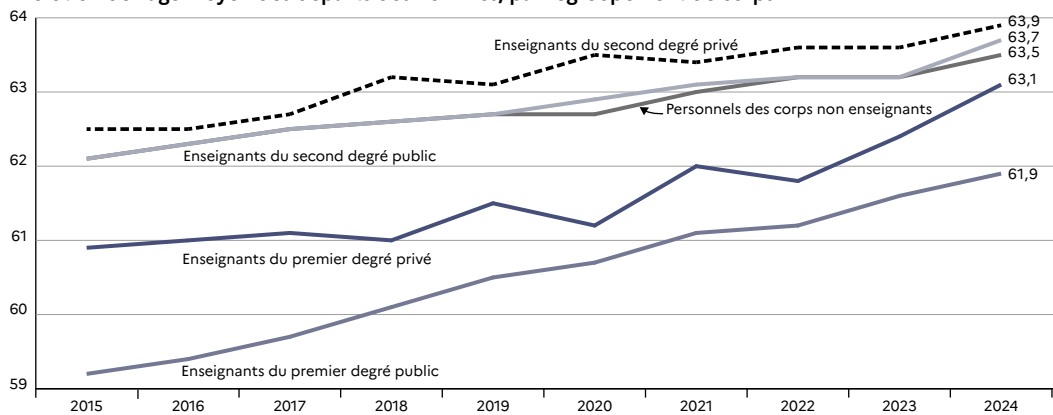
► **Champ :** France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants) et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, les enseignantes du premier degré public sont parties à la retraite à un âge moyen de 61,2 ans ; celles bénéficiant du statut de mères de trois enfants sont parties à la retraite à 58,5 ans en moyenne contre 61,4 ans pour celles n'en bénéficiant pas.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année 2023 et le 30 septembre de l'année 2024.

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps



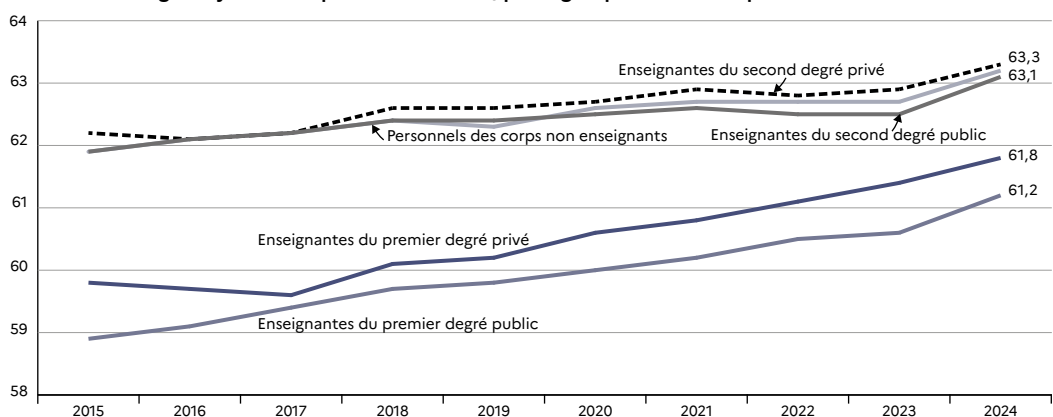
► **Champ :** France, hommes titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants) et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, l'âge moyen de départ des hommes titulaires est de 61,9 ans pour les enseignants du premier degré public et 63,1 ans pour les enseignants du premier degré privé.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2024 correspond donc à l'année scolaire 2023-2024.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps



► **Champ :** France, femmes titulaires du secteur public (enseignantes et non-enseignantes) et enseignantes assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, l'âge moyen de départ des femmes titulaires est de 61,2 ans pour les enseignantes du premier degré public et 61,8 ans pour les enseignantes du premier degré privé.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2024 correspond donc à l'année scolaire 2023-2024.

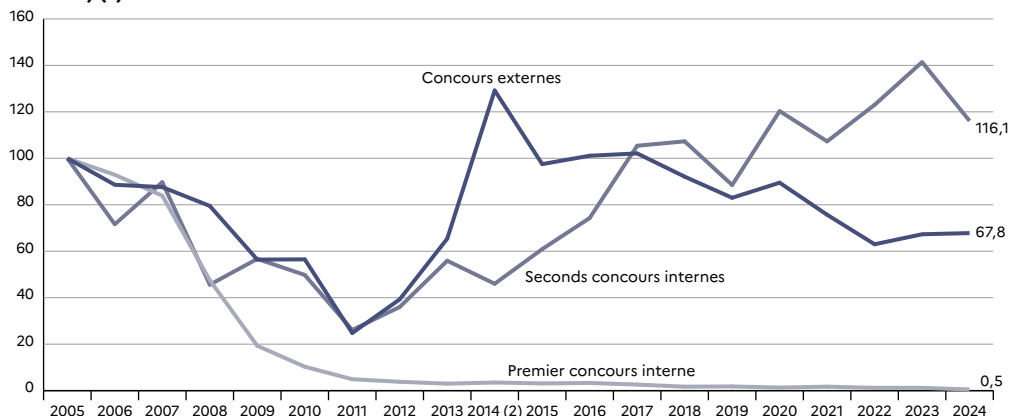
En 2024, l'offre globale aux concours du premier degré public est stable avec 10 400 postes (2). Aux concours externes de la session de droit commun, 9 300 postes sont offerts, 86% sont pourvus en 2024 comme en 2023 (95% en 2021, avant la réforme des concours). La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire, ouvert en 2024 dans les académies de Créteil et de Versailles, élève le **taux de couverture** global à 91% avec 400 admis supplémentaires (90% en 2023). Pour l'ensemble des concours externes, le nombre d'admis augmente de nouveau en 2024, contrairement aux concours internes (1).

Aux concours internes, 1 100 postes sont offerts. Le taux de couverture se dégrade au premier concours (18% contre 43% en 2023), aux seconds concours (50% au lieu

de 65%) et au recrutement exceptionnel organisé depuis 2023 dans les académies de Créteil, de Versailles et de Guyane (50% contre 76% en 2023). Le nombre d'admis se réduit sensiblement au premier concours réservé aux instituteurs titulaires, comme au concours exceptionnel, pour une offre stable. Si le nombre de postes augmente légèrement aux seconds concours internes, celui des admis recule.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 100 contrats sont ouverts (3). Aux concours externes, 99% des contrats sont pourvus en 2024 comme en 2023, l'offre et le nombre d'admis étant stables. À l'exception du premier concours interne, le taux de couverture fléchit aux différents concours internes. Le nombre de contrats y baisse moins fortement que celui des présents et des admis.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public (base 100 en 2005) (1)



► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Lecture : par rapport à la session 2005, le volume de candidats admis en 2024 aux concours externes du premier degré public est inférieur de 32,2%.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

RERS 2025, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, concours de recrutement des enseignants du secteur public, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.02 ; 23.46.
- Séries chronologiques en ligne : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332	9 293
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 144	29 996	17 156	21 931	22 901
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 433	9 116	7 424	8 007	8 014
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,3	95,2	78,6	85,8	86,2
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	700	300	700	700	700
	Présents			5 027	2 368	3 137	1 502	1 323	1 377
	Admis			500	700	300	414	357	420
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	100,0	59,1	51,0	60,0
Tous concours externes (2)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332	9 293
	Présents	57 324	37 520	35 882	35 512	33 133	18 658	23 254	24 278
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 133	9 416	7 838	8 364	8 434
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	100,6	98,4	83,0	89,6	90,8
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	100	90	51	80	80
	Présents	4 235	472	150	68	96	85	76	34
	Admis	2 934	303	90	39	49	36	34	14
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	39,0	54,4	70,6	42,5	17,5
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	363	327	452	568	607
	Présents	1 630	661	581	1 032	933	1 164	1 439	1 485
	Admis	261	130	159	314	280	321	369	303
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	86,5	85,6	71,0	65,0	49,9
Concours interne exceptionnel	Postes							370	370
	Présents							534	343
	Admis							282	183
	Taux de couverture (%)							76,2	49,5
Tous concours internes	Postes	3 339	615	339	463	417	503	1 018	1 057
	Présents	5 865	1 133	731	1 100	1 029	1 249	2 049	1 862
	Admis	3 195	433	249	353	329	357	685	500
	Taux de couverture (%)	95,7	70,4	73,5	76,2	78,9	71,0	67,3	47,3
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 525	9 990	9 951	10 350	10 350
	Présents	63 189	38 653	36 613	36 612	34 162	19 907	25 303	26 140
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 486	9 745	8 195	9 049	8 934
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	99,7	97,5	82,4	87,4	86,3
Recrutements réservés	Postes			40					
	Présents			26					
	Admis			14					
	Taux de couverture (%)			35,0					

► Champ : France + COM.

RERS 2025, DEPP

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 293 postes à pourvoir aux concours externes en 2024.

Lecture : à la session 2024, 8 934 candidats sont admis aux concours externes et internes du premier degré public pour 10 350 postes offerts, soit un taux de couverture de 86,3%.

Note : les recrutements réservés dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet » ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat (1)

		2011	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Concours externes	Contrats	738	835	1 070	900	850	850	850
	Présents	2 365	3 357	4 500	3 745	2 576	2 912	3 036
	Admis	652	815	1 063	904	810	841	845
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	99,3	100,4	95,3	98,9	99,4
Premier concours interne	Contrats	58	30	7		4	5	5
	Présents	6	38	1		2	16	16
	Admis	5	11			2	5	5
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7			50,0	100,0	100,0
Seconds concours internes	Contrats	107	37	93	159	107	144	142
	Présents	624	117	175	343	219	403	331
	Admis	65	34	68	102	72	103	84
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	73,1	64,2	67,3	71,5	59,2
Concours interne exceptionnel	Contrats						59	57
	Présents						168	118
	Admis						57	46
	Taux de couverture (%)						96,6	80,7
Tous concours	Contrats	903	902	1 170	1 059	961	1 058	1 054
	Présents	2 995	3 512	4 676	4 088	2 797	3 499	3 501
	Admis	722	860	1 131	1 006	884	1 006	980
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	96,7	95,0	92,0	95,1	93,0
Recrutements réservés	Contrats		510					
	Présents		814					
	Admis		445					
	Taux de couverture (%)		87,3					

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2025, DEPP

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Lecture : à la session 2024, 980 candidats sont admis aux concours externes et internes du premier degré privé sous contrat pour 1 054 contrats offerts, soit un taux de couverture de 93,0%.

Note : les recrutements réservés dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet » ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2024, 22 900 candidats se sont présentés à la session de droit commun des différents concours externes de professeurs des écoles du public pour 9 300 postes offerts (1). Le **taux de candidature** est de 2,5 présents pour un poste (il était de 2,4 en 2023). Cette moyenne masque une forte disparité académique. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une faible attractivité avec un présent pour un poste contre six à Rennes, sept à La Réunion, huit en Guadeloupe et Polynésie française et neuf en Martinique. La session supplémentaire reste plus attractive que la session de droit commun dans l'académie de Créteil (1,3 présent pour un poste), plus encore dans celle de Versailles (3,6).

La très grande majorité des académies a pourvu les postes ouverts avec les admis sur liste principale.

En 2024, les académies de Créteil, de Versailles (hors session supplémentaire) et de Guyane enregistrent un **taux de couverture** parmi les plus bas, avec respectivement 60%, 56% et 27% de postes pourvus. Avec les admis au concours externe de la session supplémentaire, le taux de couverture global atteint 76% dans l'académie de Créteil (contre 68% en 2023) et 70% dans l'académie de Versailles (contre 72% en 2023).

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant est plus élevée que dans le public, avec en moyenne 3,6 présents pour un contrat (3,4 en 2023) (2). Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte un présent pour un contrat dans l'académie de Créteil, deux dans celles de Paris et de Versailles, contre six dans l'académie de Rennes.

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 25.02 ; 23.46.

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2024 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Postes (2)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	9 293	22 901	2,5	8 014	86,2
Aix-Marseille	405	1 154	2,8	405	100,0
Amiens	242	929	3,8	242	100,0
Besançon	139	352	2,5	139	100,0
Bordeaux (3)	308	1 244	4,0	314	101,9
Clermont-Ferrand (3)	88	378	4,3	95	108,0
Corse	43	167	3,9	43	100,0
Créteil	1 435	1 286	0,9	866	60,3
Dijon	172	459	2,7	172	100,0
Grenoble (3)	428	905	2,1	438	102,3
Lille	545	1 909	3,5	545	100,0
Limoges	75	219	2,9	75	100,0
Lyon	480	1 107	2,3	480	100,0
Montpellier (3)	323	1 161	3,6	325	100,6
Nancy-Metz	288	696	2,4	287	99,7
Nantes	195	812	4,2	195	100,0
Nice (3)	307	796	2,6	308	100,3
Normandie	326	1 089	3,3	326	100,0
Orléans-Tours	291	689	2,4	291	100,0
Paris (3)	250	440	1,8	255	102,0
Poitiers	149	564	3,8	149	100,0
Reims	141	422	3,0	141	100,0
Rennes (3)	150	852	5,7	155	103,3
Strasbourg (3)	233	651	2,8	248	106,4
Toulouse	329	1 094	3,3	329	100,0
Versailles	1 446	1 152	0,8	805	55,7
Guadeloupe	29	227	7,8	28	96,6
Guyane	162	202	1,2	44	27,2
Martinique	23	202	8,8	23	100,0
Mayotte	114	503	4,4	114	100,0
La Réunion	162	1 115	6,9	162	100,0
Polynésie française	15	125	8,3	15	100,0
Session supplémentaire	700	1 377	2,0	420	60,0
Créteil	500	663	1,3	220	44,0
Versailles	200	714	3,6	200	100,0
Tous concours externes	9 293	24 278	2,6	8 434	90,8
Rappel 2023	9 332	23 254	2,5	8 364	89,6

RERS 2025, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 293 postes à pourvoir aux concours externes en 2024.

3. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Lecture : à la session de droit commun 2024, dans l'académie d'Aix-Marseille, 405 candidats sont admis aux concours externes du premier degré public pour 405 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0%.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2024 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	850	3 036	3,6	845	99,4
dont académies offrant plus de 20 contrats :					
Aix-Marseille	25	95	3,8	25	100,0
Bordeaux	39	146	3,7	34	87,2
Créteil	63	89	1,4	55	87,3
Grenoble (2)	25	96	3,8	26	104,0
Lille	70	240	3,4	70	100,0
Lyon	70	214	3,1	70	100,0
Montpellier	37	96	2,6	30	81,1
Nantes	130	573	4,4	130	100,0
Normandie	31	172	5,5	31	100,0
Orléans-Tours	30	74	2,5	30	100,0
Paris (2)	61	129	2,1	78	127,9
Rennes	60	361	6,0	57	95,0
Toulouse	29	126	4,3	29	100,0
Versailles	54	131	2,4	54	100,0

RERS 2025, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

Lecture : à la session de droit commun 2024, dans l'académie d'Aix-Marseille, 25 candidats sont admis aux concours externes du premier degré privé sous contrat pour 25 contrats offerts, soit un taux de couverture de 100,0%.

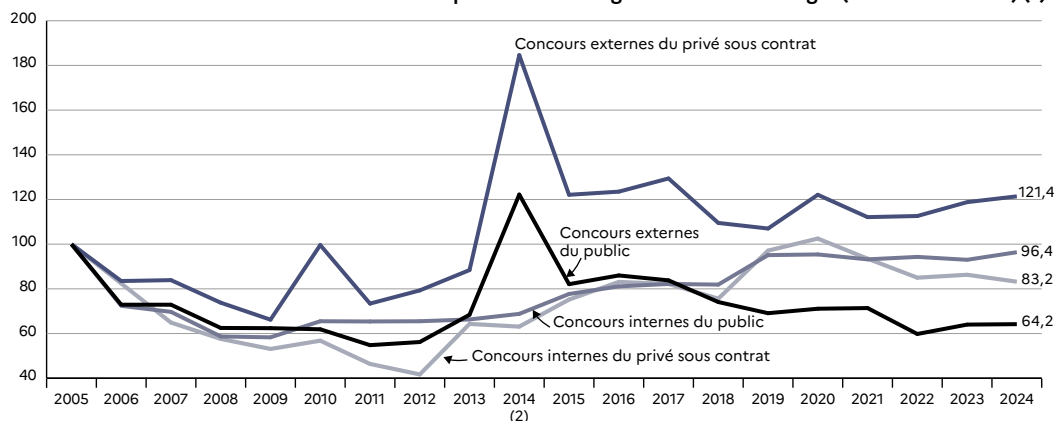
En 2024, 12 700 postes sont offerts aux **concours de personnels enseignants du second degré public** : 10 000 pour les concours externes et 2 700 pour les concours internes (2). L'offre globale est stable, autour de 13 000 postes depuis 2018. Après la baisse en 2022 liée à la mise en place de la réforme des concours, le nombre de candidats admis dans la voie externe repart à la hausse à partir de 2023, sans retrouver néanmoins le niveau de 2021.

Aux concours externes, 86% des postes sont pourvus en 2024, après 84% en 2023 et 94% en 2021 avant la réforme des concours. Le nombre de lauréats reste stable pour une offre de postes en léger recul par rapport à 2023. Aux concours internes, la hausse du nombre d'admis étant supérieure à celle des postes, le taux de couverture s'établit à 96%, contre 95% en 2023.

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, 2 850 contrats sont ouverts, comme en 2023 (3). Aux concours externes, 98% des contrats sont pourvus en 2024, soit sensiblement le même taux de couverture qu'en 2023 et un point de plus qu'en 2021. Aux concours internes, le taux de couverture est plus faible, s'établissant à 89% contre 91% en 2023. Le taux de couverture aux concours externes reste en moyenne plus élevé dans le privé sous contrat que dans le public.

Sur longue période, le volume de candidats admis se situe, en 2024, à un niveau supérieur à celui de la session de 2005 pour les concours externes du privé sous contrat (+21,4%). En revanche, il est inférieur de 3,6% pour les concours internes du public, de 16,8% pour ceux du privé et de 35,8% pour les concours externes du public (1).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2005) (1)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Lecture : par rapport à la session 2005, le volume de candidats admis en 2024 aux concours externes du second degré privé sous contrat est supérieur de 21,4%.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

RERS 2025, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER), concours de recrutement des professeurs agrégés, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.02 ; 23.46.
- Séries chronologiques en ligne : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Agréation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 610	2 610	2 620	2 740	2 816
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 513	2 525	2 554	2 660	2 709
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	6 880	6 890	6 750	6 688	6 602
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 493	6 555	5 188	5 503	5 701
Capeps (2)	Postes	920	490	865	750	750	770	760	775
	Admis	920	490	865	750	749	766	760	775
Capet	Postes	765	275	670	795	780	780	770	766
	Admis	757	275	588	661	665	633	662	590
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 815	1 810	1 870	1 925	1 727
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 641	1 535	1 377	1 467	1 393
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 850	12 840	12 790	12 883	12 686
	Présents	108 561	66 759	62 358	56 154	57 206	44 222	45 772	45 663
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 058	12 029	10 518	11 052	11 168
	Taux de couverture (%)	98,9	99,3	88,3	93,8	93,7	82,2	85,8	88,0
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 170	10 160	10 120	10 213	9 968
	Présents	80 222	43 954	42 845	39 357	39 531	27 000	28 928	28 962
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 471	9 501	7 960	8 528	8 553
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,1	93,5	78,7	83,5	85,8
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 680	2 680	2 670	2 670	2 718
	Présents	28 339	22 805	19 513	16 797	17 675	17 222	16 844	16 701
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 587	2 528	2 558	2 524	2 615
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	96,5	94,3	95,8	94,5	96,2
Recrutements réservés	Postes			2 805					
	Présents			2 399					
	Admis			1 283					
	Taux de couverture (%)			45,7					

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Lecture : à la session 2024, 11 168 candidats sont admis aux concours externes et internes du second degré public pour 12 686 postes offerts, soit un taux de couverture de 88,0%.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

Les recrutements réservés dans le cadre du dispositif «loi Sauvetet» ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 350	1 250	1 300	1 300	1 330
	Présents	8 559	5 605	5 279	5 670	5 845	4 134	4 853	5 252
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 315	1 207	1 213	1 279	1 308
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	97,4	96,6	93,3	98,4	98,3
Concours internes (CAER) (2)	Contrats	2 925	980	1 300	1 800	1 650	1 500	1 550	1 520
	Présents	7 155	7 319	7 037	5 774	6 058	5 816	6 062	5 854
	Admis	1 628	924	1 225	1 668	1 522	1 383	1 405	1 354
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	92,7	92,2	92,2	90,6	89,1
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	3 150	2 900	2 800	2 850	2 850
	Présents	15 714	12 924	12 316	11 444	11 903	9 950	10 915	11 106
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 983	2 729	2 596	2 684	2 662
	Taux de couverture (%)	64,0	71,8	92,4	94,7	94,1	92,7	94,2	93,4
Recrutements réservés	Contrats			800					
	Présents			1 542					
	Admis			732					
	Taux de couverture (%)			91,5					

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Lecture : à la session 2024, 2 662 candidats sont admis aux concours externes et internes du second degré privé sous contrat pour 2 850 contrats offerts, soit un taux de couverture de 93,4%.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

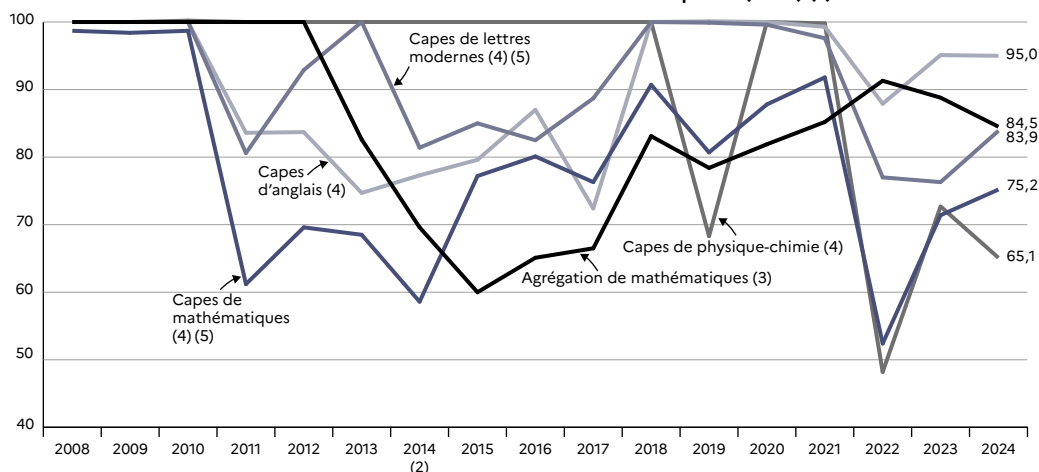
Les recrutements réservés dans le cadre du dispositif «loi Sauvetet» ont été organisés de 2013 à 2018.

Aux concours externes de 2024, le **taux de candidature** moyen est comparable à celui de 2023 avec 2,9 présents pour un poste (2). Le **taux de couverture** s'améliore, passant de 84% en 2023 à 86% en 2024. À l'agrégation externe de mathématiques, 85% des postes sont pourvus en 2024 contre 89% en 2023 (1). Aux Capes externes de mathématiques et de lettres modernes, les taux de couverture progressent (respectivement 75% et 84% en 2024 contre 71% et 76% en 2023) mais restent très en deçà de leur niveau d'avant la réforme des concours de 2021 (92% et 98%). Déficitaire pour la troisième session consécutive, le Capes externe de physique-chimie couvre 65% des postes offerts contre

73% en 2023. Comme à la session précédente, 95% des postes sont pourvus au Capes externe d'anglais. Dans les disciplines professionnelles, le taux de couverture repart à la baisse au Capet externe (75% de postes couverts contre 84% en 2023). Au CAPLP externe, 81% des postes sont pourvus pour les disciplines professionnelles contre 79% en 2023.

Aux concours internes, le taux de candidature moyen, proche de celui de 2023, demeure deux fois plus élevé qu'aux concours externes (6,1 présents contre 2,9). Le taux de couverture s'élève à 96% (95% en 2023).

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines (en %) (1)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.
3. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.
4. Le troisième concours est pris en compte.
5. Le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte, organisé à partir de 2021, est pris en compte.

Lecture : le taux de couverture au Capes externe de mathématiques s'améliore en 2024 avec 75,2% de postes pourvus.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.02 ; 23.46.
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source
DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2024 (1)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (2)	1 767	8 920	5,0	1 661	94,0	1 049	9 360	8,9	1 048	99,9
Disciplines scientifiques	620	2 724	4,4	561	90,5	299	2 704	9,0	299	100,0
dont : mathématiques	380	1 354	3,6	321	84,5	180	1 300	7,2	180	100,0
physique-chimie	158	836	5,3	158	100,0	54	705	13,1	54	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	482	2 376	4,9	462	95,9	326	2 457	7,5	326	100,0
dont : lettres modernes	140	608	4,3	140	100,0	120	1 023	8,5	120	100,0
histoire et géographie	135	752	5,6	135	100,0	115	770	6,7	115	100,0
Langues	308	1 435	4,7	308	100,0	195	1 765	9,1	195	100,0
dont : anglais	191	912	4,8	191	100,0	80	895	11,2	80	100,0
espagnol	53	247	4,7	53	100,0	42	545	13,0	42	100,0
Disciplines professionnelles	252	1 587	6,3	225	89,3	84	1 094	13,0	83	98,8
dont : économie et gestion	103	647	6,3	96	93,2	45	458	10,2	45	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	93	507	5,5	73	78,5	20	386	19,3	19	95,0
Disciplines artistiques	54	317	5,9	54	100,0	35	398	11,4	35	100,0
Éducation physique et sportive	51	481	9,4	51	100,0	110	942	8,6	110	100,0
Évolution 2023-2024 (3)	2,4	-0,8	-0,2	0,6	-1,7	3,3	0,4	-0,3	3,9	0,5
Capes (4) (5)	5 582	12 258	2,2	4 734	84,8	1 020	3 948	3,9	967	94,8
Disciplines scientifiques	2 053	3 615	1,8	1 582	77,1	376	1 205	3,2	374	99,5
dont : mathématiques	1 226	1 848	1,5	922	75,2	222	653	2,9	220	99,1
physique-chimie	450	611	1,4	293	65,1	79	272	3,4	79	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 864	5 015	2,7	1 707	91,6	312	1 696	5,4	291	93,3
dont : lettres modernes	763	1 262	1,7	640	83,9	105	510	4,9	100	95,2
histoire et géographie	634	1 920	3,0	633	99,8	93	578	6,2	80	86,0
Langues	1 431	2 947	2,1	1 248	87,2	265	823	3,1	235	88,7
dont : anglais	879	1 573	1,8	835	95,0	136	408	3,0	126	92,6
espagnol	314	811	2,6	275	87,6	73	269	3,7	73	100,0
Disciplines artistiques	232	679	2,9	195	84,1	67	224	3,3	67	100,0
Langages spéciaux	2	2	1,0	2	100,0					
Évolution 2023-2024 (3)	-1,6	1,0	0,1	3,2	3,9	0,5	-1,9	-0,1	5,6	4,6
Capecps (4)	690	2 865	4,2	690	100,0	85	1 039	12,2	85	100,0
Évolution 2023-2024 (3)	2,2	2,5	0,1	2,2	0,0	0,0	1,4	0,1	0,0	0,0
Capet (4)	624	1 739	2,8	465	74,5	142	877	6,2	125	88,0
dont : économie et gestion	292	964	3,3	260	89,0	70	493	7,0	70	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	226	324	1,4	99	43,8	50	223	4,5	33	66,0
Évolution 2023-2024 (3)	-3,3	-9,8	-0,2	-14,4	-9,7	13,6	-0,1	-0,8	5,0	-7,2
CAPLP (4)	1 305	3 180	2,4	1 003	76,9	422	1 477	3,5	390	92,4
Disciplines d'enseignement général	501	824	1,6	355	70,9	146	546	3,7	140	95,9
dont : mathématiques-physique chimie	245	275	1,1	119	48,6	51	182	3,6	45	88,2
lettres-histoire et géographie	145	311	2,1	145	100,0	65	237	3,6	65	100,0
Disciplines professionnelles	804	2 356	2,9	648	80,6	276	931	3,4	250	90,6
dont : économie et gestion	177	839	4,7	177	100,0	26	221	8,5	26	100,0
biotechnologies	165	233	1,4	96	58,2	65	129	2,0	59	90,8
Évolution 2023-2024 (3)	-12,7	3,4	0,3	-6,4	5,2	-1,9	-7,0	-0,2	-1,3	0,5
Tous concours	9 968	28 962	2,9	8 553	85,8	2 718	16 701	6,1	2 615	96,2
Évolution 2023-2024 (3)	-2,4	0,1	0,1	0,3	2,3	1,8	-0,8	-0,2	3,6	1,7

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2025, DEPP

Disciplines scientifiques – sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). Disciplines littéraires et sciences humaines – sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes). Langues – sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe) (agrégation et Capes) ; hébreu, polonais (agrégation) ; section langue corse, tahitien, langues kanak (Capes) ; langues de France (options basque, breton, occitan-langue d'oc, créole) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). Disciplines artistiques – sections musique, arts plastiques (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). Langages spéciaux – section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). Disciplines d'enseignement général (CAPLP) – sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres, anglais-espagnol. Disciplines professionnelles – sections biochimie-génie biologique, informatique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales, design et métiers d'art (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, biotechnologies, esthétique-cosmétique (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, horticulture, prothèse dentaire, métiers de l'alimentation (CAPLP).

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
3. Évolution en pourcentage et en points pour le taux de candidature et le taux de couverture.
4. Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.
5. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte sont pris en compte.

Lecture : à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de candidature est de 3,6 présents pour un poste offert, 84,5% des postes sont pourvus en 2024.

Le nombre d'admis aux concours de personnels de direction diminue de 2008 à 2021, puis repart à la hausse entre 2021 et 2023, porté par l'augmentation du nombre de postes offerts. Aux concours de personnels d'inspection, le nombre d'admis est globalement stable depuis 2011. Aux concours de personnels de vie scolaire, le nombre d'admis augmente depuis 2009, avec néanmoins de fortes variations annuelles (1).

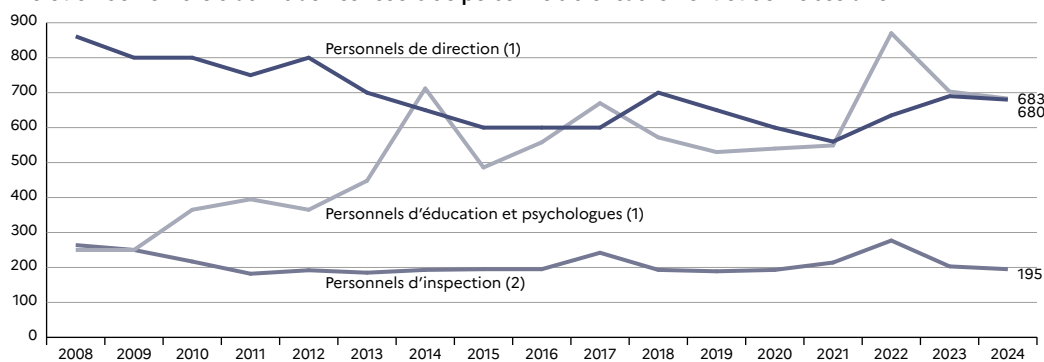
En 2024, aux concours de personnels de direction, l'offre de postes est comparable à celle de 2023 (680 contre 690) alors que les présents sont moins nombreux. Le taux de candidature devient inférieur à quatre présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus.

Au concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, 130 postes sont offerts (125 en 2023), le nombre de présents augmente de nouveau (3). Cinq dossiers sont examinés pour un poste, comme en 2023. À l'issue de

l'épreuve d'admission, un seul poste est resté vacant, contrairement à la session précédente pour laquelle tous les postes étaient pourvus. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, l'offre de postes continue de baisser (75 contre 80 en 2023), comme le nombre de présents. Trois dossiers sont examinés pour un poste comme en 2023, et neuf postes sont restés vacants (2 en 2023).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, l'offre est stable avec 480 postes (4). Le nombre de présents repart à la hausse en 2024. L'attractivité reste forte dans la voie interne, avec 20 présents pour un poste (5 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'éducation nationale, 260 postes sont offerts depuis 2022. La baisse du nombre de présents se poursuit. Un candidat est présent pour un poste aux concours externes, tandis que l'on compte deux présents pour un poste à l'interne. Tous les postes sont pourvus à l'exception des concours externes de psychologues.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Y compris le troisième concours.

2. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

Lecture : entre 2008 et 2024, le nombre d'admis a baissé aux concours de personnels de direction, passant de 861 à 680.

RERS 2025, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter au concours externe de conseillers principaux d'éducation.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire, taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues). DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Personnels de direction (1) (2)	Postes	880	800	600	600	560	635	690	680
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 033	3 073	2 693	2 772	2 517
	Admis	861	800	600	600	560	635	690	680
	Taux de couverture (%)	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

2. Y compris le troisième concours.

Lecture : à la session 2024, 680 candidats sont admis aux concours de personnels de direction pour 680 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0%.

3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Inspecteurs de l'éducation nationale	Postes	178	135	115	115	125	185	125	130
	Présents (2)	856	1 533	855	596	660	602	632	684
	Admis	177	135	115	112	124	165	125	129
	Taux de couverture (%)	99,4	100,0	100,0	97,4	99,2	89,2	100,0	99,2
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	110	105	140	80	75
	Présents (2)	284	360	279	234	263	272	271	216
	Admis	87	82	80	81	90	112	78	66
	Taux de couverture (%)	80,6	96,5	100,0	73,6	85,7	80,0	97,5	88,0
Tous concours	Postes	286	220	195	225	230	325	205	205
	Présents (2)	1 140	1 893	1 134	830	923	874	903	900
	Admis	264	217	195	193	214	277	203	195
	Taux de couverture (%)	92,3	98,6	100,0	85,8	93,0	85,2	99,0	95,1

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

Lecture : à la session 2024, 195 candidats sont admis aux concours de personnels d'inspection pour 205 postes offerts, soit un taux de couverture de 95,1%.

4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	
Conseillers principaux d'éducation	Externes (2)	Postes	200	250	310	270	270	570	410	410
		Présents	4 890	3 653	3 210	2 668	2 677	1 846	1 896	1 958
		Admis	200	250	310	270	270	570	410	410
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 585	1 722	1 463	1 246	1 434
		Admis		50	65	70	70	70	70	70
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'éducation nationale (1)	Externes (2)	Postes	50	50	90	160	170	210	210	210
		Présents	524	395	529	488	454	273	257	239
		Admis	50	50	90	160	170	180	173	153
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,7	82,4	72,9
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	50	50	50
		Présents		58	87	184	172	105	74	79
		Admis		15	21	40	39	50	50	50
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	97,5	100,0	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	540	550	900	740	740	
	Présents	5 414	6 847	5 643	4 925	5 025	3 687	3 473	3 710	
	Admis	250	365	486	540	549	870	703	683	
	Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	96,7	95,0	92,3	
Recrutements réservés	Postes			155						
	Présents			134						
	Admis			62						
	Taux de couverture (%)			40,0						

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologues scolaires dans le premier degré, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation-psychologues ne concernaient que le second degré; les psychologues du premier degré avaient le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

Lecture : à la session 2024, 683 candidats sont admis aux concours de personnels d'éducation et de psychologues pour 740 postes offerts, soit un taux de couverture de 92,3%.

En 2024, 2 600 postes sont offerts aux concours externes et 2 000 aux concours internes de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), dont 84 % sont destinés à la filière administrative (1). Aux concours externes, entre 2023 et 2024, l'offre de postes augmente de nouveau et le nombre de présents repart à la hausse, contrairement aux concours internes. Le taux de candidature reste élevé dans la filière administrative (en moyenne 6,3 présents pour un poste aux concours externes et 7,3 aux concours internes). Les faibles ratios de présents par poste pour certains concours de la filière sociale et de santé illustrent des difficultés persistantes de recrutement. Si l'attractivité du concours de médecin reste inférieure à un présent pour un poste, le taux de couverture des postes progresse pour atteindre 56 %. Le concours interne d'assistant de service social conserve un faible taux de candidature. Le taux de couverture, en hausse, s'élève à 23 %.

Aux concours de personnels des bibliothèques, les postes ouverts sont moins nombreux qu'en 2023 avec 41 postes aux concours externes et 25 aux concours internes (2). Comme l'effectif de présents baisse moins fortement que l'offre, le taux de candidature s'améliore entre 2023 et 2024 et s'établit respectivement à 38,8 et 24,6 candidats présents pour un poste aux concours externes et internes. Tous les postes sont pourvus.

Aux concours des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), le nombre de postes continue d'augmenter en 2024 avec 1 400 postes ouverts aux concours externes et 1 100 aux concours internes (3). Globalement, 58 % des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents augmente de nouveau dans la voie externe, il est stable dans la voie interne. Les taux de candidature sont plus faibles pour les concours de catégories B et C. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 46 % des postes offerts et 50 % des admis.

Précisions

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.
DGRH (ITRF).

1 Les concours de personnels ASS à la session 2024

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						200	3 013	15,1	200	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)	1 011	6 432	6,4	1 009	99,8	885	6 358	7,2	885	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	88	431	4,9	77	87,5	101	848	8,4	101	100,0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	866	5 494	6,3	866	100,0	695	3 515	5,1	639	91,9
Total filière administrative	1 965	12 357	6,3	1 952	99,3	1 881	13 734	7,3	1 825	97,0
Évolution 2023/2024 (7)	14,8	18,3	0,2	15,3	0,4	-1,9	-4,0	-0,2	-4,2	-2,4
Médecin (4)	41	24	0,6	23	56,1					
Conseiller technique de service social (5)						30	73	2,4	30	100,0
Assistant de service social	104	269	2,6	93	89,4	52	16	0,3	12	23,1
Infirmier (6)	496	1 875	3,8	436	87,9					
Total filière sociale et de santé	641	2 168	3,4	552	86,1	82	89	1,1	42	51,2
Évolution 2023/2024 (7)	4,6	13,3	0,3	4,5	0,0	6,5	-2,2	-0,1	40,0	12,2
Total	2 606	14 525	5,6	2 504	96,1	1 963	13 823	7,0	1 867	95,1
Évolution 2023/2024 (7)	12,1	17,5	0,3	12,7	0,6	-1,6	-4,0	-0,2	-3,5	-1,9

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en pourcentage pour les effectifs; en points pour les taux.

Lecture : à la session 2024, aux concours externes de personnels ASS, 1 952 candidats sont admis dans la filière administrative pour 1 965 postes offerts, soit un taux de couverture de 99,3%.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

2 Les concours de personnels des bibliothèques à la session 2024

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1)(2)	13	269	20,7	13	100,0	10	67	6,7	10	100,0
Bibliothécaire (1)	12	571	47,6	12	100,0	4	228	57,0	4	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	12	715	59,6	12	100,0	8	253	31,6	8	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	4	37	9,3	4	100,0	3	67	22,3	3	100,0
Total	41	1 592	38,8	41	100,0	25	615	24,6	25	100,0
Évolution 2023/2024 (3)	-35,9	-3,0	13,1	-35,9	0,0	-34,2	-11,9	6,2	-34,2	0,0

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en pourcentage pour les effectifs; en points pour les taux.

Lecture : à la session 2024, 41 candidats sont admis aux concours externes de personnels des bibliothèques pour 41 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0%.

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques ne sont pas organisés à la session 2024, contrairement à 2023, et inversement pour ceux de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

3 Les concours de personnels ITRF à la session 2024

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	72	1 002	13,9	59	81,9	69	861	12,5	56	81,2
Ingénieur d'études	327	5 339	16,3	251	76,8	195	3 070	15,7	154	79,0
Assistant ingénieur	211	1 838	8,7	152	72,0	210	3 935	18,7	179	85,2
Technicien	499	1 954	3,9	392	78,6	394	2 147	5,4	355	90,1
Adjoint technique	340	927	2,7	251	73,8	258	933	3,6	199	77,1
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	147	540	3,7	119	81,0	75	140	1,9	46	61,3
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	157	487	3,1	112	71,3	78	122	1,6	53	67,9
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	62	327	5,3	40	64,5	11	28	2,5	8	72,7
D : sciences humaines et sociales	12	215	17,9	10	83,3	2	7	3,5	2	100,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	231	1 443	6,2	163	70,6	98	579	5,9	75	76,5
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	81	1 009	12,5	69	85,2	59	284	4,8	52	88,1
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	175	455	2,6	109	62,3	199	748	3,8	159	79,9
J : gestion et pilotage	584	6 584	11,3	483	82,7	604	9 038	15,0	548	90,7
Total	1 449	11 060	7,6	1 105	76,3	1 126	10 946	9,7	943	83,7
Évolution 2023/2024 (1)	7,7	10,8	0,2	7,5	-0,1	6,2	-0,4	-0,7	6,8	0,4

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Évolution en pourcentage pour les effectifs; en points pour les taux.

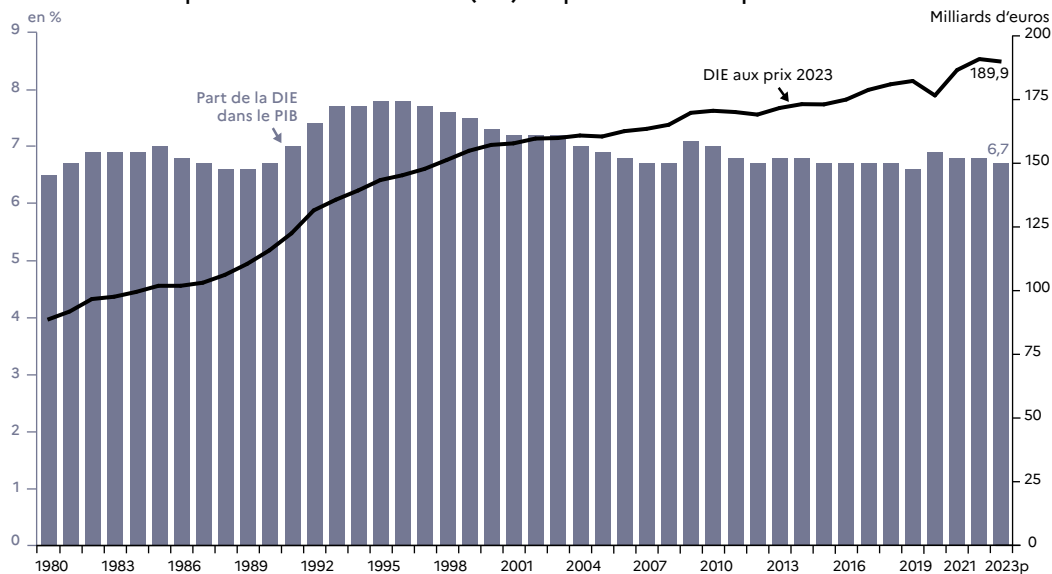
Lecture : à la session 2024, 1 105 candidats sont admis aux concours externes de personnels ITRF pour 1 449 postes offerts, soit un taux de couverture de 76,3%.

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est évaluée à titre provisoire à 189,9 milliards d'euros en 2023 (1). Elle a plus que doublé depuis 1980 en prix constants, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8%, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut (PIB)**.

Sur longue période, la part de la DIE dans le PIB se situe en moyenne autour de 7,0% (2). Elle atteint un maximum de 7,8% au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7%. Elle augmente à 6,9% en 2020 car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE. En 2023, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB s'établit à 6,7%.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées à la politique éducative et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré a décliné pour passer de 29% en 1980 à 27% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017, atteignant de nouveau 29% en 2023. À l'inverse, la part du second degré est plutôt orientée à la baisse depuis le début des années 2000 pour atteindre 37% en 2023. La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue, passant de 15% de la DIE en 1980 à 23% en 2023.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2023 et de sa part dans le PIB



► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2023, la DIE s'élève à 189,9 milliards d'euros (courbe et échelle de droite) ce qui représente 6,7% du PIB (bâtons et échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Précisions

Évaluation aux prix de 2023 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.45 ; 23.43.
 - Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
 - Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

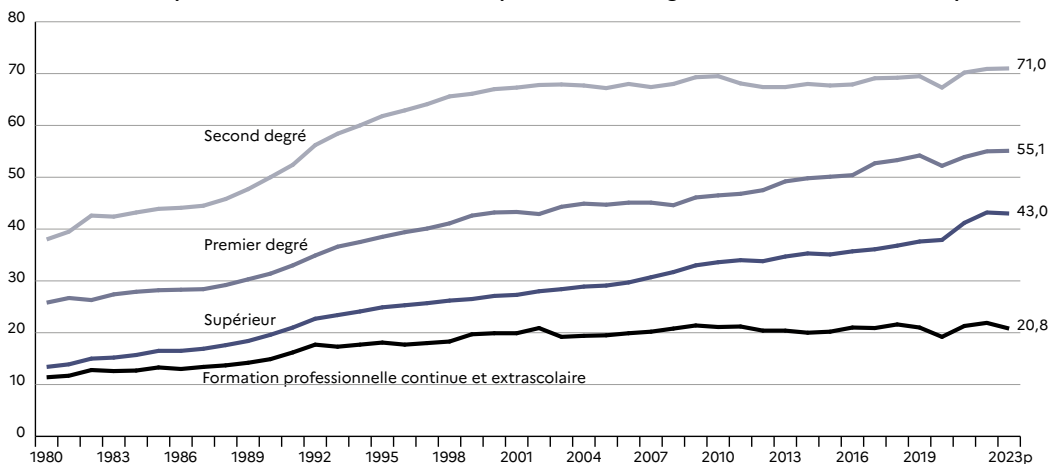
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 540	181 317	189 906
DIE (millions d'euros, prix 2023)	88 601	115 844	157 183	160 506	170 639	173 053	176 631	190 933	189 906
% du PIB	6,6	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,9	6,8	6,7

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, en prix constants, la DIE s'élève à 189,9 milliards d'euros, après 190,9 milliards en 2022. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement (en milliards d'euros - prix 2023)



RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2023, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 55,1 milliards d'euros après 55,0 milliards en 2022. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement (en %)

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1992	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023p
Premier degré	29,2	27,1	26,5	27,5	27,8	27,2	28,9	29,6	28,8	29,0
Second degré	42,9	43,2	42,7	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	37,1	37,4
Supérieur	15,1	16,9	17,3	17,2	18,2	19,7	20,3	21,5	22,6	22,7
Formation professionnelle continue et extrascolaire	12,9	12,8	13,5	12,7	12,2	12,4	11,7	10,8	11,5	10,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 29,0% de la DIE est dédiée au premier degré, 37,4% au second degré, 22,7% à l'enseignement supérieur et 10,9% à la formation professionnelle continue et extrascolaire.

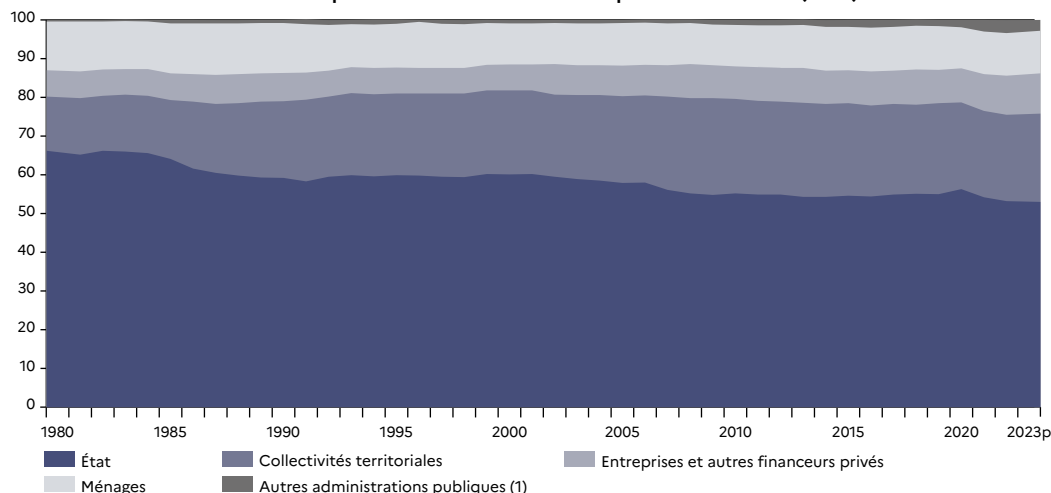
L'État est le premier financeur de la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** en assurant 53% du financement final en 2023 (1)(2). La part des collectivités territoriales dans la DIE est de 23%. Elle s'est fortement accrue depuis 1982 sous l'effet des lois de décentralisation successives. Les autres financeurs sont les ménages (11%), les entreprises et autres financeurs privés (10%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation professionnelle continue, et les **autres administrations publiques** (3%).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État dans la DIE

est encore plus importante qu'en financement final (55%) (3). Celle des autres administrations publiques est également renforcée (4%), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (8%).

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (163,8 milliards d'euros en 2023, soit 86% du total) (4). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7% de la DIE. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale, les achats de fournitures et de manuels scolaires et les transports scolaires.

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final (en %)



► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

1. Voir « Glossaire ».

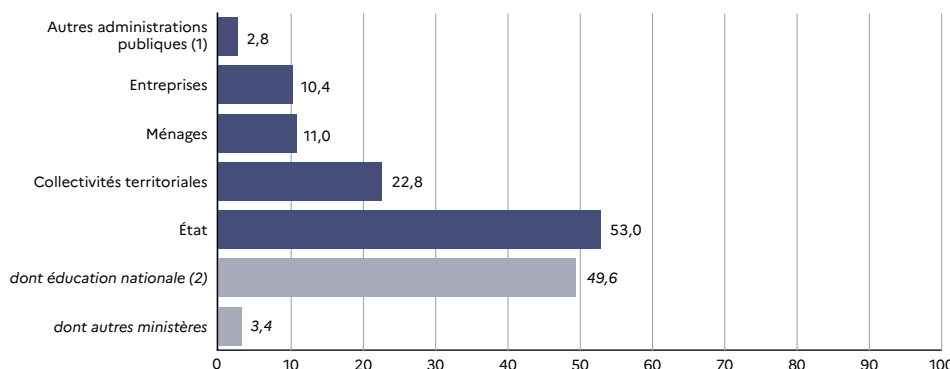
Lecture : le premier financeur de l'éducation est l'État qui assure 53,0% du financement final de la DIE en 2023.

RERS 2025, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.45 ; 23.43.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final en 2023 (en %)



► Champ : France.

1. Voir « Glossaire ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lecture : le premier financeur de l'éducation est l'État qui assure 53,0% du financement final de la DIE en 2023.

RERS 2025, DEPP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial en 2023 (en %)

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	49,6	51,4
Autres ministères (2)	3,4	3,7
Total État	53,0	55,1
Collectivités territoriales	22,8	23,0
Autres administrations publiques (3)	2,8	3,7
Ménages	11,0	7,9
Entreprises et autres financeurs privés	10,4	10,4
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 454,9 millions d'euros en 2023 en financeur final.

3. Voir « Glossaire ».

Lecture : en 2023, l'État assure 55,1% du financement initial de la DIE. En financement final (après transfert des bourses aux ménages en particulier), sa contribution est de 53,0%.

RERS 2025, DEPP

4 Le financement des activités d'éducation en 2023, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	28 712	195	28 906	15 520	13	1 156	1	45 596
	Second degré	40 110	1 520	41 630	12 259	112	2 015	3 149	59 164
	Enseignement supérieur (4)	18 263	2 603	20 866	2 748	1 378	4 623	8 700	38 315
Enseignement de type extrascolaire (5)		468	1 474	1 942	4 726	3 786	2 679	7 577	20 710
Total dépense intérieure d'enseignement		87 553	5 791	93 344	35 253	5 288	10 473	19 427	163 785
Activités annexes	Hébergement, restauration	2 099	330	2 429	5 299	6	5 651	193	13 577
	Médecine scolaire	834		834	18				852
	Orientation	316	0	316	16	1	4	0	337
	Administration générale	3 397	420	3 817	110	3	11	155	4 096
Achats de biens et services liés	Transports scolaires				2 330		636		2 967
	Fournitures et livres scolaires				183		3 141		3 324
	Habillement, leçons particulières						968		968
Total dépense intérieure d'éducation		94 199	6 541	100 740	43 209	5 297	20 884	19 775	189 906

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 454,9 millions d'euros en 2023 en financeur final.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Lecture : en financement final, la contribution de l'État à la DIE s'élève à 100 740 millions en 2023, dont 28 906 millions sont consacrés aux activités d'enseignement dans le premier degré.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

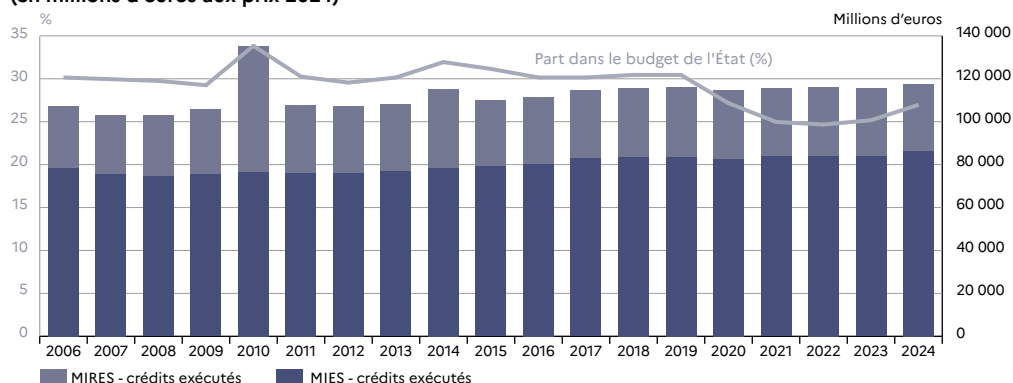
RERS 2025, DEPP

Le budget du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (Mires) » (1). Les crédits votés en loi de finances pour 2025 au titre de ces deux missions s'élèvent à 119,5 milliards d'euros, soit 27,2 % du budget de l'État (2).

En 2025, 88,6 milliards d'euros sont prévus pour la MIES, en hausse de 2,6 % en **prix courants** par rapport aux crédits exécutés en 2024 (soit +2,2 milliards). Cette augmentation est portée par les programmes consacrés aux enseignements scolaires publics des premier et second degrés (140 et 141) qui absorbent les trois quarts des crédits de la mission et sont essentiellement alloués à des dépenses de personnel (3).

Au sein de la Mires, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 15,4 milliards d'euros pour 2025, soit une hausse de 2,1 % en prix courants par rapport à 2024, principalement dédiée à la recherche universitaire. Les crédits du programme 231 « Vie étudiante », incluant les aides directes aux étudiants, se stabilisent en prix courants à 3,3 milliards d'euros à la suite de la réforme des bourses étudiantes. Par ailleurs, la Mires comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2025 pour ces « autres programmes » reculent de 3,2 % en prix courants pour se situer à 11,8 milliards d'euros.

1 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le budget de l'État (en millions d'euros aux prix 2024)



► Champ : France + COM.

Lecture : en 2024, les crédits exécutés de la MIES et la Mires s'élèvent à 117 468 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 27,0 % du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Champ – La totalité de la MIES et la Mires est prise en compte. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant dans les fiches 10.01, 10.02, 10.04 et 10.05 qui excluent la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2024 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Prix courants/prix constants – voir « Glossaire »

2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2022 à 2025 (en millions d'euros aux prix courants)

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2025 (3)	Évolution 2024/2025 (%)
	2022	2023	2024		
Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES)	78 497	82 028	86 397	88 642	2,6
Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES)	29 569	31 071	31 071	30 909	-0,2
Ensemble	108 066	113 099	117 468	119 551	1,8
Part dans le budget de l'État (%) (4)	24,7	25,2	27,0	27,2	
Part dans le PIB (%) (5)	4,1	4,0	4,0	n.d	

► Champ : France + COM.

RERS 2025, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des armées.
5. Voir « Glossaire ».

Lecture : les crédits votés en loi de finances initiale pour 2025 s'élèvent à 88 642 millions d'euros pour la MIES.

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2022 à 2025 (en millions d'euros aux prix courants)

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2025 (3)		Évolution (%) 2024/2025
	2022	2023	2024	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 - Enseignement scolaire public du premier degré	24 392	25 456	26 686	27 470	31,0	2,9
Programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré	34 927	36 343	38 247	39 454	44,5	3,2
Programme 230 - Vie de l'élève	6 875	7 468	7 934	8 120	9,2	2,3
Programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degré	8 049	8 425	8 939	8 918	10,1	-0,2
Programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 725	2 784	2 910	2 968	3,3	2,0
Sous-total MENESR	76 968	80 476	84 716	86 930	98,1	2,6
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 529	1 552	1 682	1 712	1,9	1,8
Total mission « Enseignement scolaire »	78 497	82 028	86 397	88 642	100,0	2,6

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2025 (3)		Évolution (%) 2024/2025
	2022	2023	2024	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 817	7 142	7 298	7 316	23,7	0,2
Établissements d'enseignement privés (action 4)	92	93	93	95	0,3	2,5
Bibliothèques et documentation (action 5)	477	490	491	497	1,6	1,2
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	137	141	143	142	0,5	-0,2
Immobilier (action 14)	1 167	1 242	1 227	1 249	4,0	1,7
Pilotage et support du programme (action 15)	1 699	1 838	1 759	1 804	5,8	2,5
Recherche universitaire (action 17)	3 936	4 074	4 097	4 325	14,0	5,6
Total programme 150	14 326	15 019	15 108	15 428	49,9	2,1
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 392	2 427	2 590	2 538	8,2	-2,0
Aides indirectes (action 2)	380	462	465	500	1,6	7,6
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	80	83	89	94	0,3	5,7
Pilotage et animation du programme (action 4)	103	110	111	117	0,4	5,5
Total programme 231	2 955	3 082	3 254	3 250	10,5	-0,1
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	369	407	421	422	1,4	0,2
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 919	12 563	12 203	11 810	38,2	-3,2
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	29 569	31 071	30 986	30 909	100,0	-0,2

► Champ : France + COM.

RERS 2025, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Lecture : les crédits votés en loi de finances initiale pour 2025 s'élèvent à 88 642 millions d'euros pour la MIES.

Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (182,6 milliards d'euros en 2023) (1). Ces ressources financent les établissements publics (73% en 2023), les **établissements privés subventionnés** (14%), les **établissements privés non subventionnés** (10%) et les **services administratifs et organismes publics** (3%). Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

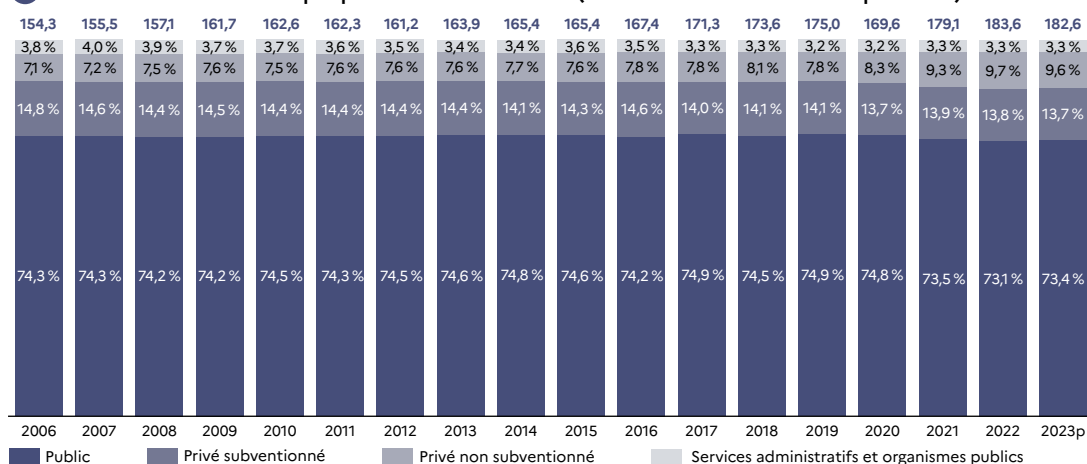
En 2023, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 47,8 milliards d'euros (2). La participation des collectivités territoriales est importante (40%), mais reste inférieure à celle de l'État (56%) (3).

Les collèges et lycées publics reçoivent 56,0 milliards d'euros, dont 72% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 23%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 64% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 26% par les familles et les autres acteurs privés.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

Les dépenses des producteurs d'éducation sont principalement consacrées aux rémunérations (71%) devant le fonctionnement courant et l'investissement (4).

1 Évolution du financement par producteur d'éducation (en % et en milliards d'euros - prix 2023)



► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2023, 73,4% des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 182,6 milliards d'euros en 2023, après 183,6 milliards en 2022 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2025, DEPP

Précisions

Services administratifs et organismes publics – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

Producteurs d'éducation, autres administrations publiques – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.45; 23.43.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Financement des producteurs d'éducation en 2023 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	26 743	181	26 924	18 941	12	1 900		47 778
Collèges et lycées	39 208	1 058	40 266	12 822	81	2 211	631	56 012
Centre de formation d'apprentis	4	146	150	113	51	16	2 483	2 814
Universités	12 836	581	13 418	563	990	445	1 499	16 914
Autres établissements d'enseignement supérieur	2 033	1 673	3 706	1 191	206	226	627	5 956
Centres de formation artistique				1 846				1 846
Centres d'enseignement spécial	268	238	506	22	0	9	4	541
Organismes d'enseignement à distance	105		105		2	49	7	162
Organismes de formation extrascolaire (4)	119	614	733	721	359	43	191	2 048
Total établissements publics d'enseignement	81 318	4 491	85 809	36 219	1 702	4 898	5 441	134 070
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	2 178		2 178	1 035			998	4 211
Collèges et lycées	6 158	546	6 704	1 047	0	2 499	168	10 418
Centres de formation d'apprentis	0	99	99	91	40	20	1 725	1 976
Établissements d'enseignement supérieur	93	77	170	222	11	1 371	951	2 726
Organismes de formation extrascolaire (4)	153	330	483	899	1 723	461	2 141	5 707
Total établissements privés subventionnés	8 582	1 053	9 635	3 294	1 774	5 350	4 986	25 038
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						305		305
Établissements du second degré						201	15	215
Centres de formation d'apprentis		79	79	169	86	31	4 034	4 398
Écoles supérieures					93	2 444	548	3 085
Organismes de formation extrascolaire (4)		373	373	841	1 638	2 114	4 587	9 553
Total établissements privés non subventionnés		452	452	1 009	1 817	5 095	9 183	17 556
Total producteurs d'enseignement	89 900	5 995	95 895	40 522	5 293	15 343	19 610	176 664
Services administratifs et organismes publics	4 299	546	4 845	174	4	796	165	5 983
Total	94 199	6 541	100 740	40 696	5 297	16 139	19 775	182 647

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

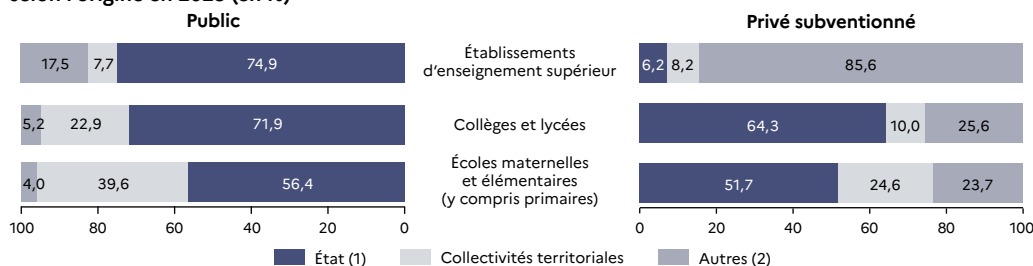
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 454,9 millions d'euros en 2023.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la formation professionnelle continue.

Lecture : en 2023, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 47,8 milliards d'euros.

3 Répartition du financement des établissements d'enseignement publics et privés subventionnés selon l'origine en 2023 (en %)



► Champ : France.

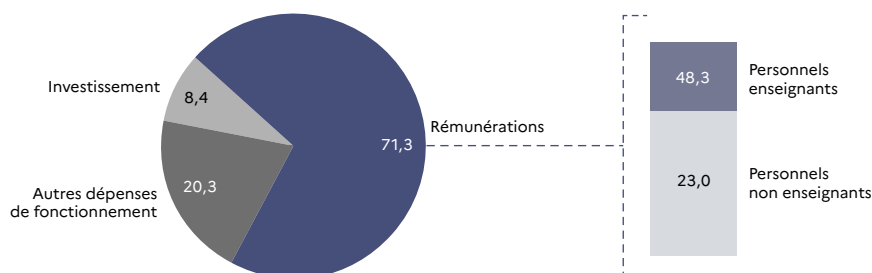
1. État = MENESR + autres ministères + reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

Lecture : en 2023, 56,4% du financement des écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public provient de l'État.

RERS 2025, DEPP

4 Répartition des dépenses des producteurs d'éducation par opération en 2023 (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2023, 71,3% des dépenses des producteurs d'éducation sont consacrées aux rémunérations des personnels (48,3% pour les enseignants et 23,0% pour les non-enseignants).

RERS 2025, DEPP

Tous niveaux confondus, la **dépense moyenne par élève ou étudiant** s'accroît de 1,5% par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 10 470 euros en 2023 et progresse avec le degré de formation (2).

Dans le premier degré, la dépense moyenne par élève est évaluée à 8 450 euros en 2023. Le préélémentaire affiche un léger surcoût par rapport à l'élémentaire, porté par la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) (3).

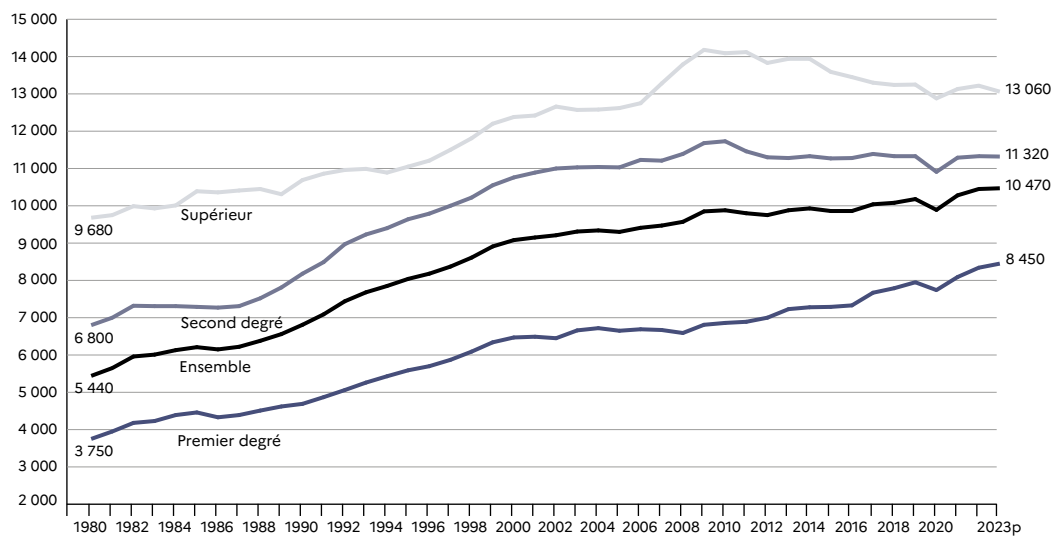
Dans le second degré, la dépense moyenne s'élève à 11 320 euros par élève ou apprenti en 2023. Le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, et surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération

des enseignants. Les lycéens en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, où la dépense moyenne est de 13 060 euros par étudiant en 2023 (y compris apprentissage), les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Tous niveaux confondus, 85% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2023)



► Champ : France (Mayotte sur toute la série), public + privé.

Lecture : en 2023, tous niveaux confondus (y compris apprentissage), la dépense moyenne s'élève à 10 470 euros après 10 450 euros en 2022 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2025, DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2023 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.45 ; 23.43.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Évolution des dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2023)

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023p
Préélémentaire	n.d.	4 160	6 280	6 400	6 790	7 490	7 840	8 480	8 490
Élémentaire	n.d.	4 970	6 520	6 810	6 910	7 180	7 690	8 260	8 430
Premier degré (1)	3 750	4 690	6 470	6 650	6 860	7 290	7 740	8 340	8 450
Formations en collège	n.d.	7 120	9 300	9 800	10 090	9 890	9 610	10 050	10 070
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	9 240	12 630	12 470	13 930	12 870	12 280	12 620	12 660
Formations professionnelles en lycée	n.d.	11 260	14 150	13 930	14 800	14 380	13 930	14 490	14 470
Second degré (2)	6 800	8 180	10 760	11 030	11 730	11 270	10 910	11 330	11 320
Premier et second degrés (1) (2)	5 110	6 360	8 540	8 730	9 130	9 140	9 260	9 790	9 850
STS	n.d.	n.d.	16 500	17 140	17 040	15 940	15 590	16 300	16 730
CPGE	n.d.	n.d.	18 480	18 970	18 730	17 670	17 410	18 110	18 560
Universités (3)	n.d.	n.d.	10 330	10 390	12 670	12 230	11 360	12 050	12 250
Supérieur (4)	9 680	10 690	12 380	12 620	14 090	13 590	12 880	13 220	13 060
Coût moyen tous niveaux	5 440	6 810	9 080	9 300	9 880	9 860	9 890	10 450	10 470

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte sur toute la série), public + privé.

1. Y compris l'enseignement spécial (ERPD).

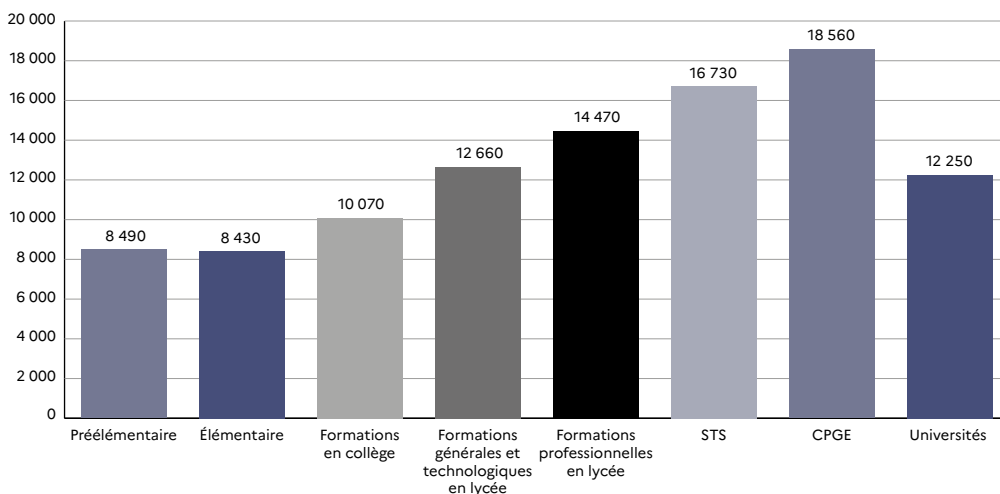
2. Y compris l'enseignement spécial (EREA, centres d'enseignement adaptés Santé et Justice) et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

Lecture : en 2023, tous niveaux confondus (y compris apprentissage), la dépense moyenne s'élève à 10 470 euros après 10 450 euros en 2022 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

3 Les dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2023)

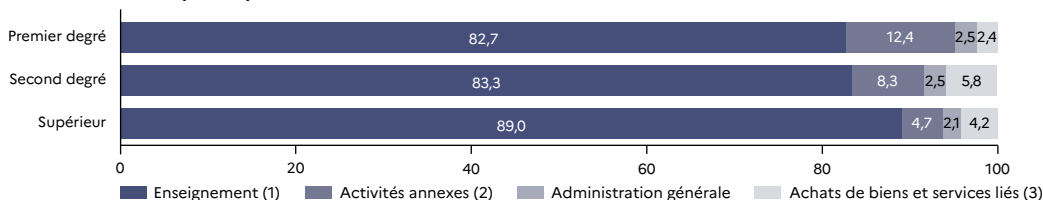


► Champ : France, public + privé.

Lecture : en 2023, la dépense moyenne par élève du préélémentaire est de 8 490 euros.

RERS 2025, DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2023 (en %)



► Champ : France, public + privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

Lecture : dans le premier degré, 82,7% de la dépense par élève est consacrée à l'activité d'enseignement.

RERS 2025, DEPP

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux pour les collégiens et les lycéens, allocation de rentrée scolaire (ARS)**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'éducation nationale s'élève à 836,1 millions d'euros au titre des bourses pour l'année scolaire 2024-2025 et 41,8 millions d'euros au titre des fonds sociaux en 2024 (3).

En 2024-2025, en France, 1 455 700 élèves du second degré (26%) bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion de boursiers nationaux est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 30% contre 11%.

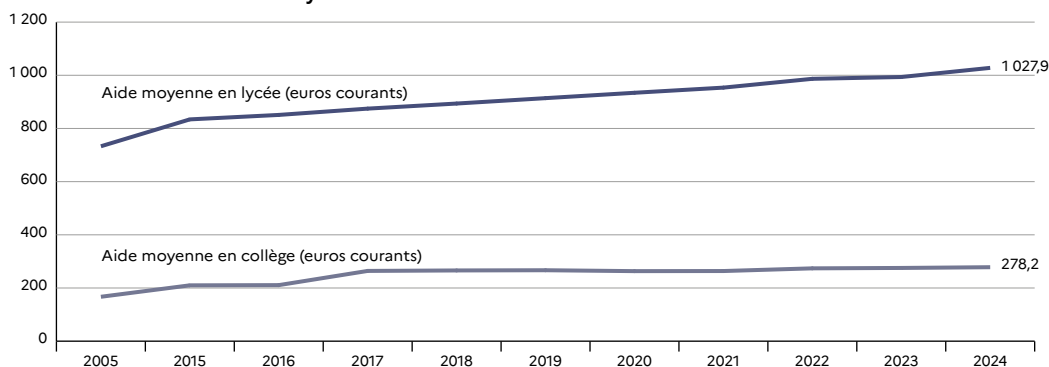
Le taux de boursiers augmente au collège (26%, soit +2%) et diminue légèrement au lycée (26%, soit -1%) par rapport à l'année scolaire précédente. Le taux de

boursiers de l'enseignement professionnel demeure supérieur à celui des boursiers des enseignements général et technologique (respectivement 38%, 18% et 27%). Globalement, la part des élèves boursiers du second degré augmente : +1 point entre les rentrées scolaires 2023 et 2024.

Les bourses nationales de collège concernent 880 700 jeunes et 574 900 jeunes bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

L'aide moyenne octroyée aux lycéens boursiers connaît une progression constante depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1). Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,175 milliards d'euros en 2024.

1 Montants annuels de l'aide moyenne aux élèves boursiers



► Champ : France, public + privé.

Lecture : au titre de l'année scolaire 2024-2025, le montant annuel de l'aide moyenne s'élève à 278,2 euros pour les élèves boursiers de collège et à 1 027,9 euros pour les élèves boursiers de lycée.

RERS 2025, DEPP, DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Bourse de collège : le montant annuel est de 114 euros pour l'échelon 1, 315 euros pour l'échelon 2 et 495 euros pour l'échelon 3.
- Bourse de lycée : le montant annuel varie de 474 euros pour l'échelon 1 à 1 008 euros pour l'échelon 6.
- Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

- Prime à l'internat : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.
- Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.
- Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

Bourses du second degré – Voir « Glossaire ».

Source

DGESCO, enquêtes sur les bourses ; CNAF ; MSA.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2024-2025

	Effectifs de boursiers en 2024			Part des élèves boursiers en 2024 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2023 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Boursés au collège	805 936	74 841	880 777	30,3	10,3	26,0	27,6	9,9	23,8
Échelon 1 : 111 euros	359 995	41 456	401 451						
Échelon 2 : 312 euros	201 626	18 201	219 827						
Échelon 3 : 486 euros	244 315	15 184	259 499						
dont primes à l'internat au collège	2 740	1 426	4 166						
Formations professionnelles en lycée	217 031	27 695	244 726	41,0	23,1	37,7	41,6	24,5	38,4
Montant moyen boursier (€) (2)	772,7	724,6	767,2						
dont primes d'équipement	45 336	3 606	48 942						
bourses au mérite	14 698	3 291	17 989						
primes à l'internat	20 396	1 981	22 377						
primes de reprise d'études	21	6	27						
Formations générales et technologiques en lycée	290 228	27 106	317 334	23,1	7,9	19,9	24,7	8,9	21,3
Enseignement général	217 464	22 207	239 671	21,4	7,5	18,3	22,2	8,2	19,1
Montant moyen boursier (€) (2)	730,1	700,7	727,3						
dont primes d'équipement	41	2	43						
bourses au mérite	127 868	16 441	144 309						
primes à l'internat	9 712	1 260	10 972						
primes de reprise d'études	2	0	2						
Enseignement technologique	72 764	4 899	77 663	30,2	10,8	27,1	35,2	13,0	31,7
Montant moyen boursier (€) (2)	739,1	687,4	735,8						
dont primes d'équipement	8 269	393	8 662						
bourses au mérite	20 263	2 157	22 420						
primes à l'internat	3 646	316	3 962						
primes de reprise d'études	3	0	3						
Total formations en lycée	507 259	54 801	562 060	28,4	11,8	25,0	29,6	12,8	26,1
Formations niveau collège en lycée (3)	10 671	2 209	12 880						
Total lycée (y c. niveau collège en lycée)	517 930	57 010	574 940	29,0	12,3	25,6	30,1	13,2	26,6
Total second degré	1 323 866	131 851	1 455 717	29,8	11,1	25,8	28,6	11,2	24,9

RERS 2025, DEPP, DGESCO

► Champ : France, public + privé.

- Pourcentage d'élèves boursiers parmi l'ensemble des élèves scolarisés respectivement en formation de niveau collège et en formation de niveau lycée.
- Montant moyen boursier (en euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.
- Niveau collège en lycée : 3^e prépa-métier, 6^e à 3^e en lycée et en EREA.

Lecture : en 2024-2025, dans le second degré public, 1 323 866 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 29,8% des élèves du second degré public.

3 Nature et montant annuel des aides (en milliers d'euros)

Nature des aides	2000	2023	2024	Évolution 2000/2024 (en %)	
				en € courants	en € constants
Boursés de collège	115 070	221 681	243 463	111,6	43,5
Boursés et primes lycée	379 328	575 582	572 167	50,8	2,3
Boursés de lycée (1)	206 853	441 405	429 020		
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 095	19 719		
Boursés au mérite - lycée (3)	7 055	116 082	123 427		
Prime à l'internat - collège		1 553	1 611		
Prime à l'internat - lycée		20 132	18 843		
Bourse d'enseignement d'adaptation (3)	1 038				
Fonds sociaux (4)	67 900	49 060	41 850	-38,4	-58,2
Total aides directes MENESR	563 336	868 008	877 933	55,8	5,7
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	2 084 254	2 174 851	76,3	19,5

RERS 2025, DEPP, DGESCO

► Champ : France, public + privé.

- À compter de l'année scolaire 2016-2017, à la suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.
- À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.
- À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.
- Données issues du rapport annuel de performance relatif à l'enseignement scolaire de 2024. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

Lecture : au titre de l'année scolaire 2024-2025, le montant annuel total des aides directes versées dans le second degré s'élève à environ 877 933 milliers d'euros.

4 Montant annuel de l'aide moyenne octroyée aux élèves boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS

	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2000 (en %)
Aide moyenne en collège (2)	152,1 €	167,0 €	192,5 €	210,0 €	263,4 €	263,8 €	273,9 €	275,4 €	278,2 €	82,9
Effectifs de boursiers en collège (3)	789,7	770,7	769,6	840,8	857,3	834,6	810,7	810,5	880,8	11,5
Effectifs des élèves de collège (3)	3 346,3	3 266,5	3 179,3	3 293,7	3 393,5	3 387,2	3 390,1	3 404,3	3 386,8	1,2
Aide moyenne en lycée (2)	664,0 €	733,0 €	837,0 €	834,1 €	934,2 €	940,0 €	986,7 €	993,5 €	1 027,9 €	54,8
Effectifs de boursiers en lycée (3)	589,4	558,9	481,2	516,8	608,0	606,1	593,1	599,6	574,9	-2,4
Effectifs des élèves de lycée (3)	2 204,2	2 260,1	2 173,9	2 256,3	2 292,3	2 298,7	2 284,8	2 251,2	2 248,9	2,0
Allocation de rentrée scolaire (ARS)										
6-10 ans			281 €	363 €	470 €	370 €	392 €	398 €	416 €	
11-14 ans	253 €	263 €	296 €	383 €	490 €	390 €	414 €	420 €	439 €	
15-18 ans			306 €	396 €	504 €	404 €	428 €	435 €	455 €	

RERS 2025, DEPP, DGESCO

► Champ : France, public + privé.

- Boursés + primes du MENESR, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).
- En euros courants.
- En milliers. Les effectifs élèves correspondent aux élèves scolarisés respectivement dans les formations de niveau collège et les formations de niveau lycée.

Lecture : au titre de l'année scolaire 2024-2025, le montant annuel de l'aide moyenne s'élève à 278,2 euros pour les élèves boursiers de collège et à 1 027,9 euros pour les élèves boursiers de lycée.

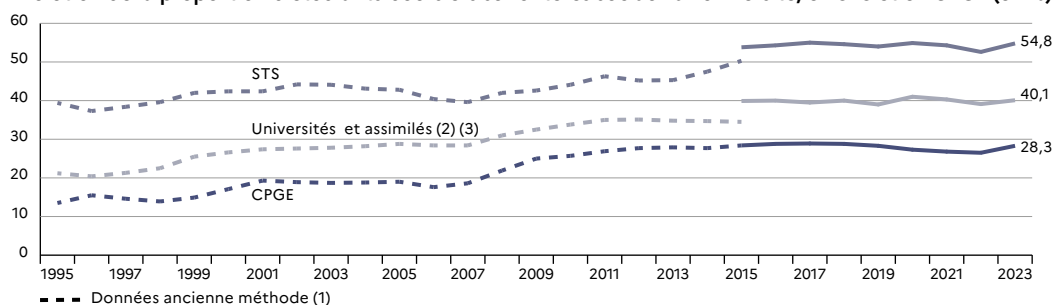
En 2023-2024, 715 800 étudiants reçoivent une aide financière (2). Ils représentent 40% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

Le nombre d'étudiants aidés a augmenté de 2,1% en 2023-2024 comparé à l'année scolaire précédente, après deux années consécutives de baisse. Cette augmentation est essentiellement due à l'élargissement du barème d'éligibilité aux **bourses sur critères sociaux** à la rentrée 2023. En effet, les bourses sur critères sociaux, avec 679 000 étudiants bénéficiaires en 2023-2024, représentent 93% des aides financières directes. En 2023-2024, 43 500 étudiants ont reçu une aide spécifique ponctuelle durant l'année, dont 10 200 boursiers sur critères sociaux, et 4 400 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

En 2023-2024, 55% des étudiants en **STS et assimilés** sont boursiers (1). Ils sont 28% en **CPGE** et 40% à l'université. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (11%) (3). La part de boursiers est plus élevée dans les formations publiques. Par exemple, en STS publique, 58% des étudiants sont boursiers, contre 44% en STS privée. En CPGE, cette part est de 30% dans le public contre 16% dans le privé, soit deux fois moins.

Un tiers des étudiants boursiers perçoit une bourse à l'échelon 0 BIS, soit 1 450 euros annuels en 2023-2024 (4). L'échelon 7, correspondant aux étudiants les plus précaires, concerne 8% des boursiers en 2023-2024, pour un montant de 6 340 euros annuels.

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE (en %)



► Champ : France (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2025, DEPP, SIES

1. La révision de 2015 a permis d'affiner le calcul du dénominateur en le circonscrivant au champ des formations donnant droit à bourse. Auparavant, la part de boursiers était calculée sur l'ensemble des étudiants, qu'ils soient ou non dans une formation ouvrant droit à bourse.

2. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

3. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Lecture : pour l'année universitaire 2023-2024, la part de boursiers à l'université est de 40,1%.

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants versées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.24.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Boursiers sur critères sociaux	681 078	717 955	749 562	720 043	665 212	679 044
dont aide au mérite	36 239	38 757	45 353	46 527	46 269	46 378
Part des étudiants concernés (%)	37,9	36,8	38,4	37,7	36,3	37,2
Aide spécifique ponctuelle (ancienne méthode)	40 560	109 883				
Aide spécifique ponctuelle (nouvelle méthode)		104 539	81 529	46 561	41 928	43 496
Aide spécifique : allocation annuelle	5 734	5 724	5 960	5 455	4 657	4 415
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (ancienne méthode)	711 261	818 257	800 191	757 429		
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (nouvelle méthode)		786 656	804 895	758 997	700 990	715 808
Part des étudiants concernés (ancienne méthode) (%)	39,5	41,9				
Part des étudiants concernés (nouvelle méthode) (%)		40,3	41,4	39,8	38,4	39,2

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2023-2024, 10 190 étudiants ont reçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 957 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du Fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

Lecture : pour l'année universitaire 2023-2024, 715 808 étudiants ont perçu au moins une aide financière du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit 39,2% des étudiants concernés.

3 Proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie depuis 2015 (en %)

	2015	2019	2020	2021	2022	2023	Effectifs 2023	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2023 (%) (2)
Université (1)	39,9	39,0	41,0	40,3	39,1	40,1	480 600	32,9
dont : IUT	44,6	43,8	45,2	45,1	45,0	47,1	49 900	29,7
filiales ingénieurs	37,2	34,0	34,0	33,6	33,4	33,7	7 400	21,8
CPGE	28,4	28,3	27,3	26,8	26,5	28,3	22 500	25,0
dont : public	30,2	30,2	29,1	28,6	28,3	30,5	20 700	25,2
privé	19,1	18,1	17,9	17,0	15,9	15,6	1 800	23,1
STS et assimilées	53,8	54,0	54,9	54,3	52,6	54,8	100 100	41,9
dont : public	56,7	57,2	58,1	57,3	56,0	58,2	81 000	44,2
privé	45,2	45,0	45,5	45,2	42,0	43,9	19 100	32,3
Formations d'ingénieurs hors université	24,1	22,5	22,8	22,2	21,8	22,3	19 200	21,6
Écoles de commerce	14,6	12,0	12,4	11,5	11,2	11,2	15 300	30,1
Grands établissements de type universitaire	21,6	21,2	23,3	23,2	22,2	23,9	6 500	33,8
Établissements d'enseignement universitaire privés	26,3	26,8	27,4	27,5	27,4	29,4	10 800	22,5
Autres écoles	22,1	21,7	27,1	32,6	28,6	25,6	20 000	27,8
Scolarité à l'étranger (1)							4 000	
Total boursiers	37,9	36,8	38,4	37,7	36,3	37,2	679 000	33,1

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

2. Ce pourcentage correspond à la part des effectifs des boursiers les plus précaires (échelons 5-6-7) sur l'ensemble des étudiants dans des formations ouvrant droit aux bourses sur critères sociaux.

Lecture : pour l'année universitaire 2023-2024, 480 600 étudiants à l'université sont boursiers, soit 40,1% des étudiants concernés. Parmi ces boursiers, 32,9% appartiennent aux échelons 5 à 7, soit les boursiers les plus précaires.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2023-2024

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2023 (en euros)	Effectifs de boursiers 2023	Part en 2023 (%)	Effectifs de boursiers 2022	Part en 2022 (%)	Effectifs de boursiers 2021	Part en 2021 (%)
Échelon 0 BIS	1 454	211 721	31,2	213 214	32,1	229 564	31,9
Échelon 1	2 163	96 238	14,2	91 459	13,8	100 163	13,9
Échelon 2	3 071	48 430	7,1	47 516	7,1	51 830	7,2
Échelon 3	3 828	48 521	7,1	47 621	7,2	52 692	7,3
Échelon 4	4 587	47 988	7,1	46 723	7,0	51 801	7,2
Échelon 5	5 212	90 412	13,3	86 008	12,9	93 688	13,0
Échelon 6	5 506	79 820	11,8	76 039	11,4	82 303	11,4
Échelon 7	6 335	55 914	8,2	56 632	8,5	58 002	8,1
Ensemble		679 044	100,0	665 212	100,0	720 043	100,0

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

Lecture : pour l'année universitaire 2023-2024, 211 721 boursiers appartiennent à l'échelon 0 BIS, soit 31,2% des boursiers. Ils perçoivent une bourse annuelle de 1 454 euros.

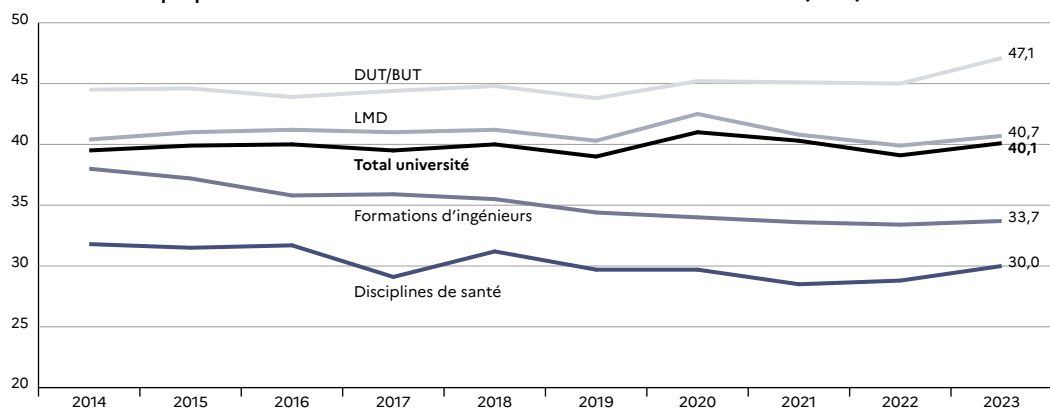
En 2023-2024, 480 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux**. Un étudiant sur huit inscrits à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés, les échelons 5 à 7 (2).

La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 40%. Elle est en hausse de 1 point par rapport à l'année 2022-2023, après deux années consécutives de baisse (1). Cette augmentation est majoritairement due à la réforme de la rentrée 2023, qui a élargi le barème d'éligibilité. La proportion de boursiers varie selon le niveau d'études : 43% en cursus licence contre 33% en cursus master (3).

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. Les parts d'étudiants boursiers sont plus importantes dans les formations en « administration économique et sociale » (AES) et en « langues » (respectivement 52% et 51%). À l'inverse, en « plurisciences » (38%), en « sciences fondamentales et applications » (37%) et dans les disciplines de santé (37%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » (47%) et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES (49%).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université (en %)



► Champ : France.

Lecture : la part de boursiers à l'université est de 40,1% pour l'année universitaire 2023-2024. Au sein des formations d'ingénieurs à l'université, cette part est de 33,7%.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.24.

2 Évolution de la proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
								Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT/BUT	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	44,7	45,0	47,1	14,0	49 876
Licences professionnelles	45,1	43,5	42,4	38,8	41,1	39,4	38,6	33,2	12,6	2 267
Formations d'ingénieurs	35,8	35,9	35,5	34,4	34,0	33,6	33,4	33,7	7,3	7 378
Masters enseignement	42,1	43,1	42,4	44,7	46,2	46,0	48,4	47,3	13,2	18 508
Formations LMD disciplines générales (1)	41,1	41,0	41,2	40,3	42,5	40,8	39,9	40,7	13,9	355 234
Droit, sciences politiques	38,3	38,5	39,0	38,1	40,6	39,3	38,4	39,7	13,3	61 372
Sciences économiques, gestion (2)	37,0	36,6	37,4	37,0	38,8	37,2	36,8	36,6	14,0	30 640
Administration économique et sociale (AES)	53,1	52,3	52,2	51,5	54,9	52,4	50,5	51,6	23,7	12 861
Arts, lettres, sciences du langage	40,6	41,3	41,7	41,9	43,4	42,3	41,7	43,1	14,7	29 476
Langues	47,8	47,7	48,9	48,9	50,7	49,6	48,2	49,6	19,7	42 624
Sciences humaines et sociales	42,0	42,3	42,5	42,0	43,6	42,1	41,1	42,3	13,6	80 359
Plurilicettes, langues, sciences humaines	41,9	41,9	43,6	41,3	41,8	38,6	39,1	40,7	13,2	3 645
Sciences fondamentales et applications	35,2	33,9	33,7	33,0	35,2	32,7	33,1	33,5	12,2	36 683
Sciences de la nature et de la vie	43,4	42,7	42,2	39,7	41,9	39,4	37,6	37,2	11,5	30 244
Plurisciences	38,3	39,6	38,1	33,2	40,7	37,8	35,9	37,0	13,8	4 699
Staps	45,6	45,0	44,9	42,6	44,5	43,8	42,0	43,5	9,6	22 631
Disciplines de santé	31,7	29,1	31,2	29,7	29,7	28,5	28,8	30,0	8,4	33 733
Plurisanité (dont Paces, PASS) (3)	38,7	36,3	38,3	38,3	38,7	37,5	38,6	41,1	15,0	10 206
Médecine, odontologie, pharmacie	26,4	23,9	26,0	24,0	25,1	25,6	25,9	26,9	6,6	23 527
Autres formations	29,7	31,0	31,2	27,9	31,3	48,4	32,1	33,9	11,8	13 601
Total	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	39,1	40,1	13,2	480 597
dont : formations de cursus licence	43,7	43,4	43,7	42,8	44,9	43,1	42,2	43,2	14,8	356 407
formations de cursus master	32,1	31,4	32,0	30,8	32,2	31,4	32,3	33,3	9,6	124 190

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS). Les étudiants en licence accès santé (L.AS) sont comptabilisés dans les formations LMD et sont rattachés à la discipline « majeure hors santé » qu'ils ont choisie.

Lecture : durant l'année universitaire 2023-2024, 18 508 boursiers sont inscrits dans un master d'enseignement à l'université, soit 47,3% des étudiants éligibles aux bourses dans cette formation. 13,2% des étudiants éligibles aux bourses en master enseignement sont boursiers aux échelons supérieurs (échelons 5 à 7).

3 Boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus en 2023-2024

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)
Préparations au DUT/BUT	49 876	47,1		
Licences professionnelles	2 267	33,2		
Formations d'ingénieurs			7 378	33,7
Masters enseignement			18 508	47,3
Formations LMD disciplines générales (1)	288 520	42,8	66 714	33,7
Droit, sciences politiques	47 397	40,8	13 975	36,3
Sciences économiques, gestion (2)	21 927	39,0	8 713	31,6
Administration économique et sociale (AES)	12 545	51,7	316	48,8
Arts, lettres, sciences du langage	24 390	46,3	5 086	32,4
Langues	38 334	51,1	4 290	39,3
Sciences humaines et sociales	63 912	44,0	16 447	36,8
Plurilicettes, langues, sciences humaines	2 023	45,3	1 622	36,1
Sciences fondamentales et applications	29 246	36,8	7 437	24,9
Sciences de la nature et de la vie	23 280	38,3	6 964	33,9
Plurisciences	4 504	37,6	195	26,3
Staps	20 962	44,0	1 669	38,1
Total disciplines de santé	11 424	36,5	22 309	27,5
Plurisanité (dont Paces, PASS) (3)	10 206	41,1		
Diplôme d'État (paramédical) (4)	1 218	18,9		
Médecine, odontologie, pharmacie			22 309	27,5
Autres formations (5)	4 320	61,1	9 281	28,1
Total	356 407	43,2	124 190	33,3

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (PASS). Les étudiants en licence accès santé (L.AS) sont comptabilisés dans les formations LMD et sont rattachés à la discipline « majeure hors santé » qu'ils ont choisie.

4. Dont les diplômés d'état et les capacités d'orthoptiste, de psychomotricien, d'audioprothésiste.

5. Regroupe les formations de cursus licence et master.

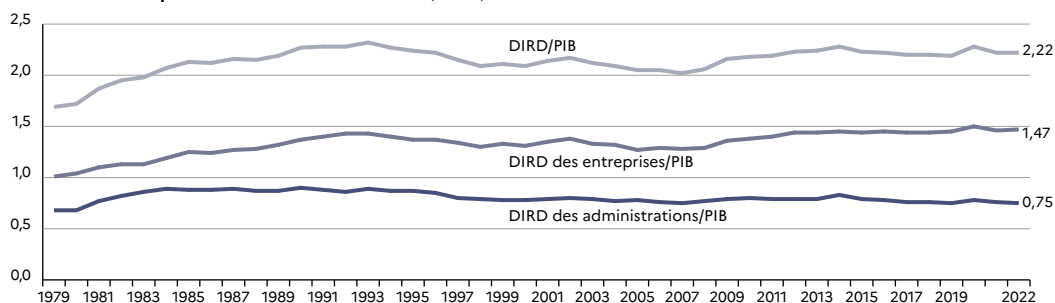
Lecture : durant l'année universitaire 2023-2024, 40,8% des étudiants inscrits en licence de droit et sciences politiques (hors formations non éligibles aux bourses) sont boursiers. C'est le cas pour 36,3% des étudiants inscrits en master de droit et sciences politiques.

En 2022, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 58,9 milliards d'euros (Md€) (2). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a augmenté de 2,6% entre 2021 et 2022 (+3,5% pour les entreprises et +0,9% pour les administrations). Les entreprises réalisent 66,1% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, intitulé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. En 2022, le produit intérieur brut poursuit sa progression post-crise sanitaire (+2,6%) et l'effort de recherche s'élève à 2,22%, dont 1,47% pour les entreprises et 0,75% pour les administrations (1). L'effort de recherche est stable par rapport à 2021.

En 2022, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 63,0 Md€, dont 38,1 Md€ pour les entreprises (DNRDE) et 25,0 Md€ pour les administrations (DNRDA). La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRDA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,37%, dont 1,43% pour les entreprises et 0,94% pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 60,4% en 2022.

En 2022, la R&D mobilise en France 501 400 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 0,8% par rapport à 2021. Les chercheurs occupent 68% des emplois de R&D (66% au sein des administrations et 70% dans les entreprises).

1 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2022, l'effort de recherche en France s'élève à 2,22% dont 1,47% pour les entreprises et 0,75% pour les administrations.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Entreprises – Enquête réalisée auprès de 12 000 unités légales appartenant aux entreprises susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne sur le territoire français. Enquête exhaustive pour les unités légales dont la dernière dépense intérieure de R&D est supérieure à 0,6 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations – Enquêtes réalisées auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

ETP recherche (équivalent temps plein recherche) –

Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETP recherche ».

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD), Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD), Produit intérieur brut (PIB)

– voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 25.06 ; 24.07.

- Notes Flash du SIES : 25.05 ; 24.23.

- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, n°17, SIES-MESR, juin 2024.

2 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (en millions d'euros courants)

	1978	1999	2010	2015 (1)	2016	2018	2020	2021	2022	Évolution (%) (2)
DNRD	5 897	29 885	44 841	52 607	53 004	56 407	56 484	58 937	63 023	3,5
DNRD par les administrations (3)	3 459	13 267	19 172	20 991	20 675	21 546	22 467	23 744	24 953	1,7
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	31 616	32 329	34 861	34 017	35 193	38 070	4,8
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,4	55,6	57,2	60,1	61,0	61,8	60,2	59,7	60,4	
DIRD	5 743	29 529	43 469	48 959	49 651	51 914	52 722	55 499	58 934	2,6
DIRD par les administrations (3)(4)	2 313	10 873	16 014	17 295	17 325	17 891	18 097	19 021	19 969	0,9
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	31 665	32 326	34 023	34 625	36 478	38 965	3,5
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,7	65,1	65,5	65,7	65,7	66,1	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,23	2,22	2,20	2,28	2,22	2,22	

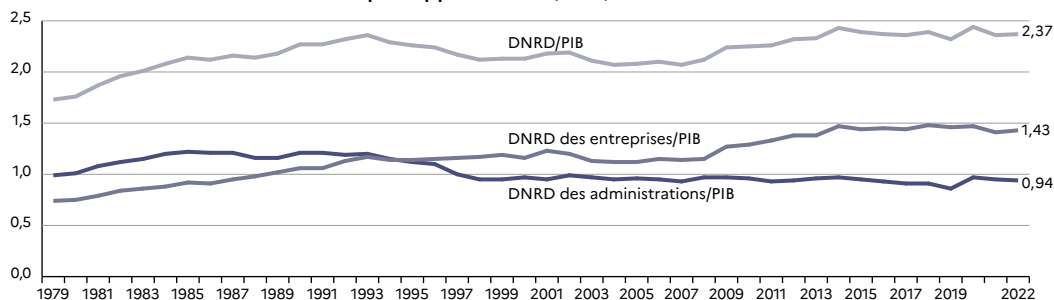
► Champ : France.

1. Changement méthodologique.
2. Évolution entre 2021 et 2022 (en volume, en %).
3. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
4. En 2020, les dépenses intérieures de R&D des ISBL intègrent une évolution méthodologique.
5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

Lecture : en 2022, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) s'établit 58,9 Md€. Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD augmente de 2,6% par rapport à 2021. La DIRD des entreprises est en hausse de 3,5% en volume et s'établit à 39,0 Md€, celle du secteur des administrations augmente de 0,9% en volume pour atteindre 20,0 Md€.

RERS 2025, DEPP, SIES

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2022, le ratio DNRD/PIB s'élève à 2,37% dont 1,43% pour les entreprises et 0,94% pour les administrations.

RERS 2025, DEPP, SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental (en ETP)

	1993	2010	2015	2016	2018	2020 (2)	2021	2022	Poids en 2022 (%)	Évolution (%) (3)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	426 428	432 245	453 387	474 150	496 250	501 374	100	0,8
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	279 470	285 488	305 439	321 398	333 799	342 900	68	2,6
Personnel total de R&D en entreprise	164 384	235 588	251 915	255 805	276 547	286 320	302 380	303 204	100	0,3
dont chercheurs en entreprise (1)	66 455	143 828	166 814	170 571	189 012	198 271	205 942	211 776	70	2,8
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	174 514	176 440	176 840	187 830	193 870	198 170	100	1,5
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	112 656	114 916	116 427	123 128	127 857	131 124	66	2,2

► Champ : France.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.
2. À partir de 2020, les effectifs des établissements non passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ont été ajoutés et des changements méthodologiques ont été apportés dans le calcul des effectifs par l'Institut Mines-Télécom et sur la partie échantillonnée de l'enquête auprès des institutions sans but lucratif.
3. Évolution entre 2021 et 2022. Rupture de série liée à l'amélioration du traitement de la non-réponse et à l'élargissement du champ couvert dans le secteur des administrations (principalement dans des écoles hors tutelle du MENESR).

Lecture : en 2022, 501 374 personnes en ETP participent à une activité de R&D en France, soit une progression de 0,8% par rapport à 2021. Parmi ces effectifs, 68% sont des chercheurs.

RERS 2025, DEPP, SIES

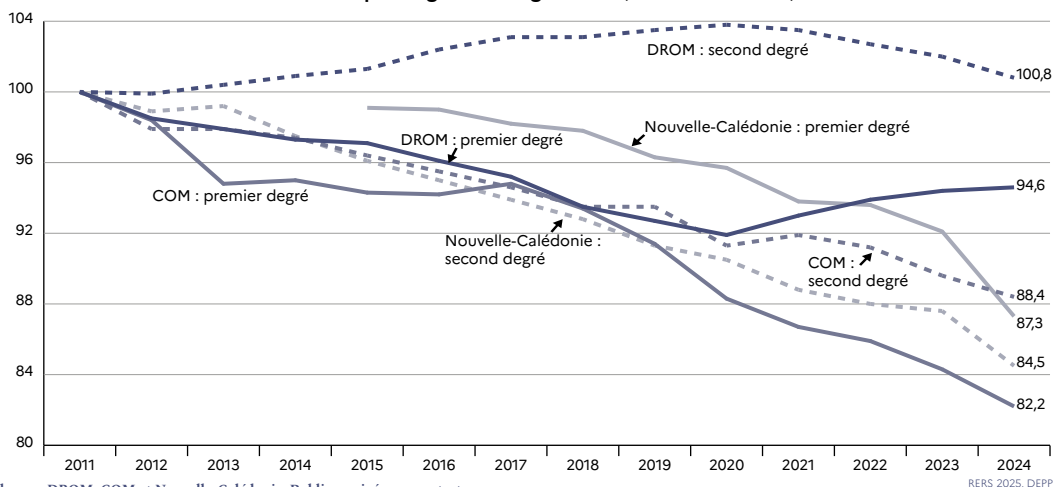
Entre 2011 et 2024, les populations scolaires en outre-mer ont baissé dans l'ensemble des territoires, hormis pour les élèves du second degré des DROM (+0,8%) (1). À la rentrée 2024, le secteur public et le secteur privé sous contrat scolarisent 674 500 élèves d'outre-mer du premier et du second degré (2) (3). Les effectifs diminuent par rapport à la rentrée 2023 dans le premier et le second degrés (respectivement -0,5% et -1,4%). La majorité des élèves sont scolarisés dans les DROM (555 400). Les COM regroupent 61 200 élèves et la Nouvelle-Calédonie 57 900.

Dans le premier degré, les effectifs sont en baisse dans tous les territoires, à l'exception de la Guyane (+1,2%) et de Mayotte (+1,7%). La part du secteur public dans les DROM (93%) est plus forte qu'en France hexagonale (86%), en particulier à Mayotte où l'enseignement

privé sous contrat ne scolarise pas d'élèves. À l'inverse, cette part est plus faible en Nouvelle-Calédonie (78%) et dans les COM (82%), notamment à Saint-Pierre-et-Miquelon (58%) et à Wallis-et-Futuna où l'enseignement du premier degré est exclusivement privé hors contrat.

Dans le second degré, les effectifs sont en baisse dans tous les territoires, à l'exception de Wallis-et-Futuna (+1,0%) et de Mayotte (+0,4%). La diminution est plus importante en Guadeloupe et en Nouvelle-Calédonie (-3,5% chacune). La part du secteur public dans les DROM (92%) est plus forte que dans l'Hexagone (78%), en particulier à Mayotte (100%). Au contraire, cette part est plus faible en Nouvelle-Calédonie (72%) et globalement dans les COM (74%), exception faite de Wallis-et-Futuna où tous les élèves du second degré sont scolarisés dans le public.

1 Évolution des effectifs en outre-mer par degré d'enseignement (base 100 en 2011)



► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie. Public + privé sous contrat.

Lecture : le nombre d'élèves suivant une formation du second degré dans les DROM a augmenté de 0,8% entre les rentrées 2011 et 2024.

Note : les données du premier degré pour la Nouvelle-Calédonie ne permettent pas de distinguer le privé hors contrat du privé sous contrat entre 2012 et 2014, elles ne sont donc pas affichées dans ce graphique.

Précisions

Départements et régions d'outre-mer (DROM) – Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département. Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.

Collectivités d'outre-mer (COM) – Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut spécifique provisoire de « collectivité d'outre-mer à statut particulier ». Mayotte est inclus jusqu'au 31 mars 2011.

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré – Voir « Glossaire ».

Source

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

2 Effectifs du premier degré public et privé en outre-mer à la rentrée 2024

	Préélémentaire	Élémentaire	UEEA	ULIS	Total public	Préélémentaire	Élémentaire	UEEA	ULIS	Total privé sous contrat
Guadeloupe (1)	13 902	21 081	12	461	35 456	1 605	3 060	0	22	4 687
Guyane	17 425	28 588	23	468	46 504	1 240	1 961	0	0	3 201
Martinique	10 702	16 499	4	239	27 444	981	2 291	0	0	3 272
Mayotte	22 218	41 432	0	116	63 766	0	0	0	0	0
La Réunion	37 795	64 044	32	1 430	103 301	3 619	6 246	0	40	9 905
Total DROM	102 042	171 644	71	2 714	276 471	7 445	13 558	0	62	21 065
Saint-Pierre-et-Miquelon	58	151	0	0	209	63	86	0	0	149
Polynésie française	9 635	15 624	0	128	25 387	2 106	3 389	0	21	5 516
Wallis-et-Futuna	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total COM	9 693	15 775	0	128	25 596	2 169	3 475	0	21	5 665
Nouvelle-Calédonie	8 276	15 155	0	290	23 721	2 484	4 327	0	0	6 811
Total outre-mer	120 011	202 574	71	3 132	325 788	12 098	21 360	0	83	33 541

(suite)	Total premier degré	Évolution 2023/2024 (%)	Part du public (%)
Guadeloupe (1)	40 143	-1,7	88,3
Guyane	49 705	1,2	93,6
Martinique	30 716	-0,6	89,3
Mayotte	63 766	1,7	100,0
La Réunion	113 206	-0,1	91,2
Total DROM	297 536	0,2	92,9
Saint-Pierre-et-Miquelon	358	-26,3	58,4
Polynésie française	30 903	-2,1	82,2
Wallis-et-Futuna	0	0,0	0,0
Total COM	31 261	-2,5	81,9
Nouvelle-Calédonie	30 532	-5,3	77,7
Total outre-mer	359 329	-0,5	90,7

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie. Public + privé sous contrat.

1. Y compris 4 058 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

Lecture : à la rentrée 2024, 40 131 élèves sont scolarisés dans le premier degré en Guadeloupe, soit -1,7% par rapport à la rentrée précédente. 88,3% d'entre eux étudient dans un établissement public.

RERS 2025, DEPP

3 Effectifs du second degré public et privé en outre-mer à la rentrée 2024

	Formations en collège	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total public	Formations en collège	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total privé sous contrat
Guadeloupe (1)	19 590	10 103	5 705	35 398	2 696	777	478	3 951
Guyane	21 776	6 650	7 640	36 066	1 898	720	388	3 006
Martinique	13 767	6 818	4 936	25 521	2 968	1 237	184	4 389
Mayotte	30 263	13 026	6 788	50 077	118		96	214
La Réunion	52 449	22 923	15 580	90 952	5 813	1 981	522	8 316
Total DROM	137 845	59 520	40 649	238 014	13 493	4 715	1 668	19 876
Saint-Pierre-et-Miquelon	133	112	99	344	140			140
Polynésie française	12 384	4 011	4 161	20 556	4 334	2 074	1 188	7 596
Wallis-et-Futuna	824	261	234	1 319				
Total COM	13 341	4 384	4 494	22 219	4 474	2 074	1 188	7 736
Nouvelle-Calédonie	12 537	4 268	2 940	19 745	3 646	1 575	2 449	7 670
Total outre-mer	163 723	68 172	48 083	279 978	21 613	8 364	5 305	35 282

(suite)	Total second degré	Évolution 2023/2024 (%)	Part du public (%)
Guadeloupe (1)	39 349	-3,5	90,0
Guyane	39 072	-1,0	92,3
Martinique	29 910	-2,3	85,3
Mayotte	50 291	0,4	99,6
La Réunion	99 268	-0,6	91,6
Total DROM	257 890	-1,1	92,3
Saint-Pierre-et-Miquelon	484	-2,6	71,1
Polynésie française	28 152	-1,4	73,0
Wallis-et-Futuna	1 319	1,0	100,0
Total COM	29 955	-1,3	74,2
Nouvelle-Calédonie	27 415	-3,5	72,0
Total outre-mer	315 260	-1,4	88,8

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie. Public + privé sous contrat.

1. Y compris élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

Lecture : à la rentrée 2024, 39 349 élèves étudient dans une formation du second degré en Guadeloupe, soit -3,5% par rapport à la rentrée précédente. 90,0% d'entre eux étudient dans un établissement public.

RERS 2025, DEPP

Depuis les années 2000, les effectifs d'élèves du premier degré dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont en recul (1). En 2024, cette population s'établit à 297 500 élèves, soit 4,8% de la population scolaire française (2). Entre les rentrées 2019 et 2024, les académies de Martinique et de Guadeloupe enregistrent de très fortes réductions d'effectifs (respectivement -9,2% et -9,9%), au contraire de la Guyane et de Mayotte dont les effectifs sont en nette hausse (+9,1% et +21,9%). Les effectifs de l'académie de La Réunion baissent, mais de façon moins marquée (-2,0%). Par comparaison, la baisse est de 1,2% dans l'Hexagone, en lien avec la démographie.

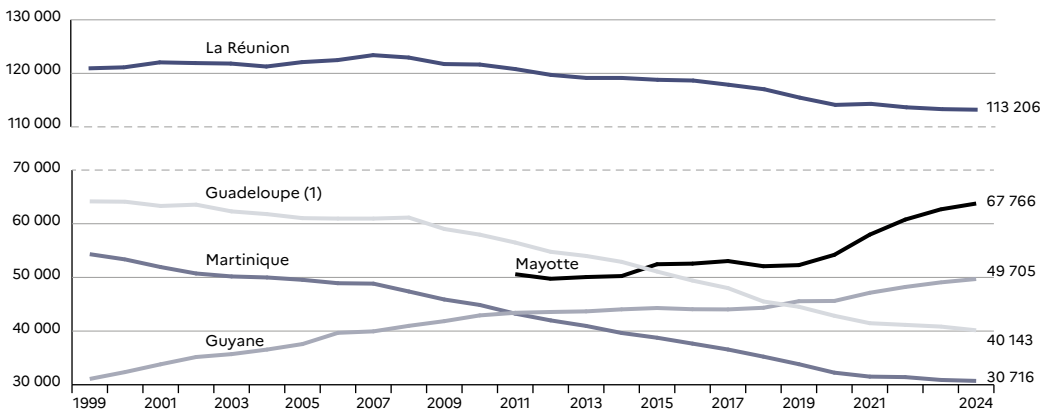
La part de l'enseignement privé sous contrat dans les DROM (7,1%) est inférieure à celle observée dans l'Hexagone (13,6%). Comme dans le reste de la France, les dispositifs collectifs accueillant des élèves en situation de handicap sont moins développés dans le secteur

privé sous contrat : 2% des élèves en ULIS sont scolarisés dans une école privée sous contrat.

Le taux de scolarisation à 2 ans dans les DROM est de 9,2%. S'il est supérieur à 25,0% en Guadeloupe et en Martinique (respectivement 26,0% et 31,2%), il est à peine supérieur à 1,0% en Guyane et à Mayotte.

Dans les écoles publiques des DROM, les retards à l'entrée dans un niveau sont moins fréquents qu'en France hexagonale (3). L'écart est le plus marqué à l'entrée en CE1, où le taux de retard dans les DROM est inférieur de 0,4 point à celui observé en métropole. Toutefois, il existe des disparités entre DROM : c'est dans l'académie de La Réunion que les retards sont les plus fréquents aux entrées en CP, CE1, CM1 et CM2, et c'est en Guadeloupe que les retards sont les plus fréquents à l'entrée en CE2. L'académie de Mayotte connaît les **taux de redoublement** les plus faibles à tous les niveaux (4).

1 Évolution des effectifs d'élèves du premier degré dans les DROM



► Champ : public + privé sous contrat à partir de 2009 (public + privé sous et hors contrat de 1999 à 2008).

1. Y compris 4 058 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

Lecture : à la rentrée 2024, 113 206 élèves sont scolarisés dans une école du secteur public ou privé sous contrat de l'académie de La Réunion.

RERS 2025, DEPP

Précisions

- Pour la part de la population scolaire des DROM sur la population française et pour la part de l'enseignement privé au niveau national, voir la fiche 3.02.

- Pour les retards à l'entrée dans un niveau en France, voir la fiche 3.03.

La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2024, 100,0% des écoles publiques et 99,8% des écoles pri-

vées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 98,6% des classes et 100,0% des élèves des secteurs public et privé sous contrat.

Taux de redoublement, taux de retard, unité localisée pour l'inclusion scolaire – Voir « Glossaire ».

Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.41 ; 23.50.

2 Effectifs d'élèves du premier degré dans les DROM, évolution, part du privé sous contrat et taux de scolarisation à 2 ans

	Guadeloupe (1)	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Effectifs en 2024 (public + privé sous contrat)	40 143	49 705	30 716	63 766	113 206	297 536
Préélémentaire	15 507	18 665	11 683	22 218	41 414	109 487
Élémentaire	24 141	30 549	18 790	41 432	70 290	185 202
ULIS	483	468	239	116	1 470	2 776
UEEA	12	23	4	0	32	71
Évolution des effectifs (%) entre 2019 et 2024 (public + privé sous contrat)	-9,9	9,1	-9,2	21,9	-2,0	2,0
Préélémentaire	-3,2	15,4	-5,2	28,9	-3,5	4,6
Élémentaire	-14,0	5,2	-11,5	18,9	-1,5	0,3
ULIS	13,6	31,5	-8,8	-43,4	22,3	13,3
UEEA	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Part du privé sous contrat (%) en 2024	11,7	6,4	10,7	0,0	8,7	7,1
Préélémentaire	10,4	6,6	8,4	0,0	8,7	6,8
Élémentaire	12,7	6,4	12,2	0,0	8,9	7,3
ULIS	4,6	0,0	0,0	0,0	2,7	2,2
UEEA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Évolution de la part du privé sous contrat (en points) entre 2018 et 2023	0,9	-0,2	1,4	0,0	0,2	0,0
Préélémentaire	1,1	0,6	1,9	0,0	0,4	0,1
Élémentaire	0,9	-0,6	1,2	0,0	0,1	-0,2
Taux de scolarisation à deux ans (%) en 2024	26,0	1,1	31,2	1,2	8,9	9,2

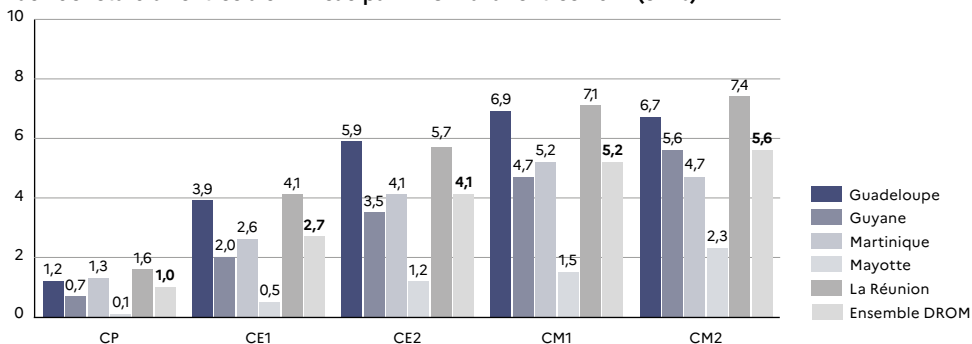
► Champ : public + privé sous contrat.

1. Y compris 4 058 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

Lecture : à la rentrée 2024, on dénombre 15 507 enfants scolarisés en préélémentaire dans les écoles de Guadeloupe, dont 10,4% sont scolarisés dans le secteur privé sous contrat. Le taux de scolarisation à 2 ans dans cette académie s'élève à 26,0%.

RERS 2025, DEPP

3 Taux de retard à l'entrée à un niveau par DROM à la rentrée 2024 (en %)



► Champ : public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

Lecture : à la rentrée 2024, le taux de retard à l'entrée en CP en Guadeloupe dans le secteur public est de 1,2%.

RERS 2025, DEPP

4 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2024 (en %)

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	4,7	2,9	2,5	0,7	0,9
Guyane	1,5	1,2	1,4	0,9	1,1
Martinique	2,5	2,4	2,0	0,4	0,3
Mayotte	0,4	0,4	0,4	0,2	0,4
La Réunion	4,3	3,0	2,1	0,7	0,7
DROM	2,7	2,0	1,6	0,6	0,7
France hors DROM	2,7	2,1	1,8	0,6	0,7

► Champ : public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

Lecture : à la rentrée 2024, le taux de redoublement en CP en Guyane dans le secteur public est de 1,5%.

RERS 2025, DEPP

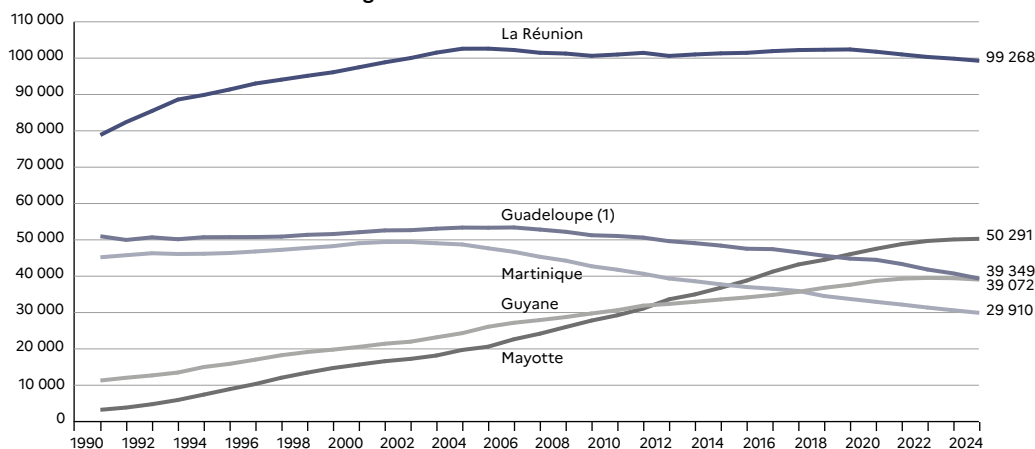
À la rentrée 2024, les départements et régions d'outre-mer (DROM) scolarisent 257 900 élèves dans le second degré au sein des établissements publics ou privés sous contrat, soit des effectifs en baisse de 1,1% par rapport à la rentrée précédente (-2 900 élèves) (1). Seule l'académie de Mayotte enregistre une hausse de ses effectifs de 0,4% (+200 élèves). Dans les autres académies, la baisse peut atteindre jusqu'à 3,5% en Guadeloupe. Par ailleurs, 7,7% des élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat, contre 21,1% sur l'ensemble du territoire français (2)(3)(4).

Les formations en collège scolarisent 151 300 élèves, un effectif en baisse de 1,2% par rapport à la rentrée précédente. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté comprennent 6 600 élèves, soit 4,4% de l'ensemble des élèves inscrits en collège.

Les formations générales et technologiques en lycée accueillent 64 200 élèves, soit des effectifs en baisse de 1,9% par rapport à 2023. La majorité de ces élèves sont des filles (58%). En première et terminale, deux tiers des élèves suivent une formation générale. Toujours pour ces niveaux, la part des lycéennes en voie générale (59%) est supérieure à celle en voie technologique (55%).

Les formations professionnelles en lycée scolarisent 42 300 élèves. Comme dans l'Hexagone, ces effectifs sont en hausse par rapport à 2023 (+100 élèves, +0,3%). Ils représentent 40% des effectifs inscrits au lycée (contre 29% sur l'ensemble du territoire français). Par ailleurs, les formations en CAP regroupent un quart des élèves de l'enseignement professionnel, contre un sur six sur l'ensemble du territoire.

1 Évolution des effectifs du second degré dans les DROM



► Champ : DROM, public + privé sous contrat.

1. Y compris 3 762 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy en 2024.

Lecture : à la rentrée 2024, 99 268 élèves sont scolarisés dans une formation du second degré à La Réunion.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.42; 23.51.

2 Les effectifs des formations en collège dans les DROM à la rentrée 2024

	Public			Privé sous contrat			Public + privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Évolution par rapport à 2023 (%)	Part des filles (%)
Classe de sixième à troisième (hors Segpa)	65 038	63 295	128 333	6 888	6 411	13 299	141 632	-1,2	50,8
Sixième	16 167	16 031	32 198	1 719	1 676	3 395	35 593	-0,9	50,3
Cinquième	16 196	15 901	32 097	1 704	1 638	3 342	35 439	0,2	50,5
Quatrième	16 186	15 539	31 725	1 764	1 553	3 317	35 042	-1,4	51,2
Troisième	16 489	15 824	32 313	1 701	1 544	3 245	35 558	-2,7	51,2
Segpa	2 476	3 965	6 441	82	91	173	6 614	-2,5	38,7
Sixième Segpa	494	739	1 233	14	23	37	1 270	-14,7	40,0
Cinquième Segpa	668	1 063	1 731	24	19	43	1 774	1,1	39,0
Quatrième Segpa	675	1 106	1 781	22	26	48	1 829	3,9	38,1
Troisième Segpa	639	1 057	1 696	22	23	45	1 741	-2,1	38,0
ULIS	943	2 128	3 071	5	16	21	3 092	2,9	30,7
Total	68 457	69 388	137 845	6 975	6 518	13 493	151 338	-1,2	49,8

► Champ : DROM, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 151 338 élèves sont scolarisés dans une formation du collège dans les DROM, soit une baisse de 1,2% par rapport à la rentrée précédente.

Parmi eux, 49,8% sont des filles.

RERS 2025, DEPP

3 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DROM à la rentrée 2024

	Public			Privé sous contrat			Public + privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Évolution par rapport à 2023 (%)	Part des filles (%)
Classe préparatoire à la classe de seconde	41	43	84				84		48,8
Seconde	11 768	8 556	20 324	898	811	1 709	22 033	-3,7	57,5
Première	11 206	8 239	19 445	885	700	1 585	21 030	-0,6	57,5
Générale	7 379	5 087	12 466	716	579	1 295	13 761	-1,3	58,8
STMG	1 899	1 750	3 649	101	103	204	3 853	1,7	51,9
STL	278	139	417				417	0,2	66,7
ST2S	1 132	207	1 339	66	11	77	1 416	0,5	84,6
STI2D	338	959	1 297	2	7	9	1 306	-1,1	26,0
Autres (1)	180	97	277				277	-4,5	65,0
Terminale	11 491	8 164	19 655	772	649	1 421	21 076	-1,7	58,2
Générale	7 560	5 075	12 635	648	515	1 163	13 798	-1,7	59,5
STMG	2 067	1 645	3 712	73	115	188	3 900	-2,5	54,9
STL	258	145	403				403	-8,6	64,0
ST2S	1 106	204	1 310	50	14	64	1 374	3,2	84,1
STI2D	318	1 003	1 321	1	5	6	1 327	-0,9	24,0
Autres (1)	182	92	274				274	-7,7	66,4
ULIS	3	9	12				12	20,0	25,0
Total	34 509	25 011	59 520	2 555	2 160	4 715	64 235	-1,9	57,7

► Champ : DROM, public + privé sous contrat.

1. Séries des baccalauréats technologiques STD2A, TMD Hôtellerie et brevet technologique.

Lecture : à la rentrée 2024, 64 235 élèves sont scolarisés dans une formation générale ou technologique au lycée dans les DROM, soit une baisse de 1,9% par rapport à la rentrée précédente.

Parmi eux, 57,7% sont des filles.

RERS 2025, DEPP

4 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DROM à la rentrée 2024

	Public			Privé sous contrat			Public + privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Évolution par rapport à 2023 (%)	Part des filles (%)
CAP	3 682	6 749	10 431	197	223	420	10 851	0,4	35,7
2 ans (1)									
1 ^{re} année	1 883	3 562	5 445	95	118	213	5 658	-2,8	35,0
2 ^e année	1 795	3 170	4 965	102	105	207	5 172	4,2	36,7
Total	12 592	16 393	28 985	617	612	1 229	30 214	0,0	43,7
Bac pro/ BMA (2)	4 088	5 473	9 561	175	167	342	9 903	-1,2	43,0
Seconde professionnelle	4 361	5 588	9 949	214	222	436	10 385	0,4	44,1
Terminale professionnelle	4 124	5 305	9 429	228	223	451	9 880	0,8	44,0
Autres formations de niveaux 3 et 4	307	262	569	1	5	6	575	13,0	53,6
ULIS	229	435	664	3	10	13	677	4,3	34,3
Total	16 810	23 839	40 649	818	850	1 668	42 317	0,3	41,7

► Champ : DROM, public + privé sous contrat.

1. Sont inclus 21 élèves préparant un CAP en un an.

2. Sont inclus 46 élèves préparant un BMA en deux ans.

Lecture : à la rentrée 2024, 42 317 élèves sont scolarisés dans une formation professionnelle au lycée dans les DROM, soit une hausse de 0,3% par rapport à la rentrée précédente.

Parmi eux, 41,7% sont des filles.

RERS 2025, DEPP

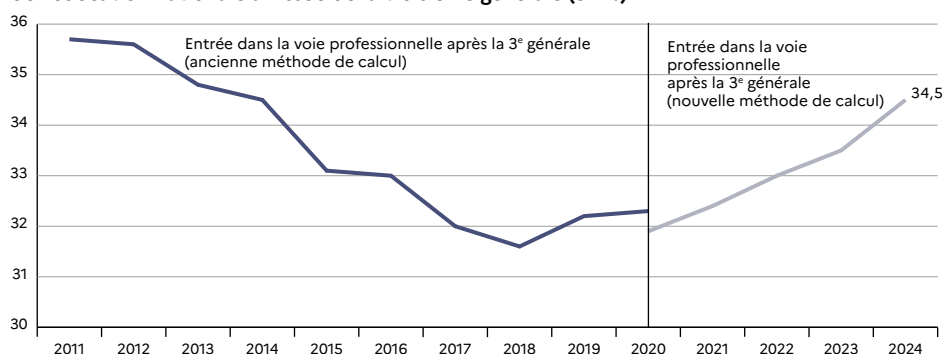
Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2023 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), 35% se sont orientés en **formations professionnelles** en lycée à la rentrée 2024 (1). L'entrée dans la voie professionnelle est nettement plus élevée dans les DROM que dans l'Hexagone (11,2 points de plus).

Cette orientation peut s'expliquer en partie par l'**origine sociale** des élèves. En effet, dans les DROM, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée dans l'Hexagone (2). D'une part, 41% des élèves sont issus d'une famille dont le responsable est inactif (contre 10% dans l'Hexagone). D'autre part, les professions libérales, cadres et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentés.

Comme dans l'Hexagone, les élèves dont le parent référent est enseignant, exerce une profession libérale ou d'encadrement, sont relativement plus nombreux à suivre des formations générales et technologiques que des formations professionnelles au lycée. Au contraire, les enfants d'ouvrier et d'inactif sont proportionnellement plus nombreux à suivre des formations professionnelles.

D'une façon générale, et de façon plus marquée encore que dans l'Hexagone, les établissements privés sous contrat accueillent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (3).

1 Évolution du flux d'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'éducation nationale à l'issue de la troisième générale (en %)



► Champ : DROM, public + privé sous contrat.

Lecture : 34,5% des élèves scolarisés en troisième générale en 2023 dans les DROM poursuivent leur scolarité dans la voie professionnelle sous statut scolaire à la rentrée 2024.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La méthode de calcul des flux a été modifiée à partir de 2020. Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).
Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.

Source
DEPP, système d'information Scolarité.

2 Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale du parent référent à la rentrée 2024 (en %)

	Agricul- teur	Artisan, commer- çant, chef d'entre- prise	Prof. libérale, cadre (1)	Ensei- gnant (2)	Profes- sion intermé- diaire (3)	Employé	Ouvrier	Retraité	Inactif	Total	Effectifs
Sixième à troisième	1,1	8,1	7,5	3,4	8,5	16,9	12,4	0,9	41,1	100,0	141 632
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	0,8	4,4	1,8	0,7	5,3	12,3	12,0	1,2	61,4	100,0	3 092
Segpa	0,9	3,9	1,1	0,3	4,0	11,7	13,0	0,9	64,1	100,0	6 614
Total formations en collège (y compris Segpa)	1,0	7,9	7,1	3,3	8,3	16,6	12,4	0,9	42,5	100,0	151 338
Classe préparatoire à la classe de seconde	0,0	2,9	2,9	0,0	2,9	14,3	11,4	0,0	65,7	100,0	84
Seconde générale et technologique	1,2	9,8	11,3	5,1	10,1	18,7	11,9	1,4	30,4	100,0	22 033
Première et terminale générales	1,2	10,8	14,0	7,2	11,0	19,0	10,8	1,9	24,2	100,0	27 559
Première et terminale technologiques	1,3	8,7	5,7	2,2	8,8	19,1	15,4	1,5	37,3	100,0	14 547
ULIS en formations GT en lycée	0,0	8,3	16,7	0,0	16,7	16,7	8,3	0,0	33,3	100,0	12
Total formations générales et technologiques en lycée	1,2	10,0	11,2	5,4	10,2	18,9	12,2	1,6	29,3	100,0	64 235
CAP	0,7	4,1	1,4	0,4	3,9	11,3	11,6	1,0	65,7	100,0	10 851
Baccalauréat professionnel, BMA	1,1	6,3	2,4	0,8	6,1	16,0	14,8	1,2	51,2	100,0	30 214
ULIS en formations professionnelles en lycée	0,6	5,1	1,6	0,5	5,4	15,8	12,6	1,7	56,7	100,0	677
Autres niveaux 3 et 4	1,5	4,6	2,3	1,1	4,9	11,2	14,6	1,3	58,4	100,0	575
Total formations professionnelles en lycée	1,0	5,7	2,1	0,7	5,5	14,8	14,0	1,1	55,1	100,0	42 317
Ensemble	1,1	8,0	7,3	3,4	8,3	16,9	12,6	1,1	41,3	100,0	257 890
France hors DROM	1,3	11,0	21,6	3,0	12,8	16,6	22,8	1,2	9,6	100,0	5 377 801

► Champ : DROM, public + privé sous contrat.

1. Professeur non compris.
2. Enseignant : professeur, instituteur, professeur des écoles et professions assimilées.
3. Instituteur et professeur des écoles non compris.

Lecture : à la rentrée 2024, 257 890 élèves sont scolarisés dans les DROM, dont 1,1% sont enfants d'agriculteur.

RERS 2025, DEPP

3 Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2024 (en %) (1)

Formations	Public					Privé				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défa- vorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défa- vorisée	Total
Sixième à troisième	9,9	8,0	23,8	58,3	100,0	38,9	15,0	33,8	12,3	100,0
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	2,9	5,3	17,5	74,3	100,0	23,8	9,5	14,3	52,4	100,0
Segpa	1,8	4,1	16,1	78,0	100,0	8,6	3,4	36,2	51,7	100,0
Total formations en collège (y compris Segpa)	9,4	7,8	23,3	59,6	100,0	38,8	14,9	33,8	12,6	100,0
Classe préparatoire à la classe de seconde	2,9	2,9	17,1	77,1	100,0					
Seconde générale et technologique	16,5	10,1	27,5	45,8	100,0	47,8	13,0	31,0	8,1	100,0
Première et terminale générales	21,8	11,0	28,8	38,3	100,0	48,3	15,1	28,2	8,3	100,0
Première et terminale technologiques	9,1	8,5	27,5	54,8	100,0	28,7	19,8	36,8	14,7	100,0
ULIS en formations GT en lycée	16,7	16,7	25,0	41,7	100,0					
Total formations générales et technologiques en lycée	17,1	10,1	28,0	44,8	100,0	45,9	14,9	30,2	9,0	100,0
CAP	2,1	3,8	16,0	78,1	100,0	7,0	4,5	22,1	66,4	100,0
Baccalauréat professionnel, BMA	3,8	6,0	22,7	67,5	100,0	12,0	12,3	35,5	40,2	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	2,2	5,5	21,7	70,6	100,0	23,1	7,7	23,1	46,2	100,0
Autres niveaux 3 et 4	0,0	2,4	22,0	75,6	100,0					
Total formations professionnelles en lycée	3,3	5,4	20,9	70,4	100,0	10,9	10,4	32,2	46,6	100,0
Ensemble	10,3	7,9	24,1	57,7	100,0	38,3	14,5	32,8	14,4	100,0

► Champ : DROM, public + privé sous contrat.

1. Pour les regroupements de catégories sociales, voir la définition « Origine sociale regroupée » dans le « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2024, 10,3% des élèves scolarisés dans le secteur public des DROM ont une origine sociale très favorisée.

RERS 2025, DEPP

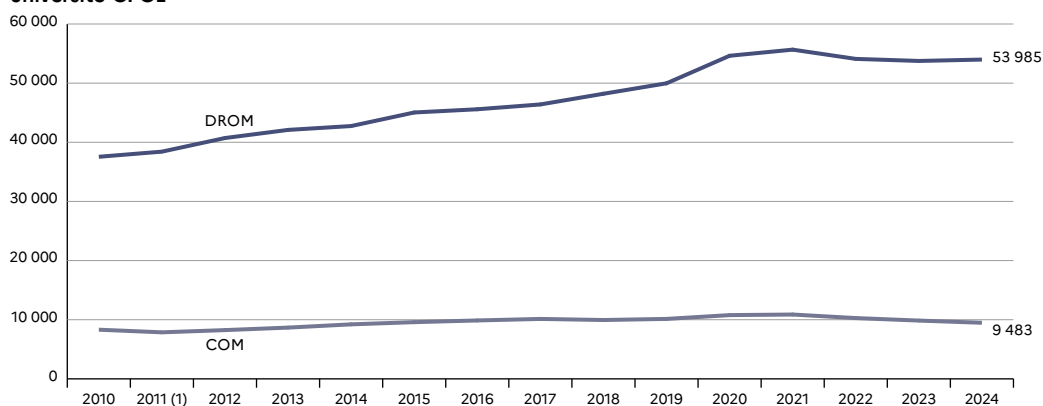
En 2024-2025, 63 500 étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en outre-mer, soit une diminution de 0,2% par rapport à la rentrée 2023. Ce total se décompose en 54 000 étudiants dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), en hausse de 0,4%, et 9 500 étudiants dans les collectivités d'outre-mer (COM) et en Nouvelle-Calédonie, en baisse de 3,8% (1).

Dans les DROM, 61% des étudiants sont inscrits à l'université, +0,8% par rapport à la rentrée 2023 (2). Parmi eux, 1 800 étudiants préparent un BUT (+8,8%). Cette progression s'explique en partie par l'ouverture de la troisième année de BUT. En STS dans les DROM, le nombre d'étudiants augmente dans les parcours scolaires (+1,5%, soit 10 500 étudiants de moins), mais diminue dans les parcours en apprentissage (-5,9%, soit 3 600 étudiants). Les effectifs en CPGE sont en augmentation de 7,1%, soit 1 800 étudiants.

Après une croissance continue depuis la fin des années 1990, la part des étudiantes en DROM a diminué régulièrement de 2011 (63%) à 2017 (60%) avant de se stabiliser depuis 2018 entre 60% et 61%. En 2024, cette part est de 60% et est supérieure de 3,7 points à celle observée en France.

Dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'université accueille 57% des étudiants de l'enseignement supérieur, une part en hausse après deux années de baisse consécutives (3). Les effectifs étudiants en COM et en Nouvelle-Calédonie sont en recul dans les parcours scolaires de STS et formations assimilées (-3,6%, soit 2 900 étudiants) ainsi qu'en CPGE (-5,8%, soit 500 étudiants). Néanmoins, la part des étudiantes reste élevée : 61,6% de l'ensemble des étudiants, soit 5,5 points de plus qu'en France et que la moyenne du reste de l'enseignement supérieur.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM et COM, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011) et COM.

1. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente un mouvement de 275 étudiants en STS et assimilées des COM vers les DROM.

Lecture : à la rentrée 2024, 53 985 étudiants sont inscrits dans un établissement situé dans un département ou une région d'outre-mer alors qu'ils sont 9 483 dans une collectivité d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie.

Précisions

Localisation des établissements – L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. D'où la présence de formations universitaires privées en Polynésie française du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest.

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

CPGE, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE – Voir « Glossaire ».

Voir fiche RERS 715 concernant la part des femmes dans l'enseignement supérieur en France.

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 24.09.

Source

SIES-MENESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2013	2015	2020	2022	2023	2024p
Universités (1)	26 711	29 034	34 778	32 971	32 426	32 681
Part des femmes (%)	62,5	61,6	62,1	62,8	62,5	62,5
<i>dont BUT</i>	1 087	1 119	1 313	1 224	1 632	1 775
part des femmes en BUT (%)	56,2	51,2	53,9	53,3	52,5	51,7
STS et assimilées (scolaires)	8 564	8 997	10 921	10 420	10 375	10 534
Part des femmes (%)	53,1	52,7	50,7	49,9	49,9	49,5
STS et assimilées (apprentis)	1 329	1 346	2 402	3 583	3 813	3 588
Part des femmes (%)	52,0	52,2	52,0	51,2	50,4	50
CPGE	1 581	1 685	1 713	1 708	1 695	1 816
Part des femmes (%)	51,4	48,6	48,4	44,6	46,1	44,3
Autres écoles (2)	3 907	3 975	4 813	5 417	5 443	5 366
Part des femmes (%)	75,1	76,6	78,1	76,2	76,1	75,7
Ensemble	42 092	45 037	54 627	54 099	53 752	53 985
Part des femmes (%)	58,9	60,4	60,4	60,3	60,1	59,8

RERS 2025, DEPP, SIES

► **Champ** : DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. La ligne « universités » comprend le CUF de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2023-2024 reconduites en 2024-2025.

Lecture : dans les départements ou régions d'outre-mer, 32 681 étudiants sont inscrits à l'université, périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE.

3 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2010	2013	2015	2020	2022	2023	2024p
Universités (1)	5 661	6 033	6 487	6 535	6 017	5 576	5 424
Part des femmes (%) (1)	64,2	63,9	64,5	65,1	64,9	64,8	65,7
STS et assimilées (scolaires) (2) (3)	1 920	1 924	2 197	3 029	3 066	3 052	2 942
Part des femmes (%)	59,4	57,7	57,7	55,1	55,9	56,4	55,8
CPGE	207	253	382	527	510	568	535
Part des femmes (%)	41,1	39,9	48,2	48,6	50,6	52,5	51
Autres écoles (4)	523	456	520	687	683	658	582
Part des femmes (%)	72,3	72,8	71,9	63,6	61,8	62,3	62,9
Ensemble	8 311	8 666	9 586	10 778	10 276	9 854	9 483
Part des femmes (%)	63,0	62,5	62,7	61,4	61,3	61,3	61,6

RERS 2025, DEPP, SIES

► **Champ** : COM (hors Mayotte à partir de 2011).

1. En 2015, reconduction des données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2. Seuls des STS scolaires sont dispensées dans les COM et en Nouvelle-Calédonie.

3. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilées.

4. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

Lecture : dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, 5 424 étudiants sont inscrits à l'université, périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE.

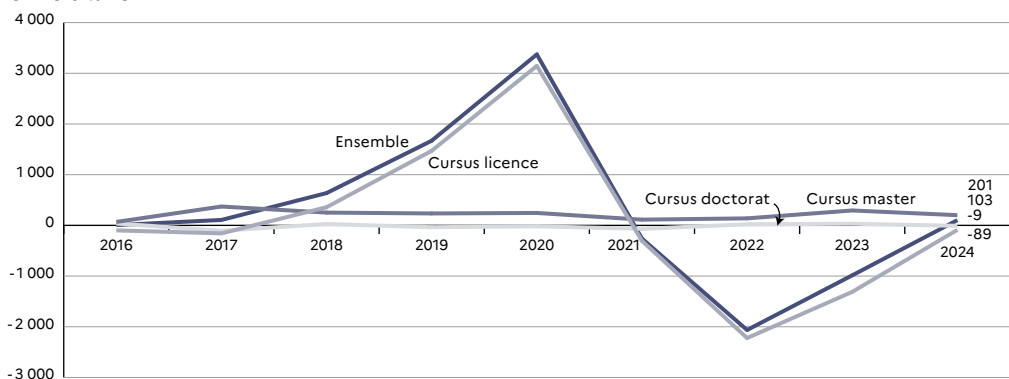
En 2024-2025, 38 100 étudiants sont inscrits dans l'une des six universités françaises d'outre-mer, soit une légère hausse de 0,3% par rapport à l'année précédente (2). Moins d'un étudiant sur dix est inscrit dans un **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation** (Inspé), une part stable. En 2024-2025, le nombre de nouveaux entrants augmente de 5,7% (3).

Sept étudiants inscrits sur dix (72%) dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence, contre 60% dans l'Hexagone (1). Ainsi, le poids des cursus master et doctorat est faible : 27% en cursus master contre 37% pour l'Hexagone. Les étudiants en cursus doctorat sont 1%, contre 3% dans l'Hexagone.

Au sein des universités d'outre-mer, 32% sont inscrits en « lettres, langues ou sciences humaines », 26% en « droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES », 24% des étudiants sont en sciences ou Staps et 13% dans les disciplines de santé. Enfin, 5% préparent un **BUT**. Les disciplines de santé et les BUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer que dans l'Hexagone où ces filières représentent respectivement 15% et 9% des inscriptions.

La part de femmes dans les universités d'outre-mer est stable par rapport à l'an dernier (63%) et est supérieure à la part de femmes en métropole (60%). Elles sont majoritaires dans l'ensemble des regroupements disciplinaires, à l'exception de celui des « sciences, Staps », en raison de leur forte sous-représentation en Staps.

1 Accroissement annuel des effectifs dans les DROM, COM et en Nouvelle-Calédonie par cursus et par année universitaire



► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie.

RERS 2025, DEPP, SIES

Lecture : par rapport à 2023-2024, 89 étudiants de moins sont inscrits en licence dans les DROM, COM et Nouvelle-Calédonie en 2024-2025.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans les universités des DROM, COM et de Nouvelle-Calédonie. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

Universités des DROM, COM et de Nouvelle-Calédonie – Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et de l'université de Mayotte pour les DROM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

L'université de Mayotte est devenue une université de plein exercice au 1^{er} janvier 2024; auparavant CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011.

Nouvel entrant, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante, cursus licence-master-doctorat, DUT – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 25.12; 25.10; 25.09.

2 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2024-2025

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 958	513	32	2 503
	Lettres, sciences humaines, langues	1 384	1 032	66	2 482
	Sciences, Staps	2 076	359	106	2 541
	Santé	647	1 923	3	2 573
	BUT	542			542
	Total	6 607	3 827	207	10 641
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 002	178	9	1 189
	Lettres, sciences humaines, langues	706	26	15	747
	Sciences, Staps	451	36	36	523
	Santé	184	45		229
	BUT	294			294
	Total	2 637	285	60	2 982
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 365	613	41	4 019
	Lettres, sciences humaines, langues	3 274	591	41	3 906
	Sciences, Staps	3 549	559	103	4 211
	Santé	650	1 328	2	1 980
	BUT	939			939
	Interdisciplinaire	342			342
Total	12 119	3 091	187	15 397	
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	452			452
	Lettres, sciences humaines, langues	405			405
	Sciences	283			283
	Interdisciplinaire	91			91
	Total	1 231			1 231
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	706	35	5	746
	Lettres, sciences humaines, langues	878	55	13	946
	Sciences	794	28	24	846
	Santé			1	1
	BUT	165			165
	Total	2 543	118	43	2 704
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	785	141	19	945
	Lettres, sciences humaines, langues	706	24	23	753
	Sciences	627	14	27	668
	Santé	15			15
	Total	2 133	179	69	2 381
	Ensemble (y compris Inspé)		27 270	10 269	566

RERS 2025, DEPP, SIES

3 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre-mer

		Effectifs 2023-2024	Part des femmes (%)	Effectifs 2024-2025	Part des femmes (%)	Entrants 2023-2024	Part des femmes (%)	Entrants 2024-2025	Part des femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 395	64,2	2 503	65,4	576	62,2	610	65,4
	Lettres, sciences humaines, langues	2 489	74,2	2 482	73,0	334	76,0	406	76,1
	Sciences, Staps	2 749	50,0	2 541	50,0	609	47,1	592	44,8
	Santé	2 437	64,2	2 573	65,3	621	72,5	594	73,4
	BUT	502	54,2	542	54,4	189	52,4	221	53,8
	Total	10 572	62,4	10 641	62,9	2 329	62,2	2 423	63,1
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 221	66,3	1 189	68,8	361	68,7	382	67,3
	Lettres, sciences humaines, langues	716	79,5	747	75,9	169	81,1	233	72,1
	Sciences, Staps	491	39,1	523	42,3	123	42,3	165	47,3
	Santé	222	73,0	229	74,7	160	76,2	147	72,8
	BUT	223	54,3	294	52,0	85	52,9	131	50,4
	Total	2 873	64,5	2 982	64,7	898	67,3	1 058	63,9
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 980	64,9	4 019	64,2	1 345	62,5	1 306	61,6
	Lettres, sciences humaines, langues	4 030	72,1	3 906	71,6	1 169	70,8	1 142	70,0
	Sciences, Staps	4 575	42,8	4 211	40,9	1 249	39,2	1 134	37,0
	Santé	1 743	68,3	1 980	67,9	515	69,5	565	69,6
	BUT	907	51,0	939	50,1	334	50,3	310	48,7
	Interdisciplinaire	49	49,0	342	61,7	26	50,0	287	63,8
Total	15 284	59,7	15 397	59,2	4 638	58,1	4 744	58,0	
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	402	73,9	405	73,1	106	74,5	118	76,3
	Lettres, sciences humaines, langues	253	65,2	283	68,6	77	68,8	90	68,9
	Sciences	79	63,3	91	62,6			70	61,4
	Interdisciplinaire	1 204	70,1	1 231	71,2	325	72,3	459	71,2
	Total	32 426	62,5	32 681	62,5	8 190	60,8	8 684	60,8
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	800	69,8	746	72,7	246	71,1	238	70,6
	Lettres, sciences humaines, langues	1 003	72,7	946	74,0	262	71,8	235	70,6
	Sciences	981	49,0	846	49,5	350	50,6	327	51,7
	Santé	2	100,0	1	100,0				
	BUT	178	57,3	165	56,4	59	64,4	64	48,4
	Total	2 964	63,2	2 704	64,9	917	63,0	864	61,8
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	830	70,1	945	67,9	156	74,4	179	64,2
	Lettres, sciences humaines, langues	775	72,3	753	74,6	198	76,8	189	74,1
	Sciences	666	49,7	668	49,0	185	51,4	282	51,4
	Santé			15	80,0				
	Total	2 271	64,9	2 381	64,8	539	67,3	650	61,5
Ensemble (y compris Inspé) (1)		38 002	62,8	38 105	62,9	9 646	61,4	10 198	61,0

1. Les Inspé sont comptabilisés uniquement dans le total par région et relèvent du regroupement disciplinaire « lettres, sciences humaines et langues ».

RERS 2025, DEPP, SIES

À la session 2024, dans les DROM, 6 600 diplômes du **CAP** et 27 900 diplômes du baccalauréat (y compris diplômes agricoles) sont délivrés (2). Le **taux de réussite** est de 79,1% au CAP et de 85,8% au **baccalauréat**. Au sein des DROM, pour ces deux diplômes, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion ont les taux de réussite les plus élevés. Pour les **MC** des niveaux 3 et 4 dans les DROM, les taux de réussite varient de 69,4% à 100%. Pour le **BP**, il est de 64%. Pour ces trois diplômes le nombre de lauréats est faible.

Les taux de réussite aux baccalauréats général et technologique augmentent rapidement dans les DROM entre 2011 et 2016, puis diminuent jusqu'en 2019 (1). La voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'épreuve de rattrapage, retrouve dès 2012 un taux de réussite plus proche de celui des années précédentes, avant une nouvelle hausse constatée jusqu'en 2018. Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, dans les trois voies, les taux de réussite de 2020 et 2021 sont supérieurs de 7 à 12 points par rapport à ceux des sessions antérieures. Dès 2022, et même dès 2021 dans la voie professionnelle, ils retrouvent des niveaux proches de ceux qui prévalaient avant la crise sanitaire. Après une légère diminution

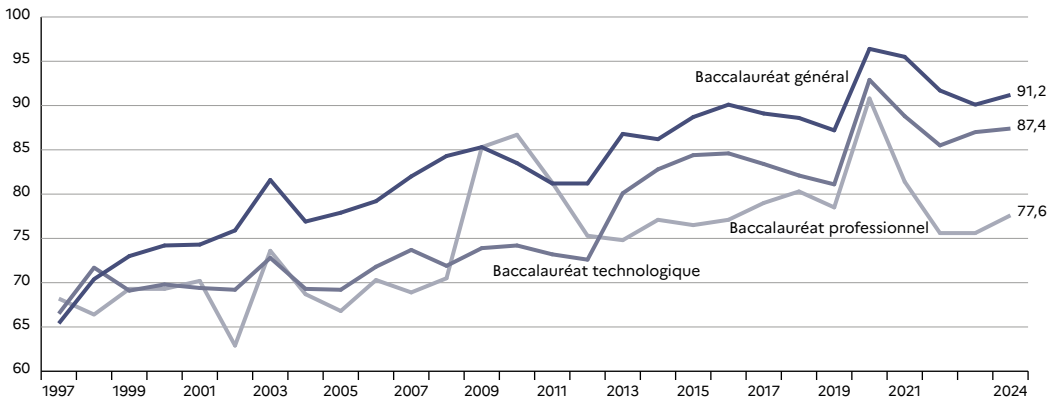
entre 2022 et 2023 (-0,2 point), le taux de réussite global au baccalauréat dans les DROM augmente en 2024 (+1,1 point). Cette hausse est plus sensible dans les voies générale (+1,1 point) et professionnelle (+2,0 points) que dans la voie technologique (+0,4 point).

À la session 2023, dans les cinq universités d'outre-mer (y compris COM et Nouvelle-Calédonie) et le CUFR de Mayotte, 4 300 licences (+5,2% par rapport à la session 2022) et 2 100 masters ont été délivrés (stabilité par rapport à 2022) (3). Le nombre de thèses soutenues est stable et 348 **DUT** intermédiaires ont été délivrés. Par ailleurs, 600 diplômes médicaux ont été délivrés aux Antilles et à La Réunion.

Quatre écoles de commerce ont délivré 128 diplômes et 46 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés en université. Les antennes d'écoles d'ingénieurs situées dans les DROM ont leurs effectifs de diplômés recensés avec leur campus d'appartenance dans l'Hexagone.

À la session 2024, le taux de succès en **BTS** (agricole ou non) est de 67,8%, un taux stable par rapport à la session 2023 (4). Le taux de succès en **DCG** et **DSCG** est de 39,4% et est en légère hausse (+2 points).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière (en %)



► Champ : DROM (y compris Mayotte à partir de 2011).

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Taux de succès – L'indicateur publié ici pour le BTS, le DCS et le DSCG est le taux de succès brut (rapport entre le nombre

d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session). Sa définition est identique à celle du taux de réussite pour les diplômes du secondaire présentés dans cette fiche.

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 23.11.
- Note d'Information : 25.34.

Source

DEPP et SIES-MENESR

- (1) Systèmes d'information (SI) Ocean et Cyclades, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère chargé de l'agriculture.

- (2) Systèmes d'information (SI) Ocean et Cyclades, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère chargé de l'agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

2 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DROM à la session 2024

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DROM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
CAP/CAPA	967	78,9	1 268	77,4	686	82,8	842	78,1	2 839	79,4	6 602	79,1
MC niveau 3	36	100,0	25	69,4	34	91,9	12	85,7	87	82,1	194	84,7
Baccalauréat général	2 668	93,9	1 473	87,2	1 807	96,2	1 966	78,1	5 067	95,4	12 981	91,2
Baccalauréat technologique	1 080	93,4	619	85,0	824	95,0	1 446	76,3	2 568	90,7	6 537	87,4
STI2D	206	90,7	96	92,3	103	93,6	181	60,7	525	90,1	1 111	84
STL	51	86,4	40	76,9	32	97,0	134	84,8	118	84,9	375	85
STAV	10	90,9	15	100,0	8	100,0	6	29	11	100,0	50	75,8
STMG	491	94,4	288	90,9	446	95,5	900	79,6	1 421	90,2	3 546	88,4
ST2S	258	94,5	157	73,4	179	93,7	155	80,7	444	94,1	1 193	88,9
STD2A	33	100,0			39	97,5	34	77,3	24	100,0	130	92
S2TMD	12	100,0									12	100
STHR	19	90,5	23	85,2	17	89,5	36	70,6	25	96,2	120	83,3
Baccalauréat professionnel	1 690	83,8	1 164	69,3	1 210	80,2	1 252	67,7	3 027	81,8	8 343	77,6
Production	848	84,9	499	71,6	581	80,6	417	64,9	1 326	79,3	3 671	77,6
Services	842	82,6	665	67,7	629	79,8	835	69,2	1 701	83,9	4 672	77,6
Total baccalauréat	5 438	90,4	3 256	79,5	3 841	90,3	4 664	74,5	10 662	90,0	27 861	85,8
Brevet professionnel	89	59,7	43	58,9	73	77,7			210	63,4	415	64,1
MC niveau 4	51	83,6	22	71,0	16	94,1	44	84,6	114	91,9	247	86,7

► Champ : DROM.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, les DROM (Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion) comptent 6 602 lauréats au CAP. Pour ces cinq départements, le taux de réussite à ce diplôme est de 79,1%.

3 Les diplômes nationaux (hors diplôme d'État médicaux et paramédicaux) délivrés par les universités en 2023 dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), Deust	DUT	Licences LMD, licences pro	Maîtrises (1)	Masters indiffé- renciés	Dufae (2)	Doctorats	Total
DROM	Droit, sciences politiques	259	0	336	228	214	0	6	1 043
	Sciences économiques, AES	267	173	1 030	253	287	0	4	2 014
	Lettres, langues, sciences humaines	923	38	1 077	1 285	1 169	283	19	4 794
	Sciences	630	137	946	265	201	0	55	2 234
	Staps	306	0	278	72	56	0	0	712
	Total DROM	2 385	348	3 667	2 103	1 927	283	84	10 797
COM et Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	39	0	79	25	33	0	0	176
	Sciences économiques, AES	36	0	156	25	29	0	0	246
	Lettres, langues, sciences humaines	92	0	198	131	102	17	4	544
	Sciences	76	0	193	0	40	0	13	322
	Total COM et Nouvelle-Calédonie	243	0	626	181	204	17	17	1 285
Total		2 628	348	4 293	2 284	2 131	300	101	12 085

► Champ : DROM+COM+ Nouvelle Calédonie.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir définition dans le glossaire).

2. Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.

Lecture : en 2023, 1 043 diplômes nationaux en droit et sciences politiques ont été délivrés par les universités dans les DROM.

4 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DROM à la session 2024

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total		Total Rappel 2023	
	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)
BTS/BTSA (1)	1 071	66,4	366	61,2	934	70,1	306	53,8	1 683	72,5	4 360	67,8	4 134	67,8
DCG et DSCG (2)	37	45,1	6	27,3	23	35,4	2	40,0	67	39,6	135	39,4	118	37,3

► Champ : DROM.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. BTS : brevet de technicien supérieur, BTSA : brevet de technicien supérieur agricole.

2. DCG : diplôme de comptabilité et gestion, DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

Lecture : à la session 2024, 4 360 étudiants obtiennent leur diplôme en BTS/BTSA, soit un taux de succès de 67,8%.

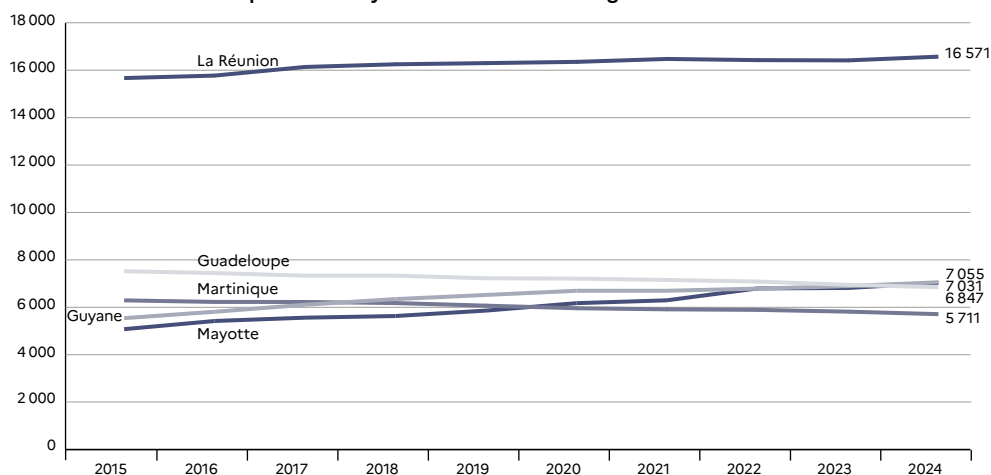
11.08 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM

En 2024-2025, dans les DROM, 63 400 personnes travaillent pour le ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, sept sur dix ont pour mission l'enseignement d'élèves, très majoritairement dans le secteur public. Leur nombre est en augmentation à Mayotte et en Guyane, en diminution à la Martinique et en Guadeloupe et stable à La Réunion (1). Les enseignants assurant des cours de niveau collège (y compris Segpa) représentent la moitié des enseignants qui sont chargés d'élèves dans le second degré public, tout comme dans l'Hexagone (3). La part des enseignants des formations générales et technologiques en lycée public y est plus faible (22% contre 26%), tandis que celle des formations professionnelles en lycée public y est plus élevée (22% contre 16%).

Dans le secteur public comme dans le secteur privé sous contrat, la part des femmes est moins élevée dans les DROM (65%) que dans l'Hexagone (72%) (4). C'est à Mayotte que le taux de féminisation est le plus faible (53%), tandis que la Guadeloupe et la Martinique sont les départements ultramarins les plus féminisés. Les enseignants des DROM sont également en moyenne plus âgés que ceux de l'Hexagone, et ceux de Guyane et de Mayotte sont en moyenne plus jeunes.

Le temps partiel ou incomplet est moins courant dans les DROM que dans l'Hexagone. Le recours aux **non-titulaires** est fréquent en Guyane et à Mayotte : 26% en Guyane et 41% à Mayotte, contre 8% à 12% dans les autres DROM et 9% dans l'Hexagone.

1 Évolution du nombre de personnels ayant une mission d'enseignement dans les DROM



► Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2025, DEPP Public et privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, La Réunion compte 16 571 personnels ayant une mission d'enseignement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.
- Voir fiches 9.02 et 9.09.

Source

DEPP, bases Relais.
DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM selon leur mission en 2024-2025

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	Hexagone
Enseignement du premier degré public	2 551	3 192	2 174	3 428	6 723	18 068	305 723
Enseignement du second degré public	3 640	3 479	2 894	3 603	8 777	22 393	366 642
Total enseignement du secteur public	6 191	6 671	5 068	7 031	15 500	40 461	672 365
Enseignement du premier degré privé	228	144	225		442	1 039	42 638
Enseignement du second degré privé	428	240	418		629	1 715	94 554
Total enseignement du secteur privé (1)	656	384	643		1 071	2 754	137 192
Autres missions (non-enseignement)	3 256	2 837	2 727	2 688	7 867	19 375	334 572
Aucune affectation (2)	128	53	135	165	353	834	10 557
Ensemble des personnels	10 231	9 945	8 573	9 884	24 791	63 424	1 154 686

► **Champ** : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre.

Public et privé sous contrat.

1. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.

2. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 10 231 agents affectés en Guadeloupe, 2 551 ont pour mission l'enseignement dans le premier degré public.

RERS 2025, DEPP

3 Répartition des enseignants du second degré par corps selon le niveau de formation dans les DROM en 2024-2025 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (3)	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	237	25	653	236	214	7	1 373
Certifiés et assimilés	7 085	258	3 101	12	613	17	11 085
PLP	195	3 251	16	0	177	58	3 697
Autres titulaires (2)	574	45	3			1	623
Total titulaires	8 090	3 579	3 773	248	1 004	84	16 778
Total non-titulaires	2 088	1 038	823	2	93	22	4 065
Ensemble public	10 178	4 617	4 596	250	1 097	106	20 843
Ensemble privé sous contrat	795	249	399	14	183		1 643
Ensemble DROM	10 973	4 866	4 995	264	1 280	109	22 486
Hexagone	171 588	54 461	88 293	6 712	17 546	1 104	339 704

► **Champ** : DROM, public et privé sous contrat.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Quasiment exclusivement des enseignants du 1^{er} degré.

3. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE), des formations complémentaires d'initiative locale, ainsi que les classes de prépa-seconde, mises en place à titre expérimental dans quelques lycées à la rentrée 2024.

Lecture : 1 373 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DROM.

RERS 2025, DEPP

4 Caractéristiques des personnels enseignants dans les DROM par mission en 2024-2025

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	Hexagone
Enseignement du premier degré public							
Âge moyen	46,2	40,5	47,1	39,3	43,8	43,1	43,6
Part des femmes (%)	84,2	79,2	86,3	65,0	78,8	77,9	86,7
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	4,3	0,9	3,3	0,3	5,2	3,2	10,7
Part des non-titulaires (%)	0,1	15,8	0,0	29,2	0,2	8,4	2,4
Enseignement du second degré public							
Âge moyen	48,1	43,5	49,1	38,8	46,8	45,5	45,8
Part des femmes (%)	61,0	48,7	65,0	41,9	53,4	53,6	59,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	6,5	3,6	5,5	1,7	8,9	6,1	10,8
Part des non-titulaires (%)	12,2	32,3	14,0	53,3	12,5	22,3	10,4
Enseignement du premier degré privé (2)							
Âge moyen	44,6	42,6	45,0		43,2	43,8	45,0
Part des femmes (%)	89,0	83,3	92,4		90,0	89,4	92,4
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,3	2,8	4,4		10,0	6,7	19,5
Part des non-titulaires (%)	21,9	31,3	52,0		19,9	28,9	16,3
Enseignement du second degré privé (2)							
Âge moyen	49,6	41,9	47,5		45,8	46,6	46,6
Part des femmes (%)	61,0	57,1	65,1		59,6	60,9	65,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	19,2	14,6	18,9		21,3	19,2	20,9
Part des non-titulaires (%)	26,2	52,9	36,1		19,1	29,7	20,4
Total enseignement							
Âge moyen	47,4	42,1	48,1	39,0	45,4	44,5	45,0
Part des femmes (%)	70,6	63,5	74,2	53,2	64,9	64,9	92,4
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	6,4	2,7	5,6	1,0	7,9	5,4	12,4
Part des non-titulaires (%)	8,9	25,5	11,8	41,5	8,0	17,0	8,9

► **Champ** : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

Public et privé sous contrat.

1. Il regroupe le temps partiel, à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.

Lecture : en Guadeloupe, les agents ayant pour mission l'enseignement dans le premier degré public ont en moyenne 46,2 ans et 84,2% sont des femmes.

RERS 2025, DEPP

Âge atteint au cours de l'année – Il est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire.

Âge révolu – C'est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique – C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. Ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ». Les indicateurs « à l'heure », « en avance », « en retard » sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 11 ans en sixième, 14 ans en troisième et 15 ans à l'entrée au lycée.

Aides au mérite – C'est un complément versé aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle est attribuée par le Crous aux étudiants ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat.

Aides spécifiques – Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

Allocation de rentrée scolaire (ARS) – Aide versée, sous conditions de ressources, par les caisses d'allocations familiales (CAF) et la MSA (Mutualité sociale agricole) aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

Apprentis – Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 29 ans (sauf dérogation) qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprises, ou les sportifs de haut niveau.

Apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL) – Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le Code du travail :
– le centre de formation d'apprentis (CFA) : l'EPL est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPL et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administratives, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée ;
– la section d'apprentissage (SA) : l'EPL est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPL, le conseil régional et l'entreprise. Une SA est créée pour une seule formation répondant à un

besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administratives, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée ;

- l'unité de formation par apprentissage (UFA) : l'EPL accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPL et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique). Une UFA peut délivrer plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières ;
- la convention de prestation de services (de type « L. 6231-3 »). L'EPL assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPL et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

Arts - enseignement obligatoire et facultatif – Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels) – Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

Attestation intermédiaire professionnelle (AIP) – Attestation délivrée en classe de première aux élèves préparant un baccalauréat professionnel. Sont concernés les élèves sous statut scolaire, scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, par exemple la Caisse nationale des allocations familiales (pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire).

Baccalauréat général – Il sanctionne une formation générale (à dominante scientifique [S], économique et sociale [ES] ou littéraire [L] jusqu'à la session 2020) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

Baccalauréat professionnel – Il sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Depuis la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième. La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Baccalauréat technologique – Il associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- ST12D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, en remplacement de la série Hôtellerie depuis la session 2018.
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD (Techniques de la musique et de la danse) à partir de la rentrée 2019.

Bachelor universitaire de technologie (BUT) – Diplôme national universitaire qui se prépare en trois ans au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT) et confère un diplôme de niveau bac +3. Défini dans l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, le BUT est proposé aux étudiants depuis la rentrée 2021. Il s'agit d'un nouveau diplôme après trois années d'études, succédant au diplôme universitaire de technologie (DUT) préparé en deux ans, et qui se décline, comme ce dernier, en 24 spécialités. Le DUT devient donc à partir de la promotion entrée en 2021 un diplôme intermédiaire dans leur cursus en IUT et les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, s'arrêter à ce moment de leurs parcours.

Bourses du second degré – Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national. Les bourses du second degré se répartissent en bourses de collège et de lycée.

Les bourses de collège concernent les élèves scolarisés en collège et en Segpa y compris ceux de niveau lycée. Elles comportent trois échelons. La bourse peut être complétée par une prime d'internat, versée automatiquement dès lors que les boursiers sont internes.

Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de niveau collège (troisième prépa-métier et sixième à troisième en EREA). Elles comportent six échelons. Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté);
- prime à l'internat versée automatiquement à tous les boursiers internes;

- prime de reprise d'études allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité;
- bourse au mérite, attribuée de droit aux élèves ayant obtenu une mention « Bien » ou « Très bien » au DNB et qui sont boursiers de lycée à leur entrée en seconde. Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue.

Bourses nationales – Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère chargé de l'éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées dans cette publication, sont prises en charge sur les budgets des conseils départementaux (collégiens) ou régionaux (lycéens).

Bourses sur critères sociaux (BCS) – Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

Branche de recherche – Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Brevet des métiers d'art (BMA) – Le brevet des métiers d'art est un diplôme national de la filière des métiers d'art qui vise à conserver et transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation.

Brevet d'études professionnelles (BEP) (agricoles) – L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation – Ce diplôme de niveau III est préparé généralement en deux ans. Il se prépare généralement en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré au titre d'une spécialité professionnelle. Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

Brevet professionnel (BP) – Diplôme national qui atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. Il est préparé soit en exerçant une activité professionnelle soit dans le cadre d'un contrat en alternance, le plus souvent après un diplôme de niveau 3 obtenu dans la même spécialité ou une spécialité voisine. La durée de la formation en établissement est déterminée selon la voie de formation. Le brevet professionnel est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

Candidat individuel – Il s'agit d'un candidat inscrit à un examen sans l'avoir préparé dans un établissement. Pour les diplômes du supérieur, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

Cadre national des formations (CNF) – Le Cadre national des formations comprend la liste des mentions des diplômes nationaux regroupés par grands domaines ainsi que les règles relatives à l'organisation des formations. Depuis 2014-2015, un nouveau cadre national des formations a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master (un cinquième des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas encore passés à la nouvelle offre). Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

Capacité d'accueil pour l'enseignement – Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Centre de formation d'apprentis (CFA) – Les CFA sont des organismes de formation professionnelle continue responsables de la formation d'apprentis, dans le cadre de contrats d'apprentissage. Ils dispensent, eux-mêmes ou « hors les murs », une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère chargé de l'agriculture.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (CAPA pour agricole) – Diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle, mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC – Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

Cités scolaires – Ensemble immobilier constitué d'au moins deux établissements scolaires qui utilisent en commun des locaux, et dont au moins un est un établissement du second degré. Ces établissements peuvent être des collèges, des lycées, des lycées professionnels, voire des écoles.

Classe (division) – Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Chaque élève est inscrit dans une seule classe.

Dans le premier degré, le terme de « classe », correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; on parle alors de « classe unique ».

Dans le second degré, le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Néanmoins, il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

Classe mixte – Dans les écoles primaires, une classe est mixte si elle est constituée à la fois d'élèves de niveau préélémentaire et d'élèves de niveau élémentaire.

Classe ordinaire – La scolarisation dans une classe ordinaire constitue une modalité de scolarisation notifiée par la CDAPH pour des élèves en situation de handicap. C'est la modalité de mise en œuvre de la scolarisation individuelle dans une école ou un établissement scolaire du second degré, c'est-à-dire en milieu ordinaire. L'élève suit les modalités habituelles d'enseignement et bénéficie éventuellement de mesures de compensation (aide humaine, aide matérielle, aménagements divers) au sein d'une classe « ordinaire », qui correspond à sa classe d'âge.

Classe de mise à niveau pour le BTS – Elle s'adresse aux étudiants des BTS « arts appliqués », « hôtellerie-restauration », « maintenance des systèmes électro-navals » et « pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

Classe passerelle – Destinée aux bacheliers professionnels qui n'ont pas pu intégrer une formation en STS (section de techniciens supérieurs) via Parcoursup, la classe passerelle prépare à l'entrée en première année de STS.

Classe préparatoire à la classe de seconde – La classe préparatoire à la classe de seconde est destinée à des élèves de troisième admis en seconde mais qui n'ont pas obtenu leur brevet. Elle est mise en place, à titre expérimental, à la rentrée scolaire de septembre 2024. L'admission dans cette classe repose sur le volontariat des élèves concernés. Les classes préparatoires à la classe de seconde, aussi appelées prépa-seconde, sont mises en place au sein des lycées. Dans chaque département, au moins un établissement en propose une. Les élèves suivent 27 heures de cours par semaine : 20 heures de consolidation des attendus de fin de collège et de préparation à la classe de seconde et 7 heures de renforcement des méthodes de travail ou de découverte des métiers et des formations. À la fin de leur année scolaire (non renouvelable) en classe prépa-seconde, les élèves poursuivent leur scolarité en classe de seconde dans la formation et l'établissement dans lesquels ils avaient été admis en fin de troisième. Un changement d'orientation est aussi possible, après avis du conseil de classe, sur demande écrite des parents de l'élève ou de ce dernier s'il est majeur.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) – Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des troubles auditifs concerne les troubles de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres troubles de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.

- Les troubles viscéraux sont des troubles des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, troubles métaboliques, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés de même importance.
- Polyhandicap : trouble mental grave associé à un trouble important de la motricité.

Collège – Établissement d'enseignement secondaire. Il couvre la dernière année du cycle de consolidation, à savoir la classe de sixième ; et les trois années du cycle des approfondissements (cycle IV), les classes de cinquième, quatrième et troisième, éventuellement dans des structures adaptées (Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté).

Communautés d'universités et établissements (Comue) – Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Compte de l'éducation – Il mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétro-polées. Les données sont provisoires pour la dernière année.

Compte personnel de formation (CPF) – Créé par l'accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au droit individuel à la formation (DIF) à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) – Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice.

Concours de recrutement de personnels des bibliothèques – Il existe cinq corps : magasinier de bibliothèque (catégorie C), bibliothécaire assistant spécialisé (catégorie B), bibliothécaire, conservateur et conservateur général (catégorie A), qui

correspondent à des niveaux de responsabilité et de rémunération différents. Les statuts accessibles par concours sont ceux de magasinier principal de 2^e classe, BIBAS de classe normale, BIBAS de classe supérieure, bibliothécaire, conservateur. Outre les concours externe et interne, le concours de conservateur est aussi ouvert, *via* un concours réservé, aux élèves sortant de l'École nationale des chartes ou disposant d'un titre ou diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue comme équivalente. La réussite d'un concours permet l'inscription sur une liste d'admission, puis l'affectation sur un poste. Les bibliothécaires sont affectés puis suivent une formation d'application de six mois. Les conservateurs doivent suivre une formation pré-recrutement de 18 mois sanctionnée par la réussite du diplôme de conservateur des bibliothèques. Puis ils prennent leurs fonctions dans les établissements où ils sont affectés.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement –

Le recrutement dans les corps de personnels de direction ou d'inspection se fait uniquement par voie de concours interne. Il est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne. Un concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) est organisé à la session 2017. À partir de la session 2022, un concours de personnels de direction de type « troisième voie » est ouvert aux candidats qui justifient de huit années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Concours de recrutement de personnels de vie scolaire

- Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation : les conditions sont les mêmes que celles du Capes (voir les définitions des « concours de recrutement des enseignants »).
- Concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) : dans le cadre de la modernisation des métiers de l'éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologue de l'éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrits en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Ouvert depuis 2022, le troisième concours, comptabilisé avec le concours externe, s'adresse aux candidats justifiant d'au moins cinq années d'exercice comme psychologue dans le secteur privé. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de diplôme, de profession et de durée de service.

Concours de recrutement des enseignants du secteur privé

sous contrat – Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats

des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de services sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, hors agrégation –

Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP). Pour ces concours, plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, troisièmes concours, concours internes, et recrutement réservés.

- À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes. Ces concours s'adressent aussi aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. L'agrégation n'est pas concernée par la réforme de 2022.
- Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.
- Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence ou équivalent et justifiant de trois années de services publics.
- Les concours et examens professionnalisés réservés sont destinés aux agents contractuels. Ils ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Pour les concours externes et internes, sont dispensés de diplôme les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau. Spécificités du concours de recrutement des professeurs des écoles :

- un concours externe supplémentaire est organisé dans les académies de Créteil (depuis 2015) et de Versailles (depuis 2018). Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique ;
- le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours. Les seconds concours interne et interne spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics ;
- à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte. Pendant une période transitoire, le niveau de recrutement est la licence au lieu du master pour le concours externe. Pour le second concours interne, le niveau de recrutement est fixé à bac + 2 au lieu de la licence ;

– à partir de la session 2023, un recrutement interne exceptionnel de professeurs des écoles est organisé dans les académies de Créteil, Versailles et de Guyane. Ce concours est ouvert aux agents publics justifiant de 18 mois de services d'enseignement et d'un diplôme classé au moins au niveau 5 (bac + 2).

Concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) – Plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, internes, réservés. Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

Concours de recrutement des professeurs agrégés – Les concours externes et internes de l'agrégation s'adressent aux personnes titulaires d'un master ou équivalent, ou d'un doctorat. Un nouveau concours est organisé à partir de la session 2017 : un concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat.

Corps enseignants du premier degré public – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public sont principalement issus des corps suivants :

- professeurs des écoles : corps majoritaire du premier degré, créé en 1990 pour remplacer le corps des instituteurs ;
- instituteurs : extinction progressive du corps par intégration au corps des professeurs des écoles (concours interne ou liste d'aptitudes) et départs en retraite.

Par ailleurs, des personnels non titulaires enseignent également dans le premier degré.

Corps enseignants du privé sous contrat – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le secteur privé appartiennent à des corps similaires à ceux du secteur public (voir la définition des « corps enseignants du premier degré public » et « corps enseignants du second degré public »). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Ils exercent dans des écoles ou établissements du privé sous contrat.

Corps enseignants du second degré public – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques.

L'accès se fait par les concours du Capes et du Capet ;

- professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du Capes ;
- professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel, il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires :

- professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation ; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés ;
- professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège), et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante des enseignants du second degré public.

Corps non enseignants – Personnels d'encadrement, de vie scolaire, administratifs, sociaux et de santé, et ITRF.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) – Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD.

Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.) ;
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 (masters, formations d'ingénieurs) ;
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

Cycle ingénieur – Désigne les trois années, du niveau bac + 3 au niveau bac + 5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieurs organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

DCG – Le diplôme de comptabilité et de gestion se prépare en trois ans après le baccalauréat. Il confère le grade de licence.

Peuvent s'inscrire aux épreuves du DCG les personnes justifiant soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance, soit d'un diplôme homologué au niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, soit d'un diplôme enregistré au niveau I, II, III ou IV du Répertoire national de certification professionnelle (RNCP), soit d'un diplôme enregistré aux niveaux 4, 5, 6 ou 7 du Cadre national des certifications professionnelles prévu à l'article D. 6113-19 du Code du travail.

DSCG – Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion se prépare en deux ans.

Peuvent s'inscrire aux épreuves du DSCG, les personnes justifiant soit du DCG, soit du diplôme d'études comptables et financières (DECF), soit d'un diplôme national de master, soit d'un diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un autre État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, soit d'un titre ou diplôme admis en dispense du DCG dont la liste est fixée par l'arrêté du 26 mars 2008 (BOESR n°16 du 17 avril 2008).

Demi-pensionnaire – Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

Dépense extérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (Derde) – Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) – La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) – Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (Dirda), l'autre par les entreprises (Dirde). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD) – Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense par élève ou étudiant – La dépense par élève ou étudiant prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement) et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans

les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Elle comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève ou étudiant est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves ou étudiants de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers des effectifs de l'année scolaire $n/n+1$.

Dépense totale de R&D – La dépense totale de R&D correspond au financement de la Dirde à laquelle on ajoute le financement de la Derde exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la Derde exécutée à l'étranger.

Diplôme d'études en langue française (DELF) et diplômes approfondis de langue française (DALF) – Ce sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELF et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

Diplôme des métiers d'art (DMA) – Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) – Diplôme de niveau bac +3, il a fait son apparition à la rentrée 2018 comme la nouvelle formation aux métiers d'art et de design. Il remplace progressivement le DMA, la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) et certains BTS « en arts ». Cependant, si le DN MADE est classé dans le domaine de spécialités « lettres et arts » ce n'était pas le cas de la plupart des BTS « en arts ». Aussi les évolutions annuelles par domaine de spécialités sont-elles calculées hors DN MADE, DMA, MANAA et certains BTS « en arts », afin de garder un champ constant au sein même des domaines de spécialités. L'évolution annuelle de l'ensemble des entrants est, quant à elle, établie sur l'ensemble du champ.

Diplôme national du brevet (DNB) – Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Les candidats individuels sont évalués par un examen écrit. À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

Diplômes d'ingénieurs – Ensemble des diplômes des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Diplômes des écoles de commerce – Ensemble des diplômes des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. À partir de la session 2013 sont comptabilisés les diplômes obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Depuis la session 2017, sont également pris en compte les titres inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles.

Diplômes des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) – Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2018, 3 400 élèves ont été diplômés *via* ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise. Près de neuf diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Diplômes nationaux et diplômes d'établissement ou d'université (DU) – Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détiennent « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). Sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Diplômes universitaires de technologie (DUT et ses spécialités) – La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « génie civil - construction durable », « gestion administrative et commerciale des organisations », « métiers du multimédia et de l'internet » et « packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « génie civil », « gestion administrative et commerciale », « services et réseaux de communications », « génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

Disciplines de poste des enseignants dans le second degré

– Groupe de disciplines « lettres » : il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

– Groupe de disciplines « mathématiques » : il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

– Groupe de disciplines « biologie-géologie » : il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

– Enseignement non spécialisé : ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré.

Dispositif d'enquêtes sur les effectifs étudiants – La principale source est le système d'information SISE qui recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de l'année n dans les différents établissements d'enseignement supérieur (les universités, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerces, les grands établissements, les écoles artistiques et culturelles, les instituts catholiques, autres écoles). Il concerne les inscriptions prises au titre de l'année $n-1/n$. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repéré par son code SISE) et à une localisation (repéré par son numéro UAI). Il a été mis en place pour la première fois en 1995 sur le champ des universités, puis a connu plusieurs extensions de champ. Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements recensés. À l'université sont par exemple recensés les DUT, les formations d'ingénieurs, les formations paramédicales, l'enseignement à distance, etc. Cette source est complétée par les données collectées par le ministère chargé de l'éducation nationale (CPGE, STS et assimilés), ainsi que par les ministères chargés de l'agriculture (formations agricoles) et de la santé (formations paramédicales et sociales). Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur : écoles d'art et de commerce principalement.

Dispositifs relais – Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la préscolarisation et la resocialisation de ces élèves (cf. n° 2014-037 circulaires du 28 mars 2014). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministères chargés de l'éducation nationale, de la justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales.

Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé. Créées en 1998, les classes relais peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Créés en 2002, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, les ateliers relais travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.). En 2014, les internats relais sont créés afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

Division (classe) – Voir « Classe ».

École élémentaire – L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

École primaire – L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

École maternelle – L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

École ou établissement privé – Les écoles et les établissements d'enseignement privés sont liés à l'État par un contrat (établissement « sous contrat ») ou non (établissement « hors contrat »). Dans le cas d'une école ou d'un établissement sous contrat, le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'éducation nationale.

Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association. L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Écoles d'ingénieurs – Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

Écoles de commerce, gestion et vente – Ce sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et proposent au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

Écoles doctorales – Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du Code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

Écoles et collèges numériques – Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles), ainsi que d'un accompagnement associé.

Écoles régionales du premier degré (ERP) – Les écoles régionales du premier degré mentionnées à l'article L. 412-1 du Code de l'éducation accueillent les enfants de familles exerçant des professions non sédentaires. Elles reçoivent également des enfants de familles dispersées ou en difficultés financières momentanées. Le régime des élèves est l'internat.

Éducation prioritaire (EP) – Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (*vademecum* programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur.

Effectifs de recherche et développement expérimental (R&D) – Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les chercheurs et ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel administratif qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Élève allophone – Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé tout élève ayant un besoin éducatif particulier dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement, et qui peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

Élèves par structure E/S (nombre moyen d'élèves par structure) – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves sous statut scolaire dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Emplois aidés – Contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences (PEC).

Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

Enseignement supérieur – Il regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements

situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts, des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, etc.

Enseignement supérieur court et long – L'enseignement supérieur court correspond, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, au master, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Enseignements adaptés du second degré – Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère chargé de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la santé.

Enseignements d'exploration – Les enseignements d'exploration, au nombre de seize, concernaient les élèves de seconde générale et technologique jusqu'en 2018-2019. La très grande majorité des élèves suivaient deux enseignements d'exploration dont l'un était obligatoirement sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG). Outre ces deux matières, les enseignements d'exploration les plus représentatifs étaient méthodes et pratiques scientifiques, littérature et société, arts, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur.

Depuis la rentrée 2019, les élèves ont la possibilité de choisir au plus deux enseignements optionnels. Les enseignements optionnels comprennent notamment des enseignements à vocation scientifique et technologique (sciences de l'ingénieur, sciences et laboratoire, etc.), des enseignements à vocation littéraire (langues et cultures de l'Antiquité : latin ; langues et culture de l'antiquité : grec, etc.), des enseignements à vocation artistique (arts plastiques, musique, arts du cirque, etc.).

Enseignements de spécialité – Les enseignements de spécialité concernent les classes de première des voies générale et technologique à compter de la rentrée 2019, les classes de terminale à compter de la rentrée 2020. Dans la voie technologique, l'élève choisit la série du baccalauréat qu'il voudra passer : les enseignements de spécialité en découlent directement. Dans la voie générale, les élèves doivent choisir trois, puis deux enseignements de spécialité. En classe de première, l'élève choisit trois enseignements de quatre heures hebdomadaires dans la liste proposée ; en classe de terminale, l'élève choisit deux enseignements de six heures hebdomadaires parmi ceux déjà choisis en classe de première.

Ensemble immobilier du second degré public – L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques »

situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Équivalent temps plein (ETP/EQTP) – Le décompte en ETP des effectifs physiques revient à pondérer les effectifs par la quotité de travail des agents à un instant t . Par exemple, un agent titulaire, dont la quotité de travail est de 80% correspond à 0,8 ETP. Quand on ajoute à l'ETP la dimension de durée d'activité on obtient l'EQTP. Par exemple, un agent titulaire, dont la quotité de travail est de 80% et présent la moitié de l'année correspond à 0,4 EQTP (80% \times 6/12). Dans le cas des salaires, c'est l'EQTP qui est mobilisé lorsque l'on cherche à approcher le salaire en équivalent temps plein.

Équivalent temps plein recherche (ETP) – Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

Établissement du secteur privé hors contrat – L'établissement scolaire privé hors contrat est un établissement qui n'a pas signé d'accord avec l'État. Cet établissement doit cependant déclarer son ouverture au recteur de l'académie où il s'installe. Il n'est pas obligé de suivre les programmes ni de respecter les horaires de l'enseignement public. En revanche, il doit permettre aux enfants d'acquérir les connaissances du socle commun de compétences. Par ailleurs, l'État ne prend pas en charge la rémunération des enseignants. C'est l'établissement qui recrute les enseignants et les rémunère.

Établissement public expérimental (EPE) – À titre expérimental pour une durée maximale de dix ans, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel peut regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Cet établissement expérimente de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement, afin de réaliser un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche défini par les établissements qu'il regroupe. Les établissements regroupés dans l'établissement public expérimental peuvent conserver leur personnalité morale. Ils sont dénommés « établissements-composantes » de l'établissement public expérimental. Après deux ans, l'établissement peut sortir de l'expérimentation ou à devenir un grand établissement. De plus, les communautés d'universités et établissements peuvent expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement.

Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) – Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Établissements hospitaliers et médico-sociaux – Sous tutelle du ministère chargé de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une inclusion scolaire partielle.

Établissements privés non subventionnés – Dans le cadre du Compte de l'éducation, ce sont les écoles et les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

Établissements privés subventionnés – Dans le cadre du Compte de l'éducation, il s'agit des écoles et établissements privés des premier et second degrés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple.

Les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

Étudiants non bacheliers – Les étudiants non bacheliers regroupent les étudiants qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures en France), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui bénéficient d'une validation de leurs acquis.

Externe – Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

Famille de métiers – Mises en place en classe de seconde de baccalauréat professionnel dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, les quatorze familles de métiers donnent aux élèves l'opportunité de construire un parcours de formation progressif et davantage choisi. À la fin de la troisième, ces derniers peuvent désormais opter soit pour une seconde formant à un métier précis, soit pour une seconde formant à une famille de métiers.

Financeur final et financeur initial – Le financeur final est le dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maîtresse d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

Fonds sociaux pour les cantines – Ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que des enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux pour les collégiens et lycéens – Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

Formation initiale – Il s'agit du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formations d'ingénieurs – Formations menant à un diplôme d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré), quel que soit le régime d'inscription. Elles regroupent les formations d'ingénieurs classiques, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), les formations d'ingénieurs conjoints et les formations d'ingénieurs spécialisés.

Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) – Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ont été créées en 1990 spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac + 2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Formations en collège – Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les troisièmes prépa métier et, auparavant, les troisièmes prépa pro, les dispositifs aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi implantées dans les collèges (voir 4.18).

Formations générales et technologiques en lycée – Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Formation professionnelle continue – La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles au-delà de leur formation initiale. La loi du

5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

Formations professionnelles en lycée – Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro) et au brevet des métiers d'arts (BMA), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Heures d'enseignement par élève H/E – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves sous statut scolaire dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Heures supplémentaires à l'année des enseignants du second degré – Ce sont les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel peuvent bénéficier d'HSA depuis la rentrée 2022. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte.

Heures supplémentaires effectives des enseignants du second degré – Les heures supplémentaires effectives (HSE) correspondent à des heures effectuées ponctuellement. Contrairement aux HSA, tous les enseignants exerçant dans un établissement du second degré sont éligibles aux HSE et ces heures supplémentaires ne sont pas prises en compte dans le service de l'enseignant. Les motifs d'HSE peuvent être liés au remplacement d'un collègue absent, à de l'accompagnement éducatif, à la participation au dispositif « Devoirs faits » ou aux heures d'interrogation en CPGE.

Indemnités pour missions particulières des enseignants du second degré – Ces indemnités (IMP) sont versées aux enseignants qui accomplissent des missions toute l'année (IMP annuelles) ou ponctuellement à un niveau académique et au niveau d'un établissement. Dans le tableau, les indemnités pour la mission de professeur principal sont présentées séparément. Ces missions ne sont pas effectuées directement face aux élèves, mais relèvent plutôt de la coordination (dans une

discipline, dans un cycle d'enseignement ou dans un niveau d'enseignement). Des activités de référent culture, de référent décrochage scolaire ou de référent pour les ressources numériques peuvent aussi donner lieu à une indemnisation par IMP selon un forfait fonction de la charge de travail liée à la fonction.

Indicateur Talis de participation à des activités de formation continue – Il mesure la proportion d'enseignants déclarant avoir suivi au cours des douze derniers mois précédant l'enquête l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- cours/séminaires en présentiel;
- cours/séminaires en ligne;
- conférences pédagogiques au cours desquelles des enseignants, des chefs d'établissement et/ou des chercheurs présentent leurs travaux et débattent des problèmes liés à l'éducation;
- programme de qualification (sanctionné par un diplôme, par exemple);
- visites d'études dans d'autres établissements;
- visites d'étude au sein d'entreprises, de services publics ou d'organisations non gouvernementales;
- observation de collègues ou auto-observation et accompagnement dans le cadre d'un dispositif pédagogique formel;
- participation aux activités d'un réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants;
- lecture d'ouvrages spécialisés.

Indice de climat scolaire – L'indice de climat scolaire comptabilise les réponses positives aux questions portant sur le climat scolaire (se sentir bien dans son école ou son établissement scolaire, dans sa classe, etc.). Il est découpé en quatre catégories : de « très mauvais » à « très bon ».

Indice de multivictimation répétée – L'indice de multivictimation répétée synthétise des faits de violence psychologique et physique en prenant en compte la fréquence et la gravité des actes recensés. Il permet de distinguer quatre niveaux différents : de l'absence de victimation répétée à la multivictimation répétée.

Inscriptions simultanées (ou doubles inscriptions) à l'université et en CPGE – Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP. Les inscriptions simultanées étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions à l'université.

Inserjeunes – Inserjeunes est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives «scolarité» (inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données «emploi»

(fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de déterminer si les jeunes inscrits en année terminale d'une formation de niveau CAP à BTS sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie d'études).

Inserjeunes couvre depuis la cohorte 2022 l'ensemble de l'emploi salarié en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié ou à l'étranger n'est pas couvert.

Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Instituts d'études politiques (IEP) – Il s'agit d'établissements publics d'enseignement supérieur situés à Paris (connu sous le nom de « Sciences Po »), Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Aix-en-Provence et Saint-Germain-Laye.

Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) – Par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, les Inspé remplacent les écoles nationales supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) depuis la rentrée 2019, les ESPE ayant eux-mêmes remplacé les IUFM fermés en 2010. Les inscriptions qui relèvent des instituts nationaux du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des Inspé.

Trois Inspé ont été créés pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l'académie de La Réunion, une pour l'académie de Polynésie française et une pour l'académie de Nouvelle-Calédonie.

Instituts universitaires de technologie (IUT) – Ils sont rattachés aux universités et ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

Internat – Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

Internat tremplin – L'internat tremplin est destiné à accueillir des élèves qui sont en rupture profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires ou en incapacité de faire évoluer leur comportement au sein d'un établissement sans un accompagnement spécifique.

Interne – Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

InserSup – Système d'information qui effectue le rapprochement de fichiers administratifs « étudiants » d'une part, et « emploi » d'autre part, afin de mesurer l'emploi salarié en France à 6, 12, 18, 24 et 30 mois après la diplomation de manière exhaustive.

Insertion professionnelle des diplômés de l'université (IP) – L'enquête IP est pilotée par le MENESR en collaboration avec les universités publiques françaises de l'Hexagone et des DOM. Elle interroge les diplômés d'une année en master ou en licence professionnelle sur leur situation professionnelle 6, 12 et 18 mois après leur diplomation.

Journée défense et citoyenneté – La Journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. Tous les jeunes français entre 16 et 25 ans sont tenus d'y participer après leur recensement. Lors de cette journée, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ont lieu. Les épreuves ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles de difficultés :

- une mauvaise automatization des mécanismes responsables de l'identification des mots;
- une pauvreté des connaissances lexicales;
- une pratique défailante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document.

Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Langues vivantes – L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

Le « bilanguisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième. La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

Latin et grec ancien – Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option « initiation latin et grec ancien ».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements optionnels obligatoires et/ou facultatifs.

En première et terminale générales, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité et comme option facultative. À partir de la rentrée 2022, tous les élèves

de première et de terminale de la voie technologique peuvent choisir les langues anciennes comme options facultatives.

L.AS (licences avec un « accès santé ») – Il s'agit de licences « classiques » avec une option « accès santé » à suivre en plus des matières fondamentales. Les L.AS sont des années de licence contenant des enseignements correspondant à la discipline choisie (droit, biologie, maths, lettres, etc.), des enseignements liés à l'option « santé » qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

Licence – Ce terme regroupe les formations amenant à un diplôme universitaire de niveau bac +2 (DUT notamment) ou bac +3 (licences générales, licences professionnelles, etc.). Le terme de licence générale est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

LOLF – La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) – Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le LEGT peut également préparer des élèves de formations professionnelles (il est alors nommé lycée polyvalent).

Lycée polyvalent (LPO) – Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

Lycée professionnel (LP) – Établissement d'enseignement secondaire permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Y sont dispensées des formations soit de deux ans conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), soit de trois ans, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle, conduisant aux baccalauréats professionnels. Le brevet d'études professionnelles (BEP) est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel. Certains LP disposent de formations post-bacs jusqu'au niveau bac +2 (type brevet de technicien supérieur).

Marché de la formation professionnelle – Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement

les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

Master of business administration (MBA) – Diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

Master of Science (MSc) – Diplôme d'école, de niveau bac +5, délivré à l'origine dans des pays de langue anglaise. Certains établissements français proposent ces formations en management en un ou deux ans (accès à bac +4 ou bac +3) qui aboutissent à la délivrance de diplômes non reconnus par l'État.

Matériel pédagogique adapté – C'est un équipement attribué à l'élève en situation de handicap pour faciliter sa scolarisation, sur notification émise par la CDAPH dans le cadre de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les matériels qui peuvent être mis à disposition sont principalement des matériels informatiques tels que des ordinateurs, des claviers braille, des périphériques adaptés, des logiciels spécifiques, mais aussi des télé-agrandisseurs, des dictaphones...

Mention complémentaire – Diplôme national professionnel, conçu dans un objectif d'insertion professionnelle, qui atteste que son titulaire est apte à exercer une activité professionnelle spécialisée.

Milieu ordinaire – L'orientation vers le milieu ordinaire, notifiée par la CDAPH, correspond à une scolarisation dans l'école ou l'établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale dont relève le domicile de l'élève en situation de handicap. La scolarisation en milieu ordinaire peut être complétée par un dispositif d'appui à la scolarisation. La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pose le principe de la scolarisation de l'enfant en situation en handicap en milieu ordinaire. La CDAPH peut également notifier une scolarisation à temps partagé entre le milieu ordinaire et un établissement médico-social (EMS).

Missions des personnels – La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

Les missions d'enseignement dans le premier degré :

- enseignement en classe maternelle (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire);
- enseignement et direction d'école simultanée : personnel chargé de la direction d'une école. Il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement,

sont en mission de remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement;

- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

Les missions d'enseignement dans le second degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.);
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
- documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

Les autres missions, qui ne consistent pas à enseigner, sont les suivantes :

- soutien à l'enseignement : personnel qui intervient dans la classe avec l'enseignant pour l'aider;
- animation pédagogique : personnel qui intervient en rôle de conseil auprès d'enseignants;
- direction : personnel chargé de la direction d'une école avec une décharge totale ou chargé de la direction d'un établissement du second degré;
- éducation : personnel chargé de la vie scolaire au sein de l'établissement;
- assistance éducative : personnel participant au bon fonctionnement de la vie scolaire, soit vis-à-vis de l'ensemble des élèves, soit pour des élèves en situation de handicap;
- inspection;
- administration, logistique, santé et social.

Mobilité d'échange des étudiants – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité d'échange sont venus étudier temporairement en France dans un programme ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à deux conditions, qui restreignent le champ : être présent dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de trois mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif mesuré par SISE sous-estime le nombre total d'étudiants inscrits en échange sur l'année académique.

Mobilité des enseignants – Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'éducation nationale.

Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

Mobilité diplômante des étudiants – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Mobilité internationale des étudiants – Ce sont des étudiants de nationalité étrangère qui sont venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études après une scolarité dans leur pays d'origine. Par approximation, sont considérés comme tels les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger (dans les établissements de l'AEFE), inscrits dans un programme d'enseignement en France. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Selon l'Unesco, les étudiants en mobilité internationale sont des étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.

Mon Master – Créée en 2023, la plateforme Mon Master est un guichet national unique pour l'orientation et les candidatures en diplôme national de master, ainsi que l'envoi des propositions d'admission par les formations.

Les étudiants avaient jusqu'à fin mars pour déposer puis confirmer leurs candidatures parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans classement. Puis pendant le mois de juin les candidats acceptaient ou refusaient les propositions d'admission qui leurs étaient faites par les formations dans le cadre de la phase principale d'admission. Les propositions d'admission pour les formations en alternance ont pu être envoyées dès avril, ce calendrier distinct permet de tenir compte de la spécificité des candidatures en alternance qui nécessitent la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une administration. Fin juin la phase complémentaire s'est ouverte, les candidats qui n'avaient pas reçu de proposition et à ceux qui n'avaient accepté définitivement aucune ont pu déposer de nouvelles candidatures, cette fois-ci classées selon leurs préférences. Jusqu'à fin juillet, ces candidats recevaient des propositions d'admission. Enfin à partir d'août jusqu'à la fin de la campagne une période de gestion des désistements a eu lieu. De plus, des recrutements complémentaires hors plateforme ont pu être organisés par les formations pour lesquelles la procédure Mon Master était terminée.

Nomenclature nationale des niveaux – Elle est fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Elle a été modifiée par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Les niveaux de formation regroupent des formations de niveaux de qualification comparables :

- niveaux VI et Vbis : niveaux 1 et 2
- niveau V : niveau 3
- niveau IV : niveau 4
- niveau III : niveau 5
- niveau II : niveau 6
- niveau I : niveaux 7 et 8.

Nouveau bachelier – Étudiant bachelier inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les autres étudiants sont étrangers ou titulaires d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou sont encore bacheliers des années antérieures ne s'étant jamais inscrits dans le champ étudié auparavant.

Non-titulaire – Voir « Titulaire ».

Nouvel entrant dans l'enseignement supérieur – Étudiant inscrit pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

Options ou enseignements au choix du second degré – Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

Opérateurs de compétences (OPCO) – Les opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Ils remplacent les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) depuis 2019.

Origine sociale de l'élève – Cela fait référence à la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

Origine sociale regroupée – Regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Pacte enseignant – La mise en œuvre du Pacte se traduit par un dispositif indemnitaire instaurant une part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) correspondant à l'exercice de missions complémentaires au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels.

L'ensemble des personnels enseignants, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, en fonction des besoins et sur la base du volontariat, peuvent assurer des missions complémentaires. Un premier ensemble de missions porte sur des activités pédagogiques en présence des élèves. Un second ensemble de missions porte sur le bon fonctionnement des écoles ou des établissements et sur les projets des équipes.

Les missions complémentaires sont assurées : pour certaines, sous la forme d'un volume horaire annuel; pour d'autres, sous la forme d'un engagement annuel. Chaque mission fait l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1 250 € brut annuels, correspondant à une part fonctionnelle de l'ISOE ou de l'ISAE. Le Pacte n'est pas comptabilisé dans le service total des enseignants.

Parcoursup – Créée en 2018, la plateforme Parcoursup centralise les démarches d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur. Jusqu'à fin mars, les candidats formulent puis confirment leurs vœux parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans expression de préférence.

De fin mai à fin septembre, les candidats acceptent ou refusent les propositions de formation qui leur sont faites par les établissements en lien avec leurs vœux. Cette première série de confrontation de demandes et d'acceptations constitue la phase principale. La phase complémentaire se déroule en parallèle à partir de fin juin, permettant une seconde série d'expressions de vœux et de sélections sur les formations restées disponibles. Ces contraintes calendaires ne s'appliquent pas au recrutement des formations en apprentissage.

PASS (Parcours spécifiques avec un accès santé) – Il s'agit d'une année de licence spécifique comprenant des enseignements « santé », des enseignements disciplinaires hors « santé » (droit, biologie, maths, lettres, etc.), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé. Les PASS ne se font que dans les universités disposant d'une faculté de santé. À la fin de la première année de L.AS ou de PASS et selon les résultats obtenus, il est possible d'intégrer l'une des cinq filières de santé : maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie.

En cas de réussite, l'étudiant peut poursuivre dans une des cinq filières de santé. En cas d'échec, il poursuit ses études en première ou deuxième année de licence « classique » selon les enseignements disciplinaires choisis et validés en première année.

Personnels enseignants du supérieur – Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.

Personnels enseignants du supérieur de type « second degré » – Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Personnels enseignants du supérieur des corps spécifiques – Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques.

Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Population étudiante – Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Population scolaire du premier degré – Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Population scolaire du second degré – Elle se compose des élèves scolarisés dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2019 et 2020). Elles portent sur la France hexagonale et les DOM (Mayotte à partir de 2018).

Préélémentaire – Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Premier degré – Enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

Première année commune aux études de santé (Paces) – Depuis la rentrée 2010, la première année commune aux études de santé regroupe l'essentiel des étudiants débutant une formation de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

Au cours de cette première année sont organisées des épreuves de classement permettant de poursuivre en deuxième année d'une des quatre filières de formation de santé.

Elle a remplacé la première année du premier cycle d'études médicales (PCEM) et celle du premier cycle des études de pharmacie (PCEP).

Première professionnelle – Seconde année du baccalauréat professionnel en trois ans.

Premières d'adaptation – Elles préparent au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Premières et terminales générales et technologiques – Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- une voie générale : depuis la rentrée 2019, pour les élèves qui entrent en première générale et depuis la rentrée 2020 pour les élèves de terminale générale, les élèves n'optent plus pour une série, mais pour une combinaison de trois enseignements de spécialité en première générale et de deux enseignements de spécialité en terminale générale;
- une voie technologique, avec différentes séries :
 - STAV série préparée dans les lycées agricoles;
 - STHR
 - STI2D en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués »;
 - STL
 - STMG
 - ST2S
 - STD2A (anciennement STI spécialité « arts appliqués »);
 - S2TMD Cette série remplace progressivement la série TMD à partir de la rentrée 2019.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Prix courants/prix constants – Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Pro court scolaire – Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage – Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire – Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage – Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac – Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Processus de Bologne – Il a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS « *European Credits Transfer System* »).

Producteurs d'éducation – Ce sont les agents économiques qui réalisent les activités d'éducation (écoles, collèges, lycées, universités, services administratifs, etc.). Les ressources qu'ils utilisent correspondent à la dépense intérieure d'éducation diminuée du montant des achats de biens et services (fournitures scolaires, transport scolaire, etc.).

Produit intérieur brut (PIB) – Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières. Premièrement, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). Deuxièmement, le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. Enfin, le PIB est

égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS) – Le PPS rassemble dans un document les éléments relatifs au déroulement de la scolarité de l'élève en situation de handicap et les mesures de compensation nécessaires, notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements. Élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, le PPS concerne les élèves reconnus en situation de handicap par la CDAPH. C'est sur la base de ce PPS que la CDAPH rend les décisions relatives à la scolarisation de l'élève.

Proportion d'étudiants aidés – Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des inscriptions simultanées, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée à partir de 2012.

Proportion de bacheliers dans une génération – Il s'agit de la proportion de bacheliers que l'on observerait dans une génération si les individus se comportaient, à chaque âge, de la même façon que les individus se présentant à la session observée (en termes de taux de candidature et de réussite à chaque âge).

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) – Ce sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette géographie a été actualisée et est effective en métropole à partir du 1^{er} janvier 2024. Elle comprend 1 362 quartiers prioritaires en France hors DROM. Les 140 QPV des DROM, dont 36 à Mayotte, seront actualisés et effectifs au 1^{er} janvier 2025. Les données sur le lieu d'habitation des élèves ne sont pas géolocalisées à Mayotte.

Regroupements d'établissements – La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement chargé de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques

de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ils se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

Remplaçant – Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent ou combler un poste vacant sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Cela correspond aussi à des contractuels nommés tardivement sur leur poste (à partir d'octobre) ou dont le contrat ne couvre pas l'année scolaire. Précisément, on considère qu'un enseignant est remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Voir également « missions des personnels », car le remplacement est l'une des missions possibles.

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) – Ce répertoire, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Réseau national des Greta – C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP). Les GIP-FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafo) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et reserrée.

Salaire net mensuel équivalent temps plein (EQTP) – Rémunération nette de cotisations sociales, incluant primes et indemnités, calculée en rapportant l'ensemble des postes, y compris ceux à temps partiel, à un emploi à temps complet. Le cumul des rémunérations de chaque personne est converti à un temps plein pendant toute l'année (EQTP), quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un salarié

ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 \div (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Ce montant est ensuite mensualisé pour afficher un salaire mensuel.

Salaire net mensuel médian – Salaire net à temps plein, primes incluses.

Scolarisation collective – C'est l'une des deux modalités de la scolarisation en milieu ordinaire qui regroupe la scolarisation individuelle et la scolarisation collective. Elle fait l'objet de la décision d'orientation scolaire notifiée par la CDAPH. La scolarisation collective est proposée par la CDAPH comme alternative à la scolarisation individuelle, lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire – sur l'intégralité du temps de scolarisation de l'élève – est incompatible avec les besoins de l'élève. En plus des mesures de compensation individuelles, celui-ci va recevoir un enseignement adapté dispensé collectivement par un enseignant spécialisé dans le cadre de regroupements, tout en gardant la possibilité de fréquenter une classe ordinaire.

Scolarisation individuelle – C'est l'une des deux modalités de la scolarisation en milieu ordinaire qui regroupe la scolarisation individuelle et la scolarisation collective. Elle fait l'objet de la décision d'orientation scolaire notifiée par la CDAPH. La scolarisation individuelle est mise en œuvre en classe ordinaire sur l'intégralité du temps de scolarisation de l'élève. La scolarisation individuelle est proposée par la CDAPH à l'élève en situation de handicap en capacité de suivre les modalités habituelles d'enseignement, accompagné éventuellement par des mesures individuelles de compensation (aide humaine, matérielle, aménagements divers).

Second degré – Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Seconde générale et technologique – La classe de seconde générale et technologique (GT) est commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale ou vers la voie technologique.

Seconde professionnelle – Première année de baccalauréat professionnel en trois ans.

Seconde spécifique – Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques : « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR) ainsi que le brevet de technicien (BT) « métiers de la musique ».

Secteur académique – Le secteur académique désigne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes et instituts de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) – Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Une classe Segpa accueille les jeunes de la sixième à la troisième présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. La classe est intégrée dans un collège. Elle regroupe un petit groupe d'élèves (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun. La Segpa doit permettre aux élèves d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la troisième.

Sections de techniciens supérieurs (STS) ou assimilées – Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées : les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur), au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

Sections linguistiques – Les sections linguistiques regroupent plusieurs dispositifs. Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde, les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement. Parallèlement à ces sections européennes existent les sections binationales au lycée qui reposent sur une formation biculturelle ainsi que sur des programmes d'enseignement et des évaluations spécifiques arrêtés en commun par les pays concernés. Elles regroupent ainsi les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes. Enfin, une section spécifique de filières bilingues à profil franco-allemand (appellation commune aux deux pays) consiste dans le partenariat de deux établissements et dans la conception en commun de projets qui trouvent leur réalisation au cours d'un échange.

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet peut porter la mention « option internationale ». Créée en 2022, la section « baccalauréat Français international » (BFI) s'inscrit dans la continuité des parcours en sections internationales du CP à la

classe de seconde. Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engagent dans ce dispositif préparent pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale prise en compte à l'examen.

Service total des enseignants du second degré, heures d'enseignement et heures de pondération – Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

- des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1 heure dispensée en STS compte comme 1 h 15 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici heures d'enseignement les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération, la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service;
- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

Sortants de formation initiale – La fin de la formation initiale correspond à la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont ainsi pas de la formation initiale.

Sortants des formations professionnelles – Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

Sortants précoces – Voir « Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation ».

Spécialités de formation – Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins.

Stage des étudiants dans les cursus universitaires – Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 600,60 euros au 1^{er} janvier 2020. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100%. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

Surface bâtie – Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface développée – Somme de la surface plancher et des surfaces au sol des bâtiments démontables, des bâtiments non couverts et de quelques constructions annexes.

Surface non bâtie – Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

Surface plancher – Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escalier et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments.

Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) – Reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, il permet le recueil de données tout au long de l'année sur la violence scolaire. Les données diffusées portent sur les écoles publiques et le second degré public et privé sous contrat. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 1 300 établissements et 200 circonscriptions (7 500 écoles publiques).

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes ou de contrats.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Taux d'emploi – Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants.

Taux d'emploi stable – Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

Taux d'emploi salarié en France – : Il s'agit du nombre de sortants en emploi salarié en France rapporté à l'ensemble des sortants.

Taux de chômage – Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

Taux de passage – Pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n .

Taux de poursuite dans la filière – Proportion d'entrants en $n - 1/n$ inscrits dans la même filière l'année suivante, en $n/n + 1$. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

Taux de poursuite d'études – Ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Taux de redoublement – C'est le pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n . Le redoublement scolaire est le fait, pour un élève, de ne pas intégrer le niveau de classe supérieure à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe.

Taux de réorientation vers une autre filière – Proportion d'entrants en $n - 1/n$ inscrits l'année suivante, en $n/n + 1$, dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

Taux de retard – Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

Taux de réussite – Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, étudiants, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

Taux de scolarisation en apprentissage – Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

Taux de scolarisation par âge – Rapport de la population scolarisée à un âge donné à la population totale du même âge.

Taux de sortie (InserJeunes) – Complémentaire du taux de poursuite d'études.

Taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale – Pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère chargé de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère chargé de l'agriculture; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA); enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

Taux d'insertion professionnelle – Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Temps de travail des agents de l'éducation nationale – Le temps complet regroupe le temps plein et le temps partiel. Ce dernier est à l'initiative de l'agent. Le temps incomplet est à l'initiative de l'administration.

Terminal fixe – Ordinateur de bureau type PC avec, généralement, clavier et écran séparés, et une unité centrale (tour).

Terminal mobile – Cela peut être un ordinateur portable, un net book, un ultra book, une tablette, un terminal de classe mobile ou tout objet mobile permettant de travailler avec des outils numériques et/ou accéder à un réseau local ou internet (à l'exception des smartphones).

Terminale BEP – Seconde année de BEP en deux ans.

Terminale professionnelle – Troisième année de baccalauréat professionnel en trois ans.

Titulaire – Les personnels titulaires sont des agents civils ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenus titulaires *via* une voie d'accès spécifique. Ils appartiennent à des corps, regroupés en catégories (A, B, C) d'après leur niveau de concours de recrutement. En théorie, la catégorie des titulaires ne comprend pas les stagiaires (avant titularisation). Dans la pratique, le terme de titulaire et le terme de fonctionnaire (qui, strictement parlant, comprend les stagiaires et les titulaires) sont utilisés comme équivalents.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas le statut des fonctionnaires titulaires de l'État. Néanmoins, par souci de simplicité, on parlera d'assimilés titulaires pour

les enseignants du privé sous contrat placés sur une échelle de rémunération de titulaires.

Enfin, une partie des personnels sont non titulaires (contractuels, vacataires, etc.).

Unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) – Les UEEA sont des dispositifs collectifs fondés sur une coopération entre les acteurs de l'Éducation nationale et du secteur médico-social. Implantées en milieu ordinaire dans des écoles du premier degré, les UEEA constituent une modalité de scolarisation notifiée par la CDAPH pour des élèves de 6 à 11 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et nécessitant une prise en charge médico-sociale soutenue dans le cadre de l'école. L'objet principal de l'UEEA est de mettre en place un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir la réussite scolaire et éducative. L'UEEA module le temps individuel et collectif – avec un maximum de 10 élèves – autour d'un parcours de scolarisation et d'interventions en application du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Les enfants sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves d'école élémentaire. Les UEEA ont été créées à la rentrée 2018 dans le prolongement des UEMA, leurs effectifs étaient initialement comptabilisés dans l'enquête n° 32, puis dans l'enquête n° 3 à partir de la rentrée 2021.

Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) – Les UEMA sont des dispositifs collectifs fondés sur une coopération entre les acteurs de l'Éducation nationale et du secteur médico-social. Implantées en milieu ordinaire dans des écoles du premier degré, les UEMA constituent une modalité de scolarisation notifiée par la CDAPH pour des élèves de 3 à 6 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et nécessitant une prise en charge médico-sociale soutenue dans le cadre de l'école. L'objet principal de l'UEMA est de mettre en place un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir la réussite scolaire et éducative. L'UEMA module le temps individuel et collectif – avec un maximum de 7 élèves – autour d'un parcours de scolarisation et d'interventions en application du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Les enfants sont présents à l'école sur la même durée que les élèves de leur classe d'âge. Les UEMA ont été créées à la rentrée 2018, leurs effectifs sont comptabilisés dans l'enquête n° 32.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), ex CLIS et UPI – Les ULIS sont des dispositifs collectifs qui constituent une modalité de scolarisation notifiée par la CDAPH pour des élèves en situation de handicap. Les élèves scolarisés avec appui d'une ULIS bénéficient de temps d'enseignement adapté, dispensés collectivement par un enseignant spécialisé, dans le cadre de regroupements. Chaque élève scolarisé avec appui d'une ULIS est inscrit en classe ordinaire et bénéficie de temps de regroupements en ULIS en plus des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation individuelles mises en œuvre au sein de sa classe de référence.

Depuis 2015, l'appellation « unité localisée pour l'inclusion scolaire » est généralisée et remplace l'appellation « classe pour l'inclusion scolaire » (CLIS) dans les écoles et « unités

pédagogiques d'intégration » (UPI) dans les collèges et lycées, instaurant les ULIS école, ULIS collège et ULIS lycée.

Université – Les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire en France relèvent de 48 universités et 14 regroupements d'établissements de formations universitaires. Ces regroupements englobent des universités et des établissements membres et composantes non universitaires (hors Institut Polytechnique de Paris qui ne comporte pas d'université), dont l'université Paris Sciences Lettres qui est devenue grand établissement ; ainsi que l'université de Lorraine, le CUFR de Mayotte, l'Institut national universitaire d'Albi, les IEP et les Comue.

Validation des acquis de l'expérience – Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation, la VAE vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art. L. 6313-1). Les modalités de sa mise en œuvre dépendent du certificateur, avec généralement une première étape de recevabilité qui vérifie que l'expérience soit suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. L'examen des acquis de l'expérience est conduit par des jurys sur la base de dossiers constitués par les candidats. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

Pour les diplômes à finalité professionnelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de la recherche, délivrés par les recteurs, un dispositif académique de validation des acquis (DAVA) a été mis en place dans toutes les académies qui coordonnent le plus souvent plusieurs acteurs.

Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys.

Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury.

Visa du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômés de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés.

Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AED	Assistant d'éducation.
AES	Administrative, économique et sociale (filière universitaire).
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AES(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIP	Attestation intermédiaire professionnelle.
ARS	Allocation de rentrée scolaire.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	Administratifs, sociaux et de santé (personnels).
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.
Attee	Adjoint technique territorial.

B

Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BIATSS	Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (personnels des).
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO	Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale) (BOEN).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BSA	Base statistique des agents.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.
BUT	Bachelor universitaire de technologie.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.

Table des sigles

CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFP	Congé de formation professionnelle.
CIF	Congé individuel de formation.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivité d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPI	Cycle préparatoire intégré.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère chargé du travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.

DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELF	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENESR).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
Derde	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
Deust	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DFAS	Diplôme de formation approfondie en sciences.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENESR).
Dgesip	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MENESR).
Dgfip	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENESR).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MENESR).
DGS	Direction générale de la santé (ministère chargé de la santé).
Diapre	Données individuelles anonymes du premier degré.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (personnels de).
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
Dirda	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
Dirde	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DN MADE	Diplôme national des métiers d'art et du design (ce diplôme remplace progressivement le DMA – diplôme des métiers d'art – et la MANAA – mise à niveau en arts appliqués – à partir de la rentrée 2018).
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA	Dépense nationale de recherche et développement expérimental dans les administrations.
DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement expérimental.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère chargé de la santé).
DROM	Département et région d'outre-mer.
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur d'arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSNJ	Direction du service national et de la jeunesse.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
Dufae	Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

EC	Enseignant-chercheur.
E/C	Nombre moyen d'élèves par classe.
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
EMC	Enseignement moral et civique.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EO	Enseignement optionnel.
EP	Éducation prioritaire.
EPE	Établissement public expérimental.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté.
ERPD	École régionale du premier degré.
ES	Économique et social (baccalauréat général). Également : enseignement de spécialité.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESMS	Établissements sociaux et médico-sociaux.
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP (ou EQTP)	Équivalent temps plein.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FLS	Français langue seconde.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HGGSP	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.
HLP	Humanités, littératures et philosophie.
HSA	Heures supplémentaires année.

I	
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
Icils	<i>International Computer and Information Literacy Study.</i>
ICN	Informatique et création numérique.
ICV	Internat et cadre de vie.
IEA	<i>International Association for the Evaluation of Educational Achievement.</i>
IEH	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET et IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMP	Indemnités pour missions particulières.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INE	Identifiant national élève.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISBL	Institution sans but lucratif.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J	
JDC	Journée défense et citoyenneté.
JO	Journal officiel.

L	
L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
L.AS	Licence accès santé.
LCA	Langues et cultures de l'Antiquité.
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LLCER	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

Table des sigles

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MACD	Maîtres auxiliaires à contrat définitif.
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (maîtrise en administration des affaires; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC (3, 4, 5)	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau III, IV ou V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
Mires	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire.
MMOPK	Médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie (filiales).
MSA	Mutualité sociale agricole.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.
NSI	Numérique et sciences informatiques.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
ONDE	Outil numérique pour la direction d'école.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

P

PACA	Provence - Alpes-Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
Pareo	Parcours pour réussir et s'orienter.
PASS	Parcours accès santé spécifique.
PC	Phase complémentaire (Parcoursup).
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> .
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PP	Phase principale (Parcoursup).
PPA	Parités de pouvoir d'achat.

PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PsyEN	Psychologue de l'éducation nationale.
PU	Professeur des universités.

Q

QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville.
-----	---

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
RCE	Responsabilités et compétences élargies.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire renforcée.
RERS	Repères et références statistiques.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIEC	Service interacadémique des examens et concours.
SIES	Systèmes d'information et des études statistiques (MENESR) (sous-direction des).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire.
SMS	Sciences et technologies médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

Table des sigles

T

Talis	<i>Teaching and Learning International Survey.</i>
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
Timss	<i>Trends in Mathematics and Science Study.</i>
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TSA	Troubles du spectre de l'autisme.

U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme.
UEMA	Unité d'enseignement maternelle autisme.
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
-----	--

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. Le système éducatif

Notes d'Information

- 25.43 « Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école : résultats de la grille d'auto-évaluation des élèves », juillet 2025.
- 25.42 « 88 500 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2023-2024 : neuf sur dix bénéficient d'un enseignement en français langue seconde », juin 2025.
- 24.40 « 89 500 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2022-2023 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien en français langue seconde », septembre 2024.
- 23.23 « 77 435 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2021-2022 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique », juin 2023.
- 22.27 « 64 564 élèves allophones nouvellement arrivés en 2020-2021 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique », septembre 2022.

2. Les établissements

Notes d'Information

- 25.33 « En 2023-2024, l'absentéisme touche en moyenne 7% des élèves du second degré public », mai 2025.
- 25.28 « Les signalements d'incidents graves dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat en 2023-2024 », mai 2025.
- 25.08 « Les signalements d'incidents graves envers les personnels des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat en 2022-2023 », février 2025.
- 24.42 « Les effectifs dans le second degré : 5,636 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2024 », octobre 2024.
- 24.26 « 2,2% des lycéens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée – Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023 », juillet 2024.
- 24.25 « 91% des élèves déclarent se sentir "bien" ou "tout à fait bien" dans leur lycée – Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023 », juillet 2024.
- 24.12 « En 2022-2023, l'absentéisme touche en moyenne 7% des élèves du second degré public », avril 2024.
- 24.01 « Taille des classes du premier degré : une septième année de baisse consécutive », janvier 2024.
- 23.51 « 5,657 millions d'élèves sont scolarisés dans le second degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.
- 23.39 « Un recours très répandu aux classes à niveaux multiples dans les écoles », septembre 2023.
- 23.15 « Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré », mars 2023.
- 23.14 « En 2021-2022, l'absentéisme touche en moyenne 5,4% des élèves du second degré public », mars 2023.
- 23.08 « 6,7% des collégiens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée », mars 2023.
- 23.07 « 93% des élèves déclarent se sentir "bien" ou "tout à fait bien" dans leur collège », mars 2023.
- 22.08 « Résultats de la première enquête de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 : 92,4% d'entre eux déclarent se sentir "bien" ou "très bien" dans leur école », mars 2022.

3. Les élèves du premier degré

Notes d'Information

- 25.12 « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2029 », mars 2025.
- 24.41 « Les effectifs dans le premier degré : 6,262 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2024 », octobre 2024.
- 24.08 « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré », mars 2024.
- 23.50 « 6,340 millions d'élèves sont scolarisés dans le premier degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.

4. Les élèves du second degré

Notes d'Information

- 25.10 « Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2024 », mars 2025.
- 24.42 « Les effectifs dans le second degré : 5,636 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2024 », octobre 2024.
- 24.06 « Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2023 », mars 2024.
- 23.51 « 5,657 millions d'élèves sont scolarisés dans le second degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.
- 23.06 « Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2022 », mars 2023.

5. Les acquis des élèves

Notes d'Information

- 25.26 « Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et leurs performances, notamment en mathématiques », avril 2025.
- 25.25 « Test de positionnement en première année de CAP 2024 : 9% des élèves sont en difficulté en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes », avril 2025.
- 25.24 « Test de positionnement de seconde 2024 : des résultats en baisse en français depuis 2021, en hausse en mathématiques en seconde générale et technologique et stables en seconde professionnelle », avril 2025.
- 25.23 « Évaluation exhaustive de début de quatrième 2024 : stabilité des résultats en mathématiques et légère baisse en français, sauf en fluence », avril 2025.
- 25.22 « Évaluation exhaustive de début de sixième 2024 : des performances en légère hausse depuis 2017, y compris en REP+ », avril 2025.
- 25.19 « Évaluations Repères 2024 de début de CM2 : meilleures performances des filles en français et des garçons en mathématiques, excepté pour "poser et calculer" », mars 2025.
- 25.18 « Évaluations Repères 2024 de début de CM1 : des résultats stables en français et en légère hausse en mathématiques », mars 2025.
- 25.17 « Évaluations Repères 2024 de début de CE2 : meilleures performances des filles en français et des garçons en mathématiques, à l'exception de "poser et calculer" », mars 2025.
- 25.16 « Évaluations Repères 2024 de début de CE1 : hausse des résultats par rapport à 2023 et réductions des écarts en mathématiques entre public hors éducation prioritaire et éducation prioritaire », mars 2025.
- 25.15 « Évaluations Repères 2024 de début de CP : des résultats en français et en mathématiques comparables à ceux de 2023 et en légère hausse par rapport à 2019 », mars 2025.
- 25.03 « En petite section de maternelle, des acquis plus solides pour les élèves nés en début d'année et pour les filles », janvier 2025.
- 24.49 « Timss 2023 en quatrième pour les sciences : un score moyen stable depuis 2019 mais toujours en retrait par rapport à l'international », décembre 2024.
- 24.48 « Timss 2023 en quatrième pour les mathématiques : des résultats stables en France et un accroissement des écarts de performance entre les élèves », décembre 2024.
- 24.47 « Timss 2023 en CM1 : les résultats en mathématiques et en sciences restent stables en France, sous la moyenne européenne, avec une hausse des inégalités entre filles et garçons », décembre 2024.
- 24.44 « Icils 2023 : les résultats des élèves en France sont dans la moyenne de l'Union européenne en littératie numérique et supérieurs en pensée informatique », novembre 2024.
- 24.39 « Espagnol en fin de collège : une stabilité des résultats à l'oral comme à l'écrit », septembre 2024.
- 24.38 « Allemand en fin d'école et de collège : une baisse significative du niveau des élèves en 2022 », septembre 2024.
- 24.37 « Anglais en fin d'école et de collège : une hausse du niveau des élèves en compréhension de l'oral en 2022 », septembre 2024.
- 24.34 « Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et leurs performances, notamment en mathématiques », août 2024.
- 24.32 « Journée défense et citoyenneté 2023 : un jeune Français sur vingt en situation d'illettrisme », août 2024.

- 24.22 « Résultats du test de positionnement en "littératie" et "numératie" des élèves de première année de CAP à la rentrée 2023 », juin 2024.
- 24.17 « Test de positionnement de seconde 2023 : des résultats en hausse en mathématiques depuis 2021, en baisse en français », avril 2024.
- 24.16 « Évaluation exhaustive de début de quatrième 2023 : première année de passation », avril 2024.
- 24.14 « Évaluations Repères 2023 de début de CM1 : meilleures performances des filles en français et des garçons en mathématiques », avril 2024.
- 24.13 « Évaluations Repères 2023 de début de CP et de CE1 : des résultats comparables à ceux de 2022, à l'exception d'une légère baisse en français en CE1 », avril 2024.
- 23.49 « PISA 2022 : culture scientifique, compréhension de l'écrit et vie de l'élève », décembre 2023.
- 23.48 « PISA 2022 : la France ne fait pas exception à la baisse généralisée des performances en culture mathématique dans l'OCDE », décembre 2023.
- 23.17 « Alors que l'année de CP permet de réduire les écarts de performances entre secteurs de scolarisation, les vacances scolaires les accentuent », avril 2023.
- 20.46 « Timss 2019 – Évaluation internationale des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences : les résultats de la France toujours en retrait », décembre 2020.

6. Les apprentis

Notes d'Information

- 25.44 « L'apprentissage au 31 décembre 2024 », juillet 2025.
- 24.28 « L'apprentissage au 31 décembre 2023 », juillet 2024.
- 23.35 « L'apprentissage au 31 décembre 2022 », juillet 2023.

7. Les étudiants

Notes flash du SIES

- 25.14 « Les docteurs diplômés en 2024 », juin 2025.
- 25.12 « Les effectifs étudiants des INSPÉ en 2024-2025 », juin 2025.
- 25.11 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2024-2025 », juin 2025.
- 25.10 « Étudiants inscrits en BUT en 2024-2025 », juin 2025.
- 25.09 « Les effectifs universitaires en 2024-2025 », juin 2025.
- 25.04 « Les effectifs des inscriptions en section de technicien supérieur sous statut scolaire en 2024-2025 », février 2025.
- 25.03 « Les effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles à la rentrée 2024-2025 », février 2025.
- 24.33 « Mon Master 2024 Les propositions d'admission en master », décembre 2024.
- 24.28 « Parcoursup 2024 : les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur », octobre 2024.
- 24.17 « Les docteurs diplômés en 2023 », juin 2024.
- 24.16 « Mon Master 2024 : les candidatures à l'entrée en master », juin 2024.
- 24.11 « Parcoursup 2024 : les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur », mai 2024.
- 24.02 « Droits différenciés : profil des étudiants internationaux concernés en 2022-2023 », février 2024.
- 22.11 « L'insertion professionnelle des diplômés universitaires par la voie de l'alternance en 2020 », mai 2022.
- 20.11 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs - Session 2019 », juin 2020.

Notes d'information du SIES

- 24.09 « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2023-2024 », décembre 2024.

8. Résultats, diplômes, insertion

Notes d'Information

- 25.34 « Résultats définitifs de la session 2024 du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et évolutions depuis 2018 », mai 2025.
- 25.29 « Éducation et formations : la France en 2025 face aux repères européens pour 2030 », mai 2025.
- 25.09 « Résultats définitifs de la session 2024 du diplôme national du brevet (DNB) », février 2025.
- 25.05 « Résultats définitifs de la session 2024 du baccalauréat : un taux de réussite en hausse dans chacune des voies », février 2025.

- 25.04 « Évolution des écarts de performances entre filles et garçons en mathématiques au fil du temps et de la scolarité », février 2025.
- 24.53 « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2023 », décembre 2024.
- 24.52 « Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2023 », décembre 2024.
- 24.07 « Résultats définitifs de la session 2023 du baccalauréat : stabilisation des résultats après la crise sanitaire et la mise en place du nouveau baccalauréat général », mars 2024.

Notes flash du SIES

- 25.11 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2024-2025 », juin 2025.
- 25.10 « Étudiants inscrits en BUT en 2024-2025 », juin 2025.
- 25.06 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs - Session 2024 », mai 2025.
- 24.37 « Le taux d'emploi salarié en France des diplômés de 2023 de niveau Bac + 5 en management à 6 et 12 mois », décembre 2024.
- 24.36 « Le taux d'emploi salarié en France des diplômés de 2023 de formation ingénieur à 6 et 12 mois », décembre 2024.
- 24.35 « Le taux d'emploi salarié en France des diplômés de 2023 de master et licence professionnelle à 6 et 12 mois », décembre 2024.
- 24.34 « Le taux d'emploi salarié en France des diplômés de 2023 de licence générale à 6 et 12 mois », décembre 2024.
- 24.30 « Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2023 », novembre 2024.
- 24.29 « Parcours et réussite en IUT : les résultats de la session 2023 », novembre 2024.
- 24.25 « L'insertion professionnelle à un an des docteurs diplômés en 2020 », septembre 2024.
- 24.15 « Les effectifs étudiants des INSPÉ en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.13 « Étudiants inscrits en BUT en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.12 « Effectifs universitaires en 2023-2024 », juin 2024.
- 23.08 « Baisse des effectifs en Inspé en 2022-2023 », juin 2023.
- 22.35 « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2021 », décembre 2022.

Notes d'information du SIES

- 22.08 « Faible impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle à trois ans des docteurs », octobre 2022.
- 20.11 « Les étudiants des écoles de commerce proposant un diplôme visé en 2018-2019, un effectif en progression depuis 5 ans », juillet 2020.
- 20.09 « Parcours et réussite des étudiants en cycle ingénieur », juillet 2020.

9. Les personnels

Notes d'Information

- 25.02 « Profil des admis aux concours enseignants 2023 », janvier 2025.
- 24.46 « Combien d'élèves devant un enseignant pendant une heure de cours dans un établissement du second degré en 2023? », novembre 2024.
- 24.36 « Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement du français, Praesco, en classe de troisième en 2021 », septembre 2024.
- 24.33 « Les heures supplémentaires des enseignants à la rentrée 2023 dans les établissements du second degré », août 2024.
- 24.11 « Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement du français, Praesco, en classe de CM2 en 2021 », avril 2024.
- 24.03 « Bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale : des résultats stables en 2023 », janvier 2024.
- 23.46 « Profil des admis aux concours enseignants 2022 », novembre 2023.
- 23.38 « Satisfaction professionnelle des enseignants : un niveau plus élevé en début et en fin de carrière », septembre 2023.
- 23.25 « Les heures supplémentaires des enseignants à la rentrée 2022 dans les établissements du second degré », juin 2023.
- 20.11 « Caractériser les environnements de travail favorisant la satisfaction professionnelle des enseignants : les apports de l'enquête Talis 2018 », mars 2020.

10. Budgets, coûts et financements

Notes d'Information

- 24.45 « En 2023, 189,9 milliards d'euros consacrés à l'éducation, soit 6,7% du PIB », novembre 2024.
 23.43 « 180 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2022, soit 6,8% du PIB », octobre 2023.

Notes d'information du SIES

- 25.06 « L'activité de R&D selon les catégories d'entreprises en 2022 – résultats détaillés pour 2022 », mars 2025.
 24.07 « Dépenses de recherche et développement expérimental en France – Résultats détaillés pour 2022 et premières estimations pour 2023 », décembre 2024.

Notes flash du SIES

- 25.05 « Les dépenses de R&D des entreprises en 2023 », février 2025.
 24.24 « Les boursiers sur critères sociaux en 2023-2024 », septembre 2024.
 24.23 « La dépense de recherche et développement expérimental en 2022 », septembre 2024.

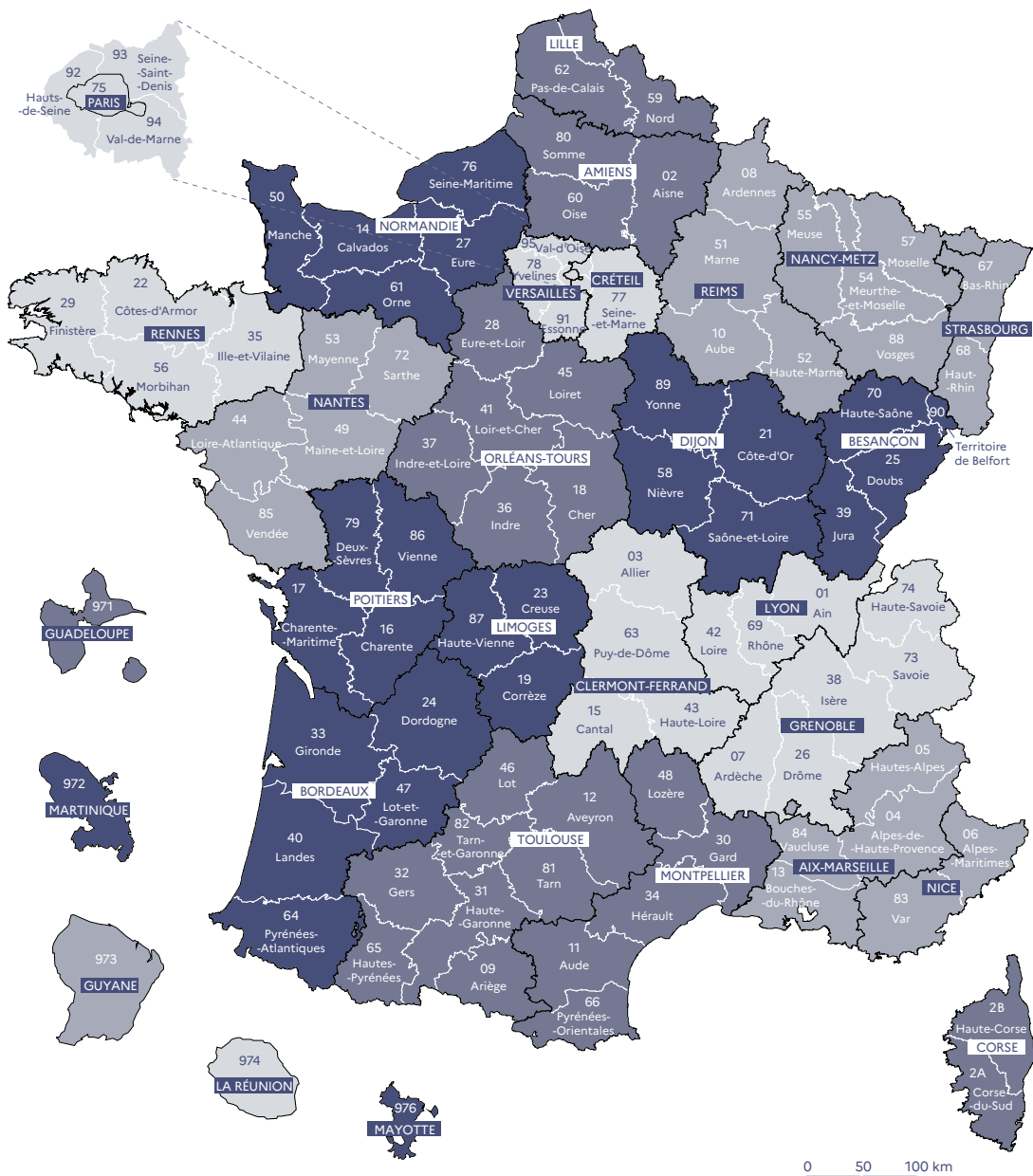
11. La France d'outre-mer

Notes d'Information

- 25.34 « Résultats définitifs de la session 2024 du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et évolutions depuis 2018 », mai 2025.
 24.41 « Les effectifs dans le premier degré : 6,262 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2024 », octobre 2024.
 23.51 « 5,657 millions d'élèves sont scolarisés dans le second degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.
 23.50 « 6,340 millions d'élèves sont scolarisés dans le premier degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.

Notes d'information du SIES

- 24.09 « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2023-2024 », décembre 2024.
 23.11 « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2022-2023 », décembre 2023.



© DEPP - IGN

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 18 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015.

Régions académiques, académies et départements

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Clermont-Ferrand • Allier • Cantal • Haute-Loire • Puy-de-Dôme

Grenoble • Ardèche • Drôme • Isère • Savoie • Haute-Savoie

Lyon • Ain • Loire • Rhône

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon • Doubs • Jura • Haute-Saône • Territoire de Belfort

Dijon • Côte-d'Or • Nièvre • Saône-et-Loire • Yonne

BRETAGNE

Rennes • Côtes-d'Armor • Finistère • Ille-et-Vilaine • Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans-Tours • Cher • Eure-et-Loir • Indre • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loiret

CORSE

Corse • Corse-du-Sud • Haute-Corse

GRAND EST

Nancy-Metz • Meurthe-et-Moselle • Meuse • Moselle • Vosges

Reims • Ardennes • Aube • Marne • Haute-Marne

Strasbourg • Bas-Rhin • Haut-Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens • Aisne • Oise • Somme

Lille • Nord • Pas-de-Calais

ÎLE-DE-FRANCE

Créteil • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne

Paris

Versailles • Yvelines • Essonne • Hauts-de-Seine • Val-d'Oise

NORMANDIE

Normandie • Calvados • Eure • Manche • Orne • Seine-Maritime

NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux • Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

Limoges • Corrèze • Creuse • Haute-Vienne

Poitiers • Charente • Charente-Maritime • Deux-Sèvres • Vienne

OCCITANIE

Montpellier • Aude • Gard • Hérault • Lozère • Pyrénées-Orientales

Toulouse • Ariège • Aveyron • Haute-Garonne • Gers • Lot • Hautes-Pyrénées • Tarn • Tarn-et-Garonne

PAYS DE LA LOIRE

Nantes • Loire-Atlantique • Maine-et-Loire • Mayenne • Sarthe • Vendée

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-Marseille • Alpes-de-Haute-Provence • Bouches-du-Rhône • Hautes-Alpes • Vaucluse

Nice • Alpes-Maritimes • Var

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère chargé de l'éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DEPP présentent les résultats de travaux à caractère technique ou des exploitations statistiques détaillées non disponibles sur d'autres supports.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

fait la synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.



LES NOTES D'INFORMATION font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



PANORAMA STATISTIQUE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE est une publication de la DEPP qui présente les informations statistiques disponibles les plus récentes sur les effectifs des personnels enseignants des secteurs public et privé sous contrat ainsi que des personnels non enseignants du secteur public.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

NOS SITES

education.gouv.fr/etudes-et-statistiques
enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques
data.education.gouv.fr

RERS INTERACTIF

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition en continu sur l'application RERS Interactif.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et aux analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Consultez Repères et références statistiques
sur rers.depp.education.fr

→ téléchargez l'ouvrage au format **.pdf**

→ téléchargez les tableaux et graphiques au format **.xlsx**

Retrouvez sur les sites Internet du ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes;
- les publications et rapports de référence;
- des données détaillées et actualisées;
- des répertoires, nomenclatures et de la documentation;
- des séries chronologiques (voir « Notes au lecteur »).

VOUS RECHERCHEZ UNE PUBLICATION OU DES DONNÉES PRODUITES PAR LA DEPP ?

Rendez-vous sur DEPPaDoc, le catalogue en ligne qui rassemble toutes les publications et archives de la statistique sur l'éducation et la formation : archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Besoin d'aide pour trouver une information ?
Envoyez un courriel à depp.rers@education.gouv.fr

Repères et références statistiques

2025

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

Cet ouvrage de référence apporte une information riche et pertinente sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français avec une profondeur historique illustrée par des séries temporelles longues. L'ensemble des informations de ce numéro et des données complémentaires sont disponibles en ligne sur le site du ministère chargé de l'éducation.

À travers **209 fiches**, les différentes thématiques abordent les établissements, mais également ceux qui les fréquentent : les élèves des premier et second degrés, les apprentis et les étudiants. D'autres thématiques sont consacrées aux résultats, aux personnels, au budget et à l'enseignement en outre-mer.



Entièrement téléchargeable sur
www.education.gouv.fr/RERS

ISBN 978-2-11-172558-4
e-ISBN 978-2-11-179455-9

